

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along  
interior margin / La reliure serrée peut causer de  
l'ombre ou de la distorsion le long de la marge  
intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear  
within the text. Whenever possible, these have been  
omitted from filming / Il se peut que certaines pages  
blanches ajoutées lors d'une restauration  
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était  
possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips,  
tissues, etc., have been refilmed to ensure the best  
possible image / Les pages totalement ou  
partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une  
pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or  
discolourations are filmed twice to ensure the best  
possible image / Les pages s'opposant ayant des  
colorations variables ou des décolorations sont  
filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image  
possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x			14x				18x				22x			26x			30x
	12x			16x			20x			24x			28x			32x	

---

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU  
CANADA.

---

VOLUME XXIV:—/

---



JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

---

DU 16 JANVIER AU 16 MAI 1890, CES DEUX JOURS  
INCLUS.

---

Dans la cinquante-troisième année du règne de Sa  
Majesté la reine Victoria.

ÉTANT LA 4<sup>me</sup> SESSION DU 6<sup>me</sup> PARLEMENT DU CANADA.

---

SESSION 1890.

---

---

IMPRIMÉ PAR ORDER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---



# PROCLAMATIONS.

## CANADA.



*JOHN J. MCGEE,*  
*Député du Gouverneur.*

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au ONZIÈME jour du moi de JUIN courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand-Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité d'OTTAWA, ce SIXIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de Notre Règne la cinquante-deuxième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

JOHN J. MCGEE,

*Député du Gouverneur.*

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JUILLET courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ D'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ D'OTTAWA, le TRENTE ET UNIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Bimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'OTTAWA, ce DIX-HUITIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de Notre Règne la cinquante-troisième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

JOHN J. MCGEE,

*Député du Gouverneur.*

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au TRENTE ET UNIÈME jour du mois d'AOUT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ D'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour

diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ D'OTTAWA, le DIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce VINGT-NEUVIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de Notre Règne la cinquante-troisième.

Par ordre.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

JOHN J. MCGEE,  
*Député du Gouverneur.*

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé aux DIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ D'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre CITÉ D'OTTAWA, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de



---

Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce TROISIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de Notre Règne la cinquante-troisième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

---

STANLEY DE PRESTON.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au DIX-NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de Notre Règne la cinquante-troisième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

---

*STANLEY DE PRESTON.*

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

**A**TTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada, se trouve prorogée au VINGT-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre CITÉ D'OTTAWA le dit VINGT-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE prochain; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le SEIZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront par le Commun Conseil de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand'Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de Notre Règne la cinquante-troisième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

# JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU

### CANADA.

---

QUATRIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT, 1890.

---

---

Jeudi, 16 janvier 1890.

Le Parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-annexée) pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés;

PRIÈRE.

Un Message est apporté par René E. Kimber, écuyer, Huissier de la Verge Noire, comme suit:—

M. L'ORATEUR:

Son Excellence le Gouverneur Général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre que, pendant la vacance, il a reçu avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la représentation des districts électoraux de Compton, Richelieu, Victoria, C. A., et Stanstead, et qu'il a adressé ses divers mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brevets d'élection pour les dits districts électoraux respectivement.

Puissance du Canada, }  
Savoir :

*Chambre des Communes.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Compton, dans la province de Québec, par suite du décès de l'honorable John Henry Pope.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingt-sixième jour d'avril 1889.

CHARLES C. COLBY,  
Député du district électoral de Stanstead.

JOHN HAGGART,  
Député du district électoral de la division sud de Lanark.

Puissance du Canada, }  
Savoir :

*Chambre des Communes.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Richelieu, P. Q., par suite du décès du capitaine J.-Bte Labelle.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingt-cinquième jour de septembre 1889.

J. A. CHAPLEAU,  
Député du district électoral du comté de Terrebonne.  
ADOLPHE P. CARON,  
Député du district électoral du comté de Québec.

*Démission d'un Membre.*

LAUREL POINT, VICTORIA, C. A., 24 septembre 1889.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,  
Ottawa, Ont.

MONSIEUR, — En vertu de la clause 5, chapitre 13, 49 Victoria, des Statuts révisés du Canada, je déclare que j'ai l'intention de remettre par les présentes mon mandat de député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Victoria, province de la Colombie-Anglaise. Je remets, en conséquence, mon dit mandat.

En foi de quoi j'ai apposé aux présentes mon seing et sceau, ce vingt-quatrième jour de septembre 1889.

Signé, scellé et délivré en }  
présence de  
R. B. McMICKING, }  
B. GORDON. }

E. CROW BAKER.

Puissance du Canada, }  
Savoir :

*Chambre des Communes.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électora-

du comté de Stanstead, province de Québec, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la Couronne par C. C. Colby, écuier.

Donné sous nos sceaux et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingt-huitième jour de novembre 1889.

JOHN A. MACDONALD,  
Député du district électoral de la cité de Kingston.

HECTOR L. LANGEVIN,  
Député du district électoral de la cité des Trois-Rivières.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie les certificats suivants, savoir :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 9 janvier 1890.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-sixième jour du mois d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à Elias S. Orr, écuier, régistrateur de Cookshire, P. Q., comme officier rapporteur pour le district électoral de Compton, dans la province de Québec pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable John Henry Pope, décédé, Rufus Henry Pope, écuier, du canton d'Eaton, P. Q., cultivateur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. Bourinot, écuier, L.L. D., C. M. G.,  
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 9 janvier 1890.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à Joseph Napoléon Mondor, écuier, notaire public, de Sorel, P. Q., comme officier rapporteur pour le district de Richelieu, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place du Capitaine Jean-Baptiste Labelle, décédé, Joseph Aimé Massue, écuier, de la paroisse de Saint-Aimé, P. Q., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. Bourinot, écuier, L. L. D. C. M. G.,  
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 9 janvier 1890.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du douzième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à James E. McMillan, écuier, de Victoria, C. A., comme officier rapporteur pour le district électoral de Victoria, dans la province de la Colombie-Anglaise, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Edward

Crow Baker, écuyer, qui a résigné, Thomas Earle, écuyer, marchand, de la cité de Victoria, C. A., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé,) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. Bourinot, écuyer, L.L. D., C. M. G.,  
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

---

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 9 janvier 1890.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de novembre dernier, émis par son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à Otis Shurtleff, écuyer, régistrateur de Coaticook, P. Q., comme officier rapporteur pour le district électoral de Stanstead, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable C. C. Colby, qui a accepté un office salarié sous la couronne, l'honorable C. C. Colby, de Stanstead, P. Q., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé,) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. Bourinot, écuyer, L. L. D., C. M. G.,  
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

---

L'honorable Charles Carroll Colby, député du district électoral de Stanstead; Thomas Earle, écuyer, député du district électoral de Victoria, C. A., et Rufus Henry Pope, écuyer, député du district électoral de Compton, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que, pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit: —

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes:*

En vous convoquant de nouveau cette année pour la prise en considération des affaires publiques, je puis à juste titre vous féliciter sur la continuation des progrès et de la prospérité du pays.

Pendant la vacance j'ai visité le Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, et partout j'ai été reçu avec la loyauté et la bienveillance que je savais être l'un des traits caractéristiques de la population du Canada. Une comparaison entre mes propres observations et celles de mes prédécesseurs fait clairement ressortir les grands progrès qui, dans cette partie de la Confédération Canadienne, se sont opérés dans l'établissement du pays, et dans le développement de ses grandes ressources agricoles, de sa richesse minérale et de ses autres ressources nationales.

Par suite des fréquentes saisies faites par des croiseurs de la marine des Etats-Unis, de navires canadiens pendant qu'ils capturaient des veaux marins dans cette partie de l'Océan Pacifique Septentrional désignée sous le nom de mer de Behring, mon gouvernement a sérieusement insisté auprès des ministres de Sa Majesté sur la nécessité de protéger nos navires pendant qu'ils sont employés à leur légitime industrie et de veiller à ce qu'aucune nation n'affirme à ces eaux des droits de propriété exclusive. J'ai toute confiance que ces représentations ont eu leur effet, et j'espère pouvoir, durant la présente session, être en mesure de vous assurer que tous les différends soulevés par cette question sont en voie de règlement satisfaisant.

Ayant remarqué la grande attention avec laquelle les autorités impériales, de même que les gouvernements européens, se sont occupés de l'amélioration des modes de pêche, de préparation et de paquage du poisson, j'ai cru qu'il était à propos d'envoyer une commission en Ecosse et en Hollande, chargée d'étudier cette question et de faire rapport de ses travaux pendant la saison de pêche. Le rapport des délégués vous sera soumis, et je suis convaincu que nos pêcheurs y trouveront des renseignements très utiles et des instructions pratiques sur les meilleurs moyens d'améliorer et développer cette importante industrie.

Mes ministres ont soigneusement examiné les difficultés qui accompagnent l'exercice des droits du Canada au sujet de ses grèves maritimes, de ses havres, lacs, fleuves et rivières, et il vous sera soumis une mesure ayant pour but de dissiper l'incertitude qui existe à l'égard des droits respectifs du gouvernement fédéral et des provinces, et de prévenir toute confusion dans les titres à cet égard.

Le rapport de la Commission royale au sujet du travail, qui vous a été soumis au cours de la dernière session, a été répandu par tout le pays. J'ai tout lieu de croire que les renseignements qu'il contient seront de la plus haute utilité en indiquant les améliorations à apporter aux lois relatives aux classes ouvrières. Des mesures destinées à l'amendement de ces lois, en tant qu'elles tombent sous le contrôle du parlement du Canada, seront soumises à votre considération.

L'expiration prochaine des actes constitutifs des principales institutions monétaires du pays nécessite une revision de notre système actuel de banques et des conditions auxquelles les chartes de ces corporations devront être renouvelées. Votre attention sera appelée sur cette importante question.

Certaines modifications aux actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest, de nature à faciliter l'administration des affaires dans cette région, ainsi qu'un projet de loi destiné à accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, seront soumis à vos délibérations.

Des mesures vous seront présentées au sujet des lettres de change et billets à ordre, pour améliorer les lois relatives aux brevets d'invention et de découverte, pour modifier l'Acte des falsifications et la loi concernant le Revenu de l'Intérieur, et aussi pour modifier l'Acte concernant la Commission Géologique et d'Histoire Naturelle du Canada, et pour pourvoir à une meilleure organisation de l'Imprimerie Nationale.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes du dernier exercice financier vous seront soumis. Vous y verrez que l'estimation des revenus a été réalisée, et que, après avoir amplement pourvu aux différents services publics du pays, il restera encore un surplus assez important. Le budget du prochain exercice a été établi de manière à répondre à tous les besoins du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je livre ces importantes questions, ainsi que toutes autres qui pourront venir devant vous, à vos plus sérieuses délibérations; et je me repose en votre sagesse et votre prudence pour les décider, avec l'aide de la divine Providence, de la manière la plus propre à procurer le bonheur et la prospérité du Canada.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector Langevin,  
Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux  
Chambres du Parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération  
demain.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,  
Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pendant la présente  
session, soient nommés pour les objets suivants:—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois  
expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres  
permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes Publics.—8o. Banques et Commerce.—  
9o. Agriculture et Colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de  
tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport  
de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à  
envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. Bowell, secondé par M. Foster,  
Résolu,—Qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Béchard, Charlton,  
Davin, Desjardins, Ellis, Innes, Prior, Sriver, Somerville, Taylor, Tupper, Vanasse,  
Weldon (Albert) et White (Cardwell), chargé de contrôler le compte-rendu officiel  
des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport  
de temps à autre.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints  
du Parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Documents de la session, No 8.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 17 janvier 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—  
Par M. Taylor,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Belleville et  
du lac Nipissingue.

Par M. White (Cardwell),—La pétition de la Compagnie de chemin de fer et de  
charbonnage d'Alberta.

Par M. Brown,—La pétition de la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'in-  
cendie des meuniers canadiens.

L'ordre du jour pour la prise en considération du discours de Son Excellence le  
Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, étant lu,

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. Pope propose, secondé par M. Prior,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général  
pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé au commen-  
cement de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence:—

1. Que nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Son Excellence, en  
nous convoquant de nouveau cette année pour la prise en considération des affaires  
publiques, au sujet de la continuation des progrès et de la prospérité du pays.

2. Que nous sommes bien aises de voir que, lors de la visite faite par Son Excel-  
lence, pendant la vacance, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest et la  
Colombie-Britannique, Son Excellence a partout été reçue avec la loyauté et la bien-



veillance que, nous sommes heureux d'en être informés, Son Excellence savait être l'un des traits caractéristiques de la population du Canada; et qu'une comparaison entre les observations de Son Excellence et celle de ses prédécesseurs fait clairement ressortir les grands progrès qui, dans cette partie de la Confédération Canadienne, se sont opérés dans l'établissement du pays et dans le développement de ses grandes ressources agricoles, de sa richesse minérale et de ses autres ressources nationales.

3. Que nous apprenons avec une grande satisfaction que, par suite des fréquentes saisies faites par des croiseurs de la marine des Etats-Unis, de navires canadiens pendant qu'ils capturaient des veaux marins dans cette partie de l'océan Pacifique Septentrional désignée sous le nom de mer de Behring, le gouvernement de Son Excellence a sérieusement insisté auprès des ministres de Sa Majesté sur la nécessité de protéger nos navires pendant qu'ils sont employés à leur légitime industrie et de veiller à ce qu'aucune nation n'affirme à ces eaux des droits de propriété exclusive; et que nous remercions Son Excellence de l'information qu'Elle nous donne qu'Elle a toute confiance que ces représentations ont eu leur effet, et qu'Elle espère pouvoir, durant la présente session, être en mesure de nous assurer que tous les différends soulevés par cette question sont en voie de règlement satisfaisant.

4. Que nous recevons avec le plus vif intérêt l'information que, Son Excellence ayant remarqué la grande attention avec laquelle les autorités impériales, de même que les gouvernements européens, se sont occupés de l'amélioration des modes de pêche, de préparation et de paquage du poisson, Elle a cru qu'il était à propos d'envoyer une commission en Ecosse et en Hollande, chargée d'étudier cette question et de faire rapport de ses travaux pendant la saison de pêche; et que nous sommes convaincus que dans le rapport des délégués qui nous sera soumis, nos pêcheurs trouveront des renseignements très utiles et des instructions pratiques sur les meilleurs moyens d'améliorer et développer cette importante industrie.

5. Qu'il nous fait plaisir d'apprendre que les ministres de Son Excellence ayant soigneusement examiné les difficultés qui accompagnent l'exercice des droits du Canada au sujet de ses grèves maritimes, de ses havres, lacs, fleuves et rivières, il nous sera soumis une mesure ayant pour but de dissiper l'incertitude qui existe à l'égard des droits respectifs du gouvernement fédéral et des provinces, et de prévenir toute confusion dans les titres à cet égard.

6. Que nous remercions Son Excellence de ce qu'Elle nous informe que le rapport de la Commission royale au sujet du travail, qui nous a été soumis au cours de la dernière session, a été répandu par tout le pays; que nous croyons avec Son Excellence que les renseignements qu'il contient seront de la plus haute utilité en indiquant les améliorations à apporter aux lois relatives aux classes ouvrières; et que nous assurons Son Excellence que toutes les mesures destinées à l'amendement de ces lois, en tant qu'elles tombent sous le contrôle du parlement du Canada, recevront notre plus mûre considération.

7. Que Son Excellence nous informe que l'expiration prochaine des actes constitutifs des principales institutions monétaires du pays nécessite une révision de notre système actuel de banques et des conditions auxquelles les chartes de ces corporations devront être renouvelées, nous assurons Son Excellence que tout projet de loi se rapportant à cette importante question recevra notre plus sérieuse attention.

8. Que nous examinerons volontiers toute mesure qui nous sera soumise à l'effet de modifier les actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest, de nature à faciliter l'administration des affaires de cette région, ainsi que tout projet de loi destiné à accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest.

9. Que Son Excellence peut-être certaine que toutes mesures qui nous seront présentées au sujet des lettres de change et billets à ordre, pour améliorer les lois relatives aux brevets d'invention et de découverte, pour modifier l'Acte des falsifications et la loi concernant le Revenu de l'Intérieur, et aussi pour modifier l'Acte concernant la Commission géologique et d'Histoire Naturelle du Canada, et pour pourvoir à une meilleure organisation de l'Imprimerie Nationale, seront étudiées avec le plus grand soin.

10. Que nous remercions Son Excellence de son information que les comptes du dernier exercice financier nous seront soumis et que nous y verrons que l'estimation des revenus a été réalisée et que, après avoir amplement pourvu aux différents

services publics du pays, il restera encore un surplus assez important ; et que nous remercions également Son Excellence de nous avoir informés que le budget du prochain exercice a été établi de manière à répondre à tous les besoins du service public.

11. Que Son Excellence peut être convaincue que ces importantes questions, ainsi que toutes autres qui pourront venir devant nous, feront l'objet de nos plus sérieuses délibérations ; et que nous remercions Son Excellence de l'expression de sa confiance en notre sagesse et notre prudence pour les décider, avec l'aide de la divine Providence, de la manière la plus propre à procurer le bonheur et la prospérité du Canada.

Et la question étant mise sur la dite résolution, elle est adoptée.

Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de sir John A. Macdonald, sir Hector L. Langevin, et MM. Pope et Prior, afin de préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, en conformité de la dite résolution.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederick Arthur Stanley, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-honorable du Bain ; Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et l'assurons que nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Votre Excellence, en nous convoquant de nouveau cette année pour la prise en considération des affaires publiques, au sujet de la continuation des progrès et de la prospérité du pays.

Nous sommes bien aises de voir que, lors de la visite faite par Votre Excellence, pendant la vacance, au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, Votre Excellence a partout été reçu avec la loyauté et la bienveillance que, nous sommes heureux d'en être informés, Elle savait être l'un des traits caractéristiques de la population du Canada ; et qu'une comparaison entre les observations de Votre Excellence et celles de ses prédécesseurs fait clairement ressortir les grands progrès qui, dans cette partie de la Confédération Canadienne, se sont opérés dans l'établissement du pays, et dans le développement de ses grandes ressources agricoles, de sa richesse minérale et de ses autres ressources nationales.

Nous apprenons avec une grande satisfaction que, par suite des fréquentes saisies faites par des croiseurs de la marine des Etats-Unis, de navires canadiens pendant qu'ils capturaient des veaux marins dans cette partie de l'Océan Pacifique Septentrional désignée sous le nom de mer de Behring, le gouvernement de Votre Excellence a sérieusement insisté auprès des ministres de Sa Majesté sur la nécessité de protéger nos navires pendant qu'ils sont employés à leur légitime industrie et de veiller à ce qu'aucune nation n'affirme à ces eaux des droits de propriété exclusive ; et nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne qu'Elle a toute confiance que ces représentations ont eu leur effet, et qu'Elle espère pouvoir, durant la présente session, être en mesure de nous assurer que tous les différends soulevés par cette question sont en voie de règlement satisfaisant.

Nous recevons avec le plus vif intérêt l'information que, Votre Excellence ayant remarqué la grande attention avec laquelle les autorités impériales, de même que les gouvernements européens, se sont occupés de l'amélioration des modes de pêche, de préparation et de paquage du poisson, Elle a cru qu'il était à propos d'envoyer une commission en Ecosse et en Hollande, chargée d'étudier cette question et de faire

rapport de ses travaux pendant la saison de pêche ; et nous sommes convaincus que dans le rapport des délégués qui nous sera soumis, nos pêcheurs trouveront des renseignements très utiles et des instructions pratiques sur les meilleurs moyens d'améliorer et développer cette importante industrie.

Nous apprenons avec plaisir que les ministres de Votre Excellence ayant soigneusement examiné les difficultés qui accompagnent l'exercice des droits du Canada au sujet de ses grèves maritimes, de ses havres, lacs, fleuves et rivières, il nous sera soumis une mesure ayant pour but de dissiper l'incertitude qui existe à l'égard des droits respectifs du gouvernement fédéral et des provinces, et de prévenir toute confusion dans les titres à cet égard.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'Elle nous informe que le rapport de la Commission royale au sujet du travail, qui nous a été soumis au cours de la dernière session, a été répandu par tout le pays ; nous croyons avec Votre Excellence que les renseignements qu'il contient seront de la plus haute utilité en indiquant les améliorations à apporter aux lois relatives aux classes ouvrières ; et nous assurons Votre Excellence que toutes mesures destinées à l'amendement de ces lois, en tant qu'elles tombent sous le contrôle du parlement du Canada, recevront notre plus mûre considération.

Votre Excellence nous informant que l'expiration prochaine des actes constitutifs des principales institutions monétaires du pays nécessite une révision de notre système actuel de banques et des conditions auxquelles les chartes de ces corporations devront être renouvelées, nous assurons Votre Excellence que tout projet de loi se rapportant à cette importante question recevra notre plus sérieuse attention.

Nous examinerons volontiers toutes mesures qui nous sera soumise à l'effet de modifier les actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest, de nature à faciliter l'administration des affaires dans cette région, ainsi qu'un projet de loi destiné à accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest.

Votre Excellence peut être certaine que toutes mesures qui nous seront présentées au sujet des lettres de change et billets à ordre, pour améliorer les lois relatives aux brevets d'invention et de découverte, pour modifier l'Acte des falsifications et la loi concernant le Revenu de l'Intérieur, et aussi pour modifier l'Acte concernant la Commission Géologique et d'Histoire Naturelle du Canada, et pour pourvoir à une meilleure organisation de l'Imprimerie Nationale, seront étudiées avec le plus grand soin.

Nous remercions Votre Excellence de son information que les comptes du dernier exercice financier nous seront soumis et que nous y verrons que l'estimation des revenus a été réalisée et que, après avoir amplement pourvu aux différents services publics du pays, il restera encore un surplus assez important ; et nous remercions également Votre Excellence de nous avoir informés que le budget du prochain exercice a été établi de manière à répondre à tous les besoins du service public.

Votre Excellence peut être convaincu que ces importantes questions, ainsi que toutes autres qui pourront venir devant nous, feront l'objet de nos plus sérieuses délibérations ; et nous remercions Votre Excellence de l'expression de sa confiance en notre sagesse et notre prudence pour les décider, avec l'aide de la divine Providence, de la manière la plus propre à procurer le bonheur et la prospérité du Canada.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Subsidés à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Voies et Moyens à prendre pour prélever les subsidés à accorder à Sa Majesté.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Comptes Publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. (*Documents de la Session, No 3.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889, d'après les rapports officiels. (*Documents de la Session, No 2.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—les rapports, Etats et Statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. (*Documents de la Session, No 1.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 20 janvier 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Dawson,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental.

Par M. Denison,—La pétition de Samuel May, manufacturier, de la cité de Toronto, Ont.

Par M. Kirkpatrick,—La pétition de George W. Yarker et autres.

Par M. Smith (Ontario),—Six pétitions de l'Union des mouleurs en fer, A. N., No 136, Oshawa, Ont.

Par M. Wilson (Lennox),—La pétition du conseil municipal des comtés de Lennox et Addington.

Par M. Small,—La pétition de W. McDowall et autres, de la cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Belleville et du lac Nipissingue; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie et à d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta; demandant certains amendements à sa charte.

De la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers canadiens; demandant la passation d'un acte lui donnant des pouvoirs additionnels comme corps incorporé, de manière à lui permettre d'étendre ses opérations à toutes les parties du Canada.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, du 20 mars 1889, pour copie de toute correspondance relative à l'établissement d'un service postal bi-hebdomadaire au lieu d'hebdomadaire entre Lourdes et Somerset, dans le comté de Mégantic. (*Documents de la Session, No 21.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 25 février 1889, pour copie de toute correspondance concernant l'octroi du contrat de la malle entre la station de

Béarnecour et Sainte-Julie de Somerset, et entre Inverness et Sainte-Julie de Somerset, vers le mois d'avril 1888. Aussi toutes les soumissions s'y rattachant. *Documents de la Session, No 21a.*

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1888, pour copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier. (*Documents de la Session, No 21b.*)

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill autorisant la réciprocité dans le sauvetage et le remorquage des navires et radeaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Patterson (Essex) ait la permission de présenter un bill à l'effet d'admettre les navires enregistrés aux Etats-Unis aux privilèges du sauvetage, du remorquage et du cabotage dans les eaux canadiennes.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la cruauté envers les animaux."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Joncas ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Geoffrion,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état depuis la date de la dernière réponse fournie sur ce sujet, faisant connaître le nombre de bills désavoués depuis la Confédération, ainsi que le nombre total de ceux qui l'ont été chaque année pendant la même période, avec le titre des bills, le nom de la province où ils ont été passés et le motif du désaveu.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Geoffrion,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de toutes personnes appelées devant le magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888 et 1889, et copie de tous papiers, documents et lettres à ce sujet; aussi, le nom du délateur, du magistrat siégeant, du constable employé et de l'avocat retenu pour chaque cause; aussi, les

jugements rendus par les magistrats, indiquant les amendes imposées, s'il en est, si l'on en a appelé des décisions des magistrats, le nom du juge devant lequel tel appel a été porté et le résultat final; aussi, le coût de chaque procès devant un magistrat, et de chaque appel porté devant un juge, avec le nom, l'occupation et l'adresse postale de chaque personne qui a reçu de l'argent pour tout service quelconque lors du procès devant le magistrat ou de l'appel devant le juge, le coût total de toutes les causes, les amendes totales imposées et perçues, et, dans le cas où les frais auraient été refusés dans aucunes des dites causes, le motif de tel refus; aussi, indiquant si les Sauvages qui ont eu du whisky étaient électeurs du comté de Bruce aux termes de l'Acte du cens électoral du Canada.

Sur motion de M. Innes, secondé par M. Platt,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nombre de listes fédérales de votation pour 1889 imprimées en dehors du bureau d'Imprimerie nationale, les noms des bureaux dans lesquels elles ont été imprimées et le montant payé pour l'impression de chacune de ces listes.

Sur motion de M. Welsh, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur les études du havre de Pinette et de l'île Wood; et aussi copie du rapport d'exploration du havre et du brise-lames de New-London, dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et de décembre derniers.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine soumet à la Chambre, —Relevé des mandats émis par le Gouverneur Général et des dépenses faites sous leur autorité, depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'Acte du revenu consolidé et de l'audition. (*Documents de la Session, No 22.*)

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités permanents spéciaux ordonnés par cette Chambre, jeudi le 16 courant; et que sir John A. Macdonald, sir Hector L. Langevin, sir Richard Cartwright, sir John Thompson, et MM. Howell, Laurier et Mills (Bothwell) composent le dit comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 21 janvier 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Bain (Wentworth),—La pétition du conseil municipal du comté de Wentworth, Ont.

Par M. Watson,—La pétition de l'honorable W. E. Sanford, sénateur, de Hamilton, et autres.

Par M. Denison,—Sept pétitions de l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622.  
Par M. Cockburn,—Sept pétitions du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé des listes en conséquences, lesquelles sont lues comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.—Messieurs Amyot, Barron, Beausoleil, Blake, Bryson, Caron, Casgrain, Chapleau, Colby, Costigan, Curran, Davies, Desaulniers, Desjardins, Dickey, Edgar, Girouard, Hall, Hudspeth, Ives, Kirkpatrick, Landry, Langelier (Montmorency), Langelier (Québec), Langevin (Sir Hector), Laurier, Lister, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McIntyre, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Patterson (Essex), Préfontaine, Prior, Riopel, Temple, Thompson (Sir John), Tupper, Weldon (Albert), et Weldon (Saint-Jean).—44.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Armstrong, Audet, Bell, Cameron, Coughlin, Couture, Daly, Daoust, De St. Georges, Doyon, Ferguson (Renfrew), Freeman, Guillet, Hale, Hesson, Labrosse, Lang, LaRivière, Livingston, McIntyre, Putnam, Ste. Marie, Tyrwhitt, Ward, et Yeo. —25. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHE.—Messieurs Archibald (Sir Adams), Amyot, Armstrong, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Baird, Barnard, Barron, Beausoleil, Béchard, Bergeron, Bergin, Bernier, Blake, Boisvert, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Boyle, Brien, Brown, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Campbell, Cargill, Carling, Caron (Sir Adolphe), Cartwright (Sir Richard), Casey, Casgrain, Chapleau, Charlton, Choquette, Chouinard, Cimon, Cockburn, Colby, Colter, Cook, Corby, Costigan, Coulombe, Couture, Curran, Daly, Davies, Davin, Davis, Dawson, De St. Georges, Desjardins, Dessaint, Dewdney, Dickinson, Edgar, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Fisher, Foster, Geoffrion, Gillmor, Girouard, Goudbout, Gordon, Grandbois, Guay, Guillet, Haggart, Hale, Hall, Hesson, Hickey, Holton, Hudspeth, Innes, Ives, Joncas, Jones (Halifax), Kenny, Kirkpatrick, Landerkin, Landry, Lang, Langelier (Québec), Langevin (Sir Hector), LaRivière, Laurie (Lieut.-Gén.), Laurier, Lavergne, Lépine, Lister, Livingston, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McCulla, McDougald (Pictou), McDougall (Cap Breton), McGreevy, McIntyre, McKay, McKeen, McMillan (Vaudreuil), McMullen, Madill, Mara, Masson, Massue, Meigs, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Mitchell, Mulock, Patterson (Essex), Perley, Perry, Platt, Pope, Porter, Préfontaine, Prior, Purcell, Rinfret, Riopel, Robillard, Roome, Ross, Rykert, Scarth, Scriver, Shanly, Skinner, Small, Smith (Sir Donald), Smith (Ontario), Sproule, Stevenson, Sutherland, Taylor, Temple, Thérien, Thompson (Sir John), Tisdale, Trou, Turcot, Tyrwhitt, Vanasse, Waldie, Wallace, Ward, Watson, Weldon (Albert), Welton (Saint-Jean), White (Cardwell), White (Renfrew), Wilmot, Wilson (Argenteuil), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Wright, et Yeo.—166.

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs Amyot, Armstrong, Audet, Barnard, Barron, Bell, Borden, Bourassa, Brien, Burdett, Campbell, Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Casey, Chisholm, Choquette, Chouinard, Cochrane, Costigan, Daly, Daoust, Davin, Denison, Dickey, Dickinson, Edwards, Eisenhauer, Ellis, Geoffrion, Gillmor, Girouard, Hale, Hickey, Holton, Hudspeth, Ives, Jamieson, Joncas, Jones (Digby), Kenny, Labrosse, Landry, Langelier (Montmorency), Langelier (Quebec), Laurie (Lieut.-Gén.), Lavergne, Lépine, Lovitt, McCulla, McDougall (Cape Breton), McGreevy, McIntyre, McKay, McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), Madill, Marshall, Massue, Moffat, Moncrieff, Montplaisir, Mulock, Robillard, Rowand, Scriver, Small, Sproule, Vanasse, Ward, Watson, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), Wilson (Argenteuil), et Wright.—74. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Bain (Wentworth), Bergeron, Brien, Burdett, Casgrain, Coughlin, Coulombe, Denison, De St. Georges, Dessaint, Dupont, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Ferguson (Welland), Gigault, Gillmor,

*Gordon, Jones (Digby), Landerkin, Langelier (Montmorency), Lavergne, Macdowall, McKeen, Marshall, Meigs, Mills (Annapolis), Moffat, Montplaisir, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Essex), Perry, Porter, Rinfret, Robertson, Smith (Sir Donald), Stevenson, Sutherland, Thérien, Turcot, Wilmot, Wilson (Lennox), et Wood (Brockville).*—43. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs *Amyot, Bergin, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Ellis, Foster, Grandbois, Hickey, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow, et Vanasse.*—19.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs *Bain (Soulanges), Baird, Béchard, Bergeron, Bergin, Blake, Bowell, Cameron, Carling, Caron (Sir Adolphe) Cartwright (Sir Richard), Chapleau, Charlton, Colby, Costigan, Davies, Ellis, Ferguson (Welland), Foster, Gillmor, Grandbois, Haggart, Hesson, Hickey, Holton, Jones (Halifax), Landerkin, Langelier (Québec), Lister, Macdonald (Sir John), Macdonald (Huron), Mackenzie, McCarthy, McDougald (Pictou), McMullen, Madill, Mills (Annapolis), Mitchell, Moncrieff, Mulock, Perley, Rinfret, Riopel, Rykert, Scarth, Scriver, Smith (Ontario), Somerville, Taylor, Tupper, Wallace, Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wilmot, Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).*—57. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs *Archibald (Sir Adams), Baird, Barnard, Beausoleil, Béchard, Bernier, Blake, Borden, Bowell, Bowman, Boyle, Brown, Bryson, Burns, Cameron, Cargill, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Cimon, Cochrane, Cockburn, Colby, Colter, Cook, Curran, Davies, Dawson, Desjardins, Dickey, Dickinson, Dupont, Earle, Edgar, Edwards, Eisenhauer, Ellis, Fiset, Flynn, Foster, Freeman, Gigault, Girouard, Guillet, Haggart, Hall, Hesson, Holton, Ives, Jamieson, Joncas, Jones (Halifax), Kenny, Kirk, Kirkpatrick, Landerkin, Landry, Lang, Langelier (Québec), Langevin (Sir Hector), Lister, Lovitt, Macdonald (Sir John), Macdonald (Huron), Macdowall, Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McDougald (Pictou), McGreevy, McNeill, Mara, Masson, Massue, Meigs, Mills (Bothwell), Mitchell, Moncrieff, O'Brien, Paterson (Brant), Perley, Préfontaine, Purcell, Putnam, Riopel, Robillard, Rykert, Scarth, Scriver, Semples, Shanly, Skinner, Smith (Sir Donald), Sutherland, Temple, Thérien, Thompson (Sir John), Tisdale, Turcot, Vanasse, Waldie, Wallace, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wilson (Argenteuil), Wood (Westmoreland), Wright, et Yeo.*—110. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9. AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs *Armstrong, Audet, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Béchard, Bell, Bernier, Boisvert, Bourassa, Bowman, Brien, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Carling, Carpenter, Chapleau, Chisholm, Choquette, Cimon, Cochrane, Coughlin, Coulombe, Couture, Daly, Daoust, Davin, Davis, Dawson, Desaulniers, Dessaint, Dewdney, Dickinson, Doyon, Earle, Edwards, Eisenhauer, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Ferguson (Welland), Fiset, Fisher, Flynn, Gauthier, Gigault, Godbout, Gordon, Grandbois, Guay, Guillet, Hesson, Innes, Joncas, Jones (Digby), Kirk, Labrosse, Landry, Lang, Laurie (Lieut.-Gén.), Lépine, Livingston, Macdonald (Huron), McCulla, McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), McNeill, Mara, Marshall, Masson, Mitchell, Montplaisir, Neveux, Paterson (Brant), Perley, Perry, Platt, Pope, Putnam, Robertson, Roome, Ross, Rowand, Ste.Marie, Semples, Smith (Ontario), Sproule, Stevenson, Sutherland, Taylor, Trow, Tyrwhitt, Watson, White (Renfrew), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wright, et Yeo.*—98. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport, en ce qui concerne le comité des Ordres Permanents et celui des Impressions.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de Sir Adolphe Caron, MM. Amyot, Blake, Chouinard, Cockburn, Colby, Davies, Davin, Desjardins, Kirkpatrick,



O'Brien, Scriver, Thérien, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), et Wright, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, et que les membres du comité spécial permanent des Impressions, savoir :—MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Ellis, Foster, Grandbois, Hickey, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow et Vanasse agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant le Très-Honorable Sir John A. Macdonald, K.C.B., ministre des Chemins de fer et Canaux, l'honorable Sir Hector Langevin, K.C.M.G., ministre des Travaux Publics, l'honorable John Costigan, ministre du Revenu de l'Intérieur, et l'honorable George Eulas Foster, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 21 janvier 1890.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un Bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1889, aux termes du chap. 184, clause 5 des Statuts Révisés du Canada. (*Documents de la Session, No 23.*)

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que John Fisher Wood, écuier, député du district électoral de la ville de Brockville, soit nommé président des comités généraux de la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 22 janvier 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Lépine,—Sept pétitions de l'assemblée locale, No 644, chevaliers du travail; sept pétitions de l'assemblée de Maisonneuve, No 7209; sept pétitions de l'union des voituriers; sept pétitions de l'union des cigariers et sept pétitions de l'assemblée locale, No 6023, chevaliers du travail, tous de Montréal.

Par M. McKay,—Huit pétitions de l'union typographique de Hamilton, No 129.

Par M. Small,—Sept pétitions de l'union des cigariers, No 27, Toronto.

Par M. Curran,—Sept pétitions de l'assemblée locale, No 10511, du fer à cheval; et la pétition de Milo M. Belding et autres, tous de Montréal.

Par M. Hudspeth,—Sept pétitions de l'assemblée, No 5402, chevaliers du travail, Lindsay, Ontario.

Par M. Denison,—Huit pétitions de l'assemblée Mayflower, No 6564, chevaliers du travail, Toronto; et six pétitions de l'union des pressiers, No 10.

Par M. Carpenter,—La pétition du conseil municipal du comté de Wentworth.

Par M. Ferguson (Welland),—La pétition du Conseil exécutif de la Société Historique de Wentworth.

Par M. Hickey,—La pétition de Charles Myers, du village de Morrisburg, et autres.

Par M. Guay,—Sept pétitions de l'assemblée de Lévis, No 10123, chevaliers du travail, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour compléter ses travaux, pour l'autoriser à tracer, construire et exploiter certains embranchements et pour autres fins.

De Samuel May, de la cité de Toronto, Ont., manufacturier; demandant la passation d'un acte renouvelant et confirmant certaines lettres patentes dont il est le gardien et dépositaire.

De George W. Yarker et autres; demandant une charte sous le nom de Banque du comté de York.

De l'Union des mouleurs en fer, N. A., No 136, Oshawa, Ont.; demandant la passation d'un acte pour obliger tous les navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union des mouleurs en fer, N. A., No 136, Oshawa, Ont.; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union des mouleurs en fer, N. A., No 136, Oshawa, Ont.; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union des mouleurs en fer, N. A., No 136, Oshawa, Ont.; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union des mouleurs en fer, N. A., No 136, Oshawa, Ont.; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Union des mouleurs en fer, N. A., No 136, Oshawa, Ont., demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

Du conseil municipal des comtés de Lennox et Addington ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De W. McDowall et autres, de la cité de Toronto ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Etat des dépenses à compte de frais divers, du 12 juillet 1889 au 4 janvier 1890, autorisées par l'Acte 52 Vic., chap. 1. (*Documents de la Session, No 24.*)

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, —la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 février 1889, pour un relevé du nombre de fabriques de conserves de homard sur tout le littoral de l'Île du Prince-Edouard ; le nombre d'amendes imposées pendant la saison de 1888, le montant de chaque amende ; le nom des personnes qui ont payé les amendes, et le nom de celles qui ne les ont pas payées ; et la nature du délit dans chaque cas. (*Documents de la Session, No 25.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, —le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1889. (*Documents de la Session, No 12.*)

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin, Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en tant qu'il se rapporte aux comités suivants, savoir :— Privilèges et Elections—Lois Expirantes—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes—Bills Privés—Comptes Publics—Banques et Commerce, et Agriculture et Colonisation.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte des falsifications, chapitre cent sept des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, —lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, —lequel est reçu et lue pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Somerville, secondé par M. Holton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, —Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de la Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations pour indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres ; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou entre le gouvernement et la Chambre de Commerce de Québec ou d'autres corps publics ou personnes, et de tous autres documents, au sujet des débentures de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Laurier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau de poste de Québec, et à leur remplacement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Laurier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'établissement de l'Hôpital de la Marine, à Québec, et à sa fermeture.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance et documents relatifs à la nomination de M. Joseph Garneau comme surveillant des travaux du gouvernement, à Québec, et à son remplacement par un nommé L. P. Lépine.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Laurier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Laurier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'ébouliis qui a eu lieu, le 19 septembre dernier, d'une partie du rocher sur lequel repose la citadelle de Québec.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat informe cette Chambre que Leurs Honneurs ont nommé les honorables messieurs Casgrain, Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, Lougheed, McClelan, McKindsey, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Perley, Power, Read, Vidal et Wark pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session, et d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

Et aussi, le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs Almon, Baillargeon, Bellerose, Botsford, De Boucherville, Drummond, Haythorne, Lacoste, MacInnes (Burlington), Miller, Odell, Poirier, Power, Scott, Sullivan et Wark ont été nommés pour former un comité devant aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui touche aux intérêts de cette Chambre, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 23 janvier 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau : —

Par M. Davis, — La pétition de Félix Laroque, président, et J. J. Tobin, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Banff; la pétition de N. Chénier, président, et H. Meloche, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Canmore; la pétition de M. E. Roy, président, et Christopher McRae, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Lethbridge; la pétition de Leo Slattery, président, et Bernard McKeVitt, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Fish Creek; la pétition de Edward Donohue, président, et Siméon Cloutier, secrétaire, d'une assemblée des contribuables de Anthracite; et la pétition de Alexander Gillies, président, et A. W. McDonald, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Ghost River, tous du district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Hudspeth, — La pétition de Massom Martin Boyd, fabricant de bois de construction, et autres, du village de Bobcaygeon et autres lieux; et la pétition de la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada.

Par M. Wilson (Elgin), — Cinq pétitions de l'Assemblée Elgin, No 3449, chevaliers du travail.

Par M. Mara, — La pétition de Thomas Dunn et autres, de Vancouver, Colombie-Anglaise.

Par M. Masson, — La pétition de Joseph Cozens et autres, promoteurs du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson.

Par M. Wood (Westmoreland), — Sept pétitions de l'Union des mouleurs en fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick.

Par M. Cockburn, — La pétition de la Chambre de Commerce de Toronto.

Par M. Denison, — Sept pétitions de l'Union des mouleurs en fer, No 28, Toronto.

Par M. Small, — Dix pétitions de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail; la pétition de la "Toronto Savings Bank Charitable Trust"; et la pétition de James Douglas et autres, tous de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues : —

Du conseil municipal du comté de Wentworth, Ont.; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'honorable W. E. Sanford, sénateur, de Hamilton, et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation de chemins de fer.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés, nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle et punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte pour obliger tous les navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Ordonné, que M. Choquette ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill à l'effet d'assurer davantage l'indépendance du parlement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence la Gouverneur Général,—le rapport du Maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1889. (*Documents de la Session*, N<sup>o</sup> 15.)

Sur motion de M. Denison, secondé par M. McCulla,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant, pour chaque année,—

1. Le coût de l'impression en français des ordonnances, publications et autres documents officiels depuis la date de la passation de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, de 1877;

2. Le nombre de copies des ordonnances imprimées de temps à autre dans cette langue;—et

3. Le nombre de copies distribuées et celles restant en main.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Somerville,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants:—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

M. McMullen propose, secondé par M. Somerville,—qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant :

1. Les noms de chaque ministre de la Couronne, Haut-Commissaire ou autre plénipotentiaire à l'étranger, depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889 ;

2. Le montant des deniers retirés par chacun d'eux sous les titres suivants :— Salaire, allocation sessionnelle, frais de voyage, dépenses de voitures, et toutes autres sommes retirées à tout autre titre chaque année, durant leur terme d'office ;

3. Le montant total payé à chacun pour toutes fins quelconques pendant la durée de la charge jusqu'au 30 juin 1889.

M. Taylor propose comme amendement, secondé par M. Joncas,—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion comme paragraphe 4, savoir :—

4. Etat détaillé faisant connaître les fins pour lesquelles le montant reçu par chaque ministre de la Couronne, Haut Commissaire ou autres plénipotentiaire à l'étranger a été appliqué ou employé, et mentionnant en détail,—(1) les noms de tous les membres de la Chambre des Communes depuis la Confédération ; (2) le montant total reçu par chaque membre pour indemnité sessionnelle, frais de route ou pour tout autre objet ; (3) le montant dépensé par chaque membre pendant son séjour à Ottawa pour vaquer à ses devoirs parlementaires, les noms des particuliers auxquels aucune somme ou sommes d'argent ont été payées et la raison du paiement ; (4) le montant dépensé par chaque membre de la Chambre des Communes pour frais de voyages en se rendant à Ottawa pour vaquer à ses devoirs parlementaires ou en en revenant ; (5) les noms de ceux qui ont voyagé au moyen de permis de circulation et les noms des compagnies de chemins de fer qui les ont donnés ; (6) le nombre d'Adresses ou Ordres de la Chambre demandés par chaque membre, le coût de la préparation de chaque réponse, y compris les frais d'impression et ce qui a été fait ensuite au sujet de chaque réponse ; (7) le nombre de fois que chaque membre a parlé en Chambre, la durée de son discours, ce qu'a coûté au pays chaque discours prononcé, et sa valeur en se basant sur la longueur et le coût de chaque session ; (8) le nombre de motions et les noms des membres qui les ont proposées, à part les demandes de documents, et ce qui est advenu de ces motions après qu'elles ont été proposées ; (9) le nombre de votes donnés par chaque membre et le nombre de fois que chaque membre s'est abstenu de voter et les raisons de telle abstention, indiquant le caractère et la nature de chaque motion proposée, et, dans chaque cas d'abstention, si le député non-votant a eu le consentement de la Chambre pour s'absenter ; (10) de quelle manière la somme de \$500 votée comme indemnité supplémentaire en 1885 a été dépensé par chaque membre de la Chambre pour cette année, et quelle proportion de cette somme a été payée aux sociétés d'agriculture, en souscriptions aux fonds d'églises ou autres objets de charité, tel que promis par certains membres lorsqu'ils ont accepté ce supplément d'indemnité.

Et un débat s'ensuivant ;

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Hector Langevin, que le débat soit ajourné.

La dite proposition est alors retirée, avec le consentement de la Chambre, ainsi que l'amendement proposé et la motion principale.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé des dépenses faites en rapport avec l'hôpital de la Marine et des Emigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant :—

1. Le montant voté chaque année par le Parlement ;

2. Le montant dépensé ;

3. Le nombre de marins et d'émigrants reçus chaque année et le nombre total de jours que chacun a passé au dit hôpital;
4. Le nombre de personnes, non marins ou immigrants, reçus dans le dit hôpital, et le nombre de jours que chacun y a passé;
5. Le coût total par jour de chaque patient;
6. Le montant retiré par le gouvernement pour les patients non immigrants ou marins;
7. Le montant retiré du fonds des marins malades en vertu de l'Acte 49 Vict., ch. 86, sect. 16.

Sur motion de M. Hesson, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, liquidé leurs affaires ou fait faillite depuis la Confédération, ainsi que le montant du capital-actions autorisé, celui du stock souscrit et celui du stock payé; l'actif et le passif des dites banques lors de telles suspension ou cessation d'affaires; la nature des dits actif et passif, les dates des dites chartes et les dates de leur forfaiture ou abandon, et les dividendes payés aux porteurs de billets et aux déposants.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé détaillé des recettes et dépenses jusqu'au 1er janvier 1890, ainsi qu'un relevé semblable pour le semestre expiré le 1er janvier 1889.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Langelier (Québec),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé de toutes les dépenses générales faites jusqu'à date pour la confection des listes électorales du Canada.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Choquette,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nombre de lettres enregistrées envoyées au bureau des lettres mortes pendant les années 1887, 1888 et 1889.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 24 janvier 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rykert,—La pétition du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara; sept pétitions de l'Assemblée des mariniers du canal Welland, No 7025; dix pétitions de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail; et sept pétitions de l'Assemblée, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine, Ontario.

Par M. Ross,—La pétition de William Mackenzie et autres.

Par M. Madill,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique Canadien.

Par M. Patterson (Essex),—La pétition de la Compagnie de pont du Sud du Canada.

Par M. Hickey,—La pétition de la Compagnie de charbonnage et de navigation du Nord-Ouest (limitée).



Par M. Wallace.—La pétition des officiers et membres de l'Association loyale orangiste de l'Amérique Anglaise.

Par M. McKay.—Sept pétitions de l'Union des briquetiers et maçons, Hamilton, Ontario.

Par M. Weldon (Saint-Jean).—La pétition de la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick; et la pétition du président, des directeurs et de la Compagnie de la Banque de St. Stephen, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 87209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 10511, du Fer à Cheval, tous de Montréal; de l'Assemblée de Lévis, No 10123, Chevaliers du Travail, Québec; de l'Union des Pressiers, No 10, de Toronto; de l'Union des Cigariers, No 27; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay; et de l'Union Typographique de Hamilton, No 129; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée de Lévis, No 10123, Chevaliers du Travail, Québec; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 10511, du Fer à Cheval, tous de Montréal; de l'Union des Pressiers, No 10, Toronto; de l'Union des Cigariers, No 27; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de Lévis, No 10123, Chevaliers du Travail, Québec; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 10511, du Fer à Cheval, tous de Montréal; de l'Union des Cigariers, No 27; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de Lévis, No 10123, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 10511, du Fer à Cheval, tous de Montréal; de l'Union des Pressiers, No 10, de Toronto; de l'Union des Cigariers, No 27; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de Lévis, No 10123, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 10511, du Fer à Cheval, tous de Montréal; de l'Union des Pressiers, No 10 de Toronto; de l'Union des Cigariers, No 27; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée de Lévis No 10123, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6023,

Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Locale, No 10511, du Fer à Cheval, tous de Montréal ; de l'Union des Pressiers, No 10, Toronto ; de l'Union des Cigariers, No 27 ; de l'Assemblée de Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay ; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de Lévis, No 10123, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7209 de l'Union des Voituriers ; de l'Union des Cigariers ; de l'Assemblée Locale, No 6023, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée, No 10511, du Fer à Cheval, tous de Montréal ; de l'Union des Pressiers, No 10, de Toronto ; de l'Union des Cigariers, No 27 ; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay ; et de l'Union Typographique, No 129, Hamilton ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union Typographique, No 129, Hamilton ; demandant un acte établissant un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre employés et patrons.

De l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant la passation d'un acte choisissant un jour à être appelé "jour de travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

Du conseil municipal du comté de Wentworth, Ont. ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du Conseil Exécutif de la Société Historique de Wentworth ; demandant qu'il soit pris des mesures pour conserver la mémoire des braves tombés sur le champ de bataille de Stoney Creek.

De Charles Myers, du village de Morrisburg, et autres ; demandant une charte les autorisant à construire, équiper et exploiter un chemin de fer entre Ottawa et Morrisburg, dans le comté de Dundas.

De Milo L. Belding et autres, de la cité de Montréal ; demandant une charte sous le nom de Belding, Paul et Cie (limité).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel d'élection pour le district électoral de Haldimand.

Et le dit jugement est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre, comme suit :

## ELECTION CONTESTÉE DE HALDIMAND.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

MERCREDI, le vingt-deuxième jour de janvier 1890.

*Présents :*

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef.

Son Honneur le juge TASCHEREAU,

do do GWYNNE,

do do PATTERSON.

Son Honneur le juge Strong étant absent, l'honorable juge-en-chef donne communication de son jugement, tel que prescrit par le statut à cette fin.

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Haldimand, tenue le treizième jour de janvier 1889.

Entre

CHARLES WESLEY COLTER,  
(Répondant dans la cour inférieure), Appelant ;

et

WILLIAM GLENN,  
(Pétitionnaire en cour inférieure), Répondant.

L'appel du susdit Charles Wesley Colter, du jugement de Son Honneur le juge Falconbridge, prononcé lors de l'instruction de la pétition d'élection dans la cause ci-dessus, le dixième jour de septembre et le quatorzième jour d'octobre derniers, étant venu pour être entendu devant cette cour les treizième et quatorzième jours de décembre écoulé (1889) en présence des avocats de l'appelant et du répondant susdits, et l'appelant ayant conformément à la clause 51 de l'Acte des Elections contestées, dans son avis d'inscription d'appel pour audition, limité le sujet d'appel aux accusations suivantes, savoir : Accusation n° 82, laquelle est comme suit :—“ Le ou vers le jour de l'élection en question, dans le township de Walpole, James Haslett, de Walpole, un agent du répondant a offert et promis de payer, et a payé à Henry Bridges, du township de Walpole, l'un des voteurs du dit district électoral, la somme de cinq piastres ou autre valable considération, pour induire le dit Bridges à s'abstenir de voter à l'élection en question, ou à voter en faveur du dit répondant ;”

Et à l'accusation n° 8, laquelle est comme suit :—“ Le ou vers le jour de l'élection en question, au village de Silkirk, le docteur Thomas T. Harrison, de Silkirk susdit, président de l'Association de Réforme ; Jose W. Holmes, de Silkirk susdit ; Albion C. Smith, de Rainham, et Edwin Hoover, agents du répondant, ont acheté et se sont procuré un certain nombre de barils de bière lager et les ont mis ou placés dans la boutique de barbier d'un sieur Alexandre Miller, dans le village de Selkirk susdit ; et les dits Harrison, Holmes et Smith ont conduit dans la boutique de barbier et y ont traité nombre des électeurs ou voteurs dans le dit district électoral, entres autre Frederic Bretzler, de Rainham ; William Holly, de Rainham ; Alfred Kingsley, de Rainham ; John Kingsley, de Rainham ; Isaac Boyer, de Rainham ; Edmund Hoover, de Rainham ; Moses Hoover, de Rainham ; J. H. Yager, de Rainham ; William Yager, de Rainham, et plusieurs autres dont les noms sont inconnus au pétitionnaire, afin d'induire les dits électeurs à voter pour le dit répondant, ou à s'abstenir de voter contre lui, ou pour avoir voté à la dite élection en question.”

Au sujet de la dite accusation No 82, le savant juge de la cour inférieure a constaté que le dit James Haslett, agent du répondant dans la cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, a commis l'acte de corruption mentionné, hors la connaissance ou le consentement du dit répondant dans la cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, et quant à la dite accusation No 8, le dit savant juge de la cour inférieure, a constaté, d'après les faits, que la distribution de boisson a été faite dans l'intérêt du répondant en cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, hors la connaissance du dit répondant en cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, mais à la connaissance et du consentement et avec la sanction du dit docteur Thomas F. Harrison et le dit Moses Hoover, agents du dit répondant en cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, hors sa connaissance et son consentement ; et que la dite élection doit être déclarée nulle ; et le dit savant juge a de plus, au sujet de la question des frais, ordonné que le pétitionnaire aurait les frais généraux de la pétition et de l'instruction ; que le répondant en cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, aurait droit aux frais occasionnés par l'accusation d'actes de corruption par des

agents, en quoi il avait réussi, et aux frais occasionnés par celles qui ont été abandonnées, et qu'il n'y aurait pas de frais pour aucunes des parties, pour accusations personnelles; et le dit répondant, William Glenn, ayant produit une contre-demande d'appel du dit jugement, et le dit appel, en ce qui concerne la dite accusation No 82, ayant été entendu devant cette cour; et cette cour ayant entendu la plaidoirie des avocats susdits, a bien voulu ordonner que le dit appel fut ajourné pour le prononcé du jugement; et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, cette cour a ordonné, adjugé et décidé comme suit:

1. Que le dit appel sur la dite accusation No 82 doit être renvoyé et il est renvoyé.

2. Que le dit James Haslett, agent du dit appelant, le dit Charles Wesley Colter, a commis l'acte de corruption porté à l'accusation, hors la connaissance ou le consentement du dit appelant, le dit Charles Wesley Colter.

3. Que le dit appelant, le dit Charles Wesley Colter, n'a pas été dûment élu et rapporté comme membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le dit district électoral de Haldimand, à la dite élection tenue le treizième jour de janvier dernier, et que la dite élection est nulle et de nul effet.

4. Que la somme de cent piastres (100) déposée par le dit appelant en garantie des frais du dit appel sera payée au dit répondant, William Glenn, pour être appliquée par lui au paiement de ses frais ci-après mentionnés.

5. Que le dit appelant, Charles Wesley Colter, paiera au dit répondant, William Glenn, les frais encourus par ce dernier au sujet du dit appel sur la dite accusation No 82, comme susdit; — et

6. Que cette cour, avec le consentement des parties, n'a pas statué sur les frais de l'autre accusation portée dans le dit appel ou sur les frais de la dite contre-demande d'appel.

Certifié

(Signé)

ROBT. CASSELS,

*Régistratre.*

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, conformément à la clause 46 du chapitre 9 des Statuts révisés, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. Bergeron, du comité des ordres permanents, présente à la Chambe le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit: —

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir: —

De la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta; demandant certains amendements à sa charte;—de la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour compléter ses travaux, pour l'autoriser à tracer, construire et exploiter certains embranchements et pour d'autres fins;—et de Samuel May, de la cité de Toronto, Ont., manufacturier; demandant la passation d'un acte renouvelant et confirmant certaines lettres patentes.

Votre comité a aussi considéré les avis donnés quant à la pétition de la Cie du chemin de fer de Colonisation de la Saskatchewan, pour une charte, et il constate que ces avis n'ont pas été publiés dans le temps voulu; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que le bill ne soit considéré par le comité des Chemins de fer, le comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés expirant demain, et celui pour présenter les bills privés se terminant le 31 courant, votre comité recommande, en conséquence, que le délai pour recevoir des pétitions soit prorogé au mardi, 11 février, et que celui pour présenter des bills privés, soit prorogé au mardi, 18 février.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Ferguson (Welland),

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prorogé à mardi, le onze février prochain, et celui pour présenter des bills privés, au mardi, dix-huit février prochain, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Dawson ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. McMillan ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Denison ait la permission de présenter un bill conférant au commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Samuel May.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Earle,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l'Australie.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Gordon, secondé par M. Earle,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant,—

1. Le nombre total d'immigrants chinois qui sont arrivés en Canada entre le 31 mars 1887 et le 31 décembre 1889, spécifiant les ports auxquels ils sont débarqués;

2. Les montants d'honoraires ou droits retirés des immigrants chinois pendant la même période;

3. Le nombre de certificats de résidence délivrés à des Chinois, tel que prescrit par la clause 13 de l'acte pour restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada, depuis la passation de l'acte;

4. Le nombre de Chinois qui ont été découverts lorsqu'ils tentaient de débarquer en Canada au moyen de faux certificats, et qui en ont été empêchés par les tribunaux;

5. Copie de toute correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman *alias* M. Gardner, et de toute correspondance concernant la nomination d'un Chinois au poste d'interprète au port de Vancouver en remplacement du dit M. Gardner;

6. Le nombre de Chinois qui ont traversé le Canada, en entrepôt, pour être embarqués à Vancouver sur des steamers à destination de la Chine, et copie des règlements promulgués pour assurer leur embarquement à bord des dits steamers et empêcher leur débarquement ultérieur;

7. Le nombre total de Chinois, autres que ceux transportés en entrepôt, qui ont quitté le Canada pendant la période sus-mentionnée, et le nombre de certificats de retour qui ont été délivrés.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Trow.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers et correspondance entre l'association des manufacturiers de l'Ontario et le gouvernement fédéral, pendant les années 1883, 1884 et 1885 au sujet de la législation projetée concernant les manufactures.

Sur motion de M. Innes, secondé par M. Platt,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le montant total jusqu'à date des sommes dépensées pour la bâtisse du bureau de l'Imprimerie nationale; la totalité des sommes dépensées pour le caractère, les presses et autres machines ou matériaux pour imprimer ou relier, dans le dit bureau; et le montant total payé pour salaires et gages des officiers et employés du bureau depuis le 1er juillet 1889 jusqu'au 1er janvier 1890.

M. Wood (Westmoreland) propose, secondé par M. Moffat, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant, par province, la quantité de viande fraîche de boucherie importée des Etats-Unis en Canada pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, et aussi pendant le semestre terminé le 31 décembre dernier.

Et un débat s'ensuivant, — la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

## Lundi, 27 janvier 1890.

### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Lister, — La pétition de la compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Par M. Curran, — La pétition de Richard Reid Dobell, marchand de la cité de Québec, et autres.

Par M. Mills (Annapolis), — La pétition de E. Franklin Clements, marchand, et autres, de la ville de Yarmouth, N.-E., et autres lieux.

Par M. Denison, — Sept pétitions de l'Union Typographique, No 91, Toronto; sept pétitions de l'Assemblée locale, No 2305, Chevaliers du Travail; et sept pétitions de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, tous de Toronto.

Par M. Small, — La pétition de Thomas Taylor, et autres; la pétition de David Beaty et autres; et la pétition de Charles Frederick Bunbury et autres, tous de Toronto.

Par M. Carling, — Six pétitions de l'Assemblée locale, No 3558, Chevaliers du Travail, London, Ontario, et sept pétitions de l'Union Typographique No 133, London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues : —

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7025; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton; de l'Assemblée Elgin, No 3449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140,

Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; et l'Union des Mouleurs en fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7024 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3449, Chevaliers du Travail ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7024 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7024 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, Toronto ; et de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail, de Sainte-Catherine, tous de l'Ontario ; demandant un acte établissant un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre employés et patrons.

De l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger les cités, villes, etc., d'Ontario, à publier tous les ans les rôles d'évaluation.

De l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, Toronto ; et de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour régler les manufactures.

De James Douglas et autres, de la cité de Toronto ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De Félix Laroque, président, et J. J. Tobin, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Banff ; de N. Chénier, président, et H. Meloche, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Canmore ; de M. E. Roy, président, et Christopher McRae, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Lethbridge ; de Leo Slattery, président, et Bernard McKeivitt, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Fish Creek ; de Edward Donohoe, président, et Siméon Cloutier, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Anthracite ; et de Alexander Gillies, président, et A. W. McDonald, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Ghost River, tous du district d'Alberta, Territoire du Nord-Ouest ; demandant qu'aucune loi ne soit passée pour abolir ou restreindre l'emploi du français comme langue officielle.

De la Chambre de Commerce de Toronto ; demandant la passation d'un acte pour augmenter ses pouvoirs pour posséder des terres et emprunter de l'argent, pour confirmer un certain arrangement et pour autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie et de ses embranchements, et pour autres fins.

De Mossom Martin Boyd fabricant de bois de construction, et autres, du village de Bobcaygeon et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Lidsay, Bobcaygeon et Pontypool.

De la Compagnie Impériale de Fidéicommiss du Canada ; demandant certains amendements à sa charte.

De Joseph Cozens et autres, promoteurs du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson ; demandant une charte sous le nom ci-dessus.

De William Mackenzie et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Calgary et Edmonton.

Ce la "Toronto Savings Bank Charitable Trust" ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à placer les produits d'un certain hypothèque sur biens-fonds.

De la Compagnie de pont du Sud du Canada ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour achever ses travaux en rapport avec le tunnel sous la rivière Détroit.

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien ; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Goderich et de Wingham, pour prolonger le délai fixé pour le commencement et la terminaison de sa voie projetée, et à d'autres fins.

De la Compagnie de Charbonnage et de Navigation du Nord-Ouest (limitée) ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne de prolongement entre Lethbridge et Fort McLeod.

De la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour étendre sa charte et aussi pour appliquer à la dite banque les dispositions du chapitre 120 des Statuts Révisés du Canada.

Du président, et des directeurs de la Compagnie de la Banque de St-Stephen, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour changer le nom de la dite banque en celui de Banque de St-Stephen," pour étendre sa charte, et aussi pour lui appliquer les dispositions du chapitre 120 des Statuts Révisés du Canada.



De Thomas Dunn et autres, de Vancouver, Colombie-Anglaise; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité d'imposer une taxe additionnelle sur les immigrants chinois.

Des officiers et membres de l'Association loyale orangiste de l'Amérique Anglaise; demandant une charte sous le nom de "Grande Loge Orangiste de l'Amérique Anglaise—"

Ordonné, que M. Carling ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des brevets.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Carling ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Carling ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les droits d'auteur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, —le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. (*Documents de la Session, No 5.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. Kirk propose, secondé par M. Armstrong, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions et correspondance entre le ministre des postes au autre officier du gouvernement concernant la réouverture du bureau de poste d'Oyster Pond, dans le comté de Guysboro'; et aussi, copie du rapport ou des rapports de l'inspecteur des postes, à Halifax, sur ce sujet.

Et un débat s'ensuivant, — la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Kirk propose, secondé par M. Armstrong, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions et correspondances adressées au ministre des postes ou autre officier du gouvernement concernant l'établissement d'un bureau de poste à Little Dover, dans le comté de Guysboro', et d'une communication postale, pour le relier au Cap Canso; aussi, copie du rapport de l'inspecteur à Halifax, sur ce sujet.

Et un débat s'ensuivant.—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. O'Brien, secondé par M. Wallace,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des rapports ou opinions des officiers en loi de la Couronne sur l'acte passé par la législature de Québec, intitulé : "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," et aussi, copie du dossier ou des dossiers ou autres documents ou rapports soumis aux dits officiers en loi ou au secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies concernant le dit acte et au moyen desquels les dites opinions ont été obtenues, comme aussi, copie de toutes dépêches et correspondance s'y rapportant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Semple,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé détaillé des frais de réparation du brise-lames de Tignish, I, P.-E., en 1889, la date du commencement et de l'achèvement des travaux, et le nom de la personne en charge des dits travaux.

Sur motion de M. Dessaint, secondé par M. Doyon,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska, dans la province de Québec, produits dans le cours de l'année 1889.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mackenzie,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes résolutions de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant l'affectation des deniers votés par cette Chambre pour l'usage des dits territoires.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mackenzie,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous les ordres en conseil, ou administratifs, empêchant les navires américains de transporter du fret, en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-A., ou aucun autre port canadien, et copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, révoquant les précédents et de toute correspondance se rapportant à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mackenzie,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Kirkpatrick,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, dépêches, correspondance et documents concernant la démission du Conseil des Aviseurs des Territoires du Nord-Ouest, et la nomination de leurs successeurs.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les terres vendues et les sommes résultant de leur vente ainsi que toutes sommes d'argent provenant d'autres sources réalisées par Clark Gamble, agissant pour la couronne dans l'affaire de la Banque du Haut Canada; aussi les paiements qu'il a effectués en rapport avec la dite Banque et à qui il les a faits.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de chaque commissaire ou autre agent chargé par le gouvernement canadien, depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, d'une mission à l'étranger; le salaire payé par mois ou par année, le montant total payé pour traitements, dépenses de voyages et d'hôtels et toutes autres dépenses quelconques pendant la durée de la charge jusqu'au 30 juin 1889.

M. McMullen propose, secondé par M. Armstrong,—Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de chaque ministre de la couronne depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889; le montant d'argent retiré par chacun, chaque année, pendant sa tenure d'office, sous les titres suivants.—Traitement, indemnité sessionnelle, frais de route, et toutes autres sommes retirées ou payées pour toutes autres fins, pendant sa tenure d'office jusqu'au 30 juin 1889; le montant total payé à chacun jusqu'à la même date.

Et la question étant mise sur la proposition,—elle est résolue négativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

---

Mardi, 28 janvier 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Sutherland,—La pétition de John Campbell Ross, marchand, et autres, de Tilsonburg, comté d'Oxford, Ontario.

Par M. Davis,—La pétition de Gabriel Parenteau, président, et Louis Régindel, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Laurent; la pétition de Louis Schneider, président, et Charles de la Gorgendière, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école catholique du district de Prince-Albert; la pétition de Jean-Baptiste Arcand, président, et Louis Bourassa, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Eugène de Carlton; et la pétition de D. Arcand, président, et N. Pomerleau, secrétaire, d'une assemblée publique de Saint-Vital, Battleford, district de Saskatchewan, tous des Territoires du Nord-Ouest; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan, et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien.

Par M. McMillan (Vaudreuil),—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott.

Par M. Denison,—Quatre pétitions de l'Assemblée de district, No 125, chevaliers du travail; et la pétition de John W. Cheeseworth, marchand, et autres, de Toronto, et autres lieux:

Par M. Ives,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Hereford.

Par M. Hickey,—La pétition de R. C. Carter et autres.

Par M. White (Cardwell).—La pétition du conseil municipal du comté de Dufferin.

Par M. Livingston.—Sept pétitions de l'Union des mouleurs en fer, No 102, Galt, Ontario.

Par M. Wallace.—La pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De Milo M. Belding et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de Belding, Paul et Cie (limitée);—de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, demandant une charte;—de la Chambre de Commerce de Toronto; demandant la passation d'un acte pour augmenter ses pouvoirs pour posséder des terres et emprunter de l'argent, pour confirmer un certain arrangement et pour autres fins;—de Mossom Martin Boyd, fabricant de bois de construction, et autres, du village de Bobcaygeon et autres lieux; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool;—de la Compagnie de Charbonnage et de Navigation du Nord-Ouest (limitée); demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne de prolongement entre Lethbridge et Fort McLeod;—de Joseph Cozens et autres, promoteurs du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson; demandant une charte sous le nom ci-dessus;—de la Compagnie du chemin de fer de Belleville et du lac Nipissingue; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie et à d'autres fins;—de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique canadien; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Goderich et de Wingham, pour prolonger le délai fixé pour le commencement et la terminaison de sa voie projetée, et à d'autres fins;—des officiers et membres de l'Association loyale orangiste de l'Amérique Anglaise; demandant une charte sous le nom de "Grande loge orangiste de l'Amérique Anglaise."

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant à la pétition de la Compagnie du pont du Sud du Canada; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour achever ses travaux en rapport avec le tunnel sous la rivière Détroit, —et à la pétition du président, des directeurs et de la Compagnie de Banque de Saint-Stephen, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte pour changer le nom de la dite banque en celui de "Banque de St-Stephens," pour étendre sa charte, et aussi pour lui appliquer les dispositions du chapitre 120 des Statuts Révisés du Canada,—et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme la période requise sera pleinement expirée dans une semaine, le comité recommande qu'ils soit jugés suffisants.

Ordonné, que M. Porter ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du Chemin de fer de Goderich à Wingham."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Hudspeth ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Corby ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Curran ait la permission de présenter un bill constituant en corporation Belding, Paul et Compagnie (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Weldon (Saint-Jean), ait la permission de présenter un bill concernant la Banque de St. Stephen's.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Shanly ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Patterson (Essex), ait la permission de présenter un bill relatif à la Compagnie du Pont du Sud du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Dawson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à la Baie d'Hudson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Hickey ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, conformément à la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chap. 54 des Statuts révisés du Canada,—Copie des règlements sanctionnés par le Conseil Privé depuis la clôture de la dernière session. (*Documents de la Session, No 26.*)

Aussi,—Conformément à la clause 5 de l'Acte 51-52 Vic., chap. 32,—Copie des règlements pour le contrôle et l'administration du Parc Canadien des Montagnes Rocheuses, sanctionnés par ordre en conseil du 27 novembre 1889. (*Documents de la Session, No. 27.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 29 janvier 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Waldie,—La pétition du révérend William Belt et autres, de Burlington, comté de Halton.

Par M. Weldon (Saint-Jean),—La pétition de Russell Sage et autres ; la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest du Nouveau-Brunswick.

Par M. Ward,—La pétition de George K. Morton et autres.

Par M. Corby,—La pétition du conseil municipal du comté de Hastings.

Par M. Hudspeth,—La pétition de William Henry Veitch, de la ville de Lindsay, comté de Victoria ; et la pétition de John Dobson et autres, de la division sud du comté de Victoria, Ontario.

Par M. Gordon,—Sept pétitions de l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3017, Chevaliers du Travail, Nanaïmo, Colombie-Britannique.

Par M. Taylor,—La pétition de James E. W. Currier et autres, d'Ottawa, et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer Érié et Huron ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire et exploiter de nouvelles lignes ferrées et pour autres fins.

De Richard Reid Dobell, marchand de la cité de Québec, et autres ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de Câble du Canada."

De E. Franklin Clements, marchand, et autres, de la ville de Yarmouth, N.E., et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie Nationale de Construction (limitée)."

De Charles Frederick Bunbury et autres, de Toronto ; demandant une charte sous le nom de "Home Benefit Life Association, et pour légaliser et confirmer les actes et transactions de la dite association depuis son organisation en vertu d'un acte de la législature d'Ontario, et pour autres fins.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale No 2305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133, London ; et de l'Assemblée Locale, No 3558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133, London ; et de l'Assemblée Locale, No 3558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133, London ; et de l'Assemblée Locale, No 3558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133,

London ; et de l'Assemblée Locale, No 3558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent de gages demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133, London ; et de l'Assemblée Locale, No 3558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133, London ; et de l'Assemblée Locale, No 3558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; et de l'Union Typographique, No 133, London, tous de l'Ontario ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De David Beatty et autres ; et de Thomas Taylor et autres ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 31 décembre 1889. (*Documents de la Session, No 7.*)

Ordonné, que M. Cook ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois ; et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cook ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte du Service Civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cook ait la permission de présenter un bill pourvoyant à l'examen et à l'octroi de licences aux personnes ayant charge de machines stationnaires ou autres appareils fonctionnant sous pression.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mulock propose, secondé par M. Amyot,—

Qu'une humble adresse conçue dans les termes suivants soit présentée à Sa Très Excellente Majesté la Reine :—

A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ :

*Très Gracieuse Souveraine :*

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, désirons, tant en notre nom qu'en celui des citoyens que nous représentons, renouveler en toute sincérité l'expression de notre constante loyauté et de notre dévouement à la personne et au gouvernement de Votre Majesté.

Nous avons appris, et nous désapprouvons entièrement, que divers énoncés ont été faits en public mettant en doute la loyauté du peuple canadien envers l'union politique qui existe actuellement entre le Canada et l'Empire britannique et tendant à démontrer que le peuple canadien désire briser ces liens.

Nous désirons assurer Votre Majesté que ces énoncés représentent d'une manière absolument fausse les sentiments et les aspirations de la population du Canada qui compte parmi les plus loyaux sujets de Votre Majesté, qui est profondément attachée à l'union politique existant entre le Canada et la mère-patrie, et qui désire sincèrement sa continuation.

Nous sommes assurés que Votre Majesté ne permettra pas que de semblables énoncés, de quelque part qu'ils viennent, puissent amoindrir la confiance de Votre Majesté dans la loyauté de ses sujets canadiens à la personne et au gouvernement de Votre Majesté, et qu'Elle acceptera l'assurance de la satisfaction des sujets canadiens de Votre Majesté de l'union politique existant entre le Canada et le reste de l'Empire britannique et de leur ferme détermination d'aider à son maintien.

Nous prions pour que les bienfaits du règne de Votre Majesté se fassent sentir pendant de longues années encore pour l'avantage de vos sujets.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :—

## POUR :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Archibald (Sir Adams),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langelier (Quebec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Audet.</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd) Guillet,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Mulloch,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Cook,</i>		<i>Neveux,</i>	<i>Welsh,</i>



Corby,  
Costigan,  
Coughlin,  
Coulombe,  
Couture,  
Curran,  
Daoust  
Davis,

Jamieson,  
Joncas,  
Jones (Digby),  
Kirk,  
Kirkpatrick,  
Labrosse,  
Landerkin,

O'Brien,  
Paterson (Brant),  
Patterson (Essex),  
Perley,  
Perry,  
Pope,  
Porter,

White (Cardwell),  
White (Renfrew),  
Wilmot,  
Wilson (Argenteuil),  
Wood (Brockville),  
Wood (Westm'ld), et  
Wright.—161.

CONTRE: Nil.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Amyot,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de transmettre à Sa Majesté, en la manière que Son Excellence jugera convenable pour qu'elle soit mise au pied du Trône, l'adresse de cette Chambre à Sa Majesté au sujet de la loyauté de la population canadienne et de son attachement à la personne et au gouvernement de Sa Majesté.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Casgrain,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur-Général par des colons établis dans les districts de Cranberry, Cedar, Wellington, Nanoose et Nanaïme, Colombie-Anglaise, demandant le privilège d'obtenir les terres sur lesquelles ils s'étaient établis sur les réserves du chemin de fer de l'Île, aux termes ordinaires accordés aux colons, savoir : que leur octroi comprenne la terre et les minéraux qu'elle renferme.

2<sup>o</sup> Copie de tous ordres en conseil autorisant une commission à faire une enquête sur les réclamations des dits colons.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Lovitt,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la barre à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent, Ontario.

Sur motion de M. Barron, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant si l'île connue sous le nom de l'Île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue ; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île.

Sur motion de M. Barron, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant la date de la création de la Commission du Canal de la Vallée de la

---

Trent, l'époque et le lieu de sa première séance, le nombre réel de jours qu'elle a consacrés à ses travaux et le nombre de jours et de séances employés à recueillir des témoignages, et les endroits où jusqu'à présent, la Commission a tenue ses séances.

Sur motion de M. Dupont, secondé par M. Gigault,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Guay,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions, correspondances et documents de toutes sortes concernant le chemin de fer Grand Oriental ou toute ligne de chemin de fer devant s'étendre de Lévis à Montréal en suivant le Saint-Laurent.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Platt,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des règlements de quarantaine de la Grosse-Ile, et de tous ordres en conseil et instructions données aux officiers de santé à cette station.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1889, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Document de la Session No 28.*)

M. Foster, présente aussi la réponse à un ordre de la Chambre du 23 janvier 1890, pour un relevé détaillé des recettes et dépenses jusqu'au 1er janvier 1890, ainsi qu'un relevé semblable pour le semestre expiré le 1er janvier 1889. (*Document de la Session No 29.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 20 janvier 1890, pour un état donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers. (*Document de la Session No 30.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1890, pour un état donnant le nombre de lettres enregistrées envoyées au bureau des lettres mortes pendant les années 1887, 1888 et 1889. (*Document de la Session No 21c.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

---

Jeudi, 30 janvier 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Corby,—Deux pétitions de l'Assemblée Locale, No 2900, Chevaliers du Travail, Belleville, Ontario.

Par M. McKay,—La pétition de Christiana Filman Glover, du village de Burlington, comté de Halton, province d'Ontario, épouse légitime de Christopher Columbus Glover, ci-devant de la cité de London, comté de Middlesex, dans la dite province, entrepreneur, mais à présent résident à ou près Pewamo, Etat de Michigan, Etats-Unis, cultivateur.

Par M. Ferguson (Welland),—La pétition de la Compagnie du pont d'hiver du chemin de fer de la rivière Détroit.

Par M. Ross,—La pétition de M. P. Davis et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Par M. Denison,—Trois pétitions de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail, Toronto.

Par M. Smith (Ontario),—Sept pétitions de l'Assemblée Ætna, No 2355, Chevaliers du Travail, Oshawa.

Par M. Cockburn,—Trois pétitions de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail ; et sept pétitions de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique, tous de Toronto.

Par M. Tisdale,—La pétition de David Philip Clapp, de la ville de Harriston, comté de Wellington, province d'Ontario, inspecteur des écoles publiques époux légitime de Alice Mae Clapp, ci-devant de la dite ville de Harriston, dernièrement ou maintenant de la cité de Détroit, Etat de Michigan, E.-U., modiste.

Par M. Brown,—La pétition de E. Sullivan et autres, de Hamilton ; la pétition de la Société d'Hamilton, pour prévenir la cruauté envers les animaux ; la pétition de Emily Walker, née Herald, de la cité d'Hamilton, comté de Wentworth, province d'Ontario, épouse d'Alfred Percy Walker, résidant maintenant dans la cité de Brooklyn, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique ; et la pétition du Très-Révérend Evêque de Niagara, et autres d'Hamilton, Ontario.

Par M. Taylor,—La pétition de Hugh Forbes Keefer, de la cité de Vancouver, province de la Colombie-Anglaise, entrepreneur, époux légitime de Rebecca Ann Keefer, résidant maintenant dans la cité de Toronto, province d'Ontario.

Par M. Sproule,—La pétition de C. R. Sing et autres.

Par M. Hesson,—Sept pétitions de l'Assemblée Locale, No 4378, Chevaliers du Travail, Stratford, Ontario.

Par M. Laurier,—Sept pétitions de l'Union Typographique, No 159 ; et sept pétitions de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec.

Par M. Small,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues. —

De John Campbell Ross, marchand, et autres, de Tilsonburg, comté d'Oxford, Ont. ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Érié et du Pacifique.

De la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan ; demandant la passation d'un acte ratifiant un certain arrangement contracté par la dite Compagnie.

De la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

De John W. Cheeseworth, marchand, et autres, de Toronto et autres lieux; demandant la passation d'un acte modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

De la Compagnie du chemin de fer de Heroford; demandant la passation d'un acte modifiant certains actes concernant sa voie.

De R. C. Carter et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de pont et de chemin de fer des Mille Iles.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à compléter cette année une certaine partie de son chemin partiellement construite à présent, et pour autres fins.

De Gabriel Parenteau, président, et Louis Rigindel, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Laurent; de Louis Schneider, président, et Charles de la Gorgendière, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école catholique du district de Prince-Albert; de Jean-Baptiste Arcand, président, et Louis Bourassa, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Eugène de Carlton; et de D. Arcand, président, et N. Pomerleau, secrétaire, d'une assemblée publique de Saint-Vital, Battleford, district de Saskatchewan, tous des Territoires du Nord-Ouest; demandant qu'aucune loi ne soit passée pour abolir ou restreindre l'emploi du français comme langue officielle.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'assemblée de district, No 125, chevaliers du travail, Toronto; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, tous de l'Ontario: demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de district, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; et de l'Union des Mouleurs en fer, No 102, Galt, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Dufferin, Ont.; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, Ontario; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, Ontario; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, Ontario; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

Ordonné, que M. Wallace ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Sproule,  
Ordonné, que le comité d'agriculture et de colonisation soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, Correspondance avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien renfermant une liste de toutes les terres vendues par cette compagnie pendant l'année expirée le 1er octobre dernier, conformément à la clause 8, chap. 9, 49 Vict. (*Document de la Session, No 31.*)

Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route;
2. Le progrès des travaux;
3. Le choix ou la réserve des terres;
4. Le paiement de deniers;
5. La construction des embranchements;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements;
7. Les tarifs de transports des voyageurs et des marchandises;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la Compagnie. (*Document de la Session, No 31a.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 22 janvier 1890, pour copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec. (*Document de la Session, No 28a.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1891, et conformément aux dispositions de l' "Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la Session No 3a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 30 janvier 1890.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits message et budget soient renvoyés au comité des Subsidés.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Casgrain,

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance et documents en rapport avec la circulation des trains de passagers et de malle sur l'Intercolonial depuis Lévis à Campbelltown.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Robertson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant la somme de travail exécuté pendant la campagne de 1889, dans l'Île

du Prince-Edouard, par le dragueur "Prince-Edouard," les noms des ports et autres localités draguées pendant la dite saison, et le montant des travaux exécutés dans chaque port.

Sur motion de M. Platt, secondé par M. Innes,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport et des témoignages pris par la Cour d'Enquête ordonnée par le département de la marine pour connaître les causes de la perte du steamer "Quinté" qui a été incendié dans la Baie de Quinté, dans l'automne de 1889.

Sur motion de M. Bain (Wentworth), secondé par M. Wilson (Elgin),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, pétitions ou papiers concernant la vente, la propriété ou l'état du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, reçus depuis la fin de la session de 1889.

Sur motion de M. Wilson (Elgin), secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes lettres adressées au gouvernement demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le Creek Kettle, entre Saint-Thomas et Port-Stanley, afin de s'assurer s'il est possible d'y creuser un canal, et de tous rapports, cartes et autres documents dressés par ces ingénieurs.

Sur motion de M. Wilson (Elgin), secondé par M. Bain, (Wentworth),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé de tous péages et autres recettes perçus par le chemin de fer de London et Port-Stanley, le Grand Occidental et le Grand-Tronc, à Port-Stanley, et de l'application de tels revenus. Aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs sur l'état de ce havre qui n'ont pas encore été soumis à cette Chambre.

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes communications adressées au département des postes au sujet du vol commis au bureau de poste de Pembroke dans la nuit du 19 ou le matin du 20 avril dernier, et de toutes demandes formulées au département pour remboursement de sommes d'argent extraites de lettres chargées déposées au dit bureau à la date du dit vol.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport du Bureau des Examineurs pour le Service Civil en Canada, pour l'année finissant le 31 décembre 1889. (*Documents de la Session No 7b.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

---

Vendredi, 31 janvier 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Perley,—La pétition de John R. Booth, marchand de bois et autres, de la cité d'Ottawa.

Par M. Corby,—Quatre pétitions de l'Assemblée Locale, No 2900, Chevaliers du Travail, Belleville, Ontario.

Par M. Denison,—Sept pétitions de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279, Toronto.

Par M. Cockburn,—Quatre pétitions de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail, Toronto ; et la pétition de l'association sur la vie, de la Confédération.

Par M. Mara,—Sept pétitions de l'Assemblée Shaftsbury, No 5506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Ferguson (Leeds),—La pétition de William Crawford, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend William Belt et autres, de Burlington, comté de Halton; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Hastings; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3017, Chevaliers du Travail, Nanaimo, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3017, Chevaliers du Travail, Nanaimo, Colombie-Britannique; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3017, Chevaliers du Travail, Nanaimo, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3017, Chevaliers du Travail, Nanaimo, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3017, Chevaliers du Travail, Nanaimo, Colombie-Britannique; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3017, Chevaliers du Travail, Nanaimo, Colombie-Britannique: demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3017, Chevaliers du Travail, Nanaimo, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De Russell Sage et autres; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer sur la rivière Sainte-Croix, entre Saint-Stephen, N.-B., et Calais, dans l'Etat du Maine.

De la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des actions-débetures consolidées.

De la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Canada-Est," pour l'autoriser à s'amalgamer avec la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Chatham, et pour émettre des débetures.

De George K. Morton et autres; demandant une charte sous le nom de "Institution provinciale de prévoyance du Canada."

De James E. W. Currier et autres, d'Ottawa et autres lieux; demandant une charte sous le nom de Compagnie internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent.

La pétition de William Henry Veitch, de la ville de Lindsay, comté de Victoria, Ont., présentée mercredi dernier; priant la Chambre de lui accorder une pension pour mauvaise santé occasionnée par ses services comme soldat dans la Compagnie "C" du bataillon de Midland, pendant l'insurrection du Nord-Ouest, en 1885;—et la pétition de John Dobson et autres, de la division sud du comté de Victoria, Ont., présentée

mercredi dernier; demandant qu'il soit fait droit à la requête du dit William Henry Veitch, demandant de lui accorder une pension pour mauvaise santé occasionnée par ses services pendant l'insurrection du Nord-Ouest, en 1885, étant lues;

M. l'Orateur décide: "Qu'elles ne peuvent être reçues vu que l'octroi de leurs conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit: —

Votre comité rapporte la résolution suivante à titre de recommandation :

"Comme on s'est plaint au comité que l'édition révisée de la version française des *Débats* n'est pas imprimée d'une manière exacte après avoir été traduite, votre comité recommande, pour remédier à cette défectuosité, tant pour le présent que pour l'impression future de cette version, que le chef du Bureau de l'Imprimerie du Gouvernement, où se fait maintenant ce travail, soit requis de prendre les moyens de s'assurer les services d'un correcteur d'épreuves compétent."

Votre comité attire respectueusement l'attention de la Chambre sur les lettres suivantes, afin de faire cesser les délais dont on se plaint:—

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,  
BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,

OTTAWA, 25 janvier 1890.

MONSIEUR,—Je suis chargé par l'honorable Secrétaire d'Etat de vous transmettre sous ce pli copie d'une lettre du surintendant de l'Imprimerie au sujet du retard apporté au renvoi des épreuves pour le compte-rendu autorisé des *Débats*, et de vous informer qu'il est presque impossible aux imprimeurs de satisfaire au désir du comité, si, de leur côté, les députés ne veulent pas renvoyer les épreuves en temps opportun.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

B. CHAMBERLIN,  
*Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie.*

A. DESJARDINS, écr, M.P.,  
Président du comité des *Débats*,  
Chambre des Communes.

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,  
BUREAU DU SURINTENDANT DE L'IMPRIMERIE,

OTTAWA, 23 janvier 1890.

CHER MONSIEUR,—D'après le règlement adopté par le comité des *Débats* de la Chambre des Communes pour l'impression des *Débats*, les députés n'ont que trois jours pour corriger leurs épreuves. A l'heure présente, je n'ai pas encore reçu les épreuves des *Débats* du 17 courant—six jours. Des plaintes seront faites, sans doute, et je désire que vous soyez pleinement renseigné.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

A. SÉNÉCAL,  
*Surintendant de l'Imprimerie.*

L'honorable J. A. CHAPLEAU,  
Secrétaire d'Etat.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—



Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada ; demandant certains amandements à sa charte ;—de George W. Yarker et autres ; demandant une charte sous le nom de Banque du comté de York ; de la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour étendre sa charte et aussi pour appliquer à la dite banque les dispositions du chapitre 120 des Statuts Révisés du Canada ;—de William Mackenzie et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du Chemin de fer de Calgary et Edmonton ;—de E. Franklin Clements, marchand, et autres, de la ville de Yarmouth, N.-E., et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie Nationale de Construction (limitée)" ;—de Richard Reid Dobell, marchand de la cité de Québec, et autres ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de Câble du Canada" ;—de John W. Cheeseworth, marchand, et autres, de Toronto et autres lieux ; demandant la passation d'un acte modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan ;—et de la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan ; demandant la passation d'un acte ratifiant un certain arrangement contracté par la dite compagnie avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Ordonné, que M. Weldon (Saint-Jean) ait la permission de présenter un bill concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Wallace ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Ross ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill ratifiant une convention entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeur de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan, et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Hudspeth ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie Impériale de fidécimmis du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Kirkpatrick,

Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chap. 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, est placé en tête de la liste des Ordres du Jour de mercredi, le 12 février prochain, ayant priorité sur tous les autres.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-neuf mille neuf cent deux piastres et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de gestion, savoir :—Inspecteur des finances, \$2,600 ; sous-inspecteur des finances, \$1,700 ; bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,300 ; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600 ; bureau du sous-receveur général, Halifax, \$9,700 ; bureau

du sous-receveur général, Saint-Jean, \$7,700; bureau de l'auditeur et du sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600; bureau de l'auditeur et du sous-receveur général, Victoria, \$4,600; bureau de l'auditeur et du sous-receveur général, Charlottetown, \$4,600; caisses d'épargnes rurales, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et Colombie-Britannique—appointements, \$12,500; dépenses imprévues, \$2,000; commission de  $1\frac{1}{2}$  pour 100 sur \$7,218,811.57 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$36,094.05; courtage sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement—emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$813.40; emprunt de la Terre de Rupert, \$81.11; emprunt de la Colombie-Britannique, \$37.90; courtage et commission sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir :—Emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878, 1879 et 1884, et emprunt fédéral réduit, \$10,975.90; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$2,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$5,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbre, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent trente-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille neuf cent soixante et douze piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille sept cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions et papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, division des terres fédérales, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille trois cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, division de la Commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille huit cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cent deux piastres cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Finances et conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille huit cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Donanes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant cinquante-cinq mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de l'agriculture pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille quatre cent dix-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cent trois piastres et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau du haut commissaire à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 3 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Bell,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Par M. Brien,—La pétition de Forest H. C. Conover et autres de Leamington.

Par M. McKay,—Six pétitions de l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario.

Par M. Brown,—La pétition du révérend F. P. McEway et autres ; et la pétition de J. S. Ross et autres, tous de Hamilton ; la pétition de H. McCausland et autres ; la pétition de David Kemp et autres ; et la pétition de W. D. Gillean et autres, tous de Toronto.

Par M. Small,—La pétition de James Nisbet et autres, de Goderich ; la pétition du juge Weller et autres, de Peterborough ; la pétition de H. Graham et autres, de Hamilton ; la pétition de George Pearsall et autres, de Toronto ; et la pétition de G. Chapleau et autres, de Montréal.

Par M. McNeill,—La pétition de D. E. Dunham et autres, de Warton.

Par M. Davis—deux pétitions de Henry William McKenney, président, et J. U. Prieur, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école du district No 3, Saint-Albert ; deux pétitions de S. Harnois, président, et A. A. Ringuette, secrétaire d'une assemblée publique de l'école du district No 4, Saint-Léon ; deux pétitions de Elzéar Poitras, président, et Léon E. Paré, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Thomas Duhamel, Alberta ; la pétition de Louis Schneider, président, et Charles de la Gorgendière, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école catholique du district de Prince-Albert ; la pétition de Ambroise Fisher, président, et Jules Dougal, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables du Lac-aux-Canards ; et la pétition de D. Arcand, président, et N. Pomerleau, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Vidal, Battleford, tous des Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Wilson (Elgin),—La pétition de Edward Langan et autres, de Saint-Thomas ; la pétition de S. L. Buller et autres ; et la pétition de H. A. Mallory et autres, tous de Ridgetown.

Par M. Jamieson,—La pétition de A. G. McFarlane et autres, de Almonte ; la pétition de John Cameron et autres ; la pétition de David Gillies et autres ; et la pétition du Club de tir et autres, du Mississippi, tous de Carleton Place.

Par M. Lovitt,—La pétition de Reuben Mossman et autres, du haut et du bas de Kingsbury, et autres, du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ross,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Par M. Landry,—La pétition de Louis G. de Bertram et autres.

Par M. Paterson (Brant),—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Par M. Dawson,—La pétition de William Ryan Thistle, de la cité d'Ottawa, et autres localités ; et la pétition de W. J. Clarke et autres, de la ville de Port-Arthur.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Aetna, No 2355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Aetna, No 2355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No

713, Québec ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique ; de l'Assemblée de District No 125, Chevalier du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4378, Chevaliers du Travail, Stratford, de l'Assemblée Ætna, No 2355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 23, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4378, Chevaliers du Travail, Stratford, de l'Assemblée Locale, No 2900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2900, Chevaliers du Travail ; Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

Du Très-révérend Evêque de Niagara et autres ; de la Société d'Hamilton pour prévenir la cruauté envers les animaux ; et de E. Sullivan et autres, tous d'Hamilton, Ontario ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

---

De la Compagnie du pont d'hiver du chemin de fer de la rivière Détroit ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et la fin de ses travaux, et pour autres amendements à sa charte.

De M. P. Davis et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba ; demandant un amendement à sa charte.

De C. R. Sing et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte pour amender sa charte et l'acte qui l'amende.

De John R. Booth, marchand de bois et autres, d'Ottawa ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du pont Interprovincial.

De l'association sur la vie, de la Confédération ; demandant un autre amendement à sa charte.

De William Crawford et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie et de la Butte aux Canards.

De Christiana Filman Glover, du village de Burlington, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Christopher Columbus Glover et pour être divorcée d'avec lui.

De David Philip Clapp, de Harriston, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Alice Mae Clapp, et pour être divorcé d'avec elle.

De Emily Walker, de Hamilton, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Alfred Percy Walker, et pour être divorcé d'avec lui.

De Hugh Forbes Keefer, de Vancouver, Colombie-Anglaise ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Rebecca Ann Keefer, et pour être divorcé d'avec elle.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un relevé des recettes et dépenses de la Chambre des Communes pour l'exercice expiré le 30 juin 1889.

État des recettes et déboursés du comptable de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

RECETTES.	\$	cts.
<i>Indemnité.</i>		
A lettres de crédit.....	240,000	00
<i>Dépenses contingentes.</i>		
A lettres de crédit.....	188,237	90
<i>Déboursés.</i>		
Par frais de route, \$21,054.60 ; indemnité, \$208,608.....	229,662	60
<i>Dépenses contingentes.</i>		
Par traitement de l'Orateur: \$4,000; traitem. de l'Orateur-suppléant, \$2,000	6,000	00
Compte spécial, député, \$2,185.40; moins—reprise par Miss White, \$90	2,135	40
Appointements des officiers.....	\$ 67,578	48
Fonds de retraito do.....	1,246	50
Appointements des messagers.....	\$ 10,370	12
Fonds de retraito do.....	199	88
Commis saisonnels permanents, \$2,400; surnuméraires, \$10,102.60.....	10,570	00
Traducteurs français, vacances, \$2,424.50; session, \$1,840.....	12,502	60
Dépenses des comités.....	4,264	50
Compte de la papeterie.....	1,966	13
Frais de port et télégramm., \$1,704.71; journaux et annonces, \$1,792.54.....	12,876	54
Divers.....	3,497	25
Fournisseurs et autres.....	4,200	47
Dépenses imprévues.....	5,064	98
Déboursés du messager en chef.....	2,131	50
Messagers (saisonnels).....	3,765	00
Pages, \$2,250; Serviteurs, \$120; préposés au gaz, \$116.25.....	11,319	37
Compte des débats, session de 1888—clos—	3,292	25
Par reliure.....	\$ 1,332	00
Traduction.....	440	00
Divers.....	695	52
Compte des débats, session de 1889—non clos—	2,367	52
Par sténographie.....	\$ 16,000	00
Correction des épreuves, etc.....	1,000	00
Copies.....	1,344	00
Traduction.....	8,690	00
Impression.....	6,396	66
Divers.....	66	75
Par balance, indemnité perimée.....	\$ 10,337	40
do Dépenses contingences perimées.....	50	00
<hr/>		
	428,237	90

HENRY HARTNEY, Comptable, Chambre des Communes.

Joseph Aimé Massue, écrivain, député pour le district électoral de Richelieu, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Hesson, secondé par M. Perley,

Ordonné, que les comptes publics du Canada pour l'exercice 1888-89 et le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits pour la même période soient référés au comité des Comptes Publics.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—un relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts révisés du Canada. (*Document de la Session, No 32.*)

Et aussi,—Liste du service civil, 1889, conformément à la 59<sup>e</sup> clause de l'Acte du service civil. (*Document de la Session, No 7a.*)

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mills (Annapolis) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie nationale de construction.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Hesson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de câble du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Doyon ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte de la cinquante-deuxième Victoria, chapitre quatre, intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines Compagnies de chemins de fer."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Barron ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte du cens électoral, chapitre cinq des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.



L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation Belding, Paul et Compagnie (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Banque de St. Stephen's, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill concernant la Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudon, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Banque du Nouveau-Brunswick, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Casey propose, secondé par M. Weldon (Saint-Jean),—Que le gouvernement devrait garantir la validité absolue de tout papier-monnaie en cours, émis et mis en circulation comme argent, prenant dans le dernier cas une garantie égale, et devrait faire de ce papier ainsi garantie une monnaie légale, qu'il soit émis par le gouvernement lui-même ou par des banques.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Davis,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous mémoires, pétitions et résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, passés à sa dernière session, qu'ils aient été adressés au Gouverneur-Général ou au Parlement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Joncas, secondé par M. Jamieson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toutes lettres, rapports ou autres correspondances, actuellement au ministère des postes, relativement au transport des malles entre Campbelltown, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le Bassin de Gaspé, dans la province de Québec.

M. Landerkin propose, secondé par M. McMillan (Huron),

Considérant que les distilleurs ont une remise de droits sur le malt importé pour la fabrication de spiritueux destinés à l'exploitation, cette Chambre est d'avis qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour engraisser les bestiaux ou autres animaux destinés à l'exportation aient le bénéfice d'une remise semblable.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Ste-Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bordon,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Paterson (Brant)</i>	<i>Wilson (Elgin).—54.</i>
<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Corby,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Perley,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Small,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dension,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Tupper.</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (Leeds et Gren.)</i>	<i>McKay,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe)</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Madill,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Granbois,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wright.—70.</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1888-89, sur les travaux placés sous son contrôle. (*Documents de la Session No 18.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 4 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—  
Par M. Desjardins,—La pétition de F. Wolferton Thomas et autres; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Par M. Ives,—La pétition de Edward C. Pratt et autres; et la pétition de Archibald W. Campbell, M.D., et autres, de Montréal.

Par M. Masson,—Deux pétitions du conseil municipal du comté de Grey, Ontario.

Par M. Brown,—La pétition de F. Grassett et autres, de Toronto.

Par M. White (Renfrew),—La pétition du conseil municipal du comté de Renfrew, Ontario.

Par M. Larivière—La pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Par M. Carling,—Sept pétitions du Conseil des Métiers et du Travail, et sept pétitions de l'Assemblée locale, No 3305, tous de London, Ontario.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à compléter cette année une certaine partie de son chemin partiellement construite à présent, et pour autres fins;—de la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Canada-Est," pour l'autoriser à s'amalgamer avec la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Chatham, et pour émettre des débentures;—de John R. Booth, marchand de bois, et autres, d'Ottawa; demandant une charte sous le nom de Compagnie du pont Interprovincial;—de la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte pour amender sa charte et l'acte qui l'amende;—de Hugh Forbes Keefer, de Vancouver, Colombie-Anglaise; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Rebecca Ann Keefer, et pour être divorcé d'avec elle;—de Christiana Filman Glover, du village de Burlington, Ont.; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Christopher Columbus Glover et pour être divorcée d'avec lui;—de David Philip Clapp, de Harriston, Ont.; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Alice Mae Clapp, et pour être divorcé d'avec elle.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des actions-débentures consolidées;—de John Campbell Ross, marchand, et autres, de Tilsonburg, comté d'Oxford, Ont.; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique;—de C. R. Sing et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford;—de la Compagnie du chemin de fer de Hereford; demandant la passation d'un acte

modifiant certains actes concernant sa voie,—et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que ces bills soient considérés par le comité des chemins de fer, le comité recommande qu'ils soit jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné l'avis donné quant à la pétition de Russell Sage et autres; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer sur la rivière Sainte-Croix, entre Saint-Stephen, N.-B., et Calais, dans l'Etat du Maine,—et bien que l'avis ait été publié pendant le temps voulu et dans le nombre requis de journaux, nulle mention n'y est faite des taux de péage projetés ou autres détails se rapportant au pont, tel que voulu par la règle 52;—mais comme on peut insérer dans le bill les dits détails pour approbation par le Gouverneur Général en conseil, votre comité recommande que la 52<sup>ème</sup> règle soit suspendue au sujet de cette pétition.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Erié et Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre quatre-vingt-onze des Statuts révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la protection des eaux navigables."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Cook,

Ordonné, Que l'article 52 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition de Russell Sage et autres,—demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer et de trafic général sur la rivière Sainte-Croix, dans la ville de Saint-Stephen, province du Nouveau-Brunswick,—conformément à la recommandation contenu dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En Comité.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau du haut commissaire à Londres, somme nécessaire pour pourvoir aux dépenses imprévues du haut commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues, dans le bureau de Londres, les taxes du revenu, le loyer, combustible, éclairage, papeterie, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes et des Finances—dépenses imprévues—pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargnes dans les départements des Postes et des Finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1890: département des Postes, \$2,490.00, département des Finances \$1,110.00, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas onze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du Conseil Privé, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

### Mercredi, 5 février 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Perley,—Quatre pétitions de l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa.

Par M. Lépine,—Sept pétitions de l'Union des Tailleurs, Montréal; sept pétitions de l'Union des Tapissiers, Montréal, et la pétition de F. McLean Walsh et autres, de Montréal.

Par M. Desjardins,—La pétition de C. Glackmeyer, jun., et autres; et la pétition de J. R. McDougall et autres, tous de Montréal.

Par M. Tyrwhitt,—Deux pétitions du conseil municipal du comté de Simcoe.

Par M. Mara,—Deux pétitions de Joshua Davies et autres, de Victoria, Colombie-Anglaise, et autres lieux.

Par M. Rinfret,—La pétition du capitaine Ludger Fournier, et autres marinières, de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, comté de Lotbinière.

Par M. McKay,—La pétition du club de tir "Wild Fowlers"; et la pétition de A. D. Stewart et autres, tous de Hamilton, Ontario.

Par M. Moncrieff,—La pétition de George N. Matheson, et autres, de Sarnia.

Par M. Davies,—La pétition de la Banque de Summerside.

Par M. Brown,—La pétition de E. T. Watson, maire de Sarnia, et autres; et la pétition de Oscar C. Bass et autres; et la pétition de D. Graham, et autres, tous de Montréal.

Par M. Daly,—La pétition de la compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Par M. Ferguson (Renfrew),—La pétition du conseil municipal du comté de Renfrew, Ontario.

Par M. Carling,—La pétition de J. A. Thomas et autres.

Par M. Curran,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John Cameron et autres ; de David Gillies et autres ; du Club de Tir et autres, du Mississippi, tous de Carleton Place ; de A. G. McFarlane et autres, de Almonte ; de S. L. Buller et autres ; de H. A. Mallory et autres, tous de Ridgetown ; de Edward Langan et autres, de Saint-Thomas ; de D. E. Dunham et autres, de Warton ; de George Pearsall et autres, de Toronto ; de H. Graham et autres, de Hamilton ; du Juge Weller et autres, de Peterborough ; de Forest H. C. Conover et autres, de Leamington ; de James Nisbet et autres, de Goderich ; de W. J. Clarke et autres, de Port-Arthur, tous de l'Ontario ; et de G. Chapleau et autres, de Montréal ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De H. McCausland et autres ; de David Kemp et autres ; de W. D. Gillean et autres, tous de Toronto ; du révérend F. P. McEway et autres ; et de J. S. Ross et autres, de Hamilton, tous de l'Ontario ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De Reuben Mossman et autres, du Haut et du Bas de Kingsbury, et autres, du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de construire un brise-lames dans un endroit convenable à l'ouest de la Pointe Enragée pour protéger leurs barques de pêche et approvisionnements qui sont actuellement dans une situation peu sûre.

De Henry William McKenney, président, et J. U. Prieur, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école du district No 3, Saint-Albert ; de Louis Schneider, président, et Charles de la Gorgendière, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école catholique du district de Prince-Albert ; de Elzéar Poitras, président, et Léon E. Paré, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Thomas Duhamel, Alberta ; de S. Harnois, président, et A. A. Ringuette, secrétaire, d'une assemblée publique de l'école du district No 4, Saint-Léon ; de Ambrose Fisher, président, et Jules Dougal, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables du Lac-aux-Canards ; et de D. Arcand, président, et N. Pomerleau, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Vital, Battleford, tous des Territoires du Nord-Ouest ; demandant qu'aucune loi ne soit passée pour abolir ou restreindre l'emploi du français comme langue officielle.

De Henry William McKenney, président, et J. U. Prieur, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école du district No 3, Saint-Albert ; de S. Harnois, président, et A. A. Ringuette, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école du district No 4, Saint-Léon ; et de Elzéar Poitras, président, et Léon E. Paré, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-

Thomas Duhamel, Alberta ; demandant qu'il ne soit pas passé de loi affectant la liberté de conscience et les droits de la minorité au sujet des écoles séparées dans les dits Territoires.

De la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec ; demandant la passation d'un acte modifiant sa charte et ses amendements.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; demandant la passation d'un acte modifiant l'acte 52 Vic., chap. 73, concernant son chemin de fer et pour autres fins.

De Louis G. de Bertram et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard.

De la Compagnie de chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Érié ; demandant d'amender les divers actes la concernant.

De William Ryan Thistle, de la cité d'Ottawa, et autres d'autres localités ; demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Estacades de la rivière à la Pluie.

Ordonné, Que M. Weldon (Saint-Jean) ait la permission de présenter un bill relatif à la Compagnie du chemin de fer Northern and Western, et à l'effet de changer le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. Weldon (Saint-Jean) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. Wallace ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ives ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Hereford.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Purcell ait la permission de présenter un bill pourvoyant à la protection des personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer autorisés par des actes du parlement du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les munitions publiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. McIntyre, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions venant des pêcheurs et autres intéressés dans les pêcheries sur le littoral de l'Île du Prince-Edouard, et de toute autre correspondance avec le département de la Marine et des Pêcheries au sujet de la prohibition de la pêche du maquereau au moyen de filets à poche et de rets à maille dans les eaux territoriales du Canada.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., des diverses soumissions et de leurs montants; aussi, copie de tout ordre ou ordres changeant la qualité et la nature de la pierre employée dans leur construction.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Cook,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des chartes originales de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord et de la Banque de la Colombie-Anglaise et de tous les amendements faits aux dites chartes.

M. Wilson (Elgin) propose, secondé par M. Flynn,—Que cette Chambre est d'avis que l'acte du cens électoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, les listes de voteurs et le cens électoral des provinces.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie, p.m.*

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif à la Compagnie du pont du Sud du Canada, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ratifiant une convention entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan, et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie Impériale de fidéicommiss du Canada, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Erié et Pacifique, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.



Jeudi, 6 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Small,—La pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Hesson,—La pétition de la Société humaine des femmes d'Ottawa; et la pétition de Franklin Pratt et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Brown,—La pétition de James U. McNeil et autres; et la pétition de Robert F. George et autres, tous de Hamilton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte pour confirmer et ratifier certain arrangement conclu entre les deux compagnies.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est; demandant certains amendements à sa charte.

De F. Wolferton Thomas et autres; de Edward C. Pratt et autres; de Archibald W. Campbell, M.D., et autres, tous de Montréal; et de F. Grasett et autres, de Toronto; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Grey; et du conseil municipal du comté de Renfrew, tous de l'Ontario; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3305, tous de London, Ontario; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3305, tous de London, Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3305, tous de London, Ontario; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3305, tous de London, Ontario; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée locale, No 3305, tous de London, Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3305, tous de London, Ontario; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3305, tous de London, Ontario; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

Du conseil municipal du comté de Grey, Ontario; demandant de considérer l'opportunité d'accorder une rémunération plus forte aux volontaires qui font leurs exercices annuels.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, et est convenu de le rapporter amendé.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande respectueusement que le quorum soit réduit à neuf membres.

Ordonné, que M. White (Renfrew) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de Pont Interprovincial.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Weldon (Saint-Jean) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne de la Rive.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Jamieson,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Messieurs de la Chambre des Communes, je vous remercie de votre loyale adresse et je compte sur votre sagesse et votre intelligence pour m'aider dans toutes les mesures qui seront nécessaires pour promouvoir le bonheur et la prospérité de la Puissance.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 4 février 1890.

Sir Adophe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel du ministre de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année civile, 1889. (*Documents de la Session, No 11.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier,—Que cette Chambre est d'avis que l'Acte du Cens Electoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, les listes des voteurs et le cens électoral des provinces.

Et la question sur la dite proposition étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Trow, secondé par M. Béchard,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 7 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Hickey,—La pétition de la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée.)

Par M. Taylor,—La pétition de D. W. Davis et autres.

Par M. Innes,—La pétition de H. L. Walker et autres, de Guelph, Ontario.

Par M. McMillan (Huron),—La pétition du conseil municipal du comté de Huron, Ontario.

Par M. Madill,—La pétition de R. J. Laidlaw, L. L. D., et autres de Hamilton Ontario.

Par M. Scarth,—La pétition du Très-Révérend Lord Evêque de la Terre de Rupert, et autres.

Par M. Brown,—La pétition de Benjamin E. Charlton, manufacturier, et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Desjardins,—Sept pétitions de l'Assemblée locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal.

Par M. Cockburn,—La pétition de Wilmot D. Matthews et autres, de Toronto, et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Joshua Davis et autres, de Victoria, C. A., et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du Chemin de fer de Kootenay-Sud.

De Joshua Davis et autres, de Victoria, C. A., et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest.

De la Banque de Summerside ; demandant un acte pour étendre sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest ; demandant une charte lui accordant certains pouvoirs décrits dans sa pétition.

De la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire une certaine voie ferrée pour relier quelques-unes de ses lignes existantes.

Du capitaine Ludger Fournier et autres, marinière, de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, comté de Lotbinière ; demandant qu'il soit placé une bouée à gaz sur la rive du lac Saint-Pierre, vis-à-vis la paroisse de Yamachiche, au lieu de celle connue sous le nom de la "Bouée Caille" qui y est à présent en usage pour guider les navires qui fréquentent ces eaux.

Du club de tir "Wild Fowlers," de Hamilton, Ont. ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour empêcher la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi.

De A. D. Stewart et autres, de Hamilton ; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement pour prévenir davantage la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa ; de l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa ; de l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa ; de l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupées à la construction ou réparation des chemins de fer.

De F. McLean Walsh et autres ; de C. Glackmeyer, jun., et autres ; de J. R. Dougall et autres ; de Oscar C. Bass et autres ; de D. Graham et autres, tous de Montréal ; de George N. Matheson et autres ; de E. P. Watson et autres, tous de Sarnia, Ontario ; et de J. A. Thomas et autres ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Simcoe ; et du conseil municipal du comté de Renfrew, tous de l'Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa ; demandant un acte établissant un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre employés et patrons.

Du conseil municipal du comté de Simcoe ; demandant la nomination d'une commission permanente pour régler les conflits entre les compagnies de chemins de fer et le public.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

8. Rapport des Bibliothécaires conjoints du Parlement. (*Documents de la Session.*)

22. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général et des dépenses faites sous leur autorité, depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'audition. (*Distribution.*)

27. Copie des règlements pour le contrôle et l'administration du Parc Canadien des Montagnes Rocheuses, sanctionné par ordre en conseil du 27 novembre 1889. (*Distribution.*)

28. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1889, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Documents de la session.*)

29. Réponse à l'Ordre du 23 courant,—Relevé détaillé des recettes et dépenses jusqu'au 1er janvier 1890, ainsi qu'un relevé semblable pour le semestre expiré le 1er janvier 1889. (*Distribution.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

21. Réponse à l'Ordre du 20 mars 1889,—Copie de toute correspondance relative

à l'établissement d'un service postal bi-hebdomadaire au lieu d'hebdomadaire entre Lourdes et Somerset, dans le comté de Mégantic.

21a. Réponse à Ordre du 25 février 1889.—Copie de toute correspondance concernant l'octroi du contrat de la malle entre la station de Bécancour et Sainte-Julie de Somerset, et entre Inverness et Sainte-Julie de Somerset, accordé vers le mois d'avril 1888, aussi toutes les soumissions s'y rattachant.

21b. Réponse à Ordre du 2 mars 1888.—Copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier.

21c. Réponse à Ordre du 23 courant.—Etat donnant le nombre de lettres enregistrées envoyées au bureau des lettres mortes pendant les années 1887, 1888 et 1889.

23. Rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1889, aux termes du chap. 184, clause 5 des Statuts Révisés du Canada.

24. Etat des dépenses à compte de frais divers, du 12 juillet 1889 au 4 janvier 1890, autorisées par l'Acte 52 Vic., chap. 1.

25. Réponse à Ordre du 8 février 1889.—Relevé du nombre de fabriques de conserves de homard sur tout le littoral de l'Île du Prince-Edouard; le nombre d'amendes imposées pendant la saison de 1888, le montant de chaque amende, le nom des personnes qui ont payé les amendes, et le nom de celles qui ne les ont pas payées; et la nature du délit dans chaque cas.

26. Terres Fédérales.—Copie des règlements sanctionnés par le Conseil Privé depuis la clôture de la dernière session.

28. Réponse à Adresse du 22 courant.—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec.

30. Réponse à Ordre du 20 courant.—Etat donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers.

32. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire et exploiter de nouvelles lignes ferrées et pour autres fins; de Emily Walker, de Hamilton, Ont.; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Alfred Percy Walker, et pour être divorcée d'avec lui; de Louis G. de Bertram et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard; de William Ryan Thistle, de la cité d'Ottawa, et autres d'autres localités; demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Estacades de la rivière à la Pluie; et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte modifiant l'acte 52 Vic., chap. 73, concernant son chemin de fer et pour autres fins.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De Charles Frederick Bunbury et autres, de Toronto; demandant une charte sous le nom de "Home Benefit Life Association," et pour légaliser et confirmer les actes et transactions de la dite association depuis son organisation en vertu d'un acte de la législature d'Ontario, et pour autres fins; de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa; et de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié; demandant d'amender les

divers actes la concernant, et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que ces bills soient considérés par leurs comités respectifs, le comité recommande qu'ils soit jugés suffisants.

Au sujet de la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba,—demandant qu'il lui soit permis de construire une ligne ferrée depuis un point sur sa voie actuelle en suivant une direction nord-ouest jusqu'à un point sur la rivière Saskatchewan, l'avis a été dûment publié dans la province du Manitoba, mais pas du tout dans le district de la Saskatchewan ; votre comité recommande, en conséquence, que l'avis soit jugé suffisant pour la construction d'une ligne ferrée jusqu'à la limite nord du Manitoba, mais pas au-delà.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant à la pétition de l'Association sur la vie, dite de la Confédération ; demandant certains amendements à sa charte, et il constate que bien qu'ils soient réguliers sous tous autres rapports, il n'y est pas fait mention de l'intention de la Compagnie de demander le pouvoir de limiter le montant de stock que pourra posséder chaque personne ; mais comme l'octroi de ce pouvoir n'affectera les droits de personne autre que les actionnaires de la compagnie, votre comité recommande que ce pouvoir soit accordé, sujet à être approuvé par les actionnaires en assemblée générale.

Votre comité constate aussi que les avis donnés quant à la pétition de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Meuniers Canadiens, contre l'incendie, pour une extension de pouvoirs, n'ont pas été publiés pendant le temps requis ; mais comme les pouvoirs demandés ne paraissent pas de nature à gêner ou préjudicier des droits existants ou des privilèges acquis, et comme les avis auront été publiés pendant une période de six semaines avant que le bill ne soit examiné par le comité des Banques et du Commerce, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un Ordre de la Chambre du 3 février 1890, pour copie de toutes lettres, rapports ou autres correspondances, actuellement au ministère des Postes, relativement au transport des malles entre Campbelltown, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le Bassin de Gaspé, dans la province de Québec. (*Document de la session, No 21d.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Sommaire des relevés des Compagnies d'assurances sur la vie faisant affaires au Canada, pour l'année civile 1889. (*Document de la Session No 9a.*)

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1889, et à d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Lister ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Paterson (Brant) ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. McMillan (Vaudreuil) ait la permission de présenter un bill à l'effet de changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Dawson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Ross ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle des meuniers Canadiens contre l'incendie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain,

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la "Home Benefit Life Association."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Landry ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince Edouard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau la loi criminelle.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

*(En comité.)*

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du Câble du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, Que la somme de cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Justice (division des pénitenciers), pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Milice et Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Finances et conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain,

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsidés.



M. Foster propose, secondé par M. Bowell, Que la Chambre se forme immédiatement en comité des Subsidés;—et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

M. Foster propose, secondé par M. Bowell, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell), Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—" Dans l'opinion de cette Chambre, nulle remise de droits ne devrait être accordée sur le maïs importé pour servir à la fabrication de spiritueux."

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector Langevin, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

## Lundi, 10 février 1890.

### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau;—

Par M. Fiset,—La pétition de l'honorable J. R. Thibaudeau, sénateur, et autres; et la pétition de Raymond Préfontaine, avocat, et autres, de Montréal et autres lieux.

Par M. Innes,—La pétition de Jacob Fuller et autres, de Thedford; et la pétition de A. C. Chadwicks et autres, de Guelph, Ontario.

Par M. Bryson,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Par M. Cockburn,—Sept pétitions de l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes; la pétition de C. A. Walker et autres; la pétition de Alexander Dey et autres; la pétition de C. H. Riggs, L. D. S., et autres; la pétition de George Scudds et autres; la pétition de Hermann Simmers et autres; et la pétition de John E. Winnett et autres, tous de Toronto.

Par M. Laurier,—Six pétitions de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec.

Par M. Curran,—Sept pétitions de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal.

Par M. Marshall,—La pétition de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, Toronto.

Par M. Roome,—La pétition de C. Baker et autres, de Toronto.

Par M. LaRivière,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Par M. Small,—Six pétitions de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, Toronto.

Par M. Ferguson (Leeds),—La pétition de l'honorable W. D. Perley, sénateur, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

Du conseil municipal de la cité de Toronto, Ont.; demandant la passation d'un acte confirmant la partie de l'Acte de la législature de l'Ontario, 49 Vict., chap. 66, qui l'autorise à faire certaines améliorations dans la rivière Don et à l'Esplanade, et lui en assure le contrôle.

De la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée); demandant la passation d'un acte confirmant une certaine ordonnance des Territoires du Nord-Ouest, la constituant légalement, lui conférant d'autres pouvoirs, et à d'autres fins.

De W. D. Davis et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de pouvoir hydraulique de la rivière du Coude (limitée).

De Benjamin E. Charlton, manufacturier, et autres, de Hamilton; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Jonction de Hamilton.

De Wilmot D. Matthews et autres, de Toronto et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "The Bankers Safe Deposit, Warehousing and Loan Company of Canada (limited)."

De Franklin Pratt et autres; de James N. McNeil et autres; de Robert F. George et autres; de R. J. Laidlaw, LL.D., et autres, tous de Hamilton; de la Société Humaine des Femmes d'Ottawa; et du lord Evêque de la Terre de Rupert et autres; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De H. L. Walker et autres, de Guelph, Ontario; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

Du conseil municipal du comté de Huron, Ontario; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill concernant la Banque de Saint-Stephen.

Bill concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 27 janvier 1890, pour copie de toutes résolutions de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant l'affectation des deniers votés par cette Chambre pour l'usage des dits Territoires. (*Document la Session No 33.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 3 février 1890, pour copie de tous mémoires, pétitions et résolutions de l'Assemblée Législative des Territoires

du Nord-Ouest, passés à sa dernière session, qu'ils aient été adressés au Gouverneur-Général ou au Parlement. (*Document de la Session No 33a.*)

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport sur les archives du Canada, par Douglas Brymner, archiviste, 1889, annexé au rapport du ministre de l'Agriculture. (*Document de la Session No 6b.*)

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le rapport spécial des délégués nommés en 1889, pour s'enquérir de l'industrie de la pêche du hareng dans la Grande-Bretagne et la Hollande. (*Document de la Session, No 34.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 10 février 1890.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique Britannique, étant lu,

M. Wallace propose, secondé par M. Hesson,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et la question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Archibald (Sir Adams)	Dawson,	McDonald (Victoria),	Semple,
Armstrong,	Denison,	McDougald (Pictou),	Shanly,
Baird,	Dewdney,	McKay,	Skinner,
Barnard,	Dickinson,	McKeen,	Small,
Barron,	Earle,	McNeill,	Smith (Ontario),
Bell,	Ferguson (Leeds & Gren.),	Madill,	Sproule,
Bowell,	Ferguson (Renfrew),	Mara,	Sutherland,
Boyle,	Ferguson (Welland),	Marshall,	Taylor,
Brown,	Foster,	Masson,	Temple,
Bryson,	Gordon,	Mills (Annapolis),	Tisdale,
Burdett,	Guillet,	Moncrieff,	Tupper,
Cargill,	Haggart,	O'Brien,	Tyrwhitt,
Carling,	Hesson,	Platt,	Waldie,
Carpenter,	Hickey,	Porter,	Wallace,
Charlton,	Hudspeth,	Prior,	Ward,
Cochrane,	Jamieson,	Putnam,	Watson,
Cockburn,	Jones (Digby),	Robertson,	Welsh,
Corby,	Macdonald (Sir John)	Roome,	White (Cardwell),
Daly,	Macdonald (Huron),	Ross,	White (Renfrew),
Davies,	McCarthy,	Rowand,	Wilson (Lennox), et
Davin,	McCulla,	Rykert,	Wood (Brockville).—85.
Davis,			

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Meigs,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Moffat,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Neveux,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Yeo.—69.</i>
<i>Coughlin,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, constituant en corporation la Compagnie Nationale de Construction, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif à la compagnie du chemin de fer "Northern and Western," et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer d'Hereford, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Charlton propose, secondé par M. McKenzie,—

Qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Patterson (Essex), Kirkpatrick, Mills (Bothwell), White (Renfrew), McMullen, Weldon (Albert), Somerville, Bryson et Charlton, pour s'enquérir,—

1<sup>o</sup> De l'étendue de l'émigration alarmante vers les Etats-Unis de nos nationaux et des colons d'origine étrangère fixés en Canada ;

2<sup>o</sup> Des causes principales de cette émigration ;

3<sup>o</sup> Des meilleurs moyens à prendre pour contrebalancer les influences qui ont causé cette émigration, et des mesures à adopter pour diminuer ce sérieux drainage de notre force numérique et de nos ressources.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Robertson,</i>

<i>Barron,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—63.</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>	

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tyrvhitt,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wood (Westm'land)—94.</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Sir John Thompson, l'un des membres du conseil privé de la Reine, met devant la Chambre—Copie certifiée d'un rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence en Conseil en date du 17 août 1889, au sujet de l'acte des droits d'auteur de la dernière session,—ainsi que la correspondance et autres papiers sur le même sujet. (*Document de la session n° 35*).

Et alors la chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 11 février 1890.

**PRIÈRE.**

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Tisdale,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié.

Par M. Corby,—La pétition du Chemin de fer Central d'Ontario.

Par M. McCarthy,—La pétition de la Chambre de Commerce de Collingwood ; la pétition de l'Hôpital général et de Marine de Collingwood, et la pétition du conseil municipal du comté de Simcoe, Ontario.

Par M. Sutherland,—La pétition de J. G. Scott et autres.

Par M. Hudspeth,—La pétition du conseil municipal du comté de Victoria, Ontario.

Par M. Brown,—La pétition de William G. Murray et autres, de Montréal.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : De la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary, demandant une charte ; de la banque de Summerside, pour l'extension de sa charte ; de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara, demandant de prolonger le délai fixé pour la construction de son chemin et pour autres fins ; et de la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée), demandant une charte.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate que, bien que réguliers sous d'autres rapports, il manque de une à trois semaines de publication pour chacune d'elles ; mais comme le délai sera pleinement expiré dans chaque cas avant que les bills soient examinés par leurs comités respectifs, votre comité recommande que ces avis soient considérés suffisants, savoir : De la Compagnie du pouvoir hydraulique de la Rivière du Coude, demandant une charte ; de la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest, demandant une charte ; de la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud, pour une charte ; de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant une charte ; de la Compagnie Internationale de chemin de fer et de Pont du Saint-Laurent, demandant une charte ; du Fonds charitable de la Banque d'Épargnes de Toronto, demandant le pouvoir de placer les produits d'une certaine hypothèque sur biens-fonds ; et de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Hamilton, demandant une charte.

Au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie et de la Butte-aux-Canards, demandant l'autorisation de construire une ligne ferrée depuis Portage-la-Prairie et delà dans une direction nord du côté est de la Montagne Dauphin et de la Butte-aux-Canards, jusqu'à la rivière Saskatchewan, et aussi un embranchement à partir de ce point pour faire un raccordement avec le chemin de fer de la Baie d'Hudson, votre comité trouve que l'avis a été publié en la manière voulue dans la province du Manitoba, mais n'a pas été publié du tout dans le district de Saskatchewan ; en conséquence, votre comité recommande que le dit avis soit jugé suffisant pour la construction du dit chemin de fer dans les limites de la province du Manitoba, mais pas au-delà.

Le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés expirant aujourd'hui, et celui pour présenter des bills privés expirant mardi prochain, votre comité recommande en conséquence qu'ils soient prorogés jusqu'au 18 et au 25 de ce mois, respectivement.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Wilson (Lennox),

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit prorogé au mardi, 18 courant, et celui pour présenter des bills privés soit prorogé au mardi, 25 courant, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'Hamilton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Rykert ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie Internationale de chemin de fer et du pont du Saint-Laurent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Scarth ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davies ait la permission de présenter un bill concernant la banque de Summerside.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cockburn ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cockburn ait la permission de présenter un bill concernant l'Association d'assurance sur la vie dite de la Confédération.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Hickey ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie Hydraulique de Calgary (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de la rivière du Coude.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion préposée vendredi dernier, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés—et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après "que" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Dans l'opinion de cette Chambre, nulle remise de droits ne devrait être accordée sur le maïs importé pour servir à la fabrication de spiritueux."

Et, la question sur l'amendement étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

## POUR :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldée,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Imes,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wright, et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—69.</i>
<i>Couture,</i>			

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Denison,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Sproule</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>



<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Perley,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wilson, (Lennox),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Brookville), et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Westmi'd)—104.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise,—elle est résolue affirmativement.  
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à sa Majesté pour faire face aux dépenses du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions et de la papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour soin et nettoyage des palais de l'administration, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Imprimerie Publique, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice, savoir:—Administration de la justice,—divers, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$21,500; frais de voyages des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$4,000; allocations des circuits, Colombie-Britannique, \$9,000; allocations pour voyages aux juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de Comté, Manitoba, \$2,500; allocations des juges *ad hoc*, \$500; 4 arbitres officiels, à \$1,000 chacun, \$4,000; frais de voyages des arbitres officiels, \$1,500. Cour Suprême du Canada—Rapporteur de la cour, \$2,400; rapporteur-adjoint, commis de 2e classe, \$1,300; commis dans le bureau du registraire, commis de 3e classe, \$950; deuxième commis

du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$400 ; gardien de la bibliothèque, \$700 ; 3 messagers, 2 à \$500, 1 à \$490, \$1,490 ; dépenses imprévues et déboursés, frais de voyages des juges ; aussi appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissiers, etc.), Cour Suprême du Canada, et \$150 de livres pour les juges, \$3,500 ; impression, reliure et distribution des décisions de la Cour Suprême, \$2,000 ; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la Cour Suprême, \$2,500. Cour de l'Echiquier du Canada—Commis de 2e classe, \$1,150 ; commis de 3e classe, John McDonald (nonobstant toute prévision dans l'Acte du Service Civil), \$800 ; messenger, Jas. O'Regan, \$300 ; dépenses imprévues, Cour de l'Echiquier du Canada, frais de voyage des juges et du registraire, traitement des shérifs, etc., et \$50 de livres pour les juges, \$3,500 ; divers déboursés, Cour Maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc., \$100 ; appointements du registraire de la Cour de Vice-Amirauté, Québec, \$666.66 ; appointements du prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, Québec, \$333.34, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police Fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du soin des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Wood Brockville informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Colby, l'un des membres du conseil privé de la reine, soumet à la Chambre, Copie des diverses pétitions présentées au conseil contre l'abolition des Ecoles Séparées et de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest. (*Document de la Session, No 32b.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 12 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Campbell,—la pétition du conseil municipal du comté de Kent, Ontario,

Par M. Corby,—la pétition de A. J. Somerville et autres, de Toronto.

Par M. Moncrieff,—La pétition de Charles Smith et autres, de Toronto.

Par M. Masson,—La pétition de Arthur Jones et autres, de Toronto ; et la pétition de S. J. Parker et autres.

Par M. Wilson (Elgin),—La pétition du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Wallace,—La pétition de J. C. Atkinson et autres ; et la pétition de Daniel Blea et autres.

Par M. Brown,—La pétition de Thomas Wenfield et autres ; et la pétition de James L. Hughes, inspecteurs des écoles publiques et autres, tous de Toronto.

Par M. Small,—Six pétitions de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto.

Par M. McCarthy,—La pétition de John Stocks et autres, de Canmore ; la pétition de John R. Thompson et autres, de Calgary ; la pétition de D. J. Bruce et autres, de Cochrane ; la pétition de John S. Lunn et autres, de Gleichen, tous du district de Alberta ; la pétition de J. Llewellyn Wilson et autres ; et la pétition de William Grier et autres, de Morley et de la Rivière-aux-Fantômes, tous des territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'honorable J. R. Thibaudeau, sénateur, et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal.

De Raymond Préfontaine, avocat, et autres, de Montréal et autres lieux ; demandant la passation d'un acte confirmant la charte de la Compagnie manufacturière de Chambly, passée par la législature de Québec.

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ; demandant certains amendements aux divers actes affectant la dite compagnie.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est ; priant la Chambre de lui donner une subvention en terres pour aider à la construction de sa voie et de ses embranchements.

De l'honorable W. D. Perley, sénateur, et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta.

De Jacob Fuller et autres, de Thedford ; de A. C. Chadwick et autres, de Guelph ; de C. A. Walker et autres ; de Alexander Dey et autres ; de C. H. Riggs, L.D.S., et autres ; de George Scudds et autres ; de Hermann Simmers et autres ; de John E. Winnett et autres ; et de C. Baker et autres, tous de Toronto, Ontario ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes ; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont. ; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal ; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes ; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont. ; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal ; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes ; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont. ; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal ; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes ; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont. ; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal ; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes ; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont. ; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal ; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes ; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont. ; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal ; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, 10870, Québec ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes ; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont. ; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal ; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. White (Renfrew),

Ordonné, que les pétitions de John Stocks et autres, de Canmore ; de John R. Thompson et autres, de Calgary ; de D. J. Bruce et autres, de Cochrane ; de John T. Lunn et autres, de Gleichen ; de J. Llewellyn Wilson et autres ; et de William Grier et autres, de Morley et de la Rivière-aux-Fantômes, tous des Territoires du Nord-Ouest, présentées ce jour, soient maintenant lues et reçues.

Et les dites pétitions sont lues et reçues ; demandant séparément la passation d'un acte abrogeant la clause 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Ordonné, que M. Wallace ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. McMullen propose, secondé par M. Scriver,—que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mitchell,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant les noms des six païens inscrits dans le rapport du recensement de 1881, pour la paroisse de Sainte-Elisabeth, comté de Joliette, province de Québec, tel que portés dans la cédule originale de l'énumérateur pour cette paroisse.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Boisvert,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour une liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba, donnant la situation et la superficie de chacune, le nombre de Sauvages y appartenant lors du choix de telle réserve, et le nombre de ceux qui y vivent actuellement.

Sur motion de M. Mitchell, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers, correspondance et arrangements entre le gouvernement et les propriétaires du prolongement du chemin de fer d'embranchement sur Derby, au sujet du dit prolongement qui a été construit avec l'aide d'une subvention du gouvernement, mais qui n'a jamais été mis en exploitation.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du dernier rapport fait par l'ingénieur du département des Travaux Publics, au sujet des travaux à faire sur la Rivière du Sud, dans le comté de Montmagny.

M. Landerkin propose, secondé par M. Kirk,—Que, attendu que les distillateurs ont une remise de droits sur le malt importé pour servir à la fabrication de spiritueux pour l'exportation, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour la nourriture des bestiaux ou autres animaux pour l'exportation, obtiennent aussi une semblable remise.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est résolue négativement.

Sur motin de M. Guay, secondé par M. Beausoleil,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétition et correspondance concernant la demande de construction d'une voie d'évitement sur l'Intercolonial à la station de Saint-Jean Chrysostôme, dans le comté de Lévis.

Sur motion de M. Guay, secondé par M. Beausoleil,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour une liste des noms de tous ceux ont vendu des propriétés au gouvernement du Canada dans les quartiers Saint-Laurent et Lauzon de la ville de Lévis, depuis le 1er janvier 1886, pour l'élargissement de la voie de l'Intercolonial et l'agrandissement de la gare de Lévis; le montant payé à chaque propriétaire; le montant payé pour commission; le taux par cent et à qui ces montants ont été payés.

M. Bain (Soulanges) propose, secondé par M. Hesson,—qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des rapports, évaluations, etc., de Thomas Munro, ér, ingénieur civil, au sujet de l'élargissement du canal de Beauharnois ou de la construction d'un nouveau canal sur la rive nord du Saint-Laurent, entre les lacs Saint-François et Saint-Louis. Aussi, copie de tous papiers, pétitions, lettres ou autres documents s'y rapportant, depuis le 1er février 1889.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de deux enquêtes et rapnorts faits par MM. Bourgeois, King et Bolduc au sujet du bureau de poste de Pierreville, P. Q.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du chiffre de droits de quaiage perçus au quai ou jetée du gouvernement à Digby, N.-E., en 1889, spécifiant les divers montants payés par des vapeurs à passagers débarquant des voyageurs et du fret au dit quai, et les noms de ces vapeurs.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions, lettres, etc., adressées au département des Postes, à Ottawa, demandant un bureau de poste à Palmer Road, I. P.-E., et de toute correspondance avec ce département, à Ottawa, et avec l'inspecteur des postes à Charlottetown, sur le même sujet.

Sur motion de M. Flynn, secondé par M. Weldon (Saint-Jean),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance concernant une réclamation faite par le district de Saint-Peters, dans le comté de Richmond, pour soins médicaux et pension donnés à Kenneth Chisholm, un marin malade appartenant à la goélette "Jeanie."

Sur motion de M. Curran, secondé par M. Hesson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le nombre de navires perdus chaque année dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de l'Atlantique, et dans la Baie de Fundy depuis 1868, par suite des marées, courants ou brumes, le nom et le tonnage de chaque navire, et tous les autres détails que le gouvernement peut avoir dans chaque cas quant aux causes et à l'étendue des dommages.

Sur motion de M. Beausoleil, secondé par M. Bourassa,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes requêtes des citoyens de Saint-Gabriel et Saint-Damien ; demandant l'expédition des malles par chemin de fer ; de toutes lettres transmettant telles requêtes ; de tous rapports de l'inspecteur des postes et de tous ordres émanés par l'honorable maître général des postes au sujet de telles requêtes.

Sur motion de M. Beausoleil, secondé par M. Bourassa,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'Officier compétent, pour copie de toutes requêtes demandant la clôture du bureau de poste de Fernetville, dans le comté de Berthier, et l'établissement de ce bureau à la station du chemin de fer du Pacifique, à la jonction de Berthier, aussi bien que de toutes requêtes s'y opposant ; aussi copies des lettres transmettant telles requêtes ; aussi de tous documents se rapportant à cette affaire.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Lovitt,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant :—

1. Le montant total dépensé pour curer le creek McGregor, dans la ville de Chatham, Ont. ;
2. Le montant dépensé pour y faire placer des pilotis et des bordages, les noms de chaque entrepreneur et le chiffre des différents contrats ;
3. Le montant payé aux propriétaires pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ce dragage, les noms et les montants payés à chaque propriétaire ;
4. Les noms et montants de tous réclamants dont les demandes d'indemnité ont été rejetées ou qui sont encore sous la considération du gouvernement.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Weldon (Saint-Jean),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la corporation connue sous le nom de "Président et syndics de la Commune de la seigneurie d'Yamaska," relativement aux dommages causés aux terres lui appartenant par la digue construite dans la rivière Yamaska.

À six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie P. M.*

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Banque de Saint-Stephen ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick ; et après avoir ainsi siégé

---

quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial, étant lu :

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la ligne de la Rive, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1889, et à d'autres fins, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Chemin de fer Érié et Huron, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Érié, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de changer le nom de la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle des meuniers canadiens contre l'incendie, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Home Benefit Life Association, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, étant lu ;

M. McCarthy propose, secondé par M. Denison,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Davin propose comme amendement, secondé par M. Davis, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " il soit résolu, Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par ordonnance ou mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires."

M. Beausoleil propose comme sous-amendement, secondé par M. Fiset—que tous les mots après " Résolu " dans l'amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Que l'usage officiel des langues française et anglaise dans la législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien entendu de la population de ces territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines ;

" Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les droits et privilèges qui lui ont été octroyés il y a quelques années seulement ;

" Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien."

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Holton,  
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que l'ordre du jour pour la reprise du débat ajourné pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest, et les amendements proposés, soient placés en tête des Bills et ordres publics pour demain,

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.



Jeudi, 13 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Madill,—La pétition de Newton D. Galbreath et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Fisher, la pétition du club des cultivateurs de Ulverton ; la pétition du club des cultivateurs de Trenholmvilleville ; la pétition de John Wadleigh, président et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Drummond ; la pétition de Dugald McKenzie, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture de Mégantic, No 1 ; la pétition de Félix Gouin, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté d'Yamaska ; et la pétition de James Maws, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Richmond, tous de la province de Québec.

Par M. Scarth,—Sept pétitions de l'Union Typographique, No 191 ; et sept pétitions de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Brown,—La pétition du révérend A. Burns, D.D., L.L.D., et autres, instituteurs, tous de Hamilton.

Par M. Kirkpatrick,—La pétition de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Par M. Hudspeth—La pétition de William S. Law et autres, de Peterborough, et ses environs, Ontario.

Par M. Marshall,—La pétition de James Lumsden, et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Bryson,—La pétition de E. P. Bender, et autres.

Par M. Taylor,—La pétition de l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa.

Par M. Casey,—Deux pétitions du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour la construction de certains embranchements de son chemin.

Du chemin de fer Central d'Ontario ; demandant la passation d'un acte lui conférant certains pouvoirs additionnels.

De J. G. Scott et autres ; demandant un amendement à la charte de la Compagnie du chemin de fer de Victoria et du Sault Sainte-Marie.

De l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood ; priant la Chambre de lui accorder l'aide nécessaire pour lui permettre d'exécuter ses travaux.

De la Chambre de Commerce de Collingwood ; et du conseil municipal du comté de Victoria, Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du conseil municipal du comté de Simcoe, Ontario ; demandant la nomination d'une commission permanente pour régler les conflits entre les compagnies de chemins de fer et le public.

De William G. Murray et autres, de Montréal ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Ordonné, que M. Ferguson (Leeds) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Portage-la-Prairie à la montagne du Canard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier, que le bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois.—et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après "que" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Il soit Résolu, Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires;"—et sur le sous-amendement, que tous les mots après "Résolu" dans l'amendement, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—

"Que l'usage officiel des langues française et anglaise dans la Législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien entendu de la population de ces Territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines;

"Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les droits et privilèges qui lui ont été octroyés il y a quelques années seulement;

"Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien."

Et la question sur le sous-amendement étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mitchell,  
Ordonné, que le débat soit ajourné,

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que l'ordre pour la reprise du débat ajourné pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest, et sur les amendements proposés, soient placés en tête de l'ordre du jour pour demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 14 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Perley,—La pétition du révérend Aeneas McD. Dawson, LL. D., et autres; et la pétition de R. J. Wicksteed, et autres, tous d'Ottawa.

Par M. Lang,—Deux pétitions du conseil municipal du comté de Peterborough, Ontario.

Par M. Dawson,—La pétition de David Blain et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. McCarthy,—La pétition de John Cameron et autres, du Creek aux Moutons; la pétition de Clark Standish et autres, du Creek aux Poissons; la pétition de

E. Burke et autres, de Davisburg; la pétition de James A. Bannerman et autres, de Calgary; la pétition de John Owens et autres, du Creek aux Pins; la pétition de George Ward et autres, de la Rivière-Haute; et la pétition de William John Neelin et autres, de Bauff, tous du district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Cockburn.—La pétition de George Platt et autres, de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De S. J. Parker et autres, de Owen-Sound, comté de Grey, Ont.; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Owen-Sound et du Lac Huron."

Du conseil municipal du comté de Kent, Ont.; demandant à la Chambre de prendre des mesures pour assurer le dragage de la rivière Thames, à son embouchure, et de faire disparaître les obstacles qui gênent la navigation.

Du conseil municipal du comté d'Elgin, Ont.; se plaignant du mauvais état du havre de Port-Stanley, et demandant à la Chambre de prendre des mesures pour forcer la Compagnie du Grand-Tronc à tenir le dit havre en bon état.

De A. J. Somerville et autres; de Charles Smith et autres; de Arthur Jones et autres; de Thomas Winfield et autres, tous de Toronto; de J. C. Atkinson et autres; et de Daniel Blea et autres, tous de l'Ontario; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De James L. Hughes, inspecteur des écoles publiques, et autres, de Toronto; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham."

Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à la Baie d'Hudson; et le

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, demandant un acte pour confirmer une convention intervenue avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien;—De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié, pour prolonger le délai fixé pour la construction de certaines lignes d'embranchement;—De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Central, demandant le pouvoir d'émettre des obligations au montant de \$30,000 par mille de sa ligne complétée; et de la Compagnie du chemin de fer de Victoria et du Sault Sainte-Marie, pour la prolongation du délai fixé pour la construction de son chemin.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions suivantes,—et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu, mais comme le délai sera expiré avant que les bills ne puissent être pris en considération par le comité des Chemins de fer, votre comité recommande que les dits avis soient jugés suffisants, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, demandant le pouvoir de construire une ligne d'embranchement à Hamilton;—de la corporation de la cité de Toronto, pour un acte confirmant un acte de la législature lui conférant le pouvoir de faire certaines améliorations dans la rivière Don;—et de la Compagnie de pont et de chemin de fer des Mille Îles, pour une charte.

Au sujet de la pétition de l'honorable W. D. Perley et autres, pour une charte sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta, et demandant le pouvoir de construire une voie ferrée depuis Cassils, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'à la Passe du Nid de Corbeau, et delà jusqu'à l'Océan Pacifique, votre comité constate que cet avis a été publié à Calgary seulement; en conséquence, il recommande que les pétitionnaires soient limités dans leurs opérations à cette partie de leur ligne qu'ils projettent de construire dans les limites du district d'Alberta.

Ordonné, que M. Curran ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill concernant l'amélioration du Don, Toronto.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Desjardins ait la permission de présenter un bill ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Mackenzie,—

Que, considérant que certaines lettres et documents, ont été publiés dans le journal le *Globe*, en date du 8 février courant, et contiennent divers énoncés affectant certains membres de cette Chambre, et qu'il est expédient que cette Chambre ait l'occasion de les examiner, il soit ordonné que les dites lettres et documents soient imprimés dans le Procès-Verbal, pour l'usage des membres, ainsi que certaines autres lettres fournies par l'honorable député de Lincoln et y annexées.

Et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier, que le bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois,—et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après "que" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "il soit Résolu, Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires;—et sur le sous-amendement, que tous les mots après "Résolu" dans l'amendement, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Que l'usage officiel des langues française et anglaise dans la législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien entendu de la population de ces Territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines ;

Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les droits et privilèges qui lui ont été octroyés il y a quelques années seulement ;

Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la puissance en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien."

Et la question sur le sous-amendement étant de nouveau proposée—la chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures p.m.

*Sept et demie, p.m.*

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie Internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Banque de Summerside, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'Association d'assurance sur la vie dite de la Confédération, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie Hydraulique de Calgary (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de la rivière au Coude, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend le débat sur la motion, Que le bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois, ainsi que les amendements proposés.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),  
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Résolu, que l'ordre pour la reprise du débat ajourné pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest et les amendements proposés, soit le premier ordre du jour lundi prochain après les Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En Comité.*)

1. Résolu, que la somme de deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de l'Orateur suppléant pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, que la somme de soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements (Chambre des Communes), d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, que la somme de treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la publication des *Débats*, Chambre des Communes.—

(L'autorisation est par le présent donnée de payer à même ce crédit les sommes d'argent qui seront nécessaires pour rémunérer les membres du Service Civil qu'il faudra employer comme sec. des sténographes des débats de la Chambre des Communes, pendant la présente session, indépendamment des dispositions contraires de l'Acte du Service Civil), pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues (Chambre des Communes), d'après l'estimation du sergent-d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille deux cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :— Appointements des employés de la bibliothèque, \$16,265 ; crédit pour la bibliothèque du parlement, \$10,000 ; achat d'ouvrages sur l'Amérique, \$1,000 ; dépenses imprévues de la bibliothèque, \$2,500 ; reliure de journaux, etc., \$2,000 ; préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'histoire de l'Amérique (à voter de nouveau), \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papiers à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit :

*Samedi, 15 février 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 17 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Robillard,—La pétition de Thomas Birkett et autres, d'Ottawa, Ontario.  
Par M. Rinfret,—La pétition de Hyacinthe Gagnon et autres, de la paroisse de Saint-Edouard, comté de Lotbinière.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—  
De E. P. Bender et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique Canadien du Nord.

De David Blain et autres, de Toronto, Ont. ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée à partir d'un point à ou près du Sault Sainte-Marie jusqu'à Hamilton Inlet, ou autre point sur la côte du Labrador.

Du conseil municipal du comté de Peterborough, Ont. ; demandant la passation de mesures législatives permettant aux municipalités de forcer les compagnies de chemins de fer à établir des drains à travers leurs lignes.

Du conseil municipal du comté d'Elgin, Ont. ; demandant un certain amendement à l'acte général des chemins de fer.

De la banque de l'Amérique Britannique du Nord ; demandant que tout acte de banques qui pourra être soumis au parlement du Canada renferme des dispositions semblables à celles contenues dans les clauses 86 et 87 de l'Acte des Banques, en tant qu'elles se rapportent à la susdite banque.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa ; demandant que le bill actuellement devant le parlement pour prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers en vertu de contrats pour venir travailler en Canada, devienne loi.

De John Wadleigh, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Drummond ; du club des cultivateurs de Trenholmvilleville ; du club des cultivateurs de Ulverton, tous du comté de Drummond ; de Dugald McKenzie, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Mégantic ; de Félix Gouin, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté d'Yamaska ; et de James Maws, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Richmond, tous de Québec ; demandant que certaines graines de semence et autres articles d'importation soient placés sur la liste des articles admis en franchise.

Du conseil municipal du comté de Elgin ; et du conseil municipal du comté de Peterborough, tous de l'Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Union Typographique, No 191 ; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union Typographique, No 191 ; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union Typographique, No 191 ; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Union Typographique, No 191 ; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union Typographique, No 191 ; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union Typographique, No 191 ; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union Typographique, No 191 ; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.



De James Lumsden et autres ; et de George Platt et autres, tous de Toronto, Ontario ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De Newton D. Galbreath et autres ; de A. Burns, D.D., LL.D., et autres, instituteurs, tous de Hamilton ; de William S. Law et autres, de Peterborough et ses environs ; du révérend Aeneas McD. Dawson, LL.D., et de R. J. Wicksteed et autres, d'Ottawa, tous de l'Ontario ; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De James A. Bannerman et autres, de Calgary ; de John Owens et autres, du Creek au Pin ; de George Ward et autres, de la Rivière-Haute ; de William John Neelin, et autres, de Banff, tous du district d'Alberta ; de John Cameron et autres, du Creek aux Moutons ; de Clark Standish et autres, du Creek aux Poissons ; et de E. Burk et autres, de Davisburg, tous des Territoires du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte abrogeant la clause 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de colonisation d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Victoria au Sault Sainte-Marie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries, chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts Révisés.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Scriver fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Joncton de Goderich et du Pacifique Canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham ;" et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Ives fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac

Nipissingue; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à la Baie d'Hudson; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Somerville fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier, que le bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest soit maintenant lu la seconde fois,—et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après "que" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "il soit Résolu,—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires;—et sur le sous-amendement, que tous les mots après "Résolu" dans l'amendement, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Que l'usage officiel des langues française et anglaise dans la législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien attendu de la population de ces Territoires, de la bonne entente

et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines ;

Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les droits et privilèges qui lui ont été octroyés il y a quelques années seulement ;

Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien."

Et la question sur le sous-amendement étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Chapleau, secondé par M. Tupper,  
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,  
Ordonné, que l'ordre pour la reprise du débat ajourné pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest,—et les amendements proposés, soient placés en tête de l'ordre du jour pour demain.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Copie de rapports d'un comité de l'honorable Conseil Privé, concernant l'octroi d'une concession forestière à M. John Adams. (*Documents de la Session*, No 36.)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Mardi, 18 février 1890.

### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Désaulniers,—La pétition de William Ebenezer Muir et autres, de Montréal, et autres lieux.

Par M. McDougald (Pictou),—La pétition de Henry N. Paint et autres.

Par M. Innes,—La pétition du conseil municipal du comté de Wellington ; sept pétitions de l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail ; la pétition du Vénérable Archidiscrè Dixon et autres ; la pétition de James M. Johnston et autres, de Guelph ; et la pétition de John Johnson et autres, de Fergus, tous du comté de Wellington, Ontario.

Par M. McCarthy,—La pétition de W. R. Abbott et autres, de Maple Creek, district d'Assiniboia ; et la pétition de Thomas Donald et autres, de Calgary, district d'Alberta, tous des Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Wilson (Elgin),—La pétition de George E. Sparham et autres, de Ridgétown, Ontario.

Par M. Campbell,—La pétition du conseil municipal du comté de Kent, Ontario.

Par M. Small,—La pétition de George T. Smith "Middlings Purifier Company, limited," et de George T. Smith.

Par M. LaRivière.—La pétition de la ville de Saint-Boniface, Manitoba.

Par M. Hickey,—La pétition de Henry N. Paint et autres.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 27 janvier 1890, pour copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, empêchant les navires américains de transporter du fret, en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-A., ou aucun autre port canadien, et copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, révoquant les précédents et de toute correspondance se rapportant à ce sujet. (*Document de la Session No 37.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 6 février 1889, pour un état donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers. (*Document de la Session, No 38.*)

Aussi, la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 30 janvier 1890, pour un relevé du coût total du discours sur le budget publié chaque année depuis 1867, avec mention du nombre d'exemplaires distribués, chaque année, pendant la dite période. (*Document de la session, No 30a.*)

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill relatif à la Compagnie du Pont du Canada et est convenu de le rapporter sans amendement; il a également pris en considération les bills suivants, lesquels ont tous été amendés savoir:—

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Érié et du Pacifique.

Bill constituant en corporation la Compagnie de Câble du Canada.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Northern and Western* et à l'effet de changer le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada"; et le

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—

De la Compagnie manufacturière de Chambly, demandant une charte; et de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, pour certains amendements à sa charte.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour certains amendements aux actes affectant la compagnie, et il les trouve suffisants pour tous les objets mentionnés dans la pétition, sauf en ce qui concerne l'extension de sa voie ferrée jusqu'au bassin du canal, dans la cité d'Ottawa, qui n'est pas mentionnée dans l'avis.

Au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, demandant l'autorisation de prolonger sa ligne ferrée, de construire des embranchements dans différents comtés de l'Ontario, de construire un pont sur le Saint-Laurent à ou près de Rockfort, et pour autres fins, votre comité constate qu'un avis a été régulièrement publié au sujet du prolongement projeté et des embranchements, sauf dans les comtés de Peterborough et de Victoria; il recommande, en conséquence, que dans la construction des embranchements, la compagnie soit

restreinte aux comtés dans lesquels avis a été publié. En ce qui concerne l'avis pour la construction du pont projeté, votre comité le considère insuffisant, en tant qu'il n'a été publié que pendant une période de deux semaines.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions suivantes, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps requis, savoir :

De la Compagnie du Pont du chemin d'hiver de la rivière Détroit, pour le prolongement du délai fixé pour la construction du pont ;—de la Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique Canadien du Nord, pour une charte ;—de la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de l'Atlantique, pour une charte ;—et de la Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal, pour une charte ; mais comme les dits avis seront expirés avant que les bills puissent être considérés par le comité des chemins de fer, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Au sujet de la pétition de la Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal, votre comité constate que l'avis ne renferme pas les détails quant aux taux de péages projetés, etc., requis par la règle 52 ; mais comme il peut être prescrit dans le bill de fournir les dits détails à être soumis à l'approbation du Gouverneur général en Conseil avant qu'ils soient mis à effet, il recommande que la dite règle soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à cette pétition.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill constituant en corporation Belding, Paul et Compagnie (à responsabilité limitée), et est convenu de le rapporter sans amendement.

Sur motion de M. Hickey, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que la pétition de Henry N. Paint et autres ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond,"—présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant un acte constitutif sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond.

Ordonné, que M. Corby ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique Canadien du Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Ferguson (Welland) ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Larivière ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie manufacturière de Chambly.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. McDougald (Pictou), secondé par M. Cargill,  
Ordonné, que la pétition de Henry N. Paint et autres, présentée ce jour, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Inverness.

Sur motion de M. Préfontaine, secondé par M. Langelier (Québec),  
Ordonné, que l'article 52 des règlements de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition de l'honorable J. R. Thibeaudeau, sénateur, et autres,—demandant un acte constitutif sous le nom de "Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal, conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Small, secondée par M. Ferguson (Welland),  
Ordonné, que la pétition de George T. Smith, et celle de la George T. Smith Middlings Purifier Company (Limited), présentées ce jour, soient maintenant lues;  
Et les dites pétitions sont lues et reçues,—demandant un acte accordant une extension de leur brevet pour un autre terme de cinq ou dix ans.

Sur motion de Sir Hector Langevin, secondé par M. Foster,  
Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain, à trois heures p.m.

M. Bowell propose, secondé par M. Haggart,—Que considérant que certaines lettres et documents ont été publiés dans le journal "The Citizen" à la date du 11 février courant, en explication de certaines lettres parues dans le journal "The Globe" à la date du 8 février courant, concernant l'octroi d'un certain permis de coupe de bois à un sieur John Adams, et qu'il est expédient que la Chambre ait une opportunité de les examiner, il soit ordonné,—Que les dites lettres et documents soient imprimés dans le procès-verbal pour l'usage des membres, ainsi que la déclaration faite par l'honorable député de Lincoln dans la Chambre des Communes, le 13 février courant, et les remarques faites à ce sujet par certains membres de la Chambre des Communes telles que rapportées et imprimées dans le rapport officiel des débats de la Chambre des Communes, le 13 février courant, et renfermant des copies d'ordres en conseil déposés sur le bureau de la Chambre le 17 courant.

Et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier,—Que le bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois; et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"Il soit Résolu,—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires; et sur le sous-amendement portant que tous les mots après "Résolu" dans l'amendement, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"Que l'usage officiel des langues française et anglaise dans la législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien entendu de la population de ces Territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines;

“ Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les droits et privilèges qui lui ont été octroyés il y a quelques années seulement.

“ Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien.”

Et la question étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le débat ajourné.

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

## POUR :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Meigs,</i>
<i>Audet.</i>	<i>Curran,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daoust</i>	<i>Guay,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Flynn.</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Wilson (Argenteuil) et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Wright.—63.</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Massue,</i>	

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perley,</i>	<i>White (Cardwell),</i>

*Coughlin,*  
*Daly,*  
*Dacies,*  
*Davin,*  
*Davis,*  
*Denison,*  
*Dewdney,*

*Landerkin,*  
*Lang,*  
*Lister,*  
*Livingston,*  
*Lovitt,*  
*Macdonald (Sir John),*

*Platt,*  
*Prior,*  
*Putnam,*  
*Robertson,*  
*Roome,*  
*Ross,*

*White (Renfrew),*  
*Wilmot,*  
*Wilson (Elgin),*  
*Wilson (Lennox),*  
*Wood (Brockville) et*  
*Wood (Westm'd)—117.*

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement ;

Et un débat s'en suivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit :

*Mercredi, 19 février 1890.*

Sir John Thompson propose comme sous-amendement secondé par M. Chapleau, que tous les mots après "Résolu" dans le dit amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

"Que cette Chambre, ayant égard à l'usage constant depuis longtemps de la langue française dans l'ancien Canada et aux stipulations à ce sujet renfermées dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ne peut accéder à la déclaration contenue dans le dit bill et sur laquelle il est fondé, qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays.

"Qu'au contraire, cette Chambre déclare son adhésion aux dites stipulations et sa détermination de résister à toute tentative faite pour les amoindrir.

"Qu'en même temps, cette Chambre croit qu'il est opportun et convenable et qu'il n'est pas incompatible avec ces stipulations que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reçoive du parlement du Canada pouvoir de régler, après la prochaine élection générale de l'Assemblée, les procédures de l'Assemblée et le mode de rapporter et publier ces procédures."

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Mitchell, secondé par M. McMullen,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin.

Ordonné, que l'ordre pour la reprise du débat pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre cinquante concernant les Territoires du Nord-Ouest,—et les amendements proposés, soient placés en tête des Bills et Ordres Publics pour jeudi prochain.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, mercredi matin, la chambre s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

*Jeudi, 20 février 1890.*

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau.

Par M. Scarth,—La pétition de l'Assemblée de District, No 204, Chevaliers du Travail, Winnipeg, Manitoba.

Par M. Eisenhauer,—La pétition de Israel Zinck et autres, du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.



Par M. Prior.—La pétition de l'Union Typographique, No 201, Victoria Colombie-Britannique.

Par M. Denison.—La pétition de W. Dill et autres, de Toronto.

Par M. McKay.—La pétition de Thomas Keen et autres, de Toronto.

Par M. Marshall.—La pétition de J. W. Philipps et autres, de Toronto.

Par M. Brown.—La pétition du révérend C. W. E. Body, D.C.L., Provost de Trinity College, et autres, de Toronto; et la pétition de W. H. Van Ingen et autres, de Woodstock, comté d'Oxford.

Par M. Small.—La pétition de J. B. Gordon et autres, de Toronto.

Par M. White (Cardwell).—La pétition d'Octave Champagne et autres, de Montréal.

Par M. McGreevy.—La pétition de J. Hamilton, président, et A. Robertson, secrétaire, de la société pour prévenir la cruauté envers les animaux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William Ebenezer Muir et autres, de Montréal et autres lieux; demandant une charte sous le nom de Compagnie de charbon, d'élévateurs et d'entrepôt de Montréal.

De Hyacinthe Cagnon et autres, de la paroisse de Saint-Edouard, comté de Lotbinière; demandant des améliorations dans les communications postales entre Québec et Saint-Edouard.

De la corporation de la ville de Saint-Boniface, Manitoba; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité d'octroyer une subvention en terres pour aider à la construction du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est et de ses embranchements.

Du conseil municipal du comté de Kent, Ont.; demandant la passation d'un acte pour mieux prévenir et punir le vol des bestiaux.

Du Vénéral Archidiacre Dixon et autres, de Guelph, comté de Wellington, Ontario; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De James M. Johnston et autres, de Guelph; de John Johnson et autres, de Fergus, tous du comté de Wellington; de Thomas Birkett et autres, d'Ottawa; et de George E. Sparham et autres, de Ridgetown, comté d'Elgin, tous de l'Ontario; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

Du conseil municipal du comté de Wellington, Ontario; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations

autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De W. R. Abbott et autres, de Maple Creek, district d'Assiniboine; et de Thomas Donald et autres, de Calgary, district d'Alberta, tous des Territoires du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte abrogeant la clause 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Taylor,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat priant leurs Honneurs de permettre aux officiers en charge de la papeterie et des comptes contingents du Sénat de comparaître devant le comité des Comptes Publics de cette Chambre à sa prochaine séance afin de donner des renseignements au sujet de la distribution de la dite papeterie et des dépenses contingentes telles que portées aux pages D—17 et 18 du rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits pour l'exercice expiré le 30 juin 1889, et d'apporter avec eux tous les dossiers concernant ces items.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. Bell ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Occidental d'Ontario."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Dawson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à l'Atlantique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bell ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de pont et de chemin de fer des Mille-Isles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Cook.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général la priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du rapport de M. A. F. Wood au sujet de l'enquête qu'il a faite sur les questions relatives au canal Welland.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 12 février courant, que le bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois,—et sur l'amendement à la dite motion que tous les mots après "que" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Il soit résolu, Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires;—et sur le sous-amendement portant que tous les mots après "Résolu" dans l'amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—" Que cette Chambre, ayant égard à l'usage constant depuis longtemps de la langue française dans l'ancien Canada et

aux stipulations à ce sujet renfermées dans l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, ne peut accéder à la déclaration contenue dans le dit bill et sur laquelle il est fondé, qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays.

“ Qu'au contraire, cette Chambre déclare son adhésion aux dites stipulations et sa détermination de résister à toute tentative faite pour les amoindrir.

“ Qu'en même temps, cette Chambre croit qu'il est opportun et convenable, et qu'il n'est pas incompatible avec ces stipulations que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest reçoive du parlement du Canada pouvoir de régler, après la prochaine élection générale de l'Assemblée, les procédures de l'Assemblée et le mode de rapporter et publier ces procédures.”

Et la question sur le sous-amendement étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Vendredi, 21 février 1890.*

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Labrosse,  
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector Langevin,  
Ordonné, que l'ordre pour la reprise du débat ajourné pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest et les amendements proposés, soient placés en tête de l'ordre du jour pour demain.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 21 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. McCarthy,—La pétition de Thomas Tweed et autres, de Medicine-Hat, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Small,—La pétition de Henry M. Stevenson et autres.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte concernant les engrais agricoles,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motin de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector Langevin,  
Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : “ Acte concernant les engrais agricoles,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Foster, l'un des membres du conseil privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la chambre du 5 février 1890, pour copie des chartes originales de la Banque de l'Amérique-Britannique du Nord et de la Banque de la Colombie-Anglaise et de tous les amendements faits aux dites chartes. (*Document de la Session, No 30b.*)

M. Chapleau l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 27 janvier 1890, pour copie législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis. (*Document de la Session, No 33c.*)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 12 courant, que le bill modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois,—et sur l'amendement à la dite motion que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Il soit résolu,—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires ;—et sur le sous-amendement portant que tous les mots après " Résolu " dans l'amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :— " que cette Chambre, ayant égard à l'usage constant depuis longtemps de la langue française dans l'ancien Canada et aux stipulations à ce sujet renfermées dans l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, ne peut accéder à la déclaration contenue dans le dit bill et sur laquelle il est fondé, qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays.

" Qu'au contraire, cette Chambre déclare son adhésion aux dites stipulations et sa détermination de résister à toute tentative faite pour les amoindrir.

" Qu'en même temps, cette Chambre croit qu'il est opportun et convenable et qu'il n'est pas incompatible avec ces stipulations que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reçoive du parlement du Canada pouvoir de régler, après la prochaine élection générale de l'Assemblée, les procédures de l'Assemblée et le mode de rapporter et publier ces procédures."

Et la question étant de nouveau proposé sur le sous-amendement, la chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Langelier (Quebec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gen.),</i>	<i>Roomé,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Scarth,</i>

<i>Bryson,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.)</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wright.—149.</i>
<i>Dacust,</i>			

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Paterson (Brant)</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Weldon (St. Jean)</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Robertson,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Rowand,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Davies,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ste. Marie,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Denison,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Doyon,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Semple,</i>	<i>Yeo.—50.</i>
<i>Ellis,</i>	<i>McNeill,</i>		

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et la question étant mise sur l'amendement ainsi amendé, la Chambre se divise comme dans la division précédente; et la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi modifiée, savoir :

“ Résolu, — Que cette Chambre, ayant égard à l'usage constant depuis longtemps de la langue française dans l'ancien Canada et aux stipulations à ce sujet renfermées dans l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, ne peut accéder à la déclaration contenue dans le dit bill et sur laquelle il est fondé, qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays.

“ Qu'au contraire, cette Chambre déclare son adhésion aux dites stipulations et sa détermination de résister à toute tentative faite pour les amoindrir.

“ Qu'en même temps, cette Chambre croit qu'il est opportun et convenable et qu'il n'est pas incompatible avec ces stipulations que l'Assemblée législative des Ter-

ritoires du Nord-Ouest reçoive du parlement du Canada poucir de régler, après la prochaine élection générale de l'Assemblée, les procédures de l'Assemblée et le mode de rapporter et publier ces procédures ; ” la Chambre se divise comme dans la division précédente ; et la question est résolue affirmativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

### Lundi, 24 février 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Denison,—La pétition de A. Oakley et autres, de Toronto.

Par M. Madill,—La pétition de K. McKenzie et autres ; et la pétition de M. E. Glassford et autres, tous de Toronto.

Par M. Perley,—La pétition de E. W. Bruce et autres, de Toronto.

Par M. Edgar,—La pétition de W. J. Hendry et autres, de Toronto.

Par M. Freeman,—La pétition de J. J. Kelson et autres ; et la pétition de William Harvey Grant et autres, tous de Toronto.

Par M. Innes,—La pétition de A. Morrison et autres, de Toronto.

Par M. Bowman,—La pétition de J. E. Armstrong et autres, de Toronto.

Par M. Davin,—La pétition de M. Drury et autres, de Toronto.

Par M. Carpenter,—La pétition de J. W. Narraway et autres, de Toronto.

Par M. Hesson,—La pétition de M. Woods et autres ; et la pétition de William Patterson et autres, tous de Toronto.

Par M. Coughlin,—La pétition de William H. Hollands et autres ; et la pétition de W. C. Tudor et autres, tous de Parkill, comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Brown,—La pétition de Messieurs A. W. Ogilvie et compagnie, Montréal ; et la pétition de Messieurs Hazell et fils, de Hamilton, Ontario.

Par M. Cockburn,—La pétition de A. McMillan et autres ; et trois pétitions de la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, tous de Toronto.

Par M. McKay,—La pétition de D. H. McLeod et autres, de Parkhill, comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Skinner,—La pétition de John Sears, président de la société du Nouveau-Brunswick pour prévenir la cruauté envers les animaux, et autres.

Par M. Small,—La pétition de John Leys et autres ; la pétition de H. P. Davies et autres ; et la pétition de James W. Johnston et autres, tous de Toronto.

Par M. Davies,—La pétition de Thomas Parker et autres, de Toronto.

Par M. Ward,—La pétition de la Chambre de Commerce de Port-Hope.

Par M. Wilson (Lennox),—La pétition de P. W. Hicks et autres, instituteurs, de Toronto.

Par M. Mulock,—La pétition du conseil municipal du comté de York, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée de District, No 204, Chevaliers du Travail, Winnipeg, Manitoba ; et de l'Union Typographique, No 201, Victoria, Colombie-Britannique ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de District, No 204, Chevaliers du Travail, Winnipeg, Manitoba ; et de l'Union Typographique, No 201, Victoria, Colombie-Britannique ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de District, No 204, Chevaliers du Travail, Winnipeg, Manitoba; et de l'Union Typographique, No 201, Victoria, Colombie-Britannique; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée de District, No 204, Chevaliers du Travail, Winnipeg, Manitoba; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union Typographique, No 201, Victoria, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De Israel Zinck et autres, du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; demandant qu'il ne soit pas placé de tablier tournant à un certain pont qui doit être érigé bientôt à Indian Path, dans le dit comté.

Du révérend C. W. E. Body, D.C.L., Provost de Trinity College, et autres, de Toronto; de W. H. Van Ingen et autres, de Woodstock, comté d'Oxford, tous de l'Ontario; et de J. Hamilton, président, et A. Robertson, secrétaire, de la Société pour prévenir la cruauté envers les animaux, Québec; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De W. Dill et autres; de Thomas Keer et autres; de J. W. Phillips et autres; de J. B. Gordon et autres, tous de Toronto, Ontario; de E. Octave Champagne et autres, de Montréal; et de Henry M. Stevenson et autres; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De Thomas Tweed et autres, de Medicine-Hat, Territoires du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte abrogeant la clause 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du Pont de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe Caron,

Ordonné, que l'ordre du jour du 14 courant, renvoyant le bill constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique de la Rivière du Coude, au Comité des Bills Privés soit rescindé, et que le dit bill soit référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 27 janvier 1890, pour copie de tous ordres en conseil, dépêches, correspondance et documents concernant la démission du Conseil des Auteurs des Territoires du Nord-Ouest, et la nomination de leurs successeurs. (*Documents de la Session, No 33d.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 23 janvier 1890, pour un état indiquant, pour chaque année,—

1. Le coût de l'impression en français des ordonnances et autres documents et publications officiels depuis la date de la passation de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, de 1877;

2. Le nombre de copies des ordonnances imprimées de temps à autre dans cette langue;—et

3. Le nombre de copies distribuées et de celles restant en main. (*Documents de la Session, No 33e.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Erié et Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du Câble du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur, reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie Belding, Paul et Cie (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill relatif à la Compagnie du chemin de fer Northern and Western, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération mercredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill conférant au commissaires des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Samuel May, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'Hamilton, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité de Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Portage-la-Prairie à la Montagne du Canard, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.



L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Chemin de fer Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'amélioration du Don, Toronto, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer de l'Ontario Central, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique Nord Canadien, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill conférant certains pouvoirs à la compagnie manufacturière de Chambly, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Occidental d'Ontario."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de l'Atlantique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de pont et de chemin de fer des Milles-Iles, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le 21e rapport annuel du département de la Marine, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. (*Document de la Session No 16.*)

M. Laurier propose, secondé par M. Casgrain,

Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou aucun des départements, et les Messieurs Anderson, ou autres, au sujet du service des malles transatlantiques.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Sur motion de M. Ferguson (Welland), secondé par M. Small,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nombre de rapports de la Commission Géologique publiés respectivement chaque année pendant les derniers dix ans, le nombre vendu chaque année, le nombre distribué à titre gratuit et celui actuellement en mains.

Sur motion de M. Platt, secondé par M. Innes,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant :

1° Le nombre de points obtenus pour tous sujets par chaque cadet des première et deuxième classes actuelles qui a réussi dans les examens au Collège Militaire de Kingston depuis 1886 et 1887, respectivement, jusqu'au 30 juin 1889 ;

2° Les noms des cadets servant actuellement comme sous-officiers, et le nombre total de points reçus par chacun ;

3° Aussi les noms des cadets qui ont obtenu des examens spéciaux après juin 1889, et les sujets d'examens dans chaque cas.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Casgrain,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes demandes d'indemnité formulées par Elphège Cardin, Jean Cardin, George Tonnancour et Bruno St-Germain, pour dommages à leurs terres résultant de la digue construite dans la rivière Yamaska, de toute correspondance relative à ces demandes, ainsi qu'un relevé de toutes sommes allouées à chacun d'eux en règlement de ces réclamations.

Sur motion de M. Bryson, secondé par M. Mara,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport et des plans de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics qui a fait les études nécessaires en vue de la construction du pont interprovincial sur l'Ottawa entre le village de La Passe, dans la province d'Ontario, et le village de Fort Coulonge, dans la province de Québec.

Sur motion de M. Somerville, secondé par M. Lovitt,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de toutes les personnes devant des arrérages pour loyers de pouvoirs d'eau et autres jusqu'au 1er courant, et les montants dus respectivement par chacune d'elles.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Fiset,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport de Sandford Fleming, ingénieur civil, sur l'enquête qu'il a faite relativement au bran de scie jeté dans la rivière Ottawa par les scieries des Chaudières et autres.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Casgrain,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé donnant le chiffre de la population, par origine, conformément au recensement de 1885 de cette partie du district provisoire de la Saskatchewan, située au sud de la ligne entre les townships 47 et 48 et bornée à l'ouest par la ligne entre les rangs 11 et 12 à l'ouest du 3ème méridien initial, et à l'est par le 3ème méridien initial, dans le système d'arpentage des terres fédérales, constituant actuellement le district électoral de Batoche; aussi, de cette partie du même district provisoire situé à l'est du 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, et bornée au nord par la limite sud du district électoral de Prince-Albert, actuellement formant le district électoral de Kinistino.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Barron,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, en 1889, les causes et dates respectives; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance entre le sous-ministre de la Marine ou aucun des officiers de ce département et l'Auditeur général ou aucun autre fonctionnaire, au sujet de recettes pour licences de pêche non réglées, ou au sujet de semblables recettes dont on n'a pas fait mention.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre l'Auditeur général et le ministre de l'Intérieur ou toute autre personne au sujet des allocations pour frais de voyage de William McGirr, secrétaire particulier du Surintendant général des Affaires des Sauvages.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du nombre de causes inscrites dans la cour de Vice-Amirauté de Québec en 1885, 86, 87, 88 et 89, et le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans les cours de Vice-Amirauté de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Amyot,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des recettes et dépenses de chacun des bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, de 1887 à 1889.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Amyot,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des mémoires adressés par MM. Joseph Holden et John Shera à l'honorable Edgar Dewdney, ministre de l'Intérieur, concernant la concession de seconds homesteads dans les Territoires.

Sur motion de M. Paterson (Brant), secondé par M. Scriver,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du nombre de lieuses mécaniques, de coupeuses et de moissonneuses exportées du Canada durant les derniers trois ans; les noms des exportateurs, les pays d'exportation et le montant de drawback accordé pour chacun des articles exportés.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre de Cove Head, dans l'île du Prince-Edouard, il y a quatre ou cinq ans.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre de Tracadie, dans l'île du Prince-Edouard, il y a quelques années.

M. Dessaint propose, secondé par M. Doyon,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute plainte ou requête, correspondance et enquête se rapportant à la démission de M. George Brochu, comme maître de poste de Saint-Alexandre, dans le comté de Kamouraska.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. McMillan (Huron) propose, secondé par M. Rowand,—Que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante, savoir:—Qu'il est expédient de mettre sur la liste des articles admis en franchise et d'abolir les droits dont il sont frappés, tous les grains et semences ne parvenant pas à maturité en Canada, mais qui sont importés en grande quantité pour y être semés en vue d'en récolter les produits en vert pour servir à l'alimentation des animaux, d'après le système d'ensilage si généralement adopté par les fermiers du Canada.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Yeo.—59.</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin (Sir Hector) Rykert,</i>	

<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—84.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Sur motion de M. Fiset, secondé par M. Dessaint,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement ou aucun de ses officiers au sujet de l'arrivée, du départ et de la distribution des malles à Rimouski.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 25 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Waldie,—La pétition du conseil municipal du comté de Halton, Ontario.

Par M. Hickey,—La pétition du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry.

Par M. Smith (Ontario),—Trois pétitions de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, comté d'Ontario.

Par M. White (Renfrew),—La pétition du conseil municipal du comté de Renfrew, Ontario.

Par M. Landerkin,—La pétition du conseil municipal du comté de Grey, Ontario.

Par M. Dickinson,—La pétition du conseil municipal du comté de Carleton, Ontario.

Par M. Bergin,—Sept pétitions de l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, Ontario.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (à resp. limitée).

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill modifiant l'Acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, et à d'autres fins; et

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer d'Owen Sound et du lac Huron, pour une charte;—de la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond, pour une charte;—et de la Compagnie du chemin de fer d'Inverness, pour une charte.

Au sujet de la pétition de la Compagnie dite: "The George T. Smith Middlings Purifier Company (Limited)," demandant la prorogation de son brevet pour un autre terme de cinq ou dix ans, votre comité trouve que l'avis n'a été publié que pendant une semaine, mais comme la nécessité de la demande ne s'est fait sentir qu'au cours des dernières trois semaines et que votre comité s'est assuré, après s'être enquis soigneusement à ce sujet, que tous droits ou privilèges exposés à en souffrir pourront être amplement protégés par une clause spéciale dans le bill, il recommande que la 51ème règle soit suspendue au sujet de cette pétition.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Ferguson (Welland),

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu en ce qui concerne la pétition de la "George T. Smith Middlings Purifier Company (Limited);" demandant la prorogation de son brevet pour un autre terme de cinq ou dix ans, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, contenue dans son neuvième rapport.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill autorisant le commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Masson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Owen-Sound au lac Huron.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Inverness.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg à Richmond.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 janvier 1890, pour un relevé de toutes les dépenses générales faites jusqu'à date pour la confection des listes électorales du Canada. (*Document de la Session, No 39.*)

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 24 janvier 1890, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et

entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver, le Japon et l'Australie. (*Document de la Session No 31b.*)

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,

Résolu, que les mesures du gouvernement auront la priorité les jeudis, après jeudi de la semaine prochaine, le 6 mars, pendant la présente session, après les interpellations.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des falsifications, chapitre cent sept des Statuts révisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit pris en considération demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des brevets, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

O. donné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre prossède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte de la cinquante-deuxième Victoria, chapitre quatre, intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les munitions publiques, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Ontario, savoir: Pour terminer la construction du havre de Port-Arthur, \$40,000; et pour terminer le dragage de la rivière Kaministiquia, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.



2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bassin de radoub de Kingston, Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le havre du Cap Tourment, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent—Améliorations du chenal entre Québec et Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bassin de radoub d'Esquimalt, portes de fer, etc., Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir: Bureau de poste de Dalhousie, achèvement, \$5,000; édifices fédéraux de Saint-Jean, améliorations, etc., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir: Station de la quarantaine de la Grosse-Ile, \$3,000; Bureau de poste et du revenu de l'intérieur, Hull, achèvement, \$450; Bureau de poste de Joliette, achèvement, \$500; Bureau de poste de Lachine, etc., \$8,000; Bureau de poste de Laprairie, l'autorité municipale devant en fournir l'emplacement sans frais, \$5,000; Edifices fédéraux de Montréal, améliorations et réparations, \$1,500; Douane de Montréal, renouvellements, etc., \$9,000; Bureau de poste de Montréal, améliorations, renouvellements, etc., \$3,000; Bureau de poste de Montréal, éclairage à l'électricité, agrandissements, changements, etc., \$1,250; Douane de Québec, améliorations, \$3,000; Edifices fédéraux, Québec, améliorations, \$1,500; Bureau de poste, douane, etc., à la Rivière-du-Loup (Fraserville), \$8,000; Bureau de poste, etc., Saint-Henri, \$8,000; Bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe, \$8,000; Edifices fédéraux à Trois-Rivières, améliorations, etc., \$600; Pénitenciers de Saint-Vincent de Paul, \$30,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

*Mercredi, 26 février 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 26 février 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Somerville,—La pétition du conseil municipal du comté de Brant, Ontario.

Par M. Masson,—La pétition du conseil municipal du comté de Grey, Ontario ; et la pétition de W. A. McClean, maire, et autres.

Par M. Sproule,—La pétition du conseil municipal du comté de Dufferin, Ontario.

Par M. Bain (Wentworth),—La pétition du conseil municipal du comté de Wentworth, Ontario.

Par M. Perley,—La pétition de R. J. Devlin et autres ; la pétition de William Hamilton et autres ; la pétition de A. Maria Harmon et autres ; la pétition de James E. Wallace et autres ; la pétition de Thomas Swift et autres, tous d'Ottawa, Ontario.

Par M. Brown,—La pétition de A. V. R. Young et autres, de Peterborough, Ontario.

Par M. Denison,—La pétition de Frank H. Gough et autres ; et la pétition de George Fletcher et autres, tous de Toronto, Ontario.

Par M. Jamieson.—La pétition de M. Sheppard et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Guillet,—La pétition de H. M. Jones et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Small,—La pétition de James Baird et autres ; et la pétition de Alfred Sanders et autres, tous de Toronto, Ontario.

Par M. Mulock,—La pétition du conseil municipal du comté de York, Ontario.

Par M. Bergin,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De A. Oakley et autres ; de John Leys et autres ; de H. P. Davies et autres ; de James W. Johnston et autres, tous de Toronto, Ont. ; de W. H. Hollands et autres ; de W. C. Tudor et autres ; et de D. H. McLeod et autres, tous de Parkhill, comté de Middlesex, Ont. ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De K. McKenzie et autres ; de M. Glassford et autres ; de E. W. Bruce et autres ; de W. J. Hendry et autres ; de J. J. Kelson et autres ; de W. Harvey Grant et autres ; de A. Morrison et autres ; de J. E. Armstrong et autres ; de M. Drury et autres ; de J. W. Narraway et autres ; de M. Woods et autres ; de William Patterson et autres ; de A. McMillan et autres ; de Thomas Parker et autres ; de R. W. Hicks et autres ; tous de Toronto ; de MM. Hazell et fils et autres, de Hamilton, tous de l'Ontario ; et de John Sears, président de la Société du Nouveau-Brunswick pour prévenir la cruauté envers les animaux, et autres ; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Messieurs A. W. Ogilvie et Cie, Montréal ; demandant que la conclusion de la pétition de la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers du Canada soit accordée.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers de Toronto ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements de employés soient déclaré nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers de Toronto; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers de Toronto; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De la Chambre de Commerce de Port-Hope; demandant l'adoption de mesures pour abolir ou réduire les taux imposés sur les chargements de charbon passant par le canal Welland.

Du conseil municipal du comté de York; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

M. Hesson, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport du comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Britannique; et

Bill concernant la Banque de Summerside.

Votre comité a aussi pris en considération le bill conférant certains pouvoirs à la compagnie d'assurance mutuelle des Meuniers Canadiens contre l'incendie, et est convenu de faire rapport que le préambule n'en est pas prouvé parce que le bill tel que rédigé vient en contradiction avec la clause sept de "l'Acte d'Assurance," qui oblige toute compagnie faisant affaires d'assurance sur le feu au Canada de déposer \$50,000 entre les mains du ministre des Finances et Receveur-Général.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Ferguson (Welland),

Ordonné, que la requête de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête est lue et reçue; requête demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte amendant sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à un ordre de la Chambre, du 12 février 1890, pour copie de tous papiers, correspondance et arrangements entre le gouvernement et les propriétaires du prolongement du chemin de fer d'embranchement sur Derby, au sujet du dit prolongement qui a été construit avec l'aide d'une subvention du gouvernement, mais qui n'a jamais été mis en exploitation. (*Documents de la Session, No 40.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 12 février 1890, pour copie de toutes pétitions et correspondance concernant la demande de construction d'une voie d'évitement sur l'Intercolonial à la station de Saint-Jean Chrysostôme, dans le comté de Lévis. (*Documents de la Session, No 41.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 29 janvier 1890, pour copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins. (*Documents de la Session, No 31c.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 23 janvier 1890, pour un état donnant les montants d'argent dépensés jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût. (*Document de la Session, No 42.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1890, pour une liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba, donnant la situation et la superficie de chacune, le nombre de Sauvages y appartenant lors du choix de telle réserve, et le nombre de ceux qui y vivent actuellement. (*Document de la Session, No 43.*)

M. Bergin propose, secondé par M. Hickey,—

1. Que mercredi, le 17 avril 1889, le Très-honorable sir John A. Macdonald a présenté à la Chambre la réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars précédent; demandant copie des rapports, plans et études du canal alors projeté de Cornwall, par J. B. Mills et Benjamin Wright, écuers, ingénieurs civils, et par le capitaine P. Cole, des ingénieurs royaux, en 1832, 1833 et 1834. Aussi, copie des études et du rapport de Colin Carman, écr. I. C., sur le changement projeté du site du canal de Cornwall en le faisant passer de Sand Bridge à travers le Creek Hoople jusqu'à Archibald's Point, avec les plans, profils et estimations. Aussi, copie des rapports, plans et études faits par M. Clowes, I. C., en 1826;

2. Qu'il se trouve dans cette réponse, sous la signature de John Page, ingénieur en chef, et adressée au secrétaire des chemins de fer et canaux, une lettre conçue dans les termes suivants:—

OTTAWA, 28 mars 1889.

MONSIEUR,—Il est bon de dire que le levé hydrographique de ce qu'on appelle le canal d'alimentation du ruisseau de Hoople et de Sand-Bridge-Gully, a été fait il y a un nombre d'années à la demande du docteur Bergin, député de Cornwall aux Communes.

Quand le plan fut présenté il était accompagné, je crois, par une estimation du coût probable de l'entreprise; mais cette estimation ayant été perdue, M. Tom. S. Rubidge fut prié d'en fournir une copie, ce qu'il a fait avec les lettres qui accompagnent la présente.

Au sujet de cette affaire, il n'est pas hors de propos de dire que le projet paraît avoir été examiné et discuté à fond avant le commencement des travaux du canal Cornwall, il y a plus de cinquante-cinq ans; et à juger par l'état des choses, il ne paraît pas avoir été regardé avec faveur, ce qui ne saurait guère être regretté par personne de ceux qui n'ont à cœur que les intérêts de la navigation par voie de ce canal. En ce qui regarde la facilité de l'entrée ou de la sortie du canal, on ne saurait présenter aucune raison d'aucun poids quelconque de ressusciter ce projet, si ce n'est qu'il permettrait à une plus grande quantité d'eau d'entrer dans le canal à environ deux milles en aval de l'extrémité d'amont, et d'alimenter le canal avec les eaux d'une plus grande étendue de terre; mais on ne doit pas oublier que dans tous les cas, en amont de l'écluse n° 20 et sur toute la distance—4 $\frac{1}{2}$  milles—immédiatement en aval, le canal est et doit continuer d'être de la largeur ordinaire, tant que devront primer les considérations d'économie.

La question du "frazil," toute intéressante qu'elle soit en elle-même et dans ses effets sur l'admission de l'eau en certains temps de l'hiver, n'a rien du tout à faire avec la navigation du canal, qui ne commence, comme tout le monde sait, qu'après la saison où peut s'accumuler le *frazil*, et qui se termine avant celle où il peut se former. La question semble donc en grande mesure se résumer à savoir s'il est préférable de dépenser près d'un million de dollars à seule fin de faire plaisir au député de Stormont et Cornwall, ou de réserver cet argent pour des objets d'utilité réelle.

J'apprends de source croyable que ce monsieur, dans une harangue alambiquée, —surtout remarquable par sa longueur et son vide—a occupé dernièrement dans la Chambre des Communes plusieurs heures à parler du canal Cornwall et des auteurs du projet de ce canal, donnant à entendre combien les choses seraient aujourd'hui

différentes si ces auteurs avaient eu quelque prévoyance, une bien faible part même de la singulière pénétration avec laquelle il peut, lui, envisager le passé.

Bien plus, il a démontré que les défauts de mon humble personnalité—aggravés par mon opiniâtreté—ont perpétué et continuent à éterniser des maux, passés, présents et futurs, qui sont tels qu'il se voit forcé de porter la question devant le Parlement; et bien qu'il ne s'agisse pas d'une affaire de charpente humaine, il ne s'en croit pas moins de force à déterminer la ligne de conduite que devrait adopter le gouvernement à ce sujet, indépendamment de l'avis d'autrui.

Il est réellement surprenant comme certaines personnes ont le don d'arriver à toutes sortes de connaissances auxquelles d'autres, apparemment aussi bien partagées d'ailleurs, sont incapables d'atteindre, malgré l'avantage de leurs études et de leur expérience. Cependant il se rencontre quelquefois de ces phénomènes qui résistent à l'examen. Mais ils sont rares.

De son point de vue élevé et grâce à sa pénétrante vision, le digne docteur constate que rien n'a été bien fait, et ne saurait vraiment être bien fait sur le canal Cornwall, tant que tout ce qui en dépend n'aura pas été retiré des mains du gouvernement et confié exclusivement à son contrôle éclairé, ou à celui d'une personne comme lui, qui puisse tout de suite et tout à la fois régler les soupapes, les plaques de roulement, tout ce qui concerne les vantaux, le fonctionnement des treuils, l'effet du service des chaînes sur le système des éclusiers, la position ou le tracé de la ligne, des entrées, ou tout ce qui peut être nécessaire pour tout mettre en bon état et tout maintenir dans les meilleures conditions possibles.

Je me creuse vainement la tête pour comprendre comment j'ai pu avoir le malheur de mériter l'ire, ou plutôt de tomber si bas dans l'estime d'un homme qui semble avoir en partage de si rares notions de justice et d'honneur, en même temps que des traits distinctifs tels que ceux que dénote le discours mentionné plus haut.

Il est vrai néanmoins qu'on ne regarde guère généralement comme un très valeureux exploit, même pour un officier non combattant, de frapper un homme dont les mains sont liées, ni même pour un chevalier de la lancette, d'attaquer, dans l'endroit du pays le plus en vue, le caractère professionnel ou autre, de quelqu'un qui est absent et à qui il est impossible de répondre. Néanmoins, dans pareilles occurrences je présume que beaucoup dépend de l'esprit de justice, du sens d'honneur et du motif de l'assaillant.

Avant de terminer la présente lettre, je dirai que l'exhumation pour l'occasion de ces monceaux de pièces vieilles, et l'usage qu'on en a fait ainsi que de tant d'autres matières à peu près oubliées, ressemblent fort à l'œuvre du jongleur qui se serait donné pour mission d'amuser ceux qui auraient assez de patience pour endurer de pareilles diatribes contre un absent, quand celui-ci n'a pas plus d'affaires à eux que le digne docteur n'a eu affaire avec le premier bill de la réforme du Parlement ou avec le règlement de la question des réserves du clergé.

Il semblerait donc que si ce langage a été tenu, c'est bien parce que son auteur jouissait de l'avantage proverbial qui appartient au ramoneur, d'être sûr qu'on ne lui rendra pas la pareille.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble serviteur.

JOHN PAGE, *ingénieur.*

M. le secrétaire des chemins de fer et canaux.

3. Que le dit John Page, l'auteur de la dite lettre, est un fonctionnaire salarié du département des Chemins de fer et Canaux; qu'il a été employé depuis des années dans le service public, et que, par conséquent, il n'ignore rien de ce qui est dû à la dignité de cette Chambre et à la considération et au respect qui s'attachent à ses membres.

4. Que la dite lettre du dit John Page qui a été ainsi soumise à cette Chambre le dit 17e jour d'avril 1889, constitue un libelle scandaleux, faux et malicieux envers un membre de cette Chambre et qu'elle fait preuve d'un souverain mépris pour les privilèges et l'autorité constitutionnelle du Parlement.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Platt propose, secondé par M. Innes,—Que l'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douane quand ils sont importés en Canada pour cet objet.

M. Mulock propose comme amendement, secondé par M. Charlton,—Que les mots suivants soient insérés après "machines":—"de tous genres non fabriqués en Canada."

M. Mara propose comme sous-amendement, secondé par Sir Donald A. Smith,—Que tous les mots après "Que," dans la motion principale, et tous les mots de l'amendement proposé soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "la discussion relative à l'admission en franchise des machines servant à l'exploitation des mines en Canada, ne devra se faire qu'après que les changements projetés dans le tarif douanier seront soumis à la Chambre par le gouvernement."

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams) Denison,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gén.), Robillard,</i>
<i>Audet, Desaulniers,</i>	<i>Lépine, Roome,</i>
<i>Bain (Soulanges), Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Sir John), Ross,</i>
<i>Barnard, Dickey,</i>	<i>Macdowall, Scarth,</i>
<i>Bell, Dickinson,</i>	<i>McCulla, Shanly,</i>
<i>Bergeron, Dupont,</i>	<i>McDonald (Victoria) Skinner,</i>
<i>Boisvert, Earle,</i>	<i>McDougald (Pictou), Small,</i>
<i>Bowell, Ferguson (Leeds &amp; Gren.),</i>	<i>McKay, Smith (Sir Donald),</i>
<i>Brown, Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKeen, Smith (Ontario),</i>
<i>Bryson, Ferguson (Welland),</i>	<i>McMillan (Vaudreuil), Sproule,</i>
<i>Cameron, Foster,</i>	<i>McNeill, Stevenson,</i>
<i>Cargill, Freeman,</i>	<i>Madill, Taylor,</i>
<i>Carling, Gordon,</i>	<i>Mara, Temple,</i>
<i>Carpenter, Grandbois,</i>	<i>Marshall, Thérien,</i>
<i>Chapleau, Guillet,</i>	<i>Masson, Thompson (Sir John),</i>
<i>Cimon, Haggart,</i>	<i>Massue, Tisdale,</i>
<i>Cochrane, Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis), Vanasse,</i>
<i>Cockburn, Hickey,</i>	<i>Moffat, Wallace,</i>
<i>Colby, Hudspeth,</i>	<i>Montplaisir, Ward,</i>
<i>Corby, Jamieson,</i>	<i>O'Brien, Weldon (Albert),</i>
<i>Costigan, Joncas,</i>	<i>Patterson (Essex), White (Cardwell),</i>
<i>Coulombe, Jones (Digby),</i>	<i>Perley, White (Renfrew),</i>
<i>Curran, Kenny,</i>	<i>Pope, Wilmot,</i>
<i>Daly, Kirkpatrick,</i>	<i>Porter, Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daoust, Landry,</i>	<i>Prior, Wilson (Lennox),</i>
<i>Davin, Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Putnam, Wood (Brockville) et</i>
<i>Davis, La Rivière,</i>	<i>Riopel, Wood (Westward)—109</i>
<i>Dawson,</i>	

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Quebec),</i>	<i>Rinfret,</i>

<i>Béchar,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Welton (St. Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Yeo.—77.</i>
<i>Cook,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale telle qu'amendée, savoir: "Que la discussion relative à l'admission en franchise des machines servant à l'exploitation des mines en Canada ne devra se faire qu'après que les changements projetés dans le tarif douanier seront soumis à la Chambre par le gouvernement."

Et la dite proposition étant mise aux voix; elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Lister,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions et correspondances concernant le changement qui a eu lieu dans le transport des malles de la station de Craigs' Road, sur le Grand-Tronc, à Leeds, comté de Mégantic. Aussi, copie de toutes pétitions et correspondance concernant le transport des malles du bureau de poste de Jiggins, à Wilson's Mills, Lower Leeds, comté de Mégantic.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le nombre de quais, jetées et brise-lames du gouvernement réparés en 1889 dans l'Île du Prince-Edouard, et le montant dépensé pour chacun.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie, P. M.*

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill relatif à la Compagnie du chemin de fer Northern and Western, et à l'effet de changer le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada," tel que modifié en comité général, étant lu,

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill relatif à la compagnie du Pont du Sud du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Shanly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer d'Hereford ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Fisher fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a ordonné d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée) ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Skinner fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Jones (Digby) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bécuard fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.



Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1889, et à d'autres fins; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. White (Renfrew) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wilson (Elgin) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée le 5 février courant, savoir:—Que cette Chambre est d'avis que l'Acte du Cens Electoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, les listes de voteurs et le cens électoral des provinces.

Et la question étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

*Jeudi, 27 février 1890.*

Et la question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

Pour :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>De St. Georges.</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Sriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Goabout,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>

<i>Chouinard,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St. Jean).</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jones (Hulifax),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—78.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>		

## CONTRE:

## Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Denison,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Laurie (Licut.-Gen.),</i>	<i>Riopet,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Rome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Lords &amp; Gen.)</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilson, (Lennox),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westmount)—99.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Prior,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins cinq minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

## Jeudi, 27 février 1890.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par Sir Adolphe P. Caron,—La pétition de messieurs William Marsh et Cie, et autres, manufacturiers de chaussures de Québec.

Par M. Smith (Ontario),—La pétition de Amos O. Guy et autres, d'Oshawa ; et la pétition de D. Galbraith et autres, de Whiby, tous d'Ontario.

Par M. Stevenson,—Deux pétitions de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario.

Par M. Livingston,—La pétition de R. McIntyre, M.D., et autres ; et la pétition de A. W. Brodie, et autres, de Hespeler, tous d'Ontario.

Par M. Kirkpatrick,—La pétition du capitaine George Sherwood et autres, de Brighton; et la pétition du capitaine A. Eccles et autres, de Belleville, tous d'Ontario.

Par M. Ward,—La pétition de A. W. Hephurn et autres, de Pictou et autres lieux; la pétition de William Muir et autres, de Port-Dalhousie; la pétition de D. Ross, maire, et autres, de Welland; la pétition de John Ellison et autres, de Port-Stanley; la pétition de George Ross et autres, de Port-Robinson; la pétition de L. Dorland et autres, de Bronte; la pétition de A. Campbell et autres, de Lakeport et autres lieux; la pétition de De W. Carter et autres, de Port-Colborne; la pétition de Messieurs McClellan et compagnie et autres, de Bowmanville; et la pétition de William Craig, jun., et autres de Port-Hope et autres lieux, tous de l'Ontario

Par M. Denison,—Deux pétitions de la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, de Toronto, Ontario.

Par M. Paterson (Brant),—La pétition du conseil municipal du comté de Brant, Ontario.

Par M. Brown,—La pétition de John B. Shaw et autres; et la pétition de W. Stuart Hunter et autres, de Belleville, tous de l'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté de Renfrew; du conseil municipal du comté de Grey; du conseil municipal du comté de Carleton; et du conseil municipal du comté de Halton, tous de l'Ontario; demandant que tout bill présenté en vue d'amender l'acte des chemins de fer au sujet du drainage des lignes ferrées, devienne loi.

Du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry; demandant que l'acte des chemins de fer soit amendé de manière à permettre aux municipalités de construire des drains ou fosses sur les terres et les lignes des compagnies de chemins de fer, sans l'intervention du comité des chemins de fer du Conseil Privé.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge; et de l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge; et de l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge; et de l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, Ontario; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, Ontario; demandant certain amendement à l'Acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, Ontario; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 59) pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa," et est convenu de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants et en fait rapport avec des amendements, savoir :

Bill ratifiant une convention entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara ; et le

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Votre comité recommande aussi, que le délai pour la réception des rapports des comités sur bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au jeudi, 27ème jour de mars prochain.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le délai pour la réception des rapports des comités sur bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au jeudi, 27ème jour de mars prochain, suivant la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Casey,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Dickey ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte de tempérance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte de tempérance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant la cruauté envers les animaux," étant lu,

M. Brown propose, secondé par M. Mulock,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Tisdale propose comme amendement, secondé par M. Taylor,—que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Audet,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Barnard.</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Roome,</i>

<i>Bernier,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Macdowell,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Geoffron,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Yeo.—82.</i>
<i>Corby,</i>	<i>Joncas,</i>		

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gén.)</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple.</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougal (Pictou),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Brien,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Westm'l'd—91.</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Platt,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ; elle est résolu affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité,

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Resolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, étant lu ;

M. Taylor propose, secondé par M. Hickey,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois ;

Et un débat s'ensuivant ;

M. Wallace propose, secondé par M. McKay,—que la chambre s'ajourne maintenant.—La dite proposition est ensuite retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Vendredi, 28 février 1890.

### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Mills (Annapolis),—La pétition de B. W. Shafner et autres, des comtés d'Annapolis et Digby, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Joncas,—La pétition de John Baker et autres, de la Petite Rivière de l'Est, comté de Gaspé, Québec.

Par M. Semple,—Trois pétitions de Joseph Foster et autres, de Orangeville, Ontario.

Par M. Rykert,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—  
Du conseil municipal du comté de Dufferin ; du conseil municipal du comté de Wentworth ; et du conseil municipal du comté de York, tous de l'Ontario ; demandant tout bill présenté en vue d'amender l'Acte des chemins de fer au sujet du drainage des lignes ferrées, devienne loi.

De R. J. Devlin et autres ; de William Hamilton et autres ; de Charles Magee et autres ; de A. Maria Harmon et autres ; de James E. Wallace et autres ; de Thomas Swift et autres, tous d'Ottawa ; de M. Sheppard et autres ; de H. M. Jones et autres, tous de Toronto ; et de A. V. R. Young et autres, de Peterborough, tous de l'Ontario ; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Frank H. Gough et autres ; de George Fletcher et autres ; de James Baird et autres ; de Eldon Knights et autres ; et de Alfred Sanders et autres, tous de Toronto, Ontario ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

Du conseil municipal du comté de Brant, Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque

province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du conseil municipal du comté de Grey, Ontario; demandant l'émission de billets de banque fédéraux, de toute valeur, nécessaires pour les besoins du commerce et autres.

De W. A. McClean, maire, et autres, de Owen Sound, Ontario; demandant la promulgation de réglemens prescrivant que personne autre qu'un sujet anglais n'aura droit à recevoir un certificat de patron, second ou ingénieur mécanicien de navire, dans la marine intérieure du Canada, et que les étrangers ne pourront s'engager par contrat à servir dans la dite marine intérieure.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la requête de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario,—demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un bill privé notwithstanding l'expiration du délai pour recevoir ces pétitions; et les causes mentionnées par les pétitionnaires pour le délai à soumettre leur pétition sont de nature à permettre au comité de recommander que l'autorisation requise leur soit accordée.

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de l'institution provinciale de prévoyance de Saint-Thomas pour l'obtention d'une charte. Quoique le délai pour présenter des bills privés soit expiré, les pétitionnaires ont donné des raisons suffisantes pour ne pas avoir présenté leur pétition plus à bonne heure à cette session, et votre comité recommande que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

Au sujet de la pétition de la Compagnie mutuelle du chargement et d'entrepôt du charbon, pour l'obtention d'une charte, votre comité constate que les avis n'ont été publiés que dans la *Gazette Officielle*; et comme les pétitionnaires n'ont pu donner de motifs valables pour être exemptés des prescriptions de la règle 51, votre comité ne juge pas à propos de recommander la suspension de la règle dans ce cas.

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant la passation d'un acte pour lui permettre et lui donner pouvoir de canceler ses obligations six pour 100 et d'en émettre, en leur lieu et place, d'autres portant un moindre taux d'intérêt.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Lady Cartier, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Mme Delancy, femme de l'agent des Sauvages tué au lac aux Grenouilles, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trente huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion féniennne pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension payable à Mme Gowanlock à 400 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'allocation de surcroît, Robert W. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique Britannique, étant lu;

M. Wallace propose, secondé par M. McKay,—que cette Chambre se forme immédiatement en comité général; et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. Wallace propose, secondé par M. McKay,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Curran propose comme amendement, secondé par M. Bain (Soulanges), que les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé en comité général dans le but de l'amender en prescrivant que cette association ne fera pas de processions publiques dans aucune province où des actes concernant des processions de parti ont été ou pourront être à l'avenir promulgués.

L'attention de M. l'Orateur ayant été attirée sur le fait que l'heure réservée pour les bills privés, aux termes de la règle 19, est expirée;

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

*(En comité.)*

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour solde de la division militaire et des états-majors de districts, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour solde des majors de brigade, frais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec, \$50,000; habillements et capotes, \$90,000; matériel, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'armes et soin des armes, y compris le salaire des garde-magasins, gardiens, armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.



13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation pour l'instruction militaire, \$40,000; solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, \$250,000; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention à l'association du tir du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de pièces d'artillerie, modèle amélioré, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, salles d'exercice, champs de tir et soin et entretien des propriétés militaires, \$22,000; construction et réparations, \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B., \$180,000; école de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Saint-Jean, P.Q., Toronto, London et Winnipeg, \$304,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

*Samedi, 1er mars 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que, lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé la résolution suivante:—

Résolu, qu'en réponse au message de la Chambre des Communes priant le Sénat "de permettre aux officiers en charge de la papeterie et des comptes contingents du Sénat de comparaître devant le comité des comptes publics de la Chambre des Communes, à sa prochaine séance, pour donner des renseignements au sujet de la distribution de la papeterie et des dépenses contingentes telles que portées aux pages D—17 et 18 du rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédit pour l'exercice expiré le 30 juin 1889, et d'apporter avec eux toutes pièces concernant ces items"—il soit envoyé un message à la Chambre des Communes pour l'informer que toutes matières relatives à l'économie intérieure du Sénat sont sous le contrôle et la

surveillance de son comité des dépenses contingentes, sauf l'approbation du Sénat ; que le dit comité s'occupe actuellement d'examiner les comptes et pièces justificatives du greffier, comprenant la distribution de la papeterie et la dépense mentionnées au dit message ; et qu'aussitôt que le dit comité aura fait son rapport au Sénat, ce document sera transmis à la Chambre des Communes pour l'instruction de son comité spécial des comptes publics.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par un des Maîtres en Chancellerie.

Aussi, un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," sans amendement.

Aussi, que le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Banque de Saint-Stephen's," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, que le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, que le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, que le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre cent quarante-huit des Statuts revisés du Canada, intitulé : "Acte concernant l'usage abusif des armes à feu et autres," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, que le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

### Lundi, 3 mars 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Charlton,—La pétition de l'Assemblée générale de l'église Presbytérienne en Canada ; la pétition du Synode de Toronto et Kingston de l'église Presbytérienne en Canada ; et la pétition du Synode de Montréal et Ottawa de l'église Presbytérienne en Canada.

Par M. Brown,—La pétition de E. P. Crawford et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Small,—La pétition de Richard Matthews et autres, de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Amos O. Guy et autres, d'Oshawa ; de D. Galbraith et autres, de Whitby ; du capitaine George Sherwood et autres, de Brighton ; du capitaine A. Eccles et autres, de Belleville ; de A. W. Hepburn et autres, de Pictou et autres lieux ; de William Muir et autres, de Port-Dalhousie ; de D. Ross, maire, et autres, de Welland ; de John Ellison et autres, de Port-Stanley ; de George Ross et autres, de Port-Robinson ; de L. Dorland et autres, de Bronte ; de A. Campbell et autres, de Lakeport et autres lieux ; de DeW. Carter et autres, de Port-Colborne ; de Messieurs McClellan et

Cie, et autres, de Bowmanville ; et de William Craig, jun., et autres, de Port-Hope et autres lieux, tous de l'Ontario ; demandant l'adoption de mesures pour abolir ou réduire les taux imposés sur les chargements de charbon passant par le canal Welland.

De R. McIntyre, M.D., et autres ; de A. W. Brodie, et autres, tous de Hespaler ; de John B. Shaw et autres ; et de W. Suart Hunter et autres, de Belleville, tous de l'Ontario ; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Joseph Foster et autres, de Orangeville, Ontario ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin des machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, de Toronto ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, de Toronto ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

Du conseil municipal du comté de Brant, Ontario ; demandant que tout bill présenté en vue d'amender l'Acte des chemins de fer au sujet du drainage des lignes ferrées, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Brant, Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De Messieurs William Marsh et Cie, et autres, manufacturiers de chaussures, de Québec ; demandant un amendement à l'acte d'inspection générale, en ce qui concerne la marque ou l'estampille des cuirs.

De John Baker et autres, de la Petite Rivière de l'Est, comté de Gaspé, Québec ; demandant qu'il soit pris des mesures pour établir un service postal plus rapide et plus efficace entre Campbellton et Gaspé.

De B. W. Shafner et autres, des comtés d'Annapolis et Digby, Nouvelle-Ecosse ; demandant que la pêche du homard au moyen de trappes soit abolie dans la baie de Fundy et le bassin d'Annapolis sur un parcours de dix milles de chaque côté de la passe de Digby.

M. Taylor, du comité mixte des impressions du parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

33e Réponse à Ordre du 23 écoulé, —Etat indiquant, pour chaque année, —

(1) Le coût de l'impression en français des ordonnances et autres documents et papiers officiels depuis la date de la passation de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, de 1877 ;

(2) Le nombre d'exemplaires des ordonnances imprimées de temps à autre dans cette langue ;—et

(3) Le nombre d'exemplaires distribués et d'exemplaires restant en main.

35. Copie certifiée d'un rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence en Conseil en date du 17 août 1889, au sujet de l'Acte des droits d'auteur de la dernière session, —ainsi que la correspondance et autres papiers sur le même sujet.

40. Réponse à Ordre du 23 écoulé,—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leurs situation et leur coût.

43. Réponse à Ordre du 12 courant,—Liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba, donnant la situation et la superficie de chacune, le nombre des Sauvages y appartenant lors du choix de telle réserve, et le nombre de ceux qui y vivent actuellement.

Rapport du professeur Saunders sur les fermes expérimentales, étant un annexe au rapport du ministre de l'agriculture.

Aussi, bulletin n° 6 de la Ferme expérimentale d'Ottawa, sur l'orge (à être imprimé en brochure, en un volume, et tiré à 100,000 exemplaires—l'anglais et le français en proportion ordinaire—chaque volume devant être enveloppé séparément, prêt à être adressé et mis à la poste à l'adresse de chaque sénateur et membre des Communes.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

21d. Réponse à Ordre du 3 courant,—Copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, actuellement au ministère des postes, relativement au transport des malles entre Campbelltown, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le Bassin de Gaspé, dans la province de Québec.

30a. Réponse supplémentaire à Ordre du 20 écoulé,—Etat donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et 30 décembre derniers.

30b. Réponse à Ordre du 5 courant,—Copie des chartes originales de la Banque de l'Amérique-Britannique du Nord et de la Banque de la Colombie-Anglaise et de tous les amendements faits aux dites chartes.

31b. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l'Australie.

31c. Réponse à Ordre du 29 écoulé,—Copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins.

33. Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant l'affectation des deniers votés par cette Chambre pour l'usage des dits Territoires.

33a. Réponse à Adresse du 3 courant,—Copie de tous mémoires, pétitions et résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, passés à sa dernière session, qu'ils aient été adressés au Gouverneur général ou au Parlement.

33b. Copie des diverses pétitions présentées au conseil contre l'abolition des Ecoles Séparées et de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest.

33c. Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis.

33*d*. Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de tous ordres en conseil, dépêches, correspondance et documents concernant la démission du Conseil des Aviseurs des Territoires du Nord-Ouest, et la nomination de leurs successeurs.

34. Rapport spécial des délégués nommés en 1888 pour s'enquérir de l'industrie de la pêche du hareng dans la Grande-Bretagne et la Hollande.

36. Copie de rapports d'un comité de l'honorable Conseil Privé, concernant l'octroi d'une concession forestière à M. John Adams.

37. Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, empêchant les navires américains de transporter du fret, en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-B., ou aucun autre port canadien, et copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, révoquant les précédents et de toute correspondance se rapportant à ce sujet.

38. Réponse à Ordre du 6 février 1889,—Relevé du coût de la publication du discours sur le budget publié chaque année depuis 1867, avec mention du nombre d'exemplaires distribués, chaque année, pendant la dite période.

39. Réponse à Ordre du 22 écoulé,—Relevé de toutes les dépenses générales faites jusqu'à date pour la confection des listes électorales du Canada.

40. Réponse à Ordre du 12 courant,—Copie de tous papiers, correspondance et arrangements entre le gouvernement et les propriétaires du prolongement du chemin de fer d'embranchement sur Derby, au sujet du dit prolongement qui a été construit avec l'aide d'une subvention du gouvernement, mais qui n'a jamais été mis en exploitation.

41. Réponse à Ordre du 12 courant,—Copie de toutes pétition et correspondance concernant la demande de construction d'une voie d'évitement sur l'Intercolonial à la station de Saint-Jean Chrysostôme, dans le comté de Lévis.

Sur motion de M. Shanly, secondé par M. Hesson,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Ward, secondé par M. Davis,

Ordonné, que l'article 49 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition concernant la " Provincial Provident Institution " de Saint-Thomas, Ontario, conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Ward ait la permission de présenter un bill concernant la " Provincial Provident Institution " de Saint-Thomas, Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Davies ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889, sur les travaux placés sous son contrôle. (*Document de la session No 19.*)

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération de la motion proposée vendredi, 28 février dernier.—Que le bill constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Britannique soit maintenant lu la troisième fois;—et de l'amendement proposé à la motion que tous les mots après "maintenant jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé en comité général dans le but de l'amender en prescrivant que cette association ne fera pas de processions publiques dans aucune province où des actes concernant des processions de parti ont été ou pourront être à l'avenir promulgués.

Et la question étant de nouveau proposée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. Lavergne propose comme sous-amendement, secondé par M. Sainte-Marie,—Que tous les mots après "Que" dans la motion principale, et tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants : "le dit bill soit lu pour la troisième fois d'aujourd'hui en six mois."

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

## POUR :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Massue,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Meigs,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Daoust</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Neveux,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Thompson (Sir John) et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trow.—63.</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McIntyre,</i>	

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams) Earle,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moncrieff,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Perley,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Davies,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Davin,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné.)</i>	<i>Robertson,</i>
		<i>White (Cardwell),</i>

<i>Davis,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Ross,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Rowand,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Denison,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Scarth,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wood (Brockville).—86.</i>
<i>Dickinson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Meigs,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Montplaisir.</i>
<i>Burns,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Thérien, et</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Thompson (Sir John) —23</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Massue,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gén l.)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.)</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brien,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somer ville,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tisdale.</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Davin,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant)</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davis,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Denison,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Brockville).—124.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

## POUR :

## Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Earle,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.)</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Madill,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Davin,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné.)</i>	<i>Robertson,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davis,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Ross,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Rowand,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Denison,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Scarth,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wood (Brockville).—86.</i>
<i>Dickinson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>		

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIntyre,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Currán,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Massue,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Neveu,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Paterson (Brant)</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Laverge,</i>	<i>Somer ville,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe)</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Geoffron,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Thompson (Sir John), et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trow.—61.</i>
<i>Coulombe,</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise, que le bill passe,—la Chambre se divise comme dans la dernière division précédente ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Banque de St. Stephens,"—lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.



Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Banque de Summerside; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill ratifiant une convention entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan, et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Owen Sound et du lac Huron, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Inverness, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Louisburg à Richmond, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, du 1er avril 1889, pour un état donnant :

1. Le nom et domicile des commissaires nommés en 1883, pour s'enquérir et faire rapport des aptitudes des personnes devant se présenter devant eux pour subir un examen de qualification comme inspecteur des coques de steamers à fret et à passagers, naviguant dans les eaux du Canada ;

2. Copie des circulaires émises pour inviter les compétiteurs à se rendre à Ottawa, et la date ou les dates ainsi données de temps à autres ;

3. Le nom et domicile des personnes ainsi examinées à chaque réunion des dits commissaires jusqu'à date ;

4. Copie de la recommandation ou des recommandations, s'il en est, des dits commissaires ou d'aucun d'eux, concernant les dits examens ou les aptitudes de toutes et chacune des personnes ayant subi l'examen à la première réunion ou à toute autre réunion subséquente des dits commissaires ;

5. Le nom et le domicile de chaque inspecteur de coques de steamers à fret et à passagers nommé par le gouvernement, depuis 1882 jusqu'à date, faisant connaître qui a été nommé après avoir passé heureusement l'examen nécessaire, et qui a été nommé sans avoir passé le dit examen ; aussi le nom et le domicile de tout inspecteur ainsi nommé depuis 1882 jusqu'à date, qui a été destitué ou qui a résigné son emploi pendant la période ci-dessus, et la cause de telle destitution ou démission ;

6. Le nom et le domicile de toute personne nommée pour remplir toute vacance ou nouvel emploi d'inspecteur de steamers ; et

7. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et quelque personne que ce soit se rapportant aux questions ci-haut énumérées. (*Document de la Session, No 45.*)

Sur motion de M. Préfontaine, secondé par M. Guay,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant, par année, depuis 1879,—

1. Le nombre de vaisseaux qui sont passés dans le canal Chambly et leur tonnage ;

2. La quantité et la nature du fret contenu dans ces vaisseaux ;

3. Le montant des droits perçus pendant les dites années sur le dit canal.

M. Lister propose, secondé par M. Guay,—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis, demeurant à Battleford. Le dit comité devant consister de MM. Barron, Watson, Denison, Landry, McDowall et Lister, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, d'employer un sténographe et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Jones (Halifax), Que les mots "réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"déclarations faites."

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 4 mars 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Lépine,—La pétition de W. J. S. McCormick et autres, de l'Eglise Presbytérienne, de Taylor, Montréal.

Par M. Perley,—La pétition de Samuel Day et autres, de l'Eglise Méthodiste de l'Ouest, Ottawa.

Par M. Innes,—La pétition du révérend Thomas Wardrope, D. D., et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Chalmer, Guelph, Ontario.

Par M. Paterson (Brant),—La pétition de Edward Cockburn et autres, de l'Eglise Presbytérienne, de Dumfries Street; et la pétition de S. Sheldon et autres, de l'Eglise Baptiste de Paris, tous de Paris, Ontario.

Par M. Somerville,—La pétition de B. Bristol et autres, membres officiels du Circuit de Jerseyville, Conférence de l'Eglise Méthodiste de Niagara.

Par M. Rowand,—La pétition de Alexander Grant et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Lucknow, Ontario.

Par M. Carling,—La pétition de S. J. Johnson et autres, de London, Ontario.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 4 mars 1890.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trente et unième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à Peter E. Reichheldt, écuyer, marchand de grain, de Fisherville, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Haldimand, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Charles H. Colter, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue—Walter Humphries Montague, écuyer, de Dunnville, Ont., médecin, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé,) SAM. E. ST. O CHAPLEAU,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer, C.M.G., L.L.D.,  
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial.

Bill constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne de la Rive; et le

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Votre comité a aussi considéré le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud et le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest, et est convenu de faire rapport que les préambules n'en sont pas prouvés parce que ce comité est d'opinion qu'il est inopportun de procéder plus loin avec ces bills, attendu que les promoteurs refusent d'accepter les restrictions que l'on propose d'y insérer à la demande du gouvernement de la province de la Colombie-Anglaise.

Sur motion de M. Haggart, secondé par sir John Thompson,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les engrais agricoles.

Un bill modifiant l'Acte des brevets, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Walter Humphries Montague, écr., député du district électoral du comté de Haldimand, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Alors la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à la Baie d'Hudson."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie de chemin de fer de Goderich à Wingham."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Erié et Pacifique."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du Câble du Canada,"

Bill intitulé : "Acte modifiant l'acte du Chemin de fer Canadien du Pacifique, 1889, et à d'autres fins."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Rykert,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas huit cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Douanes, savoir : Appointements et dépenses imprévues des différents ports dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$115,160 ; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$91,135 ; dans la Province de l'Île du Prince-Edouard, 19,885 ; dans la province de Québec, \$225,795 ; dans la province de l'Ontario, \$285,930 ; dans la province du Manitoba, \$35,250 ; dans la province des Territoires du Nord-Ouest, \$5,000 ; dans la province de la Colombie-Britannique, \$45,665. Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection, \$21,200 ; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$16,400 ; laboratoire de la douane—frais des épreuves polariscopiques des sucres, y compris le traitement des personnes nommées ou employées à cette fin, \$60,000 ; divers—dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000 ; frais de l'administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux cent deux mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir : bureaux de poste, douane, etc., Almonte, \$15,000 ; édifice public de Brampton, \$6,500 ; Salle d'exercices du bataillon de Brantford, \$10,000 ; Bureau de poste, etc., Carleton-Place, \$10,000 ; Bureau de poste, douane, etc., Cobourg—achèvement, \$1,625 ; bureau de poste, douane, etc., Gananoque—achèvement, \$750 ; bureau de poste, douane, etc., Goderich, \$7,500 ; imprimerie de l'Etat, y compris l'appareil d'éclairage électrique, \$32,000 ; bureau de poste de Guelph—améliorations, \$800 ; édifices fédéraux, Hamilton—améliorations, \$1,000 ; bureau de poste, douane, etc., Lindsay—achèvement, \$600 ; douane, London—améliorations, \$1,800 ; édifices militaires de London, \$8,800 ; édifices publics d'Orilia—la ville donnant gratuitement pour sa part le lot Wheeler, \$6,000 ; bureau de poste, douane, etc., Pembroke—achèvement, \$10,000 ; douane, etc., Peterborough, \$10,000 ; bureau de poste, douane, etc., Port-Arthur—lorsque l'emplacement sera donné, \$7,000 ; édifice public, Ottawa—addition à l'édifice de la cour suprême, \$5,000 ; bureau de poste, douane, etc., Prescott—achèvement, \$17,000 ; bureau de poste, douane, etc., Strathroy—achèvement, 12,000 ; édifices fédéraux, Toronto—améliorations, etc.,

\$1,500 ; salle d'exercices, Toronto—pour sa construction, à condition que la ville fournisse le terrain, tel que convenu, \$30,000 ; bureau de poste, douane, etc., Walkerton, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, savoir :—Bureau de poste de Brandon, \$21,000 ; bâtiments des immigrants à Winnipeg, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice, prison, etc., de Calgary—achèvement, \$11,000 ; bureau des agents des terres et des bois de la Couronne à Régina, Prince-Albert et Edmonton, \$15,000 ; édifices publics en général, \$5,000 ; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—achèvement, \$18,000 ; palais de justice, prison et station de police, \$10,000 ; bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary, \$10,000 ; palais de justice et prison de Régina—approvisionnement d'eau, etc.—achèvement, \$8,500 ; prison de Régina—maison des officiers—achèvement, \$6,500 ; édifices de la police à cheval du Nord-Ouest, \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Colombie-Britannique, savoir :—Réparations et améliorations en général aux édifices publics, \$3,000 ; édifices militaires à Victoria, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., Annapolis—achèvement, \$12,500 ; édifice fédéral d'Halifax—réparations, etc., \$1,500 ; bureau de poste, douane, etc., Sydney (sud), \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffages, etc.,—réparations, meubles, \$170,000 ; terrains, édifices publics, Ottawa, \$7,000 ; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$3,000 ; chauffage des édifices publics, Ottawa, \$60,000 ; gaz et éclairage électrique des édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$27,000 ; eau, édifices publics, Ottawa, \$20,000 ; allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$8,000 ; service du téléphone, édifices publics, Ottawa, \$3,200 ; parc sur la Côte du Major, Ottawa, \$6,000 ; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$62,000 ; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$60,000 ; éclairage des édifices publics fédéraux, \$36,000 ; eau pour les édifices publics fédéraux, \$18,000 ; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000 ; pour payer les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics, ci-devant faits directement par les différents départements intéressés, \$5,000 ; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, ameublement, etc., \$2,000 ; matériaux pour réparations, etc.,—ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Mercredi, 5 mars 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et trente minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Mercredi, 5 mars 1890.

#### PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau ;

Par M. Macdonald (Huron),—La pétition de Daniel Stewart et autres membres affiliés de l'Eglise de Melville, Brussels, Ontario, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne en Canada.

Par M. Perley,—La pétition du Presbytère d'Ottawa, du Synode de Montréal et d'Ottawa.

Par M. Carling,—La pétition du révérend S. Bond et autres, membres de l'Eglise Méthodiste de King Street, London, Ontario.

Par M. Innes,—La pétition de Samuel Powell et autres, membres de l'Eglise Baptiste, Guelph, Ontario.

Par M. Joncas,—La pétition de Messieurs John et E. Collas et Compagnie et autres, de la Pointe Saint-Pierre ; la pétition du révérend J. A. Chalifour et autres, du Cap à l'Anse ; la pétition de Alfred F. Carter et autres ; la pétition de Edward Quigley et autres, tous du Bassin de Gaspé ; et la pétition de Messieurs Charles Robin et compagnie (limitée), et autres, de Percé, tous du comté de Gaspé, Québec.

Par M. Porter,—La pétition de John McMurray et autres, de la ville de Clinton et ses environs, Ontario ; et la pétition de George Richardson, président, et autres, de l'Assemblée de District de l'Eglise Méthodiste de Goderich.

Par M. Tisdale,—La pétition de C. McGilven et autres, de l'Eglise Méthodiste de Port-Dover et ses environs.

Par M. Somerville,—La pétition de William Patterson et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne de Stanley Street, de Ayr ; Ontario.

Par M. Jones (Halifax),—La pétition du révérend H. H. Macpherson, pasteur, et autres, membres et affiliés de l'Eglise Presbytérienne de Saint-Jean, Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ferguson (Welland),—La pétition de John Mordy, M. A., et autres, de la ville de Niagara Falls, Ontario.

Par M. Edgar,—Deux pétitions de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario.

Par M. McDougald (Pictou),—La pétition du révérend N. Mackay, modérateur, et Thomas Sedgewick, secrétaire, du Synode des provinces maritimes, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne en Canada.

Par M. Rowand,—La pétition du révérend James Gourlay, M. A., modérateur, et autres, de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne en Canada, de Port-Elgin ; et la pétition du révérend A. R. Linton, B. A., B. D., modérateur, et du révérend James Gourlay, M. A., secrétaire du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne en Canada, de Bruce.

Par M. Scriver,—La pétition du révérend Hugh McLean et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne de Calvin, LaGuerre, Québec.

Par M. Lister,—La pétition de Robert Mitchell et autres, de Watford, comté de Lambton, Ontario.

Par M. Charlton,—La pétition de James Laird et autres, des townships de Townsend et Winaham, comté de Norfolk, Ontario.

Par M. Paterson (Brant),—La pétition de J. K. Unsworth et autres, membres de l'Eglise "Congrégational," de Paris, Ontario.

Par M. McMillan (Huron),—La pétition du révérend Angus Mackay, modérateur, et John McNabb, secrétaire, du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne en Canada, de Maitland.

Par M. Dickinson,—La pétition du révérend S. Quin et autres, membres de l'Eglise Méthodiste, de Nepean Circuit, tous de l'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée générale de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; du Synode de Toronto et Kingston de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; et du Synode de Montréal et Ottawa de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; demandant la passation d'une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De E. P. Crawford et autres, de Hamilton, Ontario ; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Richard Matthews et autres, de Toronto, Ontario ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir :—

Bill conférant aux commissaires des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Samuel May.

Bill concernant la Compagnie hydraulique de Calgary (à responsabilité limitée).

En ce qui concerne le premier de ces bills, votre comité a cru devoir en modifier le préambule afin de définir plus clairement les faits sur lesquels le bill est fondé.

Votre comité recommande que les deux bills précédents soient réimprimés tels qu'amendés.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario,—demandant un certain amendement à sa charte.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande la suspension de la règle 49 à ce sujet.

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour un relevé du nombre de causes inscrites dans la cour de Vice-Amirauté de Québec, durant les années de 1885 à 1889 inclusivement, le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté de la Nouvelle-Ecosse, et le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté du Nouveau-Brunswick. (*Documents de la Session, No 47.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 23 janvier 1890, pour un état détaillé des dépenses faites en rapport avec l'Hôpital de la Marine et des Emigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant :—

1. Le montant voté chaque année par le Parlement ;



2. Le montant dépensé ;
3. Le nombre de marins et d'émigrants reçus chaque année et le nombre total de jours que chacun a passé au dit hôpital ;
4. Le nombre de personnes non marins, ou immigrants reçues dans le dit hôpital, et le nombre de jours que chacun y a passé ;
5. Le coût total par jour de chaque patient ;
6. Le montant retiré par le gouvernement pour les patients non immigrants ou marins ;
7. Le montant retiré du fonds des marins malades en vertu de l'Acte 49 Vict., ch. 76, sect. 16. (*Documents de la Session, No 48.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 janvier 1889, pour un état indiquant si l'île connue sous le nom de l'Île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue ; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de le vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreurs ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île. (*Documents de la Session No 49.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1889, pour un état indiquant combien de commis réguliers sont actuellement employés par le département de l'Intérieur dans le service intérieur et extérieur, et combien de surnuméraires sont actuellement employés par ce département dans les mêmes services. (*Documents de la Session No 50.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 janvier 1890, pour un état donnant la date de création de la Commission du canal de la Vallée de la Trent, l'époque et le lieu de sa première séance, le nombre réel de jours qu'elle a consacrés à ses travaux et le nombre de jours et de séances employés à recueillir des témoignages, et les endroits où, jusqu'à présent, la Commission a tenu ses séances. (*Documents de la Session, No 46a.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 22 janvier 1890, pour copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau de poste de Québec et du bureau de l'inspection de la poste à Québec, et à leur remplacement. (*Documents de la Session No 28b.*)

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé le Dimanche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Burdett, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous contrats, annonces, pétitions et correspondance concernant le transport des malles de Sa Majesté de Read à Shannonville.

Sur motion de M. Cook, secondé par M. Edgar,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre les particuliers, compagnies ou corporations pour dommages causés aux

propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non payées.

M. Charlton propose, secondé par M. Paterson (Brant),—Que, dans l'opinion de cette Chambre, dans tous les cas où une élection sera tenue dans une division électorale quelconque en Canada pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes, si la liste des voteurs pour cette division, à être préparée en vertu de l'Acte du Cens Electoral, n'a pas été préparée, révisée et publiée, dans les douze mois précédant la tenue de cette élection, alors et dans ce cas, la dite élection sera faite conformément à la dernière liste provinciale, pourvu que cette liste soit de date plus récente que la dernière liste fédérale.

Et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue négativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation Belding, Paul et Compagnie (à responsabilité limitée.)

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les munitions publiques.

Bill intitulé : " Acte relatif à la Compagnie du Pont du Sud du Canada."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée.)"

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott en celui de " Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa."

Aussi le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les actes concernant les Commissaires du havre de Québec," auquel il demande le concours de cette Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne de la Rive ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du pont de Montréal, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant le commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Provincial Provident Institution de Saint-Thomas, Ontario, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Masson,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les actes concernant les Commissaires du havre de Québec," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la chambre devant siéger demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 6 mars 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Cockburn,—La pétition du Synode incorporé du diocèse de Toronto, Ontario.

Par M. Wilson (Elgin),—La pétition du Conseil municipal du village de Port-Stanly ; et la pétition de la Chambre de Commerce de Saint-Thomas, Ontario.

Par M. Dickinson,—La pétition de John A. Nesbitt et autres, de l'Eglise Méthodiste, Nepean Circuit.

Par M. Joncas,—La pétition de Edward Mabe et autres, de Corner-Beach, comté de Gaspé, Québec.

Par M. Somerville,—La pétition de James Masson et autres, de Washington, township de Blenheim, comté d'Oxford.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Edward Cockburn et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Dumfries Street ; de S. Sheldon et autres, de l'Eglise Baptiste de Paris, tous de Paris, comté de Brant ; de Samuel Day et autres, de l'Eglise Méthodiste de l'Ouest, Ottawa ; du révérend Thomas Wardrope, D.D., et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Chalmer, Guelph ; de B. Bristol et autres, membres officiels du Circuit de Jerseyville, Conférence de l'Eglise Méthodiste de Niagara ; de Alexander Grant et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Lucknow ; de S. J. Johnson et autres, de London, tous de l'Ontario ; et de W. J. S. McCormick et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Taylor, Montréal ; demandant la passation d'une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié, et est convenu de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants et en fait rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie.

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantfort, Waterloo et Lac Erié.

Bill ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill à l'effet d'amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie ; et le

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique Canadien du Nord.

Votre comité recommande que les honoraires payés sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud, et sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest, soient remboursés, moins les frais d'impressions et de traduction, attendu que les préambules de ces bills ont été rapportés non prouvés le 4 courant.

M. Wood (Brockville), du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Votre comité s'est réuni dans le bureau de l'Orateur du Sénat, jeudi, le 27 écoulé, à 11 a.m.

Le rapport des bibliothécaires pour l'année 1889, a été lu et approuvé.

Un sous-comité a été nommé pour examiner les comptes de la bibliothèque.

Un sous-comité a été choisi pour s'enquérir de l'achat d'échanges pour la bibliothèque.

Les bibliothécaires ont reçu instruction de faire remettre les livres retenus depuis trop longtemps par les membres.

Le comité s'ajourne alors.

Sur motion de sir Hector L. Langevin, secondé par M. Mara,

Ordonné, que les honoraires et frais payés pour les bills constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud, et constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que sir John Thompson ait la permission de présenter un bill autorisant le transfert de certaines propriétés publiques aux gouvernements provinciaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 20 février 1890, pour copie du rapport de M. A. F. Wood au sujet de l'enquête qu'il a faite sur les questions relatives au canal Welland. (*Documents de la Session, No 46.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre ; et après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New York," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer Northern and Western, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de 'Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada,' avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser le Syndicat de charité de la Banque d'épargnes de Toronto à placer certains fonds," auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé . ' Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les actes concernant les Commissaires du havre de Québec,' étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Masson fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par Sir Richard J. Cartwright, —Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la mesure présentée, lors de la dernière session, par le gouvernement pour la construction d'une voie ferrée entre Harvey et Salisbury a été rejetée par le parlement ; et qu'après le rejet de cette mesure, l'honorable M. Abbott a déclaré, au Sénat, au nom du gouvernement, que ' aucune dépense quelconque ne serait faite pour le chemin sans être sanctionnée par le parlement ; ' que depuis la dernière session, le gouvernement a dépensé en frais d'explorations pour la dite voie projetée une somme totale de \$22,322.28 pour laquelle des mandats spéciaux ont été émis jusqu'à concurrence de \$13,782.28 ; que la dépense des dites sommes d'argent, dans les circonstances sus-mentionnées, est une violation volontaire de l'engagement pris par l'administration envers le parlement, tel que ci-dessus relaté, et constitue une violation préméditée, par la dite administration, des pouvoirs incontestés du parlement, et qu'elle mérite d'être sévèrement censurée par cette Chambre."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Trow,</i>

<i>Casey,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Weldon (St-Jean) et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin).—61.</i>
<i>Davies,</i>			

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Rosse,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Small,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Leeds et Gren.)</i>	<i>Mc Keen,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Mc Neill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe)</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Weldon (Albert).</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montague,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'land) et</i>
<i>Daly,</i>	<i>LaRivière,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—98.</i>
<i>Davin,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné.),</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

## (En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Baie des Vaches—réparations, \$3,500; Economy, \$2,500; Margaree, prolongement du brise-lames—achèvement, \$1,800; Port-George—grosses réparations à la jetée, \$5,000; Port-Hood—réparations—Achèvement, \$6,300; Port-Maitland ou Green-Cove—achèvement, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour, faire face aux dépenses des travaux publics, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Enlèvement de roche, \$2,000; China-Point, \$200; réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Vendredi, 7 mars 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: " Acte à l'effet d'autoriser le Syndicat de charité de la Banque d'épargnes de Toronto à placer certains fonds," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins dix minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

*Vendredi, 7 mars 1890.*

**PRIÈRE.**

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Lovitt,—La pétition de Anderson Rogers et autres, de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Porter,—La pétition de John Gordon et autres, de la Congrégation Sainte-Hélène de l'Église Presbytérienne en Canada; et la pétition de Joseph M. Smith et autres, de l'Église Presbytérienne d'Erskine, Dunganon, Ontario.

Par M. Armstrong,—La pétition de Robert J. Beattie et autres, de Guelph; et la pétition de Alexander McLean et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Lobo, tous d'Ontario.

Par M. McMillan (Huron),—La pétition du révérend Alexander Stewart, modérateur, et Archibald McLean, secrétaire, du Presbytère de Huron, de l'Église Presbytérienne en Canada.

Par M. Dickinson,—La pétition de Samuel Shibley et autres, de Billing's Bridge, comté de Carleton, Ontario.

Par M. Perley,—La pétition du révérend Joseph White et autres, de l'Église Presbytérienne d'Erskine, Ottawa.

Par M. Rowand,—La pétition de Duncan Campbell et autres, de l'Église Chalmers, Kincardine, Presbytère de Maitland de l'Église Presbytérienne en Canada.

Par M. Ward,—La pétition de E. H. Osler et autres, de Cobourg, Ontario.

Par M. Jones (Halifax),—La pétition de Alexander McCarty et autres, de Sheet Harbour, N.-E.



Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Daniel Stewart et autres, membres et affiliés de l'Eglise de Mellville, Brussels, Ontario, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne en Canada; du révérend S. Bond et autres, membres de l'Eglise Méthodiste de King Street, London; de Samuel Powell et autres, membres de l'Eglise Baptiste, Guelph; de George Richardson, président, et autres, de l'Assemblée de District de l'Eglise Méthodiste de Goderich; de C. McGilven et autres, de l'Eglise Méthodiste de Port-Dover et ses environs; de William Patterson et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne de Stanley Street, de Ayr; de John Mordy, M.A., et autres, de la ville de Niagara Falls; du révérend James Gourlay, M.A., modérateur, et autres, de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne en Canada, de Port-Elgin; du révérend A. R. Linton, B.A., B.D., modérateur, et du révérend James Gourlay, M.A., secrétaire du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne en Canada, de Bruce; de Robert Mitchell et autres, de Watford, comté de Lambton; de James Laird et autres, des townships de Townsend et Winaham, comté de Norfolk; de J. K. Unsworth et autres, membres de l'Eglise "Congregational," de Paris; du révérend Angus Mackay, modérateur, et John McNabb, secrétaire, du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne en Canada, de Maitland; du révérend S. Quin et autres, membres de l'Eglise Méthodiste, de Nepean Circuit, tous de l'Ontario; du révérend H. H. Macpherson, pasteur, et autres, membres et affiliés de l'Eglise Presbytérienne de Saint-Jean, Halifax, Nouvelle-Ecosse; du révérend N. Mackay, modérateur, et Thomas Sedgewick, secrétaire, du Synode des provinces maritimes, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne en Canada; du révérend Hugh McLean et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne de Calvin, La Guerre, Québec; et du Presbytère d'Ottawa, du Synode de Montréal et d'Ottawa; demandant la passation d'une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De Messieurs John et E. Collas et Cie, et autres, de la Pointe Saint-Pierre; du révérend J. A. Chalifour et autres, du Cap à l'Anse; de Alfred F. Carter et autres; de Edward Quigley et autres, tous du Bassin de Gaspé; et de Messieurs Charles Robin et Cie (limitée), et autres, de Percé, tous du comté de Gaspé, Québec; demandant qu'il soit pris des mesures pour établir un service postal plus rapide et plus efficace entre Campbellton et Gaspé.

De John McMurray et autres, de la ville de Clinton et ses environs, Ontario; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement pour prévenir davantage la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario; demandant certain amendement à l'Acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario; demandant certain amendement à l'Acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, et le bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie manufacturière de Chambly, et est convenu de les rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à l'Atlantique, et est convenu d'en rapporter le préambule non prouvé parce que dans l'opinion de ce comité il serait inopportun de procéder plus loin avec ce bill pendant cette session.

Votre comité recommande que les honoraires payés sur le bill en dernier lieu mentionné soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que les honoraires et frais payés pour le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à l'Atlantique, soient rembour-

sés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Brien ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts révisés, concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—correspondance officielle dans l'affaire du soldat C. J. Hurrell, demandant une indemnité supplémentaire pour blessures reçues quand il servait comme volontaire. (*Documents de la Session, No 51.*)

Et aussi, la correspondance officielle dans l'affaire de la pension de Valiquette. (*Documents de la Session, No 51a.*)

Le bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les actes concernant les commissaires du havre de Québec," étant lu ;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Langelier (Québec) propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en imposant aux commissaires du havre l'obligation de louer, par adjudication publique, et en lots appropriés, les quais et entrepôts appartenant aux dits commissaires du havre.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Fisher propose comme amendement, secondé par M. Rinfret, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "dans l'opinion de cette Chambre, le mais devrait être mis sur la liste des articles admis en franchise."

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p. m.*

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York,"—lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer Northern and Western, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada,"—lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada,"—lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill conférant au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Samuel May; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Hickey fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie Hydraulique de Calgary (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Cimon fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Jones (Digby) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kirk fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique-Nord Canadien ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser le Syndicat de charité de la Banque d'épargnes de Toronto à placer certains fonds," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement proposé à la motion portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.)

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise,—elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Quai de délestage et débarcadère de Campbellton—achèvement, \$5,000 ; Edgett's-Landing—quai de délestage—achèvement, 2,000 ; Kingston—quai sur la rivière Richibouctou—achèvement, \$2,500 ; Saint-Jean—Rivière des Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grandes Chutes, y compris l'enlèvement des obstructions entre Frédéricton et Woodstock ; aussi la rivière Tobique—achèvement, \$1,000 ; brise-lames à Shippegan—achèvement, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour améliorations et réparations en général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente et un mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, Québec, savoir :—Chicoutimi, Saint-Alphonse et anse Saint-Jean, \$3,800 ; Rivière-du-Lièvre—achèvement, \$40,000 ; Rivière Nicolet—achèvement, \$5,000 ; Rivière Saint-François, \$4,000 ; jetée de l'Anse à l'Eau, ou Tadousac—achèvement des réparations, \$1,250 ; New-Carlisle—achèvement, \$1,800 ; Sorel, brise-glaces, \$1,500 ; jetée de Trois-Rivières—achèvement, \$4,300 ; jetée de la baie Saint-Paul—aile à la jetée, \$5,000 ; Port-Daniel—allonge à la jetée—achèvement, \$5,500 ; Saint-Simon—jetée, \$3,400 ; jetée de Rimouski—réparations, \$10,000 ; bassin de radoub de Lévis, \$4,000 ; Saint-Laurent, île d'Orléans—travaux urgents de renouvellement et de réparation, \$5,000 ;—Rivière L'Assomption—achèvement, \$900 ;—rivière des Prairies—améliorations à la Pointe à la Carrière, à l'île Bizard et Sainte-Geniève, île de Montréal, \$5,000 ; Grande-Rivière—brise-lames—achèvement, \$9,500 ; jetée de Longueuil—bord du côté de la rive—achèvement, \$8,500 ; rivière Sainte-Maurice—chenal ouest, embouchure de la rivière—achèvement, \$1,500 ; jetée de Boucherville—les autorités fournissant \$1,000—achèvement, \$1,200 ; réparations et améliorations en général, ports et rivières, \$10,000 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, Ontario, savoir :—Port de Cobourg—lac Ontario, \$4,000 ; Kincardine—réparations, \$1,500 ; port de Kingston—lac Ontario, \$6,000 ; Owen-Sound, \$20,000 ; Port-Elgin, \$1,000 ; Port-Hope—réparations, \$2,500 ; Portsmouth—réparations à la jetée—achèvement, \$2,000 ; rivière Ottawa—améliorations du chenal des bateaux à vapeur, à travers les passages de Pétawawa, en amont de Pembroke, \$1,500 ; Belleville—achèvement des travaux du port, l'autorité municipale protégeant l'île avec un coffrage jusqu'à concurrence de \$6,000, \$4,000 ; port de Toronto—travaux à l'entrée de l'est, la cité de Toronto devant y contribuer pour \$100,000, \$50,000 ; Little-Current, \$5,000 ; Southampton—achèvement, \$8,500 ; Havre Midland—à condition que les autorités locales fournissent \$10,000—achèvement, \$6,000 ; Meaford—travaux du havre, la ville ayant contribué \$3,000, \$3,500 ; réparations et améliorations en général, ports et rivières, \$10,000 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations et réparations en général, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations et réparations en général, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, savoir:—Colombie-Britannique—port de Victoria, \$6,000; Nanaimo—enlèvement du rocher Nicol, \$5,000; réparations et améliorations en général, \$3,000; rivière Cowichan, \$1,000; rivière Fraser, \$20,000; rivière Colombie—améliorations au-dessus de Golden, \$5,000; rivière Coquitlan, \$500; rivière Colombie—améliorations entre Revelstoke et le lac Laflèche, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de dragage:—Dragueurs—réparations, \$30,000; dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, \$40,000; dragage—Québec et Ontario, \$40,000; dragage—Manitoba, \$15,000; dragage—Colombie-Britannique, \$15,000; dragage—service général, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de glissoires et barrages flottants, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille neuf cents soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de télégraphes, savoir:—Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes:—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement jusqu'à la Pointe aux Esquimaux, \$3,000; câble entre l'île d'Anticosti et la rive nord, golfe Saint-Laurent, \$15,000; lignes de télégraphe, Territoires du Nord-Ouest:—Développements et améliorations, \$560; lignes de télégraphe, Colombie-Britannique:—Communication par télégraphe de la Pointe Bonilla et du Cap Beale, à Victoria—Nouvelle somme nécessaire—achèvement, \$3,400, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir:—Ponts, cité d'Ottawa, pont sur l'Ottawa, glissoires, canal Rideau et abords, \$8,300; pont sur la rivière Bataille, à Battleford—achèvement, \$12,000; pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, Territoires du Nord-Ouest—achèvement, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, 10,000; explorations et inspections, \$15,000; Galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000; arpentages et plans de propriétés d'Etat—Travaux publics, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

*Samedi, 8 mars 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, lundi prochain.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements, savoir :

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte de la cinquante-deuxième Victoria, chapitre quatre, intitulé : ' Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines Compagnies de chemins de fer.' "

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant les droits d'auteur," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 10 mars 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. White (Cardwell),—la pétition de Richard Allen et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Mono-Est; et la pétition de Hugh Potter et autres, de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne de Mona Mills, tous du comté de Cardwell, Ontario.

Par M. Paterson (Brant),—La pétition de J. S. Williamson et autres, de l'Eglise Méthodiste, Paris, Ontario.

Par M. Cargill,—La pétition du révérend John James, D.D., et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Walkerton, comté de Bruce, Ontario.

Par M. Charlton,—La pétition du révérend T. B. Trimble et autres, de Delhi, comté de Norfolk, Ontario.

Par M. Montague,—La pétition de J. H. Robinson et autres, de Hagersville Circuit, comté de Haldimand, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Anderson Rogers et autres, de Yarmouth; de Alexander McCarty et autres, de Sheet Harbour, tous de la Nouvelle-Ecosse; du Synode incorporée du diocèse de Toronto; de John A. Nesbitt et autres, de l'Eglise Méthodiste, Nepean Circuit; de James Masson et autres, de Washington, township de Blenheim, comté d'Oxford; de John Gordon et autres, de la Congrégation Saint-Hélène de l'Eglise Presbytérienne en Canada; de Joseph M. Smith et autres, de l'Eglise Poesbytérienne d'Erskine, Dunganon; de Robert J. Beattie et autres, de Guelph; de Alexander McLean et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Lobo; du révérend Alexander Stewart modérateur, et Archibald McLean, secrétaire, du Presbytère de Huron, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; de Samuel Shibley et autres, de Billing's Bridge, comté de Carleton; du révérend Joseph White et autres, de l'Eglise Presbytérienne d'Erskine, Ottawa; et de Duncan Campbell et autres, de l'Eglise Chalmers, Kincardine, Presbytère de Maitland de l'Eglise Presbytérienne en Canada, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour assurer une meilleure observance du dimanche.

Du conseil municipal du village de Port-Stanley, Ontario; demandant que l'acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger tous les chemins de fer du Canada à prendre le fret des navires, payer les comptes des navires et faire parvenir le fret à destination.

De la Chambre de Commerce de Saint-Thomas, Ontario; demandant qu'il soit pris des mesures pour assurer l'établissement d'un tarif postal uniforme de deux centins dans tout l'Empire Britannique.

De Edward Mabe et autres, de Corner-Beach, comté de Gaspé, Québec; demandant qu'il soit pris des mesures pour assurer un service postal plus rapide et plus effectif entre Campbellton et Gaspé.

De E. H. Osler et autres, de Cobourg, Ontario; demandant l'abolition des péages imposés sur les chargements de charbon passant par le canal Welland.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 30 janvier 1890, pour copie de toutes lettres adressées au gouvernement demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le Creek Kettle, entre Saint-Thomas et Port-Stanley, afin de s'assurer s'il est possible d'y creuser un canal, et de tous rapports, cartes et autres documents dressés par ces ingénieurs. (*Documents de la Session No 52.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 12 février 1890, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la corporation connue sous le nom de "Président et syndics de la Commune de la seigneurie d'Yamaska," relativement aux dommages causés aux terres lui appartenant, par la digue construite dans la rivière Yamaska. (*Documents de la Session No 53.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 30 janvier 1890, pour copie de toute correspondance, pétitions ou autres papiers concernant la vente, la propriété ou l'état du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, reçus depuis la fin de la session de 1889. (*Documents de la Session No 54.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 22 janvier 1890, pour copie de toute correspondance et documents relatifs à la nomination de M. Joseph Garneau comme surveillant des travaux du gouvernement, à Québec, et à son remplacement par un nommé L. P. Lépine. (*Documents de la Session No 55.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 5 février 1890, pour copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., des diverses soumissions et de leurs montants; aussi, copie de tout ordre ou ordre changeant la qualité et la nature de la pierre employée dans leur construction. (*Documents de la Session, No 56.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 11 mars 1889, pour copie de toute correspondance, rapports, etc., concernant le quai de Saint-Roch des Aulnets, dans le comté de l'Islet, entre le département des Travaux Publics et feu Charles Frs. Roy, arpenteur, et les intéressés domiciliés dans la dite municipalité. (*Documents de la Session, No 57.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 29 janvier 1890, pour copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la barre à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent, Ontario. (*Documents de la Session, No 53a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 janvier 1890, pour un relevé détaillé des frais de réparation du brise-lames de Tignish, I.P.-E., en 1889, la date du commencement et de l'achèvement des travaux, et le nom de la personne en charge des dits travaux. (*Documents de la Session, No 58.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 24 février 1890, pour copie des rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre du Cove Head, dans l'Île du Prince-Edouard, il y a quatre ou cinq ans. (*Documents de la Session, No 59.*)



Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 20 janvier 1890, pour copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur les études du havre de Pinette et l'Île Wood; et aussi copie du rapport d'exploration du havre et brise-lames de New-London, dans la province de l'Île du Prince-Edouard. (*Documents de la Session, No 59a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 30 janvier 1890, pour un état indiquant la somme de travail exécuté pendant la campagne de 1889, dans l'Île du Prince-Edouard, par le dragueur "Prince-Edouard," les noms des ports et autres localités draguées pendant la dite saison, et le montant des travaux exécutés dans chaque port. (*Document de la Session, No 60.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1889, pour copie de toutes requêtes et résolutions adressées au gouvernement par les citoyens ou la corporation de la ville de Lévis, concernant la construction d'un bureau de poste dans la ville de Lévis. (*Document de la Session, No 56a.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 27 janvier 1890, pour copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska, dans la province de Québec, produits dans le cours de l'année 1889. (*Document de la Session, No 57a.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 janvier 1890, pour un état donnant les noms de toutes personnes appelées devant le magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888 et 1889, et copie de tous papiers, documents et lettres à ce sujet; aussi, le nom du délateur, du magistrat siégeant, du constable employé et de l'avocat retenu pour chaque cause; aussi, les jugements rendus par les magistrats, indiquant les amendes imposées, s'il en est, si l'on en a appelé des décisions des magistrats, le nom du juge devant lequel tel appel a été porté et le résultat final; aussi, le coût de chaque procès devant un magistrat, et de chaque appel porté devant un juge, avec le nom, l'occupation et l'adresse postale de chaque personne qui a reçu de l'argent pour tout service quelconque lors du procès devant le magistrat ou de l'appel devant le juge, le coût total de toutes les causes, les amendes totales imposées et perçues, et, dans le cas où les frais auraient été refusés dans aucunes des dites causes, le motif de tel refus; aussi, indiquant si les Sauvages qui ont eu du whisky étaient électeurs du comté de Bruce aux termes de l'Acte du Cens Electoral du Canada. (*Document de la Session, No 43a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour copie de toute correspondance échangée entre l'Auditeur général et le ministre de l'Intérieur ou toute autre personne au sujet des allocations pour frais de voyage de William McGirr, secrétaire particulier du surintendant général des Affaires des Sauvages. (*Document de la Session No 61.*)

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 29 janvier 1890, pour copie des règlements de quarantaine de la Grosse Île, et de tous ordres en conseil et instructions donnés aux officiers de santé à cette station. (*Document de la Session, No 62.*)

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1890, pour copie de toute correspondance concernant une réclamation faite par le district de Saint-Pierre, dans le comté de Richmond, pour soins médicaux et pension donnés à Kenneth Chisholm, un marin malade appartenant à la goëlette "Jeanie." (*Document de la Session, No 63.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 24 janvier 1890, pour un état donnant,—

1. Le nombre total d'immigrants chinois qui sont arrivés en Canada entre le 31 mars 1887 et le 31 décembre 1889, spécifiant les ports auxquels ils sont débarqués;

2. Les montants d'honoraires ou droits retirés des immigrants chinois pendant la même période ;

3. Le nombre de certificats de résidence délivrés à des Chinois, tel que prescrit par la clause 13 de l'acte pour restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada, depuis la passation de l'acte ;

4. Le nombre de Chinois qui ont été découverts lorsqu'ils tentaient de débarquer en Canada au moyen de faux certificats, et qui en ont été empêchés par les tribunaux ;

5. Copie de toute correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman *alias* M. Gardner, et de toute correspondance concernant la nomination d'un Chinois au poste d'interprète au port de Vancouver en remplacement du dit M. Gardner ;

6. Le nombre de Chinois qui ont traversé le Canada, en entrepôt, pour être embarqués à Vancouver sur des steamers à destination de la Chine, et copie des règlements promulgués pour assurer leur embarquement à bord des dits steamers et empêcher leur débarquement ultérieur ;

7. Le nombre total de Chinois, autres que ceux transportés en entrepôt, qui ont quitté le Canada pendant la période sus-mentionnée, et le nombre de certificats de retour qui ont été délivrés. (*Document de la Session, No 64*).

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—rapport sur le service de protection des pêcheries du Canada, en 1889. (*Document de la Session, No 17b*).

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le nom de M. Montague soit ajouté au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes et à celui des Banques et du Commerce.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le nom de M. Chapeau soit substitué à celui de M. Bowell, sur la liste des membres du comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs l'ordre précédent.

Ordonné, que le greffier porte le message au Sénat.

Ordonné, que M. Choquette ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent vingt-deux des Statuts révisés, intitulé: "Acte concernant certaines caisses d'épargnes dans les provinces d'Ontario et de Québec."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bowell propose, secondé par M. Haggart,—Que certaines lettres affectant certains membres de la Chambre soient imprimées dans les Procès-Verbaux pour l'usage des membres,—et la question étant mise sur la dite proposition ; elle est résolue affirmativement.

M. Laurier propose, secondé par M. Blake,—Que priorité soit donné sur toutes autres mesures à l'ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion proposée lundi, le 3 mars courant, savoir:—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis, demeurant près de Battleford ;—et, sur l'amendement proposé à la dite motion, que les mots "réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"Déclarations faites."

Et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conséquence, reprend alors le débat ajourné sur la motion, savoir:—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des réclamations des Métis de Bresaylor pour perte subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi au sujet des fourrures enlevées à Charles Brenner, Métis, demeurant près de Battleford; que le dit comité soit composé de MM. Barron, Watson, Denison, Landry, Macdowall et Lister, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, d'employer un sténographe et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre;—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—Que les mots "réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"Déclarations faites."

Et la question étant mise sur l'amendement, elle est résolue affirmativement.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée;

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Blake,—Que tous les mots, dans la motion principale ainsi amendée après le mot "messieurs," soient remplacés par les suivants:—"McNeill, Tisdale, Wood (Westmoreland), Girouard, Weldon (Saint-Jean), Casgrain, Holton, et de MM. Lister et Kirkpatrick—ces deux derniers n'ayant pas pouvoir de voter—et que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et d'employer un sténographe pour prendre les témoignages, et qu'il est à désirer que tout témoin à être interrogé par le comité, soit interrogé sous serment."

Et la question étant mise sur l'amendement, elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, ainsi amendée,—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des déclarations faites au sujet des fourrures enlevées à Charles Brenner, Métis, demeurant près de Battleford,—Que le dit comité soit composé de MM. McNeill, Tisdale, Wood (Westmoreland), Girouard, Weldon (Saint-Jean), Casgrain, Holton, et de MM. Lister et Kirkpatrick—ces deux derniers n'ayant pas pouvoir de voter—et que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et d'employer un sténographe pour prendre les témoignages, et qu'il est à désirer que tout témoin à être interrogé par le comité, soit interrogé sous serment;—elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Brantford, Waterloo et lac Érié; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Rykert propose, secondé par M. Scarth,—Que certaines lettres affectant certains membres de cette Chambre, soient imprimées dans les Procès-Verbaux pour l'usage des membres; et la question étant mise,—elle est résolue affirmativement.

M. Roome propose, secondé par le Lieutenant-général Laurie,—Que cette Chambre pense que le temps est venu où le gouvernement fédéral devrait établir un département de Santé sous un chef responsable et dirigé par un ministre ou sous-ministre, afin d'empêcher la propagation de maladies, comme aussi de recueillir les statistiques mortuaires et donner à la population tous les renseignements possibles sur les questions de santé et de salubrité.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Guay,—

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes requêtes, correspondances, etc., demandant un service quotidien des malles pour la paroisse de Saint-Edouard (bureau de poste "Rivière Boisclair"), dans le comté de Lotbinière.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Barron,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Justice et feu Son Honneur le juge Smith de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, concernant sa demande pour un congé d'absence à raison de mauvaise santé.

Sur motion de M. Barron, secondé par M. Bécharde,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état faisant connaître le nombre de soumissions faites ou présentées en rapport avec les travaux publics à la passe est du havre de Toronto, le nom ou les noms de chaque personne ou compagnie ayant soumissionné pour ces travaux et le montant et les conditions de chaque soumission, avec un relevé des quantités approximatives sur lesquelles ces soumissions ont été basées, et copie de toutes lettres et correspondance, états, documents et papiers se rapportant à l'adjudication du contrat et à toutes et chacune des soumissions.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Jones (Halifax),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers concernant la saisie du remorqueur *Rooth*, à Amherstburg, en juillet ou août derniers, pendant qu'il remorquait un radeau de la rivière aux Français à Fort-Erié.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Chouinard,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions et correspondances concernant l'établissement d'un phare flottant vis-à-vis de Yamachiche, dans le lac Saint-Pierre, fleuve Saint-Laurent.

Sur motion de M. Doyon, secondé par M. Bourassa,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le département des Sauvages et l'agent et les chefs de la réserve de Caughnawaga, relativement à toute indemnité réclamée par les Sauvages de la réserve, à raison de ce que l'étendue de leur réserve a été considérablement diminuée par des empiètements.

Sur motion de M. Fiset, secondé par M. Geoffrion,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des requêtes transmises au gouvernement par MM. Nazaire Ouellet, George Voyer, Alfred Ouellet, F. Côté et autres, au sujet des dommages causés à leurs propriétés par l'Intercolonial.

Sur motion de M. Trow, secondé par M. Bécharde,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des formules d'annonces et de soumissions, et des soumissions reçues au sujet du contrat relatif à un service de steamers entre aucuns ports des provinces maritimes et les ports des Indes Occidentales; aussi, copie de la correspondance y relative échangée entre aucuns des départements publics et toutes personnes intéressées dans l'établissement de ce service.

Sur motion de M. Trow, secondé par M. Béchard,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant,—

1. Le relevé détaillé de toutes dépenses se rattachant à la passation et à la mise en vigueur de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883, jusqu'à date ;

2. Le montant de tous frais judiciaires encourus au sujet de la constitutionnalité de l'acte ;

3. Les noms des avocats employés par le gouvernement et le montant qui leur a été payé.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial et plus particulièrement concernant,—(a) les recettes et dépenses annuelles, y compris les salaires des fonctionnaires, chaque année, pendant que le dit système était en opération ; (b) les montants payés, chaque année, à même le fonds aux employés ou à leurs représentants, pour cause de décès ou d'accident ; (c) le surplus de ce fonds, s'il en est, actuellement en caisse.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant (a) les noms et le nombre de wagons officiels sur l'Intercolonial et ses embranchements ; (b) le coût primitif, la date et le lieu de construction de chaque wagon, ou le nom de la personne ou compagnie de qui il a été acheté ; (c) le coût des réparations ou les dépenses de ces wagons depuis leur achat ; (d) les noms et salaires et les dépenses de chaque employé sur ces wagons officiels ; (e) le coût annuel des approvisionnements de chacun de ces wagons.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du coût primitif de l'hôpital de marine de Sackville, y compris le coût de l'emplacement ; le nombre de malades reçus chaque année dans le dit hôpital, et les dépenses annuelles de cet établissement.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un relevé de toutes pétitions pour augmentation de gages adressées au ministre des Chemins de fer, depuis le 1er janvier 1889, par les personnes employées dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial à Moncton et sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et de toute réponse faite à ces demandes par le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Béchard,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes instructions adressées par le directeur de la Commission de Géologie aux officiers en charge de tous les partis d'exploration envoyés en campagne pendant les cinq dernières années.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpec, I.P.-E., dans l'été de 1889, la date à laquelle les travaux ont été suspendus, les noms des ouvriers employés, le montant des gages payés à chaque plongeur et à chaque ouvrier, et le montant total dépensé pour miner le dit roc jusqu'au mois de décembre 1889.

Sur motion de M. Doyon, secondé par M. Bourassa,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état,—1° de tous les deniers entre les mains du Surintendant-Général des Sauvages, appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga ; 2° De toutes les sources d'où proviennent les dits deniers.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 11 mars 1890.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Perley,—La pétition de Ina Hay et autres, de la Société des Missions Etrangères des femmes de l'Eglise Presbytérienne, Ottawa, Ontario.

Par M. Roome,—La pétition du révérend D. Currie, B. D., et autres, de Glencoe, Ontario.

Par M. Dickinson,—La pétition du révérend J. E. Richardson et autres, de la Congrégation de l'Eglise Méthodiste, Carp, comté de Carleton, Ontario.

Par M. McMillan (Huron),—La pétition du révérend A. Y. Hartley et autres, de la Congrégation Bluevale, de l'Eglise Presbytérienne en Canada.

Par M. Rowand,—La pétition de William Muir et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Bruce-Nord et Saint-André en Canada, Sauguen, Ontario ; et la pétition de Alexander Ross et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Huron, Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada.

Par M. Kirkpatrick,—La pétition de la Compagnie des mines du Canada.

Par M. Bowell,—La pétition du révérend Charles Mearing et autres, de la Mission Méthodiste de Saint-Ola, conférence de la Baie de Quinté, Ontario.

Sir Hector L. Langevin, du comité de Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest ; et le

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Owen-Sound au lac Huron. .

Sur motion de M. Kirkpatrick, secondé par M. White (Renfrew),

Ordonné, que la requête de la Compagnie des mines du Canada, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête est lue et reçue ; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions, — nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sir Richard Cartwright propose, secondé par M. Jones (Halifax),—Considérant qu'il ressort de certains documents et lettres publiés dans les Procès-verbaux de cette Chambre, que John Charles Rykert, député du comté de Lincoln a, vers le commencement d'avril, A. D. 1882, demandé au gouvernement du Canada, l'octroi de certaine concession forestière dans les Territoires du Nord-Ouest à ou près des Buttes du Cyprés, au nom d'un sieur John Adams, et que vers l'époque de cette demande il a fait dressé une convention à être signée par le dit John Adams, par laquelle, en reconnaissance des services du dit John C. Rykert, soi-disant donnés volontairement pour l'obtention de la dite concession forestière, le dit Adams s'engageait à céder à l'épouse du dit John C. Rykert, moitié de la concession demandée, et à lui payer moitié de tous produits nets, résultant de la vente de tout le bois de construction qui se trouvait sur la dite concession ou des deniers en provenant, lequel dit acte est conçu dans les termes suivants :

“CONVENTION arrêtée ce troisième jour d'avril A. D. 1882 :—Entre John Adams, de la ville de Winnipeg, d'une part ; et Nannie Maria Rykert, de la ville de Sainte-Catherine, d'autre part.

“Attendu que le dit John Adams, a, grâce à l'intervention de John Charles Rykert, obtenu certaines coupes de bois dans les territoires du Nord-Ouest, dans les Buttes du Cyprès ou les environs, et a, en considération des services du dit Rykert qui lui ont été volontairement donnés, convenu avec la partie en second lieu nommée, de lui donner la moitié de ce que rapporteront les dites coupes de bois après déduction faite de tous les frais relatifs à l'affaire ;

“La présente atteste que la dite partie en premier lieu nommée, en considération de la somme d'une piastre à elle payée par la partie en second lieu nommée, et dont acquit, et en considération encore de ce qui précède, a convenu, et, par la présente, convient de céder et transférer à la dite partie en second lieu nommée, la moitié indivise des coupes de bois dont la demande a été faite et qui seront accordées par le gouvernement dans les Buttes du Cyprès ou les environs, dans les territoires du Nord-Ouest, et de lui payer la moitié de tout le produit net de la vente du bois des dites coupes, ou prix de vente des dites coupes, après déduction faite des frais et dépenses se rattachant à la transaction.

“En foi de quoi ont été apposés les seings et sceaux des parties les jour et an ci-dessus mentionnés.

“Témoin : J. C. RYKERT.

JOHN ADAMS.”

Considérant qu'il ressort, de plus, des dits documents, que la demande du dit John C. Rykert a été accordée, et qu'un ordre en conseil a été approuvé, le 17 avril A. D. 1882, octroyant la dite concession au dit Adams, et que le dit J. C. Rykert, dans cette correspondance, a prétendu et insisté qu'il avait réussi à obtenir cet ordre en conseil grâce à l'influence extraordinaire que lui, le dit Rykert, exerçait sur le département de l'Intérieur et sur le gouvernement, comme il ressort des extraits suivants des lettres adressées par le dit Rykert au dit Adams et publiées dans les dits Procès-verbaux, savoir,—à la date du 11 avril 1882 :

“J'ai vu McCarthy aujourd'hui, et il est fort surpris d'apprendre que j'ai eu la coupe de bois, car on la lui a refusée en termes formels. Il est disposé à se joindre à nous pour l'exploration, et je pars pour Hamilton pour faire dire à Laidlaw où il veut sa coupe. Il m'a écrit pour me dire qu'il serait prêt à faire presque n'importe quoi si je voulais lui aider à l'obtenir. Je vous écrirai de chez moi jeudi. L'arrêté du conseil a été présenté au cabinet aujourd'hui, et il est probable qu'il passera tout de suite. Les instructions seront alors données à l'arpenteur. Nous sommes en veine : le député du ministre m'a dit que pas un autre homme n'aurait pu les faire céder.”

Et aussi, le 16 avril 1882 :

“L'arrêté a été passé il y a plusieurs jours. Laidlaw doit me rencontrer à Hamilton demain. Il n'a pas son arrêté, et il est à présent d'avis que j'ai plus d'influence que McCarthy, qui m'a dit que le gouvernement lui a répondu par un refus.”

Et aussi, le 21 avril :

“L'arrêté du conseil a été finalement passé, et cela, bien qu'on ait tout fait pour induire le gouvernement à changer d'avis.”

Et aussi, le 24 avril :

“Laidlaw a offert de parier \$1,000 avec moi que je ne pourrais pas faire passer l'arrêté en votre faveur, parce qu'on le lui avait refusé en janvier et de nouveau en février.”

Et aussi, le 10 mai :

“Laidlaw n'a pu faire passer son arrêté que cette semaine, et il a été obligé d'avoir recours à moi ; ainsi vous voyez qui a de l'influence auprès du gouvernement après tout.”

Et aussi, le 1er août 1882 :

“Il y aura de la satisfaction à savoir que ce que j'ai obtenu en ferrailant comme j'ai fait avec le gouvernement ne trompe pas votre attente. Je ne voudrais cependant pas passer de nouveau par de pareilles difficultés pour deux fois le montant. Je

n'ai jamais passé six semaines comme celles pendant lesquelles j'ai cherché à forcer le département à rendre justice. Le retard et le refus peuvent être en grande partie attribués au fait qu'on avait refusé la chose à McCarthy auparavant. Pauvre Laidlaw. Je suis heureux qu'il ne m'ait pas devancé. Il croyait être bien habile et avoir pour lui tout ce qu'il y a d'influent dans le pays. Je crois qu'on admettra une autre fois que J. C. R. ne peut être facilement battu lorsqu'il entreprend quelque chose."

Et considérant qu'il ressort, de plus, que la dite concession a été subséquemment vendue par et au nom des dits Adams et Rykert à un sieur Louis Sands au prix et somme de \$200,000, et que le dit John C. Rykert a reçu, en date du 16 janvier, A.D., 1883, du dit John Adams la somme de \$74,200 sur les deniers résultant de la dite vente, et que la dite somme était payable, aux termes de la dite convention, à titre de part du dit John C. Rykert ou de son épouse dans la dite concession, et qu'il a signé à cet effet le reçu suivant :

" WINNIPEG, Man., 16 janvier 1883.

" Reçu de John Adams, trente-cinq mille piastres en traites sur la banque de Montréal, et quatre billets de Louis Sands pour trente-neuf mille deux cents piastres, payables dans un et deux ans. Le tout payable à l'ordre de Mme N. M. Rykert, et pour acquit des deniers à elles payables suivant convention.

" J. C. RYKERT,

" *Son procureur.*"

Considérant qu'il ressort du rapport des *Débats* de la Chambre, que le 2 mai, A.D., 1883, le député représentant alors comme il représente actuellement la division nord de Norfolk, a demandé, de son siège : " Je désire savoir si l'honorable député n'a pas négocié la transaction concernant les coupes de bois aux Buttes du Cyprès ? Je désire savoir s'il n'a pas, comme agent pour d'autres personnes, obtenu des coupes de bois à cet endroit pour \$5 par mille carré, qu'il a revendues pour \$2,000 le mille carré ? Je veux savoir si l'honorable monsieur n'a pas obtenu cela pour un nommé Adams ; s'il n'est pas allé lui-même à Winnipeg, et s'il n'a pas vendu les coupes de bois à Louis Sands, du Michigan ? Je désire savoir si le prix n'était pas \$200,000 ; s'il n'a pas été payé \$90,000 comptant, et si l'honorable monsieur n'a pas mis un tiers de cette somme dans sa poche ? " Et qu'à toutes ces questions, le dit John C. Rykert a répondu négativement, et qu'il a fait immédiatement, de son siège en chambre, la déclaration suivante : " L'honorable monsieur m'a posé certaines questions auxquelles je veux maintenant répondre. Ainsi, je nie avoir retiré, soit directement ou indirectement, l'argent dont il a parlé. Je n'ai eu que mes honoraires professionnels et rien de plus. Et je nie également avoir négocié pour M. Adams ou toute autre personne l'achat d'une coupe de bois. M. Adams était représentée par des agents, il a conclu son affaire sans mon intervention, et je n'ai pas empoché d'argent, comme l'a prétendu l'honorable monsieur. Bien plus, j'ai conseillé à M. Adams de ne pas vendre cette coupe de bois, mais de l'exploiter. L'honorable député a souvent répété ces accusations, en dehors de cette chambre, et je suis bien aise de pouvoir déclarer ici qu'elles sont absolument fausses."

Considérant qu'il ressort de plus, de la dite correspondance publiée dans les dits Procès-verbaux, que certaines difficultés ayant surgi au sujet de la dite concession que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien réclamait comme étant en tout ou en partie renfermée dans la zone du chemin de fer, le dit John C. Rykert est convenu avec le dit Adams d'employer, et qu'il a informé le dit Adams par lettres signées de sa main qu'il employait des moyens de corruption auprès de certains membres du gouvernement du Canada et du parlement fédéral et auprès d'autres fonctionnaires du gouvernement afin de faire rejeter la réclamation de la dite Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et de s'assurer, pour lui-même et le dit Adams ou leurs ayants-cause, la possession de la dite concession, et qu'il a, de plus, informé le dit Adams qu'il avait définitivement réussi à arranger la chose, suivant qu'il ressort des extraits suivants de lettres écrites par le dit John C. Rykert au dit Adams et publiées dans les dits Procès-verbaux, savoir :

Dans la lettre du 8 janvier 1883 :

" Je dois aller à Ottawa demain soir pour faire valoir nos intérêts ce qui ne me



sourit pas. J'entends avoir toujours le plus difficile à faire. J'ai Bowell qui travaille pour moi, et si nous réussissons à battre le chemin de fer, nous aurons à payer le montant que nous sommes convenus de payer, comme vous vous rappelez, quand nous étions tous deux au *Queen's Hotel*. Je n'ai pas dormi depuis une semaine en conséquence de cette affaire. Nous devons nous tenir parfaitement cois."

Et plus loin, dans la même lettre :

"J'engage tous ceux que je puis trouver à m'aider à Ottawa, et il nous faudra les bien payer pour cela, car nous n'avons pas les moyens de perdre cette opération."

Et dans une lettre du 12 février 1883 :

"Je n'ai encore réussi en rien, mais je tire des ficelles de tous côtés. Le fils de John A., de Winnipeg, l'associé de McArthur, est ici et je me propose de l'employer auprès de son père. Je pense que si vous faisiez venir ici le jeune Tupper en le payant assez bien, il nous aiderait beaucoup. La compagnie du Pacifique Canadien a une grande influence sur le gouvernement, et il nous faut la déjouer de quelque manière. Je suis tout à fait dégoûté de cela, car c'est quelque chose auquel je n'avais pas raison de m'attendre et que je ne devrais pas être obligé d'entreprendre. Si l'affaire coûte tout ce que nous avons dit, mieux vaut la faire que de l'abandonner."

Et dans une autre lettre du 5 mars 1883 :

"Je n'ai point encore réussi à faire faire un pas à l'affaire de la coupe de bois. J'ai amené Macdonald et Tupper de Winnipeg et j'espère qu'ils pourront induire leurs pères à agir comme il faut dans cette affaire. Je suis presque découragé du retard. Sands m'écrit tous les jours à ce sujet. Il sait tout ce qui en est. Des gens lui ont envoyé les journaux contenant les exposés. Nous ferons cette semaine tous les efforts possibles et nous faudra arriver à quelque chose, même s'il nous faut sacrifier chacun un billet."

Et dans la lettre du 8 mars :

"Je trouve que de toutes parts nous sommes entourés de difficultés au sujet de la coupe de bois, et je constate que le C. C. P. a certains ministres qui travaillent pour lui. Je crains qu'il ne nous en coûte à chacun six ou sept mille piastres pour faire réussir l'affaire. J'ai cinq ou six qui travaillent pour moi, et je suis convenu de les bien payer s'ils réussissent. Muckle était ici et m'a dit que la coupe de bois était tout entière comprise dans la zone du chemin de fer.

"Je crains que la compagnie ne fasse tous ces efforts pour me faire échouer. J'ai besoin d'être convaincu que vous êtes sûr que je fasse ce qu'il faut, et aussi que vous me soutiendrez dans tout ce que je fais en matière de déboursés."

Et encore, le 28 mars 1883 :

"L'affaire de la coupe de bois me donne bien du mal. Il va nous en coûter à chacun au moins \$5,500 pour la mener à bien. J'ai tiré mes ficelles, en sorte que j'espère qu'elle sera réglée dans quelques jours. J'en ai une douzaine qui travaillent pour nous. Vous devez vous tenir prêt à payer le montant de votre part en tout temps, parce que cela devra être payé comptant. Quand cette affaire sera réglée, il nous faudra nous débarrasser de tous les billets et en finir. Je suis complètement épuisé. Je ne puis résister à cet état d'excitation et de tension d'esprit. J'ai fait venir de Winnipeg Tupper et Macdonald, et ils ont rudement travaillé pour moi."

Considérant qu'il est évident, d'après les dits documents et correspondance, que le dit Rykert s'est servi de sa position et de son influence comme membre de cette Chambre, dans cette affaire de concession forestière, pour son propre avantage pécuniaire, et qu'il a ensuite fait, de son siège en Chambre, au sujet de la part prise par lui à l'obtention de la dite concession, une déclaration absolument contraire aux faits, et calculée de manière à tromper la Chambre et le pays; et qu'il a fait d'autres déclarations dans sa correspondance avec le dit Adams à l'effet qu'il a été obligé de recourir à la corruption auprès des membres du cabinet et du parlement et autres fonctionnaires du gouvernement pour s'assurer de l'octroi de la dite concession (énoncés qui ont été déclarés faux par des membres du cabinet de leurs sièges en cette Chambre, et reconnus par le dit Rykert, de son siège en Chambre, comme étant sans fondement, en ce qui concerne les membres du cabinet.)

Que dans l'espèce la conduite du dit John C. Rykert est et a été indigne, corrompue et scandaleuse.

Et un débat s'ensuivant ;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Chapleau,—que le débat soit ajourné,—la question étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langévin (Sir Hector) Ross,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Denison,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Génl.),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdonald (Sir John) Temple,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.)</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wilson, (Lennox),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (West'm'land) et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wright.—94.</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Riopel,</i>	
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Digby),</i>		
<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency) Rowand,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Weldon (St. Jean).</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Yeo.—72.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés du Canada," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte concernant le département de la Commission géologique, auquel il demande le concours de cette Chambre ;

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection générale, chapitre quatre-vingt-dix-neuf des Statuts révisés, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

---

Mercredi, 12 mars 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Wilson (Argenteuil),—La pétition de James Stewart et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Arundel et Harrington, Presbytère de Montréal.

Par M. Denison,—La pétition de l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

Par M. Moncrieff,—La pétition du révérend A. L. Russell et autres, de la ville de Petrolea, comté de Lambton, Ontario.

Par M. Barron,—La pétition de George W. Mills et autres, membres et officiers de l'Eglise Presbytérienne de Saint-André, Lindsay, Ontario.

Par M. Mara,—La pétition de la municipalité de Richmond, Colombie-Britannique.

Par M. White (Cardwell),—La pétition de Neil Drummond et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Adjala, comté de Cardwell, Ontario.

Par M. Taylor,—La pétition du révérend D. L. Brethour et autres, de la ville de Thorold, Ontario.

Par M. Kirk,—La pétition de George Rudolph et autres, du comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Joncas,—La pétition de Messieurs William Fruing et Compagnie, et autres, de Grand-Grève ; la pétition du révérend J. B. A. Bélanger et autres, de Barachois de Malbaie ; et la pétition du révérend James P. Laurent et autres, de Newport, tous du comté de Gaspé, Québec.

Par Sir John A. Macdonald,—La pétition du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Richard Allen et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Mono-Est ; de Hugh Potter et autres, de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne de Mona Mills, tous du comté de Cardwell ; de J. S. Williamson et autres, de l'Eglise Méthodiste, Paris ; du révérend John James, DD., et autres, de la Congrégation Presbytérienne de

Walkerton, comté de Bruce; du révérend T. B. Trimble et autres, de Delhi, comté de Norfolk; et de J. H. Robinson et autres, de Hagersville Circuit, comté de Haldimand, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les porter sans amendement, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto"; et le

Bill du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser le Syndicat de charité de la Banque d'Épargnes de Toronto à placer certains fonds."

Votre comité a aussi considéré le bill concernant l'Association d'assurance sur la vie dite de la Confédération et a résolu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité recommande que les frais et honoraires payés sur le bill pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle des Meuniers Canadiens contre l'incendie soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, attendu que le préambule de ce bill a été rapporté non prouvé le 26 février dernier.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Small,

Ordonné, que les honoraires payés pour le bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle des Meuniers Canadiens contre l'incendie, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Dewdney, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte concernant le département de la Commission géologique," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Costigan, secondé par M. Carling,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection générale, chapitre quatre-vingt-dix-neuf des Statuts révisés," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Colby, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Ferguson (Welland) propose, secondé par M. Denison,—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient que le gouvernement prenne, aussitôt que possible, des mesures de nature à honorer et perpétuer le souvenir des hommes qui ont perdu la vie en défendant leur patrie à la bataille de Lundy's Lane, et à préserver l'endroit où reposent leurs cendres dans le cimetière militaire de Niagara Falls, conformément à la conclusion des pétitions présentées à cette Chambre.

Sir Adolphe P. Caron propose comme amendement, secondé par Sir Hector L. Langevin,—Que tous les mots après le mot "patrie" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"pendant la guerre de 1812, et de mettre à l'abri de toute

profanation les endroits où reposent les cendres de ces braves qui ont sacrifié leurs vies sur les champs de bataille du Canada.”

Et la question étant mise sur l'amendement,—elle est résolue affirmativement.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée,

Résolu, que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient que le gouvernement prenne, aussitôt que possible, des mesures de nature à honorer et perpétuer le souvenir des hommes qui ont perdu la vie en défendant leur patrie pendant la guerre de 1812, et de mettre à l'abri de toute profanation les endroits où reposent les cendres de ces braves qui ont sacrifié leurs vies sur les champs de bataille du Canada.”

M. Eisenhauer propose, secondé par M. Flynn,—Attendu que la Puissance du Canada a reçu en 1878, des États-Unis, pour l'usage de nos pêcheries, quatre millions et demi de piastres, dont l'intérêt depuis cette date jusqu'à 1889, s'élève à environ deux millions; attendu que la Puissance a payé à titre de prime aux pêcheurs depuis 1882, \$1,050,000, laissant dans le Trésor environ un million de l'intérêt sur les dits quatre millions et demi; attendu que les manufacturiers de fer en gueuse ont obtenu une prime de \$150 par tonne, en 1883, et une autre protection de \$4 par tonne sur le fer en gueuse importé en 1887; attendu que notre poisson est frappé de droits élevés, dans les Indes Occidentales et les États-Unis, où la plus forte part de notre poisson est exportée; vu les faits qui précèdent, cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait augmenter la prime actuellement accordée à nos pêcheurs proportionnellement à l'augmentation accordée à la fabrication du fer en gueuse, ce qui, dans une certaine mesure, indemniserait les dits pêcheurs des droits élevés imposés sur leur poisson dans les marchés étrangers.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest;” et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Tyrwhitt fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Owen-Sound au lac Huron; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Riopel fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 49 janvier 1890, pour copie de toutes pétitions, correspondances et documents de toutes sortes concernant le chemin de fer Grand Oriental ou toute ligne de chemin de fer devant s'étendre de Lévis à Montréal en suivant le Saint-Laurent. (*Documents de la Session No 67.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la cruauté envers les animaux;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée le 27 février dernier,—Que le bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, soit maintenant lu la seconde fois ;

Et la question étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Holton,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 13 mars 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Macdonald (Huron),—La pétition de Thomas Davidson et autres, de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne de Wroxeter en Canada ; la pétition de H. McQuarrie et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Wingham ; et la pétition du révérend W. K. Shortt et autres, de l'Eglise Congrégationnelle de Wingham, tous du comté de Huron, Ontario.

Par M. Foster,—La pétition de S. Fenwick Fowler et autres, de l'Eglise Episcopale Réformée, Upham, Nouveau-Brunswick.

Par M. Dawson,—La pétition de Alexander Ferguson, solliciteur, et autres, agissant au nom de H. H. Vivian et compagnie (limitée) d'Angleterre.

Par M. Armstrong,—La pétition de George J. Kerr et autres, de Kerwood ; et la pétition du révérend William S. Ball et autres, de Vanneck et Ilderton, tous du comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Kirkpatrick, La pétition de la compagnie des mines du Canada.

Par Sir Donald A. Smith,—La pétition du révérend A. Rowat, modérateur, et James Patterson, secrétaire, du Presbytère de Montréal, de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; et la pétition du révérend Alfred McCann et autres, de l'Eglise Méthodiste de East End et de l'Eglise Presbytérienne de Taylor, tous de Montréal.

Par M. Sproule,—La pétition de James Gibson et autres, du township de Sydenham, comté de Grey, Ontario.

Par M. Mills (Bothwell,—La pétition de John C. Smith et autres, de l'Eglise Méthodiste de Ridgétown, comté d'Elgin, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Ina Hay et autres, de la Société des Missions Etrangères des Femmes de l'Eglise Presbytérienne, Ottawa; du révérend D. Currie, B.D., et autres, de Glencoe; du révérend J. E. Richardson et autres, de la Congrégation de l'Eglise Méthodiste, Carp, comté de Carleton; du révérend A. Y. Hartley et autres, de la Congrégation Bluevale, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; de William Muir et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Bruce-Nord et Saint-André en Canada, Saugeen; de Alexander Ross et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Huron, Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; et du révérend Charles Mearing et autres, de la Mission Méthodiste de Saint-Ola, Conférence de la Baie de Quinté, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité,—lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; et  
Bill concernant le chemin de fer de l'Ontario Central.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu de le rapporter avec des amendements :—

Bill autorisant le commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité,—lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération la requête de la Compagnie des mines du Canada,—demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un bill privé nonobstant l'expiration du délai pour recevoir ces pétitions; et les causes mentionnées par les pétitionnaires pour le délai à soumettre leur pétition sont de nature à permettre au comité de recommander que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Dawson, secondé par M. Davin,

Ordonné, que la requête de Alexander Ferguson, solliciteur, et autres, agissant au nom de H. H. Vivian et Cie (limitée), d'Angleterre, présentée ce jour, soit maintenant lue, et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour une charte autorisant la dite compagnie à exploiter des mines, des fonderies et des raffineries en Canada,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Kirkpatrick, secondé par M. White (Renfrew).

Ordonné, que la pétition de la Compagnie des mines du Canada, présentée ce jour, soit maintenant lue,—et la dite pétition est lue et reçue; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions.

M. Brown propose, secondé par M. Madill,—Que le bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la cruauté envers les animaux," soit placé en tête de la liste des Ordres du Jour pour lundi prochain, pour considérer de nouveau le dit bill en comité général.

M. Small propose comme amendement, secondé par M. Taylor,—que les mots "lundi prochain" soient retranchés et remplacés par les suivants "dans six mois d'aujourd'hui."

Et un débat s'ensuivant,—l'amendement et la motion principale sont retirés, avec le consentement de la Chambre.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Rapport concernant la nomination des sous-officiers dans le collège militaire. (*Documents de la Session, No 68.*)

Sur motion de M. Bergin, secondé par W. Taylor,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les second et troisième rapports du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Mills (Bothwell) propose comme amendement, secondé par M. Weldon (Saint-Jean), que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"il soit Résolu,—Que la dépense des deniers publics soit guidée par l'intérêt public et non par le favoritisme de partis; et que le choix des localités pour la construction d'édifices publics comme bureaux de poste, de douane et de revenu de l'intérieur soit subordonné au montant des recettes et à la somme des affaires transigées."

Et la question étant mise sur l'amendement, elle est résolue affirmativement.

Alors, la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée, elle est adoptée, comme suit :

Qu'il soit Résolu, que la dépense des deniers publics soit guidée par l'intérêt public et non par le favoritisme des partis; et que le choix des localités pour la construction d'édifices publics comme bureaux de poste, de douane et de revenu de l'intérieur soit subordonné au montant des recettes et à la somme des affaires transigées."

Sir John A. Macdonald propose alors, secondé par M. Foster,—que la Chambre se forme immédiatement en comité des Subsidés,—la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

La chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir: Plus grandes facilités à Halifax, \$150,000; escalier pour conduire de la gare d'Halifax à la rue Nord, \$600; plus grandes facilités à Moncton, \$2,000; matériel roulant, \$10,000; prolongement devant la ville de Saint-Jean, dans les termes et conditions qu'autorisera et imposera le gouverneur en conseil, \$17,000; pont de piéton à la gare de Truro, \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Cap-Breton, savoir:—Pour compléter le chemin et le matériel roulant, pour l'année finissant le 30 juin 1891.



3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du chemin de fer d'Oxford et New-Glasgow, savoir :—Pour compléter le chemin et le matériel roulant, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement-Est, savoir :—Plus grandes facilités à Mulgrave, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 14 mars 1890.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest."

Bill intitulé : "Acte ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan, et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer,"—auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover,"—auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial,—auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer," et les papiers qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover," et les papiers qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins dix minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 14 mars 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Bourassa,—La pétition de G. M. Vanliet, maire, et autres, de Lacolle, comté de Saint-Jean, tous de Québec.

Par M. Préfontaine,—La pétition de P. B. Lamare, maire, et autres, membres du conseil de la paroisse de Longueuil, tous du comté de Chambly, Québec.

Par M. Wilson (Elgin),—La pétition du conseil municipal de la cité de Saint-Thomas, Ontario.

Par M. Taylor,—La pétition de James McGowan et autres; la pétition de James Rutledge et autres, tous du comté de Addington; et la pétition de H. C. Mulvaugh et autres, du comté de Leeds, tous de l'Ontario.

Par M. Curran,—La pétition des Commissaires de la Chambre de Commerce de Montréal.

Par M. Foster,—La pétition, des membres de l'Eglise Episcopale Réformée, Sussex, tous du Nouveau-Brunswick.

Par Sir Donald A. Smith,—La pétition de F. C. Frith et autres, de la Pointe Saint-Charles; et la pétition de S. J. Carter et autres, de l'Eglise Méthodiste de Mountain Street, tous de Montréal. •

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend A. L. Russell et autres, de la ville de Petrolea, comté de Lambton; de George W. Mills et autres, membres et affiliés de l'Eglise Presbytérienne de Saint-André, Lindsay; de Neil Drummond et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Adjala, comté de Cardwell; du révérend D. L. Brethour et autres, de la ville de Thorold, tous de l'Ontario; de James Stewart et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Arundel et Harrington, Presbytère de Montréal; et de la municipalité de Richmond, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De Messieurs William Fruing et Cie, et autres, de Grande-Grève; du révérend J. B. A. Bélanger et autres, de Barachois de Malbaie; et du révérend James P. Lawrent et autres, de Newport, tous du comté de Gaspé, Québec; demandant l'établissement d'un service postal plus rapide et plus efficace entre Campbellton et Gaspé.

De l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario; demandant la passation d'un acte obligeant toutes les banques chartées à accepter au pair les billets d'autres banques chartées, et pour autres fins.

De George Radolph et autres, du comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse; demandant un changement dans la loi actuelle sur la clôture de la pêche du homard.

Du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser la construction d'un pont sur le Saint-Laurent à aucun point à l'ouest de la ville de Cornwall.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie Minérale Dominion pour un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions, et il constate qu'il n'a pas été publié d'avis; mais comme la mesure projetée ne peut affecter que les intérêts des

actionnaires de la Compagnie, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue au sujet de cette pétition, pourvu que l'acte prescrive que l'augmentation projetée du capital devra recevoir le consentement unanime des actionnaires à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande aussi que la règle 49 soit suspendue dans ce cas.

Votre comité a aussi examiné la requête de H. H. Vivian et Cie (limitée), demandant la permission de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour présenter de semblables pétitions; et les raisons données par les promoteurs sont suffisantes pour permettre au comité de recommander que la permission requise soit accordée.

Comme le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés expire le 27 courant, votre comité recommande que l'avis qui doit être donné, aux termes de la règle 60, par les comités avant la prise en considération des bills privés, soit réduit d'une semaine à trois jours pendant le reste de la session.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Desjardins,

Ordonné, que l'avis qui doit être donné, aux termes de la règle 60, par les comités avant la prise en considération des bills privés, soit réduit d'une semaine à trois jours, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Kirkpatrick, secondé par M. Hickey,

Ordonné, que les articles 49 et 51 du règlement de cette Chambre soient suspendus en ce qui concerne la pétition de la Compagnie Minérale Dominion, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Minérale Dominion.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que l'ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de Sir Richard Cartwright au sujet de la conduite de John Charles Rykert, écrivain, député du district électoral de Lincoln et Niagara, devienne un ordre spécial pour lundi prochain à 8 p.m., avec priorité sur toute autre mesure.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels, auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le fait, de la part du gouvernement, de ne pas présenter le budget, les divers rapports de départements et toutes les mesures importantes annoncées dans le discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, et de ne pas remplir ses devoirs envers le Parlement, est très préjudiciable aux intérêts publics."

Et la question étant mise sur l'amendement, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—57.</i>
<i>Dessaint,</i>			

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams) Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langecin (Sir Hector) Roome,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Denison,</i>	<i>La Rivière,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gen.) Small,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John) Smith (Sir Donald),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDonald (Victoria) Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McDonald (Pictou) Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.)</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKeen,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McMillan (Vaudeville),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McNeill,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Madill,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mara,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Marshall,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Massue,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>
		<i>Thompson (Sir John),</i>
		<i>Tisdale,</i>
		<i>Tyrchitt,</i>
		<i>Vanasse,</i>
		<i>Wallace,</i>
		<i>Ward,</i>
		<i>Weldon (Albert),</i>
		<i>White (Cardwell),</i>
		<i>White (Renfrew),</i>
		<i>Wilmot,</i>
		<i>Wilson (Argenteuil),</i>
		<i>Wood (Brockville),</i>
		<i>Wood (Westm'd), et</i>
		<i>Wright.—95.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Graspé, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pietou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Mailand, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés—service quotidien à Port-Mulgrave, et continuation du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mulgrave à Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Halifax et Terre-neuve, voie du Cap-Breton, à \$200 par trajet, ne devant pas dépasser \$2,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'acte 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron,"—lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Montréal; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser le Syndicat de charité de la Banque d'Épargnes de Toronto à placer certains fonds;" et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant l'association d'assurance sur la vie dite de la Confédération; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le chemin de fer de l'Ontario Central; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis pour le service suivant:—Cinq voyages par

par semaine pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, et trois voyages par semaine pendant les autres huit mois de l'année pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de trois lignes de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes de steamers entre les ports d'Halifax et Saint-Jean *via* Yarmouth et Medway pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enquête sur les naufrages, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'enregistrement des navires en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de Montréal et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer "Ottawa" dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent trente-trois piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux agences, loyers et dépenses imprévues, service des Phares et des Côtes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-et-quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'achèvement et construction de phares et de signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de service des signaux pour l'année finissant le 30 juin 1891.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction d'une jetée et d'un phare, dans le bas de la rivière Traverse (à compte), frais estimés à \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institu-

tions scientifiques, savoir :—Observatoire, Toronto, \$5,250, observatoire, Kingston, \$500 ; observatoire, Montréal, \$500 ; allocation pour les observations météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, \$56,100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, hôpital de la marine et des immigrants, Québec, \$5,000 ; hôpital de Sainte-Catherine, \$500 ; hôpital de Kingston, \$500 ; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Samedi, 15 mars 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, lundi prochain.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 17 mars 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau ;

Par M. Weldon (Albert).—La pétition de M. A. Ferguson et autres, de l'Eglise Episcopale Réformée, Shepody Road ; et la pétition de William A. Hannah et autres, de l'Eglise Episcopale Réformée, Plumweseep, tous du Nouveau-Brunswick.

Par M. Taylor.—La pétition de C. W. Taylor, et autres ; la pétition de Joseph Cook et autres ; et la pétition de la Corporation de la ville de Deseronto.

Par M. Cockburn.—Trois pétitions du Conseil des Arts et Métiers ; la pétition du Synode de l'Eglise d'Angleterre, du diocèse de Montréal ; la pétition du révérend Cannon Henderson, D.D., principal du collège Diocésain de Théologie de Montréal ; et la pétition du révérend J. Douglas Borthwick, L.L.D., chapelain des prisons de la cité de Montréal, tous de Québec.



Par M. Smith (Ontario).—La pétition du révérend Jesse Whitlock et autres, du comté d'Ontario.

Par M. Jones (Halifax).—La pétition du révérend John Valentine et autres, du Haut-Musquodoboit, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Chailton.—La pétition de O. G. Collamore et autres, de Lynedoch et ses environs, comté de Norfolk, Ontario.

Par M. Bergin.—La pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc.

Par sir John A. Macdonald.—La pétition du Conseil Municipal de la cité de Toronto ; la pétition de la Chambre de Commerce de la cité de Kingston ; et la pétition de la Compagnie Calvin (limitée) et autres, de la cité de Kingston, Ontario.

Par M. Dawson.—La pétition de H. H. Vivian et Compagnie (limitée).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De S. Fenwick Fowler et autres, de l'Eglise Episcopale Réformée, Upham ; de A. M. Hubly et autres, membres de l'Eglise Episcopale Réformée, Sussex, tous du Nouveau-Brunswick ; du révérend A. Rowat, modérateur, et James Patterson, secrétaire du Presbytère de Montréal, de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; de F. C. Frith et autres, de la Pointe Saint-Charles ; de S. J. Carter et autres, de l'Eglise Méthodiste de Mountain Street ; du révérend Alfred McCann et autres, de l'Eglise Méthodiste de East End et de l'Eglise Presbytérienne de Taylor, tous de Montréal ; de G. M. Vanliet, maire, et autres, de Lacolle, comté de Saint-Jean, tous de Québec ; de Thomas Davidson et autres, de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne, de Wroxeter, en Canada ; de H. McQuarrie et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Wingham ; du révérend W. K. Shortt et autres, de l'Eglise Congrégationnelle de Wingham, tous du comté de Huron ; de George J. Kerr et autres, de Kerwood ; du révérend William S. Ball et autres, de Vanneck et Ilderton, tous du comté de Middlesex ; de James Gibson et autres, du township de Sydenham, comté de Grey ; et de John C. Smith et autres, de l'Eglise Méthodiste de Ridgetown, comté d'Elgin, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Du Conseil municipal de la ville de Longueuil ; du Conseil municipal du comté de Chambly ; et de P. B. Lamare, maire, et autres, membres du Conseil de la paroisse de Longueuil, tous du comté de Chambly, Québec ; demandant que le bill maintenant soumis au Parlement pour constituer la Compagnie du Pont de Montréal, devienne loi.

De James McGowan et autres ; de James Rutledge et autres, tous du comté de Addington ; et de H. C. Mulvaugh et autres, du comté de Leeds, tous de l'Ontario ; demandant que le bill maintenant soumis au Parlement concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, devienne loi.

Du Conseil municipal de la cité de Saint-Thomas, Ontario ; demandant que des mesures soient prises pour assurer le dragage du havre de Port-Stanley et la réparation de ses docks.

Des Commissaires de la Chambre de Commerce de Montréal ; demandant que le bill maintenant soumis au Parlement pour constituer la Compagnie du Pont de Montréal, ne devienne pas loi.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Bryson,

Ordonné, que les pétitions de C. W. Taylor et autres ; de Joseph Cook et autres ; et de la corporation de la ville de Deseronto, présentées ce jour soient maintenant lues.

Et les dites pétitions sont lues et reçues ; demandant séparément que le bill actuellement soumis à la considération du Parlement, concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, devienne loi.

Ordonné, que les pétitions du Conseil municipal de la cité de Kingston ; et de la Chambre de Commerce de la cité de Kingston, présentées ce jour, soient maintenant lues.

Et les pétitions sont lues et reçues ; demandant séparément que le bill dont le Parlement est actuellement saisi, concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Ordonné, que la pétition de la Compagnie Calvin (limitée), et autres, de la cité de Kingston, Ontario, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte permettant la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à aucun point à l'ouest de Cornwall.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que la requête de la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête est lue et reçue ; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour la passation d'un acte l'autorisant à aider la Compagnie du Tunnel de Saint-Clair à parachever ses travaux et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Dawson, secondé par M. Davin,

Ordonné, que la pétition de H. H. Vivian et compagnie (limitée), présentée ce jour soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant une charte les autorisant à exploiter des mines, hauts-fourneaux et raffineries en Canada.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1890, pour copie du dernier rapport fait par l'ingénieur du département des Travaux Publics, au sujet des travaux à faire sur la rivière du Sud, dans le comté de Montmagny. (*Document de la Session, No 53b.*)

Sir Hector L. Langevin dépose aussi, sur le bureau,—copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil en date du 11 janvier 1885, concernant certaines questions entre le gouvernement et la cité d'Ottawa. (*Document de la Session, No 69.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse de Son Excellence du 27 janvier 1890, pour copie des rapports ou opinions des officiers en loi de la Couronne sur l'acte passé par la législature de Québec, intitulé : "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," et aussi, copie du dossier ou des dossiers ou autres documents ou rapports soumis aux dits officiers en loi ou au secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies concernant le dit acte et au moyen desquels les dites opinions ont été obtenues, comme aussi, copie de toutes dépêches et correspondance s'y rapportant. (*Document de la Session, No 70.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour un état détaillé donnant le chiffre de la population, par origine, conformément au recensement de 1885, de cette partie du district provisoire de la Saskatchewan, située au sud de la ligne entre les townships 47 et 48 et bornée à l'ouest par la ligne entre les rangs 11 et 12 à l'ouest du 3ème méridien initial, et à l'est par le 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, constituant actuellement le district électoral de Batoche. Aussi, de cette partie du même district provisoire situé à l'est du 3ème méridien initial

dans le système d'arpentage des terres fédérales, et bornée au nord par la limite sud du district électoral de Prince-Albert, actuellement formant le district électoral de Kinistino. (*Document de la Session, No 71.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour un état donnant le nombre de rapports de la Commission Géologique publiés respectivement chaque année pendant les derniers dix ans, le nombre vendu chaque année, le nombre distribué à titre gratuit et celui actuellement en mains. (*Document de la Session, No 73.*)

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1890, pour un état indiquant le nombre de navires perdus chaque année, dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de l'Atlantique et dans la Baie de Fundy, depuis 1868, par suite des marées, courants ou brumes, le nom et le tonnage de chaque navire, et tous les autres détails que le gouvernement peut avoir dans chaque cas quant aux causes et à l'étendue des dommages. (*Document de la Session, No 72.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 22 janvier 1890, pour copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'établissement de l'Hôpital de Marine, à Québec, et à sa fermeture. (*Documents de la Session, No 48a.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1890, pour un état indiquant, par année, depuis 1878,—

1. Le nombre de vaisseaux qui sont passés dans le canal Chambly et leur tonnage;
2. La quantité et la nature du fret contenu dans ces vaisseaux;
3. Le montant des droits perçus pendant les dites années sur le dit canal. (*Document de la Session, No 46b.*)

Sur motion de sir Adolphe P. Caron, secondé par sir Hector L. Langevin, Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels," soit maintenant lu la première fois. Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que l'article 49 du règlement soit suspendu en autant qu'il a rapport à la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario; demandant la passation d'un acte pour lui permettre et lui donner pouvoir de canceller ses obligations six pour 100 et d'en émettre, en leur lieu et place, d'autres portant un moindre taux d'intérêt, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Bergin ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. McMillan (Huron) propose, secondé par M. Semple,—Qu'il est expédient d'abolir les droits sur les engrais artificiels, et de mettre cet article sur la liste des articles admis en franchise.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Kirk,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports dressés par l'ingénieur en chef sur la jetée à Hall's Harbour, N.-E., depuis 1882, et de toute correspondance relative à la dite jetée.

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Hesson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, mémoires et conventions entre le gouvernement et la

Compagnie de Colonisation de la Tempérance, et de toute correspondance des colons, employés et membres de la compagnie concernant les opérations de la dite compagnie.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Rapport du Commissaire de la Police à Cheval du Nord-Ouest, 1889. (*Document de la Session, No 13.*)

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée mercredi, le 12 mars courant, savoir:—Attendu que la Puissance du Canada a reçu en 1878, des Etats-Unis, pour l'usage de nos pêcheries, quatre millions et demi de piastres, dont l'intérêt depuis cette date jusqu'à 1889, s'élève à environ deux millions; attendu que la Puissance a payé à titre de prime aux pêcheurs depuis 1882, \$1,050,000, laissant dans le Trésor environ un million de l'intérêt sur les dits quatre millions et demi; attendu que les manufacturiers de fer en gueuse ont obtenu une prime de \$1.50 par tonne, en 1883 et en 1887, une autre protection de \$4 par tonne sur le fer en gueuse importé; attendu que notre poisson est frappé de droits élevés, dans les Indes Occidentales et les Etats-Unis, où la plus forte part de notre poisson est exportée; vu les faits qui précèdent, cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait augmenter la prime actuellement accordée à nos pêcheurs proportionnellement à l'augmentation accordée à la fabrication du fer en gueuse, ce qui, dans une certaine mesure, indemniserait les dits pêcheurs des droits élevés imposés sur leur poisson dans les marchés étrangers.

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures p.m.

*Huit heures p.m.*

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 11 mars courant,—

Sir Richard Cartwright propose, secondé par M. Jones (Halifax),—Considérant qu'il ressort de certains documents et lettres publiés dans les Procès-verbaux de cette Chambre, que John Charles Rykert, député du comté de Lincoln a, vers le commencement d'avril, A. D. 1882, demandé au gouvernement du Canada, l'octroi de certaine concession forestière dans les Territoires du Nord-Ouest à ou près des Buttes du Cyprés, au nom d'un sieur John Adams, et que vers l'époque de cette demande il a fait dresser une convention à être signée par le dit John Adams, par laquelle, en reconnaissance des services du dit John C. Rykert, soi-disant donnés volontairement pour l'obtention de la dite concession forestière, le dit Adams s'engageait à céder à l'épouse du dit John C. Rykert, moitié de la concession demandée, et à lui payer moitié de tous produits nets, résultant de la vente de tout le bois de construction qui se trouvait sur la dite concession ou des deniers en provenant, lequel dit acte est conçu dans les termes suivants :

“CONVENTION arrêtée ce troisième jour d'avril A. D. 1882:—Entre John Adams, de la ville de Winnipeg, d'une part; et Nannie Maria Rykert, de la ville de Sainte-Catherine, d'autre part.

“Attendu que le dit John Adams, a, grâce à l'intervention de John Charles Rykert, obtenu certaines coupes de bois dans les territoires du Nord-Ouest, dans les Buttes du Cyprés ou les environs, et a, en considération des services du dit Rykert qui lui ont été volontairement donnés, convenu avec la partie en second lieu nommée, de lui donner la moitié de ce que rapporteront les dites coupes de bois après déduction faite de tous les frais relatifs à l'affaire;

“La présente atteste que la dite partie en premier lieu nommée, en considération de la somme d'une piastre à elle payée par la partie en second lieu nommée, et dont acquit, et en considération encore de ce qui précède, a convenu, et, par la présente, convient de céder et transférer à la dite partie en second lieu nommée, la moitié indivise des coupes de bois dont la demande a été faite et qui seront accordées par le gouvernement dans les Buttes du Cyprés ou les environs, dans les territoires du Nord-Ouest, et de lui payer la moitié de tout le produit net de la vente du bois des

dites coupes, ou prix de vente des dites coupes, après déduction faite des frais et dépenses se rattachant à la transaction.

“ En foi de quoi ont été apposés les seings et sceaux des parties les jour et an ci-dessus mentionnés.

“Témoin : J. C. RYKERT.

JOHN ADAMS.”

Considérant qu'il ressort, de plus, des dits documents, que la demande du dit John C. Rykert a été accordée, et qu'un ordre en conseil a été approuvé, le 17 avril A.D. 1882, octroyant la dite concession au dit Adams, et que le dit J. C. Rykert, dans cette correspondance, a prétendu et insisté qu'il avait réussi à obtenir cet ordre en conseil grâce à l'influence extraordinaire que lui, le dit Rykert, exerçait sur le département de l'Intérieur et sur le gouvernement, comme il ressort des extraits suivants des lettres adressées par le dit Rykert au dit Adams et publiées dans les dits Procès-verbaux, savoir,—à la date du 11 avril 1882 :

“ J'ai vu McCarthy aujourd'hui, et il est fort surpris d'apprendre que j'ai eu la coupe de bois, car on la lui a refusée en termes formels. Il est disposé à se joindre à nous pour l'exploration, et je pars pour Hamilton pour faire dire à Laidlaw où il veut sa coupe. Il m'a écrit pour me dire qu'il serait prêt à faire presque n'importe quoi si je voulais lui aider à l'obtenir. Je vous écrirai de chez moi jeudi. L'arrêté du conseil a été présenté au cabinet aujourd'hui, et il est probable qu'il passera tout de suite. Les instructions seront alors données à l'arpenteur. Nous sommes en veine: le député du ministre m'a dit que pas un autre homme n'aurait pu les faire céder.”

Et aussi, le 16 avril 1882 :

“ L'arrêté a été passé il y a plusieurs jours. Laidlaw doit me rencontrer à Hamilton demain. Il n'a pas son arrêté, et il est à présent d'avis que j'ai plus d'influence que McCarthy, qui m'a dit que le gouvernement lui a répondu par un refus.”

Et aussi, le 21 avril :

“ L'arrêté du conseil a été finalement passé, et cela, bien qu'on ait tout fait pour induire le gouvernement à changer d'avis.”

Et aussi, le 24 avril :

“ Laidlaw a offert de parier \$1,000 avec moi que je ne pourrais pas faire passer l'arrêté en votre faveur, parce qu'on le lui avait refusé en janvier et de nouveau en février.”

Et aussi, le 10 mai :

“ Laidlaw n'a pu faire passer son arrêté que cette semaine, et il a été obligé d'avoir recours à moi ; ainsi vous voyez qui a de l'influence auprès du gouvernement après tout.”

Et aussi, le 1er août 1882 :

“ Il y aura de la satisfaction à savoir que ce que j'ai obtenu en ferrailant comme j'ai fait avec le gouvernement ne trompe pas votre attente. Je ne voudrais cependant pas passer de nouveau par de pareilles difficultés pour deux fois le montant. Je n'ai jamais passé six semaines comme celles pendant lesquelles j'ai cherché à forcer le département à rendre justice. Le retard et le refus peuvent être en grande partie attribués au fait qu'on avait refusé la chose à McCarthy auparavant. Pauvre Laidlaw. Je suis heureux qu'il ne m'ait pas devancé. Il croyait être bien habile et avoir pour lui tout ce qu'il y a d'influent dans le pays. Je crois qu'on admettra une autre fois que J. C. R. ne peut être facilement battu lorsqu'il entreprend quelque chose.”

Et considérant qu'il ressort, de plus, que la dite concession a été subséquentement vendue par et au nom des dits Adams et Rykert à un sieur Louis Sands au prix et somme de \$200,000, et que le dit John C. Rykert a reçu, en date du 16 janvier, A.D., 1883, du dit John Adams la somme de \$74,200 sur les deniers résultant de la dite vente, et que la dite somme était payable, aux termes de la dite convention, à titre de part du dit John C. Rykert ou de son épouse dans la dite concession, et qu'il a signé à cet effet le reçu suivant :

“WINNIPEG, Man., 16 janvier 1883.

“Regu de John Adams, trente-cinq mille piastres en traites sur la banque de Montréal, et quatre billets de Louis Sands pour trente-neuf mille deux cents piastres, payables dans un et deux ans. Le tout payable à l'ordre de Mme N. M. Rykert, et pour acquit des deniers à elles payables suivant convention.

“J. C. RYKERT,

“*Son procureur.*”

Considérant qu'il ressort du rapport des *Débats* de la Chambre, que le 2 mai, A.D., 1883, le député représentant alors comme il représente actuellement la division nord de Norfolk, a demandé, de son siège: “Je désire savoir si l'honorable député n'a pas négocié la transaction concernant les coupes de bois aux Buttes du Cypres? Je désire savoir s'il n'a pas, comme agent pour d'autres personnes, obtenu des coupes de bois à cet endroit pour \$5 par mille carré, qu'il a revendues pour \$2,000 le mille carré? Je veux savoir si l'honorable monsieur n'a pas obtenu cela pour un nommé Adams; s'il n'est pas allé lui-même à Winnipeg, et s'il n'a pas vendu les coupes de bois à Louis Sands, du Michigan? Je désire savoir si le prix n'était pas \$200,000; s'il n'a pas été payé \$90,000 comptant, et si l'honorable monsieur n'a pas mis un tiers de cette somme dans sa poche?” Et qu'à toutes ces questions, le dit John C. Rykert a répondu négativement, et qu'il a fait immédiatement, de son siège en chambre, la déclaration suivante: “L'honorable monsieur m'a posé certaines questions auxquelles je veux maintenant répondre. Ainsi, je nie avoir retiré, soit directement ou indirectement, l'argent dont il a parlé. Je n'ai eu que mes honoraires professionnels et rien de plus. Et je nie également avoir négocié pour M. Adams ou toute autre personne l'achat d'une coupe de bois. M. Adams était représentée par des agents, il a conclu son affaire sans mon intervention, et je n'ai pas empoché d'argent, comme l'a prétendu l'honorable monsieur. Bien plus, j'ai conseillé à M. Adams de ne pas vendre cette coupe de bois, mais de l'exploiter. L'honorable député a souvent répété ces accusations, en dehors de cette chambre, et je suis bien aise de pouvoir déclarer ici qu'elles sont absolument fausses.”

Considérant qu'il ressort de plus, de la dite correspondance publiée dans les dits Procès-verbaux, que certaines difficultés ayant surgi au sujet de la dite concession que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien réclamait comme étant en tout ou en partie renfermée dans la zone du chemin de fer, le dit John C. Rykert est convenu avec le dit Adams d'employer, et qu'il a informé le dit Adams par lettres signées de sa main qu'il employait des moyens de corruption auprès de certains membres du gouvernement du Canada et du parlement fédéral et auprès d'autres fonctionnaires du gouvernement afin de faire rejeter la réclamation de la dite Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et de s'assurer, pour lui-même et le dit Adams ou leurs ayants-cause, la possession de la dite concession, et qu'il a, de plus, informé le dit Adams qu'il avait définitivement réussi à arranger la chose, suivant qu'il ressort des extraits suivants de lettres écrites par le dit John C. Rykert au dit Adams et publiées dans les dits Procès-verbaux, savoir :

Dans la lettre du 8 janvier 1883 :

“Je dois aller à Ottawa demain soir pour faire valoir nos intérêts ce qui ne me sourit pas. J'entends avoir toujours le plus difficile à faire. J'ai Bowell qui travaille pour moi, et si nous réussissons à battre le chemin de fer, nous aurons à payer le montant que nous sommes convenus de payer, comme vous vous rappelez, quand nous étions tous deux au *Queen's Hotel*. Je n'ai pas dormi depuis une semaine en conséquence de cette affaire. Nous devons nous tenir parfaitement cois.”

Et plus loin, dans la même lettre :

“J'engage tous ceux que je puis trouver à m'aider à Ottawa, et il nous faudra les bien payer pour cela, car nous n'avons pas les moyens de perdre cette opération.”

Et dans une lettre du 12 février 1883 :

“Je n'ai encore réussi en rien, mais je tire des ficelles de tous côtés. Le fils de John A., de Winnipeg, l'associé de McArthur, est ici et je me propose de l'employer auprès de son père. Je pense que si vous faisiez venir ici le jeune Tupper en le

payant assez bien, il nous aiderait beaucoup. La compagnie du Pacifique Canadien a une grande influence sur le gouvernement, et il nous faut la déjouer de quelque manière. Je suis tout à fait dégoûté de cela, car c'est quelque chose auquel je n'avais pas raison de m'attendre et que je ne devrais pas être obligé d'entreprendre. Si l'affaire coûte tout ce que nous avons dit, mieux vaut la faire que de l'abandonner."

Et dans une autre lettre du 5 mars 1883 :

"Je n'ai point encore réussi à faire faire un pas à l'affaire de la coupe de bois. J'ai amené Macdonald et Tupper de Winnipeg et j'espère qu'ils pourront induire leurs pères à agir comme il faut dans cette affaire. Je suis presque découragé du retard. Sands m'écrit tous les jours à ce sujet. Il sait tout ce qui en est. Des gens lui ont envoyé les journaux contenant les exposés. Nous ferons cette semaine tous les efforts possibles et nous faudra arriver à quelque chose, même s'il nous faut sacrifier chacun un billet."

Et dans la lettre du 8 mars :

"Je trouve que de toutes parts nous sommes entourés de difficultés au sujet de la coupe de bois, et je constate que le C. C. P. a certains ministres qui travaillent pour lui. Je crains qu'il ne nous en coûte à chacun six ou sept mille piastres pour faire réussir l'affaire. J'ai cinq ou six qui travaillent pour moi, et je suis convenu de les bien payer s'ils réussissent. Muckle était ici et m'a dit que la coupe de bois était tout entière comprise dans la zone du chemin de fer.

"Je crains que la compagnie ne fasse tous ces efforts pour me faire échouer. J'ai besoin d'être convaincu que vous êtes sûr que je fasse ce qu'il faut, et aussi que vous me soutiendrez dans tout ce que je fais en matière de déboursés."

Et encore, le 28 mars 1883 :

"L'affaire de la coupe de bois me donne bien du mal. Il va nous en coûter à chacun au moins \$5,500 pour la mener à bien. J'ai tiré mes ficelles, en sorte que j'espère qu'elle sera réglée dans quelques jours. J'en ai une douzaine qui travaillent pour nous. Vous devez vous tenir prêt à payer le montant de votre part en tout temps, parce que cela devra être payé comptant. Quand cette affaire sera réglée, il nous faudra nous débarrasser de tous les billets et en finir. Je suis complètement épuisé. Je ne puis résister à cet état d'excitation et de tension d'esprit. J'ai fait venir de Winnipeg Tupper et Macdonald, et ils ont rudement travaillé pour moi."

Considérant qu'il est évident, d'après les dits documents et correspondance, que le dit Rykert s'est servi de sa position et de son influence comme membre de cette Chambre, dans cette affaire de concession forestière, pour son propre avantage pécuniaire, et qu'il a ensuite fait, de son siège en Chambre, au sujet de la part prise par lui à l'obtention de la dite concession, une déclaration absolument contraire aux faits, et calculée de manière à tromper la Chambre et le pays; et qu'il a fait d'autres déclarations dans sa correspondance avec le dit Adams à l'effet qu'il a été obligé de recourir à la corruption auprès des membres du cabinet et du parlement et autres fonctionnaires du gouvernement pour s'assurer de l'octroi de la dite concession (énoncés qui ont été déclarés faux par des membres du cabinet de leurs sièges en cette Chambre, et reconnus par le dit Rykert, de son siège en Chambre, comme étant sans fondement, en ce qui concerne les membres du cabinet.)

Que dans l'espèce la conduite du dit John C. Rykert est et a été indigne, corrompue et scandaleuse.

Et la question étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. Kirkpatrick propose comme amendement, secondé par M. Mitchell,—que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"l'attention de cette Chambre ayant été appelée sur certains documents, lettres et déclarations publiés pendant la présente session dans les Procès-Verbaux de cette Chambre en date du 14 février, du 18 février et du 10 mars, concernant la part prise par John Charles Rykert, écrivain, député du comté de Lincoln, dans l'octroi d'une certaine concession forestière dans les Territoires du Nord-Ouest, toutes les questions comprises dans les dits papiers soient référées au comité des Privilèges et Elections, avec instruction de s'enquérir de tous les faits et mérites de l'affaire, et de la conduite

du dit John Charles Rykert à ce sujet, et de faire rapport de son enquête aussitôt que possible; et que le dit comité ait le pouvoir d'interroger les témoins sous serment ou affirmation quand l'affirmation est permise par la loi."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

*Mardi, 18 mars 1890.*

Et la question étant mise sur l'amendement,—elle est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise, savoir:—Que "l'attention de cette Chambre ayant été appelée sur certains documents, lettres et déclarations publiés pendant la présente session dans les Procès-Verbaux de cette Chambre en date du 14 février, du 18 février et du 10 mars, concernant la part prise par John Charles Rykert, écr, député du comté de Lincoln, dans l'octroi d'une certaine concession forestière dans les Territoires du Nord-Ouest, toutes les questions comprises dans les dits papiers soient référées au comité des Privilèges et Elections, avec instruction de s'enquérir de tous les faits et mérites de l'affaire, et de la conduite du dit John Charles Rykert, à ce sujet, et de faire rapport de son enquête aussitôt que possible; et que le dit comité ait le pouvoir d'interroger les témoins sous serment ou affirmation quand l'affirmation est permise par la loi;—elle est résolue affirmativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bil intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne de la Rive."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," sans amendement.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

*Mardi, 18 mars 1890.*

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Porter,—La pétition de Robert Thompson, sen., et autres, des Congrégations-Unies de White Church et East Wawanosh, de l'Eglise Presbytérienne en Canada.



Par M. Macdonald (Huron),—La pétition de John Abram et autres, du village de Wroxter, comté de Huron, Ontario.

Par M. Bergin,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer "le Grand-Tronc du Canada."

Par M. Desjardins,—La pétition de Isabella Reekie et autres, de la Côte Saint-Antoine, Québec.

Par M. Montague,—La pétition du révérend J. G. Shearer, B.A., et autres, de Caledonia, tous de l'Ontario.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill constituant en corporation la Compagnie Internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent, et le bill constituant en corporation la Compagnie de pont et de chemin de fer des Mille-Isles, et après avoir entendu les vues des promoteurs et des adversaires des mesures, il a résolu d'en rapporter les préambules non prouvés parce que dans l'opinion de ce comité la construction de ces ponts nuirait sensiblement à la navigation du fleuve Saint-Laurent.

Votre comité recommande que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'Hamilton soit retiré, attendu que les promoteurs ont exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure.

Votre comité recommande aussi que les frais et honoraires payés au sujet des trois bills en dernier lieu mentionnés soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la requête de la Compagnie du Grand-Tronc,—demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un bill privé nonobstant l'expiration du délai pour recevoir ces pétitions ; et les causes mentionnées par les pétitionnaires pour le délai à soumettre leur pétition sont de nature à permettre au comité de recommander que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

Votre comité a aussi examiné la pétition de H. H. Vivian et Cie (limitée), pour un Acte constitutif leur permettant d'exploiter des mines, des hauts-fourneaux et des raffineries en Canada, et il constate que l'avis n'en a été publié que pendant deux semaines ; mais comme la mesure projetée, si elle devient loi, ne lèsera aucun droits existants, et qu'elle servira grandement à ouvrir et développer la région où ces diverses industries seront exploitées, votre comité recommande que la 51ème règle soit suspendue dans ce cas.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande la suspension de la 49ème règle relativement à cette dernière pétition.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'Hamilton, soit retiré, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que les honoraires et frais payés pour le bill constituant en corporation la Compagnie Internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent ; pour le bill constituant en corporation la Compagnie de pont et de chemin de fer des Mille-Isles ; et pour le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'Hamilton, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Chemins fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Dawson, secondé par M. Davin,

Ordonné, que les articles du règlement de cette Chambre, 49 et 51, soient suspendus au sujet de la pétition de H. H. Vivian et Cie (limitée); demandant une charte autorisant la dite compagnie à exploiter des mines, des fonderies et des raffineries en Canada, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Dawson ait la permission de présenter un bill concernant H. H. Vivian et Compagnie (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Joncas,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant la passation d'un acte lui permettant d'aider la Compagnie du Tunnel de Saint-Clair à compléter ses travaux, et pour d'autres fins.

Sur motion de M. Girouard, secondé par M. Joncas,

Ordonné, que le comité des Privilèges et Elections soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteurs,—lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des falsifications, chapitre cent sept des Statuts révisés, tel qu'amendé en comité général de la Chambre, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre, afin d'amender la clause 9.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant le département de la Commission géologique, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Amyot propose comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell),—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“dans l’opinion de cette Chambre il appartient exclusivement à la législature locale et à l’Exécutif de chaque province de nommer des Conseillers de la Reine pour toutes les cours établies, maintenues et administrées par telle province, et d’établir les règles et droits de préséance ou de pré-audience du barreau dans les procédures devant telles cours.”

Et un débat s’ensuivant,—le dit amendement est retiré avec le consentement de la Chambre.

Alors, la question principale étant mise, elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu’une somme n’excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle des compagnies d’assurance pour l’année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu qu’une somme n’excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d’exploration géologique pour l’année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu’une somme n’excédant pas cinquante-trois mille deux cent trente-cinq piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, savoir :—Province de Québec, secours, \$4,200 ; achat de couvertures de laine pour les Sauvages de l’Ontario et de Québec, \$1,600 ; écoles des Sauvages dans l’Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, \$24,077.50 ; annuités aux termes du traité Robinson, \$16,806 ; pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la rivière Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap-Crocker, \$50 chacun, \$100 ; transport des Sauvages demeurant au Lac des Deux-Montagnes, d’Oka au township de Gibson, à voter de nouveau, \$4,912.73 ; arpentage de réserves, à voter de nouveau, \$639.02 ; allocations de voyages à L. Foucher, surintendant des Affaires des Sauvages, pour la rive nord du Saint-Laurent, \$600 ; pour permettre au département de secourir certains Sauvages de l’Ontario dans la misère, et qui n’ont pas de fonds en propre, \$300, pour l’année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu’une somme n’excédant pas cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Appointements, \$1,175 ; secours et achat de grains de semence, \$3,045 ; soins de médecins et médicaments, \$1,200 ; diverses dépenses, \$75 pour l’année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu’une somme n’excédant pas cinq mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir :—Appointements, \$2,055 ; secours et achat de grains de semences, \$2,700 ; soins de médecins et médicaments, \$800 ; diverses dépenses, \$200 ; frais de voyages, \$100, pour l’année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu’une somme n’excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Appointements, \$500 ; secours et achat de grain de semence, \$1,125 ; soins de médecins et médicaments, 300 ; diverses dépenses, \$75, pour l’année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu’une somme n’excédant pas quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Affaires des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir :—Sauvages de la Colombie-Britannique en général, \$66,910 ; arpentages, \$11,837 ; commission des réserves, \$9,500, pour l’année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu’une somme n’excédant pas neuf cent dix mille quatre-vingt-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Annuités, \$130,000 ; instruments aratoires, \$12,000 ; grains de semence, \$3,000 ; bestiaux et

porcs, \$6,266; provisions pour les Sauvages sans ressources, 330,000; habillements—distribution triennale, \$2,745; écoles du jour, \$68,905; écoles d'industrie, \$139,214; arpentages, \$5,000; gages et instructeurs d'agriculture, \$29,430; entretien des fermes, \$14,834; Sioux, \$3,730; bâtiments de l'agence, \$14,702; dépenses générales, \$147,163; moulins et scieries, \$3,100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Mercredi, 19 mars 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quinze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

*Mercredi, 19 mars 1890.*

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Armstrong,—La pétitions de F. B. Stacey et autres, des townships de Ekfrid et Metcalfe, comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Smith (Ontario),—La pétition de Edward Barrass et autres, de l'Eglise Méthodiste, Pickering, Ontario.

Par M. Brown,—Quatre pétitions de l'Union No 1, des Briquetiers et Maçons, Hamilton, Ontario.

Par M. Taylor.—La pétition de Charles Whelan et autres, de Centreville; la pétition de Messieurs P. et P. Murphy et autres, de Stoco; la pétition de S. Hicks et autres, de Moscow; la pétition de la corporation du village de Gananoque; la pétition de J. D. Wagar et autres, d'Entreprise; la pétition de M. S. Murphy et autres, de Erinsville; la pétition de Hamilton Armstrong et autres, de Napanee Mills; la pétition de Robert Gordon et autres, de Tweed; la pétition de E. H. Douglas et autres, de Tamworth; la pétition de E. W. Benjamin et autres, de Yarker; la pétition de John Sigsworth et autres, de Portland, Patham et Verona; la pétition de J. B. Aylesworth, Reeve et autres, de Newburgh; la pétition de Joseph S. Crothers et autres, de Maulbank; et la pétition de James S. Haydon et autres, de Camden-Est, tous de l'Ontario.

Par M. Stevenson,—Six pétitions de l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ontario.

Par M. Ferguson (Welland),—La pétition de Johnstown Stewart et autres, de la ville de Niagara Falls, comté de Welland, Ontario.

Par M. Watson,—La pétition de George Foster et autres, de Cypress River et Glenboro'; et la pétition de James Hoskin et autres, de Dufferin-Sud, tous du Manitoba.

Par M. Préfontaine,—La pétition de D. T. Martel, maire, et autres, membres du conseil municipal du village du Bassin de Chambly; et la pétition de Toussaint Bachand, maire, et autres, de Saint-Bruno, comté de Chambly, Québec.

Par M. Rowand,—La pétition du révérend David Carscaden et autres, de l'Eglise Knox, Ripley, du Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De M. A. Ferguson et autres, de l'Eglise Episcopale Réformée, Shepody Road; de William A. Hannah et autres, de l'Eglise Episcopale Réformée, Plumwesep, tous du Nouveau-Brunswick; du révérend John Valentine et autres, du Haut-Musquodoboit, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; du Synode de l'Eglise d'Angleterre, du diocèse de Montréal; du révérend Cannon Henderson, D.D., Principal du Collège Diocésain de Théologie de Montréal; du révérend J. Douglas Borthwick, LL.D., chapelain des prisons de la cité de Montréal, tous de Québec; du révérend Jesse Whitlock et autres, du comté d'Ontario; et de O. G. Collamore et autres, de Lynedoch et ses environs, comté de Norfolk, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Du Conseil des Arts et Métiers; demandant un amendement à l'Acte concernant les unions ouvrières.

Du Conseil des Arts et Métiers; demandant certains amendements au bill dont le Parlement est actuellement saisi au sujet de l'importation d'ouvriers étrangers en Canada, avant qu'il ne devienne loi.

Du Conseil des Arts et Métiers; demandant un certain amendement à l'Acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité,—lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, demandant qu'il lui soit permis d'aider à la Compagnie du Tunnel de Saint-Clair et au chemin de fer Midland, et il constate qu'aucun avis n'a été donné; mais comme la nécessité de la demande s'est fait sentir trop récemment pour permettre la publication de l'avis requis, et comme la mesure aura pour effet de promouvoir grandement le bien-être et la commodité du public, et que nuls droits privés autres que ceux des actionnaires ne pourraient être lésés et que ces droits peuvent être parfaitement sauvegardés par une clause dans le bill, votre comité recommande que la 51ème règle soit suspendue au sujet de la dite pétition.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la règle 49 soit aussi suspendue à ce sujet.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, correspondance des gouvernements d'Ontario et Québec au sujet de la propriété du lit des havres, rivières, etc. (*Document de la Session, N<sup>o</sup> 74.*)

Sur motion de M. Curran, secondé par M. Hesson,

Ordonné, que les articles 49 et 51 du règlement de cette Chambre soient suspendus au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada; demandant la passation d'un acte lui permettant d'aider la Compagnie du Tunnel de Saint-Clair à compléter ses travaux et pour autres fins, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Curran ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Girouard, secondé par M. McDowall,

Ordonné, que les lettres, documents et papiers concernant les accusations portées contre John Charles Rykert, écrivain, député de Lincoln et Niagara en rapport avec l'octroi de certaines concessions forestières dans les Territoires du Nord-Ouest, tels que référés au comité des Privilèges et Elections, soient réimprimés en brochure pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Neveux, secondé par M. Dessaint,

Ordonné, que le greffier dépose sur le bureau un relevé donnant le salaire et la rémunération payés à M. Arthur Prieur, employé de cette chambre, à titre de traducteur ou autrement, et le montant total qu'il a reçu depuis qu'il est employé en quelque qualité que ce soit.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mitchell,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur des postes et autres personnes de Québec et le département des postes à Ottawa (et autres départements ou fonctionnaires d'Ottawa, s'il en est) concernant le renvoi de Mademoiselle Maybee, sténographe et copiste dans le bureau de poste de Québec.

Sur motion de M. Curran, secondé par M. Coughlin,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant,—

1<sup>o</sup> Le coût réel de la construction primitive du Palais de Justice de Montréal, 1851-57;

2<sup>o</sup> Le montant dépensé pour réparations, chaque année, depuis la dite période jusqu'à la Confédération.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mitchell,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour une liste des concessions forestières octroyées par le gouvernement canadien depuis le 1er mars 1885, le nom des concessionnaires et la date de l'octroi; la superficie de chaque concession octroyée, indiquant si elle a été octroyée au plus haut enchérisseur dans une adjudication publique, et le chiffre du bonus (s'il en est) reçu dans chaque cas.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Guay,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes requêtes, pétitions, correspondances, documents de toutes sortes, concernant l'établissement d'un phare-flottant sur le Saint-Laurent, vis-à-vis l'église Sainte-Croix, comté de Lotbinière, pour remplacer la bouée qui s'y trouve actuellement.

Sur motion de M. Platt, secondé par M. Innes,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'ingénieurs et autres depuis le 1er janvier 1883, concernant la nécessité et l'opportunité de draguer et autrement améliorer le havre de Picton, Baie de Quinté; aussi, copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et rapports depuis le 1er janvier 1883, faisant connaître qu'il est désirable et opportun ou expédient d'ériger des édifices publics dans la dite ville de Picton pour les besoins des postes, des douanes et du revenu de l'intérieur dans cette ville.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, 27 février dernier, portant que le bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois,

M. Taylor propose, secondé par M. McKay,—Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. Brien, Colby, Daly, Davin, Earle, Ferguson (Welland), Gillmor, Girouard, Lépine, Lister, McDougall (Pictou), McKay, Mills (Annapolis), Mulock, Taylor, Weldon (Albert), Welsh et Wilson (Elgin), avec pouvoir d'envoyer quêrir personnes et papiers,—et que la règle 78 soit suspendue à ce sujet.

Et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des brevets," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte portant modification de l'Acte concernant le mariage avec la sœur de la femme défunte," auquel il demande le concours de cette Chambre.

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial, lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie Manufacturière de Chambly ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Minérale Dominion, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'assurer davantage l'indépendance du Parlement, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Privilèges et Elections.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés, étant lu ;

M. Charlton propose, secondé par M. Mitchell,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sir John A. Macdonald propose comme amendement, secondé par sir Hector L. Langevin,—Que le mot "maintenant" soit retranché et que les mots "dans six mois d'aujourd'hui," soient ajoutés à la fin de la motion.

Et un débat s'ensuivant ;

M. Scriver propose, secondé par M. Somerville,—Que le débat soit ajourné.—La dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit.—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné.)</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carroll,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'd)—103.</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>	



## CONTRE :

## Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple.</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Yeo.—60.</i>

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendé, étant mise,

Ordonné que le bill soit lu la seconde fois dans six mois d'aujourd'hui.

Alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Jeudi, 20 mars 1890.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Cockburn,—La pétition du président et des membres de l'Institut Canadien, du maire et de la corporation, de la Chambre de Commerce, des Commissaires du Havre, et autres, de la cité de Toronto; la pétition du révérend J. G. Norton, D.D., recteur, et autres, de Montréal; la pétition du révérend Charles Bancroft, M.A., recteur, et autres, de la paroisse de Sutton; la pétition du révérend Jervois A. Newnham, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Matthias; et la pétition du révérend John Edgecumbe, recteur, et autres, de la paroisse de Sainte-Marie, comté d'Hochelega, Québec.

Par M. Joncas,—La pétition de William Fauvet, maire, et autres, de New-Carlisle et Paspébiac, Québec.

Par M. Mara,—La pétition de Harry Abbott et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Robert Thomson, sen., et autres, des Congrégations-Unies de Whitechurch et East Wawanosh, de l'Église Presbytérienne en Canada; de John Abram et autres, du village de Wroxeter, comté de Huron; du révérend J. G. Shearer, B.A., et autres, de Caledonia, tous de l'Ontario; et de Isabella Reekie et autres, de la Côte Saint-Antoine, Québec; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Bill constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de la rivière du Coude.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan; et le

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Portage-la-Prairie à la Montagne-du-Canard.

Votre comité recommande que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta, soit retiré, attendu que les promoteurs ont exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure; aussi, que les frais et honoraires payés au sujet de ce bill soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour copie de toutes demandes d'indemnité formulées par Elphège Cardin, Jean Cardin, George Tonnancour et Bruno Saint-Germain, pour dommages à leurs terres résultant de la digue construite dans la rivière Yamaska, de toute correspondance relative à ces demandes, ainsi qu'un relevé de toutes sommes allouées à chacun d'eux en règlement de ces réclamations. (*Documents de la Session, No 53c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1890, pour un état indiquant le nombre de quais, jetées et brise-lames du gouvernement réparés en 1889 dans l'Île du Prince-Edouard, et le montant dépensé pour chacun. (*Document de la Session, No 58a.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour copie du rapport de Sandford Fleming, ingénieur civil, sur l'enquête qu'il a faite relativement au bran de scie jeté dans la rivière Ottawa par les scieries des Chaudières et autres. (*Document de la Session No 65a.*)

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour copie de tous rapports faits par l'ingénieur en chef pour l'exploration du havre de Tracadie, dans l'Île du Prince-Edouard, il y a quelques années. (*Document de la Session, No 59b.*)

Sur motion de sir Hector L. Langevin, secondé par sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill, moins le coût de l'impression et de la traduction, soient remboursés conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Mara, secondé par M. Hickey,

Ordonné, que la requête de Harry Abbott et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête est lue et regue; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour un Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. McDougald (Pictou),

Ordonné, que le comité spécial sur le bill à l'effet de prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers engagés en vertu de contrats ou arrangements pour venir

travailler en Canada, obtienne l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Sur motion de M. Chapleau, secondé par sir John Thompson,

Ordonné, qu'un comité spécial composé de MM. Brown, Chapleau, Choquette, Edgar, Girouard, Kenny, Langelier (Québec), Madill, Perley, Sutherland, Ward, Watson et White (Cardwell), soit nommé pour examiner des bulletins de votation et des boîtes de scrutin récemment brevetés, pour servir aux élections du Parlement ; et aussi pour étudier quel serait le meilleur moyen d'assurer le secret de la votation.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les banques et le commerce de banque.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient de présenter un bill prorogeant les chartes des diverses banques en Canada, et d'amender les lois relatives au commerce de banque.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport de la résolution,—laquelle est lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient de présenter un bill prorogeant les chartes des diverses banques en Canada, et d'amender les lois relatives au commerce de banque.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill concernant les banques et le commerce de banque.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité les mercredis, à dater du 26 courant, après les interpellations, et que l'ordre des affaires pour les lundis, sera dorénavant le même que pour les mercredis d'après la règle 19.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Relevé détaillé des recettes et paiements du Canada, pour les huit mois expirés le 28 février, dans les années 1889 et 1890 respectivement. (*Document de la Session, No 75.*)

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1889. (*Documents de la Session, No 6.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir :

Bill intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Bantford, Waterloo et lac Erié."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie."

Bill intitulé : " Acte ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Owen-Sound au lac Huron."

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie Hydraulique de Calgary (à responsabilité limitée)," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent quarante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal à la Pointe-Farren, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal du Rapide-Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent,—fleuve et canaux,—lac Saint-Louis et canaux entre les lacs Saint-Louis et Saint-François, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent,—fleuve et canaux,—pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Murray,—achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir :—Canal Welland, \$80,000 ; creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, \$92,000 ; terres et dommages, etc., Grande-Rivière, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam, \$76,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Tay, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommage aux terres et travaux de connexion avec les barrages de retenue pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, savoir:—Construction d'un pont sur le canal à la rue Wellington, à Montréal, \$45,000; drainage des terres et filtration dans les levées entre Lachine et Côte Saint-Paul, \$8,400; achat ou construction d'une ligne de téléphone, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept milles trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir:—Pont sur la vieille écluse n<sup>o</sup> 2 et chemin, \$5,700; réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie; enlèvement de la batture; aussi construction de piles pour pont à Thorold, \$25,000; reconstruction d'un aqueduc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction, \$3,000; pour réparer les jetées de Port-Colborne et Port-Maitland, et les levées du canal, point de partage, \$10,000; réparer les levées avariées par les grandes eaux lors du 9 avril 1889, \$3,600 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille deux cent quarante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Chambly, savoir:—Exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluses, etc., \$15,000; dragage, construction de murs en blocaille, reconstruction de bajoyers, exhaussement des levées, \$28,246 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les fondations de l'écluse de Saint-Ours, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse de Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Carillon et Granville, savoir:—Pour deux jeux d'aiguilles, \$2,000; dommages causés à des terrains et service d'estimateurs, \$1,000; établissement d'un service téléphonique sur les canaux de Carillon et Grenville, \$1,700, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, savoir:—Pour logement et un bureau destinés au percepteur, à Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la rivière Trent, savoir:—Pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau, savoir: Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière Gananoque, \$11,000; construction d'un dragueur, \$15,000; construction d'un pont sur le canal entre les concessions C et D, Nepean Front, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cent cinquante piastres soit accordées à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du curage du canal Beauharnois, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000;

explorations et inspection, \$10,000 ; dragage sur les canaux, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des explorations et inspections, \$20,000 ; statistique des chemins de fer, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions quatre-vingt-trois mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Postes, savoir :—Service de transport, \$1,766,000 ; appointements et allocations, \$1,110,940 ; divers, \$206,200, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-six mille neuf cent dix piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Frais de voyages des fonctionnaires, \$2,000 ; coût probable des élections, \$1,000 ; impressions et annonces, y compris la traduction des ordonnances, \$7,000 ; papeterie, télégrammes, frais de port et téléphone, \$2,000 ; écoles, \$86,500 ; ponts et chaussées, \$35,000 ; frais d'hommes de loi, y compris le traitement du Conseil, \$1,500 ; commis, \$9,000 ; livres pour la bibliothèque et abonnement aux journaux, \$2,000 ; concierges et messagers du palais législatif et de l'hôtel du gouvernement, \$2,000 ; entretien des malades aliénés dans le pénitencier du Manitoba, \$6,000 ; éclairage et combustible pour le palais législatif et l'hôtel du gouvernement, \$1,500 ; frais de l'utilisation de quatre machines à forer, \$3,000 ; divers, justice (administration de la), y compris l'éclairage, le combustible et la papeterie pour le bureau du shérif, \$800 ; loyer de salles pour les cours, bureau du shérif, \$500 ; papeterie pour les juges de la Cour Suprême, \$200 ; salaires des concierges des palais de justice, à Régina, Prince-Albert et Calgary, \$2,000 ; procédures dans les matières d'insanité, \$300 ; coût de la publication des rapports du magistrat et honoraires du greffier (article 103, ch. 178, 49 Vic.), \$1,500 ; annonces des sessions de la cour, \$700 ; rapports et impressions des procédures de la Cour Suprême, \$500 ; dépenses incidentes (justice), \$500 ; réclamations du juge Richardson, \$500 ; dépenses imprévues, \$5,750 ; appointements des inspecteurs, du registraire et des commis, dépenses imprévues, etc., dans les Territoires du Nord-Ouest, \$15,160, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Vendredi, 21 mars 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Trow propose, secondé par M. Taylor,—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, le 21 courant, elle restera ajournée jusqu'à mercredi prochain, à 3 P.M.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Earle,</i>	<i>Mc Dougald (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil)</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>

<i>Cargill,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Putnam,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Denison,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Small,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>	<i>Wood (Westm'd—59.</i>
<i>Doyon,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>	

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Barron,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd) Fisher,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Watson, et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Génl.)</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon (St.Jean)—24.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et cinq minute, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

## Vendredi, 21 mars 1890.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. O'Brien,—La pétition du révérend John Johnson, recteur, et autres, de la paroisse de Dunham, comté de Missisquoi; la pétition du révérend C. Boyd, B.A., LLD., et autres, de Wakefield-Nord, comté d'Ottawa; la pétition du révérend J. Gilbert Baylis, B.D., recteur, et autres, de la paroisse de Longueuil, comté de Chambly; la pétition du révérend James Carmichael, jun., recteur, et autres, de la paroisse de Berthier en haut, comté de Berthier; la pétition du révérend John Kerr, B.D., recteur, et autres, de la paroisse de l'église de Grâce, Montréal; et la pétition du révérend David Lindsay, M.A., recteur et archidiacre de Bedford, de la paroisse de Saint-Luc, Waterloo, comté de Shefford, tous de Québec.

Par M. Robillard,—La pétition du révérend F. W. Farries et autres, de l'église de Knox, Ottawa.

Par M. Macdonald (Huron)—La pétition de D. B. McRae et autres, de la congrégation de Canbrook, Presbytère de Maitland, de l'église Presbytérienne en Canada.

Par M. Denison,—Deux pétitions de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

Par M. Rowand,—La pétition de F. A. McLennan et autres, de Kinloss-Sud, Presbytère de Maitland, de l'église Presbytérienne en Canada.

Par Sir Richard J. Cartwright,—La pétition du conseil municipal du comté d'Oxford, Ontario.

Par M. Mara, La pétition de Harry Abbott et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Cockburn,—La pétition de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; la pétition de William J. Dart, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Lambert; la pétition du révérend E. McManus, recteur, et autres, de la

paroisse Chambly, comté de Chambly; la pétition du révérend G. Ellegood, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Jacques l'Apôtre; la pétition du révérend G. Osborne Troop, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Martin; la pétition du révérend William L. Mills, B.D., recteur, et autres, de la paroisse de la Trinité; la pétition du révérend R. Lindsay, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Thomas; la pétition du révérend James Carmichael, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-George, tous de Montréal; la pétition du révérend L. V. Larivière, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Hyacinthe; et la pétition du révérend F. R. Smith, recteur de l'Eglise Saint-Jacques, et autres, de la paroisse de Hull, comté d'Ottawa, tous de la province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Charles Whelan et autres, de Centreville; de Messieurs P. et P. Murphy et autres, de Stoco; de S. Hicks et autres, de Moscow; de la corporation du village de Gananoque; de J. D. Wagar et autres, d'Enterprise; de M. S. Murphy et autres, de Erinsville; de Hamilton Armstrong et autres, de Napanee Mills; de Robert Gordon et autres, de Tweed; de E. H. Douglas et autres, de Tamworth; de E. W. Benjamin et autres, de Yarker; de John Sigsworth et autres, de Portland, Patham et Verona; de J. B. Aylesworth, Reeve, et autres, de Newburgh; de Joseph S. Crothers et autres, de Marlbank; et de James S. Haydon et autres, de Camden-Est, tous de l'Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, devienne loi.

De F. B. Stacey et autres, des township de Ekfried et Metcalfe, comté de Middlesex; de Edward Barras et autres, de l'Eglise Méthodiste, Pickering; de Johnston Stewart et autres, de la ville de Niagara Falls, comté de Welland; du révérend David Carecaden et autres, de l'Eglise Knox, Ripley, du Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada, tous de l'Ontario; de James Hoskin et autres, de Dufferin-Sud; et de George Foster et autres, de Cypress River et Glenboro', tous du Manitoba; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De l'Union No 1, des Briquetiers et Maçons, Hamilton; et de l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union No 1, des Briquetiers et Maçons, Hamilton; et de l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union No 1, des Briquetiers et Maçons, Hamilton; et de l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, tous de l'Ontario; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De D. T. Martel, maire, et autres membres du conseil municipal du village du Bassin de Chambly; et de Toussaint Bachand, maire, et autres, de Saint-Bruno, tous du comté de Chambly, Québec; demandant que le bill maintenant soumis au parlement pour constituer la Compagnie du Pont de Montréal, devienne loi.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ontario; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ontario; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union No 1, des Briquetiers et Maçons, Hamilton, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour amender l'Acte du service civil, devienne loi.



---

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a l'honneur de présenter à titre de quatrième rapport, le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes du service des impressions du Parlement pour l'année dernière, ainsi que le bilan annuel de l'exercice 1888-89, qui sont annexés aux présentes. Les ayant approuvés, il les recommande respectueusement à la considération de la Chambre.

### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ,

Vendredi, 7 mars 1890.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du Parlement, auquel ont été renvoyés, pour audition, les comptes du service des impressions parlementaires pour l'année dernière, a l'honneur de faire rapport :

Que le bilan annuel des impressions du Parlement pour l'exercice 1888-89 a été examiné et qu'il démontre que le coût total des impressions pour cette période a été de \$65,686.02, laquelle somme comprend tous frais d'administration, salaires, etc., se rattachant aux impressions.

Les dépenses ont été examinées et comparées, article par article, avec les pièces de comptabilité et les chèques donnés en paiement, et le comité s'étant assuré de leur exactitude, a certifié le tout.

Respectueusement soumis.

D. BERGIN,

*Président.*

JAMES A. LOUGHEED,

ROBERT READ,

JAMES TROW,

ALPH. DESJARDINS.

## Dr. Comptes des impressions du Parlement, bilan annuel, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889.

Av.

Recettes.	Montant.	Pièces justificatives No.	Dépenses.	Montant.
1888-9.	\$ cts.	1888-9.	\$ cts.	
Lettres de crédit—Compte de crédit.....	80,000 00	1	Comptes des impressions, 30 juin 1889: \$50,025.64, moins valeur en papier, \$3,056.62.....	46,973 02
REMBOURSEMENTS :—		2	Reliure.....	7,872 13
Compte d'impression des bills privés.....	469 65	3	Papier d'imprimerie (compris dans le compte des impress.).....	2,219 60
		4	Lithographie.....	107 50
		5	Assurance.....	5,800 00
		6	Salaires..... (Montant payé..... \$5,700.00)	348 42
		7	Frais de port..... (Retenue, fonds de retraite..... 100.00)	202 50
		8	Divers.....	2,636 50
		9	Exploration géologique, exemplaires supplémentaires du rapport.....	\$66,159 67
	\$80,469 65		Dépense totale.....	14,309 98
			Non tiré et non employé, y compris frais d'impression des bills privés.....	\$80,469 65
			Dépenses, comme ci-dessus.....	\$66,159 67
			REMBOURSEMENTS :—	
			Comptes divers, balance d'argent déposée par L. Dubé.....	\$ 4 00
			Compte d'impression des bills privés.....	469 65
			Dépense totale, impressions du Parlement.....	473 65
				\$57,686 02

J. I. McDOUGALL, Auditeur général. Vérifié.

D. BERGIN, président,  
ROBERT READ,  
ALPH. DESJARDINS,  
JAMES TROW,  
JAMES A. LOUGHEED,

HENRY HARTNEY, Greffier des impressions du parlement.

Ottawa, 19 décembre 1889.

J. I. McDOUGALL,  
Auditeur général.

SALLE DU COMITÉ, 30 juin 1889.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la requête de la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay; demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir ces pétitions; et les causes mentionnées par les pétitionnaires pour le délai à soumettre leur pétition sont de nature à permettre au comité de recommander que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Mara, secondé par M. Barnard,  
Ordonné, que la pétition de Harry Abbott et autres, de la cité de Vancouver, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant un Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay, et pour d'autres fins.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Madill,  
Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant le chapitre cent quarante-huit des Statuts révisés du Canada, intitulé: 'Acte concernant l'usage abusif des armes à feu et autres,'" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. Girouard, secondé par M. Bergeron,  
Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien permettre à l'honorable sir David Lewis McPherson, C.C.M.G., l'un des membres du Sénat, de comparaître devant le comité des Privilèges et Elections pour donner son témoignage dans l'enquête sur la part prise par John Charles Rykert, écrivain, député de Lincoln et Niagara, dans l'octroi de certaines concessions forestières dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Girouard, secondé par M. Bergeron,  
Ordonné, que la preuve faite devant le comité des Privilèges et Elections; ainsi que toutes lettres, documents ou papiers qui pourront être remis au président du comité par M. Rykert, soient imprimés de jour en jour, pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendu à ce sujet.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie Hydraulique de Calgary (à responsabilité limitée),"—lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique; et,

après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de la rivière du Coude ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan ; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant H. H. Vivian et Cie (limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

---

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-seize piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir :—Appointements des officiers et inspecteurs d'accise, \$277,881.25 ; pour pourvoir à la nomination de huit agents d'accise de 3e classe, \$4,800 ; pour augmentation d'appointements pour les agents d'accise au lieu d'allocations pour pension, \$695 ; service préventif, \$15,800 ; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000 ; pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$5,000 ; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie,

etc., ainsi que les estampilles des tabacs domestiques et importés, \$70,000; A. Fréchette, traduction de circulaires, arrêtés du conseil, etc., \$150; Allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$3,500; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$250; pour augmenter le salaire de Patrick Cullen, messenger et gardien du bureau du revenu de l'intérieur, Montréal, \$200. Spécial—pour permettre au département de fournir de l'alcool méthyléneux, etc., aux fabricants, lesquels rembourseront le prix de revient, \$5,000 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection et mesurage du bois, Montréal, savoir:—Sous-intendant, \$900; Québec—appointements, \$5,550; Trois-Rivières—sous-surintendant, \$300; commis, \$500; dépenses imprévues, \$5,000; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$8,300; pension des inspecteurs et mesureurs à la retraite, \$8,600, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des poids et mesures et gaz, savoir:—Appointements des inspecteurs et aides-inspecteurs des poids et mesures; appointements des aides-inspecteurs de poids et mesures suivants:—Robt. Magnés, W. J. McDonell, aide-inspecteur à Pictou, N.-E.; appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures, \$52,800; appointements des inspecteurs du gaz, \$12,700; loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures, \$18,000; loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Gaz, \$8,000; installation de 5 nouveaux bureaux d'inspection pour gaz, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des denrées, savoir:—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi concernant l'inspection des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des menus revenus, savoir:—Menus revenus, \$800; terres de la réserve de l'artillerie, \$3,305, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir:—Solde de la police, \$320,000; subsistance, \$91,250; fourrage, \$82,000; combustible et éclairage, \$35,000; habillements, \$60,000; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$45,000; médicaments et douceurs, et dépenses de l'hôpital, \$4,000; livres, papeterie et formules imprimées, \$4,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions, \$60,000; dépenses imprévues, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, salaires et déboursés des garde-pêches et des gardiens, savoir:—Ontario, \$20,000; Québec, \$14,000; Nouvelle-Ecosse, \$20,000; Nouveau-Brunswick, \$20,000; Ile du Prince-Edouard, \$3,500; Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; Colombie-Britannique, \$6,000; pisciculture, passes-migratoires et nettoiyages des rivières, \$40,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$2,000; entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$100,000; exposition des pêcheries du Canada et piscifacure à Ottawa, \$2,000; pour payer le service de personnes attachées au département des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Samedi, 22 mars 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu mercredi prochain.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mercredi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à mercredi prochain à trois heures P. M.

### Mercredi, 26 mars 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McKay,—La pétition du conseil du Travail et Métiers d'Hamilton.

Par Sir John A. Macdonald,—La pétition de la Chambre de Commerce de Winnipeg.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend J. G. Norton, D.D., recteur, et autres ; du révérend Jervois A. Newnham, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Matthias ; du révérend John Edgumbe, recteur, et autres, de la paroisse de Sainte-Marie ; du révérend John Ker, B.D., recteur, et autres, de la paroisse de l'Eglise de Grâce ; du révérend J. Ellegood, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Jacques l'Apôtre ; du révérend G. Osborne Troop, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Martin ; du révérend William L. Mills, B.D., recteur, et autres, de la paroisse de la Trinité ; du révérend R. Lindsay, recteur et autres, de la paroisse de Saint-Thomas ; du révérend James Carmichael, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-George, tous de la cité de Montréal ; du révérend J. Gilbert Baylis, B.D., recteur, et autres, de la paroisse de Longueuil ; du révérend William J. Dart, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Lambert ; du révérend E. McManus, recteur, et autres, de la paroisse de Chambly, tous du comté de Chambly ; du révérend C. Boyd, B.A., LL.D., et autres, de Wakefield-Nord ; du Révérend F. R. Smith, recteur de l'Eglise Saint-Jacques, et autres, de la paroisse de Hull, tous du comté d'Ottawa ; du révérend Charles Bancroft, M.A., recteur, et autres, de la paroisse de Sutton, comté de Brome ; du révérend George Johnson, recteur, et autres, de la paroisse de Dunham, comté de Missisquoi ; du révérend James Carmichael, jun., recteur, et autres, de la paroisse de Berthier en haut, comté de Berthier ; du révérend David Lindsay, M.A., recteur et archidiacre de Bedford, de la paroisse de Saint-Luc, Waterloo, comté de Shefford ; du révérend L. V. Larivière et autres, de la paroisse de Saint-Hyacinthe, tous de Québec ; du révérend F. W. Farries et autres, de l'Eglise de Knox, Ottawa ; de D. B. McRae et

autres, de la Congrégation de Cranbrook, Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; et de F. A. MacLennan et autres, de Kinloss-Sud, Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Du président et des membres de l'Institut Canadien, du maire et de la corporation, de la Chambre de Commerce, des Commissaires du Havre, et autres, de la cité de Toronto; demandant que le mode de division du jour en 24 heures soit sanctionné par une loi du Canada.

De William Fauvet, maire, et autres, de New-Carlisle et Paszébiac, Québec; demandant qu'il soit pris des mesures pour établir un service postal plus rapide et plus efficace entre Campbellton et Gaspé.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant un amendement à l'acte concernant les unions ouvrières.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant certain amendement à l'Acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

Du conseil municipal du comté d'Oxford, Ontario; demandant que tout bill présenté en vue d'amender l'Acte des chemins de fer au sujet du drainage des lignes ferrées, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant certains amendements au bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de l'importation d'ouvriers étrangers en Canada, avant qu'il ne devienne loi.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 24 mars 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable sir William Ritchie, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur Général, se rendra à la salle des séances du Sénat, mercredi, le 26 courant, à 4 p.m., pour y sanctionner les bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes durant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES COLVILLE, capitaine,

*Secrétaire du Gouverneur Général.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Platt,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant:—

1. La date à laquelle le soldat C. T. Hurrell a été notifié par le gouvernement de la passation de l'ordre en conseil du 13 novembre 1888, lui accordant une pension;
2. Les montants qui lui ont été payés à titre de gratuité ou de pension et les dates de ces paiements.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Fiset,

Ordonné, que la réponse à un ordre de la Chambre, du 26 février 1889,—pour un état indiquant les édifices publics érigés en divers endroits du Canada depuis le 1er juillet 1867 au 1er janvier 1889, donnant la date du premier crédit voté pour ces édifices, la localité où ils se trouvent et le coût total jusqu'à la date du 1er janvier 1889, soit référée au comité mixte des Impressions du Parlement.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 24 février 1890, pour copie des mémoires adressés par MM. Joseph Holden et John Shera à l'honorable Edgar Dewdney,

ministre de l'Intérieur, concernant la concession de seconds homesteads dans les Territoires. (*Document de la Session, No 33f.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1890, pour un état de tous les deniers entre les mains du Surintendant général des Sauvages, appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga; 2<sup>o</sup> De toutes les sources d'où proviennent les dits deniers. (*Document de la Session, No 43b.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 29 janvier 1890:—

1. Pour copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur Général par des colons établis dans les districts de Cranberry, Cedar, Wellington, Nanoose et Nanaïmo, Colombie-Anglaise, demandant le privilège d'obtenir les terres sur lesquelles ils s'étaient établis, sur les réserves du chemin de fer de l'Île, aux termes ordinaires accordés aux colons, savoir: que leur octroi comprenne la terre et les minéraux qu'elle renferme;

2. Copie de tous ordres en conseil autorisant une commission à faire une enquête sur les réclamations des dits colons. (*Document de la Session, No 76.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour un relevé des recettes et dépenses de chacun des bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, de 1887 à 1889. (*Document de la Session, No 33g.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1890, pour une liste des noms de tous ceux qui ont vendu des propriétés au gouvernement du Canada dans les quartiers Saint-Laurent et Lauzon de la ville de Lévis, depuis le 1er janvier 1886, pour l'élargissement de la voie de l'Intercolonial et l'agrandissement de la gare de Lévis; le montant payé à chaque propriétaire; le montant payé pour commission; le taux par cent et à qui ces montants ont été payés. (*Documents de la Session No 41a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu du Député Gouverneur, par René E. Kimber, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Vergé Noire:—

M. L'ORATEUR,—Sir William Johnstone Ritchie, Député Gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, au Sénat.

Et, étant de retour:—M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres du Député Gouverneur, la Chambre s'est rendue à la salle des séances du Sénat, où il a plu à Son Honneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault-Sainte-Marie à la baie d'Hudson.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham."

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, lac Érié et Pacifique.



- Acte constituant en corporation la Compagnie du câble du Canada.  
 Acte modifiant l'Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1889, et à d'autres fins.
- Acte concernant la banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.  
 Acte concernant la banque de St. Stephen's.
- Acte constituant en corporation Belding, Paul et Compagnie (à responsabilité limitée).  
 Acte modifiant l'Acte concernant les munitions publiques.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount-Forest, Markdale et Meaford.  
 Acte relatif à la Compagnie du pont du Sud du Canada.  
 Acte concernant la Compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée).  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Hereford.  
 Acte à l'effet de changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa."  
 Acte modifiant l'Acte de la cinquante-deuxième Victoria, chapitre quatre, intitulé : "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."  
 Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique.  
 Acte modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés du Canada.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.  
 Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer *Northern and Western* du Nouveau-Brunswick, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada."  
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.  
 Acte ratifiant une convention entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.  
 Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la baie Georgienne et du lac Érié.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne riveraine.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistiques, savoir :— Subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du recensement et statistique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour favoriser le développement de l'industrie laitière au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'immigration, savoir :—Appointements des agents et employés—agent, Québec, \$1,700 ; sous-agent, Québec, \$1,100 ; commis, Québec, \$1,000 ; interprète, Québec, \$660 ; messenger, Québec, \$365 ; agent, Montréal, \$1,300 ; agent, Ottawa, \$1,300 ; agent, Kingston, \$1,300 ; agent, Toronto, \$1,650 ; agent, Hamilton, \$1,250 ; agent, London, Ont., \$1,000 ; agent, Halifax, \$1,000 ; agent, Saint-Jean, N.-B., \$1,000 ; agent, Winnipeg, \$1,400 ; sous-agent, Winnipeg, \$1,000 ; sous-agent, interprète, Winnipeg, \$800 ; agent, Brandon, \$1,400 ; agent Calgary, \$1,200 ; agent, Port-Arthur, \$1,000 ; agent, Victoria, C.-B., \$1,000 ; agent, Vancouver, \$1,200 ; appointements des agents en Europe, \$5,900 ; dépenses imprévues des agences canadiennes, \$16,000 ; subvention à la société pour la protection des immigrants à Montréal, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit :

*Jeudi, 27 mars 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a permis à l'honorable sir David Lewis Macpherson, C.C.M.G., de comparaître devant le comité des Privilèges et Elections pour donner son témoignage dans l'enquête sur la part prise par John Charles Rykert, écuyer, député de Lincoln et Niagara, dans l'octroi de certaines concessions forestières dans les Territoires du Nord-Ouest, s'il le juge à propos, tel que demandé par la Chambre dans son message de lundi dernier.

Aussi, le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique Britannique."

Bill intitulé : " Acte concernant la Banque de Summerside."

Bill intitulé : " Acte concernant l'Association d'Assurance sur la vie dite de la Confédération."

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, jeudi après-midi, la Chambre s'ajourne alors.

*Jeudi, 27 mars 1890.*

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Lépine,—La pétition de A. A. Taillon, maire, de la corporation de la cité de Sorel, Québec.

Par M. Préfontaine,—La pétition de Edmund Lague, maire, et autres, de la paroisse de Chambly ; et la pétition de Wilfrid Tremblay, maire, et autres, de la paroisse de Saint-Hubert, tous du comté de Chambly, Québec.

Par M. Daly,—La pétition de J. E. Gemmel, M. D., et autres, de la ville de Virden ; la pétition de Andrew Kelly, maire, et du conseil de la cité de Brandon ; et la pétition de la Chambre de Commerce de Brandon.

Par M. Curran,—La pétition du conseil et de la Chambre de Commerce de Montréal.

Par M. Ross,—La pétition de Alfred Pearson, maire, et du conseil de la cité de Winnipeg; la pétition de la municipalité de Saint-Laurent, comté de Fairford; la pétition de la Chambre de Commerce de la ville de Minnedosa, tous du Manitoba.

Par M. Cockburn,—La pétition de Samuel Latham et autres, de Toronto, Ontario.

Sur motion de sir Hector L. Langevin, secondé par sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que le délai pour la réception des rapports de comités sur bills privés qui expire aujourd'hui, soit prorogé au jeudi, 17 avril prochain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1890, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur Général recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la Session, No 3.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 26 mars 1890.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsides.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—Que la Chambre passe maintenant aux Ordres du Jour;—et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité de Voies et Moyens, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;—et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

**1.** Résolu, Qu'il est opportun de modifier le chapitre 33 des Statuts révisés du Canada, intitulé : *Acte concernant les droits de douane*, comme il suit :—

1. En abrogeant le premier article du dit acte et le remplaçant par le suivant :—

“ Dans le présent acte, et dans tout autre acte relatif aux douanes, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente :—

“(a) L'expression ou l'abréviation “*ad val.*” représente et a la signification des mots *ad valorem* ;

“(b) Les initiales “*N.S.A.*” représentent et ont la signification des mots “non spécifié ailleurs;”

“(c) Les initiales “*N.A.P.*” représentent et ont la signification des mots “non autrement prévu;”

“(d) Les initiales “*L.S.M.*” représentent et ont la signification des mots “livré sous mât;”

“(e) L'expression “gallon” signifie un gallon impérial ;

“(f) L'expression “tonne” signifie deux mille livres avoirdupois ;

“(g) L'expression “de preuve” ou “spiritueux de preuve,” lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux de la force de preuve telle que constatée par l'hydromètre de Sykes ;

“(h) L'expression “jauge” lorsqu'il est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs ;

“(i) L'expression “diamètre,” lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur ;

“(j) L'expression “feuille” ou “feuilles,” lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des feuilles ou plaques de pas plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur ;

“(k) L'expression “plaque” ou “plaques,” lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des plaques ou feuilles de plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur.”

2. En décrétant que les définitions données à l'article deux de l'*Acte des douanes*, chapitre trente-deux des Statuts révisés, tel que modifié, s'appliqueront, à moins que le contexte ne s'y oppose, au présent acte et en formeront partie ; et que tout pouvoir conféré au gouverneur en conseil par le dit *Acte des douanes* de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, ne sera ni abrogé ni modifié par le présent acte.

3. En abrogeant le premier paragraphe de l'article cinq du dit acte et le remplaçant par le suivant :

“L'importation d'aucuns des effets énumérés à l'annexe D est par le présent prohibée, et s'il en est importé ils deviendront par là même confisqués à la Couronne et seront immédiatement détruits ; et quiconque importera quelque'un de ces effets encourra dans chaque cas une amende de deux cents piastres.”

4. En décrétant que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d'autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant ou empaquetant ou étiquetant, soit seules, soit avec d'autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d'où elles auront été importées, de la préparation complétée, lorsqu'elle est embouteillée ou empaquetée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d'œuvre et des matériaux employés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou empaqueter et étiqueter ces préparations.

5. En décrétant que des règlements concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l'imposition des droits, seront faits par le ministre des douanes, et que les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu'il chargera d'échantillonner et éprouver ces mélasses et sirops ; et la décision de tout employé ainsi chargé d'éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l'approbation du ministre, et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

6. En décrétant que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l'intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l'exportation et étampés ou marqués par un percepteur du préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés ; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

7. En décrétant que toute personne qui enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession, quelque en-tête de compte ou autre papier paraissant être un en-tête ou un blanc pouvant être rempli et utilisé comme facture, et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire

voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cents piastres, ou d'un emprisonnement de douze mois au plus, ou des deux peines à la fois, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite d'après un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

8. En retranchant de l'annexe A du dit acte les en-têtes suivants, savoir:—

Les mots "Acier et acier ouvré, savoir:—" qui précède immédiatement l'item 7 de la dite annexe;

Les mots "Arbres—Arbres fruitiers, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 24 de la dite annexe;

Les mots "Céréales, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 78 de la dite annexe;

Les mots "Coton ouvré, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 115 de la dite annexe;

Les mots "Fer et fer ouvré:—" qui précèdent immédiatement l'item 171 de la dite annexe;

Le mot "Fourrures," qui précède immédiatement l'item 219 de la dite annexe;

Les mots "Fruits frais," qui précèdent immédiatement l'item 222 de la dite annexe;

Les mots "Fruits secs," qui précèdent immédiatement l'item 229 de la dite annexe;

Les mots "Instruments aratoires, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 261 de la dite annexe;

Les mots "Laines et lainages," qui précèdent immédiatement l'item 268 de la dite annexe;

Le mot "Légumes," qui précède immédiatement l'item 277 de la dite annexe;

Les mots "Livres, etc.," qui précèdent immédiatement l'item 286 de la dite annexe;

Le mot "Pianos," qui précède immédiatement l'item 356 de la dite annexe;

Les mots "Pierre, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 359 de la dite annexe;

Les mots "Poudre et autres matières explosives," qui précèdent immédiatement l'item 381 de la dite annexe;

Les mots "Sucres, sirops et mélasses," qui précèdent immédiatement l'item 428 de la dite annexe;

Le mot "Tabacs," qui précède immédiatement l'item 443 de la dite annexe;

Les mots "Verre et verreries," qui précèdent immédiatement l'item 461 de la dite annexe;

Le mot "Voitures," qui précède immédiatement l'item 480 de la dite annexe.

**2. Résolu,**—Qu'il est à propos d'abroger les items suivants des annexes A, B et C du chapitre trente-trois des Statuts révisés, intitulé: *Acte concernant les droits de douane*, savoir:

Annexe A, items numérotés 3, 6, 15, 217, 241, 388, 138, 76, 289, 334, 151, 92, 86, 445, 104, 244, 398, 472, 60, 61, 135, 153, 154, 114, 118, 130, 164, 373, 350, 224, 313, 461, 469, 464, 468, 465, 466, 467, 462, 470, 234, 381, 99, 316, 260, 68, 236, 157, 403, 404, 1, 371, 73, 142, 145, 397, 299, 276, 473, 474, 476, 18, 320, 328, 256, 257, 349, 351, 352, 353, 354, 341, 342, 110, 137, 347, 394, 395, 69, 240, 95, 411, 33, 407, 389, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 159, 13, 426, 427, 360, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 441, 446, 170, 444, 215, 346, 55, 279, 459, 477, 317, 218, 216, 47, 268, 271, 281, 282.

Annexe B, les items numérotés 489, 490.

Annexe C, les items numérotés 513, 751, 517, 518, 519, 730, 789, 768, 525, 526, 514, 536, 787, 788, 534, 549, 431, 586, 551, 552, 691, 559, 779, 602, 683, 732, 590, 595, 597, 570, 598, 529, 581, 585, 531, 564, 803, 603, 597, 599, 645, 606, 739, 790, 616, 781, 622, 633, 659, 799, 811, 589, 654, 579, 664, 600, 675, 601, 752, 686, 682, 558, 630, 780, 706, 710, 711, 715, 800, 624, 663, 718, 721, 724, 793, 641, 744, 580, 756, 755, 753,

754, 568, 767, 766, 653, 528, 571, 775, 776, 772, 509, 782, 635, 791, 801, 809, 553, 763, 639, 557, 677,—et d'établir de nouvelles dispositions en leur lieu et place en ajoutant ce qui suit aux dites annexes, respectivement :—

## ANNEXE A.

1. Acide, acétique et pyroligneux, N.S.A., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon d'une force quelconque n'excédant pas la force de preuve, et, pour chaque degré de force dépassant la force de preuve, un droit de surcroît de un centin. La force de preuve est égale à 6 pour cent d'acide absolu, et la force du produit sera dans tous les cas déterminé de la façon qui sera prescrite par le gouverneur en conseil ..... 15c. p. gal. et 1c. de plus
2. Acide, acétique et pyroligneux de toute force, importé par des teinturiers, des indienneurs ou des fabricants d'acétates ou de couleurs, pour être employé exclusivement dans la teinturerie ou dans l'impression des indiennes, ou dans la fabrication d'acétates ou de couleurs dans leurs propres établissements, selon les règles qui pourront être établies par le gouverneur en conseil, un droit de vingt cinq centins par gallon et vingt pour cent *ad valorem*... 25c. p. gal. 20c. p.c.
3. Phosphate acide, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
4. Pierres précieuses, polies mais non montées ni autrement ouvrées, et imitations, dix pour cent *ad valorem* ..... 10 p.c.
5. Animaux vivants, savoir : bêtes à cornes, moutons et cochons, trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
6. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
7. Plumes de toutes espèces, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
8. Graisse pour voitures, un centin par livre ..... 1c. p. lb.
9. Barils contenant du pétrole ou des produits de pétrole ou des mélanges dans lesquels entre du pétrole, lorsque les produits ainsi contenus sont assujétis à un droit spécifique, quarante centins chacun ..... 40c. chacun.
10. Ceintures chirurgiques ou brayers, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
11. Cirage pour souliers et encre de condonniers, et vernis à souliers, à harnais et à cuir, et savon à harnais, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
12. Livres d'annonces, images et pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, mercuriales ou listes de prix illustrées, calendriers et almanachs d'annonces illustrées, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos chromotypies, oléographies, photographies et autres cartes images ou autres œuvres d'art similaires, produites par tout autre procédé que par la peinture artistique ou le dessin, soit pour des fins d'affaires ou d'annonces ou non, imprimées ou estampées sur papier, carton, ou autre matière, N.S.A., six centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 6c. p. lb. et 20 p.c.
13. Cartes géographiques, topographiques et astronomiques, cartes marines et globes, N.S.A., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
14. Journaux ou éditions supplémentaires, ou parties, partiellement imprimés et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
15. Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites, et tous ouvrages semblables non signés, et têtes de comptes, enveloppes, reçus, cartes et autres formules commerciales en blanc, imprimés ou lithographiés, ou

- imprimés sur plaques d'acier, de cuivre ou autres, et autres matières imprimées, N.S.A., trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p.c.
16. Outils et instruments de relieurs, y compris les machines à régler et percaline, dix pour cent *ad valorem* ..... 10 p.c.
17. Boîtes à ouvrage de fantaisie, écri-toires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manucure, à parfums, à toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et tous articles de fantaisie semblables en os, en écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinette ou papier, poupées et jouets de toutes sortes, y compris les machines à coudre d'une valeur de pas plus de deux piastres, et jouets d'enfants; ornements en albâtre, spath, terra cotta ou composition; et statuettes, rassades et ornements en rassades, N.S.A., trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 35 p.c.
18. Cuivre en lames, pour filets d'imprimerie, non finis, et cuivre en lames ou en feuilles de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent *ad valorem* ..... 15 p.c.
19. Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p.c.
20. Riz, non nettoyé ni décortiqué, ou paddy, dix-sept et demi pour cent *ad valorem* ..... 17½ p.c.
21. Farine de blé, soixante-quinze centins par baril ..... 75c. p. brl.
22. Boutons en ivoire végétal, ivoire, corne, sabot, caoutchouc, vulcanite ou composition, dix centins par grosse et vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 10c. p. gr. et 25 p.c.
23. Tapis, paillassons et nattes de chanvre; doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
24. Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et cigarette et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 35 p.c.
25. Horloges et pendules, et boîtes d'horloges et de pendules de toutes sortes, trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 35 p.c.
26. Ressorts et mouvements d'horloges et de pendules, autres que pour les horloges de tour, complets ou en parties, dix pour cent *ad valorem* ..... 10 p.c.
27. Couvertures de chevaux, formées, N.A.P., trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
28. Nattes et paillassons en fibres de coco, trente pour cent *ad valorem*. 30 p.c.
29. Pâte de cacao et chocolat, non sucrés, un centain par livre ..... 1c. p. lb.
30. Pâte de cacao et autres préparations de cacao contenant du sucre, cinq centins par livre ..... 5c. p. lb.
31. Extrait de café ou substituts de café de toutes sortes, cinq centins par livre ..... 5c. p. lb.
32. Faux-cols en coton, toile ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et trente pour cent *ad valorem* ..... 24c. p. doz. et 30 p.c.
33. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 35 p.c.
34. Etoffes de couleur, tissées en tout ou en partie de fil de coton teint ou coloré, ou de fil de jute, ou en partie de fil de jute et en partie de fil de coton ou d'autre matière, à l'exception de la soie, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
35. Sangle non-élastique, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
36. Sangle élastique, trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
37. Cuivre rouge, vieux et en morceaux, en gueuses, barres, baguettes boulons, lingots, feuilles et doublage, non polis ou vernissés, et en tuyaux passés à la filière et sans soudure, dix pour cent *ad valorem* ..... 10 p.c.
38. Cuivre, ouvré, N.S.A., trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
39. Cuivre en feuilles ou en bandes de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent *ad valorem* ..... 15 p.c.

40. Cordages de coton et cordes de coton tressée, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
41. Cordage de toute espèce, N.S.A., un centin et un quart par livre et 10 pour cent <i>ad valorem</i> .....	1½ c. p. lb et 10 p.c.
42. Denims, drills, coutils, guingamps, plaids, cotons ouaté ou peluchés, flanellettes, tennis-cloth, ou zéphirs rayés, toiles et drills teints ou colorés, cotons à chemise carrelés et rayés, cottonades, doeskins de coton, étoffes à pantalons, et étoffes similaires, deux cents par verge carrée et quinze pour cent <i>ad valorem</i> ...	2 cts p. v.c et 15 p.c.
43. Fil de coton à coudre en écheveaux, blanchi ou non, à trois et six brins, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	12½ p.c.
44. Jeans et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets ou de garnitures de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
45. Manchettes de coton, de toile ou de cellulose, quatre centins par paire et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	4 cts p. pre. et 30 p.c.
46. Rideaux confectionnés, garnis ou sans garniture, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
47. Hamacs et filets pour jeu de paume, et autres articles fabriqués avec de la ficelle, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
48. Tuyaux de drainage, tuyaux d'égouts, tuyaux d'intérieur de cheminée, ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, tuiles de terre, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
49. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, non préparées, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
50. Plumes, savoir: plumes d'autriche et de vautour, préparées, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
51. Pommes, 40 centins par baril.....	40 c. p. bl.
52. Mûres, groseilles, framboises et fraises, N.S.A., trois centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit.	3c. p. lb.
53. Cerises et groseilles à grappes, un centin par pinte.....	1c. p. pte.
54. Atocas, prunes et coings, trente centins par boisseau.....	30 c. p. bois.
55. Pêches, un centin par livre—le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit.....	1c. p. lb.
56. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
57. Objets de cristallerie et de verrerie ornementée fabriqués expressément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de plaqués, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
58. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles et carafes, flacons et fioles de moins de huit onces, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
59. Abat-jour de lampes, de becs à gaz et de lumière électrique, lampes et cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
60. Verre à vitre commun et incolore; verre sans ornements, coloré, teint, en feuilles, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
61. Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
62. Vitraux en verres de couleur, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
63. Glaces étamées, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
64. Glaces étamées, biseauté, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
65. Verre non coloré, en carreaux de pas plus de trente pieds en superficie chacun, six centins par pied carré, et s'il est biseauté, un centin additionnel par chaque pied carré.....	6 c. p. pd car. 1 c. add. p. pd car.



66. Verre en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, huit centins par pied carré, et s'il est biseauté un centin additionnel par pied carré.....	8. c. p. pd car. 1 c. add. p. pd car.
67. Verre en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, neuf centins par pied carré, et s'il est biseauté, un centin additionnel par pied carré.....	9c. p. pd car. 1 c. ad. p. pd car.
68. Abat-jour en imitation de porcelaine et abat-jour en verre coloré, non décoré, peint, émaillé ou gravé, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
69. Tout autre verre et verrerie N.A.P., y compris le verre bombé, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
70. Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
71. Feuilles d'or et d'argent et clinquant, trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
72. Cartouches de fusil, carabine et pistolet et boîtes à cartouches de toute espèce et de tous matériaux; capsules et bourres de fusils de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
73. Chapeaux de feutre de fourrures, un dollar et cinquante centins par douzaine et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	\$1.50 p. douz. et 20 p.c.
74. Chapeaux et bonnets, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
75. Chapeaux et bonnets de femmes, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.
76. Miel et ses imitations, en gâteaux ou autrement, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
77. Chaussures en caoutchouc avec dessus en drap ou en matière autre que le caoutchouc, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
78. Chaussures en caoutchouc et autres objets en caoutchouc, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
79. Agrafes de corset, agrafes ou buscs à courbure dite <i>spoon</i> , bandes, buscs, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couverte de papier ou de drap; aussi busc, baleine ou lacets de corsets, couverts de papier ou de drap, par longueurs avec bout garni ou non de laiton ou d'étain ou en rouleaux, cinq centins par livre et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. lb. et 30 p.c.
80. Ferro-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, pour la fabrication de l'acier, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne.
81. Ferrures à l'usage des constructeurs ébénistes, harnacheurs et selliers y compris les étrilles, ferrures de voitures, serrures, couplets et pentures, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ....	35 p.c.
82. Armes à feu, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
83. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toutes sortes, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
84. Tubes en fer soudés à joints superposés, filetés et accouplés ou non d'un pouce et demi à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
85. Autres tubes ou tuyaux en fer forgé un centin et trois quarts par livre.....	1½c. p. lb.
86. Ecrous et rondelles en fer ou en acier forgé, rivets en fer ou en acier, boulons filetés ou non ébauches d'écrous et de boulons, tés à charnières et pentures, longues et ébauches de pentures, N.S.A., un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	1c. p. lb. et 25 p.c.
87. Gelées, marmelades et confitures, N.S.A., cinq centins par livre...	5 c. par lb.
88. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordons, glands et bracelets; millerets, chaînes ou cordons en crin, cols en dentelles et tous articles semblables, filets en dentelles et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.

89. Saindoux, fondu, trois centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti aux droits.....	3 c. par lb.
90. Saindoux, en branches, deux centins par livre, le poids du colis quand il sera en ferblanc, compris dans le poids assujéti aux droits.....	2 c. par lb.
91. Plomb, nitrate et acétate de, non moulus, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
92. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, un centin et demi par livre.	1½ c. p. lb.
93. Carton-cuir et cuir pressé ou imitation de cuir ( <i>leatheroid</i> ), trois centins par livre.....	3c. p. lb.
94. Peaux à maroquin, en croûte, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
95. Cuir à courroie et à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné ou préparé, mais non ciré ou verni, quinze pour cent <i>ad valorem</i> ; s'il est préparé, ciré ou verni, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c. 20 p.c.
96. Courroie de cuir ou autre matière, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
97. Réglisse, en pâte, deux centins par livre.....	2c. p. lb
98. Réglisse en rouleaux ou bâtons, trois centins par livre.....	3c. p. lb
99. Extrait de malt (non alcoolique) pour des fins médicinales, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
100. Lanternes magiques et leurs glissières, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
101. Lard mess, ainsi que défini par l'acte d'inspection générale, un centin et demi par livre.....	1½ c. p. lb.
102. Viandes fraîches ou salées, N.S.A., trois centins par livre.....	3c. par lb.
103. Viandes séchées ou fumées, et viandes conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, N.S.A., trois centins par livre; si elles sont importées en boîtes, le poids devra comprendre le poids de la boîte.....	3c. p. lb.
104. Laitage et autres préparations semblables, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
105. Mucilage et colle liquide, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
106. Graine de moutarde, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
107. Huile de lin, crue ou bouillie, un centin et un quart la livre....;...	1¼ c. p.lb.
108. Huiles lubrifiantes, composées en totalité ou en partie de pétrole et coûtant moins que trente centins par gallon, sept centins et un cinquième par gallon.....	7½ c. p. gall.
109. Toiles cirées et soie huilée, en pièces, taillées ou façonnées, huilées, vernies, estampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites de caoutchouc ou autre substance, N.A.P., cinq centins par verge carrée, et quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. vg. car. et 15 p.c.
110. Opium (à l'état naturel) une piastre par livre, le poids devant comprendre celui de l'article qui l'enveloppe.....	\$1 par lb.
111. Peintures, étampes, gravures, dessins et plans de constructions, vingt par cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
112. Blanc et rouge de plomb, secs, minium orange, blanc ou carbonate de zinc, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
113. Couleurs, sèches, N.A.S., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
114. Peintures et couleurs broyées, préparées à l'huile ou à tout autre liquide, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
115. Peintures, broyées ou mêlées dans ou avec de la laque du Japon, du vernis, des laques, des siccatis liquides, du collodion, de l'huile siccative ou du vernis à l'huile; matières à encoller et abreuver le bois, et toutes peintures liquides, préparées ou toutes mélangées, N.S.A., cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , le poids du colis compris dans le poids imposable.	5c. p. lb. et 25 p.c.

116. Oxydes, ocres, argiles ocreuses, réfractaires, terres d'ombre et de Sienne, broyées ou non broyées, lavées ou non lavées, calcinées ou crues, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
117. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon.....	\$1 p. gall.
118. Papiers peints ou papiers à tentures, en rouleaux, sur chaque rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes des espèces qui suivent, savoir:—	
(a) Papiers bruns unis, papiers blancs, papier à fond préparé et papiers satinés, deux centins.....	2c.
(b) Bronzés, d'une seule impression, et bronzés coloriés, six centins.	6c.
(c) Bronzés et en relief, huit centins.....	8c.
(d) Bordures coloriés, étroites, et bordures colorières, larges, six centins.....	6c
(e) Bordures bronzées, étroites, et bordures bronzées, larges, quatorze centins.....	14c.
(f) Bordures en relief, quinze centins.....	15c.
(g) Tous autres papiers peints ou à tentures, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
119. Sacs de papier de toute espèce, imprimés ou non, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
120. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, non lustré ni fini, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
121. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou fini, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
122. Cire de paraffine, acide stéarique et stéarine de toute espèce, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
123. Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
124. Parfums, y compris les préparations (non alcooliques) pour la toilette, savoir:—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
125. Plaques photographiques sèches, neuf centins par pied carré.....	9c. p. pd. c.
126. Papier albuminé chimiquement préparé pour l'usage du photographe, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
127. Marinades en bouteilles, quarante centins par gallon, y compris l'impôt sur les bouteilles; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine sera soumise aux droits comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme si elle contenait une pinte.....	40c. p. gall.
128. Marinades en-jarres, mesures de demi-gallon ou autres récipients, quarante centins par gallon sur la quantité constatée, le droit devant comprendre l'impôt sur la jarre, mesure ou autre récipient.....	40 c. p. gal.
129. Marinades en tinettes ou autrement, dans du vinaigre, ou du vinaigre et de la moutarde, trente-cinq centins par gallon, et dans de la saumure ou du sel, vingt-cinq centins par gallon...	35 c. p. gal. 25 c. p. gal.
130. Plombagine, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
131. Plombagine, tous articles faits de, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
132. Presses et machines à imprimer, mais seulement celles employées dans les établissements où il s'imprime des journaux, des livres	

- ou des commandes; machines à plier et coupe-papier employés dans les établissements d'impression et de reliure, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
133. Presses lithographiques, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
134. Prunelle pour bottines et souliers, et tissu de coton pour doublure de bottines, souliers et gants, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
135. Tissu de laine pour doublure de bottines, souliers et gants, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
136. Prussiate de potasse rouge et jaune, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
137. Courroies, boyaux, garniture, nattes et paillassons en caoutchouc, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, cinq centins par livre, et quinze pour cent *ad valorem*..... 5 c. p. lb.  
15 p. c.
138. Sauces et catsups en bouteilles, quarante centins par gallon, et vingt pour cent *ad valorem*; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine paiera le droit comme si elle contenait une demi-chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme contenant une pinte..... 40 c. p. gall.  
30c. p. gall.  
et 20 p. c.
139. Saucés et catsups en fûts, trente centins par gallon et vingt pour cent *ad valorem*..... 10c. p. gall.
140. Soy, dix centins par gallon..... 10c. p. gall.
141. Graines, savoir:—potagères, céréales et autres, pour fins agricoles ou autres, N.A.P., si elles sont en barils ou par gros paquets, quinze pour cent *ad valorem*, et si elles sont enveloppées dans de petits papiers ou par petits paquets, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.  
25 p. c.
142. Châles et couvertures de voyage de toute espèce et étoffe, excepté la soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
143. Soie à coudre et à broder et fil de soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
144. Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminée ou en feuilles; et composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montre en or, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
145. Crayons d'ardoise, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
146. Savon médicinal, marbré ou blanc, et savon blanc, deux centins par livre.. 2c. p. lb.
147. Poudres de savon, savon-ponce, savon d'argent, savon minéral, sapolio, et autres articles semblables, trois centins par livre, le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids impossible, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
148. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant, ou composées de, ou mêlées avec des spiritueux d'une espèce quelconque ou un mélange de ces spiritueux avec de l'eau—pour chaque gallon d'une force n'excédant pas la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité qu'il y en aurait si elles étaient réduites à la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir:—
- (a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl, ou esprit de vin; genièvre de toute espèce, N.S.A., rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques, N.A.P., une pia-tre soixante-quinze centins par gallon..... \$1.75 p. gall.
- (c) Alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'es-

- prit de bois ou alcool mélangé d'esprit pyroxylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce, N.S.A., mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
- (d) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à d'autre ou d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, N.S.A., deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 30 p. c.
- (e) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavandre, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne pesant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis pesant plus de quatre onces chacun, deux piastres par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 40 p. c.
- (f) Éther nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 30 p. c.
- (g) Vermouth, ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins par gallons; s'il contient plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon..... 75c. p. gall. \$2 p. gall.
- (h) Dans tous les cas où la force de quelqu'un des articles ci-dessus ne pourra être exactement constatée par l'application directe de l'hydromètre elle le sera par la distillation d'un échantillon ou de telle autre manière que le ministre des douanes prescrira.
- (i) Chaque caisse rouge de genièvre de quinze flacons ne contenant pas plus de quatre gallons, sera impossible comme contenant quatre gallons, et chaque caisse verte de genièvre de douze flacons, ne contenant pas plus de deux gallons, sera impossible comme contenant deux gallons; et les caisses rouges ou vertes contenant un nombre de flacons plus grand ou moindre seront impossibles dans la même proportion que ci-dessus spécifié. A l'égard de toutes autres liqueurs spiritueuses ou alcooliques, qu'elles soient en caisses, flacons ou bouteilles, chaque flacon ou bouteille contenant plus d'une demi-chopine et pas plus d'une chopine sera impossible comme contenant une chopine, et chaque flacon ou bouteille contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte sera impossible comme contenant une pinte.
149. Em pois, y compris la féculé, l'amidon ou la farine de blé-d'inde, et toutes préparations ayant les qualités de l'em pois, non sucrées ou aromatisées, deux centins par livre; lorsqu'elles sont sucrées ou aromatisées, quatre centins par livre..... 2 c. p. lb. 4 c. p. lb.
150. Stéréotypes, électrotypes et planches de cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux, et tous autres ouvrages de même nature pour des fins commerciales, industrielles ou autres, N. S. A., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré..... 2 c. p. p. c.

151. Stéréotypes, électrotypes, et planches en cellulose de colonnes de journaux, et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, trois quarts de centins par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....  $\frac{3}{4}$  c. p. pc. c.
152. Pierre à chaux hydraulique ou pierre à ciment hydraulique, une piastre par tonne de treize pieds cubes..... 2 c. p. pc. c.
153. Galets pour le jeu de *curling*, de quelque matière que ce soit, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... \$1 p. ton.
154. Mélasse provenant de canne à sucre brute dans le procédé de sa fabrication directement de la canne, non raffinée ni filtrée, ni blanchie ou clarifiée, accusant au polariscope trente degrés ou plus, mais pas plus de cinquante-six degrés, lorsqu'elle sera importée directement et sans transbordement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin et demi par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de quatre centins par gallon ; lorsqu'elle accusera à l'essai plus de cinquante-cinq degrés et qu'elle sera directement importée, sans transbordement, du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de six centins par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de huit centins par gallon.....  $1\frac{1}{2}$  c. p. gall.  
ou 4c. p. gall.
155. Sirops, N.S.A., jus de canne, sirop épuré, sirop de sucrerie, sirop de sucre, sirop de mélasse, sirop de sorgho, sirop de blé d'inde, sirop de glucose, et tous sirops ou mélasses produits pendant le procédé de fabrication des sucres raffinés, ou dans le raffinage des sucres, ou dans le raffinage de la mélasse, et toutes mélasses blanchies, clarifiées, filtrées ou raffinées, un droit spécifique d'un centin par livre et trente pour cent *ad valorem*, et la valeur imposable sera leur valeur, L.S.M., au dernier port de chargement..... 1c. p. lb. et  
30c. p. c.
156. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour une raffinerie de sucre ou une fabrique de sucre, de sirop ou de glucose, ou une distillerie ou brasserie, ou lorsqu'elles y seront reçues, elles soient assujéties à un droit additionnel de cinq centins par gallon, qui sera payé sur ces mélasses..... 5c. p. gall.  
de plus.
157. Saccharine, ou tout produit en contenant plus d'un demi d'un pour cent, dix piastres par livre..... \$10 p. lb.
158. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries contenant des gommés sucrées, un centin et quart par livre et trente-cinq pour cent *ad valorem*.....  $1\frac{1}{4}$  c. p. lb. et  
35 p. c.
159. Biscuits sucrés de toutes sortes, écorces candies, blé d'inde crevé, gingembre confit, lait concentré et café concentré au lait, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
160. Instruments de télégraphe et de téléphone ; fils de télégraphe, de téléphone et de lumière électrique ; batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques et appareils pour lumière électrique, y compris les globes de lumière incandescente et les isolateurs de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
161. Ferblanterie pressée et vernissée, articles granités, articles en fer émaillés, et articles en fer galvanisé, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
162. Ferblanterie et articles étamés, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
163. Tabac haché, quarante centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 40c. p. lb.  
et  $12\frac{1}{2}$  p. c.
164. Tabac ouvré, N.S.A., et tabac à priser, trente centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 30c. p. lb.  
 $12\frac{1}{2}$  p. c.

165. Limes et râpes, dix centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. douz. et 30 p.c.
166. Piques, pioches, marteaux pesant trois livres ou plus chacun, marteaux d'enclume, outils de chemins de fer, coins ou leviers en fer ou en acier, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1c. p. lb. et 25 p.c.
167. Pelles et bèches, ébauches de pelles et bèches, et fer ou acier taillé de forme pour en faire, une piastre par douzaine et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	\$1 p. douz. et 25 p.c.
169. Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs ou porte-manteaux en cuir, et cabas pour outils de menuisiers, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	50 p.c.
170. Petits sacs, porte-feuilles et bourses, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
171. Plantes, savoir :—Arbres, arbustes et plantes à fruits, à ombrage, de pelouse et d'ornement, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
172. Groseilliers, deux centins chacun.....	2c. chacun.
173. Plants de vignes coûtant dix centins et moins, trois centins chacun.....	3c. chacun
174. Framboisiers et mûriers, un centin chacun.....	1c. chacun
175. Rosiers, cinq centins par plant.....	5c. p. plant
176. Pommiers de toutes sortes, deux centins chacun.....	2c. ch.
177. Pêchers, quatre centins chacun.....	4c. ch.
178. Poiriers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
179. Pruniers de toutes sortes, cinq centins chacun.....	5c. ch.
180. Cerisiers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
181. Cognassiers de toutes sortes, deux centins et demi chacun.....	2½c. ch.
182. Plantes venues de graines pour le greffage, savoir; Pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres fruitiers, dix pour cent <i>ad valorem</i> ....	10 p.c.
183. Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour l'argenterie et la vaisselle plaquée, et pour la coutellerie, et autres articles de ce genre, dix centins chacun et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. ch. et 30 p.c.
184. Ficelle de coton, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1c. p. lb et 25 p.c.
185. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en jute, manille ou agavé et en manille et agavé mélangés, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
186. Ficelle de toute espèce, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
187. Parapluies, parasols et ombrelles, de toutes sortes et de tous matériaux, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
189. Tomates et autres légumes, y compris le blé-d'inde et les fèves cuites en boîtes de fer-blanc ou autres colis, ne pesant pas plus d'une livre chaque, deux centins par boîte ou colis, et deux centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre en sus d'une livre pesant—et le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids imposable.....	2 c. p. bte et 2 c. de plus
190. Légumes frais ou salés à sec, N.S.A., y compris les patates sucrés et les ignames, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
191. Velvantine, et velours et peluche de coton, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
192. Placages de bois, de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
193. Cannes et bâtons de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
194. Montres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
195. Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
196. Fouets de toutes sortes, excepté fouets d'enfants, cinquante centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	50 c. p. douz. et 30 p.c.
197. Fil de cuivre jaune ou rouge, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.

198. Fil de fer couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
199. Seaux, cuves, barattes, balais, brosses et autres articles en bois, N.S.A., et pulpe de bois, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
200. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
201. Hardes confectionnées et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou autres animaux semblables, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, N.A.P., dix centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. et 25 p.c.
202. Tapis, savoir:—Bruxelles, tapisserie, hollandais, vénitien et en damas, nattes et tapis de pied de toutes sortes, N.S.A., et feutres et droguets imprimés, et tous autres tapis et carrés, N.A.P., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
203. Tapis, nattes et tapis de pied de Smyrne, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
204. Tablettes de levain, levain comprimé et poudres à pâtisserie en paquets de une livre et au-dessus ou en grenier, six centins par livre.....	6c. p. lb.
205. Tablettes de levain, levain comprimé et poudre à pâtisserie en paquets pesant moins d'une livre, huit centins par livre.....	8c. p. lb.
206. Fil métallique de toute sorte, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
207. Carbone ou pointes de carbone pour lumières électriques à arc, deux piastres et cinquante centins par mille.....	\$2.50 p.1,000
208. Rideaux et rideaux de fenêtre en coton, uni ou coloré, étoffes de toile, tabliers de mousseline à carreaux, étoffes lustrées, cordées, diaprées, piquées, linas, moustiquaires; mousselines suisses, jacons et toile, et jeannette unie, rayée ou carreautee, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
209. Produits composés en tout ou partie de laine filée, de poil d'alpaca ou d'autres animaux semblables, savoir:—Couvertes et flanelles de toutes sortes; draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits et pardessus, étoffe de feutre de toute description, N.S.A.; drap pour colliers d'attelages, laine filée et à tricot, à broder, peignée, et articles tricotés, savoir:—Chemises et caleçons et bonneterie, N.S.A., dix centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. et 20 p.c.
210. Pièces de charrués, plaques de côté, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de feuilles laminées d'acier fondu au creuset, mais non moulées, découpées, polies ou autrement ouvrées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	12½ p.c.
211. Fer et acier de rebut, étant les déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonnés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonnés, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne
212. Huiles d'éclairage provenant en tout ou en partie du pétrole, de la houille, du schiste ou de la lignite, coûtant plus de trente centins par gallon, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
213. Déchets ou rognures de feuilles ou plaques de fer ou d'acier forgé tels que coupés dans les laminoirs et bons seulement à être laminer de nouveau et servant à cette fin seulement, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p. c.
214. Ether sulfurique, cinq centins par livre.....	5 c. p. lb.



## ANNEXE B.

215. Saumon saumuré ou salé, un centin par livre ..... 1 c. p. lb.  
 216. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre 1. c. p. lb.

## ANNEXE C.

217. Cartes marines.  
 218. Racine d'orcanette, crue, broyée ou écrasée.  
 219. Pierres précieuses, brutes.  
 220. Aloès, broyée ou non.  
 221. Alun, en grenier seulement, broyée ou non.  
 222. Aluminium ou aluminium et alumine et chlorure d'aluminium ou chloralum sulfate d'alumine et alun en pain.  
 223. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.  
 224. Teintures d'aniline ou de coaltar, en grenier ou en paquets de pas moins d'une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.  
 225. Sels et arséniato d'aniline.  
 226. Antimoine, non broyée, pulvérisée ou autrement ouvrée.  
 227. Potasse et perlasse, en paquets de pas moins de vingt-cinq livres.  
 228. Asphalte et asphaltum, et poix animale, bruts seulement.  
 229. Tartre, non raffiné.  
 230. Fèves, savoir :—du Tonquin, de vanille et noix vomique, brutes seulement.  
 231. Cloches, quand elles sont importées par et pour l'usage des églises.  
 232. Bismuth métallique, dans son état naturel.  
 233. Livres imprimés par tout gouvernement ou association scientifique, pour l'avancement des sciences et des lettres et publiées au cours de ses procédés et fournis gratuitement à ses membres, et non pour fin de vente ou de commerce.  
 234. Livres imprimés spécialement pour l'usage *bonâ fide* des bibliothèques publiques, pas plus de deux exemplaires d'un ouvrage.  
 235. Borax, broyée ou non, en grenier seulement.  
 236. Spécimens de botanique.  
 237. Cuivre jaune, vieux, de rebut et en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.  
 238. Briques réfractaires pour usage exclusif dans les procédés de manufactures.  
 239. Métal d'or et d'argent en barres, blocs ou lingots.  
 240. Pierres à meules en blocs, non taillées et non ouvrées, ni liées en meules de moulins.  
 241. Coupes ou autres prix gagnés dans des compétitions.  
 242. Collections de monnaie, médailles et autres antiquités.  
 243. Toile de pas moins de 45 pouces de large non pressée ou calandree, pour la fabrication des prélarés.  
 244. Celluloïde ou xyloïdine en feuilles, et en masses, blocs ou boules non ouvrée.  
 245. Craie, argile à porcelaine et pierres crayeuuses, non ouvrées.  
 246. Ecorces de citrons en saumure.  
 247. Argiles non broyées.  
 548. Charbon anthracite et poussier de ce charbon.  
 249. Cacao, fèves, pulpe et fibres de, non torréfiées, broyées ou écrasées.  
 250. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importées par et pour l'usage des églises.  
 251. Cuivre en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.  
 252. Fils de coton pas plus gros que n° 40, écrus, blanchis ou teints, pour couvrir les fils électriques; aussi pour fabriquer les harnais de métiers et pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, fil de coton ou étoffes de soie.  
 253. Fils de coton en bobines seulement, fait de fil de coton simple plus fin que le n° 40, lorsqu'ils sont employés dans leurs propres filatures par les fabricants d'étoffes italiennes, de cachemire ou de coton pour les lisières de ces étoffes et pour ces fins seulement.

254. Mais des variétés connues sous le nom de " Southern Dent Corn " (Mammoth Southern Sweet) et " Western Dent Corn " (Golden Beauty) lorsqu'il est importé pour être semé pour fin d'ensilage et pour nulle autre fin.
255. Couleurs métalliques, savoir : oxides de cobalt, zinc et étain, N.S.A.
256. Forest diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
257. Poussière de diamant et diamants noirs pour forets.
258. Emeri en bloc, écrasé ou broyé.
259. Specimens d'entomologie.
260. Extraits d'écorce de bois de campêche, de fustet et de chêne.
261. Fibre du mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal.
262. Hameçons, filets et seines de pêche et lignes et fil de pêche, mais ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillers flottantes, servant aux amateurs, ou le fils communément employé pour fins de couture ou de fabrication.
263. Tourteaux de coton, mure de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'ils sont traités par les alcalis.
264. Volailles de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, et faisans et cailles.
265. Coke de gaz (produit des usines à gaz) lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes seulement.
266. Graisse brute, déchets du gras animal, pour fabriquer le savon seulement.
267. Gommés, savoir :—G. d'ambre, arabe, d'Australie, copal, damar, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque ; et laque blanche en larmes pour fins de fabrication, et gomme adragante, gedda et gomme d'épine-vinette.
268. Crins ou poils, nettoyés ou non, mais non frisés ou autrement ouvrés.
269. Inde plate ou poudre de zinc.
270. Baguettes de fer ou acier rondes, laminées, au-dessous d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.
271. Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et tapis de pied et de tissus ou toile de jute pour usage dans leur propre fabrique.
272. Cryolithe minérale.
273. Racine de réglisse non broyée.
274. Litharge non broyée.
275. Ecorce de limons, en saumure.
276. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir :—buis, cerisier, chataignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné et frêne blanc lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés ; et bûches de noyer servant à la fabrication des manches de haches, hachettes, marteaux et autres outils, lorsqu'elles sont spécialement importées pour cet usage ; et le bois du cormier et du carnouiller lorsqu'il est importé en blocs pour la fabrication des navettes ; et le noyer dur débité pour raies de roues, mais non autrement ouvré.
277. Bandages de roues de locomotives, en acier, à l'état brut.
278. Fèves de caroube et farine de fèves de caroube, pour la fabrication d'aliments pour les chevaux et les bestiaux.
279. Specimens de minéralogie.
280. Outillage de mines importé dans les trois ans qui suivront la passation de cet acte et qui, à l'époque de l'importation sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
281. Modèles d'inventions ou d'autres améliorations dans les arts ; mais ne sera pas considéré comme modèle tout article ou articles pouvant être monté pour servir.
282. Mousse d'Islande et autres mousses et herbes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.

283. Tourteaux oléogineux et tourteaux et farine de graines de cotonnier et de noix de palmier.
284. Huiles de cacao et de palmier, dans leur état naturel.
285. Ecorces d'oranges en saumure.
286. Otto et huile de rose.
287. Peaux crues.
288. Terre à pipe non ouvrée.
289. Fil de platine et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'importés par les fabricants d'acide sulfurique pour usage dans leurs usines pour la fabrication ou la condensation de l'acide sulfurique.
290. Chiffons de coton, de toile, de jute, de chanvre et de laine, et déchets de papier ou déchets ou rognures de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
291. Rotin et jonc dans leur état naturel.
292. Résine sèche en paquets de pas moins de cent livres.
293. Racines médicinales, savoir :—d'aconit, de colombo, d'ipécacuanha, de salsepareille, de scille, de taraxacum, de rhubarbe et de valériane.
294. Caoutchouc crû.
295. Huîtres et œufs d'huîtres importés pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
296. Graines aromatiques, non comestibles, à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le broyage ou le raffinage ou par tout autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anette, carvi, cardamome, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec.
297. Sulphate de soude, crû, connu sous le nom de sel en pain pour fins de fabrication seulement.
298. Cendres de soude, soude caustique; silicate de soude en cristaux seulement; bichromate de soude, nitrate de soude, sel de soude; sulphite de sodium, arséniate, binarséniate, chlorure et tannate de soude pour fins de fabrication seulement.
299. Acier du n° 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le n° 30, devant être employé pour la fabrication des corsets, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures; et fil d'acier plat du n° 20 ou au-dessous, pour servir à la fabrication des crinolines et corsets, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs propres manufactures.
300. Sulfate de fer (couperose); et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
301. Terre du Japon.
302. Bleu ultra-marin, sec ou en pulpe.
303. Blanc de céruse ou blanc d'Espagne; blanc de doreurs et blanc de Paris.
304. Laine et poil d'Alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, N.S.A.
305. Livres imprimés dans aucune des langues ou dialectes d'aucune des tribus sauvages du Canada.
306. Fil de cuivre jaune et rouge, lorsqu'importé par les fabricants de chaussures pour usage dans leurs propres manufactures.
307. Peignons, laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques.
308. Graines de betterave, de carotte, de navet, de betterave et mangold.
310. Fil d'acier fondu au creuset, lorsqu'importé par les fabricants de cordages métalliques, de pianos, de garnitures de machines à carder et d'aiguilles, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques seulement.
311. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier, montures et manches ou tiges non ouvrés ou non autrement manufacturé que coupés de longueur convenable pour manches de parapluies, parasols ou ombrelles, lorsqu'importés par les fabricants d'ombrelles, parapluies et parasols, pour servir dans leurs fabriques à la fabrication de parapluies, parasols et ombrelles seulement.
312. Fruits, savoir: Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; bluets et fraises sauvages seulement.

313. Bois rouge et sumac pour fins de corroyage et de teinture, lorsque non autrement manufacturé, que broyé ou écrasé.
314. Albumine, acide tannique, tartre émétique et tartre gris lorsqu'importés par les fabricants d'articles de coton et de laine, pour usage dans leurs fabriques seulement.
315. Articles manufacturés de fer ou d'acier qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'importés pour servir à la construction de bâtiments ou navires en fer ou acier.
316. Fil de fer ou d'acier, des Nos 13 et 14, plat et gaufré, employé en rapport avec la machine dite "wire grip machine," pour la fabrication des bottes, souliers et courroies de cuir, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
317. Acier du No 12 et audessous, mais pas plus mince que le No 30, lorsque importé par les fabricants de plaques de boucles et de crampons à glace, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
318. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tenture, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
319. Fil de laine ou de laine peignée, teint et fini et importé par les fabricants de tresses, cordes, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
320. Chlorate de potasse en cristaux, lorsqu'importé pour fins de fabrication seulement.
321. Sur le maïs importé, pour être séché au four et moulu en farine pour fin comestible, ou réduit en farine et séché au four pour cet objet, en vertu de tels règlements qui pourront être faits par le gouverneur en conseil, il pourra y avoir un drawback de 90 pour cent du droit payé.

D'amender l'Annexe D en retranchant les mots suivants qui précèdent immédiatement l'item 813:—

"L'importation des articles suivants est prohibée sous peine d'une amende de "de deux cents piastres et de la confiscation des colis d'effets dans lesquels ils se "trouveront, savoir:—"

**3.** Résolu qu'il est opportun d'abroger les items numérotés qui suivent dans l'acte 50-51 Vic., chap., 39 intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane," savoir:—

Nos 1, 2, 14, 10, 7, 128, 109, 29, 149, 126, 19, 134, 152, 83, 27, 111, 24, 30, 31, 35, 36, 63, 65, 70, 71, 76, 22, 87, 141, 108, 88, 150, 110, 124, 131, 105, 106, 132, 133, 140, 144, 118, 119, 153, 136, 94, 129, 93, 169, 174, 172, 173, 164, 166, 167, 171, et en retranchant du dit acte les titres suivants, savoir:—

Le mot "Voitures" qui précède immédiatement l'item 158 dans la clause 1.

Le mot "Cotons" qui précède immédiatement l'item 16 dans la clause 1.

Les mots "Fer et acier ouvrés, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 30 dans la clause 1.

Les mots "Outils et instruments" qui précèdent immédiatement l'item 113 dans la clause 1.

Le mot "Lainages" qui précède immédiatement l'item 89 dans la clause 1.

**4.** Résolu qu'il est opportun de canceler certains ordres en conseil faits en vertu des dispositions de la clause 245, paragraphe (1) de l'"Acte des Douanes," chapitre 32 des Statuts Révisés, transférant certains articles y mentionnés à la liste des articles qui peuvent être admis en franchise, comme suit, savoir:—

Les clauses 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 17, 19, 21, 22 et 24 du chapitre 15, et la totalité du chapitre 16 des ordres en conseil du Canada consolidés et ce qui suit, tel que publié dans le supplément aux dits ordres en conseil, savoir:

Règles spéciales *re* presses lithographiques.

Règles spéciales *re* ferro-manganèse, ferro-silicon, etc., passées les 4 et 26 juin 1889: et les ajoutés suivants à la liste de franchise tels que publiés aussi dans le dit supplément comme items ajoutés à la dite liste, savoir:

*Re jantes de roues en noyer dur, O. C., 16 novembre 1888.*

*Re fil d'acier pour ressorts, O. C., 6 décembre 1888.*

*Re sulfate d'alumine ou pain d'alun, O. C., 22 mai 1889.*

*Re sumac, O. C., 4 juin 1889.*

Aussi les Ordres en Conseil définissant les taux de droits payables sur les articles suivants, savoir :—

Sur les paniers à outils de charpentiers, O.C., 6 juin 1888.

Sur les boules de celluloïde, etc., O.C., 12 avril 1887.

Sur les amers ou vin Vermouth, O.C., 25 août 1888.

Sur le sapolio et savon d'argent, O.C., 4 avril 1889.

Sur les placages en bois, O.C., 14 mai 1889.

Et les articles suivants transférés à la liste de franchise, savoir :—

Fil métallique pour fabrication de toiles métalliques, etc., O.C., 14 mai 1889.

Fil de coton pour recouvrir les fils métalliques, etc., O.C., 14 mai 1889.

Fil de jute, O.C., 14 mai 1889.

Fil de fer ou d'acier pour machines dites "wire grip machines," O.C., 14 mai 1889.

Acier pour la fabrication des plaques de boucles, etc., O.C., 14 mai 1889.

Blanchets, cylindres, etc., O.C., 14 mai 1889.

Fils pour la fabrication de tresses, etc., O.C., 14 mai 1889.

Bois de service en frêne blanc, O.C., 10 juin 1889.

Bois d'Angole, O.C., 10 juin 1889.

Fil d'acier pour la fabrication d'épingles de toilette, O.C., 19 septembre 1889.

Fil métallique pour crinolines, etc., O.C., 19 septembre 1889.

Sulfate de soude, O.C., 22 novembre 1889.

Fil de coton pour harnais de métiers à tisser, O.C., 27 novembre 1889; et l'ordre en conseil du 14 mai 1889, définissant le taux de droit payable sur les plaques de charrues, etc.

5. Résolu qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les changements apportés aux droits de douanes sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 28 mars courant.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White (Renfrew) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. White (Renfrew) fait en conséquence rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, Qu'il est opportun de modifier le chapitre 33 des Statuts révisés du Canada, intitulé : *Acte concernant les droits de douane*, comme il suit :—

1. En abrogeant le premier article du dit acte et le remplaçant par le suivant :—  
" Dans le présent acte, et dans tout autre acte relatif aux douanes, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente :—

" (a) L'expression ou l'abréviation "*ad val.*" représente et a la signification des mots *ad valorem* ;

" (b) Les initiales "*N.S.A.*" représentent et ont la signification des mots " non spécifié ailleurs ;"

" (c) Les initiales "*N.A.P.*" représentent et ont la signification des mots " non autrement prévu ;"

" (d) Les initiales "*L.S.M.*" représentent et ont la signification des mots " livré sous mât ;"

" (e) L'expression "gallon" signifie un gallon impérial ;

" (f) L'expression "tonne" signifie deux mille livres avoir du poids

“(g) L'expression “de preuve” ou “spiritueux de preuve,” lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux de la force de preuve telle que constatée par l'hydromètre de Sykes;

“(h) L'expression “jauge” lorsqu'il est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs;

“(i) L'expression “diamètre,” lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur;

“(j) L'expression “feuille” ou “feuilles,” lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des feuilles ou plaques de pas plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur;

“(k) L'expression “plaque” ou “plaques,” lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des plaques ou feuilles de plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur.”

2. En décrétant que les définitions données à l'article deux de l'Acte des douanes, chapitre trente-deux des Statuts révisés, tel que modifié, s'appliqueront, à moins que le contexte ne s'y oppose, au présent acte et en formeront partie; et que tout pouvoir conféré au gouverneur en conseil par le dit Acte des douanes de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, ne sera ni abrogé ni modifié par le présent acte.

3. En abrogeant le premier paragraphe de l'article cinq du dit acte et le remplaçant par le suivant:

“L'importation d'aucuns des effets énumérés à l'annexe D est par le présent prohibée, et s'il en est importé ils deviendront par là même confisqués à la Couronne et seront immédiatement détruits; et quiconque importera quelqu'un de ces effets encourra dans chaque cas une amende de deux cents piastres.”

4. En décrétant que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d'autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant ou empaquetant ou étiquetant, soit seules, soit avec d'autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d'où elles auront été importées, de la préparation complétée, lorsqu'elle est embouteillée ou empaquetée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d'œuvre et des matériaux employés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou empaqueter et étiqueter ces préparations.

5. En décrétant que des règlements concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l'imposition des droits, seront faits par le ministre des douanes, et que les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu'il chargera d'échantillonner et éprouver ces mélasses et sirops; et la décision de tout employé ainsi chargé d'éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l'approbation du ministre, et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

6. En décrétant que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l'intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l'exportation et étampés ou marqués par un percepteur du préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

7. En décrétant que toute personne qui enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession, quelque en-tête de compte ou autre papier paraissant être un en-tête ou un blanc pouvant être rempli et utilisé comme facture, et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire

voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cents piastres, ou d'un emprisonnement de douze mois au plus, ou des deux peines à la fois, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite d'après un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

8. En retranchant de l'annexe A du dit acte les en-têtes suivants, savoir:—

Les mots "Acier et acier ouvré, savoir:—" qui précède immédiatement l'item 7 de la dite annexe;

Les mots "Arbres—Arbres fruitiers, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 24 de la dite annexe;

Les mots "Céréales, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 78 de la dite annexe;

Les mots "Coton ouvré, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 115 de la dite annexe;

Les mots "Fer et fer ouvré:—" qui précèdent immédiatement l'item 171 de la dite annexe;

Le mot "Fourrures," qui précède immédiatement l'item 219 de la dite annexe;

Les mots "Fruits frais," qui précèdent immédiatement l'item 222 de la dite annexe;

Les mots "Fruits secs," qui précèdent immédiatement l'item 229 de la dite annexe;

Les mots "Instruments aratoires, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 261 de la dite annexe;

Les mots "Laines et lainages," qui précèdent immédiatement l'item 268 de la dite annexe;

Le mot "Légumes," qui précède immédiatement l'item 277 de la dite annexe;

Les mots "Livres, etc.," qui précèdent immédiatement l'item 286 de la dite annexe;

Le mot "Pianos," qui précède immédiatement l'item 356 de la dite annexe;

Les mots "Pierre, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 359 de la dite annexe;

Les mots "Poudre et autres matières explosives," qui précèdent immédiatement l'item 381 de la dite annexe;

Les mots "Sucres, sirops et mélasses," qui précèdent immédiatement l'item 428 de la dite annexe;

Le mot "Tabacs," qui précède immédiatement l'item 443 de la dite annexe;

Les mots "Verre et verreries," qui précèdent immédiatement l'item 461 de la dite annexe;

Le mot "Voitures," qui précède immédiatement l'item 480 de la dite annexe.

2. *Résolu.*—Qu'il est à propos d'abroger les items suivants des annexes A, B et C du chapitre trente-trois des Statuts révisés, intitulé: *Acte concernant les droits de douane*, savoir:

Annexe A, items numérotés 3, 6, 15, 217, 241, 388, 138, 76, 289, 334, 151, 92, 86, 445, 104, 244, 398, 472, 60, 61, 135, 153, 154, 114, 118, 130, 164, 373, 350, 224, 313, 461, 469, 464, 468, 465, 466, 467, 462, 470, 234, 381, 99, 316, 260, 68, 236, 157, 403, 404, 1, 371, 73, 142, 145, 397, 299, 276, 473, 474, 476, 18, 320, 328, 256, 257, 349, 351, 352, 353, 354, 341, 342, 110, 137, 347, 394, 395, 69, 240, 95, 411, 33, 407, 389, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 159, 13, 426, 427, 360, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 441, 446, 170, 444, 215, 346, 55, 279, 459, 477, 317, 218, 216, 47, 268, 271, 281, 282.

Annexe B, les items numérotés 489, 490.

Annexe C, les items numérotés 513, 751, 517, 518, 519, 730, 789, 768, 525, 526, 514, 536, 787, 788, 534, 549, 631, 586, 551, 552, 691, 559, 779, 602, 683, 732, 590, 595, 597, 570, 598, 529, 581, 585, 531, 564, 803, 603, 597, 599, 645, 606, 739, 790, 616, 781, 622, 633, 659, 799, 811, 589, 654, 579, 664, 600, 675, 601, 752, 686, 682, 558, 630, 780, 706, 710, 711, 715, 800, 624, 663, 718, 721, 724, 793, 641, 744, 580, 756, 755, 753,

754, 568, 767, 766, 653, 528, 571, 775, 776, 772, 509, 782, 635, 791, 801, 809, 553, 763, 639, 557, 677,—et d'établir de nouvelles dispositions en leur lieu et place en ajoutant ce qui suit aux dites annexes, respectivement :—

## ANNEXE A.

1. Acide, acétique et pyroligneux, N.S.A., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon d'une force quelconque n'excédant pas la force de preuve, et, pour chaque degré de force dépassant la force de preuve, un droit de surcroît de un centin. La force de preuve est égale à 6 pour cent d'acide absolu, et la force du produit sera dans tous les cas déterminé de la façon qui sera prescrite par le gouverneur en conseil..... 15c. p. gal. et 1c. de plus
2. Acide, acétique et pyroligneux de toute force, importé par des teinturiers, des indienneurs ou des fabricants d'acétates ou de couleurs, pour être employé exclusivement dans la teinturerie ou dans l'impression des indiennes, ou dans la fabrication d'acétates ou de couleurs dans leurs propres établissements, selon les règles qui pourront être établies par le gouverneur en conseil, un droit de vingt cinq centins par gallon et vingt pour cent *ad valorem*... 25c. p. gal. 20c. p.c.
3. Phosphate acide, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
4. Pierres précieuses, polies mais non montées ni autrement ouvrées, et imitations, dix pour cent *ad valorem* ..... 10 p.c.
5. Animaux vivants, savoir : bêtes à cornes, moutons et cochons, trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
6. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
7. Plumes de toutes espèces, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
8. Graisse pour voitures, un centin par livre ..... 1c. p. lb.
9. Barils contenant du pétrole ou des produits de pétrole ou des mélanges dans lesquels entre du pétrole, lorsque les produits ainsi contenus sont assujétis à un droit spécifique, quarante centins chacun ..... 40c. chacun.
10. Ceintures chirurgiques ou brayers, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
11. Cirage pour souliers et encre de condonniers, et vernis à souliers, à harnais et à cuir, et savon à harnais, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
12. Livres d'annonces, images et pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, mercuriales ou listes de prix illustrées, calendriers et almanachs d'annonces illustrées, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos chromatypies, oléographies, photographies et autres cartes images ou autres œuvres d'art similaires, produites par tout autre procédé que par la peinture artistique ou le dessin, soit pour des fins d'affaires ou d'annonces ou non, imprimées ou estampées sur papier, carton, ou autre matière, N.S.A., six centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 6c. p. lb. et 20 p.c.
13. Cartes géographiques, topographiques et astronomiques, cartes marines et globes, N.S.A., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
14. Journaux ou éditions supplémentaires, ou parties, partiellement imprimés et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
15. Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites, et tous ouvrages semblables non signés, et têtes de comptes, enveloppes, reçus, cartes et autres formules commerciales en blanc, imprimés ou lithographiés, ou



	imprimés sur plaques d'acier, de cuivre ou autres, et autres matières imprimées, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
16.	Outils et instruments de relieurs, y compris les machines à régler et percaline, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
17.	Boîtes à ouvrage de fantaisie, écri-toires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manieure, à parfums, à toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et tous articles de fantaisie semblables en os, en écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinette ou papier, poupées et jouets de toutes sortes, y compris les machines à coudre d'une valeur de pas plus de deux piastres, et jouets d'enfants; ornements en albâtre, spath, terracotta ou composition; et statuettes, rassades et ornements en rassades, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
18.	Cuivre en lames, pour filets d'imprimerie, non finis, et cuivre en lames ou en feuilles de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
19.	Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
20.	Riz, non nettoyé ni décortiqué, ou paddy, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	17½ p.c.
21.	Farine de blé, soixante-quinze centins par baril.....	75c. p. brl.
22.	Boutons en ivoire végétal, ivoire, corne, sabot, caoutchouc, vulcanite ou composition, dix centins par grosse et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. gr. et 25 p.c.
23.	Tapis, paillassons et nattes de chanvre; doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
24.	Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et cigarettes et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
25.	Horloges et pendules, et boîtes d'horloges et de pendules de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
26.	Ressorts et mouvements d'horloges et de pendules, autres que pour les horloges de tour, complets ou en parties, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
27.	Couvertures de chevaux, formées, N.A.P., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
28.	Nattes et paillassons en fibres de coco, trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
29.	Pâte de cacao et chocolat, non sucrés, un certain par livre.....	1c. p. lb.
30.	Pâte de cacao et autres préparations de cacao contenant du sucre, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
31.	Extrait de café ou substitués de café de toutes sortes, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
32.	Faux-cols en coton, toile ou celluloïde, vingt-quatre centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	24c. p. doz. et 30 p.c.
33.	Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
34.	Etoffes de couleur, tissées en tout ou en partie de fil de coton teint ou coloré, ou de fil de jute, ou en partie de fil de jute et en partie de fil de coton ou d'autre matière, à l'exception de la soie, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
35.	Sangle non-élastique, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
36.	Sangle élastique, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
37.	Cuivre rouge, vieux et en morceaux, en gueuses, barres, baguettes, boulons, lingots, feuilles et doublage, non polis ou vernissés, et en tuyaux passés à la filière et sans soudure, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
38.	Cuivre, ouvré, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
39.	Cuivre en feuilles ou en bandes de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.

40. Cordages de coton et cordes de coton tressée, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
41. Cordage de toute espèce, N.S.A., un centin et un quart par livre et 10 pour cent *ad valorem*..... 1½ c. p. lb et 10 p.c.
42. Denims, drills, coutils, guingamps, plaids, cotons ouaté ou peluchés, flanelles, tennis-cloth, ou zéphirs rayés, toiles et drills teints ou colorés, cotons à chemise carrelés et rayés, cotonnades, doeskins de coton, étoffes à pantalons, et étoffes similaires, deux cents par verge carrée et quinze pour cent *ad valorem*... 2 cts p. v.c et 15 p.c.
43. Fil de coton à coudre en écheveaux, blanchi ou non, à trois et six brins, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
44. Jeans et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets ou de garnitures de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
45. Manchettes de coton, de toile ou de cellulose, quatre centins par paire et trente pour cent *ad valorem* ..... 4 cts p. pre. et 30 p.c.
46. Rideaux confectionnés, garnis ou sans garniture, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
47. Hamacs et filets pour jeu de paume, et autres articles fabriqués avec de la ficelle, N.S.A., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
48. Tuyaux de drainage, tuyaux d'égoûts, tuyaux d'intérieur de cheminée, ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, tuiles de terre, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
49. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, non préparées, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
50. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, préparées, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
51. Pommes, 40 centins par baril..... 40 c. p. bl.
52. Mûres, groseilles, framboises et fraises, N.S.A., trois centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit. 3c. p. lb.
53. Cerises et groseilles à grappes, un centin par pinte..... 1c. p. pte.
54. Atocas, prunes et coings, trente centins par boisseau..... 30 c. p. bois.
55. Pêches, un centin par livre—le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit..... 1c. p. lb.
56. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
57. Objets de cristallerie et de verrerie ornementée fabriqués expressément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de plaqués, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
58. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles et carafes, flacons et fioles de moins de huit onces, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
59. Abat-jour de lampes, de becs à gaz et de lumière électrique, lampes et cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
60. Verre à vitre commun et incolore; verre sans ornements, coloré, teint, en feuilles, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
61. Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
62. Vitraux en verres de couleur, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
63. Glaces étamées, trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
64. Glaces étamées, biseauté, trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 35 p.c.
65. Verre non coloré, en carreaux de pas plus de trente pieds en superficie chacun, six centins par pied carré, et s'il est biseauté, un centin additionnel par chaque pied carré ..... 6 c. p. pd car. 1 c. add. p. pd car.

66. Verre en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, huit centins par pied carré, et s'il est biseauté un centin additionnel par pied carré..... 8. c. p pd car.  
1 c. add. p. pd car.
67. Verre en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, neuf centins par pied carré, et s'il est biseauté, un centin additionnel par pied carré..... 9c. p. pd car.  
1 c. ad. p. pd car.
68. Abat-jour en imitation de porcelaine et abat-jour en verre coloré, non décoré, peint, émaillé ou gravé, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
69. Tout autre verre et verrerie N.A.P., y compris le verre bombé, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
70. Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 p.c.
71. Feuilles d'or et d'argent et clinquant, trente pour cent *ad valorem*. 30 p.c.
72. Cartouches de fusil, carabine et pistolet et boîtes à cartouches de toute espèce et de tous matériaux ; capsules et bourres de fusils de toutes sortes, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
73. Chapeaux de feutre de fourrures, un dollar et cinquante centins par douzaine et vingt pour cent *ad valorem*..... \$1.50 p. douz.  
et 20 p.c.
74. Chapeaux et bonnets, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
75. Chapeaux et bonnets de femmes, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
76. Miel et ses imitations, en gâteaux ou autrement, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
77. Chaussures en caoutchouc avec dessus en drap ou en matière autre que le caoutchouc, trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 35 p.c.
78. Chaussures en caoutchouc et autres objets en caoutchouc, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p.c.
79. Agrafes de corset, agrafes ou buses à courbure dite *spoon*, bandes, buses, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couverte de papier ou de drap ; aussi busc, baleine ou lacets de corsets, couverts de papier ou de drap, par longueurs avec bout garni ou non de laiton ou d'étain ou en rouleaux, cinq centins par livre et trente pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. et  
30 p.c.
80. Fer. o-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, pour la fabrication de l'acier, deux piastres par tonne..... \$2 p. tonne.
81. Ferrures à l'usage des constructeurs ébénistes, harnacheurs et selliers y compris les étrilles, ferrures de voitures, serrures, couplets et pentures, N.S.A., trente-cinq pour cent *ad valorem*.... 35 p.c.
82. Armes à feu, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
83. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toutes sortes, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
84. Tubes en fer soudés à joints superposés, filetés et accouplés ou non d'un pouce et demi à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
85. Autres tubes ou tuyaux en fer forgé un centin et trois quarts par livre ..... 1½c. p. lb
86. Ecrous et rondelles en fer ou en acier forgé, rivets en fer ou en acier, boulons filetés ou non ébauches d'écrous et de boulons, tés à charnières et pentures, longues et ébauches de pentures, N.S.A., un centin par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 1c. p. lb. et  
25 p.c.
87. Gelées, marmelades et confitures, N.S.A., cinq centins par livre... 5 c. par lb.
88. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordons, glands et bracelets ; millerets, chaînes ou cordons en crin, cols en dentelles et tous articles semblables, filets en dentelles et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.

89. Saindoux, fondu, trois centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti aux droits.....	3 c. par lb.
90. Saindoux, en branches, deux centins par livre, le poids du colis quand il sera en ferblanc, compris dans le poids assujéti aux droits.....	2 c. par lb.
91. Plomb, nitrate et acétate de, non moulus, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
92. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, un centin et demi par livre.	1½c. p. lb.
93. Carton-cuir et cuir pressé ou imitation de cuir ( <i>leatheroid</i> ), trois centins par livre.....	3c. p. lb.
94. Peaux à maroquin, en croûte, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
95. Cuir à courroie et à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné ou préparé, mais non ciré ou verni, quinze pour cent <i>ad valorem</i> ; s'il est préparé, ciré ou verni, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c. 20 p.c.
96. Courroie de cuir ou autre matière, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
97. Réglisse, en pâte, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
98. Réglisse en rouleaux ou bâtons, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
99. Extrait de malt (non alcoolique) pour des fins médicinales, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
100. Lanternes magiques et leurs glissières, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
101. Lard mess, ainsi que défini par l'acte d'inspection générale, un centin et demi par livre.....	1½c. p. lb.
102. Viandes fraîches ou salées, N.S.A., trois centins par livre.....	3c. par lb.
103. Viandes séchées ou fumées, et viandes conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, N.S.A., trois centins par livre; si elles sont importées en boîtes, le poids devra comprendre le poids de la boîte.....	3c. p. lb.
104. Laitage et autres préparations semblables, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
105. Mucilage et colle liquide, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
106. Graine de moutarde, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
107. Huile de lin, crue ou bouillie, un centin et un quart la livre.....	1¼c. p.lb.
108. Huiles lubrifiantes, composées en totalité ou en partie de pétrole et coûtant moins que trente centins par gallon, sept centins et un cinquième par gallon.....	7½c. p. gall.
109. Toiles cirées et soie huilée, en pièces, taillées ou façonnées, huilées, vernies, étampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites de caoutchouc ou autre substance, N.A.P., cinq centins par verge carrée, et quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. vg. car. et 15 p.c.
110. Opium (à l'état naturel) une piastre par livre, le poids devant comprendre celui de l'article qui l'enveloppe.....	\$1 par lb.
111. Peintures, étampes, gravures, dessins et plans de constructions, vingt par cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
112. Blanc et rouge de plomb, secs, minium orange, blanc ou carbonate de zinc, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
113. Couleurs, sèches, N.A.S., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
114. Peintures et couleurs broyées, préparées à l'huile ou à tout autre liquide, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
115. Peintures, broyées ou mêlées dans ou avec de la laque du Japon, du vernis, des laques, des siccatifs liquides, du collodion, de l'huile siccativante ou du vernis à l'huile; matières à encoller et abreuver le bois, et toutes peintures liquides, préparées ou toutes mélangées, N.S.A., cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , le poids du colis compris dans le poids imposable.	5c. p. lb. et 25 p.c.

116. Oxydes, ocres, argiles ocreuses, réfractaires, terres d'ombre et de Sienne, broyées ou non broyées, lavées ou non lavées, calcinées ou crues, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
117. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon..... \$1 p. gall.
118. Papiers peints ou papiers à tentures, en rouleaux, sur chaque rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes des espèces qui suivent, savoir :—
- (a) Papiers bruns unis, papiers blancs, papier à fond préparé et papiers satinés, deux centins..... 2c.
- (b) Bronzés, d'une seule impression, et bronzés coloriés, six centins. 6c.
- (c) Bronzés et en relief, huit centins..... 8c.
- (d) Bordures coloriés, étroites, et bordures colorières, larges, six centins..... 6c
- (e) Bordures bronzées, étroites, et bordures bronzées, larges, quatorze centins..... 14c.
- (f) Bordures en relief, quinze centins..... 15c.
- (g) Tous autres papiers peints ou à tentures, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
119. Sacs de papier de toute espèce, imprimés ou non, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
120. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, non lustré ni fini, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
121. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou fini, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
122. Cire de paraffine, acide stéarique et stéarine de toute espèce, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
123. Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
124. Parfums, y compris les préparations (non alcooliques) pour la toilette, savoir:—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
125. Plaques photographiques sèches, neuf centins par pied carré. .... 9c. p. pd. c.
126. Papier albuminé chimiquement préparé pour l'usage du photographe, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
127. Marinades en bouteilles, quarante centins par gallon, y compris l'impôt sur les bouteilles; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine sera soumise aux droits comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme si elle contenait une pinte..... 40c. p. gall.
128. Marinades en jarres, mesures de demi-gallon ou autres récipients, quarante centins par gallon sur la quantité constatée, le droit devant comprendre l'impôt sur la jarre, mesure ou autre récipient..... 40 c. p. gal.
129. Marinades en tinettes ou autrement, dans du vinaigre, ou du vinaigre et de la moutarde, trente-cinq centins par gallon, et dans de la saumure ou du sel, vingt-cinq centins par gallon... 35 c. p. gal. 25 c. p. gal.
130. Plombagine, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
131. Plombagine, tous articles faits de, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
132. Presses et machines à imprimer, mais seulement celles employées dans les établissements où il s'imprime des journaux, des livres

	ou des commandes; machines à plier et coupe-papier employés dans les établissements d'impression et de reliure, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p. c.
133.	Presses lithographiques, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p. c.
134.	Prunelle pour bottines et souliers, et tissu de coton pour doublure de bottines, souliers et gants, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p. c.
135.	Tissu de laine pour doublure de bottines, souliers et gants, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
136.	Prussiate de potasse rouge et jaune, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p. c.
137.	Courroies, boyaux, garniture, nattes et paillassons en caoutchouc, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, cinq centins par livre, et quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 c. p. lb. 15 p. c.
138.	Sauces et catsups en bouteilles, quarante centins par gallon, et vingt pour cent <i>ad valorem</i> ; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine paiera le droit comme si elle contenait une demi-chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme contenant une pinte.....	40 c. p. gall. 30c. p. gall. et 20 p.c.
139.	Sauces et catsups en fûts, trente centins par gallon et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. gall.
140.	Soy, dix centins par gallon.....	15 p.c.
141.	Graines, savoir:—potagères, céréales et autres, pour fins agricoles ou autres, N.A.P., si elles sont en barils ou par gros paquets, quinze pour cent <i>ad valorem</i> , et si elles sont enveloppées dans de petits papiers ou par petits paquets, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
142.	Châles et couvertures de voyage de toute espèce et étoffe, excepté la soie, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
143.	Soie à coudre et à broder et fil de soie, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
144.	Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminée ou en feuilles; et composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montre en or, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
145.	Crayons d'ardoise, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
146.	Savon médicinal, marbré ou blanc, et savon blanc, deux centins par livre..	2c. p. lb.
147.	Poudres de savon, savon-ponce, savon d'argent, savon minéral, sapolio, et autres articles semblables, trois centins par livre, le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids impossible, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
148.	Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant, ou composées de, ou mêlées avec des spiritueux d'une espèce quelconque ou un mélange de ces spiritueux avec de l'eau—pour chaque gallon d'une force n'excédant pas la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité qu'il y en aurait si elles étaient réduites à la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir:—	
	(a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl, ou esprit de vin; genièvre de toute espèce, N.S.A., rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques, N.A.P., une piastre soixante-quinze centins par gallon.....	\$1.75 p. gall.
	(c) Alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'es-	

- prit de bois ou alcool mélangé d'esprit pyroxylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce, N.S.A., mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
- (d) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à d'autre ou d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, N.S.A., deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 30 p. c.
- (e) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavandre, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne pesant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis pesant plus de quatre onces chacun, deux piastres par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 40 p. c.
- (f) Éther nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 30 p. c.
- (g) Vermouth, ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins par gallons; s'il contient plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon..... 75c. p. gall. \$2 p. gall.
- (h) Dans tous les cas où la force de quelqu'un des articles ci-dessus ne pourra être exactement constatée par l'application directe de l'hydromètre elle le sera par la distillation d'un échantillon ou de telle autre manière que le ministre des douanes prescrira.
- (i) Chaque caisse rouge de genièvre de quinze flacons ne contenant pas plus de quatre gallons, sera impossible comme contenant quatre gallons, et chaque caisse verte de genièvre de douze flacons, ne contenant pas plus de deux gallons, sera impossible comme contenant deux gallons; et les caisses rouges ou vertes contenant un nombre de flacons plus grand ou moindre seront impossibles dans la même proportion que ci-dessus spécifié. A l'égard de toutes autres liqueurs spiritueuses ou alcooliques, qu'elles soient en caisses, flacons ou bouteilles, chaque flacon ou bouteille contenant plus d'une demi-chopine et pas plus d'une chopine sera impossible comme contenant une chopine, et chaque flacon ou bouteille contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte sera impossible comme contenant une pinte.
149. Em pois, y compris la féculé, l'amidon ou la farine de blé-d'inde, et toutes préparations ayant les qualités de l'em pois, non sucrées ou aromatisées, deux centins par livre; lorsqu'elles sont sucrées ou aromatisées, quatre centins par livre..... 2 c. p. lb. 4 c. p. lb.
150. Stéréotypes, électrotypes et planches de celluloïde pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux, et tous autres ouvrages de même nature pour des fins commerciales, industrielles ou autres, N. S. A., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré..... 2 c. p. p. c.

151. Stéréotypes, électrotypes, et planches en celluloïde de colonnes de journaux, et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de celluloïde, trois quarts de centins par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....  $\frac{3}{4}$  c. p. pc. c.
152. Pierre à chaux hydraulique ou pierre à ciment hydraulique, une piastre par tonne de treize pieds cubes..... \$1 p. ton.
153. Galets pour le jeu de *curling*, de quelque matière que ce soit, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
154. Mélasse provenant de canne à sucre brute dans le procédé de sa fabrication directement de la canne, non raffinée ni filtrée, ni blanchie ou clarifiée, accusant au polariscope trente degrés ou plus, mais pas plus de cinquante-six degrés, lorsqu'elle sera importée directement et sans transbordement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin et demi par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de quatre centins par gallon ; lorsqu'elle accusera à l'essai plus de cinquante-cinq degrés et qu'elle sera directement importée, sans transbordement, du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de six centins par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de huit centins par gallon.....  $1\frac{1}{2}$  c. p. gall. ou 4c. p. gall.
155. Sirops, N.S.A., jus de canne, sirop épuré, sirop de sucrerie, sirop de sucre, sirop de mélasse, sirop de sorgho, sirop de blé-d'inde, sirop de glucose, et tous sirops ou mélasses produits pendant le procédé de fabrication des sucres raffinés, ou dans le raffinage des sucres, ou dans le raffinage de la mélasse, et toutes mélasses blanchies, clarifiées, filtrées ou raffinées, un droit spécifique d'un centin par livre et trente pour cent *ad valorem*, et la valeur imposable sera leur valeur, L.S.M., au dernier port de chargement..... 1c. p. lb. et 30c. p.c.
156. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour une raffinerie de sucre ou une fabrique de sucre, de sirop ou de glucose, ou une distillerie ou brasserie, ou lorsqu'elles y seront reçues, elles soient assujéties à un droit additionnel de cinq centins par gallon, qui sera payé sur ces mélasses..... 5c. p. gall. de plus.
157. Saccharine, ou tout produit en contenant plus d'un demi d'un pour cent, dix piastres par livre..... \$10 p. lb.
158. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries contenant des gommés sucrés, un centin et quart par livre et trente-cinq pour cent *ad valorem*.....  $1\frac{1}{4}$  c. p. lb. et 35 p.c.
159. Biscuits sucrés de toutes sortes, écorces candies, blé-d'inde crevé, gingembre confit, lait concentré et café concentré au lait, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
160. Instruments de télégraphe et de téléphone ; fils de télégraphe, de téléphone et de lumière électrique ; batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques et appareils pour lumière électrique, y compris les globes de lumière incandescente et les insulateurs de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
161. Ferblanterie pressée et vernissée, articles granités, articles en fer émaillés, et articles en fer galvanisé, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
162. Ferblanterie et articles étamés, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
163. Tabac haché, quarante centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 40c. p. lb. et  $12\frac{1}{2}$  p.c.
164. Tabac ouvré, N.S.A., et tabac à priser, trente centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 30c. p. lb.  $12\frac{1}{2}$  p.c.



165. Limes et râpes, dix centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. douz. et 30 p.c.
166. Piques, pioches, marteaux pesant trois livres ou plus chacun, marteaux d'enclume, outils de chemins de fer, coins ou leviers en fer ou en acier, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1c. p. lb. et 25 p.c.
167. Pelles et bèches, ébauches de pelles et bèches, et fer ou acier taillé de forme pour en faire, une piastre par douzaine et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	\$1 p. douz. et 25 p.c.
169. Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs ou porte-manteaux en cuir, et cabas pour outils de menuisiers, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
170. Petits sacs, porto-feuilles et bourses, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
171. Plantes, savoir :—Arbres, arbustes et plantes à fruits, à ombrage, de pelouse et d'ornement, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
172. Groseilliers, deux centins chacun.....	2c. chacun.
173. Plants de vignes coûtant dix centins et moins, trois centins chacun.....	3c. chacun
174. Framboisiers et mûriers, un centin chacun.....	1c. chacun
175. Rosiers, cinq centins par plant.....	5 <sup>00</sup> p. plant
176. Pommiers de toutes sortes, deux centins chacun.....	2c. ch.
177. Pêchers, quatre centins chacun.....	4c. ch.
178. Poiriers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
179. Pruniers de toutes sortes, cinq centins chacun.....	5c. ch.
180. Cerisiers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
181. Cognassiers de toutes sortes, deux centins et demi chacun.....	2½c. ch.
182. Plantes venues de graines pour le greffage, savoir; Pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres fruitiers, dix pour cent <i>ad valorem</i> ....	10 p.c.
183. Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour l'argenterie et la vaisselle plaquée, et pour la coutellerie, et autres articles de ce genre, dix centins chacun et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. ch. et 30 p.c.
184. Ficelle de coton, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1c. p. lb et 25 p.c.
185. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en jute, manille ou agavé et en manille et agavé mélangés, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
186. Ficelle de toute espèce, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
187. Parapluies, parasols et ombrelles, de toutes sortes et de tous matériaux, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
189. Tomates et autres légumes, y compris le blé-d'inde et les fèves cuites en boîtes de fer-blanc ou autres colis, ne pesant pas plus d'une livre chaque, deux centins par boîte ou colis, et deux centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre en sus d'une livre pesant—et le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids impossible.....	2 c. p. bte et 2 c. de plus
190. Légumes frais ou salés à sec, N.S.A., y compris les patates sucrées et les ignames, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
191. Velvantine, et velours et peluche de coton, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
192. Placages de bois, de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
193. Cannes et bâtons de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
194. Montres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
195. Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
196. Fouets de toutes sortes, excepté fouets d'enfants, cinquante centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	50 c. p. douz. et 30 p.c.
197. Fil de cuivre jaune ou rouge, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.

198. Fil de fer couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
199. Seaux, cuves, barattes, balais, brosses et autres articles en bois, N.S.A., et pulpe de bois, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
200. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
201. Hardes confectionnées et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou autres animaux semblables, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, N.A.P., dix centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. et 25 p.c.
202. Tapis, savoir:—Bruxelles, tapisserie, hollandais, vénitien et en damas, nattes et tapis de pied de toutes sortes, N.S.A., et feutres et droguets imprimés, et tous autres tapis et carrés, N.A.P., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
203. Tapis, nattes et tapis de pied de Smyrne, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
204. Tablettes de levain, levain comprimé et poudres à pâtisserie en paquets de une livre et au-dessus ou en grenier, six centins par livre.....	6c. p. lb.
205. Tablettes de levain, levain comprimé et poudre à pâtisserie en paquets pesant moins d'une livre, huit centins par livre.....	8c. p. lb.
206. Fil métallique de toute sorte, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
207. Carbone ou pointes de carbone pour lumières électriques à arc, deux piastres et cinquante centins par mille.....	\$2.50 p.1,000
208. Rideaux et rideaux de fenêtre en coton, uni ou coloré, étoffes de toile, tabliers de mousseline à carreaux, étoffes lustrées, cordées, diaprées, piquées, linas, moustiquaires; mousselines suisses, jaconas et toile, et jeannette unie, rayée ou carreautee, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
209. Produits composés en tout ou partie de laine filée, de poil d'alpaca ou d'autres animaux semblables, savoir:—Couvertes et flanelles de toutes sortes; draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits et pardessus, étoffe de feutre de toute description, N.S.A.; drap pour colliers d'attelages, laine filée et à tricot, à broder, peignée, et articles tricotés, savoir:—Chemises et caleçons et bonneterie, N.S.A., dix centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. et 20 p.c.
210. Pièces de charrues, plaques de côté, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de feuilles laminées d'acier fondu au creuset, mais non moulées, découpées, polies ou autrement ouvrées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	12½ p.c.
211. Fer et acier de rebut, étant les déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonnés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonnés, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne
212. Huiles d'éclairage provenant en tout ou en partie du pétrole, de la houille, du schiste ou de la lignite, coûtant plus de trente centins par gallon, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
213. Déchets ou rognures de feuilles ou plaques de fer ou d'acier forgé tels que coupés dans les laminoirs et bons seulement à être laminé de nouveau et servant à cette fin seulement, trenté pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p. c.
214. Ether sulfurique, cinq centins par livre.....	5 c. p. lb.

## ANNEXE B.

215. Saumon saumuré ou salé, un centin par livre ..... 1 c. p. lb.  
 216. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre 1. c. p. lb.

## ANNEXE C.

217. Cartes marines.  
 218. Racine d'orcanette, crue, broyée ou écrasée.  
 219. Pierres précieuses, brutes.  
 220. Aloès, broyée ou non.  
 221. Alun, en grenier seulement, broyée ou non.  
 222. Aluminium ou aluminium et alumine et chlorure d'aluminium ou chloralum, sulfate d'alumine et alun en pain.  
 223. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.  
 224. Teintures d'aniline ou de coaltar, en grenier ou en paquets de pas moins d'une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.  
 225. Sels et arséniate d'aniline.  
 226. Antimoine, non broyée, pulvérisée ou autrement ouvré.  
 227. Potasse et perlasse, en paquets de pas moins de vingt-cinq livres.  
 228. Asphalte et asphaltum, et poix animale, bruts seulement.  
 229. Tartre, non raffiné.  
 230. Fèves, savoir :—du Tonquin, de vanille et noix vomique, brutes seulement.  
 231. Cloches, quand elles sont importées par et pour l'usage des églises.  
 232. Bismuth métallique, dans son état naturel.  
 233. Livres imprimés par tout gouvernement ou association scientifique, pour l'avancement des sciences et des lettres et publiées au cours de ses procédés et fournis gratuitement à ses membres, et non pour fin de vente ou de commerce.  
 234. Livres imprimés spécialement pour l'usage *bonâ fide* des bibliothèques publiques, pas plus de deux exemplaires d'un ouvrage.  
 235. Borax, broyé ou non, en grenier seulement.  
 236. Spécimens de botanique.  
 237. Cuivre jaune, vieux, de rebut et en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.  
 238. Briques réfractaires pour usage exclusif dans les procédés de manufactures.  
 239. Métal d'or et d'argent en barres, blocs ou lingots.  
 240. Pierres à meules en blocs, non taillées et non ouvrées, ni liées en meules de moulins.  
 241. Coupes ou autres prix gagnés dans des compétitions.  
 242. Collections de monnaie, médailles et autres antiquités.  
 243. Toile de pas moins de 45 pouces de large non pressée ou calandree, pour la fabrication des prélaris.  
 244. Celluloïde ou xyloïdine en feuilles, et en masses, blocs ou boules non ouvrée.  
 245. Craie, argile à porcelaine et pierres crayeuses, non ouvrées.  
 246. Ecorces de citrons en saumure.  
 247. Argiles non broyées.  
 248. Charbon anthracite et poussier de ce charbon.  
 249. Cacao, fèves, pulpe et fibres de, non torrésiées, broyées ou écrasées.  
 250. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importés par et pour l'usage des églises.  
 251. Cuivre en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.  
 252. Fils de coton pas plus gros que n° 40, écrus, blanchis ou teints, pour couvrir les fils électriques; aussi pour fabriquer les harnais de métiers et pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, fil de coton ou étoffes de soie.  
 253. Fils de coton en bobines seulement, fait de fil de coton simple plus fin que le n° 40, lorsqu'ils sont employés dans leurs propres filatures par les fabricants d'étoffes italiennes, de cachemire ou de coton pour les lisières de ces étoffes et pour ces fins seulement.

254. Mais des variétés connues sous le nom de " Southern Dent Corn " (Mammoth Southern Sweet) et " Western Dent Corn " (Golden Beauty) lorsqu'il est importé pour être semé pour fin d'ensilage et pour nulle autre fin.
255. Couleurs métalliques, savoir : oxides de cobalt, zinc et étain, N.S.A.
256. Forets diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
257. Poussière de diamant et diamants noirs pour forets.
258. Emeri en bloc, écrasé ou broyé.
259. Spécimens d'entomologie.
260. Extraits d'écorce de bois de campêche, de fustet et de chêne.
261. Fibre du Mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal.
262. Hameçons, filets et seines de pêche et lignes et fil de pêche, mais ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillers flottantes, servant aux amateurs, ou le fils communément employé pour fins de couture ou de fabrication.
263. Tourteaux de coton, mure de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'ils sont traités par les alcalis.
264. Volailles de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, et faisans et cailles.
265. Coke de gaz (produit des usines à gaz) lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes seulement.
266. Graisse brute, déchets du gras animal, pour fabriquer le savon seulement.
267. Gommés, savoir :—G. d'ambre, arabe, d'Australie, copal, damar, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque; et laque blanche en larmes pour fins de fabrication, et gomme adragante, gedda et gomme d'épine-vinette.
268. Crins ou poils, nettoyés ou non, mais non frisés ou autrement ouvrés.
269. Inde plate ou poudre de zinc.
270. Baguettes de fer ou acier rondes, laminées, au-dessous d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.
271. Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et tapis de pied et de tissus ou toile de jute pour usage dans leur propre fabrique.
272. Cryolithe minérale.
273. Racine de réglisse non broyée.
274. Litharge non broyée.
275. Ecorce de limons, en saumure.
276. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir :—buis, cerisier, chataignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné et frêne blanc lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés; et bûches de noyer servant à la fabrication des manches de haches, hachettes, marteaux et autres outils, lorsqu'elles sont spécialement importées pour cet usage; et le bois du cormier et du cornouiller lorsqu'il est importé en blocs pour la fabrication des navettes; et le noyer dur débité pour raies de roues, mais non autrement ouvré.
277. Bandages de roues de locomotives, en acier, à l'état brut.
278. Fèves de caroube et farine de fèves de caroube, pour la fabrication d'aliments pour les chevaux et les bestiaux.
279. Spécimens de minéralogie.
280. Outillage de mines importé dans les trois ans qui suivront la passation de cet acte et qui, à l'époque de l'importation sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
281. Modèles d'inventions ou d'autres améliorations dans les arts; mais ne sera pas considéré comme modèle tout article ou articles pouvant être monté pour servir.
282. Mousse d'Islande et autres mousses et herbes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.

283. Tourteaux oléagineux et tourteaux et farine de graines de cotonnier et de noix de palmier.
284. Huiles de cacao et de palmier, dans leur état naturel.
285. Ecorces d'oranges en saumure.
286. Otto et huile de rose.
287. Peaux crues.
288. Terre à pipe non ouvrée.
289. Fil de platine et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'importés par les fabricants d'acide sulfurique pour usage dans leurs usines pour la fabrication ou la condensation de l'acide sulfurique.
290. Chiffons de coton, de toile, de jute, de chanvre et de laine, et déchets de papier ou déchets ou rognures de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
291. Rotin et jonc dans leur état naturel.
292. Résine sèche en paquets de pas moins de cent livres.
293. Racines médicinales, savoir :—d'aconit, de colombo, d'ipécacuanha, de salsepareille, de scille, de taraxacum, de rhubarbe et de valériane.
294. Caoutchouc crû.
295. Huîtres et œufs d'huîtres importés pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
296. Graines aromatiques, non comestibles, à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le broyage ou le raffinage ou par tout autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anette, carvi, cardamome, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec.
297. Sulphate de soude, crû, connu sous le nom de sel en pain pour fins de fabrication seulement.
298. Cendres de soude, soude caustique; silicate de soude en cristaux seulement; bichromate de soude, nitrate de soude, sel de soude; sulphite de sodium, arséniate, binarséniate, chlorure et tannate de soude pour fins de fabrication seulement.
299. Acier du n<sup>o</sup> 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le n<sup>o</sup> 30, devant être employé pour la fabrication des corsets, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures; et fil d'acier plat du n<sup>o</sup> 20 ou au-dessous, pour servir à la fabrication des crinolines et corsets, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs propres manufactures.
300. Sulfate de fer (couperose); et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
301. Terre du Japon.
302. Bleu ultra-marin, sec ou en pulpe.
303. Blanc de cêruse ou blanc d'Espagne; blanc de doreurs et blanc de Paris.
304. Laine et poil d'Alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, N.S.A.
305. Livres imprimés dans aucune des langues ou dialectes d'aucune des tribus sauvages du Canada.
306. Fil de cuivre jaune et rouge, lorsqu'importé par les fabricants de chaussures pour usage dans leurs propres manufactures.
307. Peignons, laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques.
308. Graines de betterave, de carotte, de navet, de betterave et mangold.
310. Fil d'acier fondu au creuset, lorsqu'importé par les fabricants de cordages métalliques, de pianos, de garnitures de machines à carder et d'aiguilles, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques seulement.
311. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier, montures et manchés ou tiges non ouvrés ou non autrement manufacturé que coupés de longueur convenable pour manches de parapluies, parasols ou ombrelles, lorsqu'importés par les fabricants d'ombrelles, parapluies et parasols, pour servir dans leurs fabriques à la fabrication de parapluies, parasols et ombrelles seulement.
312. Fruits, savoir: Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; bluets et fraises sauvages seulement.

313. Bois rouge et sumac pour fins de corroyage et de teinture, lorsque non autrement manufacturé, que broyé ou écrasé.
314. Albumine, acide tannique, tartre émétique et tartre gris lorsqu'importés par les fabricants d'articles de coton et de laine, pour usage dans leurs fabriques seulement.
315. Articles manufacturés de fer ou d'acier qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'importés pour servir à la construction de bâtiments ou navires en fer ou acier.
316. Fil de fer ou d'acier, des Nos 13 et 14, plat et gaufré, employé en rapport avec la machine dite "wire grip machine," pour la fabrication des bottes, souliers et courroies de cuir, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
317. Acier du No 12 et audessous, mais pas plus mince que le No 30, lorsque importé par les fabricants de plaques de boucles et de crampons à glace, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
318. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tenture, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
319. Fil de laine ou de laine peignée, teint et fini et importé par les fabricants de trèsses, cordes, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
320. Chlorate de potasse en cristaux, lorsqu'importé pour fins de fabrication seulement.
321. Sur le maïs importé, pour être séché au four et moulu en farine pour fin comestible, ou réduit en farine et séché au four pour cet objet, en vertu de tels règlements qui pourront être faits par le gouverneur en conseil, il pourra y avoir un drawback de 90 pour cent du droit payé.

D'amender l'Annexe D en retranchant les mots suivants qui précèdent immédiatement l'item 813 :—

"L'importation des articles suivants est prohibée sous peine d'une amende de "de deux cents piastres et de la confiscation des colis d'effets dans lesquels ils se "trouveront, savoir :—"

**3.** Résolu qu'il est opportun d'abroger les items numérotés qui suivent dans l'acte 50-51 Vic., chap., 39 intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane," savoir :—

Nos 1, 2, 14, 10, 7, 12b, 109, 29, 149, 126, 19, 134, 152, 83, 27, 111, 24, 30, 31, 35, 36, 63, 65, 70, 71, 76, 22, 87, 141, 108, 8s, 150, 110, 124, 131, 105, 106, 132, 133, 140, 144, 118, 119, 153, 136, 94, 129, 93, 169, 174, 172, 173, 164, 166, 167, 171, et en retranchant du dit acte les titres suivants, savoir :—

Le mot "Voitures" qui précède immédiatement l'item 158 dans la clause 1.

Le mot "Cotons" qui précède immédiatement l'item 16 dans la clause 1.

Les mots "Fer et acier ouvrés, savoir :—" qui précèdent immédiatement l'item 30 dans la clause 1.

Les mots "Outils et instruments" qui précèdent immédiatement l'item 113 dans la clause 1.

Le mot "Lainages" qui précède immédiatement l'item 89 dans la clause 1.

**4.** Résolu qu'il est opportun de canceller certains ordres en conseil faits en vertu des dispositions de la clause 245, paragraphe (1) de l' "Acte des Douanes," chapitre 32 des Statuts Revisés, transférant certains articles y mentionnés à la liste des articles qui peuvent être admis en franchise, comme suit, savoir :—

Les clauses 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 17, 19, 21, 22 et 24 du chapitre 15, et la totalité du chapitre 16 des ordres en conseil du Canada consolidés et ce qui suit, tel que publié dans le supplément aux dits ordres en conseil, savoir :

Règles spéciales *re* presses lithographiques.

Règles spéciales *re* ferro-manganèse, ferro-silicon, etc., passées les 4 et 26 juin 1889; et les ajoutés suivants à la liste de franchise tels que publiés aussi dans le dit supplément comme items ajoutés à la dite liste, savoir :

*Re* jantes de roues en noyer dur, O. C., 16 novembre 1888.

*Re* fil d'acier pour ressorts, O. C., 6 décembre 1888.

*Re* sulfate d'alumine ou pain d'alun, O. C., 22 mai 1889.

*Re* sumac, O. C., 4 juin 1889.

Aussi les Ordres en Conseil définissant les taux de droits payables sur les articles suivants, savoir :—

Sur les paniers à outils de charpentiers, O.C., 6 juin 1888.

Sur les boules de celluloïde, etc., O.C., 12 avril 1887.

Sur les amers ou vin Vermouth, O.C., 25 août 1888.

Sur le sapolio et savon d'argent, O.C., 4 avril 1889.

Sur les placages en bois, O.C., 14 mai 1889.

Et les articles suivants transférés à la liste de franchise, savoir :—

Fil métallique pour fabrication de toiles métalliques, etc., O.C., 14 mai 1889.

Fil de coton pour recouvrir les fils métalliques, etc., O.C., 14 mai 1889.

Fil de jute, O.C., 14 mai 1889.

Fil de fer ou d'acier pour machines dites "wire grip machines," O.C., 14 mai 1889.

Acier pour la fabrication des plaques de boucles, etc., O.C., 14 mai 1889.

Blanchets, cylindres, etc., O.C., 14 mai 1889.

Fils pour la fabrication de tresses, etc., O.C., 14 mai 1889.

Bois de service en frêne blanc, O.C., 10 juin 1889.

Bois d'Angole, O.C., 10 juin 1889.

Fil d'acier pour la fabrication d'épingles de toilette, O.C., 19 septembre 1889.

Fil métallique pour crinolines, etc., O.C., 19 septembre 1889.

Sulfate de soude, O.C., 22 novembre 1889.

Fil de coton pour harnais de métiers à tisser, O.C., 27 novembre 1889; et l'ordre en conseil du 14 mai 1889, définissant le taux de droit payable sur les plaques de charrues, etc.

**5.** Résolu qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les changements apportés aux droits de douanes sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 28 mars courant.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—Que tous les mots après "Que" dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants :—

"La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds

consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de.....	\$23,519,301
---	--------------

Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de..	17,841,938
--	------------

Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de....	36,917,834
--	------------

Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de..	30,613,522
--	------------

Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soustraite annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

Que, au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte

partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Paterson (Brant), secondé par M. Scriver,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Vendredi, 28 mars 1890.

### PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Carling,—La pétition de l'Association des ministres de la cité de London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Conseil du Travail et des Métiers d'Hamilton ; demandant que le gouvernement seul émette tout l'argent nécessaire pour les besoins de la circulation, et que cet argent soit une monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques et privées.

De la Chambre de Commerce de Winnipeg ; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie de Pont de Montréal.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Occidental d'Ontario.

Bill constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

48. Réponse à l'Ordre du 23 janvier dernier,—Etat détaillé des dépenses faites en rapport avec l'Hôpital de la Marine et des Emigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant :—

1. Le montant voté chaque année par le Parlement ;
2. Le montant dépensé ;
3. Le nombre de marins et d'émigrants reçus chaque année et le nombre total de jours que chacun a passé au dit hôpital ;
4. Le nombre de personnes, outre les marins et les immigrants, reçues dans le dit hôpital, et le nombre de jours que chacun y a passé ;
5. Le coût total par jour de chaque patient ;
6. Le montant retiré par le gouvernement pour les patients qui n'étaient ni immigrants ni marins ;
7. Le montant retiré du fonds des marins malades en vertu de l'Acte 49 Vict., ch. 76, sect. 16. (*Distribution et Document de la session.*)



64. Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'immigrants chinois qui sont arrivés en Canada entre le 31 mars 1887 et le 31 décembre 1889, spécifiant les ports auxquels ils sont débarqués;

2. Les montants d'honoraires ou droits retirés des immigrants chinois pendant la même période;

3. Le nombre de certificats de résidence délivrés à des Chinois, tel que prescrit par la clause 13 de l'acte pour restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada, depuis la passation de l'acte;

4. Le nombre de Chinois qui ont été découverts lorsqu'ils tentaient de débarquer en Canada au moyen de faux certificats, et qui en ont été empêchés par les tribunaux;

5. Copie de toute correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman *alias* M. Gardner, et de toute correspondance concernant la nomination d'un Chinois au poste d'interprète au port de Vancouver en remplacement du dit M. Gardner;

6. Le nombre de Chinois qui ont traversé le Canada, en entrepôt, pour être embarqués à Vancouver sur des steamers à destination de la Chine, et copie des règlements promulgués pour assurer leur embarquement à bord des dits steamers et empêcher leur débarquement ultérieur;

7. Le nombre total de Chinois, autres que ceux transportés en entrepôt, qui ont quitté le Canada pendant la période sus-mentionnée, et le nombre de certificats de retour qui ont été délivrés. (*Document de la session.*)

65. Réponse à Adresse du Sénat, du 21 janvier 1890,—Copie de tous rapports et autres communications sur le sujet des dépôts formés par les sciures, dosses et autres matières nuisibles déversées dans la rivière Ottawa et autres cours d'eau. (*Distribution et Document de la session.*)

70. Réponse à Adresse du 27 janvier dernier,—Copie des rapports ou opinions des officiers en loi de la couronne sur l'acte passé par la législature de Québec, intitulé: "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," et aussi, copie du dossier ou des dossiers ou autres documents ou rapports soumis aux dits officiers en loi ou au secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies concernant le dit acte et au moyen desquels les dites opinions ont été obtenues, comme aussi, copie de toutes dépêches et correspondance s'y rapportant. (*Distribution et Document de la session.*)

72. Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Etat indiquant le nombre de navires perdus chaque année, dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de l'Atlantique et dans la Baie de Fundy, depuis 1868, par suite des marées, courants ou brumes, le nom et le tonnage de chaque navire, et tous les autres détails que le gouvernement peut avoir dans chaque cas quant aux causes et à l'étendue des dommages. (*Doc. de la session.*)

74. Correspondance des gouvernements d'Ontario et Québec au sujet de la propriété du lit des havres, rivières, etc. (*Distribution et Document de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

28b. Réponse à Adresse du 22 janvier dernier,—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau de poste de Québec et du bureau de l'inspecteur des postes à Québec, et à leur remplacement.

43a. Réponse à Ordre du 20 janvier dernier,—Etat donnant les noms de toutes personnes poursuivies devant un magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888 et 1889, et copie de tous papiers, documents et lettres à ce sujet; aussi, le nom du dénonciateur, du magistrat siégeant, du constable employé et de l'avocat retenu pour chaque cause; aussi, les jugements rendus par les magistrats, indiquant les amendes imposées, s'il y a eu appel des décisions des magistrats, le nom du juge devant lequel tel appel a été porté et le résultat final; aussi, le coût de chaque procès devant un magistrat, et de chaque appel porté devant un juge, avec le nom, l'occupation et l'adresse postale de chaque personne qui a reçu de l'argent pour tout service quelconque lors du procès devant le magistrat ou lors de l'appel devant le juge, le coût total de toutes les causes, les amendes totales imposées et perçues, et, dans le cas où les frais auraient été refusés dans aucunes des dites causes, le

motif de tel refus ; aussi, indiquant si les Sauvages qui ont eu du whisky étaient électeurs du comté de Bruce aux termes de l'Acte du Cens Electoral du Canada.

46a. Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat donnant la date de création de la Commission du Canal de la Vallée de la Trent, l'époque et le lieu de sa première séance, le nombre réel de jours qu'elle a consacrés à ses travaux et le nombre de jours et de séances employés à recueillir des témoignages, et les endroits où, jusqu'à présent, la Commission a tenu ses séances.

46h. Réponse à Ordre du 3 courant,—Etat indiquant, par année, depuis 1878,—

1. Le nombre de vaisseaux qui sont passés dans le canal Chambly et leur tonnage ;

2. La quantité et la nature du fret porté par ces vaisseaux ;

3. Le montant des droits perçus pendant les dites années sur le dit canal.

47. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Relevé du nombre de causes inscrites dans la cour de Vice-Amirauté de Québec durant les années de 1885 à 1889 inclusivement, le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté de la Nouvelle-Ecosse, et le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté du Nouveau-Brunswick.

48a. Réponse à Adresse de 22 janvier dernier,—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'établissement de l'Hôpital de Marine, à Québec, et à sa fermeture.

49. Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat indiquant si l'île connue sous le nom d'Île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue ; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie pour prétendre qu'il avait le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de l'acquéreur ou des acquéreurs. Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte faisant voir la situation de la dite île.

50. Réponse à Ordre du 17 avril 1889,—Etat indiquant combien de commis permanents sont actuellement employés par le département de l'Intérieur dans le service intérieur et extérieur, et combien de surnuméraires sont actuellement employés par ce département dans les mêmes services.

51. Correspondance officielle dans l'affaire du soldat C. J. Hurrell, demandant une indemnité supplémentaire pour blessures reçues quand il servait comme volontaire.

51a. Correspondance officielle dans l'affaire de la pension de Valiquette.

52. Réponse à Ordre du 30 janvier dernier,—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le Creek Kettle, entre Saint-Thomas et Port-Stanley, afin de s'assurer s'il est possible d'y creuser un canal, et de tous rapports, cartes et autres documents présentés par ces ingénieurs.

53. Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses départements et la corporation connue sous le nom de "Président et syndics de la Commune de la seigneurie d'Yamaska," relativement aux dommages causés aux terres lui appartenant, par la digue construite dans la rivière Yamaska.

53a. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie de toutes demandes d'indemnité formulées par Elphège Cardin, Jean Cardin, George Tonnancour et Bruno Saint-Germain, pour dommages à leurs terres résultant de la digue construite dans la rivière Yamaska, de toute correspondance relative à ces demandes, ainsi qu'un état de toutes sommes allouées à chacun d'eux en règlement de ces réclamations.

53b. Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Copie du dernier rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics, au sujet des travaux à faire sur la rivière du Sud, dans le comté de Montmagny.

54. Réponse à Ordre du 30 janvier dernier,—Copie de toute correspondance, pétitions ou autres papiers concernant la vente, la propriété ou la condition du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, reçus depuis la fin de la session de 1889.

54a. Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la barre à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent, Ontario.

55. Réponse à Ordre du 22 janvier dernier,—Copie de toute correspondance et documents relatifs à la nomination de M. Joseph Garneau comme surveillant des travaux du gouvernement, à Québec, et à son remplacement par un nommé L. P. Lépine.

56. Réponse à Ordre du 5 écoulé,—Copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., des diverses soumissions et de leurs montants; aussi, copie de tout ordre ou ordres changeant la qualité et la nature de la pierre employée dans leur construction.

56a. Réponse à Ordre du 4 mars 1889,—Copie de toutes requêtes et résolutions adressées au gouvernement par les citoyens ou la corporation de la ville de Lévis, concernant la construction d'un bureau de poste dans la ville de Lévis.

57. Réponse à Ordre du 11 mars 1889,—Copie de toute correspondance, rapports, etc., concernant le quai de Saint-Roch des Aulnets, dans le comté de l'Islet, entre le département des Travaux Publics et feu Charles Frs. Roy, arpenteur, et les intéressés domiciliés dans la dite municipalité.

57a. Réponse à Ordre du 27 janvier dernier,—Copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska, dans la province de Québec, produits dans le cours de l'année 1889.

58. Réponse à Ordre du 27 janvier dernier,—Relevé détaillé des frais de réparation du brise-lames de Tignish, I.P.-E., en 1889, la date du commencement et de l'achèvement des travaux, et le nom de la personne en charge des dits travaux.

58a. Réponse à Ordre du 26 écoulé,—Etat indiquant le nombre de quais, jetées et brise-lames du gouvernement réparés en 1889 dans l'Île du Prince-Édouard, et le montant dépensé pour chacun.

59. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie des rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre de Cove Head, dans l'Île du Prince-Édouard, il y a quatre ou cinq ans.

59a. Réponse à Ordre du 20 janvier dernier,—Copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur les havres de Pinette et de l'Île Wood; et aussi copie du rapport d'exploration du havre et brise-lames de New-London, dans la province de l'Île du Prince-Édouard.

59b. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie de tous rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre de Tracadie, dans l'Île du Prince-Édouard, il y a quelques années.

60. Réponse à Ordre du 30 janvier dernier,—Etat indiquant la somme de travail exécuté pendant la campagne de 1889, dans l'Île du Prince-Édouard, par le dragueur "Prince Édouard," les noms des ports et autres localités draguées pendant la dite saison, et le montant des travaux exécutés dans chaque port.

61. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre l'auditeur général et le ministre de l'Intérieur ou toute autre personne au sujet des allocations pour frais de voyage de William McGirr, secrétaire particulier du surintendant général des Affaires des Sauvages.

62. Réponse à Adresse du 29 janvier dernier,—Copie des règlements de quarantaine de la Grosse Île, et de tous ordres en conseil y relatifs et des instructions données aux officiers de santé à cette station.

63. Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Copie de toute correspondance concernant une réclamation faite par le district de St. Peters, dans le comté de Richmond, pour soins médicaux et pension donnés à Kenneth Chisholm, un marin malade appartenant à la goëlette "Jannie."

65. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie du rapport de Sandford Fleming, ingénieur civil, relativement aux sciures et déchets de bois déversés dans la rivière Ottawa par les scieries des Chaudières et autres.

66. Réponse à Adresse du Sénat, du 22 janvier 1890,—Etat détaillé faisant voir le règlement effectué avec les locataires de lots hydrauliques à la Chaudière, en la cité d'Ottawa; aussi copie des nouveaux baux passés avec les divers locataires des dits lots hydrauliques.

68. Rapport concernant la nomination des sous-officiers dans le collège militaire.

69. Copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en Conseil en date du 11 janvier 1885, concernant certaines questions entre le gouvernement et la cité d'Ottawa.

71. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Etat détaillé donnant le chiffre de la population, par origine, d'après le recensement de 1885, de cette partie du district provisoire de la Saskatchewan, située au sud de la ligne, entre les townships 47 et 48 et bornée à l'ouest par la ligne entre les rangs 11 et 12 à l'ouest du 3ème méridien initial, et à l'est par le 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, constituant actuellement le district électoral de Batoche. Aussi, de cette partie du même district provisoire situé à l'est du 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, et bornée au nord par la limite sud du district électoral de Prince-Albert, actuellement formant le district électoral de Kinistino.

75. Relevé détaillé des recettes et paiements du Canada, pour les huit mois expirés le 28 février, en 1889 et 1890 respectivement.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay, demandant l'autorisation d'affermir ses travaux à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et il constate que l'avis a été publié dans la *Gazette du Canada* seulement pendant une durée de deux semaines; mais comme cette demande n'a été nécessitée que vers le 10 courant, trop récemment pour permettre de donner l'avis requis, et comme aucuns privilèges exclusifs ne sont demandés et qu'aucuns intérêts privés ne peuvent être lésés, sauf ceux des actionnaires qui peuvent être sauvegardés en la manière ordinaire dans les dispositions du bill, votre comité recommande la suspension de la règle 51 en tant qu'elle se rapporte à cette pétition. Vu que le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la règle 49 soit suspendue dans ce cas.

Sur motion de M. Mara, secondé par M. Prior.

Ordonné, que les articles du règlement de cette Chambre 49 et 51 soient suspendus au sujet de la pétition de Harry Abbott, et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay, et pour d'autres fins, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie à Kootenay.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de la cour de l'Échiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier,—portant que les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, soient maintenant lues la seconde fois,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—

"La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de.....	\$23,519,301
Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de..	17,841,938
Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de....	36,917,834
Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de.	30,613,522

Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soutirée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

Que, au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et l'amendement étant de nouveau proposé,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Macdonald (Huron),  
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des falsifications, chapitre cent sept des Statuts révisés," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. (*Document de la Session, No 10.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 31 mars 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Wood (Westmoreland)—La pétition de Ardent C. Tupper et autres, de la Baie Scott, comté de Kings; la pétition de Amos E. Outhouse et autres, de Liverton, comté de Digby; la pétition de Levi Longard et autres, de French Village; la pétition de Mme H. W. Scarfe et autres, de Dartmouth; la pétition de H. J. Waltens et autres, de Indian Harbour, tous du comté de Halifax; la pétition de W. H. Murray et autres; la pétition de George W. McCready et autres; la pétition de Alexander P. Lutes et autres, tous de Moncton, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick; et la pétition de D. A. Corkham et autres, de Truro, comté de Colchester, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. LaRivière,—La pétition de Roger Marion, maire, et P. F. Soucy, secrétaire, de la ville de Saint-Boniface, Manitoba.

Par M. Davin,—La pétition de la Chambre de Commerce de la ville de Medicine-Hat, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Jones (Halifax),—La pétition du révérend R. H. Burns, D.D., modérateur, et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Port-Massey, Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Carling,—La pétition du révérend John G. Scott, et autres, de la Congrégation de l'Eglise Méthodiste de Queen's Avenue, London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Edmund Lague, maire, et autres, de la paroisse de Chambly; de Wilfrid Tremblay, maire, et autres, de la paroisse de Saint-Hubert, tous du comté de Chambly; et de A.A. Taillon, maire, et de la corporation de la cité de Sorel, tous de Québec; demandant que le bill maintenant soumis au parlement pour constituer la Compagnie du Pont de Montréal, devienne loi.

De J. E. Gemmel, M.D., et autres, de la ville de Virden; de Andrew Kelly, maire, et du conseil de la cité de Brandon; de la Chambre de Commerce de Brandon; de Alfred Pearson, maire, et du conseil de la cité de Winnipeg; de la municipalité de Saint-Laurent, comté de Fairford; et de la Chambre de Commerce de la ville de Minnedosa, tous du Manitoba; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

De l'Association des Ministres de la cité de London, Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De Samuel Latham et autres, de Toronto, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, ne devienne pas loi.

Du conseil et de la Chambre de Commerce de Montréal; demandant certains amendements au bill pour constituer la Compagnie du pont de Montréal; et le rejet des clauses au sujet d'un pont dans le bill pour constituer la Compagnie de chemin fer et de Navigation de l'Atlantique Canadien du Nord.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau, conformément à l'ordre de la Chambre du 19 courant, un relevé donnant le salaire et la rémunération payés à M. Arthur Prieur, employé de cette Chambre, à titre de traducteur ou autrement, et le montant total qu'il a reçu depuis qu'il est employé en quelque qualité que ce soit. (*Document de la Session, No 77.*)

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Impériale de fidéicommiss du Canada ; et le

Bill à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York.

Votre comité recommande que le bill concernant la *Provincial Provident Institution* de Saint-Thomas, Ontario, soit retiré, attendu que les promoteurs ont exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure ; aussi, que les frais et honoraires payés au sujet de ce bill soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Hesson,

Ordonné que le bill concernant la "Provincial Provident Institution" de Saint-Thomas, Ontario, soit retiré, et que les honoraires payés pour le susdit bill, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Paterson (Brant),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du montant des droits payés sur toutes machines destinées aux manufactures importées en Canada, le montant des droits impayés, s'il en est, et indiquant sur quelles machines une balance est encore due, depuis combien de temps ces arrérages sont dus, par quels établissements, et le montant dans chaque cas.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre, soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant combien de barils de farine du Canada ont été expédiés, par mer directement, ou à travers les Etats-Unis, en 1889, dans les différentes provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard ?

M. Davin propose, secondé par Macdowall,—Qu'il est expédient qu'une commission d'enquête ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommée pour s'enquérir de l'administration de la police à cheval du Nord-Ouest et de la conduite de Lawrence W. Herchmer, commissaire de la dite police à cheval, depuis la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 1889.

M. Watson propose comme amendement, secondé par M. Kirk,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"il est expédient qu'une commission d'enquête, ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommée pour s'enquérir de la conduite de Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, depuis la date de sa nomination.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p. m.*

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique-Nord Canadien," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernaut la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith," étant lu;

M. Small propose, secondé par M. Hickey,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

M. Wallace propose comme amendement, secondé par M. Watson,—“ Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants: “ la Chambre se forme en comité général sur le bill, d'aujourd'hui en six mois.”

Et un débat s'ensuivant;

L'attention de M. l'Orateur ayant été attirée sur le fait que l'heure réservée pour les bills privés, aux termes de la règle 19, était expirée,—

---

La Chambre passe aux Bills et Ordres Publics.

M. McMullen propose, secondé par M. Casey,—Que le bill modifiant l'Acte du Service Civil, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre, et le bill est aussi retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés, étant lu;

M. Doyon propose, secondé par M. Guay,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois;

Sir John A. Macdonald propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—Que le mot “ maintenant ” soit retranché, et que les mots “ d'aujourd'hui en six mois ” soient ajoutés à la fin de la motion.

Et un débat s'ensuivant.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Davies,

Ordonné, que le débat soit ajourné;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;



---

*Mardi, 1er avril 1890.*

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Dewdney.

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte portant modification de l'Acte concernant le mariage avec la sœur de la femme défunte," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1889. (*Document de la Session, No 14.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

---

Mardi, 1er avril 1890.

**PRIÈRE.**

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau;—

Par M. Smith (Ontario),—La pétition du conseil municipal du comté d'Ontario.

Par M. McMullen,—La pétition de D. Campbell et autres, de l'Eglise de Knox, Clifford, comté de Wellington, tous de l'Ontario.

Par M. Sproule,—La pétition de James Cavers et autres, du township de Sydenham, comté de Grey, Ontario.

Par M. Curran,—La pétition de Andrew Allen, président, et de A. Watts, secrétaire-intérimaire, de la "Shipping Interest" de Montréal.

Par M. Jones (Halifax),—La pétition du révérend Daniel M. Gordon, président, et Robert Baxter, secrétaire, des ministres et doyens associés, de l'Eglise Presbytérienne en Canada, à Halifax et Dartmouth, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Carling,—La pétition de William Brown et autres, et la pétition du conseil des Arts et du Travail, tous de London, Ontario.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 mars 1890, pour un état indiquant :

1. Le coût réel de la construction primitive du Palais de Justice de Montréal, 1851-57 ;

2. Le montant dépensé pour réparations, chaque année, depuis la dite période jusqu'à la Confédération. (*Documents de la Session, No 78.*)

Aussi la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1890, pour un état indiquant,—

1. Le montant total dépensé pour curer le creek McGregor, dans la ville de Chatham, Ont. ;

2. Le montant dépensé pour y faire placer des pilotis et des bordages, les noms de chaque entrepreneur et le chiffre des différents contrats ;

3. Le montant payé aux propriétaires pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ce dragage, les noms et les montants payés à chaque propriétaire ;

4. Les noms et montants de tous réclamants dont les demandes d'indemnité ont été rejetées ou qui sont encore sous la considération du gouvernement. (*Document de la Session No 79.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1890, pour un état donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpec, I.P.-E., dans l'été de 1889, la date à laquelle les travaux ont été suspendus, les noms des ouvriers employés, le montant des gages payés à chaque ouvrier, et le montant total dépensé pour miner le dit roc jusqu'au mois de décembre 1890. (*Document de la Session No 59c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1890, pour un état faisant connaître le nombre de soumissions faites ou présentées en rapport avec les travaux publics à la passe est du havre de Toronto, le nom ou les noms de chaque personne ou compagnie ayant soumissionné pour ces travaux et le montant et les conditions de chaque soumission, avec un relevé des quantités approximatives sur lesquelles ces soumissions ont été basées, et copie de toutes lettres et correspondance, états, documents et papiers se rapportant à l'adjudication du contrat et à toutes et chacune des soumissions. (*Document de la Session No 59d.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour copie du rapport et des plans de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics qui a fait les études nécessaires en vue de la construction du pont interprovincial sur l'Ottawa entre le village de La Passe, dans la province de l'Ontario, et le village de Fort Coulonge, dans la province de Québec. (*Document de la Session No 80.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le 27 mars dernier, portant que les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, soient maintenant lues la seconde fois,—et sur l'amendement à la dite motion, —que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—

" La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur les fonds consolidés, pendant l'année fiscale 1878 a été de.....	\$23,519,301
Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de.....	17,841,938
Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de.....	36,917,834
Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de....	30,613,522

Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soutirée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

Que, au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera d'avantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la

prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs.”

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

*Mercredi, 2 avril 1890.*

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. McMillan (Huron).

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 2 avril 1890.

**PRIÈRE.**

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McKay,—Quatre pétitions de l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail; et quatre pétitions du conseil des Arts et Métiers, tous de Hamilton, Ontario.

Par M. Jones (Halifax).—La pétition de James Farquhar, et O. F. Reynolds, secrétaire, de la société pour l'observance du dimanche, Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Davin,—La pétition de la Chambre de Commerce de la cité de Régina, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Laurier,—La pétition du révérend Thomas Macadam, modérateur, et J. R. MacLeod, greffier, du Presbytère de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Levi Longard et autres, de French Village; de Mme H. W. Scarfe et autres, de Dartmouth; de H. J. Walters et autres, de Indian Harbour, tous du comté de Halifax; de Ardent C. Tupper et autres, de la Baie Scott, comté de Kings; de Amos E. Outhouse et autres, de Tiverton, comté de Digby; de D. A. Corkham et autres, de Truro, comté de Colchester, tous de la Nouvelle-Ecosse; de W. H. Murphy et autres; de George W. McCready et autres; de Alexander P. Lutes et autres, tous de Moncton, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, ne devienne pas loi.

De Roger Marion, maire, et P. F. Soucy, secrétaire, de la ville de Saint-Boniface, Manitoba; et de la Chambre de Commerce de la ville de Medicine-Hat, Territoires du Nord-Ouest; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Du révérend R. F. Burns, D.D., modérateur, et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Fort Massey, Halifax, Nouvelle-Ecosse; et du révérend John G. Scott et autres;

de la Congrégation de l'Eglise Méthodiste de Queen's Avenue, London, Ontario ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, devienne loi.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes présente à la Chambre, le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné, et est convenu de rapporter avec des amendements le bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Votre comité a aussi pris en considération le bill du Sénat, intitulé : "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," et recommande que la mesure ne soit pas adoptée, parce que dans l'opinion du comité, le bill est inutile, attendu que la clause quatorze de l'Acte des chemins de fer pourvoit amplement au drainage à travers les travaux et terrains des compagnies de chemins de fer.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1890, pour copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'ingénieurs et autres depuis le 1er janvier 1883, concernant la nécessité et l'opportunité de draguer et autrement améliorer le havre de Picton, Baie de Quinté; aussi, copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et rapports depuis le 1er janvier 1883, faisant connaître qu'il est désirable et opportun ou expédient d'ériger des édifices publics dans la dite ville de Picton pour les besoins du bureau des postes, des douanes et du revenu de l'intérieur dans cette ville. (*Document de la Session, No 59e.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1890, pour copie de tous rapports dressés par l'ingénieur-en-chef sur la jetée à Hall's Harbour, N.-E., depuis 1882, et de toute correspondance relative à la dite jetée. (*Document de la Session, No 59f.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1890, pour un état donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, liquidé leurs affaires ou fait faillite depuis la Confédération, ainsi que le montant du capital-actions autorisé, celui du stock souscrit et celui du stock payé; l'actif et le passif des dites banques lors de telles suspension ou cessation d'affaires; la nature des dits actifs et passif, les dates des dites chartes et les dates de leur forfaiture ou abandon, et les dividendes payés aux porteurs de billets et aux déposants. (*Document de la Session, No 30c.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre pour un état indiquant si l'île connue sous le nom de l'île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île. (*Document de la Session, No 49.*)

Sur motion de M. McNeil, secondé par M. Weldon (Saint-Jean),

Ordonné,—d'imprimer pour l'usage des membres la preuve faite devant le comité spécial chargé de s'enquérir des faits relatifs aux fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis résidant à Battleford, et de suspendre la règle 49 à ce sujet.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte d'interprétation.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que demain, cette Chambre se forme en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant le fer en guese fabriqué en Canada avec du minerai canadien.

M. Foster informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le 27 mars dernier, portant que les résolutions rapportées du comité des voies et moyens, soient maintenant lues la seconde fois ;

Et l'amendement à la dite motion,—Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient omis et remplacés par les mots "la dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de.....

"Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de \$23,519,301

"Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de... 17,841,938

"Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de 30,613,522

"Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soustrée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

"Que, au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soustré de la population pour les fins sus-mentionnées.

"Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

"Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

"Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Jeudi, 3 avril 1890.*

Sur motion de M. Mitchell, secondé par M. Desjardins,  
Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie à Kootenay, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins quinze minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 3 avril 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées, sur le bureau :—

Par M. Watson,—La pétition de la municipalité du Portage-la-Prairie, Manitoba.

Par M. White (Renfrew),—La pétition de James Headrick et autres, des townships de Ross et Westmeath; et la pétition de John Delahey et autres, des township de Ross, Bromley et Westmeath, tous du comté de Renfrew, Ontario.

Par Sir John A. Macdonald,—La pétition de la Chambre de Commerce du Portage-la-Prairie, Manitoba; et la pétition du conseil de la corporation de la cité de Kingston, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté d'Ontario; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du Conseil des Arts et du Travail; de William Brown et autres, tous de London; de James Cavers et autres, du township de Sydenham, comté de Grey; de D. Campbell et autres, de l'Eglise de Knox, Clifford, comté de Wellington, tous de l'Ontario; et du révérend Daniel M. Gordon, président, et Robert Baxter, secrétaire des Ministres et Doyens Associés, de l'Eglise Presbytérienne en Canada, à Halifax et Dartmouth, Nouvelle-Ecosse; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De Andrew Allan, président, et D. A. Watt, secrétaire-intérimaire, de la Shipping Interest de Montréal; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la création de compagnies pour construire des ponts sur le Saint-Laurent à Montréal et Québec, ne devienne pas loi.

M. Earle, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill constituant en corporation la "Home Benefit Life Association" et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a matériellement modifié ce bill en en retranchant tout ce qui se rapportait à la "Home Benefit Life Association" constituée en corporation en vertu du chapitre 182 des Statuts Refondus d'Ontario 1887; et recommande que le titre soit changé en celui d'un "Acte constituant en corporation la "Home Life Association of Canada."

M. Taylor propose, secondé par M. Hickey,—

Que cinq cents exemplaires du bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, soient imprimés et mis à la disposition du comité spécial auquel le bill a été référé, et que la règle 94 de cette chambre soit suspendue à ce sujet.

Objection étant faite à la dite proposition pour la raison qu'aucun avis n'en a été donné;

M. l'Orateur décide "que la motion ne peut être proposée."

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés intitulé: "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à mardi prochain, à 3 p.m.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le 27 mars dernier, portant que les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, soient maintenant lues la seconde fois;

Et l'amendement à la dite motion,—Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient omis, et remplacés par les mots "la dépense totale ordinaire du Canada imputable sur les fonds

consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de..... \$23,519,301

"Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de 17,841,938

"Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de.. 36,917,834

"Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de 30,613,522

"Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soutirée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

"Que, au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,-878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

"Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

"Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

"Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Davies,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 24 février 1890, pour un relevé du nombre de lieuses mécaniques, de coupeuses et de moissonneuses exportées du Canada durant les derniers trois ans; les noms des exportateurs, les pays d'exportation et le montant de drawback accordé pour chacun des articles exportés. (*Document de la Session, No 81.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain à trois heures P.M.

Mardi, 8 avril 1890.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Daly,—La pétition de la Chambre de Commerce de la ville de Morden, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—  
De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail ; et du Conseil des Arts et Métiers, tous d'Hamilton, Ontario ; demandant que l'Acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail ; et du Conseil des Arts et Métiers, tous d'Hamilton, Ontario ; demandant que l'Acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail ; et du Conseil des Arts et Métiers, tous d'Hamilton, Ontario ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour amender l'Acte du Service Civil, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail ; et du Conseil des Arts et Métiers, tous d'Hamilton, Ontario ; demandant que l'Acte pour protéger les personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer, devienne loi.

De James Headrick et autres, des townships de Ross et Westmeath ; de John Delahay et autres, des townships de Ross, Bromley et Westmeath, tous du comté de Renfrew, Ontario ; du révérend Thomas Macadam, modérateur, et J. R. MacLeod, greffier, du Presbytère de Québec ; et de James Farquhar, président, et O. F. Reynolds, secrétaire, de la société pour l'observance du dimanche, Halifax, Nouvelle-Écosse ; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De la municipalité du Portage-la-Prairie ; de la Chambre de Commerce du Portage-la-Prairie, tous du Manitoba ; et de la Chambre de Commerce de la cité de Régina, Territoires du Nord-Ouest ; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Du conseil de la corporation de la cité de Kingston, Ontario ; demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger tous les chemins de fer du Canada de prendre le fret des navires, payer les comptes des navires et faire parvenir le fret à destination.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le 27 mars dernier, portant que les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, soient maintenant lues la seconde fois ;

Et l'amendement à la dite motion—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les mots "la dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de.....

..... \$23,519,301

"Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de 17,841,938

"Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de... 36,917,834

"Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de. 30,613,522

"Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soutirée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.



“Que, au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

“Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

“Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

“Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs.”

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;—

*Mercredi, 9 avril 1890.*

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Davis,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St.-Jean).</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Yeo.—60.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>LaRivière,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Shanly,</i>

<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.)</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montague,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson, (Lennox),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westland) et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—97.</i>
<i>Davin,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale,—que les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens soient maintenant lues la seconde fois.

M. Bowell propose, comme amendement, secondé par M. Kirkpatrick,—que tous les mots après “ maintenant ” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “ Renvoyées au comité des Voies et Moyens pour y être de nouveau délibérées.

Et la question étant mise sur le dit amendement,—elle est résolue affirmativement.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée,

Ordonné, que les résolutions soient renvoyées au comité des Voies et Moyens, pour y être de nouveau délibérées.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu’à sa prochaine séance, aujourd’hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la séance ayant continué jusqu’à deux heures moins cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s’ajourne alors.

Mercredi, 9 avril 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Wilson (Lennox),—La pétition de Allen Pringle et autres, de Selby et Napanee, Ontario.

Par M. McMillan (Huron),—La pétition de James Murray et autres, de Duff’s Church, Walton, Presbytère de Maitland, de l’Eglise Presbytérienne en Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis qu'une vacance est survenue dans la représentation du district électoral de la cité d'Ottawa, savoir :—

Puissance du Canada, }  
Savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de la cité d'Ottawa, Ontario, par suite du décès de William G. Perley écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux dans la cité d'Ottawa, ce cinquième jour d'avril 1890.

JOHN COSTIGAN, (L.S.)  
Député du district électoral de Victoria, N.B.  
M. BOWELL, (L.S.)

Député du district électoral de la division-nord de Hastings.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité du chapitre 13, clause 8, des Statuts révisés, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de la cité d'Ottawa.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton ; et le

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer et de navigation de la Colombie à Kootenay.

Votre comité a aussi considéré le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Inverness, et le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg à Richmond et est convenu d'en rapporter les préambules non prouvés parce qu'il a été démontré qu'il existe une grande divergence d'opinion, dans les localités intéressées, concernant l'opportunité de ces mesures, et de plus parce que l'intervention législative n'est pas désirable ou nécessaire pendant cette session.

Votre comité recommande que les frais et honoraires payés au sujet des deux bills en dernier lieu mentionnés soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Sproule du comité des bills privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité est convenu de rapporter les bills suivants, savoir :

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Minérale Dominion, sans amendement.

Et le bill concernant H. H. Vivian et compagnie (à responsabilité limitée), avec des amendements.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que les honoraires et frais payés pour le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Inverness, et pour le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport du Haut-Commissaire du Canada, avec les rapports des agents dans le Royaume-Uni, pour l'année 1889. (*Document de la Session, No 6d.*)

Et aussi,—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1889. (*Document de la Session. No 6c.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la reine, met devant la Chambre, —Listes des actionnaires des banques chartées de la puissance du Canada, à la date du 31 décembre 1889, en conformité du chapitre 120 des Statuts révisés, clause 68. (*Document de la Session, No 4.*)

Aussi,—sommaire des relevés des Compagnies d'assurance en Canada, pour l'année civile 1889. (*Document de la Session, No 9b.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit :

*Judi, 10 avril 1890.*

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Judi, 10 avril 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Robillard,—La pétition du révérend W. D. Armstrong et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Saint-Paul, Ottawa.

Par M. Tyrwhitt,—La pétition de John Bourke et autres, du village de North Bay; la pétition de H. A. Slater et autres, du village de Burk's Fall; et la pétition de William F. Clarke et autres, de Powassan et Sundridge.

Par Sir Donald A. Smith,—La pétition de Arthur Labelle et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Mills (Annapolis),—La pétition de D. E. Thomson, président, et James Grant, secrétaire, de la Convention Baptiste d'Ontario et Québec.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et regue:—

De la Chambre de Commerce de la ville de Morden, Manitoba; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Colby ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des matelots, chapitre soixante-quatorze des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Desjardins, secondé par M. Davin,

Ordonné, que le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte d'interprétation, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau la loi criminelle, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés, étant lu;

M. Colby propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir John Thompson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant les engrais agricoles," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger ce jour.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les engrais agricoles.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire, au sujet du bill intitulé: "Acte concernant les engrais agricoles," maintenant devant cette Chambre,—

(1) Qu'avec chaque échantillon transmis en conformité de la clause trois du dit acte, le fabricant ou importateur devra, en même temps, transmettre au ministre un honoraire de trois piastres;

(2) Que l'inspecteur aura droit, pour chaque colis auquel son étiquette sera attachée sous sa surveillance, et pour chaque mémoire d'inspection qu'il délivrera, si l'engrais est en vrac, à tel honoraire, dans les deux cas, que le Gouverneur en conseil aura établi;

(3) Que quiconque vendra ou mettra en vente des engrais devra, avant de le faire, inscrire son nom et son adresse une fois l'an au bureau de l'employé qui aura été désigné par le ministre à cet effet, et paiera en même temps un honoraire d'enregistrement d'une piastre;

(4) Que les honoraires perçus et les amendes recouvrées en vertu du présent acte formeront partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur repend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire, au sujet du bill intitulé: "Acte concernant les engrais agricoles," maintenant devant cette Chambre,—

(1) Qu'avec chaque échantillon transmis en conformité de la clause trois du dit acte, le fabricant ou importateur devra, en même temps, transmettre au ministre un honoraire de trois piastres;

(2) Que l'inspecteur aura droit, pour chaque colis auquel son étiquette sera attachée sous sa surveillance, et pour chaque mémoire d'inspection qu'il délivrera, si l'engrais est en vrac, à tel honoraire, dans les deux cas, que le Gouverneur en conseil aura établi;

(3) Que quiconque vendra ou mettra en vente des engrais devra, avant de le faire, inscrire son nom et son adresse une fois l'an au bureau de l'employé qui aura été désigné par le ministre à cet effet, et paiera en même temps un honoraire d'enregistrement d'une piastre;

(4) Que les honoraires perçus et les amendes recouvrées en vertu du présent acte formeront partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée, et renvoyée en comité général sur le bill précédent "Acte concernant les engrais agricoles," avec mandat d'y faire des dispositions conformes à la dite résolution.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Vendredi, 11 avril 1890.*

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant les engrais agricoles"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre, procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

*Vendredi, 11 avril 1890.*

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Wood (Westmoreland),—La pétition de Joseph A. Harris et autres; et la pétition de Mme P. Teakles et autres, de Moncton, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick.

Par M. McKay,—La pétition du conseil municipal de la ville de Oakville, comté de Halton; la pétition du conseil municipal du township de Townsend; et la pétition du conseil municipal du village de Waterford, tous du comté de Norfolk, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Allen Pringle et autres, de Selby et Napanee, Ontario; demandant que le bill concernant une meilleure observance du dimanche, ne devienne pas loi.

De James Murray et autres, de Duff's Church, Walton, Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée), il est convenu de le rapporter avec des amendements, et recommande que le titre soit changé en celui de "la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt du Dominion (à responsabilité limitée)."

Ordonné, que M. Chapleau ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts révisés, concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

À six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

---

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat sur la motion proposée lundi, le 31 mars dernier, portant—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill autorisant le commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith,—et sur l'amendement proposé à la dite motion—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants : "la Chambre se forme en comité général sur le bill, d'aujourd'hui en six mois."

Et la question étant mise sur l'amendement,—elle est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise ;

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du pont de Montréal ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait



rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Occidental d'Ontario"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Kingston, Napanee et Occidental."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Impériale de fidéicommiss du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; et, après

avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur prend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Home Benefit Life Association ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte constituant en corporation la 'Home Life Association of Canada.'"

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Minérale Dominion ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant H. H. Vivian et Compagnie (à responsabilité limitée) ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations.  
Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Samedi, 12 avril 1890.*

Et après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures moins dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 14 avril 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Doyon,—La pétition de T. H. Brisson, maire, et autres, membres du conseil municipal du village de Laprairie ; la pétition de C. Brassard, maire, et autres, membres du conseil municipal de la paroisse de Laprairie ; et la pétition de Dosithee Robert, maire de Saint-Philippe, et autres, du comté de Laprairie, Québec.

Par M. Daly,—La pétition de la Chambre de Commerce de la ville de Manitou, Manitoba.

Par M. Dewdney,—La pétition de la Chambre de Commerce de la ville du Fort Qu'Appelle, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Davin,—La pétition de la Chambre de Commerce de la ville de Prince-Albert, Territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend W. D. Armstrong et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Saint-Paul, Ottawa ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, devienne loi.

De Arthur Labelle et autres, de la cité de Montréal ; de Joseph A. Harris et autres ; et de Mme P. Teakles et autres, de Moncton, Nouveau-Brunswick ; demandant que le bill concernant une meilleure observance du dimanche, ne devienne pas loi.

De John Burke et autres, du village de North Bay ; demandant un service postal quotidien, dans chaque direction, entre North Bay susdit, et tous les points le long de la ligne du Grand-Tronc.

De H. A. Slater et autres, du village de Burk's Fall ; demandant un service postal quotidien, dans chaque direction, entre Burk's Falls susdit, et tous les points le long de la ligne du Grand-Tronc.

De William F. Clarke et autres, de Powassan et Sundridge ; demandant un service postal quotidien, dans chaque direction, entre Powassan et Sunbridge susdit, et tous les points le long de la ligne du Grand-Tronc.

De D. E. Thomson, président, et James Grant, secrétaire, de la Convention Baptiste d'Ontario et Québec ; demandant à la Chambre d'amender la constitution du Canada de manière à laisser aux diverses provinces la liberté d'abolir les écoles sépa-

rées qui sont supportées au moyen de taxes prélevées légalement, et, d'empêcher l'octroi de deniers publics à des institutions de croyances diverses.

Du conseil municipal de la ville de Oakville, comté de Halton ; du conseil municipal du township de Townsend ; et du conseil municipal du village de Waterford, tous du comté de Norfolk, Ontario ; demandant à la Chambre d'aider à la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié à construire sa ligne entre Brantford et Toronto.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a l'honneur de soumettre à titre de sixième rapport,—

Le rapport du sous-comité, auquel a été renvoyé le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'an dernier (ci-annexé) et les changements nécessaires à faire dans la branche de la distribution ; lequel ayant été adopté, est respectueusement recommandé à la considération des deux Chambres :

#### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ, 10 avril 1890.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux chambres du parlement auquel a été renvoyé le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'année dernière, et sur les changements nécessaires à apporter dans le service de la distribution, a l'honneur de faire rapport :—

Qu'ayant soigneusement examiné les questions qui lui ont été renvoyées, il recommande que le mémoire ci-joint de l'honorable Secrétaire d'Etat, marqué "A," soit adopté, excepté que les listes du nombre de documents publics mentionnés dans les annexes nos 1 et 2 soient amendées conformément aux annexes nos 3 et 4.

Votre sous-comité recommande de plus que le personnel du bureau de la distribution soit divisé comme suit :—M. E. Botterell devant être maintenu comme chef du département de la distribution pour les deux chambres, et qu'à compter de cette date il soit porté au rang de commis de première classe dans le service civil et reçoive des appointements permanents de dix-huit cents piastres par année à cause de ses longs services.

Que Henry A. Botterell soit aussi gardé comme assistant distributeur, et que ses appointements soient portés, à compter de cette date, de huit cents à mille piastres par année, ce monsieur étant dans le service depuis plus de quatre ans.

Que J. Wiltshire soit gardé comme messenger permanent de ce département.

Qu'en sus de leurs fonctions actuelles durant la session, ils devront, pendant la vacance, emballer et expédier tous les documents publics aux membres des deux chambres, de quelque nature qu'ils soient, y compris les exemplaires supplémentaires des rapports et de tous autres documents que le comité des impressions autorisera d'envoyer aux membres.

Que M. Boulet soit transféré au bureau des impressions et soit chargé d'expédier tous les documents publics jusqu'ici expédiés par le département de la distribution, et que ses appointements ne soient pas inférieurs à ce qu'ils sont maintenant ; aussi, que les deux messagers sessionnels soient transférés au bureau des impressions ou portés sur la liste des messagers permanents.

Que, comme l'Orateur de la Chambre des Communes a jugé nécessaire, au commencement de la session, d'établir un service d'express entre le bureau et l'édifice du parlement, et comme ce service a été complété par l'emploi, de temps à autres, de quelques messagers réguliers de la Chambre des Communes, tout le service de messagerie, en ce qu'il se rattache aux communications entre ces deux endroits, pour les besoins du comité des impressions, soit à l'avenir laissé à la direction de l'Orateur et du concierge en chef.

Votre sous-comité recommande de plus l'adoption du mémoire de M. Chamberlin, marqué "B," au sujet du mode de perception des comptes dus par les membres pour les impressions commandées durant la session.

Nous recommandons aussi que la suggestion de l'auditeur général, quant à la contre-signature des chèques, soit adoptée, et que l'assistant du comptable soit chargé de contre-signer tous ces chèques.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé)

ROBERT READ, *Président.*

D. TISDALE,

JAS. INNES.

“ A ”

### MÉMOIRE.

Le soussigné a l'honneur de soumettre au sous-comité du comité des impressions des deux Chambres du parlement, les propositions suivantes qui seront, il l'espère, favorablement reçues et dont il en sera fait rapport au comité et aux deux Chambres pour être adoptées.

Il devrait dire en commençant que des retards dans la préparation pour l'occupation et l'usage des bureaux actuels du département des impressions et de la papeterie sur la rue Saint-Patrice, et d'autres causes, ont empêché ce département d'entreprendre comme on s'y attendait, en vertu de l'arrangement fait à la session de 1888, la distribution générale des documents publics au commencement de la présente session. Dans l'intervalle, M. Botterell a fait, avec beaucoup d'à-propos et de prudence, tous les préparatifs nécessaires pour la distribution de la présente session.

Il est maintenant proposé que lorsque la distribution de la présente session sera terminée,—

1. La distribution aux divers départements du gouvernement et au public sera transféré, tel que pourvu par la loi, au département des impressions publiques et de la papeterie.

2. Que pour aider à cette distribution, un (ou deux) des commis maintenant employés dans le bureau de distribution du parlement, seront transférés au département des impressions publiques et de la papeterie.

3. Que, si on le juge convenable, une partie de l'ameublement ou garnitures de bureau dont on se sert aujourd'hui pour faire cette distribution soit enlevée du bureau de distribution du parlement et placée dans les bureaux du département des impressions publiques et de la papeterie, sur la rue Saint-Patrice.

4. Qu'un certain nombre déterminé de tous les documents publics imprimés pour l'usage du parlement sous la direction du comité mixte des impressions des deux chambres, sera fourni jour par jour, tels qu'imprimés, au commis chargé de la distribution du comité:—

a. Pour l'usage des membres des deux chambres, suivant la liste ci-jointe.

b. Pour l'usage des commis, officiers et employés des deux chambres, suivant la liste.

c. Pour l'usage des rapporteurs et correspondants de journaux qui assistent aux séances des deux chambres, pendant la session, suivant la liste.

5. Toute autre distribution de ces documents sera confiée, tel que prescrit par la loi, au gouvernement, par l'entremise du département des impressions publiques et de la papeterie.

6. Qu'à part le nombre de copies des documents publics publiés par l'autorité du parlement, assigné à l'usage des membres de l'une ou l'autre chambre, d'après la liste, tout membre pourra recevoir sans payer exemplaires d'un document qu'il pourrait avoir spécialement intérêt d'obtenir pour ces commettants, sur demande déclarant ce fait. Tous exemplaires additionnels devant être payés.

7. Que n'importe quel membre désirant se procurer un plus grand nombre d'exemplaires d'aucun document, dont l'impression est ordonnée, que celui accordé par la liste ordinaire de distribution, et par le paragraphe 6 ci-dessus, pourra, en aucun temps avant l'impression de ce document, faire imprimer pour son usage le nombre voulu au bureau des impressions du gouvernement en payant les frais d'impression et le papier, sur demande adressée à cet effet au surintendant des impressions.

8. Dans tous les cas où à cause d'un intérêt spécial dans tout rapport ou document parlementaire, le comité mixte des impressions ordonnera d'en imprimer un nombre exceptionnellement grand, il est entendu que les exemplaires additionnels en sus du nombre ordinaire, seront distribués également entre les membres des deux chambres, et à eux seuls.

(Signé)

J. A. CHAPLEAU, *Secrétaire d'Etat.*

OTTAWA, février 1890.

## LISTE des documents transmis au bureau de distribution de la Chambre des Communes.

Noms.	QUANTITÉ.	
	Anglais.	Français.
Ordres du jour, Chambre des Communes .....	475	140
Procès-verbaux .....	1,850	475
Procès-verbaux du Sénat .....	1,600	400
Bills publics, deuxième lecture .....	1,875	475
Bills privés .....	750	250
Bills, troisième lecture, Chambre des Communes .....	250	100
do do Sénat .....	350	150
Rapports des départements, folio .....	1,650	350
Réponses aux adresses, etc., folio .....	1,875	475
Débats de la Chambre des Communes, première édition .....	1,650	.....
do do do édition corrigée .....	.....	260
do du Sénat, première édition .....	1,400	.....
do do édition corrigée .....	.....	.....
<i>De plus.</i>		
Première édition, en anglais, pour la distribution .....	1,650	.....
Edition corrigée, en français .....	.....	260
do en anglais, pour être reliée .....	600	.....
do en français, do .....	.....	140
<i>Débats du Sénat.</i>		
Première édition, pour la distribution .....	1,400	.....
Edition corrigée, pour être reliée .....	500	.....

NOTE.—Il n'est pas imprimé d'édition française des Débats de la session.

	Départements publics.		Journaux.		Gouver. et législatures des prov.		Juges.		Autres personnes et institutions.		Quantité fournis.		Balance.	
	Ang	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.
Procès-verbaux de la Chambre des Communes .....	107	19	522	66	178	81	57	25	48	6	1,850	475	938	278
Procès-verbaux du Sénat .....	100	19	522	66	178	81	57	25	48	6	1,600	400	695	203
Ordres du jour .....	93	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	475	140	382	122
Bills (publics) .....	80	18	522	66	178	81	57	25	48	6	1,875	475	990	279
do (privés) .....	108	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	750	250	642	240
Rapports .....	86	16	522	66	178	81	57	25	48	6	1,650	350	759	156
Troisième lecture, Chambre des Communes .....	16	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	250	100	234	99
Troisième lecture, Chambre du Sénat .....	46	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	350	150	304	148
Débats de la Chambre des Communes .....	55	4	522	66	52	7	8	.....	15	.....	1,650	.....	998	.....
Débats de la Chambre du Sénat .....	7	.....	522	66	52	7	8	.....	15	.....	1,400	.....	796	.....
Réponses .....	.....	.....	522	66	178	81	57	25	48	6	1,875	475	1,070	297

## SERVICE INTÉRIEUR.

## SERVICE EXTÉRIEUR.

	Aux départements.		A la presse.		Aux gouvernements et législatures.		Juges.		A d'autres personnes et institutions.		Total.		Au bureau de poste des Communes.		Au bureau de poste du Sénat.		Aux rapporteurs et employés des comités.		A des anciens députés et autres.		Réserve.		Total.		Grand total du service extérieur et service intérieur.	
	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.
Procès-verbaux de la Chambre des Communes.....	108	19	539	73	182	75	56	25	39	7	924	199	587	110	100	38	151	62	61	25	25	874	235	1,798	484	
Procès-verbaux du Sénat.....	102	20	539	73	182	75	56	25	39	7	930	200	215	55	199	38	143	39	61	25	25	643	157	1,573	357	
Ordres du jour.....	94	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	94	18	215	55	79	19	69	33	.....	6	6	360	113	454	131	
Bills (publics).....	102	19	539	73	182	75	56	25	39	7	930	190	537	110	199	38	143	42	61	25	25	965	215	1,895	414	
" (privés).....	59	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	59	8	215	55	79	19	223	43	.....	25	25	542	142	601	150	
Rapports.....	81	16	539	73	182	75	56	25	39	7	897	196	376	55	139	19	37	28	68	25	25	745	127	1,642	423	
Troisième lecture, (Chambre des Communes).....	16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16	.....	.....	.....	79	19	107	22	.....	25	25	211	66	217	66	
Troisième lecture, (Sénat).....	52	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52	2	215	55	.....	.....	78	24	.....	25	25	318	104	370	106	
Débats (de la Chambre des Communes).....	59	4	539	73	52	7	6	.....	15	.....	671	84	537	110	79	19	143	18	86	25	10	870	157	1,541	241	
Débats (du Sénat).....	28	.....	539	.....	52	.....	6	.....	15	.....	640	.....	215	.....	316	.....	68	.....	.....	10	.....	608	.....	1,249	.....	
Réponses.....	81	16	539	73	182	75	56	25	39	7	897	196	537	110	199	38	137	28	68	25	25	966	201	1,863	397	

## LISTE des documents pour le bureau de distribution.

Noms.	QUANTITÉ	
	Anglais.	Français.
Ordres du jour, Chambre des Communes.....	400	125
Procès-verbaux, do do .....	1,000	300
Procès-verbaux du Sénat .....	700	200
Bills publics, deuxième lecture.....	1,050	275
Bills privés do do .....	650	240
Bills, troisième lecture, Chambre des Communes.....	275	100
do do Sénat.....	400	150
Rapports des départements, folio.....	850	175
Réponses aux adresses, etc., folio.....	1,050	275
Débats de la Chambre des Communes, première édition.....	1,000	.....
do do do édition corrigée.....	.....	200
do du Sénat, première édition.....	750	.....
<i>Volumes reliés.</i>		
Journaux des Communes.....	400	120
do du Sénat .....	400	120
Documents de la Session.....	400	120
Procès-verbaux de la Chambre des Communes.....	180	70
Débats de la Chambre des Communes.....	540	140
do du Sénat.....	.....	.....

" B "

## MÉMOIRE pour l'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat.

Depuis quelques années il a été difficile de percevoir de quelques membres des deux Chambres du parlement des sommes d'argent qu'ils devaient pour publications officielles. L'ancienne coutume qui faisait de la distribution de ces publications aux membres un don gratuit, tant qu'il en restait, se perd très difficilement. Mais l'année dernière surtout on s'est convaincu que la perception était difficile en ce qui concerne les *Débats* et les discours qui en sont extraits. Il est resté des arrérages au montant de plusieurs centaines de piastres que le département ne peut percevoir.

S'il était possible et si on nous permettait d'envoyer les notes de cette nature au comptable de l'une ou de l'autre des deux Chambres pour être portées au compte de l'indemnité de ces membres, on éviterait une perte de temps et beaucoup de désagrément.

Respectueusement soumis,

B. CHAMBERLIN,

*Imprimeur de la reine et contrôleur de la papeterie.*

OTTAWA, 18 février 1890.

J'approuve la recommandation.

(Signé) J. A. CHAPLEAU.

23 février 1890.

## RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

Au président et aux membres du comité mixte des impressions du parlement.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le bilan des recettes et dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice financier 1888-89, démontrant que le coût de ce service a été de \$65,686.02.

L'exactitude de ce compte est attestée par la signature de l'auditeur général. Les comptes et les pièces justificatives se rapportant aux dépenses ci-dessus, sont prêts à être soumis au comité d'audition.



Lors de la dernière session, le comité recommanda que le contrat de M. Mortimer pour la reliure des documents de la session fut de nouveau prolongé afin de permettre l'exécution complète du travail afférent à cette session et prendre fin ensuite.

Quand le travail fut terminé, je remis à l'entrepreneur, M. Mortimer, le reçu du dépôt de \$1,000 fait par lui à la banque de Québec, et que je détenais, à titre de greffier du comité, en garantie de la fidèle exécution de son contrat.

J'ai reçu la lettre suivante de l'imprimeur de la reine :—

OTTAWA, 21 septembre 1889.

MONSIEUR,—L'on se propose de commencer les travaux dans l'atelier de reliure du gouvernement le premier octobre prochain. Aucuns autres documents, feuilles ou livres ne devront par conséquent être envoyés aux entrepreneurs actuels de la reliure, sauf dans le cas où le travail de la dernière session ne serait pas terminé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

B. CHAMBERLIN,

*Imprimeur de la reine et contrôleur de la papeterie.*

A HENRY HARTNEY, écrivain,

Greffier des impressions du Parlement.

Le service des messagers, sous le contrôle de ce comité, a été fait jusqu'à présent par deux hommes, mais si l'on doit continuer le système actuellement suivi pour la délivrance des épreuves au bureau de l'imprimerie, il sera nécessaire d'augmenter le personnel vu que la distance entre les édifices du Parlement et ce bureau est plus considérable.

Le comité a eu jusqu'à présent l'habitude d'assurer contre l'incendie toute propriété publique sous son contrôle déposée dans les ateliers occupés par les divers entrepreneurs d'impression et de reliure du Parlement. Le système des contrats ayant pris fin, toutes les polices d'assurance sont périmées et je me crois pas autorisé à les reporter sur le bureau d'imprimerie du gouvernement sans recevoir des instructions du comité à ce sujet.

J'ai demandé que le même montant que l'an dernier, \$75,000, fut inséré dans le budget de l'exercice financier 1890-91, pour les impressions du Parlement, sujet à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,

*Greffier des impressions du Parlement.*

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné le document suivant, et recommande qu'il soit imprimé, savoir :—

73. Réponse à l'Ordre du 24 écoulé,—Etat donnant le nombre de rapports de la Commission Géologique publiés respectivement chaque année pendant les derniers dix ans, le nombre vendu chaque année, le nombre distribué à titre gratuit et celui actuellement en mains. (*Document de la Session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

30c. Réponse à l'Ordre du 23 janvier dernier,—Etat donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, liquidé leurs affaires ou fait faillite depuis la Confédération, ainsi que le montant du capital-actions autorisé, celui du stock souscrit et celui du stock payé; l'actif et le passif des dites banques lors de telles suspension ou cessation d'affaires; la nature des dits actif et passif, les dates des dites chartes et les dates de leur forfaiture ou abandon, et les dividendes payés aux porteurs de billets et aux déposants.

33f. Réponse à Ordre du 24 écoulé—Copie des mémoires adressés par MM. Joseph Holden et John Shera à l'honorable Edgar Dewdney, ministre de l'Intérieur, concernant la concession de seconds homesteads dans les Territoires.

33g. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Relevé des recettes et dépenses de chacun des bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, de 1887 à 1889.

41a. Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Liste des noms de tous ceux qui ont vendu des propriétés au gouvernement du Canada dans les quartiers Saint-Laurent et Lauzon de la ville de Lévis, depuis le 1er janvier 1886, pour l'élargissement de la voie de l'Intercolonial et l'agrandissement de la gare de Lévis; le montant payé à chaque propriétaire—le montant payé pour commission, le taux par cent et à qui ces montants ont été payés.

43b. Réponse à Ordre du 10 courant,—1° Etat de tous les deniers entre les mains du Surintendant Général des Sauvages, appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga; 2° De toutes les sources d'où proviennent les dits deniers.

46. Réponse à Adresse du 20 écoulé,—Adresse demandant copie du rapport de M. A. F. Wood au sujet de l'enquête qu'il a faite sur les questions relatives au canal Welland.

49. Réponse supplémentaire à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat indiquant si l'île connue sous le nom de l'Île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île.

59c. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Etat donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpec, I.P.-E., dans l'été de 1889, la date à laquelle les travaux ont été suspendus, les noms des ouvriers employés, le montant des gages payés à chaque plongeur et à chaque ouvrier, et le montant total dépensé pour miner le dit roc jusqu'au mois de décembre 1889.

59d. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Etat faisant connaître le nombre de soumissions faites ou présentées en rapport avec les travaux publics à la passe est du havre de Toronto, le nom ou les noms de chaque personne ou compagnie ayant soumissionné pour ces travaux et le montant et les conditions de chaque soumission, avec un relevé des quantités approximatives sur lesquelles ces soumissions ont été basées, et copie de toutes lettres et correspondance, états, documents et papiers se rapportant à l'adjudication du contrat et à toutes et chacune des soumissions.

59e. Réponse à Ordre du 19 écoulé,—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'ingénieurs et autres depuis le 1er janvier 1883, concernant la nécessité et l'opportunité de draguer et autrement améliorer le havre de Picton, Baie de Quinté; aussi, copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et rapports depuis le 1er janvier 1883, faisant connaître qu'il est désirable et opportun ou expédient d'ériger des édifices publics dans la dite ville de Picton pour les besoins du bureau des postes, des douanes et du revenu de l'intérieur dans cette ville.

59f. Réponse à Ordre du 17 écoulé,—Copie de tous rapports dressés par l'ingénieur en chef sur la jetée à Hall's Harbour, N.-E., depuis 1882, et de toute correspondance relative à la dite jetée.

67. Réponse à Adresse du 29 janvier dernier,—Copie de toutes pétitions, correspondances et documents de toutes sortes concernant le chemin de fer Grand Oriental

ou toute ligne de chemin de fer devant s'étendre de Lévis à Montréal en suivant le Saint-Laurent.

76. Réponse à Adresse du 29 janvier dernier,—(1.) Copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur général par des colons établis dans les districts de Cranberry, Cedar, Wellington, Nanoose et Nanaimo, Colombie-Anglaise, demandant le privilège d'obtenir les terres sur lesquelles ils s'étaient établis, sur les réserves du chemin de fer de l'Ile, aux termes ordinaires accordés aux colons, savoir : que leur octroi comprenne la terre et les minéraux qu'elle renferme.

(2.) Copie de tous ordres en conseil autorisant une commission à faire une enquête sur les réclamations des dits colons.

78. Réponse à Ordre du 19 écoulé,—Etat indiquant,—

(1.) Le coût réel de la construction primitive du palais de justice de Montréal, 1851-57;

(2.) Le montant dépensé pour réparations, chaque année, depuis la dite période jusqu'à la confédération.

79. Réponse à Ordre du 12 février dernier,—Etat indiquant,—

(1.) Le montant total dépensé pour curer le creek McGregor, dans la ville de Chatham, Ont.;

(2.) Le montant dépensé pour y faire placer des pilotis et des bordages, les noms de chaque entrepreneur et le chiffre des différents contrats;

(3.) Le montant payé aux propriétaires pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ce dragage, les noms et les montants payés à chaque propriétaire;

(4.) Les noms et montants de tous réclamants dont les demandes d'indemnité ont été rejetées ou qui sont encore sous la considération du gouvernement.

80. Réponse à Ordre du 24 février dernier,—Copie du rapport et des plans de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics qui a fait les études nécessaires en vue de la construction du pont interprovincial sur l'Ottawa entre le village de La Passe, dans la province de l'Ontario, et le village de Fort Coulonge, dans la province de Québec.

81. Réponse à Ordre du 24 février dernier,—Relevé du nombre de lieuses mécaniques, de coupeuses et de moissonneuses exportées du Canada durant les derniers trois ans; les noms des exportateurs, les pays d'exportation et le montant de drawback accordé pour chacun des articles exportés.

Aussi, par référence de la Chambre des Communes,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant les édifices publics érigés en diverses parties du Canada entre le 1er juillet 1867 et le 1er janvier 1889.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 22 janvier 1890, pour copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de la Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'Intérieur ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations d'indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets. (*Document de la Session No 82*).

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre cent un des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Doyon, secondé par M. Gigault,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant quelles sommes ont été payées, depuis le 30 juin dernier jusqu'à cette date, à Charles Isaïe Labrie, notaire, de Saint-Joseph de Lévis, pour services professionnels ou autres ; aussi, quelles sommes ont été payées à MM. L. N. Asselin, P. V. Taché et J. N. Pouliot, pour services professionnels depuis le 30 juin dernier jusqu'à cette date.

Sur motion de M. Doyon, secondé par M. Gigault,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant quelles sommes ont été payées par le gouvernement depuis le 30 juin dernier jusqu'à ce jour à MM. Charles Darveau, Isidore N. Belleau, Thomas Chase Casgrain, F. H. Drouin et Jean Blanchet, avocats, pour services professionnels ; aussi, quelles sommes, depuis la même date jusqu'à ce jour, ont été payées aux sociétés légales suivantes : Casgrain, Angers et Lavery ; Belleau, Stafford et Belleau ; Blanchet, Drouin et Dionne.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Desjardins,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des requêtes, lettres et plans et rapports d'ingénieurs en rapport avec la chaussée projetée à Hungry Bay, dans le comté de Beauharnois.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes les formules No 93, Rapports de la police à cheval du Nord-Ouest, sur lesquelles des paiements ont été faits à L. W. Herchmer commissaire de la dite police, par le paiemaitre à Régina à même les contingents, du 1er juillet 1887 au 1er juillet 1888 et du 1er juillet 1888 au 1er juillet 1889.

M. Davin propose, secondé par M. McDowall,—Qu'il est expédient que le gouvernement s'occupe sérieusement de l'établissement d'un système d'irrigation dans les Territoires.

Et la question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

M. Davin propose, secondé par M. McDowall,—Qu'il est désirable que les réclamations des Métis du Nord-Ouest à être réglées de la même manière que celles des Métis du Manitoba, soient examinées, et qu'il y soit fait droit si elles sont trouvées justes.

Et la question étant mise sur la dite motion,—la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

M. Davin propose, secondé par M. McDowall,—Que des terres pour une université dans les Territoires devraient être choisies et réservées prochainement.

Et la question étant mise sur la dite motion,—la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

M. Davin propose, secondé par M. McDowall,—Qu'afin de prévenir les feux de prairie, l'Acte des chemins de fer devrait être amendé afin de permettre aux compagnies de chemins de fer dans les Territoires de prendre 200 pieds de terre non cultivée de chaque côté de leur ligne et que les dites compagnies de chemins de fer devraient être obligées de labourer chaque année, en temps utile, comme garde contre le feu, une lisière continue de pas moins de six pieds de largeur sur le côté extérieur des dits 200 pieds et parallèle à la ligne du chemin de fer et de faire brûler l'herbe de la prairie entre ce labourage et leurs lignes ; pourvu que telle garde contre le feu ne soit pas faite dans les limites d'aucune ville ou cité, ni le long de la ligne des chemins traversant les montagnes ou sur des terrains où ce labourage serait impossible ou inutile ;

Et que toute corporation de chemin de fer exploitant sa ligne ferrée en tout ou en partie, sera responsable de tous dommages résultant de l'incendie allumée ou causée par l'exploitation de telle ligne ferrée en tout ou en partie, lorsque telle compa-

gnie de chemin de fer aura manqué de labourer une lisière comme il est dit ci-dessus, et que tous tels dommages pourront être obtenus par la partie lésée dans toute cour de juridiction compétente.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Davin propose, secondé par M. Dessaint,—Qu'il est juste et expédient que la clause 43 de l'Acte des Terres Fédérales soit amendée en étendant ses dispositions du 2 juin 1887 au 2 juin 1889.

Et la question étant mise sur la dite motion,—la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Sur motion de M. Bourassa, secondé par M. Neveux;

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copies de toutes correspondances, rapports, requêtes et tous autres documents, échangés jusqu'à cette date, entre le département des postes et l'inspecteur des postes du district de Montréal, et toutes autres personnes, concernant le changement de nom du bureau de poste de Mont Saint-Nicolas, comté de Saint-Jean, P.Q.

Sur motion de M. McDonald (Victoria), secondé par M. Putnam,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute convention intervenue entre le gouvernement ou le ministre des Chemins de fer et la Compagnie de Télégraphe dite "The Western Union Telegraph Company," concernant la construction et l'exploitation d'une ligne de télégraphe le long du chemin de fer du Cap-Breton.

Sur motion de M. Sriver, secondé par M. Flynn,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre l'état-major du district militaire No 1 et le département de la milice depuis le 1er janvier 1888 jusqu'à date, au sujet de la solde et des allocations du major de brigade de ce district.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mitchell,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers relatifs aux accusations portées contre S. B. Lucas, agent des Sauvages, Territoires du Nord-Ouest, et du rapport sur l'enquête faite au sujet des dites accusations par l'inspecteur McGibbon, en mai 1887.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé; "Acte conférant certains pouvoirs à la Compagnie Manufacturière de Chambly," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte concernant les concessions des terres publiques," auquel il demande le concours de cette Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill autorisant le commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith, étant lu;

M. Small propose, secondé par M. Denison, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Hickey propose comme amendement secondé par M. Taylor,—Que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "dans six mois d'aujourd'hui" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

*Armstrong,*  
*Bowman,*

*Hale,*  
*Hickey,*

*Masson,*  
*Meigs,*

*Smith (Ontario),*  
*Somerville,*

<i>Boyle,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Maccdonald (Huron),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Casey,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Daly,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Eisenhauer,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Rowand,</i>	<i>White (Renfrew), et</i>
<i>Geoffrion,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Semple,</i>	<i>Wilson (Elgin) —37.</i>
<i>Guillet,</i>			

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Moncrieff,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mulock,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Neveux,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Génl.)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Rome,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Small,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wood (Brookville).—93.</i>
<i>Daoust,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de la Saskatchewan, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, pour plus ample considération.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Portage-la-Prairie à la Montagne du Canard, étant lu.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt du Canada (à responsabilité limitée)."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. McKay, secondé par M. Small,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise que le bill soit maintenant lu la seconde fois demain; la Chambre se divise: et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de M. Weldon (Albert), secondé par M. Small,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, demain; la Chambre se divise: et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," étant lu;

M. Shanly propose, secondé par M. White (Renfrew),—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir John A. Macdonald propose comme amendement, secondé par Sir Hector L. Langevin,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "la Chambre se forme en comité général sur le dit bill, dans six mois d'aujourd'hui.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR:

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Montague,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.)</i>	<i>Laurie (Lieut.-Genl.)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Shanly,</i>

<i>Carling,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mc Donald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mc Dougall (C. Breton),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mc Keen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Davin,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Denison,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Yeo.—85.</i>
<i>Desjardins,</i>			

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Choquette,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Davies,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Watson, et</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Cardwell).—47.</i>
<i>Casey,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi modifiée, étant mise ;

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général sur le dit bill dans six mois d'aujourd'hui.

L'ordre du jour pour reprendre le débat sur la motion proposée lundi, le 31 mars dernier,—Qu'il est expédient qu'une commission d'enquête ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommée pour s'enquérir de l'administration de la police à cheval du Nord-Ouest et de la conduite de Lawrence W. Herchmer, commissaire de la dite police à cheval, depuis la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 1889 ;—

Et sur l'amendement proposé à la dite motion,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivant :—"il est expédient qu'une commission d'enquête, ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommée pour s'enquérir de la conduite de Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, depuis la date de sa nomination.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Mardi, 15 avril 1890.*

M. Patterson (Essex) propose, secondé par M. Taylor,—Que la Chambre s'ajourne maintenant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.



Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mulock,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Neveux,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Brien.</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson, et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Geoffron,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Wilson (Elgin).—52.</i>

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gén.),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.),</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Small,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Denison,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Westm'land).—76.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, mardi matin, la chambre s'ajourne alors.

Mardi, 15 avril 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. O'Brien,—La pétition du révérend H. Plaisted, M. A., titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de la rivière Désert; la pétition du révérend Lewis B. Pearse, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Aylwin; tous du comté d'Ottawa; la pétition du révérend Arthur H. Manning, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Bolton-Sud; la pétition du révérend W. C. Bernard, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Adamsville et Farnham-Est, tous du comté de Brome; la pétition du révérend Thomas Everett, pasteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Montréal; la pétition du révérend James H. Dixon, recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Saint-Jude, Montréal, tous du comté d'Hochelaga; la pétition du révérend Thomas William Mussen, M. A., recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Farnham-Ouest, comté de Missisquoi; la pétition du révérend A. D. Lockhart, recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Ormstown, comté de Châteauguay; et la pétition du révérend W. Anderson, recteur, de l'Eglise du Christ, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Sorel, comté de Richelieu, Québec.

Par M. Bryson,—La pétition du révérend J. L. Puleston Roberts, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Thorne; la pétition du rév. W. H. Naylor, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Clarendon; et la pétition du révérend Aaron A. Allen, M. A., et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Portage-du-Fort; tous du comté de Pontiac, Québec.

Par M. Weldon (Albert),—La pétition de S. L. Shannon, président, et Robert Murray, secrétaire, de l'Alliance Evangélique, Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Cockburn,—La pétition du révérend Charles P. Abbott, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Boscobel; la pétition du révérend W. B. Longhurst, R. D., recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Granby, tous du comté de Shefford; la pétition du révérend W. Raven et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Eardley, comté d'Ottawa; la pétition du révérend Alexander Boyd Given, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Onslow, comté de Pontiac; la pétition du révérend W. Davies, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Rawdon, comté de Montcalm, Québec; la pétition du révérend E. G. Sutton, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Edwardstown, comté de Châteauguay, Québec; la pétition de Mary McDonnell, président honoraire, et autres, de l'Union de Tempérance des Femmes Chrétiennes; et la pétition de J. L. Dawkins et autres, tous de Toronto, Ontario.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 mars 1890, pour une liste des concessions forestières octroyées par le gouvernement canadien depuis le 1er mars 1885, le nom des concessionnaires et la date de l'octroi; la superficie de chaque concession octroyée, indiquant si elle a été octroyée au plus haut enchérisseur dans une adjudication publique, et le chiffre du bonus (s'il en est) reçu dans chaque cas. (*Document de la Session, No 6a.*)

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre, le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre, votre comité a reconsidéré son premier rapport qu'il vous demande de remplacer par le suivant :

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a interrogé toutes les personnes concernées dans la correction des épreuves et la revision des *Débats* en anglais et en français ; et, en ce qui a trait à la correction des épreuves dans le bureau et à la revision de la version anglaise par l'aide du rapporteur-chef, et de la version française par le principal traducteur français (dont le travail consiste, non dans la traduction, mais dans la revision du travail de ses subordonnés), le comité est d'avis que le personnel, tel que maintenant constitué, est suffisant pour faire le travail d'une manière satisfaisante, pour peu qu'il s'applique à bien remplir ses devoirs.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Mills (Annapolis),

Ordonné, que le comité spécial auquel a été référé le bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, soit autorisé à soumettre les minutes de la preuve faite devant ce comité, et à présenter un rapport spécial à ce sujet.

M. Taylor présente alors un rapport du dit comité, qui se lit comme suit :

Après examen, le comité constate que ce bill est semblable, sous tous les rapports, à un bill passé par le Congrès des Etats-Unis en 1885 et modifié par lui en 1886.

Le comité a fait comparaître des témoins venant de divers points le long de la frontière, et s'est assuré, d'après leurs témoignages (dont copie est annexée aux présentes) que la loi des Etats-Unis sur le travail des aubains a été appliquée de manière à obliger nombre de nos compatriotes à abandonner leur emploi aux Etats-Unis, ou à s'y transporter avec leurs familles pour y résider permanemment, tandis que les citoyens des Etats-Unis ont toute latitude pour venir travailler en Canada, chaque jour, et retourner dans leurs foyers sur le territoire américain, le soir, sans être molestés en aucune façon par les autorités du Canada.

Le comité recommande que l'attention des autorités à Washington soit attirée sur l'application rigoureuse de la loi des Etats-Unis sur le travail des aubains, au détriment des Canadiens ; et afin de donner le temps de faire ces représentations et de les considérer mûrement, il recommande que la considération de ce bill soit remise jusqu'à la prochaine session. Et si, dans l'intervalle, les autorités américaines ne prennent pas des mesures convenables pour remédier aux griefs formulés par nos nationaux, alors le comité recommande qu'un bill à ce sujet soit présenté à la prochaine session pour y être pris en considération. (*Appendice No 2.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau la loi criminelle ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé :—"Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit, et

---

de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Mercredi, 16 avril 1890.*

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins quinze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

e

---

Mercredi, 16 avril 1890.

**PRIÈRE.**

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McKay,—La pétition du conseil municipal de la cité de Brantford, comté de Brant, Ontario ; la pétition du Conseil des Arts et Métiers, Hamilton ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton, tous d'Ontario.

Par M. Hudspeth,—La pétition de William A. Goodwin et autres, de Lindsay, comté de Victoria, Ontario.

Par M. Denison,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De T. D. Brisson, maire, et autres, membres du conseil municipal du village de Laprairie ; de C. Brassard, maire, et autres, membres du conseil municipal de la paroisse de Laprairie ; et de Dosithée Robert, maire de Saint-Philippe, et autres, du comté de Laprairie, tous de Québec ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la constitution en corporation de la Compagnie du Pont de Montréal, devienne loi.

De la Chambre de Commerce de la ville de Manitou, Manitoba ; de la Chambre de Commerce de la ville du Fort Qu'Appelle ; et de la Chambre de Commerce de la ville de Prince-Albert, tous des Territoires du Nord-Ouest ; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu l'avis suivant d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de New-Westminster, Colombie-Britannique.

Puissance du Canada, }  
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de New-Westminster, par suite du décès de Donald Chisholm, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux dans la cité d'Ottawa, ce quatorzième jour d'avril 1890.

EDWARD GAWLER PRIOR [L.S.],  
Député pour le district électoral de la cité de Victoria.

JOHN A. MARA,  
Député pour le district électoral de Yale.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité du chap. 13, clause 8, des Statuts révisés, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de New-Westminster, Colombie-Britannique.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Taylor,

Résolu, que vu qu'il ressort du procès-verbal des séances du Sénat du 26 mars 1890, que le comité spécial du Sénat sur les Chemins de fer, Télégraphes et Havres a rapporté le préambule du bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique de la Rivière-du-Coude, non-prouvé,—le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires payés sur le dit bill, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Denison, secondé par M. Small,

Ordonné, que la requête de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête est lue et reçue; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour la passation d'un acte pour enlever tout doute quant à l'effet de l'Acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, au sujet de l'achat final d'une certaine partie de sa ligne, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant de nouveau la loi criminelle, étant lu;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bergin propose comme amendement, secondé par M. Tisdale,—Que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau en comité général afin de retrancher toute la partie de la clause 2, après le mot "tutelle" dans la dixième ligne et jusqu'au mot "est" dans la dix-septième ligne."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Barnard,  
Bell,

Denison,  
Desaulniers,

Mara,  
Marshall,

Rykert,  
Shanly

<i>Bergin,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mitchell</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Argenteuil) et</i>
<i>Davis,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wilson (Lennox).—36.</i>

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Audet,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Génl.)</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Corby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Yeo.—124.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Mitchell propose comme amendement, secondé par M. Charlton,—que tous les mots après “soit” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “renvoyé de nouveau en comité général afin de retrancher dans les douzième et treizième lignes de la clause 2, les mots “dans une fabrique, un moulin, un atelier” ;—dans la quinzième ligne, les mots “dans cette fabrique, ce moulin ou cet atelier” ;—dans les seizième et dix-septième lignes, les mots “dans cette fabrique, ce moulin ou cet atelier” ;—aussi, de substituer le mot “trente” aux mots “vingt et un” dans la douzième ligne.”

M. Tisdale propose comme sous-amendement, secondé par M. Davis,—que tous les mots de l’amendement après “comité général” soient retranchés et remplacés par

les suivants:—" afin de substituer l'âge de vingt et un ans dans la douzième ligne, à l'âge de trente ans."

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

<i>Archibald</i> (Sir Adams)	<i>Dickey,</i>	<i>McDougall</i> (C. Breton),	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Ferguson</i> (Welland),	<i>Madill,</i>	<i>Small,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mills</i> (Annapolis),	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mills</i> (Bothwell),	<i>Turcot,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Jones</i> (Digby),	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon</i> (Albert),
<i>Corby,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White</i> (Cardwell),
<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>	<i>White</i> (Renfrew),
<i>Denison,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wilson</i> (Argenteuil), et
<i>Desaulniers,</i>	<i>Laurie</i> (Lieut.-Géné.),	<i>Riopel,</i>	<i>Wilson</i> (Lennox).—71.
<i>Dessaint,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Robillard,</i>	

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Patterson</i> (Essex),
<i>Audet,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain</i> (Soulanges),	<i>Daoust,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain</i> (Wentworth),	<i>Davies,</i>	<i>Jones</i> (Halifax),	<i>Porter,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Langelier</i> (Québec),	<i>Rowand,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin</i> (Sir Hector)	<i>Scriver,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Semple.</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Ferguson</i> (Leeds & Gren.),	<i>Lépine,</i>	<i>Smith</i> (Ontario),
<i>Cameron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lyster,</i>	<i>Smerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Thompson</i> (Sir John)
<i>Caron</i> (Sir Adolphe),	<i>Foster,</i>	<i>Macdonald</i> (Sir John)	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright</i> (Sir Richard),	<i>Freeman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDonald</i> (Victoria),	<i>Vanasse,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McDougald</i> (Pictou),	<i>Waldie,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan</i> (Huron),	<i>Welsh,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan</i> (Vaudreuil),	<i>Wilmot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Wilson</i> (Elgin),
<i>Cockburn,</i>	<i>Gullet,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wood</i> (Brockville) et
<i>Colby,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Paterson</i> (Brant),	<i>Yeo.</i> —98.
<i>Cook,</i>	<i>Hesson,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement à la motion principale, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barron,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Berquin,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Yeo.—74.</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Innes,</i>		

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams) Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector) Patterson (Essex),</i>
<i>Audet,</i>	<i>La Rivière,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné.) Putnam,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Lépine,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Macdonald (Sir John) Roome,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Macdonald,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>McCulla,</i>
<i>Burns,</i>	<i>McDonald (Victoria), Small,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.), McDougald (Pictou), Smith (Ontario),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foster,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Freeman,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jones (Digby),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>
	<i>Labrosse,</i>
	<i>Montague,</i>
	<i>McDougall (C. Breton), Stevenson,</i>
	<i>McKay,</i>
	<i>McKeen,</i>
	<i>McMillan (Vaudreuil) Thérien,</i>
	<i>McNeill,</i>
	<i>Madill,</i>
	<i>Mara,</i>
	<i>Marshall,</i>
	<i>Masson,</i>
	<i>Mills (Annapolis), White (Cardwell),</i>
	<i>Mills (Bothwell), White (Renfrew),</i>
	<i>Moncrieff,</i>
	<i>Wilmot, et</i>
	<i>Wood (Brockville).—88</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;



M. Blake propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—que tous les mots après “soit” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “renvoyé de nouveau en comité général afin de modifier la clause 18 en retranchant le paragraphe substitué de la clause 13 du chapitre 173 des Statuts Révisés du Canada, et le remplaçant par le suivant :—“Nulle poursuite ne pourra être maintenue contre aucune personne pour conspiration à l’effet de refuser de travailler avec ou pour aucun patron ou ouvrier, ou de faire quelque acte ou de faire faire quelque acte pour les fins d’une coalition commerciale, à moins que cet acte ne soit une offense poursuivable par voie d’accusation ou punissable en vertu des prescriptions de la clause 12 de cet acte.”

Et la question étant mise sur l’amendement, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. McNeill propose comme amendement secondé par M. Cargill,—que tous les mots après “soit” soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “renvoyé de nouveau en comité général afin d’amender la clause 2 en insérant dans la dixième ligne, après “individu” les mots “agé de plus de vingt et un ans.”

Et la question étant mise sur l’amendement, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au sénat et demande son concours.

M. l’Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : “Acte modifiant l’Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan,” avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi le Sénat a passé le bill intitulé : “Acte concernant le Chemin de fer de l’Ontario Central,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

M. Colby, l’un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—Rapport annuel du département des Pêcheries, pour l’année 1889. (*Document de la Session, No 17.*)

M. Colby présente aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1890, pour copie de toutes pétitions et correspondance concernant l’établissement d’un phare-flottant vis-à-vis de Yamachiche, dans le lac Saint-Pierre, fleuve Saint-Laurent. (*Document de la Session, No 83.*)

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu’à minuit ;

*Judi, 17 avril 1890.*

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu’à sa prochaine séance aujourd’hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins quinze minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Jeudi, 17 avril 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentée séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McKay,—La pétition du conseil municipal du township de Brantford ; et la pétition du conseil municipal du township de Onondaga, tous du comté de Brant, Ontario.

Par M. Cockburn,—La pétition de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto ; et la pétition de J. C. Fraser et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Bryson,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend H. Plaisted, M.A., titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de la rivière Désert ; du révérend Lewis B. Pearse, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Aylwin ; du révérend W. Raven et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Eardley, tous du comté d'Ottawa ; du révérend Arthur H. Manning, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Bolton-Sud ; du révérend W. C. Bernard, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Adamsville et Farnham-Est, tous du comté de Brome ; du révérend Thomas Everett, pasteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Montréal ; du révérend James H. Dixon, recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Saint-Jude, Montréal, tous du comté d'Hochelega ; du révérend Thomas William Mussen, M.A., recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Farnham-Ouest, comté de Missisquoi ; du révérend A. D. Lockhart, recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Ormstown ; du révérend E. G. Sutton, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Edwardstown, tous du comté de Chateauguay ; du révérend W. Anderson, recteur, de l'Eglise du Christ, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Sorel, comté de Richelieu ; du révérend J. L. Puleston Roberts, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Thorne ; du révérend W. H. Taylor, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Clarendon ; du révérend Aaron A. Allen, M.A., et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Portage-du-Fort ; du révérend Alexander Boyd Given, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Onslow, tous du comté de Pontiac ; du révérend Charles P. Abbott, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Boscobel ; du révérend W. B. Longhurst, R.D., recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Granby, tous du comté de Shefford ; du révérend W. Davies, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Rawdon, comté de Montcalm, tous de Québec ; de S. L. Shannon, président, et Robert Murray, secrétaire, de l'Alliance Evangélique, Halifax, Nouvelle-Ecosse ; et de Mary McDonnell, président honoraire, et autres, de l'Union de Tempérance des Femmes Chrétiennes, Toronto, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De J. L. Dawkins et autres, de Toronto, Ontario; demandant qu'il soit établi un système uniforme de balances publiques à toutes les stations où les grains s'achètent en Canada.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné le document suivant et recommande qu'il soit imprimé, savoir :—

Rapport du comité spécial (Chambre des Communes) auquel a été référé le bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, avec la preuve y annexée. (*Dans l'appendice du journal et pour distribution, 2,000 exemplaires en anglais et 500 en français.*)

Votre comité désire attirer respectueusement l'attention sur l'extrait suivant des minutes du comité permanent d'agriculture et de colonisation de la Chambre des Communes, qui lui a été adressé par son président en même temps qu'une carte y attachée, et qui se lit comme suit :—

*Extrait* : “Ce comité recommande que la Chambre demande au gouvernement de faire imprimer pour distribution, 200,000 d'exemplaires de la carte maintenant soumise et qui établit la comparaison entre l'Ontario et neuf Etats des Etats-Unis; et qu'une égale proportion soit donnée à chaque membre de la Chambre des Communes et du Sénat.”

Votre comité recommande respectueusement que le département de l'agriculture soit invité à imprimer 100,000 exemplaires de la carte et qu'il en fasse la distribution de la manière qui lui paraîtra le plus propre à assister l'immigration en général.

Votre comité soumet aussi les deux résolutions suivantes, à titre de recommandation :—

Résolu : 1. Que l'Université de Toronto reçoive, par l'entremise du bureau de distribution, des exemplaires de tous les statuts et archives depuis la Confédération, pourvu qu'on puisse se les procurer.

Résolu : 2. Que le salaire de John Wiltshire, messenger dans le bureau de distribution, soit porté de \$600 à \$800.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-huitième rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la requête conjointe de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, demandant l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter ces pétitions, et les raisons données par les promoteurs pour expliquer le délai à présenter leur pétition, permettent au comité de recommander que la permission nécessaire soit accordée.

Sur motion de M. Bryson, secondé par M. McNeill,

Ordonné, que les pétitions de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, présentées ce jour, soient maintenant lues.

Et les dites pétitions sont lues et reçues; demandant la passation d'un acte pour enlever tous doutes quant à l'effet de l'Acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, au sujet de l'achat final, d'une certaine partie de la ligne de la dernière compagnie,

Ordonné, que M. Patterson (Essex) ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Vendredi, 18 avril 1890.*

Et, après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte conférant au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Samuel May," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre ;

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte ayant pour objet de modifier le chapitre cent vingt-sept des Statuts révisés du Canada, intitulé : ' Acte concernant l'intérêt,' " auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Foster,

Résolu, que le délai pour la réception des rapports des comités sur bills privés expirant aujourd'hui, il soit prolongé jusqu'au jeudi, 1er mai prochain.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins quinze minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 18 avril 1890.

#### PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Robillard,—La pétition du Conseil des Arts et Métiers, Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de Brantford, comté de Brant, Ontario ; priant la Chambre de considérer l'opportunité d'aider à la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du Lac Érié, dans la construction de sa ligne entre Brantford et Toronto.

Du Conseil des Arts et Métiers, Hamilton ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton, Ontario ; demandant d'amender le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour amender de nouveau la loi criminelle.

De William A. Goodwin et autres, de Lindsay, comté de Victoria, Ontario ; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement pour mieux assurer l'observance du dimanche ne devienne pas loi.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour un acte à l'effet d'enlever tous doutes quant à l'effet de l'Acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, sur l'acquisition finale par la première compagnie d'une certaine partie de la ligne de la compagnie en second lieu mentionnée,—et il constate qu'aucun avis n'a été publié; mais comme la nécessité de la mesure projetée ne s'est présentée que ces jours derniers, et qu'aucuns droits privés ne seront lésés par cette mesure, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue au sujet de cette pétition.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande aussi que la règle 49 soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au cas actuel,

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que les articles 49 et 51 du règlement de cette Chambre, soient suspendus au sujet d'un bill à l'effet de faciliter l'achat par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de chemin de fer entre Hull et Aylmer, appartenant à la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, conformément à la recommandation contenue dans le dix-neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill à l'effet de faciliter l'achat, par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de chemin de fer entre Hull et Aylmer, appartenant à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 26 mars 1890, pour un état indignant,—

1. La date à laquelle le soldat C. T. Hurrell a été notifié par le gouvernement de la passation de l'ordre en conseil du 13 novembre 1888, lui accordant une pension.

2. Les montants qui lui ont été payés à titre de gratuité ou de pension et les dates de ces paiements. (*Document de la Session, No 51b.*)

Sir Adolphe P. Caron, met devant la Chambre, copie d'une déclaration par Antoine Valiquette, père de feu Prima Valiquette, sergent dans le 65ème bataillon. (*Document de la Session, No 51c.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 22 janvier 1890, pour copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de la Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations pour indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets. (*Document de la Session, No 82a.*)

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Dewdney,

Ordonné, que le bill intitulé : "Acte concernant les concessions de terres publiques," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Dewdney,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte ayant pour objet de modifier le chapitre cent vingt-sept des Statuts révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant l'intérêt," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels ; " et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte d'interprétation ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés, étant lu ;

M. Dewdney propose, secondé par M. Haggart,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

---

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique," lesquels sont lus comme suit :—

*Article A.*

" Aussitôt que le dit pont sur la rivière Ottawa, à ou près la cité d'Ottawa, sera terminé et prêt pour la circulation, tous les trains de tous les chemins de fer qui s'y

raccorderont, actuellement construits ou qui le seront à l'avenir, et aussi tous les trains et wagons de toutes les compagnies dont les lignes se raccorderont avec celle de toute compagnie se raccordant ainsi avec le dit pont et ses abords, auront égalité de droits et de privilèges dans le passage du dit pont et dans l'usage des lignes de chemin de fer de la compagnie s'y reliant, de manière qu'aucune différence ou préférence dans le passage du dit pont et dans l'usage des lignes de chemins de fer de la compagnie s'y reliant, ni dans le tarif pour le transport, ne soit faite en faveur ou au détriment d'aucun chemin de fer dont les trains ou le trafic passeront sur le dit pont."

*Article B.*

" Dans le cas de désaccord au sujet des droits d'un chemin de fer dont les trains ou le trafic passeront sur le pont et sur les lignes de chemins de fer de la compagnie s'y reliant, ou au sujet du tarif des prix à exiger à cet égard, le différend sera jugé par le comité des chemins de fer du Conseil Privé, ainsi que le prescrit l'article onze de l'Acte des chemins de fer."

Les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,—les dits amendements sont modifiés en retranchant les mots " et dans l'usage des lignes de chemins de fer de la compagnie s'y reliant," dans les 6e, 7e, 8e et 9e lignes de la clause A, et les remplaçant dans les deux cas, par les mots suivants: " et ses abords."

Aussi, en retranchant les mots " et sur les lignes de chemins de fer de la compagnie s'y reliant," dans les 2e et 3e lignes de la clause B, et les remplaçant par les suivants: " et ses abords."

Les dits amendements ainsi modifiés, sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: " Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: " Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan," lequel est lu pour la première et la seconde fois et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: " Acte concernant le chemin de fer de l'Ontario Central," lequel est lu pour la première et la seconde fois et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: " Acte conférant au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Samuel May," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte concernant les engrais agricoles," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : Acte pour faire droit à Emily Walker," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Emily Walker," et les témoignages qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant H. H. Vivian et compagnie (à responsabilité limitée) ; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Small.

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Emily Walker," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise,—Que le bill soit lu la seconde fois lundi prochain, la chambre se divise ; et la dite question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion portant que le bill modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.



Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts révisés, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Montréal."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de 'Compagnie du chemin de fer Occidental d'Ontario.'"

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie à Kootenay."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie minière Dominion."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Impériale de fidéicommis du Canada."

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent cinquante-cinq mille, deux cent soixante et trois piastres et vingt-trois centins, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent mille sept cent quarante piastres et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante-quatre mille cent cinquante-six piastres et trente centins, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinquante mille neuf cent quatre piastres et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante-quatre mille quatre cent trente-quatre piastres et vingt-neuf centins, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la Quarantaine, savoir :—Quarantaine, Grosse-Ile, \$18,000; Quarantaine, Saint-Jean, N.-B., \$2,600; Quarantaine, Pictou, N.-E., \$800; Quarantaine, Halifax, N.-E., \$3,400; Quarantaine, Charlottetown, I. P.-E., \$1,000; Quarantaine, Victoria, C.-B., \$1,900; Quarantaine, Sydney, N.-E., \$1,900; Quarantaine, Chatham, N.-B., \$900; Quarantaine Port-Hawkesbury, \$300; Lazaret de Tracadie, \$4,000; Pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique, \$5,000; Pour faire face aux dépenses pour la quarantaine des bestiaux et pour extirper la gale des moutons et les maladies des animaux, \$18,000; Pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, \$8,000; Ports de quarantaine à établir, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face au dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de Kéwatin pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses se rattachant aux levés hydrographiques de la Baie Géorgienne pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de causes en litige pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication d'un quatrième volume des *Cartwright's Cases* pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Académie des Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Recueil des arrêtés du conseil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication du sixième volume du "Dictionnaire généalogique des familles canadiennes," pour l'année finissant le 30 juin 1891.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et sept mille cinq cent quarante-trois piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, savoir :—Appointements du commissaire, \$5,000,00 ; appointements du surintendant des mines, \$3,200 ; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,200 ; appointements du secrétaire, 2,000 ; appointements du sous-secrétaire, \$1,500 ; appointements de sept inspecteurs des établissements gratuits, \$8,400 ; appointements des agents des terres fédérales, \$15,495 ; appointements des agents des bois de la Couronne, \$4,400 ; appointements de l'inspecteur des ranches, \$600 ; appointements de l'agent des terres fédérales de New-Westminster, \$1,500 ; appointements de l'agent des bois de la Couronne, New-Westminster, \$1,800 ; appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et du service des guides, \$45,618.25 ; Frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines, des inspecteurs des établissements gratuits et du commissaire de sylviculture ; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, de l'inspecteur des ranches, et du bureau principal ; compte du service spécial, papeterie et imprimerie, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$47,830 ; pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux—(l'autorisation voulue par l'Acte du Service Civil est par les présentes donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil), \$1,000 ; appointements des commis surnuméraires au bureau principal, Ottawa ; annonces, transcription, etc., \$27,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des terres fédérales pour arpentages, examens des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Samedi, 19 avril 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Wood (Brockville), informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt-cinq minutes; samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 21 avril 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Brown,—La pétition du conseil municipal de la cité d'Hamilton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du township de Brantford ; et du conseil municipal du township de Onondaga, tous du comté de Brant, Ontario ; demandant à la Chambre d'aider à la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié à construire sa ligne entre Brantford et Toronto.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant qu'il soit établi un système uniforme de balances publiques à toutes les stations ou les grains s'achètent en Canada.

De J. C. Fraser et autres, de la cité de Toronto, Ontario ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, ne devienne pas loi.

Du Conseil des Arts et Métiers, Ottawa ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour empêcher l'importation des travailleurs étrangers, devienne loi.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 12 février 1890, pour copie de toute pétitions, lettres, etc., adressées au département des Postes à Ottawa, demandant un bureau de poste à Palmer Road, I. P.-E., et de toute correspondance avec ce département à Ottawa et avec l'inspecteur des postes à Charlottetown, sur le même sujet. (*Document de la Session, No 56b.*)

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Geoffrion,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le montant des subventions votées en faveur du chemin de fer du Canada Atlantique pour la construction de son pont sur le Saint-Laurent entre le Coteau et Valleyfield, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant non encore exigible ou restant à payer.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Geoffrion,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du chiffre des subventions votées par le parlement à la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant encore dû ou non encore exigible.

Sur motion de M. Fiset, secondé par M. Geoffrion,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des requêtes et tous autres documents se rattachant à la construction projetée de l'embranchement de chemin de fer de Matane.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Trow,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous Ordres en Conseil faisant des nominations, promotions et changements dans le département de la Milice et de la Défense pendant le cours de l'année civile 1889.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Lister, secondé par Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de tous ceux qui ont été nommés dans les différents départements du service public, depuis 1880, sans examen, pour remplir des devoirs spéciaux tels que architectes, ingénieurs, dessinateurs, etc., tel que prescrit par l'Acte du Service Civil, et qui, depuis leur nomination, ont eu à remplir des fonctions cléricales ne demandant pas de connaissances techniques telles qu'exigées lors de leur entrée dans le service. Aussi, indiquant si ceux qui ont été transférés depuis à des branches non spéciales ont passé l'examen du service civil, et donnant les noms de ceux qui ont ainsi passé leurs examens.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mackenzie,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant:—

1. Le nombre d'acres de terres à pâturage actuellement affermés dans les Territoires du Nord-Ouest;
2. Le montant payé au gouvernement l'an dernier pour l'affermage des dites terres;
3. Le montant d'arrérages dus au gouvernement pour l'affermage des dites terres, et les noms des personnes devant ces arrérages;
4. Les noms des porteurs de baux sur le territoire desquels il n'est pas permis aux colons de s'établir sans leur consentement ainsi que la superficie totale couverte par les dits baux, et la situation des terres mentionnées dans chaque bail.

Sur motion de M. Guillet, secondé par M. Hesson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre, soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé de la quantité et de la valeur des œufs importés dans les provinces de Québec et Ontario, et exportés de ces provinces depuis le 1er janvier dernier; aussi, les noms des pays d'importation et d'exportation.

Sur motion du Lieutenant-général Laurie, secondé par M. Skinner,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes communications échangées entre les gouvernements impérial et fédéral, au sujet de l'abrogation des articles des divers traités conclus entre le gouvernement de Sa Majesté et les gouvernements étrangers qui empêchent le gouvernement fédéral d'appliquer un tarif différentiel des marchandises provenant de la Grande-Bretagne et de ses colonies.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Weldon (Saint-Jean) propose, secondé par M. Jones (Halifax),—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance et autres papiers concernant l'achat d'un emplacement pour les bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., copie de tous rapports au sujet de cet achat et indiquant aussi toutes offres d'autres emplacements faites au gouvernement par d'autres particuliers.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p. m.*

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer," étant lu;

Et la question étant mise que le bill soit maintenant lu la seconde fois; la Chambre se divise; et les noms étant demandés, il sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Earle,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Laurie(Lieut.-Génl.),</i>	<i>Prior,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Denison,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Rowand,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Dickinson,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Semple,</i>	<i>Wood (Brockville)—64</i>

CONTRE :

Messieurs.

<i>Audet.</i>	<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Laurier,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Montplaisir, et</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Thompson (Sir John)—21</i>
<i>Bourassa,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover," étant lu;

Et la question étant mise que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Emily Walker, étant lu;

M. Brown propose, secondé par M. Small, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sir John Thompson propose comme amendement, secondé par M. Chapeau,—Que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "dans six mois d'aujourd'hui" soient ajoutés à la fin de la dite proposition.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Baird,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Devdney,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Scraper,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Earle,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wood (Westm'l'd—70.</i>
<i>Cockburn.</i>	<i>Guillet,</i>		

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Mitchell.</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Campbell.</i>	<i>Laurie (Lieut.-Génl.)</i>	<i>Moncrieff.</i>	<i>Trow,</i>
<i>Davis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Trywhitt,</i>
<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Robertson,</i>	<i>Wallace, et</i>
<i>Hale,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Ross,</i>	<i>Watson.—35.</i>
<i>Innes,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Semple,</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi modifiée, Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois dans six mois d'aujourd'hui.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de faciliter l'achat, par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de chemin de fer entre Hull et Aylmer, appartenant à la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, —la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1890, pour copie des requêtes transmises au gouvernement par MM. Nazaire Ouellet, George Voyer, Alfred Ouellet, F. Côté et autres, au sujet des dommages causés à leurs propriétés par l'Intercolonial. (*Document de la Session, No 41c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1890, pour copie de toutes pétitions pour augmentation de gages adressées au ministre des Chemins de fer, depuis le 1er janvier 1889, par les personnes employées dans les ateliers de l'Intercolonial à Moncton et sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et de toute réponse faite à ces demandes par le département des Chemins de fer ou aucun de ses officiers. (*Document de la Session No 41b.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte du cens électoral, chapitre cinq des Statuts révisés, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la réciprocité dans le sauvetage et le remorquage des navires et radeaux, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pourvoyant à la protection des personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer autorisés par des actes du parlement du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte de tempérance du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts révisés, concernant le cens électoral, étant lu ;

M. Brien propose, secondé par M. Trow, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ;



Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 22 avril 1890.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. LaRivière,—La pétition de la municipalité de Macdonald, comté d'Iberville, Manitoba,

M. l'Orateur informe la Chambre que son attention ayant été attirée par l'honorable membre pour Québec-Est, de son siège, sur le fait que Pierre Amand Landry, écrivain, député du district électoral de Kent, N.-B., avait accepté une charge lucrative sous la Couronne,—il a, conformément à la clause huit du chapitre treize des Statuts révisés du Canada, adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant d'émaner un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1890, pour un état faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial et plus particulièrement,—(a) les recettes et dépenses annuelles, y compris les salaires des fonctionnaires, chaque année, pendant que le dit système était en opération ; (b) les montants payés chaque année à même le fonds aux employés ou à leurs représentants, pour cause de décès ou d'accident ; (c) le surplus de ce fonds, s'il en est, actuellement en caisse. (*Document de la Session No 41d.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890, pour un relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés ou autrement, en 1889, les causes et dates respectives ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées. (*Document de la Session No 41e.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1890 ; pour un état donnant les noms de toutes les personnes devant des arrérages pour loyers de pouvoirs d'eau et autres jusqu'au 1er courant, et les montants dus respectivement par chacune d'elles. (*Document de la Session No 36a.*)

Et aussi, la réponse modifiée (partielle) supplémentaire à une réponse à ordre du 23 février dernier,—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;

3. Les bâties érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût. (*Document de la Session, No 42a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

**1. Résolu,** Qu'il est opportun de modifier le chapitre 33 des Statuts révisés du Canada, intitulé : *Acte concernant les droits de douane*, comme il suit :—

1. En abrogeant le premier article du dit acte et le remplaçant par le suivant :—

“ Dans le présent acte, et dans tout autre acte relatif aux douanes, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente :—

“ (a) L'expression ou l'abréviation “ *ad val.* ” représente et a la signification des mots *ad valorem* ;

“ (b) Les initiales “ N.S.A. ” représentent et ont la signification des mots “ non spécifié ailleurs ; ”

“ (c) Les initiales “ N.A.P. ” représentent et ont la signification des mots “ non autrement prévu ; ”

“ (d) Les initiales “ L.S.M. ” représentent et ont la signification des mots “ livré sous mât ; ”

“ (e) L'expression “ gallon ” signifie un gallon impérial ;

“ (f) L'expression “ tonne ” signifie deux mille livres avoir du poids

“ (g) L'expression “ de preuve ” ou “ spiritueux de preuve, ” lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux de la force de preuve telle que constatée par l'hydromètre de Sykes ;

“ (h) L'expression “ jauge ” lorsqu'il est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs ;

“ (i) L'expression “ diamètre, ” lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur ;

“ (j) L'expression “ feuille ” ou “ feuilles, ” lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des feuilles ou plaques de pas plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur ;

“ (k) L'expression “ plaque ” ou “ plaques, ” lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des plaques ou feuilles de plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur. ”

2. En décrétant que les définitions données à l'article deux de l'*Acte des douanes*, chapitre trente-deux des Statuts révisés, tel que modifié, s'appliqueront, à moins que le contexte ne s'y oppose, au présent acte et en formeront partie ; et que tout pouvoir conféré au gouverneur en conseil par le dit *Acte des douanes* de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, ne sera ni abrogé ni modifié par le présent acte.

3. En abrogeant le premier paragraphe de l'article cinq du chapitre 33 des Statuts Révisés du Canada, en premier lieu cité et le remplaçant par le suivant :

“ L'importation d'aucuns des effets énumérés à l'annexe D est par le présent prohibée, et s'il en est importé ils deviendront par là même confisqués à la Couronne et seront immédiatement détruits ; et quiconque importera quelqu'un de ces effets encourra dans chaque cas une amende de deux cents piastres. ”

4. En décrétant que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d'autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant ou empaquetant ou étiquetant, soit seules, soit avec d'autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d'où elles auront été importées, de la préparation complétée, lorsqu'elle est embouteillée ou empaquetée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d'œuvre et des matériaux employés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou empaqueter et étiqueter ces préparations.

5. En décrétant que des réglemens concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l'imposition des droits, seront faits par le ministre des douanes, et que les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu'il chargera d'échantillonner et éprouver ces mélasses et sirops; et la décision de tout employé ainsi chargé d'éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l'approbation du ministre, et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

6. En décrétant que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l'intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l'exportation et étampés ou marqués par un percepteur du préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

7. En décrétant que toute personne qui sans excuse légale, dont la preuve sera faite par la personne accusée, enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession, quelque en-tête de compte ou autre papier paraissant être un en-tête ou un blanc pouvant être rempli et utilisé comme facture, et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cents piastres, et d'un emprisonnement de douze mois au plus, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite d'après un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

8. En retranchant de l'annexe A du dit acte les en-têtes suivants, savoir:—

Les mots "Acier et acier ouvré, savoir:—" qui précède immédiatement l'item 7 de la dite annexe;

Les mots "Arbres—Arbres fruitiers, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 24 de la dite annexe;

Les mots "Céréales, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 78 de la dite annexe;

Les mots "Coton ouvré, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 115 de la dite annexe;

Les mots "Fer et fer ouvré:—" qui précèdent immédiatement l'item 171 de la dite annexe;

Le mot "Fourrures," qui précède immédiatement l'item 219 de la dite annexe;

Les mots "Fruits frais," qui précèdent immédiatement l'item 222 de la dite annexe;

Les mots "Fruits secs," qui précèdent immédiatement l'item 229 de la dite annexe;

Les mots "Instruments aratoires, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 261 de la dite annexe;

Les mots "Laines et lainages," qui précèdent immédiatement l'item 268 de la dite annexe;

Le mot "Légumes," qui précède immédiatement l'item 277 de la dite annexe;

Les mots "Livres, etc.," qui précèdent immédiatement l'item 286 de la dite annexe;

Le mot "Pianos," qui précède immédiatement l'item 356 de la dite annexe;

Les mots "Pierre, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 359 de la dite annexe;

Les mots "Poudre et autres matières explosives," qui précèdent immédiatement l'item 381 de la dite annexe;

Les mots "Sucres, sirops et mélasses," qui précèdent immédiatement l'item 428 de la dite annexe ;

Le mot "Tabacs," qui précède immédiatement l'item 443 de la dite annexe ;

Les mots "Verre et verreries," qui précèdent immédiatement l'item 461 de la dite annexe ;

Le mot "Voitures," qui précède immédiatement l'item 480 de la dite annexe.

2. Résolu.—Qu'il est à propos d'abroger les items suivants des annexes A, B et C du chapitre trente-trois des Statuts révisés, intitulé : *Acte concernant les droits de douane*, savoir :

Annexe A, items numérotés 3, 6, 15, 217, 241, 388, 138, 76, 289, 334, 151, 92, 86, 445, 104, 244, 398, 472, 60, 61, 135, 153, 154, 114, 118, 130, 164, 373, 350, 224, 313, 461, 469, 464, 468, 465, 466, 467, 462, 470, 234, 381, 99, 316, 260, 68, 236, 157, 403, 404, 1, 371, 73, 142, 145, 397, 299, 276, 473, 474, 476, 18, 320, 328, 256, 257, 349, 351, 352, 353, 354, 341, 342, 110, 137, 347, 394, 395, 69, 240, 95, 411, 33, 407, 389, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 159, 13, 426, 427, 360, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 441, 446, 170, 444, 215, 346, 55, 279, 459, 477, 317, 218, 216, 47, 268, 271, 281, 282,

Annexe B, les items numérotés 489, 490.

Annexe C, les items numérotés 513, 751, 517, 518, 519, 730, 789, 768, 525, 526, 514, 536, 787, 788, 534, 549, 531, 586, 551, 552, 691, 559, 779, 602, 683, 732, 590, 595, 597, 570, 598, 529, 581, 585, 531, 564, 803, 603, 597, 599, 645, 606, 739, 790, 616, 781, 622, 633, 659, 799, 811, 589, 654, 579, 664, 600, 675, 601, 752, 686, 682, 558, 630, 780, 706, 710, 711, 715, 800, 624, 663, 718, 721, 724, 793, 641, 744, 580, 756, 755, 753, 754, 568, 767, 766, 653, 528, 571, 775, 776, 772, 509, 782, 635, 791, 801, 809, 553, 763, 639, 557, 677,—et d'établir de nouvelles dispositions en leur lieu et place en ajoutant ce qui suit aux dites annexes, respectivement :—

#### ANNEXE A.

1. Acide, acétique et pyroligneux, N.S.A., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon d'une force quelconque n'excédant pas la force de preuve, et, pour chaque degré de force dépassant la force de preuve, un droit de surcroît de un centin. La force de preuve est égale à 6 pour cent d'acide absolu, et la force du produit sera dans tous les cas déterminé de la façon qui sera prescrite par le gouverneur en conseil ..... 15c. p. gal.  
et 1c. de plus
2. Acide, acétique et pyroligneux de toute force, importé par des teinturiers, des indienneurs ou des fabricants d'acétates ou de couleurs, pour être employé exclusivement dans la teinturerie ou dans l'impression des indiennes, ou dans la fabrication d'acétates ou de couleurs dans leurs propres établissements, selon les règles qui pourront être établies par le gouverneur en conseil, un droit de vingt cinq centins par gallon et vingt pour cent *ad valorem*... 25c. p. gal.  
20c. p.c.
3. Phosphate acide, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
4. Pierres précieuses, N.S.A., polies mais non montées ni autrement ouvrées, et imitations, dix pour cent *ad valorem* ..... 10 p.c.
5. Animaux vivants, savoir : bêtes à cornes, moutons et cochons, trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
6. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
7. Plumes de toutes espèces, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
8. Graisse pour voitures, un centin par livre ..... 1c. p. lb.
9. Barils contenant du pétrole ou des produits de pétrole ou des mélanges dans lesquels entre du pétrole, lorsque les produits ainsi contenus sont assujétis à un droit spécifique, quarante centins chacun ..... 40c. chacun.
10. Ceintures chirurgiques ou brayers, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
11. Cirage pour souliers et encre de condonniers, et vernis à souliers, à harnais et à cuir, et savon à harnais, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 12. Livres d'annonces, images et pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, mercuriales ou listes de prix illustrées, calendriers et almanachs d'annonces illustrées, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos chromotypies, oléographies, photographies et autres cartes images ou autres œuvres d'art similaires, produites par tout autre procédé que par la peinture artistique ou le dessin, soit pour des fins d'affaires ou d'annonces ou non, imprimées ou estampées sur papier, carton, ou autre matière, N.S.A., six centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i> ..... | 6c. p. lb.<br>et 20 p.c.  |
| 13. Cartes géographiques, topographiques et astronomiques, cartes marines et globes, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....  | 20 p.c.                   |
| 14. Journaux ou éditions supplémentaires, ou parties, partiellement imprimés et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....  | 25 p.c.                   |
| 15. Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites, et tous ouvrages semblables non signés, et têtes de comptes, enveloppes, reçus, cartes et autres formules commerciales en blanc, imprimés ou lithographiés, ou imprimés sur plaques d'acier, de cuivre ou autres, et autres matières imprimées, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....   | 35 p.c.                   |
| 16. Outils et instruments de relieurs, y compris les machines à régler et percaline, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....  | 10 p.c.                   |
| 17. Boîtes à ouvrage de fantaisie, écritaires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manucure, à parfums, à toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et tous articles de fantaisie semblables en os, en écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinette ou papier, poupées et jouets de toutes sortes, y compris les machines à coudre d'une valeur de pas plus de deux piastres, et jouets d'enfants; ornements en albâtre, spath, ambre, terra cotta ou composition; statuettes et ornements en rascades, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....  | 35 p.c.                   |
| 18. Cuivre en lames, pour filets d'imprimerie, non finis, et cuivre en lames ou en feuilles de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....  | 15 p.c.                   |
| 19. Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....  | 35 p.c.                   |
| 20. Riz, non nettoyé ni décortiqué, ou paddy, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....  | 17½ p.c.                  |
| 21. Farine de blé, soixante-quinze centins par baril.....   | 75c. p. brl.              |
| 22. Boutons en ivoire végétal ou ivoire, dix centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....  | 10c. p. gr.<br>et 20 p.c. |
| 22½. Boutons de sabot, caoutchouc, vulcanite, ou de composition, cinq centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....   | 5c. p. gr.<br>et 20 p.c.  |
| 23. Tapis, paillassons et nattes de chanvre; doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....  | 25 p.c.                   |
| 24. Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et cigarettes et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....   | 35 p.c.                   |
| 25. Horloges et pendules, et boîtes d'horloges et de pendules de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....   | 35 p.c.                   |
| 26. Ressorts et mouvements d'horloges et de pendules, autres que pour les horloges de tour, complets ou en parties, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....   | 10 p.c.                   |
| 27. Couvertures de chevaux, formées, N.A.P., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....   | 30 p.c.                   |
| 28. Nattes et paillassons en fibres de coco, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....   | 30 p.c.                   |
| 29. Pâte de cacao et chocolat, et autres préparations de cacao, non sucrés, un quatre centins par livre.....  | 4c. p. lb.                |

30. Pâte de cacao et chocolat et autres préparations de cacao contenant du sucre, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
31. Extrait de café ou substituts de café de toutes sortes, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
32. Faux-cols en coton, toile ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	24c. p. doz. et 30 p.c.
33. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
34. Etoffes de couleur, tissées en tout ou en partie de fil de coton teint ou coloré, ou de fil de jute, ou en partie de fil de jute et en partie de fil de coton ou d'autre matière, à l'exception de la soie, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
35. Sangle non-élastique, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
36. Sangle élastique, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
37. Cuivre rouge, vieux et en morceaux, en gueuses, barres, baguettes boulons, lingots, feuilles et doublage, non polis ou vernissés, et en tuyaux passés à la filière et sans soudure, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
38. Cuivre, ouvré, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
39. Cuivre en feuilles ou en bandes de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
40. Cordages de coton et cordes de coton tressée, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
41. Cordage de toute espèce, N.S.A., un centin et un quart par livre et 10 pour cent <i>ad valorem</i> .....	1¼c. p. lb et 10 p.c.
42. Denims, drills, coutils, guingamps, plaids, cotons ouaté ou peluchés, flanelettea, tennis-cloth, ou zéphirs rayés, toiles et drills teints ou colorés, cotons à chemise carrelés et rayés, cottonades, doeskins de coton, étoffes à pantalons, et étoffes similaires, deux cents par verge carrée et quinze pour cent <i>ad valorem</i> ...	2 cts p. v.c et 15 p.c.
43. Fil de coton à coudre en écheveaux, blanchi ou non, à trois et six brins, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	12½ p.c.
44. Jeans et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets ou de garnitures de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
45. Manchettes de coton, de toile ou de cellulose ou xyolites, quatre centins par paire et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	4 cts p. pre. et 30 p.c.
46. Rideaux confectionnés, garnis ou sans garniture, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
47. Hamacs et filets pour jeu de paume, et autres articles fabriqués avec de la ficelle, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ....	35 p.c.
48. Tuyaux de drainage, tuyaux d'égouts, tuyaux d'intérieur de cheminée, ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, tuiles de terre, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
49. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, non préparées, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
50. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, préparées, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
51. Pommes, 40 centins par baril, y compris le droit sur le baril.....	40 c. p. lb.
52. Mûres, groseilles, framboises et fraises, N.S.A., trois centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit.	3c. p. lb.
53. Cerises et groseilles à grappes, un centin par pinte.....	1c. p. pte.
54. Atocas, prunes et coings, trente centins par boisseau.....	30 c. p. bois.
55. Pêches, N.A.P., un centin par livre—le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit.....	1c. p. lb.
56. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.

57. Objets de cristallerie et de verrerie ornementée fabriqués expressément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de plaqués, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
58. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles et carafes, flacons et fioles de moins de huit onces, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
59. Abat-jour de lampes, de becs à gaz et de lumière électrique, lampes et cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
60. Verre à vitre commun et incolore; verre sans ornements, coloré, teint, ou moulé, en feuilles, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
61. Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
62. Vitraux en verres de couleur, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
63. Verre étamé, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
64. Verre étamé, biseauté, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
65. Verre non coloré, en carreaux de pas plus de trente pieds en superficie chacun, six centins par pied carré, et s'il est biseauté, deux centins additionnels par chaque pied carré..... 6 c. p. pd car. 2 c. add. p. pd car.
66. Verre en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, huit centins par pied carré, et s'il est biseauté un centin additionnel par pied carré..... 8 c. p. pd car. 1 c. add. p. pd car.
67. Verre en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, neuf centins par pied carré, et s'il est biseauté, un centin additionnel par pied carré..... 9c. p. pd car. 1 c. ad. p. pd car.
68. Abat-jour en imitation de porcelaine et abat-jour en verre coloré, non décoré, peint, émaillé ou gravé, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
69. Tout autre verre et verrerie N.A.P., y compris le verre bombé, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
70. Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 p.c.
71. Feuilles d'or et d'argent et clinquant, trente pour cent *ad valorem*. 30 p.c.
72. Cartouches de fusil, carabine et pistolet et boîtes à cartouches de toute espèce et de tous matériaux; capsules et bourres de fusils de toutes sortes, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
73. Chapeaux de feutre de fourrures, un dollar et cinquante centins par douzaine et vingt pour cent *ad valorem*..... \$1.50 p.douz. et 20 p.c.
74. Chapeaux et bonnets, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
75. Chapeaux de femmes, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
76. Miel et ses imitations, en gâteaux ou autrement, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
77. Chaussures en caoutchouc avec dessus en drap ou en matière autre que le caoutchouc, trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 35 p.c.
78. Chaussures en caoutchouc et autres objets en caoutchouc, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
79. Agrafes de corset, agrafes ou buscs à courbure dite *spoon*, bandes, buscs, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couverte de papier ou de drap; aussi busc, baleine ou lacets de corsets, couverts de papier ou de drap, par longueurs avec bout garni ou non de laiton ou d'étain ou en rouleaux, cinq centins par livre et trente pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. et 30 p.c.
80. Ferro-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, pour la fabrication de l'acier, deux piastres par tonne..... \$2 p. tonne.

81. Ferrures à l'usage des constructeurs ébénistes, harnacheurs et selliers y compris les étrilles, ferrures de voitures, serrures, couplets et pentures, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ....	35 p.c.
82. Armes à feu, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
83. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toutes sortes, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
84. Tubes en fer soudés à joints superposés, filetés et accouplés ou non d'un pouce et demi à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
85. Autres tubes ou tuyaux en fer forgé un centin et trois quarts par livre .....	1½c. p. lb
86. Ecrous et rondelles en fer ou en acier forgé, rivets en fer ou en acier, boulons filetés ou non ébauches d'écrous et de boulons, tés à charnières et pentures, longues et ébauches de pentures, N.S.A., un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	1c. p. lb. et 25 p.c.
87. Gelées, marmelades et confitures, N.S.A., cinq centins par livre...	5 c. par lb.
88. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordons, glands et bracelets; millerets, chaînes ou cordons en crin, cols en dentelles et tous articles semblables, filets en dentelles et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
89. Saindoux, fondu, trois centins par livre, le poids du colis quand il sera en ferblanc, compris dans le poids assujéti aux droits....	3 c. par lb.
90. Saindoux, en branches, deux centins par livre, le poids du colis quand il sera en ferblanc, compris dans le poids assujéti aux droits.....	2 c. par lb.
91. Plomb, nitrate et acétate de, non moulus, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
92. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, un centin et demi par livre.	1½c. p. lb.
93. Carton-cuir et cuir pressé ou imitation de cuir ( <i>leatheroid</i> ), trois centins par livre.....	3c. p. lb.
94. Peaux à maroquin, en croûte, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
95. Cuir à courroie et à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné ou préparé, mais non ciré ou verni, quinze pour cent <i>ad valorem</i> ; s'il est préparé, ciré ou verni, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c. 20 p.c.
96. Courroie de cuir ou autre matière, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
97. Réglisse, en pâte, deux centins par livre.....	2c. p. lb
98. Réglisse en rouleaux ou bâtons, trois centins par livre.....	3c. p. lb
99. Extrait de malt (non alcoolique) pour des fins médicinales, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
100. Lanternes magiques et leurs glissières, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
101. Lard mess, ainsi que défini par l'acte d'inspection générale, un centin et demi par livre, le baril le contenant ne payant pas de droit.....	1½c. p. lb.
101½. Bœuf salé, en baril deux centins par livre, sans droit sur le baril le contenant.....	2. c. p. lb.
102. Viandes fraîches ou salées, N.S.A., trois centins par livre.....	3c. par lb.
103. Viandes séchées ou fumées, et viandes conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, N.S.A., trois centins par livre; si elles sont importées en boîtes, le poids devra comprendre le poids de la boîte.....	3c. p. lb.
104. Laitage et autres préparations semblables, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.



105. Mucilage et colle liquide, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
106. Graine de moutarde, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
107. Huile de lin, crue ou bouillie, un centin et un quart la livre.....;	1½c. p.lb.
108. Huiles lubrifiantes, composées en totalité ou en partie de pétrole et coûtant moins que trente centins par gallon, sept centins et un cinquième par gallon.....	7½c. p. gall.
109. Toiles cirées et soie huilée, en pièces, taillées ou façonnées, huilées, vernies, estampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites de caoutchouc ou autre substance, N.A.P., cinq centins par verge carrée, et quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. vg. car. et 15 p.c.
110. Opium (à l'état naturel) une piastre par livre, le poids devant comprendre celui de l'article qui l'enveloppe.....	\$1 par lb.
111. Peintures, estampes, gravures, dessins et plans de constructions, vingt par cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
112. Blanc et rouge de plomb, secs, minium orange, zinc blanc, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
113. Couleurs, sèches, N.A.S., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
114. Peintures et couleurs broyées, préparées à l'huile ou à tout autre liquide, et tous liquides préparés ou peintures mélangées N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
115. Peintures, broyées ou mêlées dans ou avec de la laque du Japon, du vernis, des laques, des siccatifs liquides, du collodion, de l'huile siccativ ou du vernis à l'huile; matières à encoller et abreuver le bois, et tout liquide, préparée ou mélangée d'avance, N.S.A., cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , le poids du colis compris dans le poids imposable.....	5c. p. lb. et 25 p.c.
116. Oxydes, ocres, argiles ocreuses, terres d'ombre et de Sienne, et terres réfractaires, broyées ou non broyées, lavées ou non lavées, calcinées ou crues, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
117. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon.....	\$1 p. gall.
118. Papiers peints ou papiers à tentures, en rouleaux, sur chaque rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes des espèces qui suivent, savoir :—	
(a) Papiers bruns et papiers blancs, imprimés ou unis, deux centins	2c.
(b) Papiers blancs, papiers à fond préparé et papiers satinés, non travaillés à la main, trois centins.....	3c.
(c) Bronzés, d'une seule impression, et bronzés coloriés, six centins.	6c.
(d) Bronzés et en relief, huit centins.....	8c.
(e) Bordures coloriés, étroites, et bordures colorières, larges, six centins.....	6c.
(f) Bordures bronziées, étroites, et bordures bronziées, larges, quatorze centins.....	14c.
(g) Bordures en relief, quinze centins.....	15c.
(h) Tous autres papiers peints ou à tentures, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
119. Sacs de papier de toute espèce, imprimés ou non, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
120. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, non lustré ni fini, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
121. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou fini, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
122. Cire de paraffine, acide stéarique et stéarine de toute espèce, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
123. Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
124. Parfums, y compris les préparations (non alcooliques) pour la toilette, savoir :—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et	

	autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
125.	Plaques photographiques sèches, neuf centins par pied carré.....	9c. p. pd. c.
126.	Papier albuminé chimiquement préparé pour l'usage du photographe, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
127.	Marinades en bouteilles, quarante centins par gallon, y compris l'impôt sur les bouteilles ; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine sera soumise aux droits comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme si elle contenait une pinte.....	40c. p. gall.
128.	Marinades en jarres, mesures de demi-gallon ou autres récipients, quarante centins par gallon sur la quantité constatée, le droit devant comprendre l'impôt sur la jarre, mesure ou autre récipient.....	40 c. p. gall.
129.	Marinades en tinettes ou autrement, dans du vinaigre, ou du vinaigre et de la moutarde, trente-cinq centins par gallon, et dans de la saumure ou du sel, vingt-cinq centins par gallon....	35 c. p. gall. 25 c. p. gall.
130.	Plombagine, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
131.	Plombagine, tous articles faits de, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
132.	Presses et machines à imprimer, mais seulement celles employées dans les établissements où il s'imprime des journaux, des livres ou des commandes ; machines à plier et coupe-papier employés dans les établissements d'impression et de reliure, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
133.	Presses lithographiques, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p. c.
134.	Prunelle pour bottines et souliers, et tissu de coton pour doublure de bottines, souliers et gants, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p. c.
135.	Tissu de laine pour doublure de bottines, souliers et gants, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
136.	Prussiate de potasse rouge et jaune, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p. c.
137.	Courroies, boyaux, garniture, nattes et paillassons en caoutchouc, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, cinq centins par livre, et quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 c. p. lb. 15 p. c.
138.	Sauces et catsups en bouteilles, quarante centins par gallon, et vingt pour cent <i>ad valorem</i> ; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine paiera le droit comme si elle contenait une demi-chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme contenant une pinte.....	40 c. p. gall.
139.	Sauces et catsups en fûts, trente centins par gallon et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	30c. p. gall. et 20 p.c.
140.	Soy, dix centins par gallon.....	10c. p. gall.
141.	Graines, savoir :—potagères, céréales et autres, pour fins agricoles ou autres, N.A.P., si elles sont en barils ou par gros paquets, dix pour cent <i>ad valorem</i> , et si elles sont enveloppées dans de petits papiers ou par petits paquets, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c. 25 p.c.
142.	Châles et couvertures de voyage de toute espèce et étoffe, excepté la soie, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
143.	Soie à coudre et à broder et fil de soie, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.

144. Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminée ou en feuilles; et composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montre en or, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
145. Crayons d'ardoise, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
146. Savon médicinal, marbré ou blanc, et savon blanc, deux centins par livre.. ..... 2c. p. lb.
147. Poudres de savon, savon-ponce, savon d'argent, savon minéral, sapolio, et autres articles semblables, trois centins par livre, le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids impossible, trois centins par livre ..... 3c. p. lb.
148. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant, ou composées de, ou mêlées avec des spiritueux d'une espèce quelconque ou un mélange de ces spiritueux avec de l'eau—pour chaque gallon d'une force n'excedant pas la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité qu'il y en aurait si elles étaient réduites à la force de preuve.

Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera au même taux que prescrit aux présentes, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs proportionnellement au moindre degré de force; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction en quantité ne soit calculée ou faite sur aucunes liqueurs de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir:—

- (a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl, ou esprit de vin; genièvre de toute espèce, N.S.A., rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques, N.A.P., une piastre soixante-quinze centins par gallon..... \$1.75 p. gall.
- (c) Alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool mélangé d'esprit pyroxylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce, N.S.A., mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
- (d) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à d'autre ou d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, N.S.A., deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 30 p. c.
- (e) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavandre, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne pesant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis pesant plus de quatre onces chacun, deux piastres par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 40 p. c.
- (f) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem* ..... \$2 p. gall. et 30 p. c.

- (g) Vermouth et vin de gingembre ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins par gallons; s'il contient plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon. .... 75c. p. gall.  
\$2 p. gall.
- (h) Dans tous les cas où la force de quelqu'un des articles ci-dessus ne pourra être exactement constatée par l'application directe de l'hydromètre elle le sera par la distillation d'un échantillon ou de telle autre manière que le ministre des douanes prescrira.
149. Empois, y compris la féculé, l'amidon ou la farine de blé-d'inde, et toutes préparations ayant les qualités de l'empois, non sucrées ou aromatisées, deux centins par livre; lorsqu'elles sont sucrées ou aromatisées, quatre centins par livre dans chaque cas, le poids du colis devant être inclus dans le poids impossible ..... 2 c. p. lb.  
4 c. p. lb.
150. Stéréotypes, électrotypes et planches de cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux, et tous autres ouvrages de même nature pour des fins commerciales, industrielles ou autres, N. S. A., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré. .... 2 c. p. p. c.
- 150½. Stéréotypes, électrotypes et planches de cellulose pour livres et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, deux tiers de centin par pouce carré, et matrice ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré. .... ¾ c. p.p.c.  
2 c. p.p.c.
151. Stéréotypes, électrotypes, et planches en cellulose de colonnes de journaux, et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, trois quarts de centins par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré. .... ¾ c. p. pc. c.  
2 c. p. pc. c.
152. Pierre à chaux hydraulique ou pierre à ciment hydraulique, une piastre par tonne de treize pieds cubes. .... \$1 p. ton.
153. Galets pour le jeu de *curling*, de quelque matière que ce soit, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. .... 25 p. c.
154. Mélasse provenant de canne à sucre brute dans le procédé de sa fabrication directement de la canne, non raffinée ni filtrée, ni blanchie ou clarifiée, accusant au polariscope trente degrés ou plus, mais pas plus de cinquante-six degrés, lorsqu'elle sera importée directement et sans transbordement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin et demi par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de quatre centins par gallon; lorsqu'elle accusera à l'essai plus de cinquante-six degrés et qu'elle sera directement importée, sans transbordement, du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de six centins par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de huit centins par gallon, dans chaque cas le colis dans lequel elle sera importée devant être exempt de droits ..... 1½c. p. gall.  
ou 4c. p. gall.
155. Sirops, N.S.A., jus de canne, sirop épuré, sirop de sucrerie, sirop de sucre, sirop de mélasse, sirop de sorgho, sirop de blé-d'inde, sirop de glucose, et tous sirops ou mélasses produits pendant le procédé de fabrication des sucres raffinés, ou dans le raffinage des sucres, ou dans le raffinage de la mélasse, et toutes mélasses blanchies, clarifiées, filtrées ou raffinées, un droit spécifique d'un centin par livre et trente pour cent
- 6c. p. gall. ou  
8c. p. gall.

	<i>ad valorem</i> , et la valeur imposable sera leur valeur, L.S.M., au dernier port de chargement.....	1c. p. lb. et 30c. p.c.
156.	Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour une raffinerie de sucre ou une fabrique de sucre, de sirop ou de glucose, ou une distillerie ou brasserie, ou lorsqu'elles y seront reçues, elles soient assujéties à un droit additionnel de cinq centins par gallon, qui sera payé sur ces mélasses.....	5c. p. gall. de plus.
157.	Saccharine, ou tout produit en contenant plus d'un demi d'un pour cent, dix piastres par livre.....	\$10 p. lb.
158.	Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries contenant des gommés sucrées, écorces candies, lait concentré sucré et café concentré au lait, sucré, un centin et quart par livre et trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1½c. p. lb. et 35 p.c.
159.	Biscuits sucrés de toutes sortes, blé-d'inde crevé, gingembre confit, lait concentré et café concentré au lait, non sucrés, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
160.	Instruments de télégraphe et de téléphone; fils de télégraphe, de téléphone et de lumière électrique; batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques et appareils pour lumière électrique, y compris les globes de lumière incandescente et les isolements de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
161.	Ferblanterie pressée et vernissée, articles granités, articles en fer émaillés, et articles en fer galvanisé, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
162.	Ferblanterie et articles étamés, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
163.	Tabac haché, quarante centins par livre et douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	40c. p. lb. et 12½ p.c.
164.	Tabac ouvré, N.S.A., et tabac à priser, trente centins par livre et douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	30c. p. lb. 12½ p.c.
166.	Piques, pioches, marteaux pesant trois livres ou plus chacun, marteaux d'enclume, outils de chemins de fer, coins ou leviers en fer ou en acier, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1c. p. lb. et 25 p.c.
167.	Pelles et bèches, ébauches de pelles et bèches, et fer ou acier taillé de forme pour en faire, une piastre par douzaine et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	\$1 p. douz. et 25 p.c.
169.	Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs ou porte-manteaux en cuir, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
170.	Petits sacs, porte-feuilles et bourses, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
171.	Plantes, savoir :—Arbres, arbustes et plantes à fruits, à ombrage, de pelouse et d'ornement, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
172.	Groseilliers, un centin chacun.....	1c. chacun.
173.	Plants de vignes coûtant dix centins et moins, deux centins chacun.....	2c. chacun
174.	Framboisiers et mûriers, un centin chacun.....	1c. chacun
175.	Rosiers coûtant vingt-cinq centins et au-dessous, trois centins par plant .....	3c. p. plant
176.	Pommiers de toutes sortes, trois centins chacun.....	3c. ch.
177.	Pêchers, trois centins chacun.....	3c. ch.
178.	Poiriers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
179.	Pruniers de toutes sortes, cinq centins chacun.....	5c. ch.
180.	Cerisiers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
181.	Cognassiers de toutes sortes, deux centins et demi chacun .....	2½c. ch.
183.	Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour l'argenterie et la vaisselle	

	plaquée, et pour la coutellerie, et autres articles de ce genre, dix centins chacun et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. ch. et 30 p.c.
184.	Ficelle de coton, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1c. p. lb et 25 p.c.
185.	Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en jute, manille ou agavé et en manille et agavé mélangés, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
186.	Ficelle de toute espèce, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
187.	Parapluies, parasols et ombrelles, de toutes sortes et de tous matériaux, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
189.	Tomates et autres légumes, y compris le blé-d'inde et les fèves cuites en boîtes de fer-blanc ou autres colis, ne pesant pas plus d'une livre chaque, deux centins par boîte ou colis, et deux centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre en sus d'une livre pesant—et le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids impossible.....	2 c. p. bte et 2 c. de plus
190.	Légumes frais ou salés à sec, N.S.A., y compris les patates sucrées et les ignames, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
191.	Velvantine, et velours et peluche de coton, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
192.	Placages de bois, de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
193.	Cannes et bâtons de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
194.	Montres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
195.	Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
196.	Fouets de toutes sortes, excepté fouets d'enfants, cinquante centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	50 c. p. douz. et 30 p.c.
197.	Fil de cuivre jaune ou rouge, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
198.	Fil de cuivre couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
199.	Seaux, cuves, barattes, balais, brosses et autres articles en bois, N.S.A., et pulpe de bois, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
200.	Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
201.	Hardes confectionnées et vêtements de toutes sortes, y compris couvertures de cheval, taillées, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou autres animaux semblables, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, N.A.P., dix centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. et 25 p.c.
202.	Tapis, savoir:—Bruxelles, tapisserie, hollandais, vénitien et en damas, nattes et tapis de pied de toutes sortes, N.S.A., et feutres et droguets imprimés, et tous autres tapis et carrés, N.A.P., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
203.	Tapis, nattes et tapis de pied de Smyrne, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
204.	Tablettes de levain, levain comprimé et poudres à pâtisserie en paquets de une livre et au-dessus et d'un poids de pas plus de cinquante livres, six centins par livre, le poids du colis compris dans le poids impossible.....	6c. p. lb.
205.	Tablettes de levain, levain comprimé et poudre à pâtisserie en paquets pesant moins d'une livre, le poids du colis compris dans le poids impossible, huit centins par livre.....	8c. p. lb.
205½.	Levain comprimé en grenier ou masse ne pesant pas moins que cinquante livres, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
206.	Fil métallique de toute sorte, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.

207. Carbone ou pointes de carbone pour lumières électriques à arc, n'ex-cédant pas douze pouces de longueur, et en proportion pour plus grande ou moindre longueur, deux piastres et cinquante centins par mille..... \$2.50 p.1,000
208. Tissus de coton non colorés, savoir :—Rideaux et rideaux de fenêtre, étoffes de toile, tabliers de mousseline à carreaux, étoffes lustrées, cordées, diaprées, piquées, moustiquaires; mousselines suisses, jaconas et toile, et jeannette unie, rayée ou carreautee, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
209. Produits composés en tout ou partie de laine filée, de poil d'alpaca ou d'autres animaux semblables, savoir :—Couvertes et flanelles de toutes sortes; draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits et pardessus, étoffe de feutre de toute description, N.S.A.; drap pour colliers d'attelages, laine filée et à tricot, à broder, peignée, et articles tricotés, savoir :—Chemises et caleçons et bonneterie, N.S.A., dix centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 10c. p. lb. et 20 p.c.
210. Pièces de charrues, plaques de côté, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de feuilles laminées d'acier fondu au creuset, mais non moulées, découpées, polies ou autrement ouvrées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
211. Fer et acier de rebut, étant les déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonnés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonnés, deux piastres par tonne..... \$2 p. tonne
212. Huiles d'éclairage provenant en tout ou en partie du pétrole, de la houille, du schiste ou de la lignite, coûtant plus de trente centins par gallon, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
213. Déchets ou rognures de feuilles ou plaques de fer ou d'acier forgé tels que coupés dans les laminoirs ou chantiers de navires et bons seulement à être laminé de nouveau et servant à cette fin seulement, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
214. Ether sulfurique, cinq centins par livre..... 5 c. p. lb.
- 3. Résolu,** Qu'il est expédient d'abroger les items suivants dans l'annexe A de l'acte 49 Victoria, chapitre 33 des Statuts révisés, intitulé: "Acte modifiant les droits de douane, savoir :—items 66, 471, 149, 359, 362, et d'établir de nouvelles dispositions en ajoutant ce qui suit aux annexes du dit acte, savoir :

## ANNEXE "A."

- 214a. Cages d'oiseaux, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
- 214b. Clous, rivets et contre-rivets en cuivre jaune ou rouge, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
- 214c. Chaussures, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
- 214d. Tous autres articles en cuir, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
- 214e. Barils renfermant de l'huile de lin, vingt-cinq centins chacun..... 25 c. chacun.
- 214f. Jus de citron alcoolisé, avec ou ne contenant pas plus que vingt-cinq pour cent de spiritueux, soixante centins par gallon..... 60c.p. gallon
- 214g. Jus de citron, sucré, et sirops de fruits, N.A.P., quarante centins par gallon..... 40c. p. gallon
- 214h. Jus de citron, et autres jus de fruits, N.A.P., non alcoolisés et non sucrés, dix centins par gallon..... 10c.p. gallon
- 214i. Granit et pierre taillés; toute autre pierre à bâtir, taillées, excepté le marbre, et tous articles en pierre, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.

214j. Meules à aiguiser, non montées, et de pas moins de douze pouces de diamètre, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne.
214k. Vêtements en caoutchouc, ou vêtements rendus imperméables au moyen de caoutchouc, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
214l. Vêtements rendus imperméables au moyen d'une couche superficielle de caoutchouc, dix centins par livre, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. 25 p.c.
214m. Biscuits de toutes sortes, non sucrés, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.

---

ANNEXE " B. "

215. Saumon saumuré ou salé, un centin par livre sujet aux prescriptions de la clause 3, chapitre 33, 49 Victoria, Statuts Révisés du Canada.....	1 c. p. lb.
216. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre sujet aux prescriptions de la clause 3, chapitre 33, 49 Victoria, Statuts Révisés du Canada.....	1 c. p. lb.

---

ANNEXE " C. "

217. Cartes marines.	
218. Racine d'orcanette, crue, broyée ou écrasée.	
219. Pierres précieuses, brutes.	
220. Aloès, broyée ou non.	
221. Alun, en grenier seulement, broyée ou non.	
222. Aluminium ou aluminium et alumine et chlorure d'aluminium ou chloralum, sulfate d'alumine et alun en pain.	
223. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.	
224. Teintures d'aniline ou de coaltar, en grenier ou en paquets de pas moins d'une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.	
225. Sels et arséniate d'aniline.	
226. Antimoine, non broyée, pulvérisée ou autrement ouvrée.	
227. Potasse et perlasse, en paquets de pas moins de vingt-cinq livres.	
228. Asphalte et asphaltum, et poix animale, bruts seulement.	
229. Tartre, non raffiné.	
230. Fèves, savoir :—du Tonquin, de vanille et noix vomique, brutes seulement.	
231. Cloches, quand elles sont importées par et pour l'usage des églises.	
232. Bismuth métallique, dans son état naturel.	
233. Livres imprimés par tout gouvernement ou association scientifique, pour l'avancement des sciences et des lettres et publiées au cours de ses procédés et fournis gratuitement à ses membres, et non pour fin de vente ou de commerce.	
234. Livres imprimés spécialement pour l'usage <i>bonâ fide</i> des bibliothèques publiques, pas plus de deux exemplaires d'un ouvrage, et livres imprimés et manufacturés depuis plus de vingt ans, reliés ou non.	
235. Borax, broyé ou non, en grenier seulement.	
236. Spécimens de botanique.	
237. Cuivre jaune, vieux, de rebut et en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.	
238. Briques réfractaires pour usage exclusif dans les procédés de manufactures.	
239. Métal d'or et d'argent en barres, blocs ou lingots, et torsades en métal.	
240. Pierres à meules en blocs, non taillées et non ouvrées, ni liées en meules de moulins.	
241. Coupes ou autres prix gagnés dans des compétitions.	
242. Collections de monnaie, médailles et autres antiquités.	
243. Toile de pas moins de 45 pouces de large non pressée ou calandrée, pour la fabrication des prélaris.	



244. Celluloïde ou xyloïdine en feuilles, et en masses, blocs ou boules non ouvrée.
245. Craie, argile à porcelaine, pierres crayeuses et feldspath, broyés ou non.
246. Ecorces de citrons en saumure.
247. Argiles.
248. Charbon anthracite et poussier de ce charbon.
249. Cacao, fèves, pulpe et fibres de, non torrifiées, broyées ou écrasées.
250. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importées par et pour l'usage des églises.
251. Cuivre en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.
252. Fils de coton pas plus gros que n° 40, écrus, blanchis ou teints, pour couvrir les fils électriques; aussi pour fabriquer les harnais de métiers et pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, fil de coton ou étoffes de soie.
253. Fils de coton en bobines seulement, fait de fil de coton simple plus fin que le n° 40, lorsqu'ils sont employés dans leurs propres filatures par les fabricants d'étoffes italiennes, de cachemire ou de coton pour les lisières de ces étoffes et pour ces fins seulement.
254. Maïs savoir: "Southern Dent Corn," de la variété Mammoth Southern Sweet, et "Western Dent Corn," de la variété Golden Beauty, lorsqu'il est importé pour être semé pour être coupé en vert et pour fin d'ensilage et pour nulle autre fin en vertu de règlements à être faits par le Gouverneur en conseil.
255. Couleurs métalliques, savoir: oxides de cobalt, zinc et étain, N.S.A.
256. Forets diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
257. Diamants non montés, poussière de diamant et diamants noirs pour forets.
258. Emeri en bloc, écrasé ou broyé.
259. Spécimens d'entomologie.
260. Extraits d'écorce de bois de campêche, de fustet de chêne et d'écorce de chêne.
261. Fibre du Mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal.
262. Hameçons, filets et seines de pêche et lignes et fil de pêche, mais ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillers flottantes, servant aux amateurs, ou le fils communément employé pour fins de couture ou de fabrication.
263. Tourteaux de coton, mure de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'ils sont traités par les alcalis.
264. Volailles de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, et faisans et cailles.
265. Coke de gaz (produit des usines à gaz) lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes seulement.
266. Graisse brute, déchets du gras animal, pour fabriquer le savon seulement.
267. Gommés, savoir:—G. d'ambre, arabique, d'Australie, copal, damar, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque; et laque blanche en larmes pour fins de fabrication, et gomme adragante, gedda et gomme d'épine-vinette.
268. Crins ou poils, nettoyés ou non, mais non frisés ou autrement ouvrés.
269. Inde plate ou poudre de zinc.
270. Baguettes de cuivre rouge ou jaune, de fer ou acier rondes, laminées, au-dessous d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.
271. Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et tapis de pied et de tissus ou toile de jute pour usage dans leur propre fabrique.
272. Cryolithe minérale.
273. Racine de réglisse non broyée.
274. Litharge.
275. Ecorce de limons, en saumure.
276. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir:—Amaranthe, buis, cerisier, chataignier, cocoboral, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycamore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois

- rouge, bois satiné et frêne blanc lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés ; et bûches de noyer servant à la fabrication des manches de haches, hachettes, marteaux et autres outils, lorsqu'elles sont spécialement importées pour cet usage ; et le bois du cormier et du cornouiller lorsqu'il est importé en blocs pour la fabrication des navettes ; et le noyer dur débité pour raies de roues, mais non autrement ouvré et raies de roues en noyer, non tournées, sans tenon, onglet, gorge, face ou dressage, coupées de longueur et non polies.
277. Bandages de roues de locomotives, en acier, à l'état brut.
278. Fèves de caroube et farine de fèves de caroube, pour la fabrication d'aliments pour les chevaux et les bestiaux.
279. Spécimens de minéralogie.
280. Outillage de mines importé dans les trois ans qui suivront la passation de cet acte et qui, à l'époque de l'importation sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
281. Modèles d'inventions ou d'autres améliorations dans les arts ; mais ne sera pas considéré comme modèle tout article ou articles pouvant être monté pour servir.
282. Mousse d'Islande et autres mousses et herbes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.
283. Tourteaux oléagineux et tourteaux et farine de graines de cotonnier et de noix de palmier.
284. Huiles de cacao et de palmier, dans leur état naturel.
285. Ecorces d'oranges en saumure.
286. Otto et huile de rose.
287. Peaux crues.
288. Terre à pipe non ouvrée.
289. Fil de platine et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'importés par les fabricants d'acide sulfurique pour usage dans leurs usines pour la fabrication ou la condensation de l'acide sulfurique.
290. Chiffons de coton, de toile, de jute, de chanvre et de laine, et déchets de papier ou déchets ou rognures de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
291. Rotin et jonc dans leur état naturel.
292. Résine sèche en paquets de pas moins de cent livres.
293. Racines médicinales, savoir :—d'aconit, de colombo, d'ipécacuanha, de salsepareille, de scille, de taraxacum, de rhubarbe et de valériane.
294. Caoutchouc crû.
295. Huîtres et œufs d'huîtres importés pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
- 295½. Plantes venues de graines pour le greffage, savoir :—Pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres à fruit.
296. Graines aromatiques, non comestibles, à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le broyage ou le raffinage ou par tout autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anette, carvi, cardamome, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec.
- 296½. Argent, argent allemand et argent-nickel laminé ou en feuille.
297. Sulphate de soude, crû, connu sous le nom de sel en pain.
298. Cendres de soude, soude caustique ; silicate de soude ou en solution ; bichromate de soude, nitrate de soude, sel de soude ; sulphite de sodium, arséniate, binarséniate, chlorure et tannate de soude.
299. Acier du n° 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le n° 30, devant être employé pour la fabrication des corsets, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures ; et fil d'acier plat du n° 20 ou au-dessous, pour servir à la fabrication des crinolines et corsets, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs propres manufactures.
300. Sulfate de fer (couperose) ; et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
301. Terre du Japon.

302. Bleu ultra-marin, sec ou en pulpe.
303. Blanc de céruse ou blanc d'Espagne; blanc de doreurs et blanc de Paris.
304. Laine et poil d'Alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, N.S.A.
305. Livres imprimés dans aucune des langues ou dialectes d'aucune des tribus sauvages du Canada.
306. Fil de cuir jaune et rouge, lorsqu'importé par les fabricants de chaussures pour usage dans leurs propres manufactures.
307. Peignons, laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques.
308. Graines de betterave, de carotte, de navet, de betterave mangold et de moutarde.
310. Fil d'acier fondu au creuset, lorsqu'importé par les fabricants de cordages métalliques, de pianos, de garnitures de machines à carder et d'aiguilles, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques seulement.
311. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier, montures et manches ou tiges non ouvrés ou non autrement manufacturé que coupés de longueur convenable pour manches de parapluies, parasols ou ombrelles, lorsqu'importés par les fabricants d'ombrelles, parapluies et parasols, pour servir dans leurs fabriques à la fabrication de parapluies, parasols et ombrelles seulement.
312. Fruits, savoir: Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; bluets et fraises sauvages seulement.
313. Bois rouge et sumac pour fins de corroyage et de teinture, lorsque non autrement manufacturé, que broyé ou écrasé.
314. Albumine, acide tannique, sels d'antimoine, tartre émétique et tartre gris lorsqu'importés par les fabricants, pour usage dans leurs fabriques seulement.
315. Articles manufacturés de fer ou d'acier qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'importés pour servir à la construction de bâtiments ou navires en fer ou acier.
316. Fil de fer ou d'acier, des Nos 13 et 14, plat et gaufré, employé en rapport avec la machine dite "wire grip machine," pour la fabrication des bottes, souliers et courroies de cuir, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
317. Acier du No 12 et audessous, mais pas plus mince que le No 30, lorsque importé par les fabricants de plaques de boucles et de crampons à glace, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
318. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tenture, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
319. Fil de laine ou de laine peignée, teint et fini et importé par les fabricants de tresses, cordes, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
320. Chlorate de potasse en cristaux, lorsqu'importé pour fins de fabrication seulement.
321. Sur le maïs importé, pour être séché au four et moulu en farine pour fin comestible, ou réduit en farine et séché au four pour cet objet, en vertu de tels réglemens qui pourront être faits par le gouverneur en conseil, il pourra y avoir un drawback de 90 pour cent du droit payé.

D'amender l'Annexe D en retranchant les mots suivans qui précèdent immédiatement l'item 813:—

"L'importation des articles suivans est prohibée sous peine d'une amende de "de deux cents piastres et de la confiscation des colis d'effets dans lesquels ils se "trouveront, savoir:—"

4. Résolu qu'il est opportun d'abroger les items numérotés qui suivent dans l'acte 50-51 Vic., chap., 39 intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane," savoir:—

Nos 1, 2, 14, 10, 7, 128, 109, 29, 149, 126, 19, 134, 152, 83, 27, 111, 24, 30, 31, 35, 36, 63, 65, 70, 71, 76, 22, 87, 141, 108, 88, 150, 110, 124, 131, 105, 106, 132, 133,

140, 144, 118, 119, 153, 136, 94, 129, 93, 169, 174, 172, 173, 164, 166, 167, 171, et en retranchant du dit acte les titres suivants, savoir:—

Le mot "Voitures" qui précède immédiatement l'item 158 dans la clause 1.

Le mot "Cotons" qui précède immédiatement l'item 16 dans la clause 1.

Les mots "Fer et acier ouvrés, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 30 dans la clause 1.

Les mots "Outils et instruments" qui précèdent immédiatement l'item 113 dans la clause 1.

Le mot "Lainages" qui précède immédiatement l'item 89 dans la clause 1.

**5. Résolu** qu'il est opportun de canceler certains ordres en conseil faits en vertu des dispositions de la clause 245, paragraphe (1) de l' "Acte des Douanes," chapitre 32 des Statuts Revisés, transférant certains articles y mentionnés à la liste des articles qui peuvent être admis en franchise, comme suit, savoir:—

Les clauses 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 17, 19, 21, 22 et 24 du chapitre 15, et la totalité du chapitre 16 des ordres en conseil du Canada consolidés et ce qui suit, tel que publié dans le supplément aux dits ordres en conseil, savoir:

Règles spéciales *re* presses lithographiques.

Règles spéciales *re* ferro-manganèse, ferro-silicon, etc., passées les 4 et 26 juin 1889; et les ajoutés suivants à la liste de franchise tels que publiés aussi dans le dit supplément comme items ajoutés à la dite liste, savoir:

*Re* jantes de roues en noyer dur, O. C., 16 novembre 1888.

*Re* fil d'acier pour ressorts, O. C., 6 décembre 1888.

*Re* sulfate d'alumine ou pain d'alun, O. C., 22 mai 1889.

*Re* sumac, O. C., 4 juin 1889.

Aussi les Ordres en Conseil définissant les taux de droits payables sur les articles suivants, savoir:—

Sur les boules de cellulose, etc., O. C., 12 avril 1887.

Sur les amers ou vin Vermouth, O. C., 25 août 1888.

Sur le sapollo et savon d'argent, O. C., 4 avril 1889.

Sur les placages en bois, O. C., 14 mai 1889.

Et les articles suivants transférés à la liste de franchise, savoir:—

Fil métallique pour fabrication de toiles métalliques, etc., O. C., 14 mai 1889.

Fil de coton pour recouvrir les fils métalliques, etc., O. C., 14 mai 1889.

Fil de jute, O. C., 14 mai 1889.

Fil de fer ou d'acier pour machines dites "wire grip machines," O. C., 14 mai 1889.

Acier pour la fabrication des plaques de boucles, etc., O. C., 14 mai 1889.

Blanchets, cylindres, etc., O. C., 14 mai 1889.

Fils pour la fabrication de tresses, etc., O. C., 14 mai 1889.

Bois de service en frêne blanc, O. C., 10 juin 1889.

Bois d'Angole, O. C., 10 juin 1889.

Fil d'acier pour la fabrication d'épingles de toilette, O. C., 19 septembre 1889.

Fil métallique pour crinolines, etc., O. C., 19 septembre 1889.

Sulfate de soude, O. C., 22 novembre 1889.

Fil de coton pour harnais de métiers à tisser, O. C., 27 novembre 1889; et l'ordre en conseil du 14 mai 1889, définissant le taux de droit payable sur les plaques de charrues, etc.

**6. Résolu**, Qu'il est expédient de modifier de nouveau l'Acte 49 Vic., chap. 33 des Statuts Revisés, intitulé: "Acte concernant les droits de douane," en retranchant de l'item 422 de l'annexe A du dit acte le mot "gingembre" dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lignes du dit item.

**7. Résolu**, Que la clause 7 de l'Acte 49 Vic., chap. 33 des Statuts Revisés, soit amendée en ajoutant les mots suivants à la fin de la dite clause—"Pourvu que cette clause ne s'applique à l'exportation d'aucune carcasse ou partie de carcasse d'aucun chevreuil qui aura été élevé par aucune personne, compagnie ou association de personnes, sur sa propriété ou leurs propriétés en vertu de règlements à être adoptés par le Gouverneur en conseil.

**8. Résolu,** Qu'il est expédient d'amender de nouveau l'Acte 49 Vic., chap. 33 des Statuts Révisés, intitulé: "Acte concernant les droits de douane," en retranchant de l'item 46 (No de l'acte) 217 (No du département) les mots "Lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures," et en leur substituant les suivants:— "Lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures," de pas plus de huit pouces de largeur, ni plus mince que le calibre vingt, jusqu'à ce qu'il soit fabriqué en Canada, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.

**9. Résolu,** Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les changements apportés aux droits de douane sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 28 mars courant.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. Wood (Brockville), du comité des Voies et Moyens fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

**1. Résolu,** Qu'il est opportun de modifier le chapitre 33 des Statuts révisés du Canada, intitulé: *Acte concernant les droits de douane*, comme il suit:—

1. En abrogeant le premier article du dit acte et le remplaçant par le suivant:—

" Dans le présent acte, et dans tout autre acte relatif aux douanes, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente:—

" (a) L'expression ou l'abréviation "*ad val.*" représente et a la signification des mots *ad valorem* ;

" (b) Les initiales " N.S.A. " représentent et ont la signification des mots " non spécifié ailleurs ;"

" (c) Les initiales " N.A.P. " représentent et ont la signification des mots " non autrement prévu ;"

" (d) Les initiales " L.S.M. " représentent et ont la signification des mots " livré sous mât ;"

" (e) L'expression " gallon " signifie un gallon impérial ;

" (f) L'expression " tonne " signifie deux mille livres avoir du poids

" (g) L'expression " de preuve " ou " spiritueux de preuve, " lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux de la force de preuve telle que constatée par l'hydromètre de Sykes ;

" (h) L'expression " jauge " lorsqu'il est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs ;

" (i) L'expression " diamètre, " lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur ;

" (j) L'expression " feuille " ou " feuilles, " lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des feuilles ou plaques de pas plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur ;

" (k) L'expression " plaque " ou " plaques, " lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des plaques ou feuilles de plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur."

2. En décrétant que les définitions données à l'article deux de l'Acte des douanes, chapitre trente-deux des Statuts révisés, tel que modifié, s'appliqueront, à moins que le contexte ne s'y oppose, au présent acte et en formeront partie ; et que tout pouvoir conféré au gouverneur en conseil par le dit Acte des douanes de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, ne sera ni abrogé ni modifié par le présent acte.

3. En abrogeant le premier paragraphe de l'article cinq du chapitre 33 des Statuts Révisés du Canada, en premier lieu cité et le remplaçant par le suivant :

“L'importation d'aucuns des effets énumérés à l'annexe D est par le présent prohibée, et s'il en est importé ils deviendront par là même confisqués à la Couronne et seront immédiatement détruits; et quiconque importera quelqu'un de ces effets encourra dans chaque cas une amende de deux cents piastres.”

4. En décrétant que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d'autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant ou empaquetant ou étiquetant, soit seules, soit avec d'autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d'où elles auront été importées, de la préparation complétée, lorsqu'elle est embouteillée ou empaquetée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d'œuvre et des matériaux employés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou emballer et étiqueter ces préparations.

5. En décrétant que des règlements concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l'imposition des droits, seront faits par le ministre des douanes, et que les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu'il chargera d'échantillonner et éprouver ces mélasses et sirops; et la décision de tout employé ainsi chargé d'éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l'approbation du ministre, et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

6. En décrétant que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l'intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l'exportation et estampés ou marqués par un percepteur du préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

7. En décrétant que toute personne qui sans excuse légale, dont la preuve sera faite par la personne accusée, enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession, quelque en-tête de compte ou autre papier paraissant être un en-tête ou un blanc pouvant être rempli et utilisé comme facture, et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cents piastres, et d'un emprisonnement de douze mois au plus, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite d'après un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

8. En retranchant de l'annexe A du dit acte les en-têtes suivants, savoir :—

Les mots “Acier et acier ouvré, savoir :—” qui précède immédiatement l'item 7 de la dite annexe;

Les mots “Arbres—Arbres fruitiers, savoir :—” qui précèdent immédiatement l'article 24 de la dite annexe;

Les mots “Céréales, savoir :—” qui précèdent immédiatement l'article 78 de la dite annexe;

Les mots “Coton ouvré, savoir :—” qui précèdent immédiatement l'article 115 de la dite annexe;

Les mots “Fer et fer ouvré :—” qui précèdent immédiatement l'item 171 de la dite annexe;

Le mot “Fourrures,” qui précède immédiatement l'item 219 de la dite annexe;

Les mots "Fruits frais," qui précèdent immédiatement l'item 222 de la dite annexe;

Les mots "Fruits secs," qui précèdent immédiatement l'item 229 de la dite annexe;

Les mots "Instruments aratoires, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 261 de la dite annexe;

Les mots "Laines et lainages," qui précèdent immédiatement l'item 268 de la dite annexe;

Le mot "Légumes," qui précède immédiatement l'item 277 de la dite annexe;

Les mots "Livres, etc.," qui précèdent immédiatement l'item 286 de la dite annexe;

Le mot "Pianos," qui précède immédiatement l'item 356 de la dite annexe;

Les mots "Pierre, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 359 de la dite annexe;

Les mots "Poudre et autres matières explosives," qui précèdent immédiatement l'item 381 de la dite annexe;

Les mots "Sucres, sirops et mélasses," qui précèdent immédiatement l'item 428 de la dite annexe;

Le mot "Tabacs," qui précède immédiatement l'item 443 de la dite annexe;

Les mots "Verre et verreries," qui précèdent immédiatement l'item 461 de la dite annexe;

Le mot "Voitures," qui précède immédiatement l'item 480 de la dite annexe.

**2. Résolu.**—Qu'il est à propos d'abroger les items suivants des annexes A, B et C du chapitre trente-trois des Statuts révisés, intitulé: *Acte concernant les droits de douane*, savoir:

Annexe A, items numérotés 3, 6, 15, 217, 241, 388, 138, 76, 289, 334, 151, 92, 86, 445, 104, 244, 398, 472, 60, 61, 135, 153, 154, 114, 118, 130, 164, 373, 350, 224, 313, 461, 469, 464, 468, 465, 466, 467, 462, 470, 234, 381, 99, 316, 260, 68, 236, 157, 403, 404, 1, 371, 73, 142, 145, 397, 299, 276, 473, 474, 476, 18, 320, 328, 256, 257, 349, 351, 352, 353, 354, 341, 342, 110, 137, 347, 394, 395, 69, 240, 95, 411, 33, 407, 389, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 159, 13, 426, 427, 360, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 441, 446, 170, 444, 215, 346, 55, 279, 459, 477, 317, 218, 216, 47, 268, 271, 281, 282, Annexe B, les items numérotés 489, 490.

Annexe C, les items numérotés 513, 751, 517, 518, 519, 730, 789, 768, 525, 526, 514, 536, 787, 788, 534, 549, 631, 586, 551, 552, 691, 559, 779, 602, 683, 732, 590, 595, 597, 570, 598, 529, 581, 585, 531, 564, 803, 603, 597, 599, 645, 606, 739, 790, 616, 781, 622, 633, 659, 799, 811, 589, 654, 579, 664, 600, 675, 601, 752, 686, 682, 558, 630, 780, 706, 710, 711, 715, 800, 624, 663, 718, 721, 724, 793, 641, 744, 580, 756, 755, 753, 754, 568, 767, 766, 653, 528, 571, 775, 776, 772, 509, 782, 635, 791, 801, 809, 553, 763, 639, 557, 677,—et d'établir de nouvelles dispositions en leur lieu et place en ajoutant ce qui suit aux dites annexes, respectivement:—

#### ANNEXE "A."

1. Acide, acétique et pyroligneux, N.S.A., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centains pour chaque gallon d'une force quelconque n'excédant pas la force de preuve, et, pour chaque degré de force dépassant la force de preuve, un droit de surcroît de un centin. La force de preuve est égale à 6 pour cent d'acide absolu, et la force du produit sera dans tous les cas déterminé de la façon  
15c. p. gal.  
qui sera prescrite par le gouverneur en conseil ..... et 1c. de plus
2. Acide, acétique et pyroligneux de toute force, importé par des teinturiers, des indienneurs ou des fabricants d'acétates ou de couleurs, pour être employé exclusivement dans la teinturerie ou dans l'impression des indiennes, ou dans la fabrication d'acétates ou de

	couleurs dans leurs propres établissements, selon les règles qui pourront être établies par le gouverneur en conseil, un droit de vingt cinq centins par gallon et vingt pour cent <i>ad valorem</i> ...	25c. p. gal. 20c. p.c.
3.	Phosphate acide, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
4.	Pierres précieuses, N.S.A., polies mais non montées ni autrement ouvrées, et imitations, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
5.	Animaux vivants, savoir: bêtes à cornes, moutons et cochons, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
6.	Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
7.	Plumes de toutes espèces, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.
8.	Graisse pour voitures, un centin par livre.....	1c. p. lb.
9.	Barils contenant du pétrole ou des produits de pétrole ou des mélanges dans lesquels entre du pétrole, lorsque les produits ainsi contenus sont assujétis à un droit spécifique, quarante centins chacun .....	40c. chacun.
10.	Ceintures chirurgiques ou brayers, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
11.	Cirage pour souliers et encre de cordonniers, et vernis à souliers, à harnais et à cuir, et savon à harnais, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
12.	Livres d'annonces, images et pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, mercuriales ou listes de prix illustrées, calendriers et almanachs d'annonces illustrées, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos chromotypies, oléographies, photographies et autres cartes images ou autres œuvres d'art similaires, produites par tout autre procédé que par la peinture artistique ou le dessin, soit pour des fins d'affaires ou d'annonces ou non, imprimées ou estampées sur papier, carton, ou autre matière, N.S.A., six centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	6c. p. lb. et 20 p.c.
13.	Cartes géographiques, topographiques et astronomiques, cartes marines et globes, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
14.	Journaux ou éditions supplémentaires, ou parties, partiellement imprimés et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
15.	Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites, et tous ouvrages semblables non signés, et têtes de comptes, enveloppes, reçus, cartes et autres formules commerciales en blanc, imprimés ou lithographiés, ou imprimés sur plaques d'acier, de cuivre ou autres, et autres matières imprimées, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
16.	Outils et instruments de relieurs, y compris les machines à régler et percaline, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
17.	Boîtes à ouvrage de fantaisie, écriitoires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manœuvre, à parfums, à toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et tous articles de fantaisie semblables en os, en écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinette ou papier, poupées et jouets de toutes sortes, y compris les machines à coudre d'une valeur de pas plus de deux piastres, et jouets d'enfants; ornements en albâtre, spath, ambre, terra cotta ou composition; statuettes et ornements en rasades, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
18.	Cuivre en lames, pour filets d'imprimerie, non finis, et cuivre en lames ou en feuilles de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
19.	Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.



20. Riz, non nettoyé ni décortiqué, ou paddy, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	17½ p.c.
21. Farine de blé, soixante-quinze centins par baril .....	75c. p. brl.
22. Boutons en ivoire végétal ou ivoire, dix centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. gr. et 20 p.c.
22½. Boutons de sabot, caoutchouc, vulcanite, ou de composition, cinq centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. gr. et 20 p.c.
23. Tapis, paillassons et nattes de chanvre; doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
24. Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et cigarettes et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
25. Horloges et pendules, et boîtes d'horloges et de pendules de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
26. Ressorts et mouvements d'horloges et de pendules, autres que pour les horloges de tour, complets ou en parties, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
27. Couvertures de chevaux, formées, N.A.P., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
28. Nattes et paillassons en fibres de coco, trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
29. Pâte de cacao et chocolat, et autres préparations de cacao, non sucrés, un quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
30. Pâte de cacao et chocalat et autres préparations de cacao contenant du sucre, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
31. Extrait de café ou substituts de café de toutes sortes, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
32. Faux-cols en coton, toile ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	24c. p. doz. et 30 p.c.
33. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
34. Etoffes de couleur, tissées en tout ou en partie de fil de coton teint ou coloré, ou de fil de jute, ou en partie de fil de jute et en partie de fil de coton ou d'autre matière, à l'exception de la soie, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
35. Sangle non-élastique, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
36. Sangle élastique, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
37. Cuivre rouge, vieux et en morceaux, en gueuses, barres, baguettes, boulons, lingots, feuilles et doublage, non polis ou vernissés, et en tuyaux passés à la filière et sans soudure, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
38. Cuivre, ouvré, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
39. Cuivre en feuilles ou en bandes de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent <i>ad valorum</i> .....	15 p.c.
40. Cordages de coton et cordes de coton tressée, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
41. Cordage de toute espèce, N.S.A., un centin et un quart par livre et 10 pour cent <i>ad valorem</i> .....	1¼c. p. lb. et 10 p.c.
42. Denims, drills, coutils, guingamps, plaids, cotons ouaté ou peluchés, flanelettes, tennis-cloth, ou zéphirs rayés, toiles et drills teints ou colorés, cotons à chemise carrelés et rayés, cottonades, doeskins de coton, étoffes à pantalons, et étoffes similaires, deux cents par verge carrée et quinze pour cent <i>ad valorem</i> ...	2 cts p. v.c. et 15 p.c.
43. Fil de coton à coudre en écheveaux, blanchi ou non, à trois et six brins, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	12½ p.c.
44. Jeans et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets ou de garnitures de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.

45. Manchettes de coton, de toile ou de celluloïde ou xyolites, quatre centins par paire et trente pour cent *ad valorem*..... et 30 p.c.
46. Rideaux confectionnés, garnis ou sans garniture, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
47. Hamaes et filets pour jeu de paume, et autres articles fabriqués avec de la ficelle, N.S.A., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
48. Tuyaux de drainage, tuyaux d'égouts, tuyaux d'intérieur de cheminée, ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, tuiles de terre, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
49. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, non préparées, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
50. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, préparées, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
51. Pommes, 40 centins par baril, y compris le droit sur le baril..... 40 c. p. bl.
52. Mûres, groseilles, framboises et fraises, N.S.A., trois centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit. 3c. p. lb.
53. Cerises et groseilles à grappes, un centin par pinte..... 1c. p. pte.
54. Atocas, prunes et coings, trente centins par boisseau..... 30 c. p. bois.
55. Pêches, N.A.P., un centin par livre—le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit..... 1c. p. lb.
56. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
57. Objets de cristallerie et de verrerie ornementée fabriqués expressément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de plaqués, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
58. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles et carafes, flacons et fioles de moins de huit onces, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
59. Abat-jour de lampes, de becs à gaz et de lumière électrique, lampes et cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
60. Verre à vitre commun et incolore; verre sans ornements, coloré, teint, ou moulé, en feuilles, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
61. Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
62. Vitraux en verres de couleur, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
63. Verre étamé, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
64. Verre étamé, biseauté, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
65. Verre non coloré, en carreaux de pas plus de trente pieds en superficie chacun, six centins par pied carré, et s'il est biseauté, deux centins additionnels par chaque pied carré..... 6 c. p. pd car. 2 c. add. p. pd car.
66. Verre en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, huit centins par pied carré, et s'il est biseauté un centin additionnel par pied carré..... 8. c. p pd car. 1 c. add. p. pd car.
67. Verre en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, neuf centins par pied carré, et s'il est biseauté, un centin additionnel par pied carré..... 9c. p. pd car. 1 c. ad. p. pd car.
68. Abat-jour en imitation de porcelaine et abat-jour en verre coloré, non décoré, peint, émaillé ou gravé, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
69. Tout autre verre et verrerie N.A.P., y compris le verre bombé, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
70. Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent *ad valorem* 35 p.c.
71. Feuilles d'or et d'argent et clinquant, trente pour cent *ad valorem*. 30 p.c.

72. Cartouches de fusil, carabine et pistolet et boîtes à cartouches de toute espèce et de tous matériaux ; capsules et bourres de fusils de toutes sortes, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
73. Chapeaux de feutre de fourrures, un dollar et cinquante centins par douzaine et vingt pour cent *ad valorem*..... \$1.50 p.douz. et 20 p.c.
74. Chapeaux et bonnets, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
75. Chapeaux de femmes, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
76. Miel et ses imitations, en gâteaux ou autrement, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
77. Chaussures en caoutchouc avec dessus en drap ou en matière autre que le caoutchouc, trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 35 p.c.
78. Chaussures en caoutchouc et autres objets en caoutchouc, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*... ..... 25 p.c.
79. Agrafes de corset, agrafes ou buses à courbure dite *spoon*, bandes, buses, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couverte de papier ou de drap ; aussi buses, baleine ou lacets de corsets, couverts de papier ou de drap, par longueurs avec bout garni ou non de laiton ou d'étain ou en rouleaux, cinq centins par livre et trente pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. et 30 p.c.
80. Ferro-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, pour la fabrication de l'acier, deux piastres par tonne..... \$2 p. tonne.
81. Ferrures à l'usage des constructeurs ébénistes, harnacheurs et selliers y compris les étrilles, ferrures de voitures, serrures, couplets et pentures, N.S.A., trente-cinq pour cent *ad valorem*... 35 p.c.
82. Armes à feu, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
83. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toutes sortes, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
84. Tubes en fer soudés à joints superposés, filetés et accouplés ou non d'un pouce et demi à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, vingt pour cent *ad valorem* ..... 20 p.c.
86. Ecrous et rondelles en fer ou en acier forgé, rivets en fer ou en acier, boulons filetés ou non, ébauches d'écrous et de boulons, tés à charnières et pentures, longues et ébauches de pentures, N.S.A., un centin par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 1c. p. lb. et 25 p.c.
87. Gelées, marmelades et confitures, N.S.A., cinq centins par livre... 5 c. par lb.
88. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordons, glands et bracelets ; millerets, chaînes ou cordons en crin, cols en dentelles et tous articles semblables, filets en dentelles et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
89. Saindoux, fondu, trois centins par livre, le poids du colis quand il sera en ferblanc, compris dans le poids assujéti aux droits.... 3 c. par lb.
90. Saindoux, en branches, deux centins par livre, le poids du colis quand il sera en ferblanc, compris dans le poids assujéti aux droits ..... 2 c. par lb.
91. Plomb, nitrate et acétate de, non moulus, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
92. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, un centin et demi par livre. 1½c. p. lb
93. Carton-cuir et cuir pressé ou imitation de cuir (*leatheroid*), trois centins par livre..... 3c. p. lb.
94. Peaux à maroquin, en croûte, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
95. Cuir à courroie et à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné ou préparé, mais non ciré ou verni, quinze pour cent *ad valorem* ; s'il est préparé, ciré ou verni, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.

96. Courroie de cuir ou autre matière, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
97. Réglisse, en pâte, deux centins par livre.....	2c. p. lb
98. Réglisse en rouleaux ou bâtons, trois centins par livre.....	3c. p. lb
99. Extrait de malt (non alcoolique) pour des fins médicinales, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
100. Lanternes magiques et leurs glissières, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
101. Lard mess, ainsi que défini par l'acte d'inspection générale, un centin et demi par livre, le baril le contenant ne payant pas de droit.....	1½c. p. lb.
101½. Bœuf salé, en baril deux centins par livre, sans droit sur le baril le contenant.....	2. c. p. lb.
102. Viandes fraîches ou salées, N.S.A., trois centins par livre.....	3c. par lb.
103. Viandes séchées ou fumées, et viandes conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, N.S.A., trois centins par livre; si elles sont importées en boîtes, le poids devra comprendre le poids de la boîte.....	3c. p. lb.
104. Laitage et autres préparations semblables, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
105. Mucilage et colle liquide, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
106. Graine de moutarde, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
107. Huile de lin, crue ou bouillie, un centin et un quart la livre.....	1¼c. p.lb.
108. Huiles lubrifiantes, composées en totalité ou en partie de pétrole et coûtant moins que trente centins par gallon, sept centins et un cinquième par gallon.....	7½c. p. gall.
109. Toiles cirées et soie huilée, en pièces, taillées ou façonnées, huilées, vernies, estampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites de caoutchouc ou autre substance, N.A.P., cinq centins par verge carrée, et quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. vg. car. et 15 p.c.
110. Opium (à l'état naturel) une piastre par livre, le poids devant comprendre celui de l'article qui l'enveloppe.....	\$1 par lb.
111. Peintures, estampes, gravures, dessins et plans de constructions, vingt par cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
112. Blanc et rouge de plomb, secs, minium orange, zinc blanc, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
113. Couleurs, sèches, N.A.S., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
114. Peintures et couleurs broyées, préparées à l'huile ou à tout autre liquide, et tous liquides préparés ou peintures mélangées N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
115. Peintures, broyées ou mêlées dans ou avec de la laque du Japon, du vernis, des laques, des siccatifs liquides, du collodion, de l'huile siccativie ou du vernis à l'huile; matières à encoller et abreuver le bois, et tout liquide, préparée ou mélangée d'avance, N.S.A., cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , le poids du colis compris dans le poids impossible....	5c. p. lb. et 25 p.c.
116. Oxydes, ocres, argiles ocreuses, terres d'ombre et de Siègne, et terres réfractaires, broyées ou non broyées, lavées ou non lavées, calcinées ou crues, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ....	25 p.c.
117. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon.....	\$1 p. gall.
118. Papiers peints ou papiers à tentures, en rouleaux, sur chaque rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes des espèces qui suivent, savoir :—	
(a) Papiers bruns et papiers blancs, imprimés ou unis, deux centins	2c.
(b) Papiers blancs, papiers à fond préparé et papiers satinés, non travaillés à la main, trois centins.....	3c.

- (c) Bronzés, d'une seule impression, et bronzés coloriés, six centins. 6c.  
 (d) Bronzés et en relief, huit centins..... 8c.  
 (e) Bordures coloriés, étroites, et bordures coloriées, larges, six centins..... 6c.  
 (f) Bordures bronzées, étroites, et bordures bronzées, larges, quatorze centins..... 14c.  
 (g) Bordures en relief, quinze centins..... 15c.  
 (h) Tous autres papiers peints ou à tentures, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
119. Sacs de papier de toute espèce, imprimés ou non, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.  
 120. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, non lustré ni fini, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.  
 121. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou fini, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.  
 122. Cire de paraffine, acide stéarique et stéarine de toute espèce, trois centins par livre..... 3c. p. lb.  
 123. Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.  
 124. Parfums, y compris les préparations (non alcooliques) pour la toilette, savoir :—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.  
 125. Plaques photographiques sèches, neuf centins par pied carré. .... 9c. p. pd. c.  
 126. Papier albuminé chimiquement préparé pour l'usage du photographe, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.  
 127. Marinades en bouteilles, quarante centins par gallon, y compris l'impôt sur les bouteilles ; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine sera soumise aux droits comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme si elle contenait une pinte..... 40c. p. gall.  
 128. Marinades en jarres, mesures de demi-gallon ou autres récipients, quarante centins par gallon sur la quantité constatée, le droit devant comprendre l'impôt sur la jarre, mesure ou autre récipient..... 40 c. p. gall.  
 129. Marinades en tinettes ou autrement, dans du vinaigre, ou du vinaigre et de la moutarde, trente-cinq centins par gallon, et dans de la saumure ou du sel, vingt-cinq centins par gallon.... 35 c. p. gall.  
 130. Plombagine, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.  
 131. Plombagine, tous articles faits de, N.S.A., trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.  
 132. Presses et machines à imprimer, mais seulement celles employées dans les établissements où ils'imprime des journaux, des livres ou des commandes ; machines à plier et coupe-papier employés dans les établissements d'impression et de reliure, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.  
 133. Presses lithographiques, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.  
 134. Prunelle pour bottines et souliers, et tissu de coton pour doublure de bottines, souliers et gants, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.  
 135. Tissu de laine pour doublure de bottines, souliers et gants, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p. c.  
 136. Prussiate de potasse rouge et jaune, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.  
 137. Courroies, boyaux, garniture, nattes et paillassons en caoutchouc, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, cinq 5 c. p. lb.

- centins par livre, et quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
138. Sauces et catsups en bouteilles, quarante centins par gallon, et vingt pour cent *ad valorem*; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine paiera le droit comme si elle contenait une demi-chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme contenant une pinte..... 40 c. p. gall.
139. Sauces et catsups en fûts, trente centins par gallon et vingt pour cent *ad valorem*..... 30c. p. gall. et 20 p.c.
140. Soy, dix centins par gallon..... 10c. p. gall.
141. Graines, savoir :—potagères, céréales et autres, pour fins agricoles ou autres, N.A.P., si elles sont en barils ou par gros paquets, dix pour cent *ad valorem*, et si elles sont enveloppées dans de petits papiers ou par petits paquets, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 10 p.c. 25 p.c.
142. Châles et couvertures de voyage de toute espèce et étoffe, excepté la soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
143. Soie à coudre et à broder et fil de soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
144. Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminée ou en feuilles; et composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montre en or, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
145. Crayons d'ardoise, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
146. Savon médicinal, marbré ou blanc, et savon blanc, deux centins par livre.. ..... 2c. p. lb.
147. Poudres de savon, savon-ponce, savon d'argent, savon minéral, sapollo, et autres articles semblables, trois centins par livre, le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids impossible, trois centins par livre ..... 3c. p. lb.
148. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant, ou composées de, ou mêlées avec des spiritueux d'une espèce quelconque ou un mélange de ces spiritueux avec de l'eau—pour chaque gallon d'une force n'excédant pas la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité qu'il y en aurait si elles étaient réduites à la force de preuve.

Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera au même taux que prescrit aux présentes, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs proportionnellement au moindre degré de force; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction en quantité ne soit calculée ou faite sur aucunes liqueurs de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir :—

- (a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl, ou esprit de vin; genièvre de toute espèce, N.S.A., rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques, N.A.P., deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
- (b) Alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de pommes de terre, deux piastres..... \$2 p. gall.
- (c) Alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool mélangé d'esprit pyroxylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-

- vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce, N.S.A., mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
- (d) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à d'autre ou d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, N.S.A., deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 30 p. c.
- (e) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavandre, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne pesant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis pesant plus de quatre onces chacun, deux piastres par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... 50 p. c. \$2 p. gall. et 40 p. c.
- (f) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 30 p. c.
- (g) Vermouth et vin de gingembre ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins par gallons; s'il contient plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon..... 75c. p. gall. \$2 p. gall.
- (h) Dans tous les cas où la force de quelqu'un des articles ci-dessus ne pourra être exactement constatée par l'application directe de l'hydromètre elle le sera par la distillation d'un échantillon ou de telle autre manière que le ministre des douanes prescrira.
149. Empois, y compris la féculo, l'amidon ou la farine de blé-d'inde, et toutes préparations ayant les qualités de l'empois, non sucrées ou aromatisées, deux centins par livre; lorsqu'elles sont sucrées ou aromatisées, quatre centins par livre dans chaque cas, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 2 c. p. lb. 4 c. p. lb.
150. Stéréotypes, électrotypes et planches de celluloïde pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux, et tous autres ouvrages de même nature pour des fins commerciales, industrielles ou autres, N. S. A., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré..... 2 c. p. p. c.
- 150½. Stéréotypes, électrotypes et planches de celluloïde pour livres et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de celluloïde, deux tiers de centin par pouce carré, et matrice ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré..... ¾ c. p.p.c. 2 c. p'p.c.
151. Stéréotypes, électrotypes, et planches en celluloïde de colonnes de journaux, et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de celluloïde, trois quarts de centins par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré..... ¾ c. p. pc. c. 2 c. p. pc. c.
152. Pierre à chaux hydraulique ou pierre à ciment hydraulique, une piastre par tonne de treize pieds cubes..... \$1 p. ton.
153. Galets pour le jeu de *curling*, de quelque matière que ce soit, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.

154. Mélasse provenant de canne à sucre brute dans le procédé de sa fabrication directement de la canne, non raffinée ni filtrée, ni blanchie ou clarifiée, accusant au polariscope trente degrés ou plus, mais pas plus de cinquante-six degrés, lorsqu'elle sera importée directement et sans transbordement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin et demi par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de quatre centins par gallon ; lorsqu'elle accusera à l'essai plus de cinquante-six degrés et qu'elle sera directement importée, sans transbordement, du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de six centins par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de huit centins par gallon, dans chaque cas le colis dans lequel elle sera importée devant être exempt de droits ..... 1½ c. p. gall.  
ou 4c. p. gall.
155. Sirops, N.S.A., jus de canne, sirop épuré, sirop de sucrerie, sirop de sucre, sirop de mélasse, sirop de sorgho, sirop de blé-d'inde, sirop de glucose, et tous sirops ou mélasses produits pendant le procédé de fabrication des sucres raffinés, ou dans le raffinage des sucres, ou dans le raffinage de la mélasse, et toutes mélasses blanchies, clarifiées, filtrées ou raffinées, un droit spécifique d'un centin par livre et trente pour cent *ad valorem*, et la valeur imposable sera leur valeur, L.S.M., au dernier port de chargement..... 1c. p. lb. et  
30c. p.c.
156. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour une raffinerie de sucre ou une fabrique de sucre, de sirop ou de glucose, ou une distillerie ou brasserie, ou lorsqu'elles y seront reçues, elles soient assujéties à un droit additionnel de cinq centins par gallon, qui sera payé sur ces mélasses..... 5c. p. gall.  
de plus.
157. Saccharine, ou tout produit en contenant plus d'un demi d'un pour cent, dix piastres par livre..... \$10 p. lb.
158. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries contenant des gommés sucrées, écorces candies, lait concentré sucré et café concentré au lait, sucré, un centin et quart par livre et trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 1½ c. p. lb. et  
35 p.c.
159. Biscuits sucrés de toutes sortes, blé-d'inde crevé, gingembre confit, lait concentré et café concentré au lait, non sucrés, trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 35 p.c.
160. Instruments de télégraphe et de téléphone ; fils de télégraphe, de téléphone et de lumière électrique ; batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques et appareils pour lumière électrique, y compris les globes de lumière incandescente et les isoiloirs de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
161. Ferblanterie pressée et vernissée, articles granités, articles en fer émaillés, et articles en fer galvanisé, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
162. Ferblanterie et articles étamés, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
163. Tabac haché, quarante centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 40c. p. lb.  
et 12½ p.c.
164. Tabac ouvré, N.S.A., et tabac à priser, trente centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 30c. p. lb.  
12½ p.c.
166. Piques, pioches, marteaux pesant trois livres ou plus chacun, marteaux d'enclume, outils de chemins de fer, coins ou leviers en fer ou en acier, un centin par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 1c. p. lb.  
et 25 p.c.
167. Pelles et bèches, ébauches de polles et bèches, et fer ou acier taillé de forme pour en faire, une piastre par douzaine et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... \$1 p. douz.  
et 25 p.c.



169. Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs ou porte-manteaux en cuir, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
170. Petits sacs, porto-feuilles et bourses, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
171. Plantes, savoir :—Arbres, arbustes et plantes à fruits, à ombrage, de pelouse et d'ornement, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c.
172. Groseilliers, un centin chacun.....	1c. chacun.
173. Plants de vignes coûtant dix centins et moins, deux centins chacun.....	2c. chacun
174. Framboisiers et mûriers, un centin chacun.....	1c. chacun
175. Rosiers coûtant vingt-cinq centins et au-dessous, trois centins par plant.....	3c. p. plant
176. Pommiers de toutes sortes, trois centins chacun.....	3c. ch.
177. Pêchers, trois centins chacun.....	3c. ch.
178. Poiriers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
179. Pruniers de toutes sortes, cinq centins chacun.....	5c. ch.
180. Cerisiers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
181. Cognassiers de toutes sortes, deux centins et demi chacun.....	2½c. ch.
183. Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour l'argenterie et la vaisselle plaquée, et pour la coutellerie, et autres articles de ce genre, dix centins chacun et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. ch. et 30 p.c.
184. Ficelle de coton, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1c. p. lb et 25 p.c.
185. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en jute, manille ou agavé et en manille et agavé mélangés, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
186. Ficelle de toute espèce, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
187. Parapluies, parasols et ombrelles, de toutes sortes et de tous matériaux, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
189. Tomates et autres légumes, y compris le blé-d'inde et les fèves cuites en boîtes de fer-blanc ou autres colis, ne pesant pas plus d'une livre chaque, deux centins par boîte ou colis, et deux centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre en sus d'une livre pesant—et le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids imposable.....	2 c. p. bte et 2 c. de plus
190. Légumes frais ou salés à sec, N.S.A., y compris les patates sucrés et les ignames, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
191. Velvantine, et velours et peluche de coton, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
192. Placages de bois, de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
193. Cannes et bâtons de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
194. Montres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
195. Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
196. Fouets de toutes sortes, excepté fouets d'enfants, cinquante centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	50 c. p. douz. et 30 p.c.
197. Fil de cuivre jaune ou rouge, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
198. Fil de cuivre couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
199. Seaux, cuves, barattes, balais, brosses et autres articles en bois, N.S.A., et pulpe de bois, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
200. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
201. Hardes confectionnées et vêtements de toutes sortes, y compris couvertures de cheval, taillées, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou autres animaux semblables, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, N.A.P., dix centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. et 25 p.c.

202. Tapis, savoir :—Bruxelles, tapisserie, hollandais, vénitien et en damas, nattes et tapis de pied de toutes sortes, N.S.A., et feutres et droguets imprimés, et tous autres tapis et carrés, N.A.P., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
203. Tapis, nattes et tapis de pied de Smyrne, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
204. Tablettes de levain, levain comprimé et poudres à pâtisserie en paquets de une livre et au-dessus et d'un poids de pas plus de cinquante livres, six centins par livre, le poids du colis compris dans le poids impossible..... 6c. p. lb.
205. Tablettes de levain, levain comprimé et poudre à pâtisserie en paquets pesant moins d'une livre, le poids du colis compris dans le poids impossible, huit centins par livre..... 8c. p. lb.
- 205½. Levain comprimé en grenier ou masse ne pesant pas moins que cinquante livres, quatre centins par livre..... 4c. p. lb.
206. Fil métallique de toute sorte, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
207. Carbone ou pointes de carbone pour lumières électriques à arc, n'excédant pas douze pouces de longueur, et en proportion pour plus grande ou moindre longueur, deux piastres et cinquante centins par mille..... \$2.50 p.1,000
208. Tissus de coton non colorés, savoir :—Rideaux et rideaux de fenêtre, étoffes de toile, tabliers de mousseline à carreaux, étoffes lustrées, cordées, diaprées, piquées, linas, moustiquaires; mousselines suisses, jaconas et toile, et jeannette unie, rayée ou carreautee, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
209. Produits composés en tout ou partie de laine filée, de poil d'alpaca ou d'autres animaux semblables, savoir :—Couvertes et flanelles de toutes sortes; draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits et pardessus, étoffe de feutre de toute description, N.S.A.; drap pour colliers d'attelages, laine filée et à tricot, à broder, peignée, et articles tricotés, savoir :—Chemises et caleçons et bonneterie, N.S.A., dix centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 10c. p. lb. et 20 p.c.
210. Pièces de charruées, plaques de côté, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de feuilles laminées d'acier fondu au creuset, mais non moulées, découpées, polies ou autrement ouvrées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
211. Fer et acier de rebut, étant les déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonnés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonnés, deux piastres par tonne..... \$2 p. tonne
212. Huiles d'éclairage provenant en tout ou en partie du pétrole, de la houille, du schiste ou de la lignite, coûtant plus de trente centins par gallon, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
213. Déchets ou rognures de feuilles ou plaques de fer ou d'acier forgé tels que coupés dans les laminoirs ou chantiers de navires et bons seulement à être laminés de nouveau et servant à cette fin seulement, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
214. Ether sulfurique, cinq centins par livre..... 5 c. p. lb.

**3. Résolu,** Qu'il est expédié d'abroger les items suivants dans l'annexe A de l'acte 49 Victoria, chapitre 33 des Statuts révisés, intitulé : "Acte modifiant les droits de douane, savoir :—items 66, 471, 149, 359, 362, et d'établir de nouvelles dispositions en ajoutant ce qui suit aux annexes du dit acte, savoir :

#### ANNEXE "A."

214a. Cages d'oiseaux, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.

214b. Clous, rivets et contre-rivets en cuivre jaune ou rouge, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
214c. Chaussures, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
214d. Tous autres articles en cuir, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
214e. Barils renfermant de l'huile de lin, vingt-cinq centins chacun.....	25 c. chacun.
214f. Jus de citron alcoolisé, avec ou ne contenant pas plus que vingt-cinq pour cent de spiritueux, soixante centins par gallon.....	60c.p. gallon
Et lorsqu'il contient plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon.....	2 p. gallon.
214g. Jus de citron, sucré, et sirops de fruits, N.A.P., quarante centins par gallon.....	40c. p. gallon
214h. Jus de citron, et autres jus de fruits, N.A.P., non alcoolisés et non sucrés, dix centins par gallon.....	10c.p. gallon
214i. Granit et pierre taillés; toute autre pierre à bâtir, taillées, excepté le marbre, et tous articles en pierre, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
214j. Meules à aiguiser, non montées, et de pas moins de douze pouces de diamètre, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne.
214k. Vêtements en caoutchouc, ou vêtements rendus imperméables au moyen de caoutchouc, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
214l. Vêtements rendus imperméables au moyen d'une couche superficielle de caoutchouc, dix centins par livre, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. 25 p.c.
214m. Biscuits de toutes sortes, non sucrés, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.

## ANNEXE " B. "

215. Saumon saumuré ou salé, un centin par livre sujet aux prescriptions de la clause 3, chapitre 33, 49 Victoria, Statuts Révisés du Canada.....	1 c. p. lb.
216. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre sujet aux prescriptions de la clause 3, chapitre 33, 49 Victoria, Statuts Révisés du Canada.....	1 c. p. lb.

## ANNEXE " C. "

217. Cartes marines.	
218. Racine d'orcanette, crue, broyée ou écrasée.	
219. Pierres précieuses, brutes.	
220. Aloès, broyée ou non.	
221. Alun, en grenier seulement, broyée ou non.	
222. Aluminium ou aluminium et alumine et chlorure d'aluminium ou chloralum, sulfate d'alumine et alun en pain.	
223. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.	
224. Teintures d'aniline ou de coaltar, en grenier ou en paquets de pas moins d'une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.	
225. Sels et arséniate d'aniline.	
226. Antimoine, non broyée, pulvérisée ou autrement ouvrée.	
227. Potasse et perlasse, en paquets de pas moins de vingt-cinq livres.	
228. Asphalte et asphaltum, et poix animale, bruts seulement.	
229. Tartre, non raffiné.	
230. Fèves, savoir :—du Tonquin, de vanille et noix vomique, brutes seulement.	
231. Cloches, quand elles sont importées par et pour l'usage des églises.	
232. Bismuth métallique, dans son état naturel.	
233. Livres imprimés par tout gouvernement ou association scientifique, pour l'avancement des sciences et des lettres et publiées au cours de ses procédés et fournies gratuitement à ses membres, et non pour fin de vente ou de commerce.	

234. Livres imprimés spécialement pour l'usage *bonâ fide* des bibliothèques publiques, pas plus de deux exemplaires d'un ouvrage, et livres imprimés et manufacturés depuis plus de vingt ans, reliés ou non.
235. Borax, broyé ou non, en grenier seulement.
236. Spécimens de botanique.
237. Cuivre jaune, vieux, de rebut et en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.
238. Briques réfractaires pour usage exclusif dans les procédés de manufactures.
239. Métal d'or et d'argent en barres, blocs ou lingots, et torsades en métal.
240. Pierres à meules en blocs, non taillées et non ouvrées, ni liées en meules de moulins.
241. Coupes ou autres prix gagnés dans des compétitions.
242. Collections de monnaie, médailles et autres antiquités.
243. Toile de pas moins de 45 pouces de large non pressée ou calandrée, pour la fabrication des prélaris.
244. Celluloïde ou xyloïdine en feuilles, et en masses, blocs ou boules non ouvrée.
245. Craie, argile à porcelaine, pierres crayeuses et feldspath, broyés ou non.
246. Ecorces de citrons en saumure.
247. Argiles.
248. Charbon anthracite et poussier de ce charbon.
249. Cacao, fèves, pulpe et fibres de, non torréfiées, broyées ou écrasées.
250. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importés par et pour l'usage des églises.
251. Cuivre en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.
252. Fils de coton pas plus gros que n° 40, écurus, blanchis ou teints, pour couvrir les fils électriques; aussi pour fabriquer les harnais de métiers et pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, fil de coton ou étoffes de soie.
253. Fils de coton en bobines seulement, fait de fil de coton simple plus fin que le n° 40, lorsqu'ils sont employés dans leurs propres filatures par les fabricants d'étoffes italiennes; de cachemire ou de coton pour les lisières de ces étoffes et pour ces fins seulement.
254. Maïs savoir: "Southern Dent Corn," de la variété Mammoth Southern Sweet, et "Western Dent Corn," de la variété Golden Beauty, lorsqu'il est importé pour être semé pour être coupé en vert et pour fin d'ensilage et pour nulle autre fin en vertu de réglemens à être faits par le Gouverneur en conseil.
255. Couleurs métalliques, savoir: oxides de cobalt, zinc et étain, N.S.A.
256. Forêts diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
257. Diamants non montés, poussière de diamant et diamants noirs pour forêts.
258. Emeri en bloc, écrasé ou broyé.
259. Spécimens d'entomologie.
260. Extraits d'écorce de bois de campêche, de fustet de chêne et d'écorce de chêne.
261. Fibre du Mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal.
262. Hameçons, filets et seines de pêche et lignes et fil de pêche, mais ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillers flottantes, servant aux amateurs, ou le fils communément employé pour fins de couture ou de fabrication.
263. Tourteaux de coton, muré de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'ils sont traités par les alcalis.
264. Volailles de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, et faisans et cailles.
265. Coke de gaz (produit des usines à gaz) lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes seulement.
266. Graisse brute, déchet du gras animal, pour fabriquer le savon seulement.
267. Gommés, savoir:—G. d'ambre, arabe, d'Australie, copal, damar, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque; et laque blanche en larmes pour fins de fabrication, et gomme adragante, gedda et gomme d'épine-vinette.
268. Crins ou poils, nettoyés ou non, mais non frisés ou autrement ouvrés.
269. Inde plate ou poudre de zinc.
270. Baguettes de cuivre rouge ou jaune, de fer ou acier rondes, laminées, au-dessous d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants

- de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.
271. Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et tapis de pied et de tissus ou toile de jute pour usage dans leur propre fabrique.
272. Cryolithe minérale.
273. Racine de réglisse non broyée.
274. Litharge.
275. Ecorce de limons, en saumure.
276. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir :—Amaranthe, buis, cerisier, chataignier, cocoboral, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné et frêne blanc lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés; et bûches de noyer servant à la fabrication des manches de haches, hachettes, marteaux et autres outils, lorsqu'elles sont spécialement importées pour cet usage; et le bois du cormier et du cornouiller lorsqu'il est importé en blocs pour la fabrication des navettes; et le noyer dur débité pour raies de roues, mais non autrement ouvré et raies de roues en noyer, non tournées, sans tenon, onolet, gorge, face ou dressage, coupées de longueur et non polies.
277. Bandages de roues de locomotives, en acier, à l'état brut.
278. Fèves de caroube et farine de fèves de caroube, pour la fabrication d'aliments pour les chevaux et les bestiaux.
279. Spécimens de minéralogie.
280. Outillage de mines importé dans les trois ans qui suivront la passation de cet acte et qui, à l'époque de l'importation sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
281. Modèles d'inventions ou d'autres améliorations dans les arts; mais ne sera pas considéré comme modèle tout article ou articles pouvant être monté pour servir.
282. Mousse d'Islande et autres mousses et herbes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.
283. Tourteaux oléagineux et tourteaux et farine de graines de cotonnier et de noix de palmier.
284. Huiles de cacao et de palmier, dans leur état naturel.
285. Ecorces d'oranges en saumure.
286. Otto et huile de rose.
287. Peaux crues.
288. Terre à pipe non ouvrée.
289. Fil de platine et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'importés par les fabricants d'acide sulfurique pour usage dans leurs usines pour la fabrication ou la condensation de l'acide sulfurique.
290. Chiffons de coton, de toile, de jute, de chanvre et de laine, et déchets de papier ou déchets ou rognures de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
291. Rotin et jonc dans leur état naturel.
292. Résine sèche en paquets de pas moins de cent livres.
293. Racines médicinales, savoir :—d'aconit, de colombo, d'ipécacuanha, de salsepareille, de scille, de taraxacum, de rhubarbe et de valériane.
294. Caoutchouc crû.
295. Huîtres et œufs d'huîtres importés pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
- 295½. Plantes venues de graines pour le greffage, savoir :—Pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres à fruit.
296. Graines aromatiques, non comestibles, à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le broyage ou le raffinage ou par tout autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anette, carvi, cardamome, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec.
- 296½. Argent, argent allemand et argent-nickel laminé ou en feuille.

297. Sulphate de soude, crû, connu sous le nom de sel en pain.
298. Cendres de soude, soude caustique; silicate de soude ou en solution; bichromate de soude, nitrate de soude, sel de soude; sulphite de sodium, arséniate, binarséniate, chlorure et tannate de soude.
299. Acier du n<sup>o</sup> 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le n<sup>o</sup> 30, devant être employé pour la fabrication des corsets, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures; et fil d'acier plat du n<sup>o</sup> 20 ou au-dessous, pour servir à la fabrication des crinolines et corsets, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs propres manufactures.
300. Sulfate de fer (couperose); et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
301. Terre du Japon.
302. Bleu ultra-marin, sec ou en pulpe.
303. Blanc de céruse ou blanc d'Espagne; blanc de doreurs et blanc de Paris.
304. Laine et poil d'Alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, N.S.A.
305. Livres imprimés dans aucune des langues ou dialectes d'aucune des tribus sauvages du Canada.
306. Fil de cuivre jaune et rouge, lorsqu'importé par les fabricants de chaussures pour usage dans leurs propres manufactures.
307. Peignons, laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques.
308. Graines de betterave, de carotte, de navet, de betterave mangold et de moutarde.
310. Fil d'acier fondu au creuset, lorsqu'importé par les fabricants de cordages métalliques, de pianos, de garnitures de machines à carder et d'aiguilles, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques seulement.
311. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier, montures et manches ou tiges non ouvrés ou non autrement manufacturé que coupés de longueur convenable pour manches de parapluies, parasols ou ombrelles, lorsqu'importés par les fabricants d'ombrelles, parapluies et parasols, pour servir dans leurs fabriques à la fabrication de parapluies, parasols et ombrelles seulement.
312. Fruits, savoir: Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; bluets et fraises sauvages seulement.
313. Bois rouge et sumac pour fins de corroyage et de teinture, lorsque non autrement manufacturé, que broyé ou écrasé.
314. Albumine, acide tannique, sels d'antimoine, tartre émétique et tartre gris lorsqu'importés par les fabricants, pour usage dans leurs fabriques seulement.
315. Articles manufacturés de fer ou d'acier qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'importés pour servir à la construction de bâtiments ou navires en fer ou acier.
316. Fil de fer ou d'acier, des Nos 13 et 14, plat et gaufré, employé en rapport avec la machine dite "wire grip machine," pour la fabrication des bottes, souliers et courroies de cuir, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
317. Acier du No 12 et au-dessous, mais pas plus mince que le No 30, lorsque importé par les fabricants de plaques de boucles et de crampons à glace, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
318. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tenture, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
319. Fil de laine ou de laine peignée, teint et fini et importé par les fabricants de tresses, cordes, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
320. Chlorate de potasse en cristaux, lorsqu'importé pour fins de fabrication seulement.
321. Sur le maïs importé, pour être séché au four et moulu en farine pour fin comestible, ou réduit en farine et séché au four pour cet objet, en vertu de tels réglemens qui pourront être faits par le gouverneur en conseil, il pourra y avoir un drawback de 90 pour cent du droit payé.

D'amender l'Annexe D en retranchant les mots suivants qui précèdent immédiatement l'item 813:—

“L'importation des articles suivants est prohibée sous peine d'une amende de “ de deux cents piastres et de la confiscation des colis d'effets dans lesquels ils se “ trouveront, savoir:—”

4. Résolu qu'il est opportun d'abroger les items numérotés qui suivent dans l'acte 50-51 Vic., chap., 39 intitulé: “Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane,” savoir:—

Nos 1, 2, 14, 10, 7, 128, 109, 29, 149, 126, 19, 134, 152, 83, 27, 111, 24, 30, 31, 35, 36, 63, 65, 70, 71, 76, 22, 87, 141, 108, 88, 150, 110, 124, 131, 105, 106, 132, 133, 140, 144, 118, 119, 153, 136, 94, 129, 93, 169, 174, 172, 173, 164, 166, 167, 171, et en retranchant du dit acte les titres suivants, savoir:—

Le mot “Voitures” qui précède immédiatement l'item 158 dans la clause 1.

Le mot “Cotons” qui précède immédiatement l'item 16 dans la clause 1.

Les mots “Fer et acier ouvrés, savoir:—” qui précèdent immédiatement l'item 30 dans la clause 1.

Les mots “Outils et instruments” qui précèdent immédiatement l'item 113 dans la clause 1.

Le mot “Lainages” qui précède immédiatement l'item 89 dans la clause 1.

5. Résolu qu'il est opportun de canceler certains ordres en conseil faits en vertu des dispositions de la clause 245, paragraphe (1) de l'“Acte des Douanes,” chapitre 32 des Statuts Revisés, transférant certains articles y mentionnés à la liste des articles qui peuvent être admis en franchise, comme suit, savoir:—

Les clauses 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 17, 19, 21, 22 et 24 du chapitre 15, et la totalité du chapitre 16 des ordres en conseil du Canada refondus et ce qui suit, tel que publié dans le supplément aux dits ordres en conseil, savoir :

Règles spéciales *re* presses lithographiques.

Règles spéciales *re* ferro-manganèse, ferro-silicon, etc., passées les 4 et 26 juin 1889; et les ajoutés suivants à la liste de franchise tels que publiés aussi dans le dit supplément comme items ajoutés à la dite liste, savoir :

*Re* jantes de roues en noyer dur, O. C., 16 novembre 1888.

*Re* fil d'acier pour ressorts, O. C., 6 décembre 1888.

*Re* sulfate d'alumine ou pain d'alun, O. C., 22 mai 1889.

*Re* sumac, O. C., 4 juin 1889.

Aussi les Ordres en Conseil définissant les taux de droits payables sur les articles suivants, savoir:—

Sur les boules de cellulose, etc., O. C., 12 avril 1887.

Sur les amers ou vin Vermouth, O. C., 25 août 1888.

Sur le sapolio et savon d'argent, O. C., 4 avril 1889.

Sur les placages en bois, O. C., 14 mai 1889.

Et les articles suivants transférés à la liste de franchise, savoir:—

Fil métallique pour fabrication de toiles métalliques, etc., O. C., 14 mai 1889.

Fil de coton pour recouvrir les fils métalliques, etc., O. C., 14 mai 1889.

Fil de jute, O. C., 14 mai 1889.

Fil de fer ou d'acier pour machines dites “wire grip machines,” O. C., 14 mai 1889.

Acier pour la fabrication des plaques de boucles, etc., O. C., 14 mai 1889.

Blanchets, cylindres, etc., O. C., 14 mai 1889.

Fils pour la fabrication de tresses, etc., O. C., 14 mai 1889.

Bois de service en frêne blanc, O. C., 10 juin 1889.

Bois d'Angole, O. C., 10 juin 1889.

Fil d'acier pour la fabrication d'épingles de toilette, O. C., 19 septembre 1889.

Fil métallique pour crinolines, etc., O. C., 19 septembre 1889.

Sulfate de soude, O. C., 22 novembre 1889.

Fil de coton pour harnais de métiers à tisser, O. C., 27 novembre 1889; et l'ordre en conseil du 14 mai 1889, définissant le taux de droit payable sur les plaques de charnues, etc.

6. Résolu, Qu'il est expédient de modifier de nouveau l'Acte 49 Vic., chap. 33 des Statuts Revisés, intitulé: “Acte concernant les droits de douane,” en retranchant

de l'item 422 de l'annexe A du dit acte le mot "gingembre" dans les 2ème et 3ème lignes du dit item.

7. *Résolu*, Que la clause 7 de l'Acte 49 Vic., chap. 33 des Statuts Révisés, soit amendée en ajoutant les mots suivants à la fin de la dite clause—"Pourvu que cette clause ne s'applique à l'exportation d'aucune carcasse ou partie de carcasse d'aucun chevreuil qui aura été élevé par aucune personne, compagnie ou association de personnes, sur sa propriété ou leurs propriétés en vertu de règlements à être adoptés par le Gouverneur en conseil.

8. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender de nouveau l'Acte 49 Vic., chap. 33 des Statuts Révisés, intitulé: "Acte concernant les droits de douane," en retranchant de l'item 46 (No de l'acte) 217 (No du département) les mots "Lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures," et en leur substituant les suivants:—"Lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures," de pas plus de huit pouces de largeur, ni plus mince que le calibre vingt, jusqu'à ce qu'il soit fabriqué en Canada, trente pour cent *ad valorem*."

9. *Résolu*, Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les changements apportés aux droits de douane sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 28 mars courant.

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois;

M. McMullen propose comme amendement, secondé par M. McMillan (Huron), —Que tous les mots après "maintenant" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"renvoyées en comité général afin de réduire le droit sur la ficelle à lier et le cordage."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

## POUR :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Choquette,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Yeo.—44.</i>

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gén.),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>



<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wood (Brockville).—85.</i>
<i>Daoust,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois :

M. Charlton propose comme amendement, secondé par M. Jones (Halifax), Que tous les mots après "maintenant" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"renvoyées en comité général afin de retrancher le droit sur les produits de pépinières."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ;

M. Platt propose comme amendement, secondé par M. Innes,—Que tous les mots après "maintenant" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"renvoyées en comité général afin d'enlever le droit sur l'huile de charbon raffinée et employée pour l'éclairage."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ;

M. Taylor propose comme amendement, secondé par M. Sproule,—Que tous les mots après "maintenant" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"renvoyées en comité général afin de les amender en prescrivant que tout fromage importé en Canada pour l'exportation, sera marqué, en entrepôt, tant sur le fromage que sur la boîte, des mots suivants : "Fromage pour exportation, de provenance des États-Unis."

M. l'Orateur déclare l'amendement hors d'ordre comme ne se rattachant pas à la question sous considération, et ne venant pas strictement dans la limite des résolutions du tarif.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois.

Et la question étant mise,—que les dites résolutions soient adoptées, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant les Actes relatifs aux droits de douane.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistiques, savoir :—Mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques, \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement-Est, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Mercredi, 23 avril 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Un bill modifiant l'Acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux amendements du Sénat au bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 23 avril 1890.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue.

Du conseil municipal de la cité de Hamilton, Ontario ; demandant que l'acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger tous les chemins de fer du Canada à prendre le fret des navires, payer les comptes des navires et faire parvenir le fret à destination.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 21 avril 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Sir William Ritchie, en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle

du Sénat, jeudi, le 24 courant, à trois heures de l'après-midi, pour donner la sanction royale à certains bills qui ont été passés par le Sénat et par la Chambre des Communes du Canada pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur

Votre obéissant serviteur.

CHARLES COLVILLE, capitaine,  
*Secrétaire du Gouverneur-général.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. McNeill, du comité spécial nommé pour s'enquérir des réclamations au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis résidant à Battleford, présente ce qui suit à titre de rapport unanime, lequel est lu comme suit :

1. Pendant l'insurrection du Nord-Ouest, en 1885, et le jour de la reddition du chef sauvage Poundmaker qui avait pris les armes contre le gouvernement du Canada, nombre de Métis se sont réfugiés à Battleford, entre autres Charles Bremner, commerçant et fermier, Métis domicilié à Bresaylor, localité située à 22 milles de Battleford, qui avait en sa possession une grande quantité de fourrures précieuses.

2. Le général Middleton qui commandait les troupes canadiennes envoyées pour supprimer la révolte, se trouvant à Battleford et ayant appris que des Métis venaient du camp de Poundmaker emportant avec eux ces fourrures, donna ordre que les dites fourrures fussent remises à la garde de la police à cheval du Nord-Ouest, et elles furent, en conséquence, placées en dépôt dans les casernes de Battleford.

3. Quelques semaines plus tard, pendant que le général Middleton était à Fort Pitt, M. Hayter Reed (un officier de son état-major), qui arrivait justement à Battleford, lui parla de ces fourrures et lui rappela que la personne à qui elles avaient été enlevées passait pour un rebelle. Alors, après s'être consulté avec M. Reed et M. Bedson (un autre officier de son état-major) le général Middleton pris sur lui de confisquer les fourrures.

4. Lors de la confiscation, le général Middleton donna instruction à M. Reed d'envoyer un ordre écrit à l'officier de la police stationné à Battleford qui avait la garde des fourrures. Les termes précis de cet ordre ne peuvent être donnés vu qu'il a été détruit quelques jours après avoir été écrit. Mais il est prouvé que le sens en était comme suit :—

Que le général Middleton avait confisqué les fourrures et qu'il avait donné ordre de choisir les meilleures et d'en faire deux paquets pour lui-même, un pour M. Hayter Reed, un pour M. Bedson, et un pour un autre officier de son état-major ; et que des reçus devraient en être donnés, ou qu'un mémoire devrait être fait des fourrures ainsi livrées.

5. Des paquets furent faits, conformément à cet ordre, deux pour le général Middleton, un pour M. Hayter Reed, et un pour M. Bedson. Ces fourrures représentaient environ le huitième du tout, mais elles étaient d'une valeur bien plus élevée, proportionnellement au reste.

6. Il a été prouvé devant votre comité que les fourrures empaquetées pour le général Middleton et M. Bedson avaient été mises à bord du vapeur qui ramena le général Middleton et M. Bedson de Battleford à Winnipeg. Mais il paraîtrait que M. Bedson, qui avait promis de donner un reçu pour les fourrures, refusa de le faire en prétendant qu'elles n'étaient pas arrivées à Winnipeg ; et votre comité trouve que les paquets de fourrures ainsi expédiés par le général Middleton, n'ont pas été reçus par lui.

7. Les fourrures empaquetées pour M. Hayter Reed ont été expédiées à Regina et sont parvenues à leur adresse. Il renvoya plus tard le paquet, sans l'ouvrir, aux autorités de la police à Battleford, en alléguant comme motif que le bien fondé de la confiscation était contesté.

8. Votre comité considère que la confiscation des fourrures est injustifiable et illégale ; et dans son interrogatoire, le général Middleton admet qu'il s'est convaincu récemment qu'elle n'était pas justifiable légalement. Votre comité, est, en outre,

d'opinion que si la confiscation avait été légale, les biens confisqués auraient dû être remis à la Couronne; et que tout en croyant que le général Middleton a malheureusement agi sous une impression erronée quant à l'étendue de ses pouvoirs, votre comité est d'opinion qu'en s'appropriant une partie quelconque de ces biens, dans de telles circonstances, pour son propre usage et celui des officiers de son état-major, le général Middleton a agi d'une manière souverainement inconvenante.

9. De la part de M. Bremner, il a été déclaré au comité qu'il consent à accepter \$4,500, intérêt compris, comme compensation pour ses pertes, ce que le comité considère être une indemnité raisonnable.

10. Pour l'information de la Chambre, le comité joint au présent rapport les minutes de la preuve faite au cours de son enquête, ainsi que le procès-verbal des séances du comité, et il recommande que le tout soit imprimé. (*Appendice No 1.*)

Ordonné, que M. Patterson (Essex) ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Brevets."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les banques et le commerce de banque, étant lu;

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-un mille cent seize piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux réparations et frais d'exploitation des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux appointements et dépenses imprévues des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de perception des droits des glissoires et de barrages flottants, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille sept cent soixante-quinze piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des réparations et exploitation, ports et glissoirs—y compris l'écluse de la rivière Yamaska et les bassins de radoub de Lévis et d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et des îles des rivières de l'est et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer *Newfield* ou autre navire lorsque employé au service des câbles, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des télégraphes et signaux en général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agent des travaux publics, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille quatre cent trente-huit piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues du Sénat, pour l'année finissant le 20 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885 aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Jeudi, 24 avril 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quinze minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

*Jeudi, 24 avril 1890.*

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De la municipalité de Macdonald, comté d'Iberville, Manitoba,—demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Un message est apporté par René Kimber, écuyer, Huissier de la Verge Noire :—

M. l'Orateur.—Sir William Johnstone Ritchie, Député-Gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre, à la salle des séances du Sénat.

Et étant de retour :—M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres du Député-Gouverneur, la Chambre s'est rendue auprès du Député-Gouverneur, dans la salle des séances du Sénat, où il a plu à Son Honneur de donner, au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants :—

Acte à l'effet d'autoriser le syndicat de charité de la banque d'épargnes de Toronto à placer certains fonds.

Acte concernant le Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Acte modifiant l'Acte des brevets.

Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'estacades de la rivière La Pluie.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Owen-Sound au lac Huron.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault-Sainte-Marie.

Acte ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant l'Association d'assurance sur la vie dite de la Confédération.

Acte concernant la Banque de Summerside.

Acte constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial.

Acte concernant la Compagnie hydraulique de Calgary (à responsabilité limitée).

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des falsifications, chapitre cent sept des Statuts révisés.

Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique.

Acte conférant certains pouvoirs à la Compagnie manufacturière de Chambly.

Acte concernant les engrais agricoles.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Montréal.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Occidental."

Acte constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Minérale Dominion.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada.

Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

Acte concernant le chemin de fer de l'Ontario Central.

Acte conférant au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Samuel May.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Rapport de Collingwood Schreiber, écrivain, ingénieur en chef et gérant général des chemins de fer de l'Etat, sur l'achèvement du tracé de la ligne projetée de chemin de fer entre la station de Harvey, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et un point sur l'Intercolonial, près de Moncton *via* Frédéricton, connue sous le nom de "Section de Harvey-Moncton du chemin de fer de la Ligne Courte." —(*Document de la Session, No 84.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les banques et le commerce de banque; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts révisés, concernant le cens électoral, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;—

*Vendredi, 25 avril 1890.*

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 25 avril 1890.

PRIÈRE.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 141) à l'effet de faciliter l'achat par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de chemin de fer entre Hull et Aylmer appartenant à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et est convenu de le rapporter sans amendement, et le bill (No 123) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill pourvoyant à la protection des personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer autorisés par des actes du Parlement du Canada, et recommande qu'il ne soit pas passé durant cette session, parce qu'il existe des doutes sur la question de savoir jusqu'où les dispositions de ce bill viennent sous la juridiction de ce Parlement.

Votre comité a de nouveau, conformément à l'ordre de la Chambre, considéré le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan, et le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie à la Montagne du Canard, et est convenu d'en rapporter les préambules non prouvés parce que le territoire à être desservi par ces chartes est déjà couvert par des chemins de fer constitués en corporation par ce Parlement.

Le promoteur du bill concernant l'amélioration du Don, Toronto, ayant exprimé son intention de ne pas procéder plus loin avec la mesure, votre comité recommande que le bill soit retiré.

Votre comité recommande aussi que les frais et honoraires payés au sujet des trois bills en dernier lieu mentionnés, soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter sans amendement, savoir :

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover."

Sur motion de Sir Hector Langevin, secondé par M. Chapleau,

Ordonné, que le bill pourvoyant à la protection des personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer autorisés par des actes du Parlement du Canada ; bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan ; bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Portage-la-Prairie à la Montagne du Canard, et le bill concernant l'amélioration du Don, Toronto, soient retirés séparément, et que les honoraires et frais payés pour les trois derniers bills soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le seizième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 mars 1890, pour copie de toutes requêtes, pétitions,



correspondances, documents de toutes sortes concernant l'établissement d'un phare flottant sur le Saint-Laurent, vis-à-vis l'église Sainte-Croix, comté de Lotbinière, pour remplacer la bouée qui s'y trouve actuellement.—(*Document de la Session, No 83a.*)

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,  
Résolu, que les mesures du gouvernement auront la priorité, les lundis, après les interpellations, pendant le reste de la session.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts révisés, concernant le cens électoral, étant lu ;

M. Chapleau propose, secondé par M. Haggart, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Brien propose comme amendement, secondé par M. Weldon (Saint-Jean), Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'ajouter la clause suivante :—

"1. Le paragraphe six de l'article trois de l'Acte du cens électoral est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

"(6.) Réside dans le district électoral et tire de son salaire ou de ses gages un revenu annuel d'au moins deux cent cinquante piastres en argent ou en valeur appréciable en argent, ou en partie en argent, en valeur appréciable en argent, ou tire ce revenu de quelque profession, commerce, emploi ou métier, ou de quelque placement en Canada, et si elle a tiré ce revenu et a résidé en Canada pendant un an avant d'avoir été inscrite sur la liste des électeurs, ou avant la date de la demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs."

Et la question étant mise sur l'amendement ;

M. Lister propose, secondé par M. Davies, Que cette Chambre s'ajourne maintenant,—et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

#### POUR :

##### Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St-Jean) et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Welsh.—51.</i>
<i>Corby,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	

#### CONTRE :

##### Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Davis,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Génl.)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Stevenson,</i>

<i>Brown,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.)</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wood (Westm'land), et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wright.—87.</i>
<i>Davin,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Ross,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur la motion principale, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mills (Bothwell) propose comme amendement, secondé par M. Weldon (Saint-Jean), Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de prescrire que nul électeur ne donnera son vote dans une circonscription autre que celle où il réside.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Guay,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hale,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson, et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St-Jean)—49.</i>
<i>Dessaint,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Davis,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Génl.)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.)</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>

<i>Carling,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrchitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wood (Westm'ld), et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wright.—83.</i>
<i>Davin,</i>	<i>Langevin (Sir Hector) Ross,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1890, et conformément aux dispositions de l' "Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la Session, No 3.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 25 avril 1890.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsidés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les banques et le commerce de banque ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Conseil Privé, savoir : Pour payer à A. Robertson une compensation pour perte de salaire, du 1er juillet 1889 au 1er janvier 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du départe-

ment du Secrétaire d'Etat, savoir : Compilation et préparation de la liste du service civil pour 1889-90 en anglais et en français, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent treize piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'imprimeur de la Reine, savoir : Pour payer à M. J. G. Barrette, commis surnuméraire, pour travail au bureau en dehors des heures réglementaires, \$92; crédit supplémentaire pour dépenses contingentes, \$2,000; correction des épreuves des versions française et anglaise de la liste du service civil pour 1889-90, pour l'année finissant le 30 juin 1890, \$121.20.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Revenu de l'Intérieur, savoir : Pour payer à John Courtman jusqu'au 30 juin 1890, pour perte de salaire résultant de ce qu'il n'a pas été tenu compte de son temps de service provisoire lorsqu'il a été confirmé dans sa situation de messenger, \$90; à M. A. Fréchette, pour traduction de circulaires et règlements techniques, etc, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux—Dépenses contingentes, savoir : Pour services supplémentaires particuliers, impressions, papeterie, etc, se rattachant à la perception des recettes des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, savoir : Pour payer à F. R. Byche ses services d'empaqueteur pour les années 1888-89 et 1889-90 à \$330 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du soin et nettoyage des édifices de l'administration, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, savoir : Somme nécessaires pour compléter le paiement des employés chargés de faire la balance des comptes des déposants de la caisse d'épargne des postes au 30 juin 1888, le crédit de 1889-90 à cette fin ayant été insuffisant, \$176.13; somme nécessaire pour pourvoir aux frais se rattachant au changement dans le calcul de l'intérêt sur les comptes des déposants de la caisse d'épargnes des postes au 1er octobre 1889, par suite de l'adoption du nouveau taux de  $3\frac{1}{2}$  pour 100, \$574.38, somme nécessaire pour le service du canon du midi pour l'exercice qui finira le 30 juin 1890 (qui peut être payée à un employé du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service Civil), \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, savoir :—Pour payer à H. H. Bailey, examinateur de brevets, la différence entre \$1,200 par année, du 1er janvier 1886 au 30 juin 1890, avec les augmentations statutaires, et ce qui lui a été payé depuis cette date, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent huit piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du personnel de la Cour d'Echiquier :—Appointements de John McDonald, commis de 3e classe, à \$2 par jour, \$730; à déduire le montant autorisé par l'Acte du Service Civil, \$400; traitement du juge de la Cour de Vice-Amirauté, Ile du Prince-Edward, du 13 novembre 1889 au 30 juin 1890, \$378.35, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, savoir : Gages et uniformes de nouveaux hommes (4) ajoutés à l'effectif à cause du service de garde de l'imprimerie et de l'augmentation du service des malles, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistique, savoir :

Pour acheter en Angleterre et distribuer au Canada de l'orge à deux rangs pour semences, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du *Patent Record*, somme supplémentaire, le nombre de brevets ayant augmenté plus qu'on avait prévu, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'immigration et frais d'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à l'indemnité de session de feu J. S. Thompson, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cent sept piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à diverses dépenses, savoir :—Traducteurs français surnuméraires :—Pour traduction française du 1er juillet 1889 au 15 janvier 1890, \$1,557 ; Papeterie :—Nouvelle somme nécessaire, \$1,000 ; Divers :—Pour le service de deux voitures entre la Chambre et l'imprimerie, \$600 ; Journaux : Nouvelle somme nécessaire, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour une gratification à la famille de feu le Dr Wilson, rédacteur des lois de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir: Embranchement de Pictou—paiement d'annonces à Dennis Frères, \$28 ; embranchement de Saint-Charles, \$200,000 ; embranchement de la ville de la Rivière-du-Loup, \$600 ; embranchement de Dartmouth, \$6,000 ; agrandissement à Moncton, \$20,000 ; Frein à air comprimé pour wagons à marchandises, \$13,000 ; agrandissement à Saint-Jean, \$3,000 ; Chauffage des wagons avec la vapeur provenant de la locomotive, \$11,200 ; construction, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction et équipement du chemin de fer Oxford et New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Cap Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pont-aux-Grands Narrows, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux travaux de la rivière Trent—Barrage et cale sèche, Bobcaygeon,—pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal de Fort Frances—Paiement à John Logan pour services rendus sur le canal de Fort Frances, attestés par Hugh Sutherland, alors en charge du canal de Fort Frances, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland :—Frais de l'enquête autorisée par le parlement à la dernière session sur l'administration de ce canal, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Chambly :—Réparation d'un

aqueduc, Rivière-aux-Iroquois, dragage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Williamsburg:—Réparations aux portes d'écluse et aux ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Lachine:—Gratification de deux mois à la veuve de P. Boulay, dessinateur du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des arpentages et inspections des chemins de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses d'une voiture particulière pour Son Excellence le Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Samedi, 26 avril 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

## Lundi, 28 avril 1890.

### PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Larivière,—La pétition du conseil municipal de la cité de Emerson, Manitoba.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de faciliter l'achat, par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de chemin de fer entre Hull et Aylmer, appartenant à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, et après avoir

ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer," étant lu;

Et la question étant mise,—que cette Chambre se forme immédiatement en comité général, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise,—Que le bill passe, la Chambre se divise; et la dite question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover," étant lu;

Et la question étant mise,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité général, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise,—Que le bill passe, la Chambre se divise; et la dite question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant le département de la Commission Géologique," et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.”

Bill intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt du Canada (à responsabilité limitée).”

Bill intitulé : “ Acte constituant en corporation la Home Benefit Life Association.”

Bill intitulé : Acte modifiant de nouveau l'Acte de tempérance du Canada.”

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre,” avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith,” avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : “ Acte concernant les concessions de terres publique,” étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : “ Acte portant modification de l'Acte concernant le mariage avec la sœur de la femme défunte,” étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.



*(En comité.)*

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir: Edifice fédéral de Halifax—améliorations, etc., \$300; entrepôts d'examen, \$50; Sydney (sud)—bureau de poste, douane, etc, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir: Bureau de poste de Frédéricton—réparations, \$80; bureau de poste de Woodstock, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir: Coaticook—bureau de poste, douane, etc., \$3,000; douane de Montréal—renouvellements, réparations, etc, \$2,500; bureau de poste de Montréal—pavé granolithique, etc., les autorités de la ville y contribuant la moitié, \$1,000; bureau de poste de Québec—améliorations, \$300; bureau de poste de Montréal—améliorations, \$300; douane des Trois-Rivières—réparations du mur de soutènement, etc., \$425; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille huit cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir: Edifice public de Guelph—améliorations, \$220; édifice public de Brampton, \$6,000; bureau de poste, douane, etc, de Napanee—achèvement, \$5,500; Strathroy—bureau de poste, douane, etc., \$5,000; Trenton—édifice, \$5,500; Lindsay—bureau de poste, douane, etc, \$3,400; édifices de l'administration, Ottawa—voûtes à l'usage du département des finances dans le palais de l'est, \$45,000; douane de London—achèvement, \$1,500; Pembroke—bureau de poste, douane, etc., \$4,000; bureau de poste de Stratford—achèvement des améliorations, etc., \$1,900; bureau de poste et douane de Saint-Thomas—achèvement des améliorations à l'appareil de chauffage, etc., \$1,100; imprimerie du gouvernement, \$1,000; observatoire provisoire, rue Cliff, Ottawa, \$350; bureau de poste de Toronto—travaux de salubrité, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, savoir: Bureau de poste de Brandon, \$10,000; pénitencier du Manitoba, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir: Calgary—palais de justice, prison, etc., \$10,000; Régina—résidence du lieutenant-gouverneur, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, ameublement, chauffage, etc, savoir: Bureau de poste d'Halifax—nouvelle armoire de sûreté, etc., \$900; édifices publics, Ottawa—améliorations au palais de l'ouest, \$1,800; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—puits, pompe, etc., \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, savoir: Jetée de Barrington, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir: Quaco—Réparations au brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des provinces maritimes en général, savoir: Réparations et améliorations, ports et rivières, provinces maritimes en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille neuf cent quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières,

Québec, savoir:—Rivière du Lièvre, \$20,000; rivière Nicolet, \$1,500; jetée des Trois-Pistoles, \$140; Sainte-Adélaïde de Pabos (Petit Pabos), \$4,850; quai de Percé, \$4,000; Île Malbaie, Ile aux Coudres et les Eboulements—réparations au quai, \$880; New-Carlisle, \$5,244; Saint-Timothée—quais, \$1,300; Grand Pabos—pour compléter les travaux du quai, \$1,000; réparations générales et améliorations, ports et rivières, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent soixante et neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ontario, savoir:—Creek de McGregor—pour terminer les travaux, \$300; Ports-mouth—réparations au quai, \$1,054; Rivière des Outaouais—améliorations du chenal des bateaux à vapeur dans les Narrows de Pétéwawa, en amont de Pembroke, \$820; Rivière Rideau—dragage, \$95; Rivière Thames—chenal à l'embouchure, \$4,200, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations générales et améliorations, ports et rivières, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Nanaimo—Enlèvement du rocher Nicol, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, savoir:—Montant nécessaire pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques—Ontario, savoir:—Communication télégraphique entre l'île de la Pointe Pelée, lac Érié, et la terre-ferme—pour relier le bureau de téléphone de l'Etat à la station de signaux du phare—Montant périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, savoir:—Pour relier la Pointe Bonilla et le Cap Beale à Victoria—Montant périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Nouvelle-Ecosse, savoir: A la Compagnie de télégraphe Dominion pour longueur additionnelle de ligne, de Canso à Dartmouth, construite en 1879-80, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de dragage, savoir: Nouvel outillage de dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses diverses, savoir: Arpentages et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des pêcheries, savoir: Pour rémunérer les services rendus par M. D. A. McLennan en rapport avec le bureau de renseignements des pêcheries, \$125; pour couvrir les frais de la commission relative à la pêche du hareng, \$1,800; Pour récompenser M. Charles Adams d'avoir pris dans le lac Huron un véritable spécimen du *Salmo Salar*, \$20, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, savoir: Pour indemniser M. George Georgeson d'avoir sauvé le phare et les bâtiments de la pointe de l'Est, île Saturna, C.-B., de l'incendie, le 14 juin 1889, \$30; gratification de \$50, autorisée par arrêté du conseil, à M. F. H. Ford, dont l'emploi en qualité de gardien de phare de Rustico-Sud a été aboli, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cent vingt et une piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du service maritime et fluvial, savoir: Pour payer une gratification aux membres du corps de police du port de Montréal, suivant la durée de leur service, à raison de l'abolition de ce corps; il sera accordé une année d'appointements à ceux qui ont vingt années et plus, et six mois à ceux qui en ont dix et moins de vingt, \$2,793.90; pour pourvoir aux observations sur la marée, \$2,000; pour pourvoir à la réclamation de Jotham O'Brien à raison de travaux additionnels lors de la construction des steamers *Princess Louise*, en 1883, et *Lansdowne*, en 1884, suivant l'arrêté du conseil du 9 décembre 1889, \$8,844.32; pour faire face aux frais de la levée hydrographique du chenal des navires, entre Garry Bush et New-Westminster, sur la rivière Fraser, C.-B., \$500; pour payer une gratification de sept mois d'appointements à John Giblin, à raison de l'abolition de son emploi de sous-préposé à l'engagement des matelots, de Québec, le 30 juin 1889, \$583.33, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de quarantaine, savoir: Quarantaine de la Grosse-Île, \$5,000; quarantaine de Chatham, N.-B., \$475; lazaret de Tracadie, \$400; salubrité publique, \$2,000; quarantaine des animaux, province de Québec, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille seize piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine, savoir:—Gratification de \$250 à Thomas Wood, gardien de l'hôpital de la marine de Victoria, C.-B., qui se retire du service après avoir été gardien de l'hôpital pendant seize années; gratification à Mme A. Rowand, veuve de feu le Dr A. Rowand, hôpital de la marine, Québec, 2 mois, \$66.66; pour payer les appointements d'une année à titre de gratification à Mme Mossman, directrice de l'hôpital de la marine de Québec, à raison de l'abolition de son emploi, \$300; pour pourvoir aux appointements d'une année à titre de gratification au Dr C. Robitaille, président de la commission, \$200; au Dr C. A. Parke, commissaire, \$200; au Dr C. E. Lemieux, médecin-visiteur, \$400; et au Dr N. E. Dionne, médecin-visiteur, \$400, par suite de l'abolition de leurs emplois respectifs à l'hôpital de la marine de Québec, à partir du 1er août 1889, suivant l'arrêté du conseil du 28 juin 1889; pour payer une gratification de deux années d'appointements au Dr P. A. Wells, dont les services en qualité de secrétaire de l'hôpital de la marine de Québec ne sont plus requis depuis le 1er janvier 1890, par suite de l'abolition de cette charge par l'arrêté du conseil du 17 décembre 1889, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir:—Pour contribuer à la construction des bâtiments de l'école des filles Sauvages sous les auspices de l'église d'Angleterre à Yale, Colombie-Britannique, 1,500; et pour l'achat d'un terrain sur lequel sera situé cette école, \$500; pour défricher le terrain et clôturer la ferme modèle de Metlakahtla, \$600; pour l'équipement de la chaloupe à vapeur appartenant au département: voiles et mâts, \$200; gages de l'équipage, \$1,080; meubles, effets de literie, ustensiles, etc., \$600; pour réparations au bureau des Sauvages de Kamloops, \$400; pour terminer les écoles d'industrie de l'île Kuper et de Kamloops:—Coût du bâtiment, \$17,277; transféré au départements des travaux publics par le département des Sauvages pour les fins de la construction, \$8,122; montant requis, soit \$9,200; nouveau crédit pour terminer les constructions, école d'industrie de Kootenay, \$4,500; école d'industrie de Kamloops, \$800; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cinq cent trente-huit piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Pour rétribuer le Dr P. Aylin, qui a vacciné 33 Sauvages de la réserve du Faisan-Rouge en mars 1889, au taux de 25 centins chacun, \$20.75; 72 Sauvages de la réserve du Petit-Pin, \$18; 107 Sauvages de la réserve du Foin-d'Odeur, \$26.75; 127 Sauvages de la réserve des Assiniboines, \$31.75; 100 Sauvages de l'Enfant-du-

Tonnerre, \$25 ; 64 Sauvages de la réserve de Moosomin, \$16 ; 75 Sauvages de la réserve de Poundmaker, \$18.75 ; pour payer les gages de l'interprète, qui a aussi fait le service de conducteur d'attelage pour l'agence du Fort-Pelly, \$480 ; pour l'entretien de vingt élèves, à \$100 chacun par année, \$2,000 ; pour l'entretien de vingt-cinq élèves, à \$100 chacun par année, école d'industrie de Saint-Paul, \$2,500 ; installation à l'école d'industrie de Saint-Paul, \$4,000 ; pour améliorer le chemin de Prince-Albert au lac Montréal, en ouvrant 15 milles de nouvelles routes, \$200 ; pour l'achat de 4 bœufs de somme pour la réserve des Sarcis, \$300 ; pour l'achat de 30 tonnes de foin pour les bêtes à cornes de l'école d'industrie de Qu'Appelle, la récolte du foin ayant manqué par suite de la sécheresse dans l'été de 1889, \$240 ; pour contribuer à la reconstruction de la maison d'école de la réserve d'Enoch La Potac, détruite par les feux de prairie au printemps de 1889, \$100 ; pour l'achat de trois acres de terre additionnels pour l'école d'industrie de Saint-Paul, soit partie du lot 18, arpentage des terres fédérales, paroisse de Saint-Paul, afin de faciliter le drainage de la propriété de l'école, \$300 ; pour terminer la construction de l'école de Saint-Paul, \$2,600 ; pour terminer l'école d'industrie de Régina, \$3,500 ; écoles d'industrie en général, \$534.75 ; pour rémunérer M. John Russell d'avoir gardé le bois confisqué pour avoir été illégalement coupé sur la réserve de Saint-Pierre, \$442.10 ; estimation du coût d'une fosse et de cabinets d'aisance et des conduits, 12 x 12 x 14, à l'école d'industrie de Qu'Appelle, \$500 ; pour obtenir des grains de semence pour les Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, ce qui est nécessité par le fait que les récoltes ont presque complètement manqué en 1889, à cause de la sécheresse, \$11,285 ; pour pourvoir à une deuxième école (catholique romaine) sur la réserve du lac du Flux et du Reflux (appointements de l'instituteur, \$300 ; pour aider à la construction, \$100), pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres et un centin soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Estimation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter les réparations à l'école des filles de la rivière Pic, lac Supérieur, Ontario, \$144.25 ; pour permettre au département de payer les appointements d'un instituteur à l'école sauvage de Stoney-Point, sous le contrôle du département, \$200 ; subvention pour venir en aide à la Société d'Agriculture de Muncey, \$60 ; pour aider les Sauvages de la rivière du Poisson-Blanc (rive nord du lac Huron) à construire un bâtiment destiné à servir d'église et d'école, ces derniers n'ayant pas de fonds pour cet objet, \$300 ; montant nécessaire pour compléter l'école des Sauvages à Bécancour, \$75 ; pour payer les appointements de l'instituteur de l'école qui pourra être établie à la baie du Poisson-Blanc, près de la réserve du lac du Poisson-Blanc, \$200 ; pour permettre au département d'acheter un petit morceau de terrain à Cacouna devant servir de réserve aux Sauvages de Cacouna, \$100 ; pour couvrir le surplus de la dépense faite lors du paiement des annuités en vertu du traité Robinson pendant cinq ans, de 1884 à 1889, \$2,620.76, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Pour porter le traitement annuel du révérend D. Melsaac de \$50 à \$100 par année, \$50 ; pour permettre au département de payer certains comptes du service médical que le crédit de 1889-90 n'a pas suffi à couvrir, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir :—Pour permettre au département de payer certains comptes du service médical que le crédit de 1889-90 n'a pas suffi à couvrir, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Commission Géologique, savoir :—A l'égard d'un puits artésien à Deloraine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police à cheval du Nord.

Ouest, savoir :—Pour indemniser R. Belcher de la perte d'un bâtiment incendié, au Fort-Saskatchewan, pendant que la police à cheval du Nord-Ouest l'occupait, \$650 ; autre somme nécessaire pour faire face aux dépenses de l'année, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent quarante et une piastres et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses relatives à l'expédition de la Skeena, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la somme nécessaire pour payer les frais de poursuite de la "St. Catharines Milling and Lumbering Co.," vs la Reine, \$1,500 ; la Reine vs la "St. Catharines Milling and Lumbering Co.," balance des frais, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la somme nécessaire pour payer les dépenses relatives au recouvrement des avances de grain de semence dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses du gouvernement dans les territoires du Nord-Ouest :—Pour payer la construction d'un pont sur la rivière à l'Esturgeon, Edmonton, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour autre somme nécessaire pour couvrir les frais d'examen de terre dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, que la compagnie de ce chemin a proposé de classer comme n'étant pas assez propre à la colonisation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour venir en aide aux Métis des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer 25 exemplaires de l'ouvrage de Taschereau sur "Les lois criminelles," pour échange de livres de bibliothèque, à \$10, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer 25 exemplaires du livre intitulé "The Water Lily," pour échange, à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer à l'abbé Dugas 25 exemplaires de son livre sur "Mgr Provencher et les missions de la Rivière Rouge," à 50c., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à J. A. Jodoin 25 exemplaires de l'"Histoire de la famille de Longueuil," à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à P. B. Mignault 25 exemplaires du "Manuel Parlementaire," à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les Banques et le commerce de Banque ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 29 avril 1890.

Après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 29 avril 1890.

PRIÈRE.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un Ordre de la Chambre, du 10 mars 1890, pour copie des formules d'annonces et de soumissions, et des soumissions reçues au sujet du contrat relatif à un service de steamers entre aucuns ports des provinces maritimes et les ports des Indes Occidentales; aussi, copie de la correspondance y relative échangée entre aucuns des départements publics et toutes personnes intéressées dans l'établissement de ce service. (*Document de la Session No 85.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

M. Blake propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—" il est expédient de prendre des mesures qui permettent à l'Exécutif, dans les circonstances graves qui requièrent l'exercice du pouvoir de désaveu ou du pouvoir d'appel en ce qui concerne la législation en matière d'éducation, de référer des points importants de droit ou de fait à un haut tribunal de justice pour y être entendus et considérés en telle manière que les autorités et les parties intéressées puissent y être représentées, et qu'une opinion raisonnée puisse être obtenue pour l'information de l'Exécutif."

Et la question étant mise sur le dit amendement,—elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, ainsi modifiée, elle est résolue affirmativement.

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité des Subsidés; et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à Alphonse Desjardins quarante exemplaires des "Débats parlementaires de Québec, pour 1888 et 1889," à \$8, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordé à Sa Majesté pour aider à la publication du septième volume du "Dictionnaire généalogique des familles canadiennes," pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3 Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour du matériel destiné à l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour classement des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer, à titre de gratification, à la veuve de feu le juge Jellet, du comté

de Prince-Edouard, Ont., l'équivalent de deux mois de son traitement, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'appel au Conseil Privé dans la cause du procureur-général de la Colombie-Britannique vs le procureur-général du Canada, concernant le droit aux métaux précieux dans la zone du chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent quatre-vingt et une piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Douanes, savoir: Somme nécessaire pour payer la part des douanes (la moitié) des frais de réparation et d'entretien du yacht à vapeur du gouvernement, le *Cruiser*, pendant la saison de 1889, \$2,631.45; pour payer à John Dyke, agent du gouvernement à Liverpool, Angleterre, les services qu'il a rendus et les dépenses qu'il a faites en se procurant des renseignements au profit du département des Douanes, \$500; pour payer à M. Wm Doyle, ex-fonctionnaire du service préventif de Sa Majesté à Dalhousie, N.-B., une gratification de retraite, suivant arrêté du conseil du 9 septembre 1889, \$100; pour payer à M. R. Robichau, sous-percepteur des douanes de Sa Majesté à Météghan, N.-E., une gratification égale à 18 mois d'appointements, lors de sa retraite, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir: pour payer à Archie Gillis, constable à Port-Hood, N.-E., à titre d'indemnité pour perte de temps résultant d'une blessure causée par un coup de feu essuyé dans l'exercice de ses fonctions, au service du département du Revenu de l'Intérieur, 100; pour porter les appointements de T. B. Blair à \$1,400, à compter du 1er janvier 1889, date de son déplacement d'Hamilton à Toronto. Le budget n'y a pourvu qu'à compter du 1er juillet 1889, \$100; pour payer à Patrick Cullen, messenger et surveillant, bureau du Revenu de l'Intérieur, Montréal, un supplément de \$200 pour services rendus pendant l'exercice en cours, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage de bois, savoir: Autre somme nécessaire, \$11,000; pour payer une gratification à la veuve de feu J. Gilchrist, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept piastres et quarante centins soit accordée à sa Majesté pour les terres de la réserve militaire, savoir:—Somme nécessaire pour payer des frais judiciaires, commissions et vente de terrains, \$3,297.40; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection du gaz, savoir:—Pour rétribuer A. Code, inspecteur des poids et mesures, à Ottawa, des services qu'il a rendus en remplissant les fonctions de feu H. J. Hubertus, inspecteur du gaz, à Ottawa, depuis le 3 mars 1889, date de son décès, jusqu'au 1er juillet 1889, jour où il lui fut nommé un successeur, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, savoir:—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard—autre somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille trois cent cinquante-six piastres et quatre-vingt-huit centins, soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, savoir:—Lachine—pour payer à Mlle Elizabeth O'Neil une gratification égale à deux mois de salaire de feu son père, Wm O'Neil, \$76.25; Beauharnois—pour payer à l'éclusier Louis Bertrand son salaire depuis le 14 février jusqu'au 28 juin 1887, \$150; Chambly—reconstruction de la forge détruite par le feu, \$1,000; Williamsburgh—pour rétribuer John Reid, receveur des péages du canal à Cardinal, des services qu'il a rendus en qualité de surintendant intérimaire après le décès du surintendant McDonell, \$880.63; pour payer à la veuve de feu W. B. Forbes, surintendant des arrrages de frais de voyages, du 1er juillet 1873 au 1er octobre 1879, \$1,250; supplément de salaire à des personnes permanemment employées dans le service public, et rétribution de toutes autres personnes pour services rendus à cause

ou au sujet de bateaux ou navires passant par les canaux entre le lac Erié et Montréal, depuis minuit, le samedi, jusqu'à six heures du matin, le dimanche, et depuis 9 heures du matin jusqu'à minuit, le dimanche, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille quatre cent soixante et une piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, savoir:—A ajouter au crédit voté pour un emploi de commis à \$400 dans le bureau de l'inspecteur des Postes, à Halifax, afin de permettre au directeur général des Postes de porter les appointements de M. Sydenham Howe à \$600 par année, \$200; somme nécessaire pour payer à la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique son service postal entre Vancouver et Victoria (crédit périmé à voter de nouveau) \$4,000; somme nécessaire pour rétribuer la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de son service postal sur la ligne-mère (crédit périmé à voter de nouveau), \$20,261.20, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir:—Autre somme nécessaire pour arpentage, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc., \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-cinq mille six cent neuf piastres et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour articles auxquels il n'a pas été pourvu, savoir:—Somme nécessaire pour couvrir les articles auxquels il n'a pas été pourvu pour l'exercice 1888-89, ainsi qu'il ressort du rapport de l'auditeur général, page 54 B, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-quatre piastres et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers: savoir: Saint-Vincent de Paul—A Edward Kinny pour suppléer à l'insuffisance de ce qui lui a été accordé en commutation de revenants-bons, \$100; augmentation des salaires de D. J. McLellan et R. Roger, \$30 chacun, à compter du 1er juillet 1889, \$60; Pénitencier du Manitoba—Frais de transport du prisonnier Morris Blake en Angleterre, \$284.46; Pénitencier de la Colombie-Britannique—Pour payer à J. Fitzgerald, promu du rang de garde à celui de gardien en 1885, \$100; Pénitencier de Dorchester—Pour payer aux instructeurs de métiers, W. Hogan et H. Godsoe, \$30 chacun, pour 1887-88, 1888-89 et 1889-90, \$180, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent cinquante-trois piastres et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser aux déposants à la caisse d'épargne le montant que s'est approprié le sous-directeur de la poste, à Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers, savoir: gratification à Martin Kennedy pour services de garde au pénitencier d'Halifax jusqu'au 1er juillet 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, savoir: pour payer à l'honorable sénateur Montgomery le montant déduit de son indemnité sessionnelle de 1889, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques, savoir: appointements (auxquels il n'a pas été pourvu) du commissaire et du sous-commissaire des laiteries, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Québec, savoir: Bureau de poste de Joliette—solde dû pour travaux à l'entreprise, \$1,060; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$8,000; bâtiments de la citadelle de Québec—réfections et réparations, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, ameublements, chauffage, etc., savoir: Pour suppléer aux déboursés se rattachant à la redistribution des bureaux dans les édifices de l'est, de



l'ouest et de la rue Wellington, parmi les différents départements du service public —nettoyage et réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, savoir:—Réparations et améliorations générales, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour draguage, savoir:—Dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins et ponts, savoir:—Ponts—cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses, savoir:—Arpentages et inspections; compensation à MM. Péloquin et Phaneuf, pour la perte de leur barge "Germany" à Nicolet, sur le lac Saint-Pierre, en donnant sur un ouvrage de pilotis submergé dont la situation n'était pas suffisamment indiquée, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine, savoir:—Gratification de \$2,000 au Dr L. Catellier, le médecin et chirurgien interne de l'hôpital de la marine de Québec, dont les services ne sont plus requis par suite de la fermeture de l'institution, et qui a rempli les fonctions de cette charge depuis le 1er mai 1865, mais qui ne tombe pas sous le coup de la loi des pensions, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cent quarante-trois piastres et quarante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour combler les déboursés occasionnés entre le 1er avril 1888 et le 2 mai 1889, par une nouvelle étude hydrographique du fleuve Saint-Laurent—étant la moitié de la somme dépensée par le gouvernement impérial pour les mêmes travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour une somme nécessaire pour compléter celle votée par l'association britannique de l'avancement des sciences pour faire des recherches sur le caractère physique, la langue, la condition industrielle et sociale des tribus et hordes de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compte non soldé, savoir:—Pour acheter et procurer des grains de semence aux colons des Territoires du Nord-Ouest (cette dépense sera tenue dans un compte non soldé, et les remises seront créditées à mesure qu'elles seront reçues), pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

*Mercredi, 30 avril 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique," sans amendement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et douze minutes mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 30 avril 1890.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité d'Emerson, Manitoba,—demandant à la Chambre qu'il soit donné de l'aide pour la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de la milice, chapitre quarante et un des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ; M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Charlton propose comme amendement, secondé par M. Barron,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"Attendu que la compétence de l'Assemblée Législative de Québec à passer l'acte 51-52 Vic., chap. 15, intitulé : "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites" a été mise en doute, et que la croyance assez générale était que le dit acte était inconstitutionnel ; et considérant que ces faits ont produit une profonde impression de mécontentement et que l'esprit public a été profondément remué à raison de ces faits ;

Et attendu, de plus, que Son Excellence a obtenu l'opinion des officiers en loi de la Couronne Anglaise sur la ligne de conduite à suivre au sujet du dit acte ;

Cette Chambre est d'opinion que la question de la constitutionnalité du dit acte aurait dû être soumise à la Cour Suprême du Canada, conformément aux pouvoirs conférés par l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier, alors que la question aurait pu être définitivement décidée par la dite cour.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Judi, 1er mai 1890.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit : —

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Charlton,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Innes,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Watson, et</i>
<i>Casey,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Rowand,</i>	<i>Wilson (Elgin).—32</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency),</i>	<i>Ross,</i>

<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Earle,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Genl.)</i>	<i>Small,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Leeds &amp; Gren.),</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Lister,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Frecman,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wood (Brookville),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wright.—130.</i>
<i>Davin,</i>	<i>Joncas,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux comptes des Territoires, savoir: Autre somme nécessaire, \$10,000; Pour verser à J. A. Gemmill, avocat, Ottawa, administrateur de la succession de feu Francis J. Dickens, le solde d'une demande d'indemnité de pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent quarante-sept piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des licences, 1883, savoir: Pour rembourser aux porteurs de licences fédérales les frais de poursuite et amendes encourus à raison de violations de l'Acte provincial, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brookville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Wood (Brookville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 1er mai 1890.

PRIÈRE.

M. Wood (Brockville), du comité mixte des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité,—lequel est lu comme suit:—

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni pour la seconde fois dans le bureau de l'Orateur du Sénat, mercredi, le 23 avril 1890.

Présents:—Le Président du Sénat au fauteuil; les honorables MM. Wark, Power, Almon, MacInnes (Burlington), Odell, Haythorne, Baillargeon; et MM. O'Brien, Amyot, Thérien, Colby et Scriver.

Le sous-comité chargé de faire l'audition des comptes a présenté son rapport,—lequel est lu et approuvé, et annexé aux présentes.

Le sous-comité des échanges a présenté son rapport, qui a été lu et adopté et annexé aux présentes.

Il a été ordonné que le comité recommande à la favorable considération du gouvernement le projet contenu dans le second rapport du comité mixte de la Bibliothèque, en date du 16 mai 1888, pour la publication d'un volume des chartes, dépêches et autres documents se rattachant à l'histoire du Canada.

Le comité s'ajourne alors.

Bureau du Président du Sénat,

23 avril 1890. (*Appendice No 3.*)

G. W. ALLAN,  
*Président.*

Sir Hector L. Langevin propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—Que demain cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Chapleau.

Ordonné, que la considération ultérieure des dits amendements soit ajournée jusqu'à demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier le chapitre cent vingt-sept des Statuts révisés du Canada, intitulé: 'Acte concernant l'intérêt,'" étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre cent un des Statuts révisés, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise : Que le bill passe ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Wood (Brockville) du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-neuf mille neuf cent deux piastres et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de gestion, savoir :—Inspecteur des finances, \$2,600 ; sous-inspecteur des finances, \$1,700 ; bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,300 ; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600 ; bureau du sous-receveur général, Halifax, \$9,700 ; bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$7,700 ; bureau de l'auditeur et du sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600 ; bureau de l'auditeur et du sous-receveur général, Victoria, \$4,600 ; bureau de l'auditeur et du sous-receveur général, Charlottetown, \$4,600 ; caisses d'épargnes rurales, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et Colombie-Britannique—appointements, \$12,500 ; dépenses imprévues, \$2,000 ; commission de 1½ pour 100 sur \$7,218,811.57 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$36,094.05 ; courtage sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement—emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$813.40 ; emprunt de la Terre de Rupert, \$81.11 ; emprunt de la Colombie-Britannique, \$37.90 ; courtage et commission sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir :—Emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878, 1879 et 1884, et emprunt fédéral réduit, \$10,975.90 ; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$2,000 ; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$5,000 ; impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbre, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent trente-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille neuf cent soixante et douze piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille sept cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions et papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, division des terres fédérales, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille trois cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, division de la Commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille huit cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cent deux piastres cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Finances et conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille huit cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant cinquante-cinq mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de l'agriculture pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille quatre cent dix-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cent trois piastres et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau du haut commissaire à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville) du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau du haut commissaire à Londres, somme nécessaire pour pourvoir aux dépenses imprévues du haut commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues, dans le bureau de Londres, les taxes du revenu, le loyer, combustible, éclairage, papeterie, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes et des Finances —dépenses imprévues—pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargne dans les départements des Postes et des Finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1890: département des Postes, \$2,490.00, département des Finances, \$1,110.00, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas onze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du Conseil Privé, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville) du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, Que la somme de cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Justice (division des pénitenciers), pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Milice et Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Finances et conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville) du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à sa Majesté pour faire face aux dépenses du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions et de la papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour soin et nettoyage des palais de l'administration, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Imprimerie Publique, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice, savoir :—Administration de la justice,—divers, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$21,500 ; frais de voyages des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$4,000 ; allocations des circuits, Colombie-Britannique, \$9,000 ; allocations pour voyages aux juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de Comté, Manitoba, \$2,500 ; allocations des juges *ad hoc*, \$500 ; 4 arbitres officiels, à \$1,000 chacun, \$4,000 ; frais de voyages des arbitres officiels, \$1,500. Cour Suprême du Canada—Rapporteur de la cour, \$2,400 ; rapporteur-adjoint, commis de 2e classe, \$1,300 ; commis dans le bureau du registraire, commis de 3e classe, \$950 ; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$400 ; gardien de la bibliothèque, \$700 ; 3 messagers, 2 à \$500, 1 à \$490, \$1,490 ; dépenses imprévues et déboursés, frais de voyages des juges ; aussi appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissiers, etc.), Cour Suprême du Canada, et \$150 de livres pour les juges, \$3,500 ; impression, reliure et distribution des décisions de la Cour Suprême, \$2,000 ; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la Cour Suprême, \$2,500. Cour de l'Echiquier du Canada—Commis de 2e classe, \$1,150 ; commis de 3e classe, John McDonald (nonobstant toute prévision dans l'Acte du Service Civil), \$800 ; messenger, Jas. O'Regan, \$300 ; dépenses imprévues, Cour de l'Echiquier du Canada, frais de voyage des juges et du registraire, traitement des shérifs, etc., et \$50 de livres pour les juges, \$3,500 ; divers déboursés, Cour Maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc., \$100 ; appointements du registraire de la Cour de Vice-Amirauté, Québec, \$666.66 ; appointements du prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, Québec, \$333.34, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police Fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1891.



13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du soin des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Wood (Brockville) du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, que la somme de deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de l'Orateur suppléant pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, que la somme de soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements (Chambre des Communes), d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, que la somme de treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la publication des *Débats*, Chambre des Communes.— (L'autorisation est par le présent donnée de payer à même ce crédit les sommes d'argent qui seront nécessaires pour rémunérer les membres du Service Civil qu'il faudra employer comme sec. des sténographes des débats de la Chambre des Communes, pendant la présente session, indépendamment des dispositions contraires de l'Acte du Service Civil), pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues (Chambre des Communes), d'après l'estimation du sergent d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille deux cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Appointements des employés de la bibliothèque, \$16,265 ; crédit pour la bibliothèque du parlement, \$10,000 ; achat d'ouvrages sur l'Amérique, \$1,000 ; dépenses imprévues de la bibliothèque, \$2,500 ; reliure de journaux, etc., \$2,000 ; préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'histoire de l'Amérique (à voter de nouveau), \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papiers à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

La première résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après le mot "suppléant," les mots "à être payés à la fin de la session."

Et la dite résolution ainsi modifiée est adoptée comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux appointements de l'Orateur suppléant, à être payés à la fin de la session, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Ontario, savoir : Pour terminer la construction du havre de Port-Arthur, \$40,000 ; et pour terminer le dragage de la rivière Kaministiquia, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bassin de radoub de Kingston, Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le havre du Cap Tourmente, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent—Améliorations du chenal entre Québec et Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bassin de radoub d'Esquimalt, portes de fer, etc., Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir : Bureau de poste de Dalhousie, achèvement, \$5,000 ; édifices fédéraux de Saint-Jean, améliorations, etc., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir : Station de la quarantaine de la Grosse-Île, \$3,000 ; Bureau de poste et du revenu de l'intérieur, Hull, achèvement, \$450 ; Bureau de poste de Joliette, achèvement, \$500 ; Bureau de poste de Lachine, etc., \$8,000 ; Bureau de poste de Laprairie, l'autorité municipale devant en fournir l'emplacement sans frais, \$5,000 ; Édifices fédéraux de Montréal, améliorations et réparations, \$1,500 ; Douane de Montréal, renouvellements, etc., \$9,000 ; Bureau de poste de Montréal, améliorations, renouvellements, etc., \$3,000 ; Bureau de poste de Montréal, éclairage à l'électricité, agrandissements, changements, etc., \$1,250 ; Douane de Québec, améliorations, \$3,000 ; Édifices fédéraux, Québec, améliorations, \$1,500 ; Bureau de poste, douane, etc., à la Rivière-du-Loup (Fraserville), \$8,000 ; Bureau de poste, etc., Saint-Henri, \$8,000 ; Bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe, \$8,000 ; Édifices fédéraux à Trois-Rivières, améliorations, etc., \$600 ; Pénitenciers de Saint-Vincent de Paul, \$30,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brookville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Lady Cartier, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Mme Delanvy, femme de l'agent des Sauvages tué au lac aux Grenouilles, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion

de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension payable à Mme Gowanlock à 400 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'allocation de surcroît, Robert W. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour solde de la division militaire et des états-majors de districts, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour solde des majors de brigade, frais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec, \$50,000; habillements et capotes, \$90,000; matériel, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'armes et soin des armes, y compris le salaire des garde-magasins, gardiens, armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation pour l'instruction militaire, \$40,000; solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, \$250,000; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention à l'association du tir du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de pièces d'artillerie, modèle amélioré, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, salles d'exercice, champs de tir et soin et entretien des propriétés militaires, \$22,000; construction et réparations, \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B., \$180,000; école de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Saint-Jean, P.Q., Toronto, London et Winnipeg, \$304,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Douanes, savoir : Appointements et dépenses imprévues des différents ports dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$115,160 ; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$91,135 ; dans la Province de l'Île du Prince-Edouard, 19,885 ; dans la province de Québec, \$225,795 ; dans la province de l'Ontario, \$285,930 ; dans la province du Manitoba, \$35,250 ; dans la province des Territoires du Nord-Ouest, \$5,000 ; dans la province de la Colombie-Britannique, \$45,665. Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection, \$21,200 ; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$16,400 ; laboratoire de la douane—frais des épreuves polariscopiques des sucres, y compris le traitement des personnes nommées ou employées à cette fin, \$60,000 ; divers—dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000 ; frais de l'administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent deux mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir : bureaux de poste, douane, etc., Almonte, \$15,000 ; édifice public de Brampton, \$6,500 ; Salle d'exercices du bataillon de Brantford, \$10,000 ; Bureau de poste, etc., Carleton-Place, \$10,000 ; Bureau de poste, douane, etc., Cobourg—achèvement, \$1,625 ; bureau de poste, douane, etc., Gananoque—achèvement, \$750 ; bureau de poste, douane, etc., Goderich, \$7,500 ; imprimerie de l'Etat, y compris l'appareil d'éclairage électrique, \$32,000 ; bureau de poste de Guelph—améliorations, \$800 ; édifices fédéraux, Hamilton—améliorations, \$1,000 ; bureau de poste, douane, etc., Lindsay—achèvement, \$600 ; douane, London—améliorations, \$1,800 ; édifices militaires de London, \$8,800 ; édifices publics d'Orilia—la ville donnant gratuitement pour sa part le lot Wheeler, \$6,000 ; bureau de poste, douane, etc., Pembroke—achèvement, \$10,000 ; douane, etc., Peterborough, \$10,000 ; bureau de poste, douane, etc., Port Arthur—lorsque l'emplacement sera donné, \$7,000 ; édifice public, Ottawa—addition à l'édifice de la cour suprême, \$5,000 ; bureau de poste, douane, etc., Prescott—achèvement, \$17,000 ; bureau de poste, douane, etc., Strathroy—achèvement, 12,000 ; édifices fédéraux, Toronto—améliorations, etc., \$1,500 ; salle d'exercices, Toronto—pour sa construction, à condition que la ville fournisse le terrain, tel que convenu, \$30,000 ; bureau de poste, douane, etc., Walkerton, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, savoir :—Bureau de poste de Brandon, \$21,000 ; bâtiments des immigrants à Winnipeg, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice, prison, etc., de Calgary—achèvement, \$11,000 ; bureau des agents des terres et des bois de la Couronne à Régina, Prince-Albert et Edmonton, \$15,000 ; édifices publics en général, \$5,000 ; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—achèvement, \$18,600 ; palais de justice, prison et station de police, \$10,000 ; bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary, \$10,000 ; palais de justice et prison de Régina—approvisionnement d'eau, etc.—achèvement, \$8,500 ; prison de Régina—maison des officiers—achèvement, \$6,500 ; édifices de la police à cheval du Nord-Ouest, \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Colombie-Britannique, savoir :—Réparations et améliorations en général aux édifices publics, \$3,000 ; édifices militaires à Victoria, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Bureau de poste, douane, etc., Annapolis—achèvement, \$12,500; édifice fédéral d'Halifax—réparations, etc., \$1,500; bureau de poste, douane, etc., Sydney (sud), \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffages, etc.—réparations, meubles, \$170,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$7,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$3,000; chauffage des édifices publics, Ottawa, \$60,000; gaz et éclairage électrique des édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$27,000; eau, édifices publics, Ottawa, \$20,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$8,000; service du téléphone, édifices publics, Ottawa, \$3,200; parc sur la Côte du Major, Ottawa, \$6,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$62,000; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$60,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$36,000; eau pour les édifices publics fédéraux, \$18,000; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; pour payer les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics, ci-devant faits directement par les différents départements intéressés, \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, ameublement, etc., \$2,000; matériaux pour réparations, etc.—ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Baie des Vaches—réparations, \$3,500; Economy, \$2,500; Margaree, prolongement du brise-lames—achèvement, \$1,800; Port-George—grosses réparations à la jetée, \$5,000; Port-Hood—réparations—Achèvement, \$6,300; Port-Maitland ou Green-Cove—achèvement, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des travaux publics, Ile du Prince-Edouard, savoir:—Enlèvement de roche, \$2,000; China-Point, \$200; réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir:—Quai de délestage et débarcadère de Campbellton—achèvement, \$5,000; Edgett's-Landing—quai de délestage—achèvement, 2,000; Kingston—quai sur la rivière Richibouctou—achèvement, \$2,500; Saint-Jean—Rivière des Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grandes Chutes, y compris l'enlèvement des obstructions entre Frédéricton et Woodstock; aussi la rivière Tobique—achèvement, \$1,000; brise-lames à Shippegan—achèvement, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour améliorations et réparations en général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente et un mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, Québec, savoir:—Chicoutimi, Saint-Alphonse et anse Saint-Jean, \$3,800; Rivière-du-Lièvre—achèvement, \$40,000; Rivière Nicolet—achèvement, \$5,000; Rivière Saint-

François, \$4,000 ; jetée de l'Anse à l'Eau, ou Tadousac—achèvement des réparations, \$1,250 ; New-Carlisle—achèvement, \$1,800 ; Sorel, brise-glaces, \$1,500 ; jetée de Trois-Rivières—achèvement, \$4,300 ; jetée de la baie Saint-Paul—aile à la jetée, \$5,000 ; Port-Daniel—allonge à la jetée—achèvement, \$5,500 ; Saint-Simon—jetée, \$3,400 ; jetée de Rimouski—réparations, \$10,000 ; bassin de radoub de Lévis, \$4,000 ; Saint-Laurent, île d'Orléans—travaux urgents de renouvellement et de réparation, \$5,000 ;—Rivière L'Assomption—achèvement, \$900 ;—rivière des Prairies—améliorations à la Pointe à la Carrière, à l'île Bizard et Sainte-Geniève, île de Montréal, \$5,000 ; Grande-Rivière—brise-lames—achèvement, \$9,500 ; jetée de Longueuil—abord du côté de la rive—achèvement, \$8,500 ; rivière Sainte-Maurice—chenal ouest, embouchure de la rivière—achèvement, \$1,500 ; jetée de Boucherville—les autorités fournissant \$1,000—achèvement, \$1,200 ; réparations et améliorations en général, ports et rivières, \$10,000 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, Ontario, savoir :—Port de Cobourg—lac Ontario, \$4,000 ; Kincairdine—réparations, \$1,500 ; port de Kingston—lac Ontario, \$6,000 ; Owen-Sound, \$20,000 ; Port-Elgin, \$1,000 ; Port-Hope—réparations, \$2,500 ; Portsmouth—réparations à la jetée—achèvement, \$2,000 ; rivière Ottawa—améliorations du chenal des bateaux à vapeur, à travers les passages de Pétawawa, en amont de Pembroke, \$1,500 ; Belleville—achèvement des travaux du port, l'autorité municipale protégeant l'île avec un coffrage jusqu'à concurrence de \$6,000, \$4,000 ; port de Toronto—travaux à l'entrée de l'est, la cité de Toronto devant y contribuer pour \$100,000, \$50,000 ; Little-Current, \$5,000 ; Southampton—achèvement, \$8,500 ; Havre Midland—à condition que les autorités locales fournissent \$10,000—achèvement, \$6,000 ; Meaford—travaux du havre, la ville ayant contribué \$3,000, \$3,500 ; réparations et améliorations en général, ports et rivières, \$10,000 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations et réparations en général, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations et réparations en général, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, savoir :—Colombie-Britannique—port de Victoria, \$6,000 ; Nanaïmo—enlèvement du rocher Nicol, \$5,000 ; réparations et améliorations en général, \$3,000 ; rivière Cowichan, \$1,000 ; rivière Fraser, \$20,000 ; rivière Colombie—améliorations au-dessus de Golden, \$5,000 ; rivière Coquitlan, \$500 ; rivière Colombie—améliorations entre Revelstoke et le lac Lafleche, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de dragage :—Dragueurs—réparations, \$30,000 ; dragage—Nouvelle-Ecosse, Île du Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, \$40,000 ; dragage—Québec et Ontario, \$40,000 ; dragage—Manitoba, \$15,000 ; dragage—Colombie-Britannique, \$15,000 ; dragage—service général, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de glissoires et barrages flottants, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille neuf cents soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de télégraphes, savoir :—Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement jusqu'à la Pointe aux Esquimaux, \$3,000 ; câble entre l'île d'Anticosti et la rive nord, golfe Saint-Laurent, \$15,000 ;

lignes de télégraphe, Territoires du Nord-Ouest :—Développements et améliorations, \$560 ; lignes de télégraphe, Colombie-Britannique :—Communication par télégraphe de la Pointe Bonilla et du Cap Beale, à Victoria—Nouvelle somme nécessaire—achèvement, \$3,400, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir :—Ponts, cité d'Ottawa, pont sur l'Ottawa, glissoires, canal Rideau et abords, \$8,300 ; pont sur la rivière Bataille, à Battleford—achèvement, \$12,000 ; pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, Territoires du Nord-Ouest—achèvement, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, 10,000 ; explorations et inspections, \$15,000 ; Galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000 ; arpentages et plans de propriétés d'Etat—Travaux publics, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir : Plus grandes facilités à Halifax, \$150,000 ; escalier pour conduire de la gare d'Halifax à la rue Nord, \$600 ; plus grandes facilités à Moncton, \$2,000 ; matériel roulant, \$10,000 ; prolongement devant la ville de Saint-Jean, dans les termes et conditions qu'autorisera et imposera le gouverneur en conseil, \$17,000 ; pont de piéton à la gare de Truro, \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Cap-Breton, savoir :—Pour compléter le chemin et le matériel roulant, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du chemin de fer d'Oxford et New-Glasgow, savoir :—Pour compléter le chemin et le matériel roulant, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement-Est, savoir :—Plus grandes facilités à Mulgrave, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Gaspé, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree et Chéticamp, le gouvernement local ayant

accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés—service quotidien à Port-Mulgrave, et continuation du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mulgrave à Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, voie du Cap-Breton, à \$200 par trajet, ne devant pas dépasser \$2,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis pour le service suivant:—Cinq voyages par semaine pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, et trois voyages par semaine pendant les autres huit mois de l'année pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de trois lignes de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes de steamers entre les ports d'Halifax et Saint-Jean *via* Yarmouth et Medway pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enquête sur les naufrages, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'enregistrement des navires en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de Montréal et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer "Ottawa" dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1891.



22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent trente-trois piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux agences, loyers et dépenses imprévues, service des Phares et des Côtes, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'achèvement et construction de phares et de signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de service des signaux pour l'année finissant le 30 juin 1891.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction d'une jetée et d'un phare, dans le bas de la rivière Traverse (à compte), frais estimés à \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques, savoir:—Observatoire, Toronto, \$5,250, observatoire, Kingston, \$500; observatoire, Montréal, \$500; allocation pour les observations météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, \$56,100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, hôpital de la marine et des immigrants, Québec, \$5,000; hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville) du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle des compagnies d'assurance pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration géologique pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille deux cent trente-cinq piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, savoir:—Province de Québec, secours, \$4,200; achat de couvertures de laine pour les Sauvages de l'Ontario et de Québec, \$1,600; écoles des Sauvages dans l'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, \$24,077.50; annuités aux termes du traité Robinson, \$16,806; pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la rivière Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap-Crocker, \$50 chacun, \$100; transport des Sauvages demeurant au Lac des Deux-Montagnes, d'Oka au township de Gibson,

à voter de nouveau, \$4,912.73 ; arpentage de réserves, à voter de nouveau, \$639.02 ; allocations de voyages à L. Foucher, surintendant des Affaires des Sauvages, pour la rive nord du Saint-Laurent, \$600 ; pour permettre au département de secourir certains Sauvages de l'Ontario dans la misère, et qui n'ont pas de fonds en propre, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Appointements, \$1,175 ; secours et achat de grains de semence, \$3,045 ; soins de médecins et médicaments, \$1,200 ; diverses dépenses, \$75 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir :—Appointements, \$2,055 ; secours et achat de grains de semences, \$2,700 ; soins de médecins et médicaments, \$800 ; diverses dépenses, \$200 ; frais de voyages, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Appointements, \$500 ; secours et achat de grain de semence, \$1,125 ; soins de médecins et médicaments, 300 ; diverses dépenses, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Affaires des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir :—Sauvages de la Colombie-Britannique en général, \$66,910 ; arpentages, \$11,837 ; commission des réserves, \$9,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent dix mille quatre-vingt-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Annuités, \$130,000 ; instruments aratoires, \$12,000 ; grains de semence, \$3,000 ; bestiaux et porcs, \$6,266 ; provisions pour les Sauvages sans ressources, 330,000 ; habillements—distribution triennale, \$2,745 ; écoles du jour, \$68,905 ; écoles d'industrie, \$139,214 ; arpentages, \$5,000 ; gages et instructeurs d'agriculture, \$29,430 ; entretien des fermes, \$14,834 ; Sioux, \$3,730 ; bâtiments de l'agence, \$14,702 ; dépenses générales, \$147,163 ; moulins et scieries, \$3,100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent quarante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal à la Pointe-Farren, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal du Rapide-Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent,—fleuve et canaux,

—lac Saint-Louis et canaux entre les lacs Saint-Louis et Saint-François, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent,—fleuve et canaux,— pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Murray,—achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir :—Canal Welland, \$80,000 ; creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, \$92,000 ; terres et dommages, etc., Grande-Rivière, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam, \$76,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Tay, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommage aux terres et travaux de connexion avec les barrages de retenue pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, savoir :—Construction d'un pont sur le canal à la rue Wellington, à Montréal, \$45,000 ; drainage des terres et filtration dans les levées entre Lachine et Côte Saint-Paul, \$8,400 ; achat ou construction d'une ligne de téléphone, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept milles trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir :—Pont sur la vieille écluse n° 2 et chemin, \$5,700 ; réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie ; enlèvement de la batture ; aussi construction de piles pour pont à Thorold, \$25,000 ; reconstruction d'un aqueduc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction, \$3,000 ; pour réparer les jetées de Port-Colborne et Port-Maitland, et les levées du canal, point de partage, \$10,000 ; réparer les levées avariées par les grandes eaux lors du 9 avril 1889, \$3,600 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille deux cent quarante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Chambly, savoir :—Exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluses, etc., \$15,000 ; dragage, construction de murs en blocaille, reconstruction de bajoyers, exhaussement des levées, \$28,246 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les fondations de l'écluse de Saint-Ours, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse de Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Carillon et Granville, savoir :—Pour deux jeux d'aiguilles, \$2,000 ; dommages causés à des terrains et service d'estimateurs, \$1,000 ; établissement d'un service téléphonique sur les canaux de Carillon et Grenville, \$1,700, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, savoir:—Pour logement et un bureau destinés au percepteur, à Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la rivière Trent, savoir:—Pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau, savoir: Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière Gananoque, \$11,000; construction d'un dragueur, \$15,000; construction d'un pont sur le canal entre les concessions C et D, Nepean Front, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cent cinquante piastres soit accordées à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du curage du canal Beauharnois, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; explorations et inspection, \$10,000; dragage sur les canaux, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des explorations et inspections, \$20,000; statistique des chemins de fer, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions quatre-vingt-trois mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Postes, savoir:—Service de transport, \$1,766,000; appointements et allocations, \$1,110,940; divers, \$206,200, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-six mille neuf cent dix piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Frais de voyages des fonctionnaires, \$2,000; coût probable des élections, \$1,000; impressions et annonces, y compris la traduction des ordonnances, \$7,000; papeterie, télégrammes, frais de port et téléphone, \$2,000; écoles, \$86,500; ponts et chaussées, \$35,000; frais d'hommes de loi, y compris le traitement du Conseil, \$1,500; commis, \$9,000; livres pour la bibliothèque et abonnement aux journaux, \$2,000; concierges et messagers du palais législatif et de l'hôtel du gouvernement, \$2,000; entretien des malades aliénés dans le pénitencier du Manitoba, \$6,000; éclairage et combustible pour le palais législatif et l'hôtel du gouvernement, \$1,500; frais de l'utilisation de quatre machines à forer, \$3,000; divers, justice (administration de la), y compris l'éclairage, le combustible et la papeterie pour le bureau du shérif, \$800; loyer de salles pour les cours, bureau du shérif, \$500; papeterie pour les juges de la Cour Suprême, \$200; salaires des concierges des palais de justice, à Régina, Prince-Albert et Calgary, \$2,000; procédures dans les matières d'insanité, \$300; coût de la publication des rapports du magistrat et honoraires du greffier (article 103, ch. 178, 49 Vic.), \$1,500; annonces des sessions de la cour, \$700; rapports et impressions des procédures de la Cour Suprême, \$500; dépenses incidentes (justice), \$500; réclamations du juge Richardson, \$500; dépenses imprévues, \$5,750; appointements des inspecteurs, du registraire et des commis, dépenses imprévues, etc., dans les Territoires du Nord-Ouest, \$15,160, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-seize piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir:—Appointements des officiers et inspecteurs d'accise, \$277,881.25; pour pourvoir à la nomination de huit agents d'accise de 3e

classe, \$4,800 ; pour augmentation d'appointements pour les agents d'accise au lieu d'allocations pour pension, \$695 ; service préventif, \$15,800 ; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000 ; pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$5,000 ; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., ainsi que les estampilles des tabacs domestiques et importés, \$70,000 ; A. Fréchette, traduction de circulaires, arrêtés du conseil, etc., \$150 ; Allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$3,500 ; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$250 ; pour augmenter le salaire de Patrick Cullen, messenger et gardien du bureau du revenu de l'intérieur, Montréal, \$200. Spécial—pour permettre au département de fournir de l'alcool méthyléneux, etc., aux fabricants, lesquels rembourseront le prix de revient, \$5,000 pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection et mesurage du bois, Montréal, savoir :—Sous-intendant, \$900 ; Québec—appointements, \$5,550 ; Trois-Rivières—sous-surintendant, \$300 ; commis, \$500 ; dépenses imprévues, \$5,000 ; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$8,300 ; pension des inspecteurs et mesureurs à la retraite, \$8,600, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des poids et mesures et gaz, savoir :—Appointements des inspecteurs et aides-inspecteurs des poids et mesures ; appointements des aides-inspecteurs de poids et mesures suivants :—Robt. Magnes, W. J. McDonell, aide-inspecteur à Pictou, N.-E. ; appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures, \$52,800 ; appointements des inspecteurs du gaz, \$12,700 ; loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures, \$18,000 ; loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Gaz, \$8,000 ; installation de 5 nouveaux bureaux d'inspection pour gaz, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des denrées, savoir :—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi concernant l'inspection des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des menus revenus, savoir :—Menus revenus, \$800 ; terres de la réserve de l'artillerie, \$3,305, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Solde de la police, \$320,000 ; subsistance, \$91,250 ; fourrage, \$82,000 ; combustible et éclairage, \$35,000 ; habillements, \$60,000 ; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$45,000 ; médicaments et douceurs, et dépenses de l'hôpital, \$4,000 ; livres, papeterie et formules imprimées, \$4,000 ; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions, \$60,000 ; dépenses imprévues, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, salaires et déboursés des garde-pêches et des gardiens, savoir :—Ontario, \$20,000 ; Québec, \$14,000 ; Nouvelle-Ecosse, \$20,000 ; Nouveau-Brunswick, \$20,000 ; Ile du Prince-Edouard, \$3,500 ; Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 ; Colombie-Britannique, \$6,000 ; pisciculture, passes-migratoires et nettoyages des rivières, \$40,000 ; dépenses judiciaires et imprévues, \$2,000 ; entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$100,000 ; exposition des pêcheries du Canada et pisciculture à Ottawa, \$2,000 ; pour payer le

service de personnes attachées au département des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistiques, savoir :— Subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du recensement et statistique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour favoriser le développement de l'industrie laitière au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'immigration, savoir :—Appointements des agents et employés—agent, Québec, \$1,700 ; sous-agent, Québec, \$1,100 ; commis, Québec, \$1,000 ; interprète, Québec, \$660 ; messenger, Québec, \$365 ; agent, Montréal, \$1,300 ; agent, Ottawa, \$1,300 ; agent, Kingston, \$1,300 ; agent, Toronto, \$1,650 ; agent, Hamilton, \$1,250 ; agent, London, Ont., \$1,000 ; agent, Halifax, \$1,000 ; agent, Saint-Jean, N.-B., \$1,000 ; agent, Winnipeg, \$1,400 ; sous-agent, Winnipeg, \$1,000 ; sous-agent, interprète, Winnipeg, \$800 ; agent, Brandon, \$1,400 ; agent Calgary, \$1,200 ; agent, Port-Arthur, \$1,000 ; agent, Victoria, C.-B., \$1,000 ; agent, Vancouver, \$1,200 ; appointements des agents en Europe, \$5,900 ; dépenses imprévues des agences canadiennes, \$16,000 ; subvention à la société pour la protection des immigrants à Montréal, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille deux cent soixante et trois piastres et vingt-trois centins, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille sept cent quarante piastres et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille cent cinquante-six piastres et trente centins, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille neuf cent quatre piastres et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille quatre cent trente-quatre piastres et vingt-neuf centins, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la Quarantaine, savoir :—Quarantaine, Grosse-Ile, \$18,000 ; Quarantaine, Saint-Jean, N.-B., \$2,600 ; Quarantaine, Pictou, N.-E., \$800 ; Quarantaine, Halifax, N.-E., \$3,400 ; Quarantaine, Charlottetown, I. P.-E., \$1,000 ; Quarantaine, Victoria, C.-B., \$1,900 ; Quarantaine, Sydney, N.-E., \$1,900 ; Quarantaine, Chatham, N.-B., \$900 ; Quarantaine Port-Hawkesbury, \$300 ; Lazaret de Tracadie, \$4,000 ; Pour faire face aux dépenses des

mesures à prendre pour la salubrité publique, \$5,000 ; Pour faire face aux dépenses pour la quarantaine des bestiaux et pour extirper la gale des moutons et les maladies des animaux, \$18,000 ; Pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, \$8,000 ; Ports de quarantaine à établir, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de Kéwatin pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses se rattachant aux levés hydrographiques de la Baie Géorgienne pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de causes en litige pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication d'un quatrième volume des *Cartwright's Cases* pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Académie des Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses du Recueil des arrêtés du conseil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication du sixième volume du "Dictionnaire généalogique des familles canadiennes," pour l'année finissant le 30 juin 1891.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et sept mille cinq cent quarante-trois piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, savoir :—Appointements du commissaire, \$5,000,00 ; appointements du surintendant des mines, \$3,200 ; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,200 ; appointements du secrétaire, 2,000 ; appointements du sous-secrétaire, \$1,500 ; appointements de sept inspecteurs des établissements gratuits, \$8,400 ; appointements des agents des terres fédérales, \$15,495 ; appointements des agents des bois de la Couronne, \$4,400 ; appointements de l'inspecteur des ranches, \$600 ; appointements de l'agent des terres fédérales de New-Westminster, \$1,500 ; appointements de l'agent des bois de la Couronne, New-Westminster, \$1,800 ; appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et du service des guides, \$45,618,25 ; Frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines, des inspecteurs des établissements gratuits et du commissaire de sylviculture ; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, de l'inspecteur des ranches, et du bureau principal ; compte du service spécial, papeterie et imprimerie, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$47,830 ; pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux—(l'autorisation voulue par l'Acte du Service Civil est par les présentes donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil), \$1,000 ; appointements des commis surnuméraires au bureau principal, Ottawa ; annonces, transcription, etc., \$27,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des terres fédérales pour arpentages, examens des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistiques, savoir :—Mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques, \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement-Est, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1891.



7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-un mille cent seize piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux réparations et frais d'exploitation des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux appointements et dépenses imprévues des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de perception des droits des glissoires et de barrages flottants, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille sept cent soixante-quinze piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des réparations et exploitation, ports et glissoirs—y compris l'écluse de la rivière Yamaska et les bassins de radoub de Lévis et d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et des îles des rivières de l'est et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer *Newfield* ou autre navire lorsque employé au service des câbles, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des télégraphes et signaux en général, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agent des travaux publics, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille quatre cent trente-huit piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885 aux militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Conseil Privé, savoir : Pour payer à A. Robert-

son une compension pour perte de salaire, du 1er juillet 1889 au 1er janvier 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, savoir: Compilation et préparation de la liste du service civil pour 1889-90 en anglais et en français, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent treize piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'imprimeur de la Reine, savoir: Pour payer à M. J. G. Barrette, commis surnuméraire, pour travail au bureau en dehors des heures réglementaires, \$92; crédit supplémentaire pour dépenses contingentes, \$2,000; correction des épreuves des versions française et anglaise de la liste du service civil pour 1889-90, \$121.20, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Revenu de l'Intérieur, savoir: Pour payer à John Courtman jusqu'au 30 juin 1890, pour perte de salaire résultant de ce qu'il n'a pas été tenu compte de son temps de service provisoire lorsqu'il a été confirmé dans sa situation de messenger, \$90; à M. A. Fréchette, pour traduction de circulaires et règlements techniques, etc, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux—Dépenses contingentes, savoir: Pour services supplémentaires particuliers, impressions, papeterie, etc, se rattachant à la perception des recettes des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, savoir: Pour payer à F. R. Byche ses services d'empaqueteur pour les années 1888-89 et 1889-90 à \$330 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordé à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du soin et nettoyage des édifices de l'administration, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, savoir: Somme nécessaire pour compléter le paiement des employés chargés de faire la balance des comptes des déposants de la caisse d'épargne des postes au 30 juin 1888, le crédit de 1889-90 à cette fin ayant été insuffisant, \$176.13; somme nécessaire pour pourvoir aux frais se rattachant au changement dans le calcul de l'intérêt sur les comptes des déposants de la caisse d'épargne des postes au 1er octobre 1889, par suite de l'adoption du nouveau taux de  $3\frac{1}{2}$  pour 100, \$574.38, somme nécessaire pour le service du canon du midi pour l'exercice qui finira le 30 juin 1890 (qui peut être payée à un employé du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service Civil), \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, savoir:—Pour payer à H. H. Bailey, examinateur de brevets, la différence entre \$1,200 par année, du 1er janvier 1886 au 30 juin 1890, avec les augmentations statutaires, et ce qui lui a été payé depuis cette date, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent huit piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du personnel de la Cour d'Echiquier:—Appointements de John McDonald, commis de 3e classe, à \$2 par jour, \$730; à déduire le montant autorisé par l'Acte du Service Civil, \$400; traitement du juge de la Cour de Vice-Amirauté, Ile du Prince-Edouard, du 13 novembre 1889 au 30 juin 1890, \$378.35, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, savoir: Gages et uniformes de nouveaux hommes (4) ajoutés à l'effectif à cause du service de garde de l'imprimerie et de l'augmentation du service des malles, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistique, savoir : Pour acheter en Angleterre et distribuer au Canada de l'orge à deux rangs pour semences, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du *Patent Record*, somme supplémentaire, le nombre de brevets ayant augmenté plus qu'on avait prévu, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'immigration et frais d'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à l'indemnité de session de feu J. S. Thompson, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cent sept piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à diverses dépenses, savoir :—Traducteurs français surnuméraires :—Pour traduction française du 1er juillet 1889 au 15 janvier 1890, \$1,557 ; Papeterie :—Nouvelle somme nécessaire, \$1,000 ; Divers :—Pour le service de deux voitures entre la Chambre et l'imprimerie, \$600 ; Journaux : Nouvelle somme nécessaire, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour une gratification à la famille de feu le Dr Wilson, rédacteur des lois de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir : Embranchement de Pictou — paiement d'annonces à Dennis Frères, \$28 ; embranchement de Saint-Charles, \$200,000 ; embranchement de la ville de la Rivière-du-Loup, \$600 ; embranchement de Dartmouth, \$6,000 ; agrandissement à Moncton, \$20,000 ; Frein à air comprimé pour wagons à marchandises, \$13,000 ; agrandissement à Saint-Jean, \$3,000 ; Chauffage des wagons avec la vapeur provenant de la locomotive, \$11,200 ; construction, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction et équipement du chemin de fer Oxford et New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Cap Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Pont-aux-Grands Narrows, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux travaux de la rivière Trent—Barrage et cale sèche, Bobcaygeon,—pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal de Fort Frances—Paiement à John Logan pour services rendus sur le canal de Fort Frances, attestés par Hugh Sutherland, alors en charge du canal de Fort Frances, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland :—Frais de l'enquête autorisée par le parlement à la dernière session sur l'administration de ce canal, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Chambly :—Réparation d'un

aqueduc, Rivière-aux-Iroquois, dragage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Williamsburg :—Réparations aux portes d'écluse et aux ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Lachine :—Gratification de deux mois à la veuve de P. Boulay, dessinateur du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des arpentages et inspections des chemins de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses d'une voiture particulière pour Son Excellence le Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir : Edifice fédéral de Halifax—améliorations, etc., \$300 ; entrepôts d'examen, \$50 ; Sydney (sud)—bureau de poste, douane, etc, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir : Bureau de poste de Frédéricton—réparations, \$80 ; bureau de poste de Woodstock, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir : Coaticook—bureau de poste, douane, etc., \$3,000 ; douane de Montréal—renouvellements, réparations, etc, \$2,500 ; bureau de poste de Montréal—pavé granolithique, etc., les autorités de la ville y contribuant la moitié, \$1,000 ; bureau de poste de Québec—améliorations, \$300 ; bureau de poste de Montréal—améliorations, \$300 ; douane des Trois-Rivières—réparations du mur de soutènement, etc., \$425 ; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille huit cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir : Edifice public de Guelph—améliorations, \$220 ; édifice public de Brampton, \$6,000 ; bureau de poste, douane, etc, de Napanee—achèvement, \$5,500 ; Strathroy—bureau de poste, douane, etc., \$5,000 ; Trenton—édifice, \$5,500 ; Lindsay—bureau de poste, douane, etc, \$3,400 ; édifices de l'administration, Ottawa—voûtes à l'usage du département des finances dans le palais de l'est, \$45,000 ; douane de London—achèvement, \$1,500 ; Pembroke—bureau de poste, douane, etc., \$4,000 ; bureau de poste de Stratford—achèvement des améliorations, etc., \$1,900 ; bureau de poste et douane de Saint-Thomas—achèvement des améliorations à l'appareil de chauffage, etc., \$1,100 ; imprimerie du gouvernement, \$1,000 ; observatoire provisoire, rue Cliff, Ottawa, \$350 ; bureau de poste de Toronto—travaux de salubrité, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, savoir : Bureau de poste de Brandon, \$10,000 ; pénitencier du Manitoba, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir : Calgary—palais de justice, prison, etc., \$10,000 ; Régina—résidence du lieutenant-gouverneur, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit

accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, ameublement, chauffage, etc, savoir : Bureau de poste d'Halifax—nouvelle armoire de sûreté, etc., \$900; édifices publics, Ottawa—améliorations au palais de l'ouest, \$1,800; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—puits, pompe, etc., \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, savoir : Jetée de Barrington, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir : Quaco—Réparations au brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des provinces maritimes en général, savoir : Réparations et améliorations, ports et rivières, provinces maritimes en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille neuf cent quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir :—Rivière du Lièvre, \$20,000; rivière Nicolet, \$1,500; jetée des Trois-Pistoles, \$140; Sainte-Adelaïde de Pabos (Petit Pabos), \$4,850; quai de Percé, \$4,000; La Malbaie, Ile aux Coudres et les Eboulements—réparations au quai, \$880; New-Carlisle, \$5,244; Saint-Timothée—quais, \$1,300; Grand Pabos—pour compléter les travaux du quai, \$1,000; réparations générales et améliorations, ports et rivières, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent soixante et neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ontario, savoir :—Creek de McGregor—pour terminer les travaux, \$300; Ports-mouth—réparations au quai, \$1,054; Rivière des Outaouais—améliorations du chenal des bateaux à vapeur dans les Narrows de Pétéwawa, en amont de Pembroke, \$820; Rivière Rideau—dragage, \$95; Rivière Thames—chenal à l'embouchure, \$4,200, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations générales et améliorations, ports et rivières, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir :—Nanaïmo—Enlèvement du rocher Nicol, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, savoir :—Montant nécessaire pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques—Ontario, savoir :—Communication télégraphique entre l'île de la Pointe Pelée, lac Érié, et la terre-ferme—pour relier le bureau de téléphone de l'Etat à la station de signaux du phare—Montant périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, savoir :—Pour relier la Pointe Bonilla et le Cap Beale à Victoria—Montant périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Nouvelle-Ecosse, savoir : A la Compagnie de télégraphe Dominion pour longueur additionnelle de ligne, de Canso à Dartmouth, construite en 1879-80, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de dragage, savoir : Nouvel outillage de dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses diverses, savoir: Arpentages et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des pêcheries, savoir: Pour rémunérer les services rendus par M. D. A. McLennan en rapport avec le bureau de renseignements des pêcheries, \$125; pour couvrir les frais de la commission relative à la pêche du hareng, \$1,800; Pour récompenser M. Charles Adams d'avoir pris dans le lac Huron un véritable spécimen du *Salmo Salar*, \$20, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, savoir: Pour indemniser M. George Georgeson d'avoir sauvé le phare et les bâtiments de la pointe de l'Est, île Saturna, C.-B., de l'incendie, le 14 juin 1889, \$30; gratification de \$50, autorisée par arrêté du conseil, à M. F. H. Ford, dont l'emploi en qualité de gardien de phare de Rustico-Sud a été aboli, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cent vingt et une piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du service maritime et fluvial, savoir: Pour payer une gratification aux membres du corps de police du port de Montréal, suivant la durée de leur service, à raison de l'abolition de ce corps; il sera accordé une année d'appointements à ceux qui ont vingt années et plus, et six mois à ceux qui en ont dix et moins de vingt, \$2,793.90; pour pourvoir aux observations sur la marée, \$2,000; pour pourvoir à la réclamation de Jotham O'Brien à raison de travaux additionnels lors de la construction des steamers *Princess Louise*, en 1883, et *Lansdowne*, en 1884, suivant l'arrêté du conseil du 9 décembre 1889, \$8,844.32; pour faire face aux frais de la levée hydrographique du chenal des navires, entre Garry Bush et New-Westminster, sur la rivière Fraser, C.-B., \$500; pour payer une gratification de sept mois d'appointements à John Giblin, à raison de l'abolition de son emploi de sous-préposé à l'engagement des matelots, de Québec, le 30 juin 1889, \$583.33, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de quarantaine, savoir: Quarantaine de la Grosse-Île, \$5,000; quarantaine de Chatham, N.-B., \$475; lazaret de Tracadie, \$400; salubrité publique, \$2,000; quarantaine des animaux, province de Québec, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille seize piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine, savoir:—Gratification de \$250 à Thomas Wood, gardien de l'hôpital de la marine de Victoria, C.-B., qui se retire du service après avoir été gardien de l'hôpital pendant seize années; gratification à Mme A. Rowand, veuve de feu le Dr A. Rowand, hôpital de la marine, Québec, 2 mois, \$66.66; pour payer les appointements d'une année à titre de gratification à Mme Mossman, directrice de l'hôpital de la marine de Québec, à raison de l'abolition de son emploi, \$300; pour pourvoir aux appointements d'une année à titre de gratification au Dr C. Robitaille, président de la commission, \$200; au Dr C. A. Parke, commissaire, \$200; au Dr C. E. Lemieux, médecin-visiteur, \$400; et au Dr N. E. Dionne, médecin-visiteur, \$400, par suite de l'abolition de leurs emplois respectifs à l'hôpital de la marine de Québec, à partir du 1er août 1889, suivant l'arrêté du conseil du 28 juin 1889; pour payer une gratification de deux années d'appointements au Dr P. A. Wells, dont les services en qualité de secrétaire de l'hôpital de la marine de Québec ne sont plus requis depuis le 1er janvier 1890, par suite de l'abolition de cette charge par l'arrêté du conseil du 17 décembre 1889, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir:—Pour contribuer à la construction des bâtiments de l'école des filles Sauvages sous les auspices de l'église d'Angleterre à Yale, Colombie-Britannique, 1,500; et pour l'achat d'un terrain sur lequel

sera située cette école, \$500 ; pour défricher le terrain et clôturer la ferme modèle de Metlakahtla, \$600 ; pour l'équipement de la chaloupe à vapeur appartenant au département : voiles et mâts, \$200 ; gages de l'équipage, \$1,080 ; meubles, effets de literie, ustensiles, etc., \$600 ; pour réparations au bureau des Sauvages de Kamloops, \$400 ; pour terminer les écoles d'industrie de l'île Kuper et de Kamloops :—Coût du bâtiment, \$17,277 ; transféré au département des travaux publics par le département des Sauvages pour les fins de la construction, \$8,122 ; montant requis, soit \$9,200 ; nouveau crédit pour terminer les constructions, école d'industrie de Kootenay, \$4,500 ; école d'industrie de Kamloops, \$800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cinq cent trente-huit piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Pour rétribuer le Dr P. Aylin, qui a vacciné 33 Sauvages de la réserve du Faisan-Rouge en mars 1889, au taux de 25 centins chacun, \$20.75 ; 72 Sauvages de la réserve du Petit-Pin, \$18 ; 107 Sauvages de la réserve du Foin-d'Odeur, \$26.75 ; 127 Sauvages de la réserve des Assiniboïnes, \$31.75 ; 100 Sauvages de l'Enfant-du-Tonnerre, \$25 ; 64 Sauvages de la réserve de Moosomin, \$16 ; 75 Sauvages de la réserve de Poundmaker, \$18.75 ; pour payer les gages de l'interprète, qui a aussi fait le service de conducteur d'attelage pour l'agence du Fort-Pelly, \$480 ; pour l'entretien de vingt élèves, à \$100 chacun par année, \$2,000 ; pour l'entretien de vingt-cinq élèves, à \$100 chacun par année, école d'industrie de Saint-Paul, \$2,500 ; installation à l'école d'industrie de Saint-Paul, \$4,000 ; pour améliorer le chemin de Prince-Albert au lac Montréal, en ouvrant 15 milles de nouvelles routes, \$200 ; pour l'achat de 4 bœufs de somme pour la réserve des Sarcis, \$300 ; pour l'achat de 30 tonnes de foin pour les bêtes à cornes de l'école d'industrie de Qu'Appelle, la récolte du foin ayant manqué par suite de la sécheresse dans l'été de 1889, \$240 ; pour contribuer à la reconstruction de la maison d'école de la réserve d'Enoch La Potac, détruite par les feux de prairie au printemps de 1889, \$100 ; pour l'achat de trois acres de terre additionnels pour l'école d'industrie de Saint-Paul, soit partie du lot 18, arpentage des terres fédérales, paroisse de Saint-Paul, afin de faciliter le drainage de la propriété de l'école, \$300 ; pour terminer la construction de l'école de Saint-Paul, \$2,600 ; pour terminer l'école d'industrie de Régina, \$3,500 ; écoles d'industrie en général, \$534.75 ; pour rémunérer M. John Russell d'avoir gardé le bois confisqué pour avoir été illégalement coupé sur la réserve de Saint-Pierre, \$442.10 ; estimation du coût d'une fosse et de cabinets d'aisance et des conduits, 12 x 12 x 14, à l'école d'industrie de Qu'Appelle, \$500 ; pour obtenir des grains de semence pour les Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, ce qui est nécessaire par le fait que les récoltes ont presque complètement manqué en 1889, à cause de la sécheresse, \$11,285 ; pour pourvoir à une deuxième école (catholique romaine) sur la réserve du lac du Flux et du Reflux (appointements de l'instituteur, \$300 ; pour aider à la construction, \$100), pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres et un centin soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Estimation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter les réparations à l'école des filles de la rivière Pic, lac Supérieur, Ontario, \$144.25 ; pour permettre au département de payer les appointements d'un instituteur à l'école sauvage de Stoney-Point, sous le contrôle du département, \$200 ; subvention pour venir en aide à la Société d'Agriculture de Muncey, \$60 ; pour aider les Sauvages de la rivière du Poisson-Blanc (rive nord du lac Huron) à construire un bâtiment destiné à servir d'église et d'école, ces derniers n'ayant pas de fonds pour cet objet, \$300 ; montant nécessaire pour compléter l'école des Sauvages à Bécancour, \$75 ; pour payer les appointements de l'instituteur de l'école qui pourra être établie à la baie du Poisson-Blanc, près de la réserve du lac du Poisson-Blanc, \$200 ; pour permettre au département d'acheter un petit morceau de terrain à Cacouana devant servir de réserve aux Sauvages de Cacouana, \$100 ; pour couvrir le surplus de la dépense faite lors du paiement des annuités en vertu du traité Robinson pendant cinq ans, de 1884 à 1889, \$2,620.76, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Nouvelle-Écosse, savoir :—Pour porter le traitement annuel du révérend D. McIsaac de \$50 à \$100 par année, \$50 ; pour permettre au département de payer certains comptes du service médical que le crédit de 1889-90 n'a pas suffi à couvrir, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir :—Pour permettre au département de payer certains comptes du service médical que le crédit de 1889-90 n'a pas suffi à couvrir, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Commission Géologique, savoir :—A l'égard d'un puits artésien à Deloraine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Pour indemniser R. Belcher de la perte d'un bâtiment incendié, au Fort-Saskatchewan, pendant que la police à cheval du Nord-Ouest l'occupait, \$650 ; autre somme nécessaire pour faire face aux dépenses de l'année, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent quarante et une piastres et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses relatives à l'expédition de la Skeena, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la somme nécessaire pour payer les frais de poursuite de la "St. Catharines Milling and Lumbering Co.," vs la Reine, \$1,500 ; la Reine vs la "St. Catharines Milling and Lumbering Co.," balance des frais, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la somme nécessaire pour payer les dépenses relatives au recouvrement des avances de grain de semence dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses du gouvernement dans les territoires du Nord-Ouest :—Pour payer la construction d'un pont sur la rivière à l'Esturgeon, Edmonton, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour autre somme nécessaire pour couvrir les frais d'examen de terre dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, que la compagnie de ce chemin a proposé de classer comme n'étant pas assez propre à la colonisation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour venir en aide aux Métis des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer 25 exemplaires de l'ouvrage de Taschereau sur "Les lois criminelles," pour échange de livres de bibliothèque, à \$10, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer 25 exemplaires du livre intitulé "The Water Lily," pour échange, à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer à l'abbé Dugas 25 exemplaires de son livre sur "Mgr Provencher et les missions de la Rivière Rouge," à 50c., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à J. A. Jodoin 25 exemplaires de l'"Histoire de la famille de Longueuil," à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1890.



43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à P. B. Mignault 25 exemplaires du "Manuel Parlementaire," à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à Alphonse Desjardins quarante exemplaires des "Débats parlementaires de Québec, pour 1888 et 1889," à \$8, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordé à Sa Majesté pour aider à la publication du septième volume du "Dictionnaire généalogique des familles canadiennes," pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3 Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour du matériel destiné à l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour classement des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer, à titre de gratification, à la veuve de feu le juge Jellett, du comté de Prince-Edouard, Ont., l'équivalent de deux mois de son traitement, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'appel au Conseil Privé dans la cause du procureur-général de la Colombie-Britannique vs le procureur-général du Canada, concernant le droit aux métaux précieux dans la zone du chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent quatre-vingt-une piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Douanes, savoir : Somme nécessaire pour payer la part des douanes (la moitié) des frais de réparation et d'entretien du yacht à vapeur du gouvernement, le *Cruiser*, pendant la saison de 1889, \$2,631.45; pour payer à John Dyke, agent du gouvernement à Liverpool, Angleterre, les services qu'il a rendus et les dépenses qu'il a faites en se procurant des renseignements au profit du département des Douanes, \$500; pour payer à M. Wm Doyle, ex-fonctionnaire du service préventif de Sa Majesté à Dalhousie, N.-B., une gratification de retraite, suivant arrêté du conseil du 9 septembre 1889, \$100; pour payer à M. R. Robichau, sous-percepteur des douanes de Sa Majesté à Météghan, N.-E., une gratification égale à 18 mois d'appointements, lors de sa retraite, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir : pour payer à Archie Gillis, constable à Port-Hood, N.-E., à titre d'indemnité pour perte de temps résultant d'une blessure causée par un coup de feu essuyé dans l'exercice de ses fonctions, au service du département du Revenu de l'Intérieur, 100; pour porter les appointements de T. B. Blair à \$1,400, à compter du 1er janvier 1889, date de son déplacement d'Hamilton à Toronto. Le budget n'y a pourvu qu'à compter du 1er juillet 1889, \$100; pour payer à Patrick Cullen, messenger et surveillant, bureau du Revenu de l'Intérieur, Montréal, un supplément de \$200 pour services rendus pendant l'exercice en cours, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage de bois, savoir : Autre somme nécessaire, \$11,000; pour payer une gratification à la veuve de feu J. Gilchrist, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept piastres et quarante centins soit accordée à sa Majesté pour les terres de la réserve militaire, savoir :—Somme nécessaire pour payer des frais judiciaires, commissions et vente de terrains, \$3,297.40 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection du gaz, savoir :—Pour rétribuer A. Code, inspecteur des poids et mesures, à Ottawa, des services qu'il a rendus en remplissant les fonctions de feu H. J. Hubertus, inspecteur du gaz, à Ottawa, depuis le 3 mars 1889, date de son décès, jusqu'au 1er juillet 1889, jour où il lui fut nommé un successeur, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, savoir :—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard—autre somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille trois cent cinquante-six piastres et quatre-vingt-huit centins, soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, savoir :—Lachine—pour payer à Mlle Elizabeth O'Neil une gratification égale à deux mois de salaire de feu son père, Wm O'Neil, \$76.25 ; Beauharnois—pour payer à l'écluseur Louis Bertrand son salaire depuis le 14 février jusqu'au 28 juin 1887, \$150 ; Chambly—reconstruction de la forge détruite par le feu, \$1,000 ; Williamsburgh—pour rétribuer John Reid, receveur des péages du canal à Cardinal, des services qu'il a rendus en qualité de surintendant intérimaire après le décès du surintendant McDonell, \$880.63 ; pour payer à la veuve de feu W. B. Forbes, surintendant des arrrages de frais de voyages, du 1er juillet 1873 au 1er octobre 1879, \$1,250 ; supplément de salaire à des personnes permanentement employées dans le service public, et rétribution de toutes autres personnes pour services rendus à cause ou au sujet de bateaux ou navires passant par les canaux entre le lac Érié et Montréal, depuis minuit, le samedi, jusqu'à six heures du matin, le dimanche, et depuis 9 heures du matin jusqu'à minuit, le dimanche, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille quatre cent soixante et une piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, savoir :—A ajouter au crédit voté pour un emploi de commis à \$400 dans le bureau de l'inspecteur des Postes, à Halifax, afin de permettre au directeur général des Postes de porter les appointements de M. Sydenham Howe à \$600 par année, \$200 ; somme nécessaire pour payer à la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique son service postal entre Vancouver et Victoria (crédit périmé à voter de nouveau) \$4,000 ; somme nécessaire pour rétribuer la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de son service postal sur la ligne-mère (crédit périmé à voter de nouveau), \$20,261.20, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir :—Autre somme nécessaire pour arpentage, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc., \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-cinq mille six cent neuf piastres et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour articles auxquels il n'a pas été pourvu, savoir :—Somme nécessaire pour couvrir les articles auxquels il n'a pas été pourvu pour l'exercice 1888-89, ainsi qu'il ressort du rapport de l'auditeur général, page 54 B, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-quatre piastres et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers : savoir : Saint-Vincent de Paul—A. Edward Kinny pour suppléer à l'insuffisance de ce qui lui a été accordé en commutation de revenants-bons, \$100 ; augmentation des salaires de D. J. McLellan et R. Roger, \$30 chacun, à compter du 1er juillet 1889, \$60 ; Pénitencier du Manitoba—Frais de transport du prisonnier Morris Blake en Angleterre, \$284.46 ; Pénitencier de la Colombie-Britannique—Pour payer à J. Fitzgerald, promu du rang de garde à celui de gardien en 1885, \$100 ; Pénitencier de Dorchester—Pour payer aux instructeurs de métiers, W. Hogan et H. Godsoe, \$30 chacun, pour 1887-88, 1888-89 et 1889-90, \$180, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent cinquante-trois piastres et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser aux dépo-

sants à la caisse d'épargne le montant que s'est approprié le sous-directeur de la poste, à Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers, savoir: gratification à Martin Kennedy pour services de garde au pénitencier d'Halifax jusqu'au 1er juillet 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, savoir: pour payer à l'honorable sénateur Montgomery le montant déduit de son indemnité sessionnelle de 1889, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques, savoir: appointements (auxquels il n'a pas été pourvu) du commissaire et du sous-commissaire des laiteries, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Québec, savoir: Bureau de poste de Joliette—solde dû pour travaux à l'entreprise, \$1,060; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$8,000; bâtiments de la citadelle de Québec—réfections et réparations, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, ameublements, chauffage, etc., savoir: Pour suppléer aux déboursés se rattachant à la redistribution des bureaux dans les édifices de l'est, de l'ouest et de la rue Wellington, parmi les différents départements du service public—nettoyage et réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, savoir:—Réparations et améliorations générales, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage, savoir:—Dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins et ponts, savoir:—Ponts—cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses, savoir:—Arpentages et inspections; compensation à MM. Péloquin et Phaneuf, pour la perte de leur barge "Germany" à Nicolet, sur le lac Saint-Pierre, en donnant sur un ouvrage de pilotis submergé dont la situation n'était pas suffisamment indiquée, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine, savoir:—Gratification de \$2,000 au Dr L. Catellier, le médecin et chirurgien interne de l'hôpital de la marine de Québec, dont les services ne sont plus requis par suite de la fermeture de l'institution, et qui a rempli les fonctions de cette charge depuis le 1er mai 1865, mais qui ne tombe pas sous le coup de la loi des pensions, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cent quarante-trois piastres et quarante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour combler les déboursés occasionnés entre le 1er avril 1888 et le 2 mai 1889, par une nouvelle étude hydrographique du fleuve Saint-Laurent—étant la moitié de la somme dépensée par le gouvernement impérial pour les mêmes travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour une somme nécessaire pour compléter celle votée par l'association britannique de l'avancement des sciences pour faire des recherches sur le caractère physique, la langue, la condition industrielle et sociale des tribus et hordes de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compte non soldé, savoir:—Pour acheter et procurer

des grains de semence aux colons des Territoires du Nord-Ouest (cette dépense sera tenue dans un compte non soldé, et les remises seront créditées à mesure qu'elles seront reçues), pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux comptes des Territoires, savoir: Autre somme nécessaire, \$10,000; Pour verser à J. A. Gemmill, avocat, Ottawa, administrateur de la succession de feu Francis J. Dickens, le solde d'une demande d'indemnité de pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent quarante-sept piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des licences, 1883, savoir: Pour rembourser aux porteurs de licences fédérales les frais de poursuite et amendes encourus à raison de violations de l'Acte provincial, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 24 janvier 1890, pour copie de tous papiers et correspondance entre l'Association des manufacturiers de l'Ontario et le gouvernement fédéral, pendant les années 1883, 1884 et 1885 au sujet de la législation projetée concernant les manufactures. (*Document de la Session, No 86.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill intitulé: "Acte concernant H. H. Vivian et compagnie (à responsabilité limitée)."

Bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le revenu de l'intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts revisés."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'interprétation."

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: Acte concernant le département de la Commission géologique" sans amendement.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau,—Correspondance relative à certaine assistance donnée aux Métis de Fort-la-Corne et autres lieux. (*Document de la Session, No 33h.*)

Aussi,—Etat concernant l'achat de grain de semence y compris une liste des prix payés pour le blé et l'avoine. (*Document de la Session, No 33i.*)

Aussi,—Etat concernant la distribution de grain de semence et instructions quant à la distribution de ce grain. (*Document de la Session, No 33j.*)

Aussi,—Correspondance, etc., concernant le pont de Saint-Albert. (*Document de la Session, No 33m.*)

Aussi,—Etat concernant la réclamations de la Cie d'Exploitation Forestière de la rivière Eau-Claire et de la rivière des Arcs contre le gouvernement pour du bois qu'elle prétend avoir été enlevé sur ses concessions. (*Document de la Session, No 33l.*)

Et aussi,—Mémoire au sujet des comptes de crédits de 1889 pour certaines des provinces et des Territoires du Nord-Ouest. (*Document de la Session, No 33k.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les banques et le commerce de banque.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 2 mai 1890.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quinze minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Vendredi, 2 mai 1890.

#### PRIÈRE.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre du 30 janvier 1890, pour copie du rapport et des témoignages pris par la Cour d'Enquête ordonnée par le département de la Marine pour connaître les causes de la perte du steamer "Quinté," qui a été incendié dans la Baie de Quinté, dans l'automne de 1889. (*Document de la Session No 87.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 21 avril 1890, pour un état donnant le montant des subventions votées en faveur du chemin de fer du Canada Atlantique pour la construction de son pont sur le Saint-Laurent, entre le Côteau et Valleyfield, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant non encore exigible ou restant à payer. (*Document de la Session, No 42b.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1890, pour copie de toute convention intervenue entre le gouvernement ou le ministre des chemins de fer et la Compagnie de Télégraphe dite "The Western Union Telegraph Company," concernant la construction et l'exploitation d'une ligne de télégraphe le long du chemin de fer du Cap-Breton. (*Document de la Session, No 88.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 21 avril 1890, pour un relevé du chiffre des subventions votées par le parlement à la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant encore dû ou non encore exigible. (*Document de la Session, No 42c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1890, pour copie des requêtes, lettres, plans et rapports d'ingénieurs en rapport avec la chaussée projetée à Hungry Bay, dans le comté de Beauharnois. (*Document de la Session, No 89.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 21 avril 1890, des requêtes et tous autres documents se rattachant à la construction projetée de l'embranchement du chemin de fer de Matane. (*Document de la Session, No 90.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1890, pour un état donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non payées. (*Document de la Session, No 87a.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à une prime sur le fer en gueuse, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell, — Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Et un débat s'en suivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7 heures et demie p.m.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité général sur la résolution proposée concernant une prime sur le fer en gueuse).

Et la question étant mise sur la motion,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Le Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire par mesure législative, qu'une prime de deux piastres par tonne sera payée pour tout fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien entre le 1er juillet 1892 et le 30 juin 1897 inclusivement.

Résolution à rapporter,

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

John Charles Rykert, écr, député du district électoral de Lincoln et de la ville de Niagara, se lève de son siège et déclare qu'il résigne son mandat comme membre de la Chambre des Communes pour le dit district électoral,—puis, il se retire.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des matelots, chapitre soixante-quatorze des Statuts révisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu pour le troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi le 10 avril dernier, que le bill du Sénat intitulé : " Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés," soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. Colby propose, secondé par M. Bowell,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre se divise : et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte modifiant les Actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion du M. Dewdney, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant les Actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les banques et le commerce de banque ;  
Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

*Samedi, 3 mai 1890.*

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

### Lundi, 5 mai 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Daly,—La pétition du conseil municipal de Deloraine; la pétition du conseil municipal de Glenwood, comté de Brandon; et la pétition du conseil municipal de Louise, comté de Rock Lake, tous du Manitoba.

Par M. Curran—La pétition de la Société pour la protection des femmes et des enfants, Montréal.

M. l'Orateur informe la Chambre que John Charles Rykert, écr, député du district électoral de Lincoln et Niagara ayant, de son siège en Chambre, résigné son mandat,—il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. Davin, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, pendant la session actuelle, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité rapporte la résolution suivante à titre de recommandation :—

Résolu, que dans l'opinion de ce comité, les secrétaires des rapporteurs officiels sont insuffisamment rétribués pour le travail difficile et ardu qu'ils sont tenus de faire, et que sous le rapport du salaire, ils devraient être placés sur le même pied que les commis surnuméraires sessionnels. Dans le cas où la recommandation du comité serait adoptée par la Chambre, le paiement additionnel devrait leur être compté à partir du commencement de la présente session.

Votre comité recommande de plus, qu'à dater du commencement de la prochaine session, l'emploi de membres du service civil à titre de secrétaires soit discontinué.

M. Girouard, du comité des Privilèges et Elections, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité permanent auquel ont été référées toutes les questions comprises dans certains documents, lettres et déclarations publiés durant la présente session dans les procès-verbaux de cette Chambre en date des 14 et 18 février, et 10 mars, concernant la part prise par John Charles Rykert, écr, député du district électoral de Lincoln et Niagara dans l'octroi de certaines concessions forestières dans les Territoires du Nord-Ouest, avec mandat de s'enquérir de tous les faits et mérites de l'affaire et de la conduite du dit John Charles Rykert à ce sujet,—a l'honneur de présenter comme son rapport le rapport suivant de son sous-comité qu'il a adopté à l'unanimité.

Votre comité soumet aussi, avec les présentes, les minutes de ses séances ainsi que la preuve faite et les exhibits produit devant le comité. (*Appendice No 4.*)

Sur motion de M. Ives, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que toutes les règles et ordres soient suspendus au sujet d'un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Hereford et la Compagnie de chemin de fer Maine Central.

Ordonné, que M. Ives ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Chapleau ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, dépose sur le bureau,—Acte des licences pour la vente de liqueurs, 1883. Mémoire des réclamations pour amendes, frais, etc., imposés sur les porteurs de licences fédérales pour violation de l'Acte provincial des licences. (*Document de la Session, No. 91.*)

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant l'Acte des matelots, chapitre soixante-quatorze des Statuts révisés, étant lu ;

M. Colby propose, secondé par Dewdney,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Wilson (Elgin) propose comme amendement, secondé par M. Bain (Wentworth),—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en prescrivant que le droit d'appel conféré par la loi générale contre les convictions sommaires s'appliquera aussi aux convictions sommaires prononcées en vertu du dit Acte des matelots.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ; elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Wood (Brockville), du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution proposée concernant une prime à être payée pour tout fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien, entre le 1er juillet 1892 et le 30 juin 1897, inclusivement, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de prescrire par mesure législative, qu'une prime de deux piastres par tonne sera payée pour tout fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien entre le 1er juillet 1892 et le 30 juin 1897, inclusivement.

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que la dite résolution soit maintenant lue la seconde fois,—et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Genl.)</i>	<i>Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>



<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wood (Westm'land), et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wright.—69.</i>
<i>Curran,</i>			

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Neveux,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Elgin).—45.</i>
<i>Couture,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

La dite résolution est, en conséquence, lue la seconde fois, et adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill portant de nouvelles dispositions au sujet de la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minéral Canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que le bill soit lu la seconde fois demain ; et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre," lesquels sont lus comme suit :

1. Page 1, ligne 13, après " Canada," insérez : " (k) ' Défense ' comprend la demande reconventionnelle."

2. Page 4, ligne 29, après " dimanche," insérez : " ou de tout autre jour non juridique."

3. Page 6, ligne 39, après " insérée," ajoutez : " mais une acceptation de payer à un endroit spécialement désigné n'est pas conditionnelle ou restreinte."

4. Page 6, ligne 41, retranchez depuis " tirée " jusqu'à " restreinte " dans la ligne 47.

5. Page 8, ligne 28, après " faux," insérez : " et si un chèque payable à ordre est payé par le tiré, sur un faux endossement, à même les fonds du tireur ou est ainsi payé et porté à son compte, celui-ci ne pourra exercer contre le tiré aucune action en répétition de la somme ainsi payée, ni opposer aucune exception à la demande du tiré pour la somme ainsi payée suivant le cas, à moins qu'il n'ait notifié par écrit le faux au tiré dans le cours d'une année à compter de la réception par lui de l'avis de ce paiement soit par la remise à lui faite du chèque, d'un livre ou état contenant inscription du paiement, ou autrement ; et à défaut par le tireur de donner la notification dans le délai ci-dessus, le chèque sera censé avoir été régulièrement payé à l'égard de toute autre personne, qui, y étant partie ou y étant dénommée, n'aura pas auparavant exercé de procédures pour la protection de ces droits."

6. Page 9, ligne 46, après "2," retranchez "mais" et insérez : "Et."
  7. Page 9, ligne 47, retranchez "et" et insérez : "mais."
  8. Page 10, ligne 13, après "change," insérez : "au billet."
  9. Page 10, ligne 18 après "brevet," insérez : "et s'il ne porte pas ces mots l'effet et tout renouvellement d'icelui seront nuls, si ce n'est entre les mains du détenteur régulier qui n'aurait pas connu cette cause."
  10. Page 11, ligne 22, retranchez : "s'il le veut."
  11. Page 14, ligne 17, retranchez depuis "au" jusqu'à "celui," dans la ligne 18, et insérez : "dans les deux jours suivants."
  12. Page 15, ligne dernière, après "change," insérez : "ou dans l'acceptation."
  13. Page 16, ligne 38, après "tireur" insérez : "l'accepteur."
  14. Page 18, ligne 18, après "déposé," insérez : "port payé."
  15. Page 18, ligne 22, après "poste," insérez : "ainsi qu'il a été dit ci-dessus."
  16. Page 19, ligne 6, après "mais," insérez : "à la réserve des dispositions du présent acte relatives à l'avis du refus."
  17. Page 19, ligne 11, après "faute," insérez : "d'acceptation ou," et après "paiement," insérez : "suivant le cas."
  18. Page 19, ligne 41, retranchez depuis "renvoyée" jusqu'à "(b)," ligne 45, et insérez : "le jour de son retour, ou le jour juridique suivant, au plus tard."
  19. Page 19, ligne 45, retranchez depuis "(b)" jusqu'à "Tout" dans la première ligne de la page 20.
  20. Page 20, ligne 24, après "raisonnable," insérez : "10. Aucun commis, compteur ou agent d'une banque n'agira comme notaire pour le protêt d'une lettre de change ou d'un bill payable à la banque ou à une succursale de la banque où il est employé."
  21. Page 20, ligne 25, retranchez depuis "52" jusqu'à "présentation," dans la ligne 26, et insérez : "Lorsqu'on n'a indiqué aucun lieu pour le paiement dans la lettre de change ou l'acceptation, la."
  22. Page 20, ligne 28, retranchez depuis "2" jusqu'à "l'accepteur," dans la ligne 29, et insérez : "Lorsqu'on a indiqué pour le paiement un lieu dans la lettre de change ou l'acceptation."
  23. Page 20, ligne 32, après "lettre," insérez : "Mais si quelque poursuite ou action est intentée sur cette lettre avant la présentation, la cour prononcera sur les frais, à sa discrétion."
  24. Page 21, ligne 35, après "régulier," insérez : "et est sujet à toutes les dispositions du présent acte relatives aux endosseurs."
  25. Page 26, ligne dernière, après, "payable," insérez : "b" Si une lettre de change ou un billet présenté à l'acceptation ou payable hors du Canada, est protesté pour défaut d'acceptation ou de paiement, une copie notariée du protêt et de la notification du refus d'acceptation ou de paiement, et un certificat notarié de la signification de cette notification feront preuve *prima facie* devant toutes les cours du protêt, de la notification et de la signification."
  26. Page 30, ligne 5, retranchez depuis "payable" jusqu'à "la," dans la ligne 7, et insérez : "à un endroit désigné, doit être présenté au paiement à l'endroit désigné; mais le souscripteur n'est pas libéré par l'omission de présenter le billet au paiement le jour de son échéance; néanmoins, s'il a été intenté contre lui une poursuite ou action à raison de ce billet avant la présentation, la cour statuera sur les frais, à sa discrétion, si aucun lieu de paiement n'est spécifié dans le corps du billet."
  27. Page 30, ligne 37, retranchez depuis "nécessité" jusqu'au second "de."
  28. Page 30, ligne 38, après "payé," insérez : "Si ce n'est pas pour la conservation de la responsabilité des endosseurs."
  29. Page 31, ligne 6, après "soit," insérez : "dûment."
  30. Page 38, dans la formule J, retranchez "propriétaire dans le dit district."
  31. Dans le titre, dans le corps du billet et dans les formules, substituez "billets promissoires" à "billets à ordre."
- Les quatre premiers amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.  
Le quatrième amendement étant lu la seconde fois est amendé en retranchant les mots "d'un livre ou état contenant inscription du paiement ou autrement."

M. Blake propose, secondé par M. McKenzie,—Que le dit amendement soit de nouveau modifié en retranchant les mots "d'une année à compter de la réception par lui de l'avis de ce paiement soit par la remise à lui faite du chèque," et les remplaçant par les suivants : "d'un mois après qu'il aura été notifié du dit faux."

Et la question étant mise sur l'amendement ainsi modifié, savoir:—

5. Page 8, ligne 28, après "faux," insérez : "et si un chèque payable à ordre est payé pour le tiré, sur un faux endossement, à même les fonds du tireur ou est ainsi payé et porté à son compte, celui-ci ne pourra exercer contre le tiré aucune action en répétition de la somme ainsi payée, ni opposer aucune exception à la demande du tiré pour la somme ainsi payée, suivant le cas, à moins qu'il n'ait notifié par écrit le faux au tiré dans le cours d'un mois après qu'il aura été notifié du dit faux ; et à défaut par le tireur de donner la notification dans le délai ci-dessus, le chèque sera censé avoir été régulièrement payé à l'égard de toute autre personne, qui, y étant partie ou y étant dénommée, n'aura pas auparavant exercé de procédures pour la protection de ces droits."

Et la dite question étant mise aux voix, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

## POUR :

## Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Jones (Dighy),</i>	<i>Moncrieff,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Neveux,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>O'Brien,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Thompson (Sir John)</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tyrnhitt, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Weldon (St. John)—58.</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Innes,</i>		

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Montague,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Purcell,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wood (Westm'd.)—43</i>
<i>Davis,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné.)</i>	<i>Semple,</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Les amendements subséquents étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements avec un amendement auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : "Acte ayant pour objet de modifier le chapitre cent vingt-sept des

Statuts révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant l'intérêt, " et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau la loi criminelle, " avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les banques et le commerce de banque ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

(*En comité.*)

Résolu, qu'afin de permettre à la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton de construire une voie ferrée, à partir de la ville de Calgary jusqu'à quelque point sur la branche nord de la Saskatchewan à ou près Edmonton, il est expédient de passer un contrat avec cette compagnie pour le transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles pour une période de vingt ans, et de payer pour tel service pendant la dite période, \$80,000 par année, le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la dite voie ferrée.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'afin de permettre à la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton de construire une voie ferrée, à partir de la ville de Calgary jusqu'à quelque point sur la branche nord de la Saskatchewan à ou près Edmonton, il est expédient de passer un contrat avec cette compagnie pour le transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles pour une période de vingt ans, et de payer pour tel service pendant la dite période, \$80,000 par année, le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la dite voie ferrée.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs, " étant lu ;

M. Jones (Halifax) propose, secondé par M. Eisenhauer,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. Colby propose comme amendement, secondé par M. Bowell,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants : “la Chambre se forme en comité général sur le dit bill dans six mois d'aujourd'hui.”

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Mardi, 6 mai 1890.*

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et la dite question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, renvoyé à un comité général devant siéger dans six mois d'aujourd'hui.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : “Acte à l'effet de faciliter l'achat, par la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de chemin de fer entre Hull et Aylmer, appartenant à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.”

Bill intitulé : “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.”

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

*Mardi, 6 mai 1890.*

**PRIÈRE.**

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant:—

**BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,**

**OTTAWA, le 6 mai 1890.**

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du neuvième jour du mois d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à John Sweetland, écuyer, shérif, comme officier rapporteur pour le district électoral de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de William G. Perley, écuyer, décédé, Charles Herbert McIntosh, écuyer, de la cité d'Ottawa, publiciste, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

**SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU;**

**Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.**

**A. J. G. BOURINOT, Ecuyer, C.M.G., LL.D.**

**Greffier de la Chambre des Communes, Canada.**

Charles Herbert Mackintosh, écuyer, député du district électoral de la cité d'Ottawa, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur prend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte relatif aux chemins de fer," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé. "Acte modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte relatif aux chemins de fer," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1891, et conformément aux dispositions de l' "Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 6 mai 1890.

(Document de la Session, No 3.)

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsides.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, —La réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1890, pour copie de toute correspondance échangée entre les officiers de l'état-major du district militaire No 1 et le département de la Milice, au sujet de la solde et des allocations des dits officiers. (Document de la Session, No 92.)

Aussi,—La réponse à une adresse à Son Excellence, du 21 avril 1890, pour copie de tous ordres en conseil faisant des nominations, promotions et changements dans le département de la Milice et de la Défense pendant le cours de l'année civile 1889. (*Document de la Session, No 92a.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—La réponse à un ordre de la Chambre du 21 avril 1890, pour un relevé de la quantité et de la valeur des œufs importés dans les provinces de Québec et Ontario et exportés de ces provinces, depuis le 1er janvier dernier; aussi, les noms des pays d'importation et d'exportation. (*Document de la Session, No 93.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'un droit de deux centins par livre soit imposé sur les porcs sur pied importés en Canada.

2. Résolu, que l'item 276 de l'Acte 49 Vic., chap. 33, soit abrogé et qu'il soit décrété comme suit:—Cuir à gants, lorsqu'importés par des fabricants de gants pour usage dans leurs fabriques pour la fabrication des gants, savoir: le chevreau, daim, chevreuil, antilope et cabiai, tanné ou préparé, coloré ou non coloré, 10 p.c.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'un droit de deux centins par livre soit imposé sur les porcs sur pied importés en Canada.

2. Résolu, que l'item 276 de l'Acte 49 Vic., chap. 33, soit abrogée et qu'il soit décrété comme suit:—Cuir à gants, lorsqu'importés par des fabricants de gants pour usage dans leurs fabriques pour la fabrication des gants, savoir: le chevreau, daim, chevreuil, antilope et cabiai, tanné ou préparé, coloré ou non coloré, 10 p.c.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées et renvoyées au comité général sur le bill modifiant les actes concernant les droits de douane, avec mandat et pouvoir de l'amender en conséquence.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité des Voies et Moyens ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

L'ordre du jour la seconde lecture du bill modifiant les Actes concernant les droits de douane, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre, ainsi que les résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, ce jour.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 7 mai 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Ross,—La pétition du conseil municipal de Saint-André, comté de Lisgar; et la pétition du conseil municipal de Springfield, comté de Selkirk, tous du Manitoba.

Par M. La Rivière,—La pétition du conseil municipal de Cartier, comté d'Iberville, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de Deloraine; du conseil municipal de Glenwood, comté de Brandon; et du conseil municipal de Louise, comté de Rock Lake, tous du Manitoba; demandant à la Chambre de prendre en considération l'opportunité d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

De la Société pour la protection des femmes et des enfants, Montréal; demandant certains amendements au bill maintenant devant le parlement, intitulé: "Acte modifiant de nouveau la loi criminelle."

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu de le rapporter avec des amendements, savoir :

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central.

Le comité recommande que, vu la période avancée de la session, ce bill soit placé sur les ordres du jour d'aujourd'hui, pour être délibéré en comité général immédiatement après les affaires de routine.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse (partielle) à l'ordre de la Chambre, du 23 janvier 1890, pour un état donnant les sommes d'argent dépensées par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût. (*Documents de la Session, No 96.*)



Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central, soit placé sur les Ordres du Jour d'aujourd'hui, pour être pris en considération en comité général immédiatement après les affaires de routine, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central; et, après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Weldon (Saint-Jean).

Ordonné, que le rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des déclarations faites au sujet de certaines fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis, demeurant à Battleford, ainsi que le procès-verbal des délibérations du comité et des témoignages rendus devant lui, soit imprimé pour l'usage des députés; et que le règlement 94 soit suspendu à l'égard de cette motion.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les Banques et le Commerce de banque; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant les Actes concernant les droits de douane, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Howell,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Sir Richard Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Mitchell,—Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants: "Vu la déclaration officielle du ministre des Finances indiquant un surplus de revenu pour l'an dernier et un excédent probable pour l'année présente et la suivante, le surcroît de taxes que l'on propose d'imposer sur le peuple par ce bill est injustifiable et sans nécessité."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Montmorency),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Beruer,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>

<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Brien.</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Wilson (Elgin).—62</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>		

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Jones (Digby)</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Broun,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Gullet,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Monplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm'd.).—93.</i>
<i>Daly,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau la loi criminelle," lesquels sont lu comme suit:—

1. Page 1, ligne 13, retranchez depuis "temps" jusqu'à "être" dans la ligne 14.
2. Page 2, ligne 6, après "article" insérez: "ou si le terme de son emprisonnement ou détention est expiré."
3. Page 2, ligne 43, retranchez "treize" et insérez: "quatorze."
4. Page 3, ligne 4, retranchez "trente" et insérez: "vingt et un."
5. Page 3, ligne 21, après "exposé" insérez: "intentionnellement."
6. Page 3, ligne 29, retranchez "treize" et insérez: "quatorze."
7. Page 3, ligne 33, retranchez depuis "qui" jusqu'à "co-habitent."
8. Page 3, ligne 45, retranchez depuis "femme" jusqu'à "(1)."
9. Page 3, ligne 47, après "ordonné," insérez: "le défloremet, la séduction ou."

10. Page 4, ligne 2, retranchez "treize" et insérez. "quatorze."  
 11. Page 4, ligne 4, retranchez "treize" et insérez: "quatorze."  
 12. Page 4, ligne 5, après "emprisonnement" insérez:

"2. Toute personne qui (1<sup>o</sup>) induit ou tente d'induire une fille ou femme au-dessous de l'âge de vingt et un ans, qui n'est pas prostituée ou n'est pas réputée de mauvaises mœurs, à avoir des relations sexuelles illicites avec une ou plusieurs autres personnes, soit en Canada ou hors du Canada; ou qui (2<sup>o</sup>) induit ou tente d'induire une femme ou fille à se livrer à la prostitution en Canada ou hors du Canada; ou qui (3<sup>o</sup>) induit ou tente d'induire une femme ou fille à quitter le Canada avec l'intention qu'elle se place dans une maison de prostitution à l'étranger; ou qui (4<sup>o</sup>) induit une femme ou fille à venir en Canada de l'étranger avec l'intention qu'elle s'y place dans une maison de prostitution; ou qui (5<sup>o</sup>) induit ou tente d'induire une femme ou fille à quitter sa résidence ordinaire en Canada (si cette résidence n'est pas une maison de prostitution) avec l'intention qu'elle se place dans une maison de prostitution, en Canada ou hors du Canada, est coupable d'un délit, et passible d'un emprisonnement de deux ans avec travail forcé.

"3. Toute personne qui, par menaces ou intimidation, porte ou tente de porter une femme ou fille à avoir, en Canada ou hors du Canada, des relations sexuelles illicites; ou qui, par ruses ou artifices, amène une femme ou fille, qui n'est ni prostituée ni réputée de mauvaises mœurs, à avoir, en Canada ou hors du Canada, des relations sexuelles illicites, est coupable d'un délit, et passible d'un emprisonnement de deux ans avec travail forcé."

13. Page 4, ligne 36, après "mariée," insérez: "à une autre."

14. Page 5, ligne 9, après "Dans", insérez "toute accusation ou."

15. Page 5, ligne 28, retranchez "treize" et insérez: "quatorze."

16. Page 5, ligne 32, retranchez "treize" et insérez: "quatorze."

17. Page 7, ligne 21, après "piastres" insérez: "au plus."

18. Page 11, lignes 14 et 15, retranchez "du nord-ouest" et insérez: "de l'ouest."

19. Page 14, ligne 8, après "lieu" insérez:

"3. Les procédures commencées sous l'empire du présent acte devant un juge, pourront, si ce juge se trouvait incapable d'agir par une cause quelconque, être continuées devant un autre magistrat compétent pour juger les prisonniers sous l'empire de cet acte dans le même comté, union de comtés ou district judiciaire; et ce dernier magistrat aura, en ce qui concerne les procédures en question, même pouvoir que si elles avaient été commencées devant lui, et pourra faire renouveler devant lui toute partie de procédures dont le renouvellement lui paraîtrait nécessaire."

20. Page 17, ligne dernière, après "terminé" insérez les paragraphes suivants: "84, 85, 86 et 87."

"84. Le shérif ou toute autre personne ayant la garde d'un délinquant condamné à être emprisonné dans la maison de réforme, pourra le détenir dans la prison commune du comté ou district où sa condamnation aura été prononcée, ou dans tout autre lieu de détention où se trouvera ce délinquant, jusqu'à ce que quelqu'un légalement autorisé à cet effet demande qu'il lui soit remis pour le transférer à la maison de réforme.

"85. Lorsque la durée de l'emprisonnement qu'un délinquant aura été condamné à subir dans la maison de réforme, par application d'une loi relevant de l'autorité législative du parlement du Canada, expirera un dimanche, ce délinquant sera mis en liberté le samedi qui le précédera, à moins qu'il ne désire rester jusqu'au lundi suivant.

"86. Le Gouverneur en Conseil pourra faire tels règlements qu'il jugera opportuns pour la libération, après la durée de leurs condamnations accomplies, des prisonniers détenus à la maison de réforme en vertu d'un acte du Parlement du Canada; et cette libération pourra être, soit absolue, soit provisoire et comme épreuve, sous les conditions qui seront imposées d'après les règlements ainsi faits.

“ 87. Le juge d'un district judiciaire ou tout magistrat de police, sur preuve suffisante qu'un jeune garçon condamné par application des dispositions d'un acte du Parlement du Canada, et qu'on a relâché pour le placer à l'épreuve, a manqué aux conditions de sa mise en liberté, pourra ordonner qu'il soit réintégré dans la maison de réforme; et le jeune garçon y sera ensuite détenu suivant sa condamnation première, comme s'il n'avait jamais été relâché.”

21. Ajoutez les clauses suivantes au bill :—

#### ARTICLE A.

“ 40. Les dispositions du présent acte, en ce qui concerne la maison de réforme pour jeunes garçons du Manitoba, n'entreront en vigueur qu'à la suite d'une proclamation rendue à cet effet par le Gouverneur en Conseil.

#### ARTICLE B.

#### *Serments extrajudiciaires.*

“ 41. L'article trois du chapitre cent quarante et un des Statuts révisés du Canada, intitulé : “ Acte concernant les serments extrajudiciaires,” est abrogé et remplacé par le suivant :

“ Tout juge, juge de paix, magistrat de police ou stipendaire, recorder, commissaire aux affidavits à produire en cours provinciales ou fédérales, ou autre fonctionnaire autorisé par les lois à recevoir le serment en quelque matière que ce soit, pourra recevoir la déclaration solennelle de quiconque la fera volontairement devant lui, suivant la formule contenue dans l'annexe du présent acte, pour attester soit la passation d'un acte ou instrument par écrit, soit l'exactitude d'une allégation de fait ou d'un compte rendu par écrit.”

Les treize premiers amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le quatorzième amendement étant lu la seconde fois, est ajourné pour plus ample considération.

Les deux amendements 15 et 16 étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le dix-septième amendement étant lu la seconde fois, est ajourné pour plus ample considération.

Le dix-huitième amendement étant lu la seconde fois, est ajourné pour plus ample considération.

Le dix-neuvième amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Le vingtième amendement étant lu la seconde fois, est ajourné pour plus ample considération.

Le vingt et unième amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Hickey propose comme amendement, secondé par M. Taylor,—Que tous les mots après “ Què ” soient retranchés et remplacés par les suivants : “ Considérant qu' le 4 mai 1886, John Charlton, le député d'alors pour Norfolk-Nord, a prononcé un discours en cette Chambre dans lequel il a déclaré, en faisant allusion à une réponse présentée le 27 mars 1886, au sujet de licences de coupes de bois, que “ je l'ai parcouru avec soin et je communiquerai plus tard à cette Chambre quelques-uns des résultats de cette étude.”

“ Que plus tard, dans une liste dressée par lui, sous le titre : “ Membres de la Chambre des Communes et du Sénat qui ont obtenu des concessions forestières pour

eux-mêmes en vertu d'Ordres en Conseil,—il a spécifié que C. E. Hickey, M.P., en commun avec Wm Broder, avait obtenu par Ordre en Conseil, en date du 30 avril 1884, pour lui-même et son associé, 50 milles sur le lac Kaogasikok, Manitoba;

“Qu'au village de Lynedoch, le 14 février 1887, le dit John Charlton a fait une déclaration solennelle énonçant entre autres choses “que la dite réponse renfermait une demande de Wm Broder; que Charles E. Hickey, M.P., était son associé; que la demande avait été faite le 20 avril 1883, et qu'un Ordre en Conseil pour 50 milles sur le côté sud du lac Kaogasikok avait été émis en date du 30 avril 1884, au sujet de cette demande.”

“Que le 11 mars 1890, John Charlton, le député actuel de Nordfolk-Nord a répété la même déclaration;

“Qu'en autant que le dit Charles E. Hickey n'a en aucun temps demandé une licence de coupe de bois pour lui-même, et qu'à aucune époque il n'a été l'associé, en aucune manière, de Wm Broder, et que par conséquent, il n'aurait pu faire pareille demande en commun avec lui et qu'il n'en a faite aucune en commun avec aucune autre personne, et que Wm Broder a fait la dite demande lui seul et pour lui-même, ce qu'établit pleinement la correspondance;

“Qu'aucun Ordre en Conseil n'a jamais été émis pour accorder une licence de coupe de bois au dit Charles E. Hickey, tel que déclaré et assermenté par le dit John Charlton, député de Norfolk-Nord;

“Qu'en conséquence, la conduite du dit John Charlton dans les circonstances a été et est déshonorante, malhonnête et scandaleuse.”

Et un débat s'ensuivant, le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Jeudi, 8 mai 1890.*

Alors la question étant mise sur la motion principale,  
Ordonné, que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

*(En comité.)*

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé:—Une augmentation prévue par le statut, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire d'Etat:—Pour payer à F. Colson la différence entre ses appointements de commis de la 1re classe et ceux qu'il a reçus à partir du 1er juillet 1888, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant par trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Chemins de fer et Canaux:—Pour pourvoir à la charge du comptable S. L. Shannon, omis du budget principal, 1890-91, \$1,500; somme additionnelle requise pour faux-frais, ministère des Chemins de fer et Canaux, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent quarante piastres trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Finances:—Somme requise pour payer la solde des frais d'impression des diagrammes statistiques, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère de l'Intérieur:—Pour augmenter les appointements de H. H. Rowat, depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au 30 juin

1891, \$200; pour payer les appointements de A. H. Whitcher, A. F., agent des terres fédérales à Winnipeg, qui doit être transféré au ministère d'Ottawa comme commis de 1re classe, \$1,700, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Travaux Publics :—Pour pourvoir aux transferts de E. T. Smith, nommé le 12 juillet 1889, percepteur des droits de glissoires et d'estacades, Ottawa, avec des appointements de \$1,200, et payé jusqu'ici à même le crédit "Perception des droits de glissoires et d'estacades" au personnel permanent du ministère des Travaux Publics comme commis de 2e classe; pour pourvoir au transfert de James Slater—nommé le 14 novembre 1889, assistant du percepteur des droits de glissoires et d'estacades, avec des appointements de \$850, et payé jusqu'ici à même le crédit "Perception des droits de glissoires et d'estacades"—au personnel permanent du ministère des Travaux Publics comme commis de 3e classe, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Postes :—Pour pourvoir à des augmentations prévues par le statut pour deux commis de la 1re classe additionnels, à \$50 chacun; pour pourvoir à la renomination, comme commis de la 3e classe, de M. M. Finn—dont les appointements étaient de \$650 par année au moment où il quitta le service, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Douanes :—Pour pourvoir à la nomination d'un commis de la 3e classe additionnel, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent quarante-trois piastres et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Affaires des Sauvages :—Pour nommer F. R. Byshe, emballer, à \$500 par année, à partir du 1er juillet 1890, \$500; pour pourvoir à une augmentation de 6 mois prévue par le statut, pour Mlle Maxwell, laquelle avait été omise du budget principal, \$25; pour pourvoir à l'allocation usuelle en faveur de Mlle Lyon, qui a subi un examen sur matière facultatives, \$50; pour pourvoir à la proportion de l'allocation usuelle en faveur de Mlle Ogilvie pour avoir subi un examen sur matières facultatives, du 20 février au 30 juin 1890, \$18.02; et pour son augmentation en raison de cet examen, pour 1890-91, \$50; pour ajouter à la somme de \$7,000 déjà accordée dans le budget principal, laquelle n'est pas suffisante pour faire face à la dépense annuelle pour faux frais, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faux frais :—Nouvelle somme requise pour soin et nettoyage des édifices des ministères, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, laquelle somme peut être payée à un membre du service civil, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement du juge de la cour de Vice-Amirauté, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

---

Le Sénat communique à la Chambre la résolution suivante :—

Résolu, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en Chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat n'a pas adhéré à l'amendement fait par elle aux amendements du Sénat au bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change, chèques et billets promissoires," pour la raison suivante, à savoir : parce que la limitation de l'exercice du droit d'action par le tireur contre le tiré, que l'amendement de la Chambre des Communes aux amendements faits par le Sénat à l'article vingt-quatre du dit bill, tend à fixer au terme d'un mois du jour où le tireur acquiert la connaissance du faux, établirait un délai trop court pour l'utile protection de ses droits et des droits et intérêts des tiers intéressés.

Et en outre, pour informer cette Chambre que, par la même raison, le Sénat a amendé le dit amendement de la Chambre des Communes en substituant les mots " d'une année " aux mots : " d'un mois " qui s'y trouvent, et pour demander son concours à cet amendement du Sénat.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins dix minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

---

Jeudi, 8 mai 1890.

#### PRIÈRE.

M. White (Renfrew), du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le rapport unique de ce comité,—lequel est lu comme suit :—

Le comité a interrogé, au cours de ses séances, le révérend Leo Gaetz, fermier établi près de la rivière du Daim, dans le district d'Alberta ; M. John Lowe, sous-ministre du département d'Agriculture ; W. A. Webster, fermier d'Ontario, actuellement employé par le département d'Agriculture pour promouvoir l'immigration vers les Territoires du Nord-Ouest ; M. A. J. McMillan, agent au service des autorités provinciales du Manitoba, pour promouvoir l'émigration vers cette province ; et M. Wm Saunders, directeur des fermes expérimentales du Canada.

Les témoignages de ces messieurs, tels que pris par les sténographes, sont annexés aux présentes et soumis comme annexe du rapport du comité.

Le témoignage de M. Gaetz, basé sur une expérience de six ans comme fermier dans le district d'Alberta, donne une très haute idée des ressources de cette région des Montagnes Rocheuses si peu connue encore sous le rapport du sol, des minéraux, du climat et du système orographique. M. Gaetz a choisi la région de la rivière du Daim, dans le district d'Alberta, pour y fonder son établissement, parce que le mauvais état de sa santé l'a forcé d'abandonner son ministère comme pasteur méthodiste dans les anciennes provinces du Canada. Il n'avait aucune connaissance agricole alors, mais il a déclaré au comité qu'il avait été heureux dans son exploitation et qu'il était parfaitement satisfait de son choix. Son témoignage est intéressant en ce qui concerne la nouveauté des détails donnés.

M. Lowe a donné des renseignements détaillés sur les opérations du département d'Agriculture à l'égard de l'émigration en 1889. Les chiffres qu'il a donnés démontrent que bien que l'immigration européenne en Canada ait sensiblement diminué

pendant l'année, celle venant des Etats-Unis a, par contre, subi une augmentation marquée. Les chiffres détaillés sont donnés dans son témoignage ci-joint. La dépense totale du département pendant l'année civile, y compris le coût de toutes les agences dans le Royaume-Uni et en Canada, s'est élevée à \$126,043, somme bien moins considérable que celle des années précédentes. Le chiffre total des immigrants d'Europe arrivés pendant l'année est, d'après les rapports des agents, de 52,983, et celui des immigrants des Etats-Unis qui se sont inscrits en douane avec des effets de colons, est de 38,617, formant un total de 91,600. Les détails relatifs à ces immigrants sont renfermés dans la preuve ci-jointe.

Le témoignage de M. W. A. Webster renferme un rapport sur ses travaux en différentes parties du Canada et aussi dans la partie des Etats-Unis avoisinant la frontière, et plus spécialement dans le Dakota où sont établis nombre de Canadiens émigrés. M. Webster déclare que les conditions agricoles des parties du Dakota qu'il a visitées sont très inférieures à celles qui se trouvent de ce côté-ci de la frontière. Il mentionne aussi le fait qu'il se produit un mouvement marqué parmi les Canadiens qu'il a visités pour revenir au pays. Il a constaté aussi que le manque de récoltes dans le Dakota y a produit une grande misère.

M. McMillan a donné un compte-rendu de ses opérations, particulièrement dans la province de l'Ontario, pour induire la classe d'émigrants qui se rendaient d'habitude aux Etats-Unis à aller s'établir dans le Manitoba. Il a déclaré que le nombre de ceux qui vont se fixer dans cette province augmente continuellement, et qu'ils y obtiennent, en apparence, les meilleurs résultats.

M. Saunders, directeur des fermes expérimentales, a fourni au comité, avec le plus de détails possibles, au cours d'une seule séance, un résumé des opérations des diverses fermes expérimentales du Canada. Il a donné des explications détaillées au sujet des essais tentés avec diverses céréales, en ajoutant aux renseignements donnés au comité lors de la dernière session, le résultat des opérations semblables faites en 1889. Il a donné des renseignements sur les essais tentés avec le blé et l'orge, et son témoignage démontre que les expérimentations faites avec l'orge à deux rangs ont réussi et font voir les avantages qui résulteraient pour les fermiers du Canada de la culture de cette variété par suite de sa supériorité sur l'orge à six rangs tant pour le maltage que pour l'exportation en Angleterre. Le témoignage de M. Saunders renferme tous les détails à ce sujet.

Votre comité a aussi examiné une proposition faite par la " United British Women's Emigration Society " pour aider à l'émigration venant de la Grande-Bretagne au moyen de prêts d'argent pour payer le passage d'immigrants de bonne classe ; cette proposition a été déferée à un sous-comité dont le rapport est annexé aux présentes. (*Appendice No 5.*)

M. Desjardins propose, secondé par M. Davin,—Que le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, soit adopté.

M. Curran propose comme amendement, secondé par M. Lépine,—Que le dit rapport ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au dit comité avec mandat de le modifier de manière à assurer aux traducteurs des *Débats* des salaires en rapport avec le travail qu'ils ont à faire.

Et la question étant mise sur l'amendement ; elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ; elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. Colby ait la permission de présenter un bill modifiant les actes relatifs au havre de Pictou.



Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Dewdney propose, secondé par M. Haggart,—Que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer y mentionnées.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur Général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général.

M. Chapleau propose, secondé par M. Dewdney,—Que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le Bureau des Statistiques du Travail.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les Banques et le Commerce de banque, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Armstrong propose, comme amendement, secondé par M. McMullen, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général dans le but de l'amender en insérant la clause suivante:—

“ Toutes les succursales des diverses banques chartées sous l'empire du dit acte resteront ouvertes pour la transaction des affaires jusqu'à trois heures de l'après-midi, les samedis, sauf lorsqu'un congé statutaire tombera un samedi.”

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Lavergne propose comme amendement, secondé par M. Guay, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'amender la clause 54 en retranchant tous les mots après le mot “ insolvable ” dans la dite clause.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise de la considération ultérieure des amendements 14, 17, 18 et 20 faits par le Sénat au bill intitulé : “ Acte modifiant de nouveau la loi criminelle, ” ajournés hier, lesquels sont lus de nouveau comme suit:—

14. Page 5, ligne 9, après “ Dans ” insérez : “ toute accusation ou.”

17. Page 7, ligne 21, après “ piastres ” insérez : “ au plus.”

18. Page 11, lignes 14 et 15, retranchez “ du nord-ouest ” et insérez : “ de l'ouest.”

20. Page 17, ligne dernière, après “ terminé, ” insérez les paragraphes suivants : “ 84, 85, 86 et 87 ”:—

“ 84. Le shérif ou toute autre personne ayant la garde d'un délinquant condamné à être emprisonné dans la maison de réforme, pourra le détenu dans la prison commune du comté ou district où sa condamnation aura été prononcée, ou dans tout autre lieu de détention où se trouvera ce délinquant, jusqu'à ce que quelqu'un légalement autorisé à cet effet demande qu'il lui soit remis pour le transférer à la maison de réforme.

“ 85. Lorsque la durée de l'emprisonnement qu'un délinquant aura été condamné à subir dans la maison de réforme, par application d'une loi relevant de l'autorité législative du parlement du Canada, expirera un dimanche, ce délinquant sera mis en liberté le samedi qui le précèdera, à moins qu'il ne désire rester jusqu'au lundi suivant.

“ 86. Le Gouverneur en conseil pourra faire tels règlements qu'il jugera opportuns pour la libération, après la durée de leurs condamnations accomplie, des prisonniers détenus à la maison de réforme en vertu d'un acte du Parlement du Canada; et cette libération pourra être, soit absolue, soit provisoire et comme épreuve, sous les conditions qui seront imposées d'après les règlements ainsi faits.

“ 87. Le juge d'un district judiciaire ou tout magistrat de police, sur preuve suffisante qu'un jeune garçon condamné par application des dispositions d'un acte du Parlement du Canada et qu'on a relâché pour le placer à l'épreuve, a manqué aux conditions de sa mise en liberté, pourra ordonner qu'il soit réintégré dans la maison de réforme; et le jeune garçon y sera ensuite détenu suivant sa condamnation première, comme s'il n'avait jamais été relâché.”

Le quatorzième amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Le dix-septième amendement étant lu la seconde fois.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Chapleau,

Résolu, que le dit amendement soit désapprouvé pour la raison qu'il est expédient de laisser le degré de punition infligée aux termes de cet acte, être réglé par le Statut concernant les peines, pardons et commutations de sentences.

Le dix-huitième amendement étant lu la seconde fois.

Sur motion de sir John Thompson, secondé par M. Chapleau,

Résolu, que le dit amendement soit désapprouvé pour la raison qu'il n'est pas expédient de changer l'expression “ du Nord-Ouest ” jusqu'à ce qu'un Statut soit passé pour mettre ce changement à effet en ce qui concerne toutes les matières se rapportant aux territoires.

Le vingtième amendement étant lu la seconde fois.

Sur motion de sir John Thompson, secondé par M. Chapleau,

Résolu,—Que la partie du dit amendement qui propose d'ajouter les paragraphes 86 et 87 soit désapprouvée pour la raison qu'il n'est pas expédient que les règlements y mentionnés soient faits complètement par ordres en conseil et sans indication plus explicite de la volonté du parlement quant à la nature et à l'effet des ordres en conseil ainsi autorisés à être faits.

Les paragraphes restants (84 et 85) du dit amendement sont alors adoptés.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs des raisons pour lesquelles cette Chambre a désapprouvé quelques-uns de leurs amendements au bill précédent.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du nouvel amendement fait par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill intitulé: “ Acte concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre, ” lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ; M. Bowell propose, secondé par M. Haggart,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. McMullen propose comme amendement, secondé par M. Lang,—Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants : “ cette Chambre ayant appris que le lieutenant-général Laurie, député de Shelburne, N.-E., a retiré \$631 pour frais de route d'Angleterre en Canada pour prendre part à la présente session du parlement, cette Chambre affirme qu'aucun député ou sénateur ne devrait retirer ou être autorisé à retirer des frais de route lorsqu'il se rend pour remplir ses devoirs parlementaires d'un endroit en dehors des limites du Canada.”

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et la dite question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 9 mai 1890.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers, savoir : Pénitencier de Kingston—Somme requise pour la construction d'une nouvelle salle séparée, \$775 ; allocation à la famille de feu l'ancien gardien d'hôpital à Kingston, \$750, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—Pour payer une augmentation de \$30 chacun aux gardes H. Roger et D. J. McLellan pour l'exercice 1890-91, \$60 ; pour payer à J. G. Moylan ses services dans la Commission royale chargée de faire une enquête au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, avec M. Baillairgé, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent soixante et deux piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du Manitoba—Pour entretien et réparations de l'édifice, \$5,362.85 ; pour augmenter les appointements des chapelains du pénitencier de la Montagne-de-Pierre, à la condition qu'ils consacrent tout leur temps aux prisonniers, \$200 chacun, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la Colombie-Britannique—Somme requise pour placer W. H. Kemp, comptable, garde-magasin et maître d'école, au maximum de sa classe, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à l'honorable D. Mills le montant de son indemnité sessionnelle déduite pendant la session de 1884, \$232 ; pour pourvoir à une augmentation annuelle de \$50 au sous-sergent d'armes, omis dans le budget principal, \$50 ; pour pourvoir à une augmentation de \$50 chacun à huit commis, indépendamment de la somme votée dans le budget principal, ces augmentations ayant été omises dans le budget principal, \$400 ; pour que les appointements de F. McGilivray et F. B. Hayes, premiers commis, soient fixés à \$2,200, les plaçant ainsi sur le même pied que les officiers de ce rang, \$700 ; pour pourvoir à la promotion de J. H. McLeod, commis sessionnel permanent, au rang de commis de la troisième classe, ayant charge du comité de l'agriculture et de la colonisation, à \$900 par année, \$900 ; papeterie—somme additionnelle requise, \$1,000 ; divers—pour pourvoir au paiement de deux exprès entre la Chambre et l'imprimerie du gouvernement, \$600 ; journaux—somme additionnelle requise, \$250 ; pour pourvoir à une augmentation de \$50 par année à G. A. Boudreault, messenger du greffier, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des *Débats du Sénat* et sténographie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des deux monuments à ériger sur des champs de bataille au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achèvement du canal de la Tay (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Saint-Pierre, savoir: pour la construction d'un quai, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer canadien du Pacifique, savoir: Construction, \$24,900; rémunération à payer à L. K. Jones, officier permanent du département des chemins de fer et canaux, en qualité de secrétaire de la commission des arbitres, nommé par arrêté du conseil du 27 février 1888, en sus de son traitement régulier, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine: Eclairage à l'électricité, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Beauharnois: Renouvellement de six ponceaux sur fossés, \$950; éclairage à l'électricité, \$1,000; clôtures, fossés, réparations aux fossés du côté nord du canal, \$4,700; approfondissement de la rivière en aval du barrage pour le passage des eaux des moulins, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Cornwall: Nouvelle somme nécessaire pour une demeure et un bureau pour le percepteur à Cornwall, \$1,500; à payer au township de Cornwall, dommages causés à la chaussée lors de l'accident de 1888, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland: Pour l'achat de certains droits pour l'enlèvement d'un barrage situé dans un cours d'eau conduisant à la rivière Chippewa à environ un mille du village de Marshville, \$700; pour le prolongement du déversoir du Welland, \$2,000; pour la construction et l'entretien d'un pont flottant entre Dunnville et Stromness, et le nettoyage de la décharge, \$750; pour la reconstruction de l'aqueduc à Stromness, \$7,500; pour la construction d'un nouveau pont tournant entre Stromness et le passage du chemin de fer entre Buffalo et Brantford, \$2,000; curage et approfondissement du fossé latéral du côté nord du canal d'alimentation, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau: Relevé du canal Rideau en amont des moulins de Kingston, \$1,500; approfondissement du bassin à Ottawa, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Saint-Pierre: Pour payer à H. F. Perley, I. C., deux ans de services en qualité de surintendant du canal Saint-Pierre, jusqu'à décembre 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de la Culbute: Règlement de réclamations et enlèvement d'obstacles à la navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations des canaux de Carillon et de Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, savoir: Exploration—pour payer à la veuve de feu Vernon Smith une gratification égale au traitement de feu son mari pour deux mois, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre quarante-trois des Statuts Révisés," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts Révisés, concernant le cens électoral," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Dewdney, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre quarante-trois des Statuts Révisés," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, dépose sur le bureau, —Rapport de la section d'Economie Sociale de l'Exposition Internationale Universelle de 1889 à Paris, préparé par Jules Helbronner, membre de la Commission du Travail. (*Document de la session, No 20.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 9 mai 1890.

#### PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

Du conseil municipal de Saint-André, comté de Lisgar; du conseil municipal de Springfield, comté de Selkirk; et du conseil municipal de Cartier, comté d'Iberville, tous du Manitoba; demandant à la Chambre de prendre en considération l'opportunité d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

M. Chapleau propose, secondé par M. Haggart,—Que le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les bulletins de votation et les boîtes de scrutin récemment inventés pour servir aux élections du parlement, soit autorisé à envoyer quérir personnes, etc.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise,—et la dite question est résolue négativement.

M. Chapleau, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les bulletins de votation et les boîtes de scrutin récemment inventés pour servir aux élections du parlement, et aussi sur les meilleurs moyens d'assurer le secret du vote, présente à la Chambre un rapport de ce comité qui est lu comme suit :—

Le comité a soigneusement étudié les questions qui lui ont été soumises, et a aussi examiné nombre de boîtes de scrutin; et après mûre considération, il en est arrivé aux conclusions suivantes :

Que le système actuel de votation est très défectueux en ce qui regarde le secret du vote, les erreurs possibles en inscrivant les votes et la perte de nombre de votes par suite des erreurs commises soit par le voteur, soit par le député officier-rapporteur. Qu'il est expédient pour le parlement d'établir un mode de votation assurant les objets suivants: (a) Une plus grande facilité pour voter, de manière à rendre l'exercice du cens facile même pour cette classe de voteurs qui est la moins favorisée sous le rapport de l'éducation ou de l'intelligence; (b) un mode d'action sûr et facile de voter et une garantie qu'il se conservera en bon ordre; (c) le moyen de prévenir la destruction de la boîte ou les obstacles qui pourraient empêcher de donner le vote; (d) l'empêchement des erreurs entraînant la perte du vote ou l'annulation des votes donnés, et empêcher qu'il soit donné des votes inutiles ou doubles; (e) l'exclusion, dans la plus large mesure, de la possibilité ou des occasions de fraude; (f) une plus grande économie dans la tenue de chaque élection.

Que sur le nombre de boîtes de scrutin soumises à l'examen, votre comité est d'opinion que trois d'entre elles, savoir: celles d'Ernest Fortin, de Lucien Bance et du greffier de la Couronne en Chancellerie paraissent le mieux assurer les objets ci-dessus.

En conséquence, le comité a l'honneur de recommander,—

1. Que l'Acte des Elections Fédérales soit amendé à cette session de manière à permettre l'usage, dans les élections partielles, suivant que le gouvernement le jugera à propos, d'ici à la fin du présent parlement des boîtes soumises au comité par Ernest Fortin, Lucien Bance et le greffier de la Couronne en Chancellerie, et à démontrer ainsi leur utilité pratique, et leur supériorité sur le système actuel de votation, afin de les adopter pour usage général si l'essai en est satisfaisant.

2. Que l'Acte des Elections Fédérales soit aussi amendé de manière à prescrire, dans le cas où l'essai des boîtes ne serait pas satisfaisant, que le numéro d'ordre et les noms de chaque candidat seront distinctement imprimés en encre de couleurs différentes sur les bulletins de votation, si, au jour de la nomination, les candidats conviennent d'une couleur spéciale; et que l'officier-rapporteur donnera à chaque candidat un certificat constatant le choix de la couleur qu'il aura adoptée.

3. Que l'invention de M. J. C. Auger, de Montréal, d'un cadenas avec sa clef enfermée dans un petit sac fait de papier, de toile ou autres matériaux, et muni de cordelettes passées autour de la partie extérieure du cadenas où la clef se trouve liée—les extrémités des cordelettes étant scellées sur le sac par l'officier-rapporteur afin d'empêcher que la boîte ne soit ouverte indûment—soit ajoutée aux boîtes de scrutin actuellement en usage, pourvu que le coût de cette invention soit assez modéré pour en justifier l'adoption.

Le comité a été frappé du caractère ingénieux de la boîte inventée par M. John Waddell, de Harriston, et est prêt à souscrire au rapport favorable du principal mécanicien du département des Travaux Publics à ce sujet: mais le coût élevé de cette boîte, qui atteindrait en Canada le chiffre de \$12, est un empêchement à son adoption pour usage aux élections fédérales.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, dépose sur le bureau,—Rapports et Statistiques des chemins de fer du Canada, et capital,

trafic et frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1889. (*Document de la Session, No 19a.*)

Sir John A. Macdonald présente aussi la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1890, pour un état donnant,—(a) les noms et le nombre de wagons officiels sur l'Intercolonial et ses embranchements; (b) le coût primitif, la date et le lieu de construction de chaque wagon, ou le nom de la personne ou compagnie de qui il a été acheté; (c) le coût des réparations ou les dépenses de ces wagons depuis leur achat; (d) les noms et salaires et les dépenses de chaque employé sur ces wagons officiels; (e) le coût annuel des approvisionnements de chacun de ces wagons. (*Document de la Session, No 41f.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 21 avril 1890, pour un état donnant,—

1. Le nombre d'acres de terres à pâturage actuellement affermés dans les Territoires du Nord-Ouest.

2. Le montant payé au gouvernement l'an dernier pour l'affermage des dites terres.

3. Le montant d'arrérages dus au gouvernement pour l'affermage des dites terres, et les noms des personnes devant ces arrérages.

4. Les noms des porteurs de baux sur le territoire desquels il n'est pas permis aux colons de s'établir sans leur consentement, ainsi que la superficie totale couverte par les dits baux, et la situation des terres mentionnées dans chaque bail. (*Document de la Session, No 33n.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1890, pour copie de toute correspondance échangée entre le département des Sauvages et l'agent et les chefs de la réserve de Caughnawaga, relativement à toute indemnité réclamée par les Sauvages de la réserve, par suite de ce que l'étendue de leur réserve été considérablement diminuée par des empiètements. (*Document de la Session, No 43c.*)

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Bryson,

Résolu, que le sixième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement soit adopté, à l'exception du dixième paragraphe qui recommande un mode de collecter les comptes dus par des membres pour impressions ordonnées pendant la session.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Bryson,

Résolu, que cette Chambre concoure dans dans le huitième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts révisés, concernant le cens électoral," lesquels sont lus comme suit :

1. Page 2, ligne 33, retranchez "G" et insérez "J."

2. Page 2, ligne 34, retranchez "G" et insérez "J."

3. Page 3, ligne 41, après "personne," insérez le paragraphe 7 qui suit :

"7. Mais aucune liste maintenant en vigueur ne sera réputée illégale parce qu'un arrondissement de votation y désigné contiendrait un plus grand nombre de noms d'électeurs que ne le permet l'Acte du cens électoral; et si une élection a lieu avant la prochaine revision de telle liste, l'officier-rapporteur de la division électorale dans laquelle se trouve l'arrondissement de votation pourra faire une subdivision de l'arrondissement en temps utile pour cette élection."

4. Page 3, ligne dernière, après "il" insérez : "signera deux de ces listes comme reviseur et."

5. Page 5, ligne 3, après "que," insérez : "le nom ou la qualité de la personne contre le nom de laquelle il est fait objection est incorrectement inscrit sur cette liste, mais qu'elle possède une qualité qui lui donne droit d'y être inscrite, l'officier-rapporteur maintiendra le nom de cette personne sur cette liste en faisant les corrections nécessaires; ou s'il l'appert que."

6. Page 5, ligne 6, retranchez depuis "nécessaire" jusqu'à "d'être," dans la ligne 8.

7. Page 5, ligne 10, retranchez depuis "reviseur," jusqu'à "ajoutera," dans la ligne 12.

8. Page 5, ligne 27, après "définitive," insérez : "lorsqu'il corrigera ainsi définitivement les dites listes, et avant d'en faire la transcription, il fera telle redivision des arrondissements de votation qu'il trouvera nécessaire, conformément à l'article vingt-trois du présent acte."

9. Page 5, ligne 37, après "supplémentaires," insérez : "en y insérant des renseignements exacts sur l'adresse postale, l'état, la qualité, le genre de propriété ou la résidence des électeurs."

10. Page 7, ligne 22, retranchez "juillet," et insérez : "septembre."

Les deux premiers amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le troisième amendement étant lu la seconde fois,

M. Chapleau propose, secondé par M. Haggart,—Que le dit amendement soit modifié en retranchant depuis "liste" jusqu'à "ne sera," et en insérant à la place des mots retranchés "existant à l'époque de la passation de cet acte;" et en retranchant tous les mots après "cens électoral" jusqu'à la fin du paragraphe.

Et le dit amendement ainsi modifié, est adopté comme suit :

3. Page 3, ligne 41, après "personne," insérez le paragraphe 7."

"7. Mais aucune liste maintenant en vigueur ne sera réputée illégale parce qu'un arrondissement de votation y désigné contiendrait un plus grand nombre de noms d'électeurs que ne le permet l'Acte du cens électoral;"

Alors les amendements subséquents étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries, chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts révisés, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre quatre-vingt-onze des Statuts révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant la protection des eaux navigables," étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.



(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour un embranchement à être construit à partir de Glenboro dans une direction ouest, sur un parcours d'environ 60 milles, jusqu'à un point sur l'embranchement projeté de la dite compagnie à partir de Brandon et se dirigeant vers le sud-ouest.

2. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour un embranchement à partir d'un point à ou près de Brandon, sur la ligne-mère du Pacifique, se dirigeant vers le sud-ouest vers ou près le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, et de là vers l'ouest, sur un parcours total de 100 milles ; et aussi, un octroi semblable au même taux par mille, pour l'embranchement projeté de la dite compagnie depuis un point sur la ligne qui vient d'être décrite, à ou près le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, se dirigeant dans l'est vers Deloraine, sur un parcours d'environ 25 milles, ce qui porte la longueur totale du chemin de fer auquel s'applique cet octroi à 125 milles.

3. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales au chiffre de pas moins que 6,400 acres par mille pour sa voie ferrée à partir d'un point dans le township 1, dans le rang 23 ou 24, à l'ouest du 1er méridien principal, jusqu'à Deloraine, sur un parcours d'environ 17 milles.

4. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Lac Seul des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station Shelley, sur la ligne-mère du Pacifique, jusqu'à un point à ou près du Lac Vaseux sur la rivière Winnipeg, sur un parcours d'environ 18 milles.

5. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour le chemin de fer de la compagnie depuis Calgary jusqu'à un point à ou près Edmonton, sur la Saskatchewan du nord, parcours d'environ 190 milles ; et aussi, un octroi de 6,400 acres par chaque mille de la ligne de la compagnie à partir de Calgary jusqu'à un point sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, sur un parcours d'environ 150 milles.

6. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie de Houille et de navigation du Nord-Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 3,840 acres pour chaque mille de la ligne de la compagnie depuis Lethbridge jusqu'à la Passe du Nid de Corbeau, distance d'environ 100 milles.

7. Résolu, qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet ; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ottawa, savoir :—Nouveau palais administratif, rue Wellington, pour compléter les paiements, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Edifice fédéral à Halifax, \$2,500 ; bâtiments des immigrants à Halifax, \$2,500 ; bureau de poste de Dartmouth, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics de l'Île du Prince-Edouard, savoir :—Edifice fédéral de Charlottetown—clôture—à voter de nouveau la somme périmée, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics du Nouveau-Brunswick, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., de Chatham, \$1,500 ; douane de Saint-Jean—améliorations, etc., \$2,000 ; bureau de poste de Frédéricton, etc.,—nouvel appareil de chauffage, \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir :—Bureau de poste de Richmond, etc., \$4,000 ; douane de Montréal—travaux d'hygiène, \$1,150 ; entrepôt de vérification de Montréal—amélioration et réparations, \$1,300 ; station de quarantaine de la Grosse-Île, \$20,000 ; édifice du revenu de l'intérieur de Montréal—travaux d'hygiène, \$1,400 ; bureau de poste, douane, etc., de Saint-Hyacinthe—à voter de nouveau, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir :—Edifice public de Cornwall—améliorations, \$1,750 ; douane de Peterborough, \$7,000 ; entrepôt de vérification de Toronto—somme additionnelle requise pour achat de lots de grève, \$4,000 ; collège militaire de Kingston—nouveau dortoir, \$10,000 ; école militaire de Toronto—à voter de nouveau, \$3,000, \$3,500 ; édifice public de Petrolia, \$4,000 ; édifice du parlement, Ottawa—construction d'un escalier allant de la bibliothèque à des salles du sous-sol préparées pour des livres, etc., \$700 ; cour Suprême, Ottawa—rallonge, \$10,000 ; édifices publics, Ottawa—pour recouvrir à neuf les maisons des chaudières, édifices du parlement et des ministères, \$3,200 ; bureau de poste, douane, etc., de Smith's Falls, \$4,000 ; bureau de poste, douane, etc., de Brantford, \$700 ; bureau de poste de Toronto—améliorations, \$5,800 ; imprimerie du gouvernement—emménagements spéciaux à l'étage supérieur pour le bureau de la papeterie, \$1,400 ; édifices de la poste et de la douane de Prescott—service d'eau, \$900 ; imprimerie du gouvernement—somme additionnelle requise pour terminer, \$7,000 ; édifice public de Trenton—pour terminer, \$2,200 ; édifice public de Brockville—travaux d'hygiène, \$550 ; douane de Toronto—travaux d'hygiène, \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux édifices publics, Manitoba, savoir :—Edifices publics en général, \$2,000 ; édifices militaires de Winnipeg, Fort-Osborne, \$2,750 ; pénitencier du Manitoba—bâtiments extérieurs, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir : Bureau d'enregistrement d'Edmonton, \$5,000 ; palais de justice, violon et logement de la police, \$5,000 ; logement et bureau du registraire—Battleford, \$1,200 ; école d'industrie de Régina, pour terminer, \$2,000 ; école d'industrie de Régina, service d'eau, lavoirs, bains, \$4,000, salle du conseil du Nord-Ouest, Régina—à voter de nouveau, \$6,000 ; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—Clôture et étables, \$4,000 ; nouvelle aide pour la construction d'un hôpital à Medicine-Hat, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Colombie-Britannique, savoir: Bureau de poste, douane, etc., de Vancouver, \$30,000; salle d'exercices de Victoria—la municipalité fournissant gratuitement l'emplacement, \$10,000; bureau de poste de Victoria—améliorations, \$800; nouvelle installation d'entrepôt à Victoria pour fins de douane et de revenu de l'intérieur, \$1,200; édifice fédéral de Victoria—voûte, bureau du sous-receveur-général, \$2,500; édifices militaires de Victoria—caserne de l'artillerie, \$16,000; édifices militaires de Victoria—corps-de-garde et porte cochère, \$2,700; entrepôt de vérification de Victoria, \$6,000; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, réparations, ameublements, chauffage, etc., savoir: Edifices de la police à cheval du Nord-Ouest—extincteurs, \$660; édifices publics, Ottawa—édifices de l'est, \$1,300; édifice fédéral de Charlottetown, \$800; édifice public de Windsor, N.-E., \$200; édifice public de Windsor, Ontario, \$225; bureau du revenu de l'intérieur, Québec, \$700; bureau de poste de Saint-Jean, N.-B., \$825; banque d'épargne de Saint-Jean, N.-B., \$800; douane de Trois-Rivières—réparations, \$500; bureau de poste de Kingston, \$1,150; douane de Kingston, \$650; bureau de poste de Winnipeg, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir: Summerville—réparations au quai (à voter de nouveau), \$1,500; Western-Head—à voter de nouveau, \$1,500; South-Gut—jetée, \$1,800; Ingonish (Sud), \$1,000; Anse de Kennington (Gabarus)—Chenal des bateaux, \$300; Rivière-au-Sable—ouvrage de protection, \$5,000; Wreck-Cove, la municipalité fournissant \$200, \$500; L'Ardoise—brise-lames, \$5,000, Rivière Française—jetée, \$1,500; Irish Cove, \$3,500; Chezzetcook-Ouest, \$5,000; jetée du Passage de Barrington—Pour terminer, \$3,750; Port-Latour—passage, \$3,000; Rivière Sissiboo—amélioration du chenal, Baie de Sainte-Marie à Weymouth, \$8,000; quai de Georgeville, \$4,000; quai de la pointe de Cribbin, \$4,000; Pointe de Pierre—chenal pour bateau, \$500; Ile de Pierre, \$3,800; Louis-Head, \$3,000; Port-Maitland ou Anse Verte, \$1,000; Digby—jetée nouvelle à la Raquette—à voter de nouveau la somme périmée, \$40,000; brise-lames de Joggins—Réparations, etc., \$2,200; Tidnish—à voter de nouveau, \$2,000; Grand-Village, \$2,800; Grande-Tracadie—à voter de nouveau, \$1,000; Mabou—réparations à la jetée, \$6,000; Cheticamp—dragage, \$2,000; Lismore—pour prolongement de la jetée, \$3,000; Round Hill, \$2,000; Walton, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ile du Prince-Edouard, savoir:—Miminegash, \$3,500; Brae-Harbor—pour aider à construire un brise-lames, la municipalité ayant souscrit, \$500, \$1,000; Souris-Est—brise-lames, etc.. à Knight's Point, \$3,700; jetée de Port-Selkirk, \$1,000; réparations aux jetées et aux quais du gouvernement, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières; Nouveau-Brunswick, savoir:—Rivière Noire—réparations au brise-lames, \$500; réparations au brise-lames de la Pointe-au-Nègre, Pointe de Saint-Jean, \$25,000; Rivière Saint-Jean—barrage de dérive sur les battures d'Oromocto, \$500; havre de caraque—quai aux Huîtres, \$1,500; Rivière Saint-Jean—améliorations entre Woodstock et Fredericton, \$1,500; débarcadère de Edgett—somme additionnelle requise pour compléter l'empierrement du quai, \$850; Ile de Gray—Brise-lames, \$4,000; havre de Shédiac—améliorations à la Pointe-du-Chêne et dragage à l'entrée du chenal, \$9,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir:—Cacouna—jetée, \$4,000; jetées de Belœil—réparations, \$1,500;

Rivière Saint-Louis—pour terminer, \$4,500; Pointe à Valois—prolongement du quai—pour terminer, \$2,000; Etang du Nord, \$1,000; Grande-Rivière—rallonge du brise-lames, \$1,500; Rivière Newport—pour compléter, \$450; Sainte-Anne des Monts, \$5,000; Pointe Saint-Pierre—enlèvement d'un récif, \$1,500; Sainte-Anne du Saguenay—pour terminer, \$2,500; Roberval—jetée, lac Saint-Jean, \$4,000; Trois Pistoles—jetée, pour terminer, \$3,000; jetée de l'Île-Verte, \$3,000; Île-aux-Coudres \$250; Berthier (en bas)—réparations à la jetée, \$500; jetée de Beauport, \$300; Sainte-Anne de la Pérade, \$2,500; Rivière Yamaska—pour terminer les réparations à l'écluse et au barrage, \$9,000; jetée de Coteau Landing, \$4,000; Saint-François—Île d'Orléans—réparations à la jetée, \$800; Rivière Ottawa—améliorations du chenal à Mille Îles, \$1,000; Saint-Michel de Bellechasse—réparations, \$1,000; jetée de Saint-Timothée, \$1,000; jetée de Sainte-Famille—réparations, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ontario, savoir:—Owen-Sound—dragage à l'entrée du chenal, \$4,000; Kingsville—réparations, \$1,200; Baie Georgienne—enlèvement des rochers Robertson dans le grand passage entre Clapperton et l'île de Croker, \$3,000; Rivière de la Pointe Nation—la municipalité fournissant, \$5,000, \$5,500; Rivière Rideau—dragage du bras nord—pour terminer, \$2,000; Belleville—dragage, \$6,000; Beaverton—quai—la municipalité fournissant \$1,500, \$5,000; McGregor's Creek—pour terminer, \$1,500; Rivière Scugog—améliorations à Lindsay, \$3,000; Warton—pour terminer le brise-lames—à voter de nouveau \$3,800, \$9,000; Rivière Saugeen, \$1,600; Grande Baie—Keppel-Nord, \$2,000; Thornbury—dragage, \$3,000; Parry-Sound Narrows, \$6,000; Havre de Goderich, \$2,500; Havre de Rondeau—Réparations, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Manitoba, savoir:—Rivière-Rouge—service hydrographique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Columbia—améliorations entre l'embouchure de la rivière Kootenay et la partie internationale, \$6,000; Rivière Nicomeckle, \$500; Rivière Skeena, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, dragage, savoir:—Nouvel outillage de dragage—Provinces Maritimes, \$16,700; nouvel outillage de dragage—Québec et Ontario, \$2,500; nouvel outillage—Colombie-Britannique, \$5,000; dragueurs—réparations, \$5,100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Samedi, 10 mai 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, lundi prochain.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 12 mai 1890.

PRÈRE.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, dépose sur les bureau,—liste des écoles congrégationnelles dans les Territoires du Nord-Ouest, 1889. (*Document de la Session No 33o.*)

Sur motion de M. Girouard, secondé par M. Joncas,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Privilèges et Elections.

Sur motion de M. McNeill, secondé par M. Shanly,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des faits relatifs aux fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis, domicilié à Battleford.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre cent un des Statuts révisés," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre ;

Et aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec,"—auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Hector L. Langevin,—Que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant des subventions aux chemins de fer et aux compagnies de chemins de fer ci-après mentionnés.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, savoir : Rivière Ottawa—Réfection de la glissoire aux chutes du Grand Calumet, \$8,000 ; rivière Petewawa, district d'Ottawa, \$5,000 ; district d'Ottawa—réfection des constructions aux stations Des Joachims et Calumet, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des routes et ponts, savoir : Pont en fer sur la Grande Rivière, à York, \$20,000 ; pont sur le canal Rideau, à la rue Maria, cité d'Ottawa, \$15,000 ; pont sur la rivière Ottawa, au pied du lac Témisca-

mingue, les gouvernements d'Ontario et de Québec contribuant chacun \$4,000, \$4,000 ; pour la construction d'un pont libre sur la rivière du Vieux au fort McLeod —montant périmé, \$10,000 à voter de nouveau, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des télégraphes, savoir : Lignes terrestres et câbles pour la côte et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et les provinces maritimes—Pour relever le câble de la Grosse Ile aux Rochers aux Oiseaux (îles de la Madeleine) et le reposer entre Meat-Cove et l'île de Saint-Paul, \$3,000 ; pour relier l'île Whitehead à l'île Grand Manan, baie de Fundy, \$3,000 ; ligne reliant Meat-Cove à la Pointe-Blanche, Cap-Breton, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, savoir : Réfection de la ligne entre Ashcroft et Barkerville, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des subventions postales et subventions aux paquebots, savoir : Montant nécessaire pour défrayer le transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni, en vertu d'un contrat passé avec M. Andrew Allan, aux taux de \$125,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre le port Mulgrave, au terminus du chemin de fer de prolongement de l'Est, et la baie de l'Est, Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et treize piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté, pour service maritime fluvial, savoir : Montant additionnel de \$573.80 dans les cas des sergents Benjamin Holdbrook et Camillo Nourrie autrefois de la police du havre de Montréal, ces derniers ayant été employés toute l'année au lieu de pendant la saison de navigation, ainsi que pourvu dans le budget supplémentaire de 1889-90, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour pourvoir à l'achat d'un nouveau steamer afin de remplacer le "Sir James Douglas" employé au service des phares, des bouées et de la côte dans la Colombie-Britannique, navire qui n'est plus en état de faire ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des pêcheries, savoir : Pour faire face à l'augmentation de la dépense de la garde des pêcheries par suite du changement projeté relativement au système de protection—Pêcheries, Ontario, \$3,000 ; pêcheries, Québec, \$2,000 ; pêcheries, Nouveau-Brunswick, \$3,000 ; pêcheries, Nouvelle-Ecosse, \$3,000 ; pêcheries, Ile du Prince-Edouard, \$500 ; pêcheries, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 ; examens des huîtrières, \$5,000 ; coût de construction d'établissement destinés à la culture du homard, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Sauvages, Ontario et Québec, savoir : Pour venir en aide à la société d'agriculture des Sauvages Oneida de la Thames et lui permettre d'offrir des prix à son exposition annuelle, \$60 ; pour venir en aide aux écoles suivantes établies pour les enfants sauvages de la foi protestante au lac du Poisson-Blanc, Ont., \$200 ; Chappleau, Ont., \$200 ; pour venir en aide à la société d'agriculture des Sauvages Muncey de la Thames qui n'a pas de fonds destiné à couvrir l'achat de prix pour son exposition annuelle, \$90 ; pour dédommager John Grant, un squatter établi sur la réserve Gibson, à raison d'améliorations qu'il a dû abandonner, savoir : une maison de 18 x 16 ainsi que 5 acres de terrain défriché, dont 1½ est cultivé. Sur les 3½ autres le bois a été buché et mis en billots, \$50 ; pour permettre au département de poursuivre les travaux de subdivision des réserves Sauvages d'Ontario et de Québec, ainsi que requis, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Sauvages, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Aide au collège Emmanuel, à Prince-Albert, Territoires du Nord-Ouest, \$1,000 ; pour pourvoir aux appointements des trois constables fédéraux préposés à la répression du trafic des liqueurs parmi les Sauvages—deux sur la réserve de la rivière Rossseau et un sur celle du lac à l'Esturgeon—\$12 par année chacun, \$36 ; achats de rets et hameçons pour les Sauvages pauvres du district de la McKenzie, \$500 ; pour pourvoir aux appointements d'un maître d'école au lac la Ronge, \$300 ; et au lac Montréal, \$300 ; et pour aider à la construction d'une maison d'école à chacun de ces endroits, (\$100 chacun), \$200—\$800 ; pour réparations et additions à l'école d'industrie de la Rivière Haute, ainsi qu'il suit :—Lambrissage du principal corps de logis, \$2,500 ; maison pour employés de l'école, instructeurs et autres, \$1,500—\$4,000 ; pour pourvoir au salaire de M. Tucker, distributeur de vivres et instructeur d'agriculture, sur la réserve des Sioux aux Bois de l'Original, \$144 ; pour pourvoir aux appointements d'un maître pour troisième école sur la réserve des Sauvages, au fort Alexandre, dans le traité No 1, Manitoba, \$300 ; salle d'exercices de bataillon de Brantford—à voter de nouveau, \$10,000 ; New-London, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cent quatre-vingt-trois piastres et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Colombie-Anglaise, savoir :—Aide à l'école sauvage actuellement en opération à Kitkahtla à environ 35 milles de Port-Essington, sous les auspices de la société de mission de l'église d'Angleterre, \$300 ; pour payer au département de la marine les gages de l'équipage du steamer fédéral "Sir James Douglas" pour le temps qu'il a été au service du commissaire des réserves sauvages de la côte nord-ouest de la Colombie-Anglaise, depuis le 29 juillet jusqu'au 1er août 1889, \$124.88 ; pour le soutien d'une école de métiers, pour les Sauvages de l'Île aux Cormorans, Baie Albert :—Gages du charpentier et construction d'embarcation, \$900 ; forgeron, \$75 par mois, \$900 ; cordonnier, \$75 par mois, \$900—\$2,700 ; pour l'entretien de l'école d'industrie de Kootenay, \$2,500 ; pour pourvoir aux appointements d'un instituteur de l'école d'industrie des Sauvages de Kamloops, \$500 ; pour pourvoir à l'emploi de M. W. H. Robertson, en qualité d'instructeur de métiers à l'école d'industrie des Sauvages à Metlakahtla :—Appointements annuels, \$1,000 ; allocation de subsistance, \$360—1,360, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Pour permettre au département de payer au révérend J. D. Cummane, missionnaire, ses services à l'égard des Sauvages de Colchester et du comté de Hants, Nouvelle-Ecosse, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, savoir :—Pour permettre au département de payer au révérend Père Richard, missionnaire, ses services à l'égard des Sauvages de la Grande-Anse, comté de Richibouctou, \$200 ; pour permettre au département de payer au révérend M. Smith, de Dalhousie, ses services à l'égard des Sauvages de la Rivière à l'Anguille, comté de Ristigouche, \$50 ; pour permettre au département de payer au révérend Père Murray ses soins à l'égard des Sauvages du comté de Carleton, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Commission géologique, savoir :—Pour payer à M. James Fletcher ses services relatifs aux collections entomologiques du musée de géologie et d'histoire naturelle, \$100 ; pour pourvoir au paiement de dépenses relatives au forage de puits artésiens, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, que la somme de deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Classement d'anciennes archives de la ci-devant province du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour autre somme nécessaire pour rem-

boursier au gouvernement de la Colombie-Anglaise les frais de transport de la batterie "C" et autres dépenses s'y rattachant, *re* Expédition de la Skeena, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais judiciaires, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour autre somme nécessaire pour avoir de l'aide dans les bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, \$1,000; pour pourvoir au paiement des frais de traduction et d'impression des ordonnances revisées de 1888, \$1,500; pour pourvoir à l'achat et à la distribution de pièges pour l'extermination des gophers dans les Territoires du Nord-Ouest, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la collection et au classement d'anciennes archives du Canada au bureau du Conseil Privé, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des "Débats du Conseil Législatif de Québec," de Rouleau, pour 1888, 1889 et 1890—20 exemplaires chacun, à \$3, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour "Le Vieux Lachine," publié par la Cie Gebhardt-Berthiaume—50 exemplaires, à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour "Les Bourgeois du Nord-Ouest," 25 exemplaires, à \$2, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour "Lectures on Comparative Politics," de Bourinot, 25 exemplaires, à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour "A Digest of Criminal Law," par M. le juge Burbidge, 20 exemplaires, à \$6.50, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour perception du revenu, accise, savoir:—Pour payer une augmentation de salaire au gérant de l'entrepôt d'alcool mélangé d'esprit pyroxylique, \$150; comme indemnité au percepteur Nash, de Charlottetown, pour services extraordinaires pendant trois mois d'absence de la division du préposé d'accise Moore, \$125, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures, savoir:—Pour payer le traitement d'un adjoint de l'inspecteur des poids et mesures à Victoria, Col.-Brit., \$600; pour augmenter le traitement de A. C. Paterson, adjoint de l'inspecteur des poids et mesures à Qu'Appelle, \$100; pour augmenter le traitement de S. Dillon, inspecteur-adjoint des poids et mesures, Montréal, \$100; pour augmenter le traitement de M. Kelly, inspecteur-adjoint des poids et mesures, Québec, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection du gaz, savoir:—Pour payer D. McPhee, inspecteur du gaz, à Hamilton, pour services comme ingénieur consultant, ayant pour objet de préparer de nouveaux bureaux et d'améliorer l'appareil dans plusieurs bureaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir:—Somme nécessaire pour la construction de routes sur les terres de l'artillerie à Grand-Falls, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, savoir: Pour paie supplémentaire aux personnes employées permanemment dans le service public et pour rémunérations à toutes autres personnes à raison de services rendus quant aux navires de passage dans les canaux entre le lac Érié et Montréal, les samedis à partir



de minuit jusqu'à 6 heures du matin les dimanches, et depuis 9 heures du soir les dimanches jusqu'à minuit, nonobstant tout ce qui est contraire dans l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics, entretien et réparations, savoir : District de la rivière Trent et de Newcastle—Somme additionnelle nécessaire pour réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Postes, savoir : Pour payer un commis additionnel de première classe au bureau de l'inspecteur des postes à Stratford, \$1,200; pour augmenter le traitement de M. T. P. French, inspecteur des postes, Ottawa, \$200; pour ajouter à la somme votée pour permettre au directeur général des Postes de porter le traitement de M. Sydenham Howe à \$600 par année, \$200; pour payer une augmentation de traitement à un commis de première classe au bureau de poste de Toronto, \$100; pour payer deux facteurs additionnels au bureau de poste de Montréal, à raison de \$360 pour chacun, \$720; pour payer un commis de première classe au bureau de l'inspecteur des postes de Winnipeg, \$1,200; pour payer la différence de salaire à H. Lacken, messenger au bureau de l'inspecteur des postes de Montréal, ce salaire se trouvant diminué d'autant dans le budget principal, \$80, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir : Pour payer à Mlle Harriet Fraser une annuité de \$250, et de \$150 à M. Roderick Fraser, en reconnaissance des services de leur père qui a exploré la région formant aujourd'hui la province de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques, savoir : Nouvelle somme nécessaire pour la station agronomique centrale, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour de nouveaux instruments et appareils pour le département de la laiterie à la station agronomique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des rapports annuels des associations des laitiers et des cultivateurs de fruits, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à M. George L. McDonald sa réclamation pour collection de pierre de construction de la Nouvelle-Ecosse, pour l'exposition de Philadelphie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire représenter le Canada à l'exposition qui aura lieu à la Jamaïque en 1891, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chemin de fer de Montréal et de la ligne directe, savoir : Montant requis, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'immigration, savoir : Nouvelle somme nécessaire pour l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour autre somme nécessaire pour acheter de l'outillage pour l'imprimerie nationale, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Mardi, 13 mai 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des matelots, chapitre soixante-quatorze des Statuts révisés," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte relatif aux chemins de fer," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

*Mardi, 13 mai 1890.*

PRIÈRE.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Davis,

Ordonné, que toutes les règles et ordres soient suspendus au sujet d'un bill modifiant l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Hector L. Langevin,—Qu'aujourd'hui cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer y mentionnées.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'aujourd'hui, cette Chambre se formera en tel comité.

M. Dewdney propose, secondé par M. Haggart,—Que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions de terres fédérales à certains chemins de fer et à certaines compagnies de chemins de fer y mentionnés.

M. Dewdney informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. McMullen propose, secondé par M. Campbell,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant mise,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Un bill concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre cent un des Statuts révisés,"—lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Wood (Brockville), du comité général de la Chambre pour considérer certaines résolutions concernant les subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, fait rapport de plusieurs résolutions,—lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour un embranchement à être construit à partir de Glenboro dans une direction ouest, sur un parcours d'environ 60 milles, jusqu'à un point sur l'embranchement projeté de la dite compagnie à partir de Brandon et se dirigeant vers le sud-ouest.

2. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour un embranchement à partir d'un point à ou près de Brandon, sur la ligne-mère du Pacifique, se dirigeant vers le sud-ouest vers ou près le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, et de là vers l'ouest, sur un parcours total de 100 milles; et aussi, un octroi semblable au même

taux par mille, pour l'embranchement projeté de la dite compagnie depuis un point sur la ligne qui vient d'être décrite, à ou près le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, se dirigeant dans l'est vers Deloraine, sur un parcours d'environ 25 milles, ce qui porte la longueur totale du chemin de fer auquel s'applique cet octroi à 125 milles.

3. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales au chiffre de pas moins que 6,400 acres par mille pour sa voie ferrée à partir d'un point dans le township 1, dans le rang 23 ou 24, à l'ouest du 1er méridien principal, jusqu'à Deloraine, sur un parcours d'environ 17 milles.

4. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Lac Seul des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station Shelley, sur la ligne-mère du Pacifique, jusqu'à un point à ou près du Lac Vaseux sur la rivière Winnipeg, sur un parcours d'environ 18 milles.

5. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour le chemin de fer de la compagnie depuis Calgary jusqu'à un point à ou près Edmonton, sur la Saskatchewan du nord, parcours d'environ 190 milles ; et aussi, un octroi de 6,400 acres par chaque mille de la ligne de la compagnie à partir de Calgary jusqu'à un point sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, sur un parcours d'environ 150 milles.

6. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie de Houille et de navigation du Nord-Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 3,840 acres pour chaque mille de la ligne de la compagnie depuis Lethbridge jusqu'à la Passe du Nid de Corbeau, distance d'environ 100 milles.

7. Résolu, qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet ; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

M. Dewdney propose, secondé par M. Haggart,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

M. Watson propose comme amendement, secondé par M. Bain (Wentworth),—Que les dites résolutions ne soient pas maintenant lues la seconde fois, mais qu'elles soient renvoyées en comité général, afin de prescrire comme condition des octrois gratuits à être faits aux chemins de fer, que les terres agricoles ordinaires ainsi octroyées seront soumises à la vente en étendues convenables à des conditions d'établissement réel à des prix n'excédant pas un maximum fixe.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>

<i>Brien,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—48.</i>

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Corby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Audet,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Langvin (Sir Hector)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Génl.)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Earle,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wood (Westm'd).—83.</i>
<i>Colby,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Montplaisir,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ; elle est résolue affirmativement.

Les résolutions sont en conséquence lues la seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les Actes concernant le havre de Pictou, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant de nouvelles dispositions au sujet de la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien, étant lu.

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois,—et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des matelots, chapitre soixante-quatorze des Statuts révisés," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à l'ouverture d'un crédit applicable aux dépenses se rattachant au Bureau des Statistiques du Travail.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que la somme de dix mille piastres par année sera applicable aux dépenses se rattachant au Bureau des Statistiques du Travail.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que la somme de dix mille piastres par année sera applicable aux dépenses se rattachant au Bureau des Statistiques du Travail.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée, et renvoyée au comité général sur le bill à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail.

Alors la Chambre se forme en comité général sur le bill à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail (et sur la résolution adoptée en comité général, ce jour) ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat n'insiste pas sur ses amendements désapprouvés par la Chambre des Communes, savoir : les 14e, 17e, 18e et la partie du 20e qui proposait d'ajouter les paragraphes 86 et 87, au bill modifiant de nouveau la loi criminelle.

Sur motion de M. Hesson, secondé par M. Curran,

Ordonné, que toutes les règles et ordres soient suspendus au sujet d'un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Ordonné, que M. Hesson ait la permission de présenter un bill relatif à la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. Hesson propose, secondé par M. Curran,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, dépose sur le bureau, —Correspondance concernant la résiliation du contrat Anderson pour le service des steamers transatlantiques. (*Document de la Session, No 94.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après énumérés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, pour 30 milles de sa ligne à partir de l'extrémité occidentale des 30 milles

subventionnés par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Waterloo, pour 11 milles de sa ligne de Waterloo à Elmira, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique pour une ligne de Gravenhurst à Callander, la balance non payée des subventions accordées par les actes 45 Vic., chap. 14 et 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas en totalité.....		600
Pour un chemin de fer de Woodstock, <i>viâ</i> London, jusqu'à Chatham, dans la province de l'Ontario, 80 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, pour un chemin de fer d'Ingersoll, <i>viâ</i> London, à Chatham, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		256,000
A la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Catherine et de Niagara Central, pour 14 milles de sa ligne à partir de l'extrémité des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Hamilton, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		44,800
Pour un chemin de fer d'Ottawa à Morrisburg, 52 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas un totalité.		166,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron, pour 22 milles de sa ligne, de Petrolia, <i>viâ</i> Oil Springs à Dresden, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		70,400
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, pour une ligne de Brockville à Westport, la balance non payée de la subvention accordée par l'acte 48-49 Vic., chap. 59, n'excédant pas en totalité.....		83,000
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 30 milles de son chemin depuis Little Current jusqu'à l'embranchement sur Algoma du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et Occidental, pour 5 milles de son chemin qui est un embranchement de la ligne-mère à Kukabeka Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		16,000
A la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, pour 50 milles de son chemin sur un parcours à être fixé par le Gouverneur Général en conseil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		160,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de son chemin depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		51,200
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 36 milles de son chemin depuis l'extrémité nord-est des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Smith's Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		115,200
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry Sound, pour 30 milles de son chemin depuis Egansville jusqu'à Barry's Bay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue, pour 30 milles de son chemin de Belleville à Tweed et delà à Bridgewater, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		96,000



A la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 30 milles de son chemin de Cobourg au chemin de fer de Québec et Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen à Milltown, pour 3½ milles de son chemin de Saint-Stephen à la ville de Milltown, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	11,200
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour 6 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 20 milles subventionnés pour l'acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à la frontière internationale entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200
Pour un chemin de fer depuis un point à ou près Frédérickton <i>via</i> Oromocto et Gagetown jusqu'à un point sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'ouest de Westfield Station, pour 30 milles de chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, pour 4½ milles de son chemin, distance non couverte par la subvention antérieure depuis la tête de Grand Lake jusqu'à l'Intercolonial, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	14,400
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour 70 milles de son chemin depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest vers le Désert, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée pour l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$5,161 par mille et n'excédant pas en totalité.....	361,270

Pourvu que la subvention accordée par les présentes à la dite Compagnie soit payée par versements lors de l'achèvement de chaque section du chemin de fer, comme suit, savoir :—

SECTIONS.	Longueur approximative en milles.
De Saint Jérôme à Shawbridge .....	8
De Shawbridge à Saint-Sauveur .....	4
De Saint-Sauveur à Sainte-Adèle.....	6
De Sainte-Adèle au Lac à la Fourche.....	6
Du Lac à la Fourche à Sainte-Agathe.....	6½
De Sainte-Agathe à Saint-Faustin.....	14
De Saint-Faustin à Saint-Jovite.....	7½
De Saint-Jovite au Lac du Sommet.....	8
Du Lac du Sommet à La Chute aux Iroquois.....	7
De La Chute aux Iroquois vers le Désert.....	3

Ces versements devant être proportionnés à la valeur de la partie ainsi complétée comparativement à celle de toute l'entreprise à être établie comme susdit.

Pour 75 milles du chemin de fer depuis Shelburne, dans le comté de Shelburne, et depuis Liverpool, dans le comté de Queen, Annapolis, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, à être entrepris de manière à assurer la construction jusqu'à Shelburne et Liverpool, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$240,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond, pour 50 milles de son chemin depuis Port Hawkesbury jusqu'à Broadcove,	

une subvention ne dépassant pas \$1,000 par mille et n'excédant pas en totalité.....	50,000
A la Compagnie du chemin de fer International, pour un chemin de fer depuis Sherbrooke jusqu'à la frontière internationale, la balance impayée de la subvention accordée par l'acte 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas un totalité.....	3,840
Pour compléter le chemin de fer de Montréal à Sorel depuis Saint-Lambert jusqu'à Sorel.....	40,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique, pour 7½ milles de son chemin entre Hull et Aylmer, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas un totalité.....	24,000
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé, pour 3½ milles de son chemin, distance non-couverte par la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, entre Saint-Félix et le Lac Maskinongé, dans la paroisse de Saint-Gabriel, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	10,200
A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour un pont sur la rivière Nicolet et aussi un pont sur la rivière Saint-François, une subvention de 15 pour cent sur la valeur de la construction, n'excédant pas.....	37,500
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 24 milles de son chemin depuis Drummondville jusqu'à Sainte-Rosalie, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	76,800
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 15 milles de son chemin depuis un point à ou près de Montcalm jusqu'au Pacifique Canadien entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 20 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'au Long Sault, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue, pour 15 milles de son chemin depuis l'extrémité nord des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, se dirigeant vers la paroisse de Saint-Michel des Saints, sur la rivière Matawin, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack, pour 18 milles de son chemin depuis Valleyfield jusqu'à Huntingdon sur le chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600
A la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour 80 milles de son chemin depuis la station Saint-François sur le chemin de fer de Québec Central jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest près de la rivière à l'Original, ou depuis un point sur le chemin de fer de Québec Central entre la rivière Chaudière et la station King jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près du lac Mégantic, au lieu de la subvention accordée par l'acte 51 vic., chap. 3, une subvention n'excédant pas \$21,191.54 par année pendant 20 ans, ou une garantie de pareille somme pour un permis semblable comme intérêt sur les obligations de la compagnie. La dite subvention annuel pendant 20 ans représentant un octroi en argent de.....	288,000

A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Charles pour donner accès dans la cité de Québec, une subvention n'excédant pas en totalité, \$30,000; aussi,—pour 12 milles de son chemin depuis Lorette, viâ Charlesbourg, jusqu'à Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$38,400.....	68,400
Pour un chemin de fer de Summerside à Richmond Bay, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, 3 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	9,600
A la Compagnie du chemin de fer de la Colombie à Kootenay, pour 35 milles de son chemin depuis le débouché du lac Kootenay jusqu'à un point sur la rivière Colombie aussi près que possible du confluent des rivières Colombie et Kootenay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial à travers la vallée Stewiacke, sur un parcours qui donnera des facilités de communication avec les mines de fer, Springside, Stewiacke-en-haut et les établissements de Mosquodoboit, 25 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer de Frédéricton au village de Prince-William, dans la province du Nouveau-Brunswick, 22 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup, pour 22 milles de son chemin depuis le village de Prince-William vers la ville de Woodstock, au lieu de la subvention accordée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	70,400

2. Résolu,—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement;—les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil, sauf le chemin de fer d'Érié et Huron qui sera complété dans les deux ans qui suivront le premier jour de juillet prochain; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la Compagnie du chemin de fer d'Érié et Huron sur laquelle le paiement sera fait seulement lors de l'achèvement des travaux, excepté aussi à l'égard des subventions du chemin de fer d'Inverness et Richmond qui seront payées lors de l'achèvement de chaque section de dix

milles conformément, autant que faire se pourra, avec l'arrangement conclu entre la compagnie et la municipalité d'Inverness et avec la quatrième clause de l'acte de la législature de la Nouvelle-Ecosse, 1890, intitulé: "Acte permettant au comté d'Inverness d'emprunter des deniers;" excepté aussi à l'égard des subventions de la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental pour des ponts sur les rivières Nicolet et Saint-François et de la Compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour le pont sur la rivière Saint-Charles, sur laquelle il sera payé quinze pour cent de la valeur du travail fait, d'après les estimations mensuelles attestées par l'ingénieur en chef et sur approbation du ministre des Chemins de fer et Canaux; et excepté aussi à l'égard de la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer de Québec Central dont le premier paiement sera fait à l'expiration de douze mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des travaux, et chaque paiement subséquent à l'expiration de chaque douze mois ensuite, pendant une durée de vingt ans.

3. Résolu,—L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

*Mercredi, 14 mai 1890.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après énumérés, savoir:—

A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, pour 30 milles de sa ligne à partir de l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Waterloo, pour 11 milles de sa ligne de Waterloo à Elmira, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique pour une ligne de Gravenhurst à Callander, la balance non payée des subventions accordées par les actes 45 Vic., chap. 14 et 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas en totalité.....	600
Pour un chemin de fer de Woodstock, <i>viâ</i> London, jusqu'à Chatham, dans la province de l'Ontario, 80 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, pour un chemin de fer d'Ingersoll, <i>viâ</i> London, à Chatham, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	256,000
A la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Catherine et de Niagara Central, pour 14 milles de sa ligne à partir de l'extrémité des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Hamilton, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	44,800
Pour un chemin de fer d'Ottawa à Morrisburg, 52 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas un totalité.....	166,400

A la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron, pour 22 milles de sa ligne, de Petrolia, <i>viâ</i> Oil Springs à Dresden, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, pour une ligne de Brockville à Westport, la balance non payée de la subvention accordée par l'acte 48-49 Vic., chap. 59, n'excédant pas en totalité.....	83,000
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 30 milles de son chemin depuis Little Current jusqu'à l'embranchement sur Algoma du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et Occidental, pour 5 milles de son chemin qui est un embranchement de la ligne-mère à Kukabeka Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	16,000
A la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, pour 50 milles de son chemin sur un parcours à être fixé par le Gouverneur Général en conseil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de son chemin depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 36 milles de son chemin depuis l'extrémité nord-est des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Smith's Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	115,200
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry Sound, pour 30 milles de son chemin depuis Egansville jusqu'à Barry's Bay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue, pour 30 milles de son chemin de Belleville à Tweed et delà à Bridgewater, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 30 milles de son chemin de Cobourg au chemin de fer de Québec et Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen à Milltown, pour 3½ milles de son chemin de Saint-Stephen à la ville de Milltown, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	11,200
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour 6 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 20 milles subventionnés par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à la frontière internationale entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200
Pour un chemin de fer depuis un point à ou près Frédéricion <i>viâ</i> Oromocto et Gagetown jusqu'à un point sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'ouest de Westfield Station, pour 30 milles de chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, pour 4½ milles de son chemin, distance non couverte par la subvention	

antérieure depuis la tête de Grand Lake jusqu'à l'Intercolonial, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	14,400
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour 70 milles de son chemin depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest vers le Désert, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée pour l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$5,161 par mille et n'excédant pas en totalité.....	361,270

Pourvu que la subvention accordée par les présentes à la dite Compagnie soit payée par versements lors de l'achèvement de chaque section du chemin de fer, comme suit, savoir :—

SECTIONS.	Longueur approximative en milles.
De Saint Jérôme à Shawbridge .....	8
De Shawbridge à Saint-Sauveur .....	4
De Saint-Sauveur à Sainte-Adèle.....	6
De Sainte-Adèle au Lac à la Fourche.....	6
Du Lac à la Fourche à Sainte-Agathe.....	6½
De Sainte-Agathe à Saint-Faustin.....	14
De Saint-Faustin à Saint-Jovite.....	7½
De Saint-Jovite au Lac du Sommet.....	8
Du Lac du Sommet à La Chute aux Iroquois.....	7
De La Chute aux Iroquois vers le Désert.....	3
Ces versements devant être proportionnés à la valeur de la partie ainsi complétée comparativement à celle de toute l'entreprise à être établie comme susdit.	
Pour 75 milles du chemin de fer depuis Shelburne, dans le comté de Shelburne, et depuis Liverpool, dans le comté de Queen, Annapolis, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, à être entrepris de manière à assurer la construction jusqu'à Shelburne et Liverpool, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$240,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond, pour 50 milles de son chemin depuis Port Hawkesbury jusqu'à Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$1,000 par mille et n'excédant pas en totalité.....	50,000
A la Compagnie du chemin de fer International, pour un chemin de fer depuis Sherbrooke jusqu'à la frontière internationale, la balance impayée de la subvention accordée par l'acte 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas un totalité.....	3,840
Pour compléter le chemin de fer de Montréal à Sorel depuis Saint-Lambert jusqu'à Sorel.....	40,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique, pour 7½ milles de son chemin entre Hull et Aylmer, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas un totalité.....	24,000
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé, pour 3½ milles de son chemin, distance non-couverte par la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, entre Saint-Félix et le Lac Maskinongé, dans la paroisse de Saint-Gabriel, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité .....	10,200
A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour un pont sur la rivière Nicolet et aussi un pont sur la rivière Saint-François, une subvention de 15 pour cent sur la valeur de la construction, n'excédant pas.....	37,500
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 24 milles de son chemin depuis Drummondville jusqu'à Sainte-Rosalie, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	76,800

A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 15 milles de son chemin depuis un point à ou près de Montcalm jusqu'au Pacifique Canadien entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 20 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'au Long Sault, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue, pour 15 milles de son chemin depuis l'extrémité nord des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, se dirigeant vers la paroisse de Saint-Michel des Saints, sur la rivière Matawin, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack, pour 18 milles de son chemin depuis Valleyfield jusqu'à Huntingdon sur le chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600
A la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour 80 milles de son chemin depuis la station Saint-François sur le chemin de fer de Québec Central jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest près de la rivière à l'Original, ou depuis un point sur le chemin de fer de Québec Central entre la rivière Chaudière et la station King jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près du lac Mégantic, au lieu de la subvention accordée par l'acte 51 vic., chap. 3, une subvention n'excédant pas \$21,191.54 par année pendant 20 ans, ou une garantie de pareille somme pour un permis semblable comme intérêt sur les obligations de la compagnie. La dite subvention annuelle pendant 20 ans représentant un octroi en argent de.....	288,000
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Charles pour donner accès dans la cité de Québec, une subvention n'excédant pas en totalité, \$30,000 ; aussi,—pour 12 milles de son chemin depuis Lorette, viâ Charlesbourg, jusqu'à Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$07.400.....	68,400
Pour un chemin de fer de Summerside à Richmond Bay, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, 3 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	9,600
A la Compagnie du chemin de fer de la Colombie à Kootenay, pour 35 milles de son chemin depuis le débouché du lac Kootenay jusqu'à un point sur la rivière Colombie aussi près que possible du confluent des rivières Colombie et Kootenay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial à travers la vallée Stewiacke, sur un parcours qui donnera des facilités de communication avec les mines de fer, Springside, Stewiacke-en-haut et les établissements de Mosquodoboit. 25 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer de Frédéricton au village de Prince-William, dans la province du Nouveau-Brunswick, 22 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400

A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup, pour 22 milles de son chemin depuis le village de Prince-William vers la ville de Woodstock, au lieu de la subvention accordée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... 70,400

2. Résolu,—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement ;—les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil, sauf le chemin de fer d'Érié et Huron qui sera complété dans les deux ans qui suivront le premier jour de juillet prochain ; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la Compagnie du chemin de fer d'Érié et Huron sur laquelle le paiement sera fait seulement lors de l'achèvement des travaux, excepté aussi à l'égard des subventions du chemin de fer d'Inverness et Richmond qui seront payées lors de l'achèvement de chaque section de dix milles conformément, autant qu'il se pourra, avec l'arrangement conclu entre la campagne et la municipalité d'Inverness et avec la quatrième clause de l'acte de la législature de la Nouvelle-Écosse, 1890, intitulé : " Acte permettant au comté d'Inverness d'emprunter des deniers ; " excepté aussi à l'égard des subventions de la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental pour des ponts sur les rivières Nicolet et Saint-François et de la Compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour le pont sur la rivière Saint-Charles, sur laquelle il sera payé quinze pour cent de la valeur du travail fait, d'après les estimations mensuelles attestées par l'ingénieur en chef et sur approbation du ministre des Chemins de fer et Canaux ; et excepté aussi à l'égard de la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer de Québec Central dont le premier paiement sera fait à l'expiration de douze mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des travaux, et chaque paiement subséquent à l'expiration de chaque douze mois ensuite, pendant une durée de vingt ans.

3. Résolu,—L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.



*(En comité.)*

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-dessous mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi énumérés ci-après, savoir :

A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 16 milles de sa ligne depuis l'extrémité ouest des 20 milles de son embranchement à partir d'Edmundston subventionnée par l'Acte 51 Vic., chap 3, dans la direction de la rivière Saint-François, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$51,200
Pour un chemin de fer depuis l'extrémité nord des 14 milles pour lesquels une subvention a été accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique depuis Perth Centre vers Plaister Rock Island, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Mount Orford pour 31 milles de sa ligne entre Eastman et Kingsbury, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité .....	\$99,200
Pour un chemin de fer depuis la Levée de Lachine, sur la ligne du Grand-Tronc, jusqu'à un point à ou près la Rivière des Prairies, distance de 15 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité .....	\$48,000

2. Résolu.—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement;—les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans. qui sera fixé par un arrêté en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et, toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

3. Résolu.—L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil d'accorder les subventions ci-dessous mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi énumérés ci-après, savoir :

A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 16 milles de sa ligne depuis l'extrémité ouest des 20 milles de son embranchement à partir d'Edmundston subventionnée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, dans la direction de la rivière Saint-François, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$51,200
Pour un chemin de fer depuis l'extrémité nord des 14 milles pour lesquels une subvention a été accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique depuis Perth Centre vers Plaister Rock Island, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Mount Orford pour 31 milles de sa ligne entre Eastman et Kingsbury, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	\$99,200
Pour un chemin de fer depuis la station Dorval, sur la ligne du Grand Tronc, jusqu'à un point à ou près la Rivière des Prairies, distance de 15 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$48,000

2. Résolu,—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement;—les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

3. Résolu,—L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent deux piastres et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, savoir : Succession de feu le major R. S. King, de la batterie de campagne de Welland—loyer d'un bâtiment pour abriter les canons, etc, de la batterie, de 1862 à 1883, 22 ans, à \$100 par année, \$2,200; transport de munitions, armes et autre matériel de la batterie (A. du C., 6 janvier 1890), \$102.53, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses diverses, savoir : Préparation du rapport sur le congrès du travail à Paris, et index, \$2,500; traduction et correction d'épreuves, 720 pages, \$1,080; fournitures de papeterie, \$25, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre quarante-trois des Statuts révisés," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et quinze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 14 mai 1890.

PRIÈRE.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter comme suit:

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, avec des amendements; et

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, sans amendement.

Votre comité recommande que, vu la période avancée de la session, ces bills soient placés sur les Ordres du Jour d'aujourd'hui, pour leur considération en comité général immédiatement après les affaires de routine.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle soient placés sur les Ordres du Jour, pour la prise en considération en comité général de la Chambre, immédiatement après les affaires de routine, conformément à la recommandation du dix-huitième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Papiers, correspondance, etc., concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certaines voies ferrées, comme suit :—

Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, (ci-devant chemin de fer de Vaudreuil à Prescott.)

“	“	Jonction de Waterloo.
“	“	Jonction du Pacifique-Nord.
“	“	d'Ottawa, Morrisburg et New-York.
“	“	Erié et Huron.
“	“	Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie.
“	“	Manitouline et Rive Nord.
“	“	Port-Arthur, Duluth et Occidental.
“	“	Lac Erié et Rivière Détroit, (ci-devant Amherstburg, Rive du Lac et Blenheim).
“	“	Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.
“	“	Kingston, Smith's Falls et Ottawa.
“	“	Ottawa et Parry Sound.
“	“	Baie de Quinté et Lac Nipissingue.
“	“	Cobourg, Northumberland et Pacifique.
“	“	Saint-Stephen et Milltown.
“	“	Woodstock et Centreville.
“	“	Rivière Saint-Jean, N.-B.

Compagnie du chemin de fer de	Central, N.-B.
"	" Shelburne, Liverpool et Annapolis.
"	" Inverness et Richmond.
"	" International.
"	" Montréal et Sorel.
"	" Jonction de Pontiac au Pacifique.
"	" Montréal et Lac Maskinongé.
"	" Grand Oriental.
"	" Comté de Drummond.
"	" Oxford Mountain.
"	" Maskinongé et Nipissingue.
"	" Union Jacques-Cartier.
"	" Québec Central.
"	" Québec et Lac Saint-Jean.
"	" Vallée de la Stewiacke et Lansdowne.
"	" Témiscouata.
"	" Vallée de la Tobique.

(Document de la Session, No 42d.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Résolu,—Que l'item 203 du bill (No 143) de la présente session, intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane," soit modifié comme suit:—

203 Tablettes de levain et poudre à pâtisserie en colis d'une livre ou plus; et levain comprimé en colis d'une livre ou plus, mais ne pesant pas plus que cinquante livres, six centins par livre—le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 6 c. p. lb.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport de la dite résolution,—laquelle est lue comme suit:—

Résolu, que l'item 203 du bill (No 143) de la présente session, intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane," soit modifié comme suit:—

203. Tablettes de levain et poudre à pâtisserie en colis d'une livre ou plus; et levain comprimé en colis d'une livre ou plus, mais ne pesant pas plus que cinquante livres, six centins par livre—le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable. .... 6c. p. lb.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Colby, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, dépose sur le bureau,— rapport du lieutenant Gordon, M.R., sur la conduite du capitaine et du second du steamer " Baltic," au sujet des mauvais traitements infligés au nommé Charles Hamblly, matelot du dit navire, le 26 août 1889. (*Document de la Session No 87b.*)

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé :—Une augmentation prévue par le statut, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire d'Etat :—Pour payer à F. Colson la différence entre ses appointements de commis de la 1re classe et ceux qu'il a reçus à partir du 1er juillet 1888, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Chemins de fer et Canaux :—Pour pourvoir à la charge du comptable S. L. Shannon, omis du budget principal, 1890-91, \$1,500 ; somme additionnelle requise pour faux-frais, ministère des Chemins de fer et Canaux, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent quarante piastres trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Finances :—Somme requise pour payer la solde des frais d'impression des diagrammes statistiques, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère de l'Intérieur :—Pour augmenter les appointements de H. H. Rowat, depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au 30 juin 1891, \$200 ; pour payer les appointements de A. H. Whitcher, A. F., agent des terres fédérales à Winnipeg, qui doit être transféré au ministère d'Ottawa comme commis de 1re classe, \$1,700, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Travaux Publics :—Pour pourvoir au transfert de E. T. Smith, nommé le 12 juillet 1889, percepteur des droits de glissoires et d'estacades, Ottawa, avec des appointements de \$1,200, et payé jusqu'ici à même le crédit " Perception des droits de glissoires et d'estacades " au personnel permanent du ministère des Travaux Publics comme commis de 2e classe ; pour pourvoir au transfert de James Slater—nommé le 14 novembre 1889, assistant du percepteur des droits de glissoires et d'estacades, avec des appointements de \$850, et payé jusqu'ici à même le crédit " Perception des droits de glissoires et d'estacades "—au personnel permanent du ministère des Travaux Publics comme commis de 3e classe, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Postes :—Pour pourvoir à des augmentations prévues par le statut pour deux commis de la 1re classe additionnels, à \$50 chacun ; pour pourvoir à la renomination, comme commis de la 3e classe, de M. M. Finn—dont les appointements étaient de \$650 par année au moment où il quitta le service, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du ministère des Douanes :—

Pour pourvoir à la nomination d'un commis de la 3e classe additionnel, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent quarante-trois piastres et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Affaires des Sauvages :—Pour nommer F. R. Byshe, emballleur, à \$500 par année, à partir du 1er juillet 1890, \$500; pour pourvoir à une augmentation de 6 mois prévue par le statut, pour Mlle Maxwell, laquelle avait été omise du budget principal, \$25; pour pourvoir à l'allocation usuelle en faveur de Mlle Lyon, qui a subi un examen sur matière facultatives, \$50; pour pourvoir à la proportion de l'allocation usuelle en faveur de Mlle Ogilvie pour avoir subi un examen sur matières facultatives, du 20 février au 30 juin 1890, \$18.02; et pour son augmentation en raison de cet examen, pour 1890-91, \$50; pour ajouter à la somme de \$7,000 déjà accordée dans le budget principal, laquelle n'est pas suffisante pour faire face à la dépense annuelle pour faux frais, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faux frais :—Nouvelle somme requise pour soin et nettoyage des édifices des ministères, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, laquelle somme peut être payée à un membre du service civil, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement du juge de la cour de Vice-Amirauté, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers, savoir : Pénitencier de Kingston—Somme requise pour la construction d'une nouvelle salle séparée, \$775; allocation à la famille de feu l'ancien gardien d'hôpital à Kingston, \$750, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—Pour payer une augmentation de \$30 chacun aux gardes H. Roger et D. J. McLellan pour l'exercice 1890-91, \$60; pour payer à J. G. Moylan ses services dans la Commission royale chargée de faire une enquête au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, avec M. Baillairgé, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent soixante et deux piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du Manitoba—Pour entretien et réparations de l'édifice, \$5,362.85; pour augmenter les appointements des chapelains du pénitencier de la Montagne-de-Pierre, à la condition qu'ils consacrent tout leur temps aux prisonniers, \$200 chacun, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la Colombie-Britannique—Somme requise pour placer W. H. Kemp, comptable, garde-magasin et maître d'école, au maximum de sa classe, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à l'honorable D. Mills le montant de son indemnité sessionnelle déduite pendant la session de 1884, \$232; pour pourvoir à une augmentation annuelle de \$50 au sous-sergent d'armes, omis dans le budget principal, \$50; pour pourvoir à une augmentation de \$50 chacun à huit commis, indépendamment de la somme votée dans le budget principal, ces augmentations ayant été omises dans le budget principal, \$400; pour que les appointements de F. McGilivray et F. B. Hayes, premiers commis, soient fixés à \$2,200, les plaçant ainsi sur le même pied que les officiers de ce rang, \$700; pour pourvoir à la promotion de J. H.

McLeod, commis sessionnel permanent, au rang de commis de la troisième classe, ayant charge du comité de l'agriculture et de la colonisation, à \$900 par année, \$900; papeterie—somme additionnelle requise, \$1,000; divers—pour pourvoir au paiement de deux exprès entre la Chambre et l'imprimerie du gouvernement, \$600; journaux—somme additionnelle requise, \$250; pour pourvoir à une augmentation de \$50 par année à G. A. Boudreault, messenger du greffier, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des *Débats du Sénat* et sténographie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des deux monuments à ériger sur des champs de bataille au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achèvement du canal de la Tay (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Saint-Pierre, savoir: pour la construction d'un quai, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer canadien du Pacifique, savoir: Construction, \$24,900; rémunération à payer à L. K. Jones, officier permanent du département des chemins de fer et canaux, en qualité de secrétaire de la commission des arbitres, nommé par arrêté du conseil du 27 février 1888, en sus de son traitement régulier, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine: Eclairage à l'électricité, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Beauharnois: Renouvellement de six ponceaux sur fossés, \$950; éclairage à l'électricité, \$1,000; clôtures, fossés, réparations aux fossés du côté nord du canal, \$4,700; approfondissement de la rivière en aval du barrage pour le passage des eaux des moulins, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Cornwall: Nouvelle somme nécessaire pour une demeure et un bureau pour le percepteur à Cornwall, \$1,500; à payer au township de Cornwall, dommages causés à la chaussée lors de l'accident de 1888, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland: Pour l'achat de certains droits pour l'enlèvement d'un barrage situé dans un cours d'eau conduisant à la rivière Chippewa à environ un mille du village de Marshville, \$700; pour le prolongement du déversoir du Welland, \$2,000; pour la construction et l'entretien d'un pont flottant entre Dunnville et Stromness, et le nettoyage de la décharge, \$750; pour la reconstruction de l'aqueduc à Stromness, \$7,500; pour la construction d'un nouveau pont tournant entre Stromness et le passage du chemin de fer entre Buffalo et Brantford, \$2,000; curage et approfondissement du fossé latéral du côté nord du canal d'alimentation, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau: Relevé du canal Rideau en amont des moulins de Kingston, \$1,500; approfondissement du bassin à Ottawa, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Saint-Pierre: Pour payer à H. F. Perley, I. C., deux ans de services en qualité de surintendant du canal Saint-Pierre, jusqu'à décembre 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1891.



17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de la Culbute : Règlement de réclamations et enlèvement d'obstacles à la navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations des canaux de Carillon et de Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, savoir : Exploration—pour payer à la veuve de feu Vernon Smith une gratification égale au traitement de feu son mari pour deux mois, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les neuf premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La dixième résolution est modifiée, en retranchant le second item :

“ Rémunération à payer à L. K. Jones, officier permanent du département des chemins de fer et canaux, en qualité de secrétaire de la commission des arbitres, nommé par arrêté du conseil du 27 février 1888, en sus de son traitement régulier, \$100,00.”

Et la dite résolution étant lue la seconde fois, comme suit :—

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ottawa, savoir :—Nouveau palais administratif, rue Wellington, pour compléter les paiements, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Edifice fédéral à Halifax, \$2,500 ; bâtiments des immigrants à Halifax, \$2,500 ; bureau de poste de Dartmouth, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics de l'Île du Prince-Edouard, savoir :—Edifice fédéral de Charlottetown—clôture—à voter de nouveau la somme périmée, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics du Nouveau-Brunswick, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., de Chatham, \$1,500 ; douane de Saint-Jean—améliorations, etc., \$2,000 ; bureau de poste de Frédéricton, etc.,—nouvel appareil de chauffage, \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir :—Bureau de poste de Richmond, etc., \$4,000 ; douane de Montréal—travaux d'hygiène, \$1,150 ; entrepôt de vérification de Montréal—amélioration et réparations, \$1,300 ; station de quarantaine de la Grosse-Île, \$20,000 ; édifice du revenu de l'intérieur de Montréal—travaux d'hygiène, \$1,400 ; bureau de poste, douane, etc., de Saint-Hyacinthe—à voter de nouveau, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir :—Edifice public de Cornwall—améliorations, \$1,750 ; douane de Peterborough, \$7,000 ; entrepôt de vérification de Toronto—somme additionnelle requise pour achat de lots de grève, \$4,000 ; collège militaire de Kingston—nouveau dortoir, \$10,000 ; école militaire de Toronto—à voter de nouveau, \$3,000, \$3,500 ; édifice public de Petrolia, \$4,000 ; édifice du parlement, Ottawa—construction d'un escalier allant de la bibliothèque à des salles du sous-sol préparées pour des livres, etc., \$700 ; cour Suprême, Ottawa—rallonge, \$10,000 ; édifices publics, Ottawa—pour recouvrir à

neuf les maisons des chaudières, édifices du parlement et des ministères, \$3,200 ; bureau de poste, douane, etc., de Smith's Falls, \$4,000 ; bureau de poste, douane, etc., de Brantford, \$700 ; bureau de poste de Toronto—améliorations, \$5,800 ; imprimerie du gouvernement—emménagements spéciaux à l'étage supérieur pour le bureau de la papeterie, \$1,400 ; édifices de la poste et de la douane de Prescott—service d'eau \$900 ; imprimerie du gouvernement—somme additionnelle requise pour terminer, \$7,000 ; édifice public de Trenton—pour terminer, \$2,200 ; édifice public de Brockville—travaux d'hygiène, \$550 ; douane de Toronto—travaux d'hygiène, \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux édifices publics, Manitoba, savoir :—Édifices publics en général, \$2,000 ; édifices militaires de Winnipeg, Fort-Osborne, \$2,750 ; pénitencier du Manitoba—bâtiments extérieurs, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir : Bureau d'enregistrement d'Edmonton, \$5,000 ; palais de justice, violon et logement de la police, \$5,000 ; logement et bureau du registraire—Battleford, \$1,200 ; école d'industrie de Régina, pour terminer, \$2,000 ; école d'industrie de Régina, service d'eau, lavoirs, bains, \$4,000 ; salle du conseil du Nord-Ouest, Régina—à voter de nouveau, \$6,000 ; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—Clôture et étables, \$4,000 ; nouvelle aide pour la construction d'un hôpital à Medicine-Hat, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Colombie-Britannique, savoir : Bureau de poste, douane, etc., de Vancouver, \$30,000 ; salle d'exercices de Victoria—la municipalité fournissant gratuitement l'emplacement, \$10,000 ; bureau de poste de Victoria—améliorations, \$800 ; nouvelle installation d'entrepôt à Victoria pour fins de douane et de revenu de l'intérieur, \$1,200 ; édifice fédéral de Victoria—voûte, bureau du sous-receveur-général, \$2,500 ; édifices militaires de Victoria—caserne de l'artillerie, \$16,000 ; édifices militaires de Victoria—corps-de-garde et porte cochère, \$2,700 ; entrepôt de vérification de Victoria, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, réparations, ameublements, chauffage, etc., savoir : Édifices de la police à cheval du Nord-Ouest—extincteurs, \$660 ; édifices publics, Ottawa—édifices de l'est, \$1,300 ; édifice fédéral de Charlottetown, \$800 ; édifice public de Windsor, N.-E., \$200 ; édifice public de Windsor, Ontario, \$225 ; bureau du revenu de l'intérieur, Québec, \$700 ; bureau de poste de Saint-Jean, N.-B., \$825 ; banque d'épargne de Saint-Jean, N.-B., \$800 ; douane de Trois-Rivières—réparations, \$500 ; bureau de poste de Kingston, \$1,150 ; douane de Kingston, \$650 ; bureau de poste de Winnipeg, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir : Summerville—réparations au quai (à voter de nouveau), \$1,500 ; Western-Head—à voter de nouveau, \$1,500 ; South-Gut—jetée, \$1,800 ; Ingonish (Sud), \$1,000 ; Anse de Kennington (Gabarus)—Chenal des bateaux, \$800 ; Rivière-au-Sable—ouvrage de protection, \$5,000 ; Wreck-Cove, la municipalité fournissant \$200, \$500 ; L'Ardoise—brise-lames, \$5,000, Rivière Française—jetée, \$1,500 ; Irish Cove, \$3,500 ; Chezzetcook-Ouest, \$5,000 ; jetée du Passage de Barrington—Pour terminer, \$3,750 ; Port-Latour—passage, \$3,000 ; Rivière Sissiboo—amélioration du chenal, Baie de Sainte-Marie à Weymouth, \$8,000 ; quai de Georgeville, \$4,000 ; quai de la pointe de Cribbin, \$4,000 ; Pointe de Pierre—chenal pour bateau, \$500 ; Ile de Pierre, \$3,800 ; Louis-Head, \$3,000 ; Port-Maitland ou Anse Verte, \$1,000 ; Digby—jetée nouvelle à la Raquette—à voter de nouveau la somme périmée, \$40,000 ; brise-lames de Joggins—Réparations, etc., \$2,200 ; Tidnish—à voter de nouveau, \$2,000 ; Grand-Village, \$2,800 ; Grande-Tracadie—à voter de nouveau,

\$1,000; Mabou—réparations à la jetée, \$6,000; Cheticamp—dragage, \$2,000; Lismore—pour prolongement de la jetée, \$3,000; Round Hill, \$2,000; Walton, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ile du Prince-Edouard, savoir:—Miminegash, \$3,500; Brae-Harbor—pour aider à construire un brise-lames, la municipalité ayant souscrit, \$500, \$1,000; Souris-Est—brise-lames, etc.. à Knight's Point, \$3,700; jetée de Port-Selkirk, \$1,000; réparations aux jetées et aux quais du gouvernement, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières; Nouveau-Brunswick, savoir:—Rivière Noire—réparations au brise-lames, \$500; réparations au brise-lames de la Pointe-au-Nègre, Pointe de Saint Jean, \$25,000; Rivière Saint-Jean—barrage de dérivation sur les battures d'Oromocto, \$500; havre de Caraque—quai aux Huîtrières, \$1,500; Rivière Saint-Jean—améliorations entre Woodstock et Fredericton, \$1,500; débarcadère de Edgett—somme additionnelle requise pour compléter l'empierrement du quai, \$850; Ile de Gray—Brise-lames, \$4,000; havre de Shédiac—améliorations à la Pointe-du-Chêne et dragage à l'entrée du chenal, \$9,500, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir:—Cacouna—jetée, \$4,000; jetées de Belœil—réparations, \$1,500; Rivière Saint-Louis—pour terminer, \$4,500; Pointe à Valois—prolongement du quai—pour terminer, \$2,000; Etang du Nord, \$1,000; Grande-Rivière—rallonge du brise-lames, \$1,500; Rivière Newport—pour compléter, \$450; Sainte-Anne des Monts, \$5,000; Pointe Saint-Pierre—enlèvement d'un récif, \$1,500; Sainte-Anne du Saguenay—pour terminer, \$2,500; Roberval—jetée, lac Saint-Jean, \$4,000; Trois Pistoles—jetée, pour terminer, \$3,000; jetée de l'Île-Verte, \$3,000; Ile aux-Coudres \$250; Berthier (en bas)—réparations à la jetée, \$500; jetée de Beauport, \$300; Sainte-Anne de la Pérade, \$2,500; Rivière Yamaska—pour terminer les réparations à l'écluse et au barrage, \$9,000; jetée de Coteau Landing, \$4,000; Saint-François—Ile d'Orléans—réparations à la jetée, \$800; Rivière Ottawa—améliorations du chenal à Mille Îles, \$1,000; Saint-Michel de Bellechasse—réparations, \$1,000; jetée de Saint-Timothée, \$1,000; jetée de Sainte-Famille—réparations, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ontario, savoir:—Owen-Sound—dragage à l'entrée du chenal, \$4,000; Kingsville—réparations, \$1,200; Baie Georgienne—enlèvement des rochers Robertson dans le grand passage entre Clapperton et l'île de Croker, \$3,000; Rivière de la Pointe Nation—la municipalité fournissant, \$5,000, \$5,500; Rivière Rideau—dragage du bras nord—pour terminer, \$2,000; Belleville—dragage, \$6,000; Beaverton—quai—la municipalité fournissant \$1,500, \$5,000; McGregor's Creek—pour terminer, \$1500; Rivière Scugog—améliorations à Lindsay, \$3,000; Warton—pour terminer le brise-lames—à voter de nouveau \$3,800, \$9,000; Rivière Saugeen, \$1,600; Grande Baie—Keppel-Nord, \$2,000; Thornbury—dragage, \$3,000; Parry-Sound Narrows, \$6,000; Havre de Goderich, \$2,500; Havre de Rondeau—Réparations, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Manitoba, savoir:—Rivière-Rouge—service hydrographique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Columbia—améliorations entre l'embouchure de la rivière Kootenay et la partie internationale, \$6,000; Rivière Nicomeckle, \$500; Rivière Skeena, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, dragage, savoir :—Nouvel outillage de dragage—Province: Maritimes, \$16,700 ; nouvel outillage de dragage—Québec et Ontario, \$2,500 ; nouvel outillage—Colombie-Britannique, \$5,000 ; dragueurs—réparations, \$5,100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées,

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, savoir : Rivière Ottawa—Réfection de la glissoire aux chutes du Grand Calumet, \$8,000 ; rivière Petewawa, district d'Ottawa, \$5,000 ; district d'Ottawa—réfection des constructions aux stations Des Joachims et Calumet, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des routes et ponts, savoir : Pont en fer sur la Grande Rivière, à York, \$20,000 ; pont sur le canal Rideau, à la rue Maria, cité d'Ottawa, \$15,000 ; pont sur la rivière Ottawa, au pied du lac Témiscamingue, les gouvernements d'Ontario et de Québec contribuant chacun \$4,000, \$4,000 ; pour la construction d'un pont libre sur la rivière du Vieux au fort McLeod—montant périmé, \$10,000 à voter de nouveau, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des télégraphes, savoir : Lignes terrestres et câbles pour la côte et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et les provinces maritimes—Pour relever le câble de la Grosse Île aux Rochers aux Oiseaux (îles de la Madeleine) et le reposer entre Meat-Cove et l'île de Saint-Paul, \$3,000 ; pour relier l'île Whitehead à l'île Grand Manan, baie de Fundy, \$3,000 ; ligne reliant Meat-Cove à la Pointe-Blanche, Cap-Breton, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, savoir : Réfection de la ligne entre Ashcroft et Barkerville, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des subventions postales et subventions aux paquebots, savoir : Montant nécessaire pour défrayer le transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni, en vertu d'un contrat passé avec M. Andrew Allan, aux taux de \$125,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre le port Mulgrave, au terminus du chemin de fer de prolongement de l'Est, et la baie de l'Est, Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et treize piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté, pour service maritime fluvial, savoir : Montant additionnel de \$573.80 dans les cas des sergents Benjamin Holdbrook et Camille Nourrie autrefois de la police du havre de Montréal, ces derniers ayant été employés toute l'année au lieu de pendant la saison de navigation, ainsi que pourvu dans le budget supplémentaire de 1889-90, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour pourvoir à l'achat d'un nouveau steamer afin de remplacer le "Sir James Douglas" employé au service des phares, des bouées et de la côte dans la Colombie-Britannique, navire qui n'est plus en état de faire ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des pêcheries, savoir : Pour faire face à l'augmentation de la dépense de la garde des pêcheries par suite du chan-

gement projeté relativement au système de protection—Pêcheries, Ontario, \$3,000 ; pêcheries, Québec, \$2,000 ; pêcheries, Nouveau-Brunswick, \$3,000 ; pêcheries, Nouvelle-Ecosse, \$3,000 ; pêcheries, Ile du Prince-Edouard, \$500 ; pêcheries, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 ; examens des huîtrières, \$5,000 ; coût de construction d'établissement destinés à la culture du homard, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Sauvages, Ontario et Québec, savoir : Pour venir en aide à la société d'agriculture des Sauvages Oneida de la Thames et lui permettre d'offrir des prix à son exposition annuelle, \$60 ; pour venir en aide aux écoles suivantes établies pour les enfants sauvages de la foi protestante au lac du Poisson-Blanc, Ont., \$200 ; Chapeau, Ont., \$200 ; pour venir en aide à la société d'agriculture des Sauvages Muncy de la Thames qui n'a pas de fonds destiné à couvrir l'achat de prix pour son exposition annuelle, \$90 ; pour dédommager John Grant, un squatter établi sur la réserve Gibson, à raison d'améliorations qu'il a dû abandonner, savoir : une maison de 18 x 16 ainsi que 5 acres de terrain défriché, dont 1½ est cultivé. Sur les 3½ autres le bois a été buché et mis en billots, \$50 ; pour permettre au département de poursuivre les travaux de subdivision des réserves Sauvages d'Ontario et de Québec, ainsi que requis, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Sauvages, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Aide au collège Emmanuel, à Prince-Albert, Territoires du Nord-Ouest, \$1,000 ; pour pourvoir aux appointements des trois constables fédéraux préposés à la répression du trafic des liqueurs parmi les Sauvages—deux sur la réserve de la rivière Rosseau et un sur celle du lac à l'Esturgeon—\$12 par année chacun, \$36 ; achat de rets et hameçons pour les Sauvages pauvres du district de la McKenzie, \$500 ; pour pourvoir aux appointements d'un maître d'école au lac la Ronge, \$300 ; et au lac Montréal, \$300 ; et pour aider à la construction d'une maison d'école à chacun de ces endroits, (\$100 chacun), \$200—\$800 ; pour réparations et additions à l'école d'industrie de la Rivière Haute, ainsi qu'il suit :—Lambrissage du principal corps de logis, \$2,500 ; maison pour employés de l'école, instructeurs et autres, \$1,500—\$4,000 ; pour pourvoir au salaire de M. Tucker, distributeur de vivres et instructeur d'agriculture, sur la réserve des Sioux aux Bois de l'Orignal, \$144 ; pour pourvoir aux appointements d'un maître pour troisième école sur la réserve des Sauvages, au fort Alexandre, dans le traité No 1, Manitoba, \$300 ; salle d'exercices de bataillon de Brantford—à voter de nouveau, \$10,000 ; New-London, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cent quatre-vingt-trois piastres et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Colombie-Anglaise, savoir :—Aide à l'école sauvage actuellement en opération à Kitkahtla à environ 35 milles de Port-Essington, sous les auspices de la société de mission de l'église d'Angleterre, \$300 ; pour payer au département de la marine les gages de l'équipage du steamer fédéral " Sir James Douglas " pour le temps qu'il a été au service du commissaire des réserves sauvages de la côte nord-ouest de la Colombie-Anglaise, depuis le 29 juillet jusqu'au 1er août 1889, \$12 :88 ; pour le soutien d'une école de métiers, pour les Sauvages de l'Ile aux Cormorans, Baie Albert :—Gages du charpentier et construction d'embarcation, \$900 ; forgeron, \$75 par mois, \$900 ; cordonnier, \$75 par mois, \$900—\$2,700 ; pour l'entretien de l'école d'industrie de Kootenay, \$2,500 ; pour pourvoir aux appointements d'un instituteur de l'école d'industrie des Sauvages de Kamloops, \$500 ; pour pourvoir à l'emploi de M. W. H. Robertson, en qualité d'instructeur de métiers à l'école d'industrie des Sauvages à Metlakahtla :—Appointements annuels, \$1,000 ; allocation de subsistance, \$360—1,360, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Pour permettre au département de payer au révérend J. D. Cummane, missionnaire, ses services à l'égard des Sauvages de Colchester et du comté de Hants, Nouvelle-Ecosse, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, savoir :—Pour permettre au département de payer au révérend Père Richard, missionnaire, ses services à l'égard des Sauvages de la Grande-Anse, comté de Richibouctou, \$200 ; pour permettre au département de payer au révérend M. Smith, de Dalhousie, ses services à l'égard des Sauvages de la Rivière à l'Anguille, comté de Ristigouche, \$50 ; pour permettre au département de payer au révérend Père Murray ses soins à l'égard des Sauvages du comté de Carleton, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Commission géologique, savoir :—Pour payer à M. James Fletcher ses services relatifs aux collections entomologiques du musée de géologie et d'histoire naturelle, \$100 ; pour pourvoir au paiement de dépenses relatives au forage de puits artésiens, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

16. Résolu, que la somme de deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Classement d'anciennes archives de la ci-devant province du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour autre somme nécessaire pour rembourser au gouvernement de la Colombie-Anglaise les frais de transport de la batterie "C" et autres dépenses s'y rattachant, *re* Expédition de la Skeena, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais judiciaires, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour autre somme nécessaire pour avoir de l'aide dans les bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, \$1,000 ; pour pourvoir au paiement des frais de traduction et d'impression des ordonnances revisées de 1888, \$1,500 ; pour pourvoir à l'achat et à la distribution de pièges pour l'extermination des gophers dans les Territoires du Nord-Ouest, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la collection et au classement d'anciennes archives du Canada au bureau du Conseil Privé, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des "Débats du Conseil Législatif de Québec," de Rouleau, pour 1888, 1889 et 1890—20 exemplaires chacun, à \$3, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour "Le Vieux Lachine," publié par la Cie Gebhardt-Berthiaume—50 exemplaires, à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour "Les Bourgeois du Nord-Ouest," 25 exemplaires, à \$2, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour "Lectures on Comparative Politics," de Bourinot, 25 exemplaires, à \$1, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour "A Digest of Criminal Law," par M. le juge Burbidge, 20 exemplaires, à \$6.50, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour perception du revenu, accise, savoir :—Pour payer une augmentation de salaire au gérant de l'entrepôt d'alcool mélangé d'esprit pyroxylique, \$150 ; comme indemnité au percepteur Nash, de Charlottetown, pour services extraordinaires pendant trois mois d'absence de la division du préposé d'accise Moore, \$125, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures, savoir :—Pour payer le traitement d'un adjoint de l'inspecteur des poids et mesures à Victoria, Col.-Brit., \$600 ; pour augmenter le traitement de A. C. Paterson, adjoint de l'inspecteur des poids et mesures à Qu'Appelle, \$100 ; pour augmenter le traitement de S. Dillon, inspecteur-adjoint des poids et mesures, Montréal, \$100 ; pour augmenter le traitement de M. Kelly, inspecteur-adjoint des poids et mesures, Québec, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection du gaz, savoir :—Pour payer D. McPhee, inspecteur du gaz, à Hamilton, pour services comme ingénieur consultant, ayant pour objet de préparer de nouveaux bureaux et d'améliorer l'appareil dans plusieurs bureaux, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir :—Somme nécessaire pour la construction de routes sur les terres de l'artillerie à Grand-Falls, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, savoir : Pour paie supplémentaire aux personnes employées permanemment dans le service public et pour rémunérations à toutes autres personnes à raison de services rendus quant aux navires de passage dans les canaux entre le lac Érié et Montréal, les samedis à partir de minuit jusqu'à 6 heures du matin les dimanches, et depuis 9 heures du soir les dimanches jusqu'à minuit, nonobstant tout ce qui est contraire dans l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics, entretien et réparations, savoir : District de la rivière Trent et de Newcastle—Somme additionnelle nécessaire pour réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Postes, savoir : Pour payer un commis additionnel de première classe au bureau de l'inspecteur des postes à Stratford, \$1,200 ; pour augmenter le traitement de M. T. P. French, inspecteur des postes, Ottawa, \$200 ; pour ajouter à la somme votée pour permettre au directeur général des Postes de porter le traitement de M. Sydenham Howe à \$500 par année, \$200 ; pour payer une augmentation de traitement à un commis de première classe au bureau de poste de Toronto, \$100 ; pour payer deux facteurs additionnels au bureau de poste de Montréal, à raison de \$360 pour chacun, \$720 ; pour payer un commis de première classe au bureau de l'inspecteur des postes de Winnipeg, \$1,200 ; pour payer la différence de salaire à H. Lacken, messenger au bureau de l'inspecteur des postes de Montréal, ce salaire se trouvant diminué d'autant dans le budget principal, \$80, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir : Pour payer à Mlle Harriet Fraser une annuité de \$250, et de \$150 à M. Roderick Fraser, en reconnaissance des services de leur père qui a exploré la région formant aujourd'hui la province de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques, savoir : Nouvelle somme nécessaire pour la station agronomique centrale, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour de nouveaux instruments et appareils pour le département de la laiterie à la station agronomique, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des rapports annuels des associations des laitiers et des cultivateurs de fruits, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à M. George L. McDonald sa réclamation pour collection de

Pierre de construction de la Nouvelle-Ecosse, pour l'exposition de Philadelphie, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire représenter le Canada à l'exposition qui aura lieu à la Jamaïque en 1891, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chemin de fer de Montréal et de la ligne directe, savoir : Montant requis, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'immigration, savoir : Nouvelle somme nécessaire pour l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour autre somme nécessaire pour acheter de l'outillage pour l'imprimerie nationale, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Wood (Brockville), du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent deux piastres et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, savoir : Succession de feu le major R. S. King, de la batterie de campagne de Welland—loyer d'un bâtiment pour abriter les canons, etc, de la batterie, de 1862 à 1883, 22 ans, à \$100 par année, \$2,200; transport de munitions, armes et autre matériel de la batterie (A. du C., 6 janvier 1890), \$102.53, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses diverses, savoir : Préparation du rapport sur le congrès du travail à Paris, et index, \$2,500; traduction et correction d'épreuves, 720 pages, \$1,080; fournitures de papeterie, \$25, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1890, la somme de \$2,038,168.96 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1891, la somme de \$25,564,944.95 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1890, la somme de \$2,038,168.96 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1891, la somme de \$25,564,944.95 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.



M. Wood (Brockville) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1890 et le 30 juin 1891 ; et, et pour autres fins se rapportant au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées, étant lu ; Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba des terres fédérales, n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis Portage-la-Prairie jusqu'au lac Winnipegosis à ou près Portage Meadow, distance d'environ 125 milles.

2. Résolu, qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est du Manitoba des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée partant de Winnipeg en se dirigeant vers le sud ou le sud-est jusqu'à un point sur le côté ouest du lac des Bois, distance d'environ 110 milles.

3. Résolu, qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet ; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wood (Brockville) fait, en conséquence, rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba des terres fédérales, n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis Portage-la-Prairie jusqu'au lac Winnipegosis à ou près Portage Meadow, distance d'environ 125 milles.

2. Résolu, qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est du Manitoba des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée partant de Winnipeg en se dirigeant vers le sud ou le sud-est jusqu'à un point sur le côté ouest du lac des Bois, distance d'environ 110 milles.

3. Résolu, qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet ; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ;—et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte ayant pour objet de modifier le chapitre cent vingt-sept des Statuts révisés du Canada, intitulé : Acte concernant l'intérêt," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 11 heures du matin.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 janvier 1890, pour un état donnant le montant total jusqu'à date des sommes dépensées pour la bâtisse du bureau de l'Imprimerie Nationale ; la totalité des sommes dépensées pour le caractère, les presses et autres machines ou matériaux pour imprimer ou relier, dans le dit bureau ; et le montant total payé pour salaires et gages des officiers et employés du bureau depuis le 1er juillet 1889 jusqu'au 1er janvier 1890. (*Document de la Session, No 95.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires," étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant le transfert de certaines propriétés publiques aux gouvernements provinciaux, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte du pilotage, chapitre quatre-vingt des Statuts révisés du Canada," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts révisés, concernant le cens électoral," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants :—

Bill intitulé : "Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur," chapitre soixante-dix-huit des Statuts Révisés."

Bill intitulé : "Acte concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant les banques et le commerce de banque," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. Colby, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte du pilotage, chapitre quatre-vingt des Statuts Révisés du Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à vendredi prochain à onze heures A.M.

Vendredi, 16 mai 1890.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. LaRivière,—La pétition du conseil municipal de Taché, comté du LaVérandrye, Manitoba.

Par M. Brown,—La pétition du conseil des métiers et du travail d'Hamilton.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau,—Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Chicoutimi, Gaspé, Joliette et Montmagny, pour l'année 1889. (*Document de la Session, No 100.*)

Aussi,—Etat des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêt et placement, au 31 décembre 1889. (*Document de la Session, No 44.*)

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande respectueusement que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

31a. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'Acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la Compagnie. (*Documents de la session.*)

36a. Réponse à l'Ordre du 19 écoulé,—Liste des concessions forestières octroyées par le gouvernement canadien depuis le 1er mars 1885, le nom des concessionnaires et la date de l'octroi ; la superficie de chaque concession octroyée, indiquant si elle a été octroyée au plus haut enchérisseur dans une adjudication publique, et le chiffre du bonus (s'il en est) reçu dans chaque cas. (*Documents de la session.*)

42a. Réponse (partielle) à l'ordre de la Chambre du 26 février dernier, pour un état donnant les sommes d'argent dépensées par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

42d. Réponse modifiée (partielle) supplémentaire à une réponse à l'Ordre du 23 février dernier,—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement

fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût. (*Distribution et documents de la session.*)

87. Réponses à l'Ordre du 30 janvier dernier.—Copie du rapport et des témoignages pris par la Cour d'Enquête instituée par le département de la marine pour connaître les causes de la perte du steamer "Quinté" qui a été incendié dans la Baie de Quinté, dans l'automne de 1889. (*Documents de la session.*)

91. Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883. Mémoire des réclamations pour amendes, frais, etc., encourus par les porteurs de licences fédérales pour violation de l'acte provincial des licences. (*Documents de la session.*)

93. Réponse à l'Ordre du 21 écoulé.—Relevé de la quantité et de la valeur des œufs importés dans les provinces de Québec et Ontario et exportés de ces provinces, depuis le 1er janvier dernier ; aussi, les noms des pays d'importation et d'exportation. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

31. Correspondance avec la Compagnie du Pacifique Canadien renfermant une liste de toutes les terres vendues par la Compagnie pendant l'année expirée le 1er octobre dernier, en conformité de la clause 8 de l'Acte 49 Vic., chap. 9.

31b. Réponse à Adresse du 24 janvier dernier.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l'Australie.

31c. Réponse à l'Ordre du 29 janvier dernier.—Copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins.

33h. Correspondance relative à certaine assistance donnée aux Métis de Fort-La-Corne et autres lieux.

33i. Etat concernant l'achat de grain de semence y compris une liste des prix payés pour le blé et l'avoine.

33j. Etat concernant la distribution de grain de semence et instructions quant à la distribution de ce grain.

33k. Correspondance, etc., concernant le pont de Saint-Albert.

33l. Etat concernant la réclamation de la Compagnie d'Exploitation Forestière de la Rivière Eau-Claire et de la Rivière des Arcs contre le gouvernement pour du bois qu'elle prétend avoir été enlevé sur ses concessions.

33m. Mémoire au sujet des comptes de crédits de 1889 pour certaines des provinces et des Territoires du Nord-Ouest.

33n. Réponse à l'Ordre du 21 écoulé.—Etat donnant,—

1. Le nombre d'acres de terres à pâturage actuellement affermés dans les Territoires du Nord-Ouest.

2. Le montant payé au gouvernement l'an dernier pour l'affermage des dites terres.

3. Le montant d'arrérages dus au gouvernement pour l'affermage des dites terres, et les noms des personnes devant ces arrérages.

4. Les noms des porteurs de baux sur le territoire desquels il n'est pas permis aux colons de s'établir sans leur consentement ainsi que la superficie totale couverte par les dits baux, et la situation des terres mentionnées dans chaque bail.

33o. Liste des écoles confessionnelles dans les Territoires du Nord-Ouest, 1889.

41b. Réponse à Ordre du 10 écoulé—Copie de toutes pétitions pour augmentation de gages adressées au ministre des Chemins de fer, depuis le 1er janvier 1889, par les personnes employées dans les ateliers de l'Intercolonial à Moncton et sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, et de toute réponse faite à ces demandes par le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers.

41c. Réponses à Ordre du 10 écoulé,—Copie des requêtes transmises au gouvernement par MM. Nazaire Ouellet, George Voyer, Alfred Ouellet, F. Côté et autres, au sujet des dommages causés à leurs propriétés par l'Intercolonial.

41d. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Etat faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial et plus particulièrement,—(a) les recettes et dépenses annuelles, y compris les salaires des fonctionnaires, chaque année, depuis que le dit système a été en opération; (b) les montants payés, chaque année, à même le fonds aux employés ou à leurs représentants, pour cause de décès ou d'accident; (c) le surplus de ce fonds, s'il en est, actuellement en caisse.

41e. Réponse à Ordre du 24 février dernier—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, en 1889, les causes et dates respectives; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas; le chiffre de la compensation payée aux propriétaires des choses détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

41f. Aussi,—Réponse à Ordre du 10 mars dernier,—Etat donnant,—(a) les noms et le nombre des wagons officiels sur l'Intercolonial et ses embranchements; (b) le coût primitif, la date et le lieu de construction de chaque wagon, ou le nom de la personne ou compagnie de qui il a été acheté; (c) le coût des réparations ou les dépenses de ces wagons depuis leur achat; (d) les noms et salaires et les dépenses de chaque employé sur ces wagons officiels; (e) le coût annuel des approvisionnements de chacun de ces wagons.

42b. Réponse à Ordre du 21 écoulé—Etat donnant le montant des subventions votées en faveur du chemin de fer du Canada Atlantique pour la construction de son pont sur le Saint-Laurent entre le Coteau et Valleyfield, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant non encore exigible ou restant à payer.

42c. Réponse à Ordre du 21 écoulé—Relevé du chiffre des subventions votées par le parlement à la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant encore dû ou non encore exigible.

43c. Réponse à Ordre du 10 mars dernier,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Sauvages et l'agent et les chefs de la réserve de Caughnawaga, relativement à toute indemnité réclamée par les Sauvages de la réserve, par suite de ce que l'étendue de leur réserve a été considérablement diminuée par des empiètements.

46c. Rapport supplémentaire de A. F. Wood, écr. de la commission d'enquête sur le canal Welland, avec des remarques sur les changements à faire dans le présent mode d'administration. (Sénat.)

51b. Réponse à Ordre du 26 écoulé,—Etat indiquant,—

1. La date à laquelle le soldat C. T. Hurrell a été notifié par le gouvernement de la passation de l'ordre en conseil du 13 novembre 1888, lui accordant une pension.

2. Les montants qui lui ont été payés à titre de gratuité ou de pension et les dates de ces paiements.

51c. Copie d'une déclaration par Antoine Valiquette, père de feu Prima Valiquette, sergent dans le 65ème bataillon.

56b. Réponse à Ordre du 12 février dernier—Copie de toutes pétitions, lettres, etc., adressées au département des postes à Ottawa, demandant un bureau de poste à Palmer Road, I.P.-E., et de toute correspondance avec ce département à Ottawa et avec l'inspecteur des postes à Charlottetown, sur le même sujet.

66a. Réponse à Ordre du 24 février dernier,—Etat donnant les noms de toutes les personnes devant des arrérages pour loyers de pouvoirs d'eau et autres jusqu'au 1er courant, et les montants dus respectivement par chacune d'elles.

82 et 82a. Réponse et réponse supplémentaire à Adresse du 22 janvier dernier—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations d'indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets.

83. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Copie de toutes pétitions et correspondance concernant l'établissement d'un phare-flottant vis-à-vis Yamachiche, dans le lac Saint-Pierre, fleuve Saint-Laurent.

83a. Réponse à Ordre du 19 écoulé,—Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondances, documents de toutes sortes concernant l'établissement d'un phare-flottant sur le Saint-Laurent, vis-à-vis l'église Sainte-Croix, comté de Lotbinière, pour remplacer la bouée qui s'y trouve actuellement.

84. Rapport de Collingwood Schreiber, écrivain, ingénieur en chef et gérant général des chemins de fer de l'Etat, sur l'achèvement du tracé de la ligne projetée de chemin de fer entre la station de Harvey, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et un point sur l'Intercolonial, près de Moncton *via* Fredericton, connue sous le nom de "Section Harvey-Moncton du chemin de fer de la ligne Courte."

85. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Copie des formules d'annonces et soumissions, et des soumissions reçues au sujet du contrat relatif à un service de steamers entre un port des provinces maritimes et les ports des Indes Occidentales; aussi, copie de la correspondance y relative échangée entre quelqu'un des départements publics et toutes personnes intéressées dans l'établissement de ce service.

86. Réponse à Ordre du 24 janvier dernier,—Copie de tous papiers et correspondance entre l'association des manufacturiers de l'Ontario et le gouvernement fédéral, pendant les années 1883, 1884 et 1885 au sujet de la législation projetée concernant les manufactures.

87a. Réponse à Ordre du 5 mars dernier,—Etat donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non-payées.

88. Réponse à Ordre du 14 écoulé,—Copie de toute convention conclue entre le gouvernement ou le ministre des chemins de fer et la Compagnie de Télégraphe dite "The Western Union Telegraph Company," concernant la construction et l'exploitation d'une ligne de télégraphe le long du chemin de fer du Cap-Breton.

89. Réponse à Ordre du 14 écoulé—Copie des requêtes, lettres et plans et rapports d'ingénieurs en rapport avec la chaussée projetée à Hungry Bay, dans le comté de Beauharnois.

90. Réponse à Ordre du 21 écoulé—Copie des requêtes et tous autres documents se rattachant à la construction projetée de l'embranchement de chemin de fer de Matane.

92. Réponse à Ordre du 14 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de l'état-major du district militaire No 1 et le département de la Milice, au sujet de la solde et des allocations des dits officiers.

92a. Réponse à Adresse du 21 écoulé,—Copie de tous ordres en conseil faisant des nominations, promotions et changements dans le département de la Milice et de la Défense pendant le cours de l'année civile 1889.

Votre comité a aussi l'honneur de rapporter les résolutions suivantes à titre de recommandations.

Résolu,—Que 7,000 exemplaires du rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation soient imprimés en anglais et en français dans la proportion usuelle.

Résolu,—Que 10,000 exemplaires du rapport du sous-comité d'Agriculture et de Colonisation, qui est sous forme de circulaire et d'appendice, concernant l'aide à donner à des immigrants au moyen de prêts, tel que suggéré par l'association d'émigration des femmes en Angleterre, soient imprimés en anglais et en français, dans la proportion ordinaire, pour être distribués par le département de l'agriculture, avec prière aux municipalités d'y prendre part.

Résolu,—Que 50,000 exemplaires du dernier rapport de l'Association des Laitiers et 25,000 exemplaires du dernier rapport de l'Association des Producteurs de Fruits soient imprimés en anglais et en français, dans la proportion ordinaire, et enveloppés séparément pour distribution parmi les membres du parlement.

Résolu,—Que les rapports du bureau des brevets, au lieu d'être distribués comme à présent, soient reliés et distribués une fois par année, à dater du 1er juillet prochain.

Résolu,—Qu'au lieu de la grande valise actuellement distribuée chaque session à chacun des sénateurs et députés, il en soit donné une de meilleure qualité qui sera fournie à la prochaine session; et qu'à l'avenir, cette valise ne sera donnée que lors de la première session de chaque parlement.

Résolu,—Que la papeterie pour l'usage des députés, etc., devra à l'avenir être de meilleure qualité et semblable à celle qui était fournie précédemment.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Taylor,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les septième et neuvième rapports du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1890, pour un état donnant,—

1. Le relevé détaillé de toutes dépenses se rattachant à la passion et à la mise en vigueur de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883, jusqu'à date;
2. Le montant de tous frais judiciaires encourus au sujet de la constitutionnalité de l'acte;
3. Les noms des avocats employés par le gouvernement et le montant qui leur a été payé. (*Documents de la Session, No 91a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Aussi, le Sénat transmet copie du cinquième rapport du comité spécial sur les comptes contingents du Sénat, appelant l'attention sur les diverses clauses de ce rapport au sujet des dépenses contingentes du Sénat pour l'an dernier.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1890, pour copie de tous papiers concernant la saisie du remorqueur "Rooth," à Amherstburg, en juillet ou août derniers, pendant qu'il remorquait un radeau de la rivière aux Français à Fort-Erié. (*Document de la Session, No 99.*)



Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1890, pour un état indiquant combien de barils de farine du Canada ont été expédiés, par mer directement, ou à travers les Etats-Unis, en 1889, dans les différentes provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard. (*Document de la Session, No 97.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane."

Bill intitulé : " Acte modifiant des actes concernant le havre de Pictou."

Bill intitulé : " Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte de la présente session, intitulé : " Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail."

Bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions au sujet de la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien."

Bill intitulé : " Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées."

Bill intitulé : " Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."

Bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1890 et le 30e jour de juin 1891, et pour d'autres objets liés au service public."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants :—

Acte ayant pour objet de modifier le chapitre cent vingt-sept des Statuts révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant l'intérêt."

Bill intitulé : " Acte ayant pour objet de modifier de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre quarante-trois des Statuts révisés."

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," lesquels sont lus pour la première et seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département d'Imprimerie et de Papeterie publiques du Canada, pour l'exercice expirant le 30 juin 1889. (*Document de la Session, No 7c.*)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met sur le bureau,—Etats et correspondance au sujet des travaux du havre de Québec et du bassin de radoub d'Esquimalt, C.-A. (*Document de la Session, No 59g.*)

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, mai 1890.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du parlement fédéral le 16 mai, (vendredi) à 4 P.M.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. J. JONES,

pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1890, pour un état donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations, pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non payées. (*Document de la Session, No 87c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1890, pour un état donnant les noms des six païens inscrits dans le rapport du recensement de 1881, pour la paroisse de Sainte-Elizabeth, comté de Joliette, province de Québec, tel que portés dans la cédule originale de l'énumérateur pour cette paroisse. (*Document de la Session, No 98.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1890, pour copie de deux enquêtes et rapport faits par MM. Bourgeois, King et Bolduc au sujet du bureau de poste de Pierreville, P. Q. (*Document de la Session, No 56c.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1890, pour copie de toute correspondance, mémoires et conventions entre le gouvernement et la Compagnie de Colonisation de la Tempérance, et de toute correspondance des colons, employés et membres de la Compagnie concernant les opérations de la dite compagnie. (*Document de la Session, No 82b.*)

Sur motion de sir Hector L. Langevin, secondé par sir Adolphe P. Caron,  
Résolu, que le comptable de la Chambre reçoive instruction de payer la balance de l'indemnité de feu Adam Hudspeth, éer, à ses héritiers, et que l'indemnité de Samuel Barton Burdett, éer, M.P., lui soit payée en entier, son départ de la ville ayant été nécessité par la maladie.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur Général, par R. E. Kimber, écuyer, gentilhomme-huissier de la verge noire.

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur Général d'informer cette Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, qui donne alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants:—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier.

Acte constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt de la Puissance (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la " Home Life Association of Canada."

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de tempérance du Canada.

Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique.

Acte concernant les concessions de terres publiques.

Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer.

Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover.

Acte portant modification de " l'Acte concernant le mariage avec la sœur de la femme défunte."

Acte concernant H. H. Vivian et Compagnie (à responsabilité limitée).

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Revenu de l'intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts Révisés.

Acte modifiant l'Acte d'interprétation.

Acte concernant le département de la Commission géologique.

Acte à l'effet de faciliter l'achat, par la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de chemin de fer entre Hull et Aylmer, appartenant à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central.

Acte concernant les lettres de change, chèques et billets promissoires.

Acte modifiant de nouveau la loi criminelle.

Acte modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts Révisés.

Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre cent un des Statuts Révisés.

Acte relatif aux chemins de fer.

Acte modifiant l'Acte des matelots, chapitre soixante-quatorze des Statuts Révisés.

Acte portant modification de "l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur," chapitre soixante-dix-huit des Statuts Révisés.

Acte à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts Révisés, concernant le cens électoral.

Acte concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec.

Acte concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Acte modifiant les Actes relatifs au havre de Pictou.

Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane.

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Acte à l'effet de modifier l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane."

Acte ayant pour objet de modifier de nouveau "l'Acte des Sauvages," chapitre quarante-trois des Statuts Révisés.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York.

Acte à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail.

Acte portant de nouvelles dispositions au sujet de la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien.

Acte ayant pour objet de modifier le chapitre cent vingt-sept des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant l'intérêt."

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte concernant les Banques et le commerce de banque.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

' Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le

30e jour de juin 1890 et le 30e jour de juin 1891, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de prononcer le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En mettant fin à cette longue session du Parlement, je désire vous faire mes meilleurs remerciements pour la diligence avec laquelle vous vous êtes acquittés de vos importantes fonctions.

Les négociations concernant la question de la mer de Behring se poursuivent encore à Washington avec de bonnes chances d'un règlement équitable. En attendant, la continuation, pendant un an encore, de ce qu'on appelle le *modus vivendi*, servira à faire voir notre sincère désir de cultiver les relations les plus amicales avec le gouvernement et le peuple des Etats-Unis.

Le remaniement du tarif des droits de douane destiné à activer le développement de l'agriculture, des manufactures et autres industries, sera, j'ai tout lieu de l'espérer, d'un avantage général pour toutes les classes de la population.

Je suis heureux de croire que l'Acte relatif aux Banques a été très soigneusement étudié, et qu'il sauvegardera les intérêts du pays tout en étant suffisamment libéral envers ceux qui sont plus immédiatement affectés par ses dispositions.

La mesure relative aux lettres de change, chèques et billets promissoires rendra sans doute plus certaine et plus claire la loi relative à ces effets de commerce, et la rendra en même temps, presque sous tous rapports, uniforme dans tout le Canada.

Les amendements apportés à la loi criminelle embrassent un grand nombre et une variété de dispositions, qui toutes seront probablement trouvées d'une grande utilité, et dont plusieurs étaient instamment requises pour le bien public.

La création du Bureau de la Statistique du Travail aura l'effet d'encourager l'investigation et l'étude des questions qui affectent les relations du capital et du travail, et qui occupent aujourd'hui l'attention de toutes les grandes nations. Elle aidera aussi à la diffusion des connaissances sur tout ce qui concerne les occupations et le bien-être des classes ouvrières. L'on reconnaîtra aussi dans quelques autres mesures de la présente session votre désir d'améliorer les lois qui s'appliquent particulièrement à ceux qui sont engagés dans les entreprises industrielles.

Les diverses dispositions qui ont pour but d'amender les lois relatives aux chemins de fer, aux brevets d'invention, aux droits d'auteur, aux marques de commerce et au département du revenu de l'intérieur, ainsi que celles qui améliorent les statuts qui régissent l'administration de notre population sauvage, sont bien propres à promouvoir l'administration efficace des départements auxquels elles ont trait, tandis que le grand nombre de mesures privées au sujet de chemins de fer indique dans tout le pays un esprit d'entreprise qui, il faut l'espérer, amènera un développement important des travaux de chemins de fer du Canada.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez pourvu aux besoins du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je prends congé de vous pour le moment avec le sincère espoir que durant la prochaine saison le peuple de toutes les parties du Canada sera abondamment récompensé de son travail et sera témoin d'un progrès marqué dans la prospérité du pays.

---

Alors, l'honorable Président du Sénat a dit :

*Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes,*

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le vingt-troisième jour de juin prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le vingt-troisième jour de juin prochain.

# INDEX

DU

## VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

53 VICTORIA, 1890.

**A**CTE GÉNÉRAL DES CHEMINS DE FER:—Voir *Chemins de fer*.

ADAMS, JOHN:—Voir 1 *des documents de la session*. Député, 6.

ADRESSES:—

*A Sa Majesté la Reine :*

1. Résolution pour une adresse à Sa Majesté, pour renouveler l'expression de notre constante loyauté à la personne et au gouvernement de Sa Majesté, et que nous désapprouvons entièrement que divers énoncés ont été faits en public mettant en doute la loyauté du peuple canadien, etc., 37. Adoptée; grossoyée, 39.

*A Son Excellence le gouverneur général :*

2. Résolution au sujet d'une adresse pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session, 6. Lue et adoptée; renvoyée à un comité spécial; rapportée, 8. Adoptée; grossoyée; devant être présentée par ceux des membres qui font partie du Conseil privé, 9. Réponse de Son Excellence, 64.
3. Résolution pour l'adoption d'une adresse à Son Excellence le priant de vouloir bien transmettre à Sa Majesté l'adresse de la Chambre (voir ci-dessus, 1); adoptée; grossoyée; présentée par ceux des membres du Conseil privé, 39.

AGRICULTURE :

1. Rapport annuel du département de l'agriculture. Voir 2 *des documents de la session*.
2. Comité spécial nommé au sujet de l'agriculture et de la colonisation, 6, 14. Permission d'employer un sténographe, 43. Rapport, 445-446. (*Appendice n° 5*.) *Imprimé pour la distribution*, 501.

ALBERTA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE D':—Pétition demandant certains amendements à sa charte, 10. Avis, 26. Bill, 27. Renvoyé au comité, 31. Rapporté avec des amendements, 64. En comité général; rapporté; passé, 69. Par le Sénat, 136. S. R., 222. (53 Vic., c. 85.)

ALBERTA, CIE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION D':—Pétition demandant une charte, 81. Avis spécial, 90. Bill, 95. Renvoyé au comité, 111. Bill retiré; honoraires remboursés, 208.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, BANQUE DE L' :—Voir 12 *des documents de la session.*

ANDERSON, MM. :—Motion pour la correspondance avec MM. Anderson au sujet du service des malles transatlantiques ; rejetée, 112. Voir 3 *des documents de la session.*

ANGLO-CANADIENNE, CIE DE PRÊT ET PLACEMENT :—Voir 166 *des documents de la session.*

ANIMAUX, CRUAUTÉ ENVERS LES :

1. Bill pour établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et de modifier le ch. 172 des S. R. C. (M. Brown) ; ordonné ; présenté, 11. Motion pour 2e lecture, amendement proposé pour ajourner la 2e lecture à six mois, 130. Rejeté ; bill lu la 2e fois, 131. En comité général ; comité se lève sans faire rapport, 180. Motion par M. Brown que le bill soit placé en tête des ordres du jour pour plus ample considération en comité général. Amendement proposé par M. Small pour ajourner la considération ultérieure à six mois ; motion et amendement sont retirés, 182.
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 45, 51, 60, 63, 66, 72, 87, 89, 95, 103, 109, 120, 132, 137, 150.
3. Pétitions contre le bill, 17, 30, 37, 60, 66, 72, 81, 89, 95, 103, 109, 120, 132, 137, 150, 159.

ANNAPOLIS, BUREAU DE POSTE À :—Motion pour la correspondance concernant l'emplacement pour les bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E. ; débat interrompu par l'appel des bills privés (règle 19), 323.

Voir 147 *des documents de la session.*

ARBITRAGE ENTRE EMPLOYÉS ET PATRONS :—Voir *Employés et patrons*, 2.

ARCHIVES DU CANADA :—Voir 4 *des documents de la session.*

ARMES À FEU :—Bill intitulé : " Acte modifiant le c. 148 des S. R. C., intitulé : ' Acte concernant les armes à feu et autres, du Sénat, ' " 136. Lu, 217.

ARTS ET MÉTIERS, CONSEIL DES :—Pétitions demandant un amendement à l'acte concernant les unions ouvrières, 203, 221.

ASSURANCE, RAPPORT DU SURINTENDANT, ETC. :—Voir 6-8 *des documents de la session.*

ATLANTIQUE CANADIEN DU NORD, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS DE L' :—

1. Pétition demandant une charte, 93. Avis spécial ; bill, 99. Renvoyé au comité, 111. Rapporté avec des amendements, 155. En comité général ; rapporté ; passé, 162. Par le Sénat avec des amendements, 262. Adopté, 270, S. R., 372. (53 Vic., c. 70.)
2. Pétition demandant le rejet des clauses au sujet d'un pont dans le bill, 268.

AUBAINS ET ÉTRANGERS, TRAVAIL EN CANADA :

1. Bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada (M. Taylor) ; ordonné ; présenté, 15. Motion pour la 2e lecture ; motion pour que la Chambre s'ajourne ; dernière motion retirée ; débat sur la première motion ajourné, 132. Repris et ajourné de nouveau, 180. Repris,

AUBAINS ET ÉTRANGERS, TRAVAUX EN CANADA :—*Fin.*

204. Bill lu la seconde fois; renvoyé à un comité spécial, 205. Comité est autorisé à employer un sténographe, 208. Rapport, (*Appendice n° 2*), 305. *Imprimé*, 313.
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 94, 322.
3. Pétitions demandant certains amendements au bill, 203, 221.
4. Motion que 500 exemplaires du bill soient imprimés et mis à la disposition du comité; objection sur icelle maintenue, 276. (*Voir Questions*, 7.)

AUDITEUR GÉNÉRAL, RAPPORT DE L':—Voir 63 *des documents de la session.*

**B**BALANCES PUBLIQUES :—Pétition demandant qu'il soit établi un système uniforme de balances publiques à toutes les stations où les grains s'achètent en Canada, etc., 322.

"BALTIC" STEAMER :—Voir 9 *des documents de la session.*

BANKERS' SAFE DEPOSIT WAREHOUSING AND LOAN COMPANY OF CANADA (LIMITED) :—Pétition demandant une charte sous le titre ci-dessus, 72. Avis, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 286. En comité général; modifié; examiné; passé (titre changé en celui de Cie de dépôt et de prêt du Canada), 301. Passé par le Sénat, 382. S. R., 504, 53 Vic., c. 100.)

## BANQUES :

1. Chambre en comité général concernant les banques et le commerce de banque; en comité; résolution rapportée, recommande qu'un bill soit présenté pour proroger les chartes des diverses banques en Canada, et d'amender les lois relatives au commerce de banque, 209. Voir ci-dessous, 2.
2. Bill concernant les banques et le commerce de banque (M. Foster); ordonné; présenté, 209. Lu la 2e fois; en comité général; rapporte progrès, 370, 373, 377, 387, 426, 428, 434. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné, 439. Motion pour la 3e lecture; amendements proposés pour renvoyer de nouveau le bill en comité général: 1. Les banques resteront ouvertes pour la transaction des affaires jusqu'à trois heures P.M.: rejeté; pour amender la clause 54, rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 447. Par le Sénat avec des amendements, 497. Adopté, 503. S.R., 505. (53 Vic., c. 31.)
3. Pétition demandant que tout acte de banques renferme des dispositions semblables à celles contenues dans les clauses 86 et 87 de l'acte des banques, 94.
4. Pétition demandant la passation d'un acte obligeant les banques chartées à accepter au pair les billets d'autres banques chartées, 184. Voir 10-12 *des documents de la session. Banques d'Épargne.*

BANQUE DU COMTÉ DE :—Voir *York.*

BANQUE DU PEUPLE DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Pétition pour étendre sa charte, 30. Avis; bill, 47. Renvoyé au comité, 55. Rapporté 72. En comité général: 84. Rapporté; passé, 85. Par le Sénat avec amendement, 136. Adopté, 143. S. R., 223. (53 Vic., c. 42.)



## BANQUES D'ÉPARGNE DU GOUVERNEMENT :

1. Bill intitulé : "Acte concernant certaines caisses d'épargne de Québec;" du Sénat; lu, 459. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné; passé tel qu'amendé, 469. Sénat concoure, 497. S. R., 505. (53 Vic., c. 32.)
2. Bill modifiant le chapitre 22 des S. R. C. intitulé : "Acte concernant certaines caisses d'épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec (M. Choquette); ordonné; présenté, 168. Voir 13, 14 *des documents de la session*.

BANQUES ET COMMERCE :—Nomination du comité permanent, 6, 14. Membres ajoutés, 168. Bills renvoyés, 62, etc. Rapports sur divers bills, 72, 121, 178, 269, 276, 286. Rapport que le préambule d'un bill n'est pas prouvé, 121. Recommande le remboursement des honoraires 178, 269. Qu'un bill soit retiré, 269. Que le titre d'un bill soit modifié, 276.

BANQUIERS, CIE DE DÉPÔT, D'ENTREPÔT ET DE PRÊT DES :—Voir *Dépôt, etc.*

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Voir 15 *des documents de la session*.

## BATEAUX À VAPEUR, INSPECTION DES :

1. Bill intitulé : "Acte portant modification de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés;" du Sénat, 177. Lu, 178. Motion pour la 2e lecture; débat ajourné sur icelui, 284. Repris; bill lu la 2e fois; en comité général; rapporte progrès, 428. Chambre en comité général; lu et modifié; examiné; passé avec des amendements, 453. Sénat concoure, 497. S. R., 505. (53 Vic., c. 17.)
2. Bill modifiant de nouveau l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, etc.; (M. Patterson, Essex); ordonné; présenté, 313. Voir 94, 16 *des documents de la session*.

BATOCHÉ, POPULATION DE :—Voir 206 *des documents de la session*.

BEAUHARNOIS, CANAL :—Motion pour copie des rapports, etc., de Thomas Munro, écuyer, au sujet de l'élargissement du canal de Beauharnois, ou de la construction d'un nouveau canal; motion retirée, 83.

BEAUHARNOIS, CHEMIN DE FER DE LA JONCTION DE :—Voir 48 *des documents de la session*.

BÉCANCOUR ET SAINTE-JULIE, CONTRAT DE LA MALLE :—Voir 140 *des documents de la session*.

BELDING, PAUL ET CIE (LIMITÉE) :—Pétition demandant une charte, 24. Avis; bill, 34. Renvoyé au comité, 55. Rapporté, 99. En comité général; rapporté; passé, 110. Par le Sénat, 152. S. R., 223. (53 Vic. c. 103).

BELLEVILLE ET DU LAC NIPISSINGUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai pour l'achèvement de sa voie, etc., 10. Avis; bill, 34. Renvoyé au comité, 55. Rapporté avec des amendements, 89. En comité général; rapporté; passé, 95. Par le Sénat, 146. S. R., 222. (53 Vic., c. 65).

BESTIAUX :—Voir *Vol des* :

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires conjoints, 6. *Documents n° 8*.
2. Nomination du comité conjoint de la bibliothèque; membres de la Chambre des Communes, 14. Membres du Sénat, 19. Premier rapport, 155. Second rapport, soumet tous les rapports des sous-comités de l'audition et des échanges, etc., 394. (*Appendice n° 3*.)

BILLETS:—Voir *Lettres de change*.

BILLETS DE BANQUE FÉDÉRAUX:—Pétition demandant l'émission de billets de banque fédéraux, de toute valeur pour les besoins du commerce, 133.

BILLS :

BILLS PUBLICS :

1. Bills affectant les dépenses des deniers publics et l'octroi des terres publiques, basés sur les résolutions rapportées de comités généraux (règle 88), 480, 495. Affectant les banques et le commerce de banque, 209. Imposant des droits de douane, 367. Accordant une prime sur le fer en gueuse, 431. Bill se rapportant incidemment à la dépense de deniers publics ou imposant le paiement d'honoraires; présenté et une résolution adoptée subséquemment et renvoyée au comité sur iceux, 284.
2. Bill présenté et lu *pro formâ* avant de prendre en considération le discours du Trône, 4.
3. Ordre pour la seconde lecture rescindé et bill retiré, 326, 454. Ayant priorité à certains jours, 47, 86.
4. Motion pour la seconde lecture d'un bill modifié, 107. Retiré, 270.
5. Bill lu la seconde fois et renvoyé immédiatement en comité général, 35, 117. Renvoyé à un comité spécial, 205.
6. Seconde lecture d'un bill remise à six mois, 207, 324.
7. Considération d'un bill en comité général remise à six mois, 302, 435.
8. Instructions à un comité général sur un bill, 437.
9. Le président d'un comité général rapporte progrès sur un bill, 35, 118.
10. Le comité général sur un bill se lève sans faire rapport, 180. Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le même bill; retiré, 182.
11. Bill modifié en comité général et ordre de le prendre en considération un jour ultérieur, 117. Examiné immédiatement, 117, 155.
12. Bill renvoyé de nouveau en comité général pour être amendé, 200.
13. Bill passé à plusieurs phases à la même séance, 283. Sans être renvoyé au comité général, 494. Passé à toutes les phases à la même séance, 483.
14. Bills du Sénat lu le même jour qu'ils ont été présentés devant la Chambre, 105, 428. A un jour ultérieur, 130.
15. Amendements de la Chambre des Communes à un bill du Sénat, 179. Adoptés par le Sénat sans amendement, 198.
16. Amendements du Sénat à des bills des Communes examinés un autre jour, 156, 503. Adoptés sans amendement, 161, 503. Avec amendements, 317. Le Sénat adopte un nouvel amendement, 445. Adopté par les Communes, 448. Amendements du Sénat désapprouvés, 448. Le Sénat n'insiste pas, 469.
17. Ordre pour considération des amendements du Sénat ajourné, 442.
18. Bills sanctionnés durant la session, 222, 372. A la clôture de la session, 504-506.

BILLS—*Suite* :

## BILLS PRIVÉS :

19. Nomination du comité permanent, 6, 13. Bills renvoyés à ce comité, 110. Rapports sur divers bills, 99, 150, 181, 281, 374. Fait rapport qu'il a modifié le préambule de certains bills, 150.
20. Pétition lue et reçue le même jour que présentée, 100, 121.
21. Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour présenter telles pétitions, 121. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée, 133.
22. Comité des O. P. fait un rapport défavorable sur plusieurs pétitions, 133.
23. Avis jugés suffisants seulement pour une partie de la prière d'une pétition, 68, 76, 90, 98.
24. Le comité constate que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, ou qui sont autrement défectueux, mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill soit considéré par le comité, il recommande qu'ils soient jugés suffisants; mais la période requise sera pleinement expirée avant que le bill ne soit considéré par le comité, 26, 34. Mais les pouvoirs demandés ne paraissent pas de nature à préjudicier des droits existants ou des privilèges acquis, 68. Mais le pouvoir n'affectera les droits de personne autre que les actionnaires de la compagnie, le comité recommande que ce pouvoir soit accordé, sujet à être approuvé par l'assemblée générale, 68.
25. Avis jugé insuffisant parce qu'il n'a été publié que pendant une période de deux semaines, 98.
26. Compagnie est restreinte aux comtés dans lesquels avis a été publié, 98.
27. Recommande que la 51<sup>e</sup> règle soit suspendue; comme la mesure projetée ne lèsera aucuns droits existants et servira à développer la région où ces diverses industries seront exploitées, 199. Que tous droits exposés à en souffrir pourront être protégés par une clause spéciale dans le bill, 116, 184, 403. Mais comme la nécessité de la demande s'est fait sentir trop récemment pour permettre la publication de l'avis requis, et comme la mesure aura pour effet de promouvoir grandement le bien-être et la commodité du public, et que seuls droits privés autres que ceux des actionnaires ne pourraient être lésés et que ces droits peuvent être parfaitement sauvegardés par une clause dans le bill, 203, 266, 315.
28. 52<sup>e</sup> règle suspendue sur la recommandation du comité; et bien que l'avis ait été publié pendant le temps voulu et dans le nombre requis de journaux, nulle mention n'y est faite des taux de péage projetés ou autres détails se rapportant au pont, tel que voulu par la règle 52; mais comme on peut insérer dans le bill les dits détails pour approbation par le Gouverneur général en conseil, 58, 99.
29. 49<sup>e</sup> règle suspendue sur la recommandation du comité concernant la présentation des bills privés, 139, 185, 200, etc.
30. 51<sup>e</sup> règle suspendue sur la recommandation du comité des O. P., 116, 185, 200, 203, 267, 315. 52<sup>e</sup> règle suspendue par ordre du comité des O. P., 58, 100. Toutes les règles suspendues au sujet d'un certain bill, 429, 465, 469.
31. Bill lu et renvoyé au comité pendant la même séance, 153, 430.
32. Que l'avis qui doit être donné, aux termes de la règle 60, par les comités avant la prise en considération des bills privés, soit réduit d'une semaine à trois jours pendant le reste de la session, 185.

BILLS—*Fin.*BILLS PRIVÉS—*Fin.*

33. Comité recommande que le préambule d'un bill n'est pas prouvé parce que le dit bill tel que rédigé vient en contradiction avec la clause 7 de "l'Acte d'Assurance," 121. Parce que les promoteurs refusent d'accepter les restrictions que l'on propose d'y insérer dans leur bill, 146. Parce qu'il serait inopportun de procéder plus loin avec ce bill pendant cette session, 159. Parce que la construction de ces ponts nuirait à la navigation du fleuve Saint-Laurent, 199. Parce qu'il existe une grande divergence d'opinion concernant l'opportunité de ces mesures, 281. Parce que le territoire à être desservi par ces chartes est déjà couvert par des chemins de fer, 374.
34. Que le préambule d'un bill soit modifié afin de définir plus clairement les faits sur lesquels le bill est fondé, 150.
35. Bill renvoyé de nouveau (après rapport) pour plus ample considération, 300.
36. Bill retiré sur la recommandation du comité des bills privés, 199, 208, 209.
37. Bill placé sur la liste des ordres du jour pour être considéré en comité général immédiatement après présentation du rapport, 439, 481.
38. Honoraires remboursés sur la recommandation du comité des bills privés, 155, 160, 178, 199, 208, 269, 281, 374. Sans la susdite recommandation, le bill était retiré au Sénat, 307.
39. Prolongation du temps pour recevoir les pétitions pour bills privés, 27, 77. Pour présenter les bills privés, 27, 77. Pour recevoir les rapports des comités sur les bills privés, 130, 225, 314.
40. Les ordres du jour pour bills privés appelés à une heure fixe, en vertu de la 19<sup>e</sup> règle, suspendant les affaires devant la Chambre, 62.
41. La Chambre procède à la prise en considération des ordres du jour à l'expiration du temps accordé aux bills privés, interrompant les procédures sur un bill, 134.

BILLS PRIVÉS :—Voir *Bills*, 19.

## BLÉ-D'INDE, REMISE DE DROITS SUR LE :

1. Motion par M. Landerkin que les distillateurs ont une remise de droits sur le malt importé pour la fabrication de spiritueux destinés à l'exploitation, cette Chambre est d'avis qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour engraisser les bestiaux ou autres animaux destinés à l'exportation aient le bénéfice d'une remise semblable, rejetée, 56.
2. Motion par M. Landerkin, que, attendu que les distillateurs ont une remise de droits sur le malt importé pour servir à la fabrication de spiritueux pour l'exportation, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour la nourriture des bestiaux ou autres animaux pour l'exportation, obtiennent aussi une semblable remise. Rejetée, 83.

Voir *Subsides*, 6.

BRANDON ET DU SUD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant une charte, 65. Avis spécial, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité, 91. Rapporté avec des amendements, 130. En comité général; rapporté; passé, 143. Par le Sénat, 183. S. R., 223. (53 Vic., c. 86.)

## BRANDON, WATERLOO ET LAC ERIÉ, CIE DE CHEMIN DE FER :

1. Pétition demandant des amendements à sa charte, 61. Avis, 67. Bill, 68. Renvoyé au comité, 85. Rapporté avec des amendements, 155. En comité général ; modifié ; examiné ; passé, 169. Par le Sénat, 209. S. R., 372. (53 Vic., c. 50.)
2. Pétitions demandant de l'aide pour la Cie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié, 290, 314, 322.

## BREMNER, CHARLES :

1. Motion pour la nomination d'un comité spécial pour s'enquérir des réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, 144. Amendement proposé par sir Richard J. Cartwright, que les mots "réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi" soient retranchés et remplacés par les suivants :— "déclarations faites," débat sur icelle ajourné, 145. Ordre pour reprendre le débat ayant la pré-éance, 168. Débat repris ; amendement adopté ; autre amendement proposé par M. Laurier de changer les noms des membres et donnant au comité le pouvoir d'examiner les témoins sous serment ; adopté ; motion principale ainsi modifiée, adoptée, 169. Voir ci-dessous, 2.
2. Comité spécial pour s'enquérir des déclarations faites au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, et d'envoyer quérir personnes et papiers, d'employer un sténographe pour examiner les personnes sous serment, 169. Témoignages imprimés, 274. Rapport, 369. (*Appendice* n° 1.) Rapport et témoignages imprimés, 439. Rapport adopté, 459.

BRESAYLOR, MÉTIS DE :—Voir *Bremner, Charles*.

## BREVETS :

1. Bill modifiant l'acte des brevets (M. Carling) ; ordonné ; présenté, 31. Lu la 2e fois ; en comité général ; modifié ; examiné, 117. Passé 146. Par le sénat, 205. S. R., 372. (53 Vic., c. 13.)
2. Bill modifiant l'acte des brevets (M. Patterson (Essex) ; ordonné ; présenté, 370. Voir *May, Samuel, Smith, George*. 7.

BREVETS, RAPPORTS DU BUREAU DES :—Rapports devront être distribués une fois par année, 502.

BROCHU, GEORGE :—Motion pour correspondance se rapportant à la démission de M. George Brochu, comme maître de poste de Saint-Alexandre, P. Q. ; retirée, 114.

BUDGET, DISCOURS SUR LE, COÛT TOTAL DU DIT DISCOURS :—Voir 18 *des documents de la session*. *Subsides*, 6.

BUDGETS, SERVICE PUBLIC :—Voir 19-22 *des documents de la session*.

BULLETINS DE VOTATION ET BOÎTES DE SCRUTIN :—Comité spécial nommé pour examiner des bulletins de votation et des boîtes de scrutin récemment brevetés, etc., 209. Motion donnant le pouvoir au comité d'envoyer quérir personnes et papiers ; rejetée ; rapport, 452.

BUREAU DE POSTE À :—Voir *Québec*.

BUREAU DE POSTE :—Voir 139-160 *des documents de la session*. *Tarif postal*. *Subsides*, 6.

**C**ABLE DU CANADA, CIE DE :—Pétition demandant une charte, 36. Avis, 47. Bill, 54. Renvoyé au comité, 70. Rapporté avec des amendements, 98. En comité général; passé, 110. Par le Sénat, 147. S.R., 223. (53 Vic., c. 98.)

**CALGARY, CIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE DE** :—Pétition demandant une charte, 72. Avis, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 150. En comité général; rapporté; passé, 161. Par le Sénat avec un amendement, 210. Adopté, 217. S.R., 372. (53 Vic., c. 95.)

**CALGARY ET EDMONTON, CIE DU CHEMIN DE FER DE** :

1. Pétition demandant une charte, 30. Avis. Bill, 47. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 281. En comité général; rapporté; passé, 288. Par le Sénat, 319. S.R., 372. (53 Vic., c. 84.)
2. Bill concernant une certaine convention y mentionnée avec la Cie du chemin de fer de Calgary à Edmonton (Sir John A. Macdonald); ordonné; présenté, 434. Lu la 2<sup>e</sup> fois; en comité général; rapporté, 464. Passé, 465. Par le Sénat, 497. S.R., 505. (53 Vic., c. 5.)
3. Chambre en comité général concernant la Cie du chemin de fer de Calgary à Edmonton; recommandation de Son Excellence, 394. En comité général; résolution accordant une somme de \$80,000 par année pendant vingt ans pour le transport des hommes et provisions; rapportée; adoptée. Bill, 434. Voir ci-dessus, 2.

**CANADA ATLANTIQUE, CHEMIN DE FER** :—Voir 49 *des documents de la session*.

**CANADA, CIE DE PONT DU** :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai fixé pour achever ses travaux en rapport avec le tunnel, 30. Avis spécial, 34. Bill, 35. Renvoyé au comité, 62. Rapporté, 98. En comité général; rapporté, 125. Passé, 126. Par le Sénat, 152. S.R., 223. (53 Vic., c. 91.)

**CANADA-EST, CIE DU CHEMIN DE FER DU** :—Pétition demandant un acte pour changer son nom de Cie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest du Nouveau-Brunswick, en celui du (titre ci-dessus), 45. Avis, 57. Bill, 61. Renvoyé au comité, 74. Rapporté avec des amendements, 98. En comité général; modifié, 110. Examiné; passé, 125. Par le Sénat, avec des amendements, 156. Adopté, 161. S.R., 223. (53 Vic., c. 74.)

**CAP-BRETON, LIGNE DE TÉLÉGRAPHE LE LONG DE LA LIGNE DU CHEMIN DE FER DU** :  
Voir 50 *des documents de la session*.

**CASCUMPEC, HAVRE DE** :—Voir 23 *des documents de la session*.

**CAUGHNAWAGA, SAUVAGES** :—Voir 184 et 185 *des documents de la session*.

**CENS ÉLECTORAL** :

1. Motion par M. Wilson (Elgin), que cette chambre est d'avis que l'acte du cens électoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, les listes de voteurs et le cens électoral des provinces; débat interrompu par l'appel des bills privés, 62. Repris; ajourné, 64. Repris, 127. Motion rejetée, 128.
2. Motion par M. Charlton, que, dans l'opinion de cette chambre, dans tous les cas où une élection sera tenue dans une division électorale quelconque en Canada pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes, si la

CENS ÉLECTORAL—*Fin.*

liste des voteurs pour cette division, à être préparée en vertu de l'acte du cens électoral, n'a pas été préparée, révisée et publiée, dans les douze mois précédant la tenue de cette élection, alors et dans ce cas, la dite élection sera faite conformément à la dernière liste provinciale, pourvu que cette liste soit de date plus récente que la dernière liste fédérale; rejetée, 152.

3. Bill pour modifier de nouveau les S. R. C., c. 5, concernant le cens électoral, (M. Choquette), ordonné; présenté, 20.
4. Bill modifiant de nouveau l'acte du cens électoral, c. 5, S. R. C., (M. Barron); ordonné; présenté, 54. Ordre pour la 2e lecture rescindé; bill retiré, 326.
5. Bill modifiant de nouveau les S. R. C., c. 5, concernant le cens électoral (M. Davies); ordonné; présenté, 139. Ordre pour la 2e lecture rescindé; bill retiré, 326.
6. Bill pour modifier de nouveau le c. 5 des S. R. C. concernant le cens électoral (M. Brien); ordonné; présenté, 160. Motion sur la 2e lecture, 326. Débat sur icelle ajourné, 327.
7. Bill pour modifier de nouveau le c. 5 des S. R. C., concernant le cens électoral (M. Chapeau); ordonné; présenté, 286. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné, 373. Motion pour la 3e lecture; amendements proposés pour renvoyer le bill au comité, 1. Par M. Brien, pour ajouter une clause au paragraphe 6 de l'article 3 du dit acte, etc.; motion pour que la Chambre s'ajourne; rejetée, 375. Amendement rejeté; 2. Par M. Mills (Bothwell), afin de prescrire que nul électeur ne donnera son vote dans une circonscription autre que celle où il réside, 376. Rejeté, 377. Bill lu la 3e fois et passé, 377. Par le Sénat avec des amendements, 451. Examiné; le 3e amendement modifié est adopté; autres amendements adoptés sans amendement, 454. Amendement au 3e amendement adopté par le Sénat, 497. S. R., 505. (53 Vic., c. 8.)—Voir 24–25 des documents de la session.

CENTRAL D'ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER:—Pétition pour un acte lui conférant certains pouvoirs additionnels, 87. Avis, 90. Bill, 99. Renvoyé au comité, 111. Rapporté avec des amendements, 181. En comité général; rapporté; passé 188. Par le sénat avec un amendement, 311. Adopté, 317. S. R., 372. (53 Vic. c., 52.)

CHAMBLY, CANAL:—Voir 26 des documents de la session.

CHAMBLY, CIE MANUFACTURIÈRE DE:—Pétition demandant une charte, 81. Avis, 98. Bill 99. Renvoyé au comité, 111. Rapporté avec des amendements, 159. En comité général; rapporté; passé, 205. Par le Sénat, 299. S. R., 372. (53 Vic., c. 96.)

## CHAMBRE DES COMMUNES:

1. Chambre se rend auprès du gouverneur dans la chambre du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 504. Auprès du député gouverneur pendant la session, 222, 372.
2. Nomination des commissaires de l'économie interne, (31 Vic., c. 27), 15.
3. Etat des recottes et dépenses pour 1888–89, 52.
4. Etats déposés sur le bureau de la Chambre par le greffier, 52, 269, 497.
5. Nomination du président des comités généraux, 15.

CHAMBRE DES COMMUNES—*Fin.**Réunions et ajournements de la Chambre :*

6. Siégeant après minuit, 392.
7. Motions d'ajournement retiré, 82, 132, 465.
8. S'ajourne pour le mercredi des Cendres, 101. Jour de l'Annonciation, 212. Motion d'ajournement du vendredi au mercredi suivant; adopté, 212. Ajournement pour Pâques, 277. Jour de l'Ascension, 496.
9. S'ajourne plus tôt qu'à l'heure ordinaire pour le jour suivant, 497.

*Travaux de la Chambre :*

10. Des mesures du gouvernement devant avoir la priorité à certains jours.  
Voir *Ordres du jour*.

## CHEMINS DE FER ET CANAUX :

1. Rapport annuel du département des chemins de fer et canaux, 139. Voir 29 *des documents de la session*.
2. Nomination du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, 6, 13. Membres ajoutés, 168. Bills renvoyés, 31, 62. Rapports sur différents bills, 64, 89, 98, 115, 129, 146, 154, 159, 172, 181, 199, 208, 262, 274, 281, 374, 438, 481. Rapport que le préambule d'un bill n'est pas prouvé, 146, 159, 199, 374. Qu'un bill soit retiré, 199, 208, 374. Recommandé de prolonger le délai pour recevoir les rapports de comité sur bills privés, 130. Que les honoraires sur un bill soient remboursés, 154, 159, 199, 208, 281, 374. Qu'un bill soit placé sur les ordres du jour d'aujourd'hui, pour être délibéré en comité général immédiatement, 438, 481.
3. Pétitions pour un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction des chemins de fer, 16, 20, 23, 29, 37, 42, 45, 51, 60, 63, 66, 72, 82, 89, 94, 103, 129, 137, 214.
- 3a. Pétitions en faveur du bill pour protéger les personnes employées par les contracteurs de chemins de fer. Voir ci-dessous 15, 278.
4. Pétitions pour la nomination d'une cour ou commissaires de chemins de fer 17, 19, 24, 42, 45, 63, 66, 72, 87, 94, 103, 121, 132, 137, 276.
5. Pétitions demandant certaines modifications à l'acte des chemins de fer, 94.
6. Pétitions demandant un acte pour des mesures législatives pour forcer les compagnies de chemins de fer à établir des drains à travers leurs lignes, 94, 129.
7. Pétitions demandant que tout bill présenté en vue d'amender l'acte des chemins de fer au sujet du drainage des lignes ferrées, devienne loi, 129, 132, 137, 221.
8. Pétitions pour obliger tous les chemins de fer à prendre le fret des navires, payer les comptes des navires et faire parvenir le fret à destination, etc., 166, 278, 368.
9. Chambre en comité général concernant les subventions accordées à certaines compagnies de chemins de fer; recommandation de Son Excellence, 465. Chambre en comité général, 478. Résolutions rapportées accordant des subventions à certaines compagnies y mentionnées, 479. Bill, 480. Voir ci-dessous, 19.



CHEMINS DE FER ET CANAUX—*Fin.*

10. Chambre en comité général concernant les subventions accordées à certaines compagnies de chemins de fer; recommandation de Son Excellence, 459. Chambre en comité général, 469. Deux résolutions rapportées accordant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer, et prescrivant que les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans suivants, 474. Adoptées, 478. Bill, 480. Voir ci-dessous, 19.
11. Chambre en comité général accordant des octrois de terres à certaines compagnies de chemins de fer; recommandation de Son Excellence, 447. Chambre en comité général, 454. Résolutions rapportées, accordant des octrois de terres à certaines compagnies de chemins de fer y mentionnées, 465. Motion de concours; amendement proposé, que les terres agricoles ainsi octroyées seront vendues à des prix n'excédant pas un maximum fixé, etc., 466. Rejeté; résolutions adoptées, 467. Bill, 495. Voir ci-dessous, 18.
12. Chambre en comité général concernant des octrois de terres à certaines compagnies de chemins de fer y mentionnées; recommandation de Son Excellence, 465. Chambre en comité général; résolutions accordant des terres à certaines compagnies y mentionnées; rapportées; adoptées; bill, 495. Voir ci-dessous, 18.
13. Bill modifiant l'acte des chemins de fer (M. Cook); ordonné; présenté, 37.
14. Bill modifiant l'acte de la 52e Vic., c. 4, intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer," (M. Dewdney); ordonné; présenté, 54. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 118. Par le Sénat, 165. S. R., 223. (53 Vic., c. 3.)
15. Bill pour la protection des personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer autorisés par des actes du parlement du Canada (M. Purcell); ordonné; présenté, 61. Lu la 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 326. Comité recommande que les promoteurs ne procèdent pas plus loin avec la mesure, 374.
16. Bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des chemins de fer;" du Sénat, 136. Lu, 139. Lu la 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 154. Comité fait rapport contre le bill, 274. Motion pour que la Chambre se forme en comité général; amendement pour ajourner la considération du bill à six mois, 301. Adopté, 302.
17. Bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des chemins de fer;" du Sénat; lu, 436. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 464. S. R., 505. (53 Vic., c. 28.)
18. Bill autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer (M. Dewdney); ordonné; présenté; lu la 2e fois; en comité général, 495. Rapporté; passé, 496. Par le Sénat, 503. S. R., 505. (53 Vic., c. 4.)
19. Bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées (sir John A. Macdonald); ordonné; présenté, 480. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 494. Par le Sénat, 503. S. R., 505. (53 Vic., c. 4.)

Voir 30-54 des documents de la session. *Territoires du Nord-Ouest*, 6.

CHINOIS :—Pétitions pour imposer une taxe additionnelle sur les immigrants chinois, 31.

Voir 55 des documents de la session.

CHISHOLM, KENNETH :—Voir 56 *des documents de la session*.

CLAPP, DAVID PHILIP :—Pétition pour un acte déclarant son mariage dissous avec Alice Mae Clapp, 52. Avis, 57.

COALITIONS FORMÉES POUR GÊNER LE COMMERCE :

1. Pétitions demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, 16, 20, 23, 29, 36, 42, 45, 50, 63, 66, 72, 81, 89, 94, 103, 109, 121, 129, 159, 214.
2. Pétition en faveur du bill précédent, 278.
3. Bill modifiant l'acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce (M. Wallace) ; ordonné ; présenté, 82. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté, 326. Passé, 368.

COLLÈGE MILITAIRE :—Voir 57, 58 *des documents de la session*.

COLLINGWOOD, HÔPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE DE :—Pétition pour avoir une aide qui lui permettra d'exécuter ses travaux, 87.

COLOMBIE-ANGLAISE, BANQUE DE LA :—Voir 12 *des documents de la session*.

COLOMBIE ET KOOTENAY, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION DE LA :—Pétition pour permission de présenter une pétition pour un acte confirmant sa charte, 208. Comité des O.P. recommande que permission soit accordée ; pétition présentée, 217. Rapport spécial, 226. 49e et 51e règles suspendues ; bill, 267. Renvoyé au comité, 275. Rapporté avec des amendements, 281. En comité général ; rapporté ; passé, 288. Par le Sénat, 319. S. R., 372. (53 Vic., c. 87.)

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de neuf comités permanents, 6. Comité spécial pour nommer les comités permanents, 12. Rapport, 13. Concourt dans le rapport en ce qui concerne le comité des ordres permanents, 14. Autres comités, 17. Voir *Agriculture*, 12. *Banques et commerce*. Bills, 19. *Lois expirantes*. *Ordres permanents*. *Impressions publiques*, 2. *Privilèges et élections*. *Comptes publics*, 2. *Chemins de fer*, 2.
2. Nomination du président des comités généraux de la Chambre, 15.
3. Comités généraux, 209.
4. Procédés des comités généraux entrés dans les journaux, 209.
5. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 146. Le même jour, 146.
6. Se lève sans faire rapport, 180.
7. Nomination des comités spéciaux, 209. Voir *Aubains et étrangers, travail en Canada*. *Boîtes au scrutin*. *Bremner, Charles*, 2. *Débats*.
8. Motion pour la nomination spéciale retirée, 74. Modifiée, 169.
9. Que l'article 78 du règlement soit suspendu en ce qui concerne le nombre de membres devant former le dit comité, 205.
10. Pouvoir d'employer des sténographes, 169, etc.
11. Comités mixtes. Voir *Bibliothèque*, 2. *Impressions publiques*, 2.
12. Réduction du quorum des comités permanents, 13, 14, 64.

COMITÉS—*Fin.*

13. Membres ajoutés, 168.
14. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre sur un comité mixte, 168.
15. Certains membres nommés sur un comité spécial n'ayant pas pouvoir de voter, 169.
16. Pour envoyer quérir personnes et papiers, etc., 169. Motion pour pouvoir d'envoyer quérir personnes, retirée, 452.
17. Pour examiner les témoins sous serment, 169, 198.
18. Rapport d'un comité spécial renvoyé de nouveau, 283.
19. Motion pour renvoyer de nouveau un rapport de comité, retirée, 446.
20. Rapport d'un comité retiré et substitué par un autre, 305.
21. Comité spécial sur un bill fait rapport des témoignages pris devant lui et les minutes de ses procédures, 305.
22. Partie d'un rapport adopté, 14, 453.
23. Rapports ou témoignages pris devant les comités spéciaux imprimés sur la recommandation du comité mixte des impressions, 501. Sans cette recommandation (94<sup>e</sup> règle suspendue à ce sujet), 217, 439.

COMMERCE ET NAVIGATION, TABLEAUX DU :—Voir 59 *des documents de la session.*

COMMISSAIRES ET AGENTS CHARGÉS D'UNE COMMISSION À L'ÉTRANGER :—Voir 60 *des documents de la session.*

COMMISSION POUR CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer*, 4.

COMPTES CONTINGENTS DU SÉNAT :—Voir *Sénat*, 13, 14.

COMPTES DES CRÉDITS :—Voir 63, 64 *des documents de la session.*

## COMPTES PUBLICS :

1. Comptes publics pour 1888-89, 10. Voir 65 *des documents de la session.*
2. Nomination du comité permanent des comptes publics, 6, 14. Documents renvoyés à ce comité, 1888-89. Rapport de l'auditeur général sur les comptes des crédits, 54. Message au Sénat pour examiner un de ses officiers, 104. Message du Sénat en réponse, 136, 502.

CONCESSIONS FORESTIÈRES :—Voir 66 *des documents de la session.*

CONFÉDÉRATION, ASSOCIATION SUR LA VIE DE LA :—Pétition demandant que sa charte soit modifiée, 52. Avis spécial, 68. Bill, 77. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 178. En comité général; rapporté; passé, 188. Par le Sénat, 224. S.R., 372. (53 Vic., c. 45.)

CONSEILLERS DE LA REINE :—Voir *Subsides*, 6.

COQUES DE STEAMERS :—Voir *Inspecteurs de*.

CORDAGE :—Voir *Ficelle à lier*.

COUDE, CIE DU POUVOIR HYDRAULIQUE DE LA RIVIÈRE DU (LIMITÉE) :—Pétition demandant une charte, 72. Avis spécial, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité des bills privés, 92. Ordre rescindé et bill renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, 109. Bill rapporté avec des amendements, 208. En comité général; rapporté; passé, 218. Honoraires remboursés; bill rejeté par le Sénat, 307.

COUPEUSES ET MOISSONNEUSES:—Voir 67 *des documents de la session.*

COVE HEAD, HAVRE DU:—Voir 68 *des documents de la session.*

CREEK KETTLE:—Voir 69 *des documents de la session.*

CRUAUTÉ:—Voir *Animaux, etc.*

CUIRS, MARQUE OU ESTAMPILLE DES:—Pétition demandant un amendement à l'acte d'inspection générale en ce qui concerne la marque ou l'estampille des cuirs, 137.

**D**ARBY, EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER:—Voir 51 *des documents de la session.*

DARVEAU, CHARLES:—Voir 70 *des documents de la session.*

DÉBATS:—Nomination du comité spécial chargé de contrôler la publication des débats officiels, 6. Premier rapport, recommandant que l'édition révisée de la version française des *Débats* n'est pas imprimée d'une manière exacte après avoir été traduite, votre comité recommande, pour remédier à cette déféctuosité, tant pour le présent que pour l'impression future de cette version, que le chef du Bureau de l'Imprimerie du Gouvernement, où se fait maintenant ce travail, soit requis de prendre les moyens de s'assurer les services d'un correcteur d'épreuves compétent, 46. Rapport renvoyé de nouveau pour plus ample considération, 283. Second rapport, pour retirer le premier et en substituer un autre, 305. Troisième rapport concernant l'augmentation de salaire aux rapporteurs, etc., 429. Motion pour l'adoption; amendement proposé pour renvoyer de nouveau le rapport au comité afin d'augmenter le salaire des traducteurs; rejeté; motion adoptée, 446.

DÉBENTURES:—Voir *Nord.*

DÉPENSES IMPRÉVUES:—Voir 71 *des documents de la session.*

DÉPUTÉ-GOUVERNEUR:

1. Informe la Chambre qu'il se rendra à la salle des séances du Sénat pour donner la sanction royale aux bills passés, 221, 368.
2. Désire la présence des membres dans la salle des séances du Sénat, 222, 372.
3. Donne la sanction royale à certains bills passés durant la session, 222, 372.

DÉPUTÉS:—

1. Députés ayant prêté serment conformément à la loi, etc., prennent leur siège en Chambre, 4, 54, 146, 436.
2. Députés résignant leur siège en Chambre; acceptation d'une charge lucrative, 327. Résignant leur siège, 427. Décès, 281.
3. Députés notifiant M. l'Orateur des vacances survenues dans la représentation, 2, 281.
4. Certificats d'élection des différents députés. Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie.*
5. Indemnité sessionnelle payée en entier à certains députés, 504.

DÉPUTÉS—*Fin.*

6. Que, considérant que certaines lettres et documents, ont été publiés dans le journal le *Globe*, en date du 8 février courant, et contiennent divers énoncés affectant certains membres de cette Chambre, et qu'il est expédient que cette Chambre ait l'occasion de les examiner, il soit ordonné que les dites lettres et documents soient imprimés dans le Procès-Verbal, pour l'usage des membres, ainsi que certaines autres lettres fournies par l'honorable député de Lincoln et y annexées, 90. Certaines lettres publiées dans le journal *The Ottawa Citizen* en explication des lettres publiées dans le *Globe*, soient imprimées dans les Procès-Verbaux de la Chambre, 100. Autres lettres imprimées dans les dits Procès-Verbaux, 168. Motion par Sir Richard J. Cartwright, que la conduite de John Charles Rykert, député pour Lincoln et Niagara, qui a obtenu l'octroi de certaine concession forestière près des Buttes du Cyprés au nom de John Adams a commis un acte indigne et scandaleux, 173-176. Débat sur icelle ajournée, 176. Ordre pour reprendre le débat ayant priorité, 185. Débat repris, 194. Amendement par M. Kirkpatrick, que toutes les questions comprises dans les dits papiers publiées dans les Procès-Verbaux soient référées au comité des privilèges et élections, etc., 197. Adopté; motion principale ainsi modifiée, adoptée, 198. Lettres et papiers à être imprimés en brochure, 204. M. Rykert résigne son siège, 427. Rapport du comité à ce sujet, 429. (*Appendice n° 4.*)

Voir *Privilèges et Elections. Page, John. Subsidies*, 6.

DÉSAVEU :—Voir 72 *des documents de la session. Subsidies*, 6.

DÉTROIT, CIE DU PONT D'HIVER DU CHEMIN DE FER DE LA RIVIÈRE :—Pétition demandant un acte pour prolonger le délai pour le commencement et la fin de ses travaux et pour autres amendements à sa charte, 51. Avis; bill, 99. Renvoyé au comité, 111. Rapporté avec des amendements, 109. En comité général; rapporté, 205. Passé, 206. Par le Sénat avec un amendement, 305. Adopté, 317. S. R., 372. (53, Vic., ch. 90.)

DIGBY, QUAI à :—Voir 73 *des documents de la session.*

DIMANCHE, OBSERVANCE DU :

1. Pétitions demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche, 150, 154, 159, 165, 178, 181, 184, 191, 203, 207, 214, 220, 268, 276, 278, 285, 312.
2. Bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé le Dimanche (M. Charlton); ordonné; présenté, 151.
3. Pétitions contre le bill précédent, 268, 273, 285, 289, 314, 322.
4. Pétitions en faveur du bill, 273, 289.

DISCOURS SUR LE BUDGET :—Voir *Budget.*

DIVORCE :—VOIR *Glover, Christiana Filman. Clapp, David Philip. Walker, Emely. Keefer, Hugh Eorbes.*

## DOCUMENTS

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
DÉPOSÉS SUR LE BUREAU DE LA CHAMBRE :		
1. <i>Adams, John</i> .—Rapport du Conseil Privé, concernant l'octroi d'une concession forestière à M. John Adams. ( <i>Non imprimé</i> , 139.) ( <i>Document n° 36.</i> )	—	97
2. <i>Agriculture</i> .—Rapport du ministre de l'agriculture. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 6.</i> )	Par ordre de S. E.	209
3. <i>Anderson, MM.</i> .—Correspondance concernant la résiliation du contrat Anderson pour le service des steamers transatlantiques. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 94.</i> )	—	469
4. <i>Archives du Canada</i> .—Rapport sur les archives du Canada, 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 11b.</i> )	—	73
5. <i>Association des manufacturiers</i> .—Correspondance avec l'association des manufacturiers de l'Ontario, au sujet de la législation projetée concernant les manufactures. ( <i>Non imprimé</i> , 501.) ( <i>Document n° 86.</i> )	Par ordre 28	426
<i>Assurance :</i>		
6. Sommaire des relevés des compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires au Canada, pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 9a.</i> )	Par acte.	68
7. Rapport du surintendant des compagnies d'assurance pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 9.</i> )	Par acte.	—
8. Sommaire des relevés des compagnies d'assurance en Canada pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 9b.</i> )	—	282
9. " <i>Baltic</i> ," Steamer.—Rapport sur la conduite du capitaine et du second du steamer " <i>Baltic</i> ," au sujet des mauvais traitements infligés au nommé Charles Hambly. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 87b.</i> )	—	484
<i>Banques :</i>		
10. Listes des actionnaires des diverses banques chartées. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 4.</i> )	Par acte.	282
11. Etat donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, etc., depuis la confédération. ( <i>Non imprimé</i> , 295.) ( <i>Document n° 30c.</i> )	Par ordre 22	274
12. Copie des chartes originaires de la Banque de l'Amérique-Britannique du Nord et de la Banque de la Colombie-Anglaise. ( <i>Non imprimé</i> , 138.) ( <i>Document n° 30b.</i> )	Par ordre 62	106
13. <i>Banques d'épargne</i> .—Etat donnant les montants d'argent déposés dans les banques d'épargne, du 30 juin et décembre 1889. ( <i>Non imprimé</i> , 30.) ( <i>Document n° 30.</i> )	Par ordre 12	40

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
14. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. ( <i>Non imprimé</i> , 138.) ( <i>Document n° 30a.</i> )	—	98
15. <i>Baptêmes, mariages et sépultures</i> :—Documents et états dans les districts de la province de Québec. ( <i>Non imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 100.</i> )	Par acte.	498
16. <i>Bateaux à vapeur, inspection des</i> :—Rapport du président du bureau de l'inspection des bateaux à vapeur pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 16a.</i> )	Par acte.	—
17. <i>Bibliothèque du Parlement</i> :—Rapports des bibliothécaires-conjoints. ( <i>Imprimé</i> , 66.) ( <i>Document n° 8.</i> )	Par acte.	6
18. <i>Budget, Discours sur le</i> :—Relevé du coût total du discours sur le budget, publié chaque année depuis 1867. ( <i>Non imprimé</i> , 139.) ( <i>Document n° 38.</i> )	Par ordre 6 février 1889.	98
19. <i>Budget, Service public</i> :—Budget pour le service de 1890-91. Renvoyé. (Voir <i>Subsides</i> , 1.) ( <i>Document n° 3.</i> )	Message	43
20. Budget supplémentaire, pour le service de 1890-91. Renvoyé. (Voir <i>Subsides</i> , 1.) ( <i>Document n° 3.</i> )	Message.	436
21. Budget supplémentaire pour le service de 1889-90. Renvoyé. (Voir <i>Subsides</i> , 1.) ( <i>Document n° 3.</i> )	Message.	225
22. Budget supplémentaire additionnel pour le service de 1889-90. Renvoyé. (Voir <i>Subsides</i> , 1.) ( <i>Document n° 3.</i> )	Message.	377
23. <i>Cascumpec, havre de</i> :—Etat donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpec, I.P.-E., etc. ( <i>Non imprimé</i> , 296.) ( <i>Document n° 59c.</i> )	Par ordre 171	272
24. <i>Cens Electoral</i> :—Etat donnant le nombre de listes fédérales de votation pour 1889, imprimées en dehors du bureau de l'imprimerie nationale.	Par ordre 12	—
25. Relevé de toutes les dépenses générales faites pour la confection des listes électorales du Canada. ( <i>Non imprimé</i> , 139.) ( <i>Document n° 39.</i> )	Par ordre 22	116
26. <i>Chambly, Canal</i> :—Etat indiquant le nombre de vaisseaux qui sont passés dans le canal Chambly, depuis 1878, etc. ( <i>Non imprimé</i> , 264.) ( <i>Document n° 46b.</i> )	Par ordre 144	193
27. <i>Chambre des Communes</i> :—Relevés des recettes et dépenses pour 1888-89.	Par acte.	52

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS	PRÉ- SENTÉS.
28. Minutes du Conseil nommant les commissaires de l'économie interne.	Message.	15
29. <i>Chemins de fer</i> :—Rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux pour 1888-89. ( <i>Imprimé.</i> ) (Document n° 19.)	Par ordre de S. E.	139
30. Rapports et statistiques des chemins de fer, etc., de la Puissance, 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) (Document n° 19a.)	Par acte.	452
31. Etat donnant les montants d'argent dépensés dans chaque province depuis la confédération comme subventions aux chemins de fer, construits et bâties érigées. ( <i>Imprimé</i> , 138.) (Document n° 42.)	Par ordre 20	121
32. Etat sur le même sujet modifié. ( <i>Imprimé</i> , 498.) (Document n° 46a.)	—	327
33. Autre état sur le même sujet. ( <i>Imprimé</i> , 498.) (Document n° 96.)	—	438
34. Correspondances concernant les subventions à certaines compagnies de chemin de fer. ( <i>Non imprimé</i> , 499.) (Document n° 42d.)	—	482
35. Etat sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien sur le choix de la route et progrès des travaux, etc. ( <i>Imprimé</i> , 498.) (Document, n° 31a.)	Par résolu- tion du 20 juillet 1882.	43
36. Correspondance au sujet de l'octroi de subvention pour une ligne de steamer entre Vancouver, le Japon et l'Australie. ( <i>Non imprimé</i> , 138.) (Document n° 31b.)	Adresse 27	116
37. Copies des requêtes se plaignant de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, comté de Bagot. ( <i>Non imprimé</i> , 138.) (Document n° 31c.)	Par ordre 40	121
38. Correspondance renfermant une liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, au 30 septembre 1889. ( <i>Non imprimé</i> , 499.) (Document n° 31.)	Par acte	43
39. Correspondance concernant la circulation des trains de passagers et de malles sur l'Intercolonial depuis Lévis et Campbellton.	Par ordre 43	—
40. Pétitions, etc., demandant la construction d'une voie d'évitement sur l'Intercolonial à la station Saint-Jean Chrysostôme. ( <i>Non imprimé</i> , 139.) (Document n° 41.)	Par ordre 83	121



DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
41. Liste des noms de ceux qui ont vendu des propriétés dans les quartiers Saint-Laurent et Lauzon, de la ville de Lévis, pour l'élargissement de la voie de l'Intercolonial. ( <i>Non imprimé</i> , 296.) (Document n° 41a.)	Par ordre 83	222
42. Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial en 1889. ( <i>Non imprimé</i> , 499.) (Document n° 41e.)	Par ordre 113	327
43. Copies des requêtes transmises par Nazaire Ouellet et autres, au sujet des dommages causés à leurs propriétés par l'Intercolonial. ( <i>Non imprimé</i> , 499.) (Document n° 41c.)	Par ordre 170	325
44. Etat donnant le nombre de wagons officiels sur l'Intercolonial. ( <i>Non imprimé</i> , 499.) (Document n° 41f.)	Par ordre 171	453
45. Etat faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial. ( <i>Non imprimé</i> , 499.) (Document n° 41d.)	Par ordre 171	327
46. Copie des pétitions pour augmentation de gages par les personnes employées dans les ateliers de l'Intercolonial à Moncton. ( <i>Non imprimé</i> , 499.) (Document n° 41b.)	Par ordre 171	325
47. Rapport de Collingwood Schreiber sur l'achèvement du tracé de la ligne projetée, connue sous le nom de "section de Harvey-Moncton du chemin de fer de la ligne courte." ( <i>Non imprimé</i> , 501.) (Document n° 84.)	—	373
48. Relevé du chiffre des subventions votées à la Cie du chemin de fer de la jonction de Beauharnois. ( <i>Non imprimé</i> , 500.) (Document n° 42c.)	Par ordre 322	427
49. Etat donnant le montant des subventions votées en faveur du chemin de fer Canada Atlantique pour la construction de son pont sur le Saint-Laurent. ( <i>Non imprimé</i> , 500.) (Document n° 42b.)	Par ordre. 322	427
50. Convention avec la Cie de télégraphe dite "The Western Union Telegraph Company," concernant la construction d'une ligne de télégraphe le long du chemin de fer du Cap-Breton. ( <i>Non imprimé</i> , 504.) (Document n° 88.)	Par ordre 299	427
51. Correspondance concernant le prolongement du chemin de fer d'embranchement sur Derby. ( <i>Non imprimé</i> , 139.) (Document n° 40.)	Par ordre 82	121

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
52. Correspondances et documents concernant le chemin de fer Grand Oriental. ( <i>Non imprimé</i> , 296.) (Document n° 67.)	Adresse 40	180
53. Copies des requêtes, etc., se rattachant à la construction projetée de l'embranchement du chemin de fer de Matane. ( <i>Non imprimé</i> , 501.) (Document n° 90.)	Par ordre 322	427
54. Correspondance au sujet des débentures de la Compagnie du chemin de fer du Nord.	Par ordre 18	—
55. <i>Chinois</i> :—Etat donnant le nombre total d'immigrants chinois, entre le 31 mars 1887 et le 31 décembre 1889; aussi, correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman <i>alias</i> M. Gardner, et de la nomination d'un Chinois à sa place. ( <i>Non imprimé</i> , 263.) (Document n° 64.)	Par ordre 27	167
56. <i>Chisholm, Kenneth</i> :—Correspondance concernant une réclamation faite par le district de Saint-Pierre, N.-E., pour soins médicaux et pension donnés à Kenneth Chisholm, un marin malade. ( <i>Non imprimé</i> , 266.) (Document n° 63.)	Par ordre 83	167
57. <i>Collège militaire</i> :—Etat donnant le nombre de points obtenus par chaque cadet au collège militaire qui ont obtenu des examens spéciaux de 1886 au 30 juin 1889.	Par ordre 112	—
58. Rapport concernant la nomination des sous-officiers dans le collège militaire. ( <i>Non imprimé</i> , 266.) (Document n° 68.)	—	182
59. <i>Commerce et navigation</i> :—Tableau du Commerce et de la Navigation. ( <i>Imprimé</i> .) (Document n° 2.)	Par ordre de S. E.	10
60. <i>Commissaires et agents chargés d'une mission à l'étranger</i> :—Etat donnant les noms de chaque commissaire ou autre agent chargé d'une mission à l'étranger, depuis la confédération; aussi, le montant total payé pour traitements.	Par ordre 33	—
61. <i>Commission Géologique</i> :—Etat donnant le nombre de rapports de la Commission Géologique publiés respectivement chaque année pendant les derniers dix ans. ( <i>Imprimé</i> , 295.) (Document n° 73.)	Par ordre 112	193
62. Copie de toutes instructions adressées par le directeur de la Commission Géologique aux officiers en charge de tous les partis d'exploration envoyés en campagne pendant les cinq dernières années.	Par ordre 171	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
63. <i>Comptes de crédits</i> :—Rapports de l'auditeur général sur les comptes de crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. ( <i>Renvoyé, 54.</i> ) ( <i>Document n° 5.</i> )	Par acte	31
64. <i>Mémoire au sujet des comptes de crédits de 1889</i> pour certaines des provinces et des Territoires du Nord-Ouest. ( <i>Non imprimé, 499.</i> ) ( <i>Document n° 33k.</i> )	—	426
65. <i>Comptes publics</i> :—Comptes publics pour 1888-89. ( <i>Renvoyé, 54.</i> ) ( <i>Document n° 3.</i> )	Par ordre de S. E.	10
66. <i>Concessions forestières</i> :—Liste des concessions forestières octroyées depuis le 1er mars 1885. ( <i>Non imprimé, 498.</i> ) ( <i>Document n° 36a.</i> )	Par ordre 204	304
67. <i>Coupeuses et moissonneuses</i> :—Relevé du nombre de coupeuses et moissonneuses mécaniques exportées durant les derniers trois ans et le montant de drawback pour chacun des articles. ( <i>Non imprimé, 297.</i> ) ( <i>Document n° 81.</i> )	Par ordre 114	277
68. <i>Cove-Head, Havre du</i> :—Copie des rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre du Cove-Head, I. P.-E. ( <i>Non imprimé, 265.</i> ) ( <i>Document n° 59.</i> )	Par ordre 114	166
69. <i>Creek Kettle</i> :—Copies de toutes lettres demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le Creek Kettle, entre Saint-Thomas et Port-Stanley. ( <i>Non imprimé, 274.</i> ) ( <i>Document n° 52.</i> )	Par ordre 44	166
70. <i>Darveau, Charles</i> :—Etat des sommes payées à MM. Charles Darveau, Isidore N. Belleau, T. C. Casgrain, etc., pour services professionnels.	Par ordre 298	—
71. <i>Dépenses à compte de frais divers</i> :—Etat des dépenses à compte de frais divers, du 12 juillet 1889 au janvier 1890. ( <i>Non imprimé, 67.</i> ) ( <i>Document n° 24.</i> )	Par acte	17
72. <i>Désaveu</i> :—Etat faisant connaître le nombre de bills désavoués.	Adresse 11	—
73. <i>Digby, Quai à</i> :—Relevé des droits de quaiage perçus au quai du gouvernement à Digby, N.-E., en 1889.	Par ordre 83	—
74. <i>Droits d'auteur</i> :—Copie d'un rapport du Conseil privé, et correspondance au sujet de l'acte des droits d'auteur de la dernière session. ( <i>Imprimé, 137.</i> ) ( <i>Document n° 35.</i> )	—	75
75. <i>Dundas et Waterloo, Chemin macadamisé de</i> :—Correspondance concernant la vente du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, etc. ( <i>Non imprimé, 265.</i> ) ( <i>Document n° 54.</i> )	Par ordre 44	166

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
76. <i>Eau Claire et de la rivière des Arcs, Cie d'Exploitation Forestière de la rivière</i> :—Etat concernant la réclamation de la compagnie d'Exploitation Forestière de la rivière Eau-Claire et de la rivière des Arcs contre le gouvernement. ( <i>Non imprimé, 499.</i> ) (Document n° 331.)	—	426
77. <i>Falsification des substances alimentaires</i> :—Rapport sur les falsifications des substances alimentaires, 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) (Document n° 16.)	Par acte	—
78. <i>Farine</i> :—Etat indiquant combien de barils de farine ont été expédiés par mer dans les différentes provinces maritimes, en 1889. ( <i>Non imprimé.</i> ) (Document n° 97.)	Par ordre 269	503
79. <i>Fermes expérimentales</i> :—Rapport du directeur, de l'entomologiste et botaniste, et de l'horticulteur pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) (Document n° 6c.)	Par acte	282
80. <i>Fret et entrepôt</i> :—Ordres en conseil, empêchant les navires américains de transporter du fret en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-A. ( <i>Non imprimé, 139.</i> ) (Document n° 37.)	Adresse 32	98
81. <i>Gamble, Clark</i> :—Etat indiquant les terres vendues et toutes sommes d'argent réalisées par Clark Gamble dans l'affaire de la Banque du Haut-Canada.	Par ordre 33	—
82. <i>Garneau, Joseph</i> :—Correspondance et documents relatifs à la nomination de M. Joseph Garneau comme surveillant des travaux du gouvernement, à Québec, et à son remplacement comme surveillant des travaux du gouvernement à Québec. ( <i>Non imprimé, 265.</i> ) (Document n° 55.)	Par ordre 18	166
83. <i>Grain de semence</i> :—Etat concernant l'achat de grain de semence. ( <i>Non imprimé, 499.</i> ) (Document n° 33i.)	—	426
84. Etat concernant la distribution de grain de semence. ( <i>Non imprimé, 499.</i> ) (Document n° 33j.)	—	426
85. <i>Hall's Harbour</i> :—Copie de tous rapports dressés par l'ingénieur en chef sur la jetée à Hall's Harbour, N.-E. ( <i>Non imprimé, 296.</i> ) (Document n° 59f.)	Par ordre 193	274
86. <i>Haut-Commissaire</i> :—Rapport du Haut-Commissaire du Canada, pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) (Document n° 6d.)	—	282
87. <i>Havres et rivières, propriété du lit des</i> :—Correspondance des gouvernements d'Ontario et Québec au sujet de la propriété du lit des havres et rivières. ( <i>Imprimé, 263.</i> ) (Document n° 74.)	—	203

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
88. <i>Hungry Bay, Chaussée projetée</i> :—Lettres, plans, etc., en rapport avec la chaussée projetée à Hungry Bay. ( <i>Non imprimé</i> , 501.) ( <i>Document n° 89.</i> )	Par ordre 298	427
<i>Hurrell, C. J., soldat</i> :—		
89. Correspondance dans l'affaire du soldat C. J. Hurrell, demandant une indemnité supplémentaire pour blessures reçues quant il servait comme volontaire. ( <i>Non imprimé</i> , 264.) ( <i>Document n° 51.</i> )	—	160
90. Etat indiquant la date à laquelle le soldat C. J. Hurrell a été notifié de la passation de l'ordre en conseil, lui accordant une pension, et les montants qui lui ont été payés, etc. ( <i>Non imprimé</i> , 500.) ( <i>Document n° 51b.</i> )	Par ordre 221	315
91. <i>Immigration et émigration du Canada</i> :—Etat concernant l'immigration et l'émigration en Canada. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 6.</i> )	—	—
92. <i>Imprimerie, Bureau de l'</i> :—Etat donnant le montant des dépenses pour le bureau de l'imprimerie nationale, et le montant total pour salaires et gages aux officiers et employés. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 95.</i> )	Par ordre 28	297
93. <i>Imprimerie et papeterie publiques</i> :—Rapport annuel du département d'imprimerie et de papeterie publiques, pour 1888-89. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 7c.</i> )	Par ordre de S. E.	503
94. <i>Inspecteurs de coques de steamers</i> :—Etat donnant les noms des commissaires nommés en 1883 pour faire rapport des aptitudes des personnes devant se présenter devant eux pour subir un examen de qualification comme inspecteurs de coques de steamers à fret et à passagers, etc. ( <i>Non imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 45.</i> )	Adresse 1er avril 1889.	144
95. <i>Inspecteurs-mesureurs de bois à Québec, Bureau des</i> :—Correspondances relatives à la mise à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs. ( <i>Non imprimé</i> , 67.) ( <i>Document n° 28a.</i> )	Adresse 18	43
<i>Intérieur</i> :		
96. Rapport annuel du département de l'Intérieur, pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 14.</i> )	Par ordre de S. E.	271
97. Etat indiquant le nombre de commis employés par le département de l'Intérieur. ( <i>Non imprimé</i> , 264.) ( <i>Document n° 50.</i> )	Par ordre 17 avril 1889.	151
98. <i>Intérieur, Revenu de l'</i> :—Rapports et statistiques pour 1888-89. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 1.</i> )	Par ordre de S. E.	10

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
99 <i>Jésuites, Biens des</i> :—Copie des rapports ou opinions des officiers en loi de la Couronne sur l'acte passé à Québec concernant le règlement des biens des Jésuites. (Imprimé, 263.) (Document n° 70.)	Adresse 32	192
100. <i>Kamouraska, Quai à</i> :—Copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska en 1889. (Non imprimé.) (Document n° 57a)	Par ordre 32	167
101. <i>Labrie, Charles</i> :—Etat des sommes payées à Charles Labrie pour services professionnels.	Par ordre 298	—
<i>Licences, Acte des, 1883</i> :		
102. Relevé des dépenses se rattachant à la passation et à la mise en vigueur de l'acte des licences, 1883. (Non imprimé.) (Document n° 91a.)	Par ordre 171	502
103. Mémoire des réclamations pour amendes, etc., imposées sur les porteurs de licences fédérales. (Imprimé, 498.) (Document n° 91.)	—	430
104. <i>Machines destinées aux manufactures, Droits sur les</i> :—Relevé du montant des droits payés sur toutes machines destinées aux manufactures, etc.	Par ordre 269	—
105. <i>Mandats émis par le gouverneur général</i> :—Relevé des mandats émis par le gouverneur général depuis la dernière session. (Renvoyé. Imprimé pour la distribution seulement, 66.) (Document n° 22.)	Par acte.	12
106. <i>Marine</i> :—Rapport annuel du département de la marine. (Imprimé.) (Document n° 16.)	Par ordre de S. E.	112
107. <i>McGirr, William</i> :—Correspondance au sujet des allocations pour frais de voyage de William McGirr. (Non imprimé, 266.) (Document n° 61.)	Par ordre 113	167
108. <i>McGregor Creek</i> :—Etat indiquant la dépense pour creuser le creek McGregor, Chatam, Ont. (Non imprimé, 297.) (Document n° 79.)	Par ordre 84	271
109. <i>Métis</i> :—Correspondance relative à certaine assistance donnée aux Métis de Fort-la-Corne. (Non imprimé, 499.) (Document n° 33h.)	—	425
<i>Milice</i> :		
110. Rapport annuel du ministre de la Milice et de la Défense, pour 1889. (Imprimé.) (Document n° 11.)	Par ordre de S.E.	64

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Milice</i> :—Fin.		
111. Correspondance au sujet de la solde et des allocations des officiers de l'état-major du district militaire n° 1. ( <i>Non imprimé</i> , 501.) ( <i>Document n° 92.</i> )	Par ordre 299	436
112. Ordres en conseil faisant des nominations ou changements dans le département de la Milice et de la Défense, en 1889. ( <i>Non imprimé</i> , 501.) ( <i>Document n° 92a.</i> )	Adresse 322	437
113. <i>Montagnes Rocheuses, Parc des</i> :—Règlements pour le contrôle et l'administration du parc des Montagnes Rocheuses. ( <i>Imprimé pour la distribution seulement</i> , 66.) ( <i>Document n° 27.</i> )	Par acte	35
114. <i>Navires perdus</i> :—Etat indiquant le nombre de navires perdus dans le golfe Saint-Laurent et Baie de Fundy, depuis 1868. ( <i>Imprimé</i> , 263.) ( <i>Document n° 72.</i> )	Par ordre 84	193
115. <i>Obligations et garanties enregistrées</i> :—Relevé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat. ( <i>Non imprimé</i> , 67.) ( <i>Document n° 32.</i> )	Par acte	54
116. <i>Oufs</i> :—Relevé de la quantité et de la valeur des œufs importés et exportés dans les provinces de Québec et Ontario, depuis le 1er janvier 1890. ( <i>Imprimé</i> , 498.) ( <i>Document n° 93.</i> )	Par ordre 323	437
117. <i>Ottawa, Cité d'</i> :—Rapport du Conseil privé concernant certaines questions entre le gouvernement et la cité d'Ottawa. ( <i>Non imprimé</i> , 266.) ( <i>Document n° 69.</i> )	—	192
118. Etat faisant voir le règlement effectué avec les locataires de lots hydrauliques à la Chaudière, en la cité d'Ottawa. ( <i>Non imprimé</i> , 266.) ( <i>Document n° 66.</i> )	—	Sénat
119. <i>Rivière Ottawa</i> :—Rapport de l'ingénieur relatif à la construction du pont sur l'Ottawa entre La Passe et Fort-Coulonge. ( <i>Non imprimé</i> , 297.) ( <i>Document n° 80.</i> )	Par ordre 112	272
120. Copie du rapport de Sanford Fleming sur l'enquête relative au bran de scie jeté dans la rivière Ottawa. ( <i>Non imprimé</i> , 266.) ( <i>Document n° 65a.</i> )	Par ordre 113	208
121. Copie de tous rapports, etc., au sujet des dépôts formés par les sciures, dosses et autres matières nuisibles déversées dans la rivière Ottawa. ( <i>Imprimé</i> , 263.) ( <i>Document n° 65.</i> )	—	Sénat
122. <i>Païens</i> :—Etat donnant les noms des six païens inscrits dans le rapport du recensement de 1881, pour la paroisse de Sainte-Elizabeth, P. Q. ( <i>Non imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 98.</i> )	Par ordre 82	504

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
123. <i>Palais de justice de Montréal</i> :—Etat indiquant le coût de la construction du palais de justice de Montréal, 1856-57, et le montant pour réparations chaque année. ( <i>Non imprimé</i> , 297.) ( <i>Document n° 78.</i> )	Par ordre 204	271
124. <i>Paris, Exposition universelle à</i> :—Rapport de la section d'économie sociale de l'exposition universelle à Paris, préparé par Jules Helbronner, membre de la commission du travail. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 20.</i> )	—	451
<i>Pêcheries :</i>		
125. Rapport annuel du département des Pêcheries, pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 17.</i> )	Par ordre de S. E.	311
126. Rapport sur la protection des Pêcheries du Canada, 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 17.</i> )	Par ordre de S. E.	168
127. Relevé du nombre de fabriques de conserves de homard sur tout le littoral de l'île du Prince-Edouard. ( <i>Non imprimé</i> , 67.) ( <i>Document n° 25.</i> )	Par ordre 8 février 1889.	17
128. Pétitions et correspondance au sujet de la prohibition de la pêche du maquereau au moyen de filets à poche et de rets à maille.	Par ordre 61	—
129. Rapport spécial des délégués nommés pour s'enquérir de l'industrie de la pêche du hareng dans la Grande-Bretagne et la Hollande. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 17a.</i> )	Message.	73
130. Correspondance entre le sous-ministre de la marine ou aucun des officiers de ce département et l'auditeur général, au sujet de recettes pour licences de pêche non réglées.	Par ordre 113	—
131. <i>Pénitenciers</i> :—Rapport annuel du ministre de la Justice. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 10.</i> )	Par ordre de S. E.	168
132. <i>Pinette et l'île Wood, Havre de</i> :—Rapport de l'ingénieur sur les études du havre de Pinette et l'île Wood et du havre de New-London, I.P.-E. ( <i>Non imprimé</i> , 265.) ( <i>Document n° 59a.</i> )	—	—
133. <i>Picton, Havre de</i> :—Correspondance concernant l'amélioration du havre de Picton, Baie de Quinté. ( <i>Non imprimé</i> , 296.) ( <i>Document n° 59e.</i> )	Par ordre 204	274
134. <i>Poids et mesures</i> :—Quinzième rapport de l'inspecteur des poids et mesures et du gaz. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 1a.</i> )	—	—



DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Police montée :</i>		
135. Rapport annuel du commissaire de la force de police montée du Nord-Ouest pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) (Document n° 13.)	Par ordre de S. E.	194
136. Copie de la formule n° 93, rapports de la police montée, concernant les paiements qui ont été faits à L. W. Herchmer.	Par ordre 298	—
137. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1889. ( <i>Non imprimé, 67.</i> ) (Document n° 23.)	Par acte.	15
138. <i>Pont de Saint-Albert</i> :—Correspondance concernant le pont de Saint-Albert. ( <i>Non imprimé, 499.</i> ) (Document n° 33m.)	—	426
<i>Postes :</i>		
139. Rapport annuel du maître-général des Postes pour 1889-90. ( <i>Imprimé.</i> ) (Document, n° 15.)	Par ordre de S. E.	20
140. Correspondance concernant l'octroi du contrat de la malle entre la station de Bécancour et Sainte-Julie de Somerset. ( <i>Non imprimé, 67.</i> ) (Document n° 21a.)	Par ordre 25 février 1889	10
141. Correspondance concernant le service postal bi-hebdomadaire entre Lourdes et Somerset, comté de Mégantic. ( <i>Non imprimé, 67.</i> ) (Document n° 21.)	Par ordre 20 mars 1889	10
142. Correspondance concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'île du Prince-Edouard. ( <i>Non imprimé, 67.</i> ) (Document n° 21b.)	Par ordre 2 mars 1888	11
143. Correspondances relatives à la mise à la retraite de certains employés du bureau de poste de Québec. ( <i>Non imprimé, 263.</i> ) (Document n° 28b.)	Par ordre 18	151
144. Etat donnant le nombre de lettres enregistrées envoyées au bureau des lettres mortes pendant les années 1887, 1888 et 1889. ( <i>Non imprimé, 67.</i> ) (Document n° 21c.)	Par ordre 22	40
145. Correspondance au sujet du vol commis au bureau de poste de Pembroke le 19 avril 1890.	Par ordre 44	—
146. Correspondance relative au transport des malles entre Campbelltown, N.-B., et le Bassin de Gaspé, P.Q. ( <i>Non imprimé, 138.</i> ) (Document n° 21d.)	Par ordre 56	68
147. Copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E. ( <i>Non imprimé, 265.</i> ) (Document n° 56.)	Par ordre 62	166

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Postes—Fin.</i>		
148. Copie de deux enquêtes au sujet du bureau de poste de Pierreville, P.Q. ( <i>Non imprimé.</i> ) (Document n° 56c.)	Par ordre 83	504
149. Copie des pétitions, etc., demandant un bureau de poste à Palmer Road, I. P.-E. ( <i>Non imprimé, 500.</i> ) (Document n° 56b.)	Par ordre 83	322
150. Copie des requêtes demandant l'expédition des malles par chemins de fer à Saint-Gabriel et Saint-Damien.	Par ordre 84	—
151. Copie des requêtes demandant la clôture du bureau de poste de Fernetville, P.Q., à la jonction de Berthior.	Par ordre 84	—
152. Correspondance au sujet du départ et de la distribution des malles à Rimouski.	Par ordre 115	—
153. Correspondances concernant le changement qui a eu lieu dans le transport des malles de la station de Craigs' Road, sur le Grand-Tronc à Leeds, et du bureau de poste de Jiggins à Lower Leeds.	Par ordre 125	—
154. Correspondance concernant le transport des malles de Read à Shannonville.	Par ordre 151	—
155. Correspondance concernant la construction d'un bureau de poste dans la ville de Lévis, P.Q. ( <i>Non imprimé, 265.</i> ) (Document n° 56a.)	Par ordre 4 mars 1889.	167
156. Correspondance, etc., demandant un service quotidien des malles pour la paroisse de Saint-Edouard.	Par ordre 170	—
157. Correspondance concernant le renvoi de mademoiselle Maybee, employée dans le bureau de poste de Québec.	Par ordre 204	—
158. Correspondance concernant le changement de nom du bureau de poste de Mont Saint-Nicolas, P.Q.	Par ordre 299	—
159. <i>Pouvoirs d'eau, loyers de</i> :—Etat donnant les noms de toutes les personnes devant des arrérages pour loyers de pouvoirs d'eau et autres, etc. ( <i>Non imprimé, 500.</i> ) (Document n° 66a.)	Par ordre 113	327
160. <i>Prieur, Arthur</i> :—Relevé donnant le salaire et la rémunération payés à Arthur Prieur, traducteur de la Chambre. ( <i>Non imprimé.</i> ) (Document n° 77.)	Par ordre 204	268
<i>Prince-Edouard, Ile du :</i>		
161. Etat indiquant le travail exécuté par le dragueur "Prince-Edouard," en 1889. ( <i>Non imprimé, 266.</i> ) (Document n° 60.)	Par ordre 43	167

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Prince-Edouard, Ile du—Fin.</i>		
162. Etat indiquant le nombre des quais, jetées et brise-lames réparés en 1889 dans l'Ile du Prince-Edouard. ( <i>Non imprimé, 265.</i> ) ( <i>Document n° 58a.</i> )	Par ordre 125	208
<i>Propriétés du gouvernement, Dommages causés aux :</i>		
163. Etat donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement depuis la confédération pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs ou autres bâtiments. ( <i>Non imprimé, 501.</i> ) ( <i>Document n° 87a.</i> )	Par ordre 151	427
164. Autre état sur le sujet précédent. ( <i>Non imprimé.</i> ) ( <i>Document, n° 87c.</i> )	—	504
165. <i>Port-Stanley</i> :—Etat de tous péages perçus par le chemin de fer de London et Port-Stanley.	Par ordre 44	—
166. <i>Prêt et Placement, Cie Anglo-Canadienne de</i> :—Etat des affaires au 31 décembre 1889. ( <i>Non imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 44.</i> )	Par acte.	498
167. <i>Quarantaine</i> :—Copie des règlements de quarantaine de la Grosse Ile. ( <i>Non imprimé, 266.</i> ) ( <i>Document n° 62.</i> )	Adresse 40	167
168. <i>Québec, Citadelle de</i> :—Correspondances relative à l'éboulis d'une partie du rocher sur lequel repose la citadelle de Québec.	Adresse 18	—
<i>Québec, Hôpital de marine à :</i>		
169. Correspondances relatives à l'établissement de l'hôpital de marine, à Québec. ( <i>Non imprimé, 264.</i> ) ( <i>Document n° 48a.</i> )	Adresse 18	193
170. Etat des dépenses faites en rapport avec l'hôpital de la marine et des émigrants de Québec. ( <i>Non imprimé, 262.</i> ) ( <i>Document n° 48.</i> )	Par ordre 21	150
171. " <i>Quinté, Steamer</i> :—Copie du rapport de la cour d'Enquête pour connaître les causes de la perte du steamer " <i>Quinté</i> ," en 1889. ( <i>Imprimé, 498.</i> ) ( <i>Document n° 87.</i> )	Par ordre 44	426
172. <i>Québec, Travaux du havre de</i> :—Etats, etc., au sujet des travaux du havre de Québec et du bassin de radoub d'Esquimalt, C.-A. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 59g.</i> )	—	503
<i>Recettes et dépenses :—</i>		
173. Relevé des recottes et dépenses au 1er janvier 1890. ( <i>Imprimé pour la distribution seulement, 66.</i> ) ( <i>Document n° 29.</i> )	Par ordre 22	40

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Recettes et dépenses—Fin.</i>		
174. Relevé des recettes et dépenses et paiements pour les 8 mois expirés le 28 février en 1889 et 1890. ( <i>Non imprimé</i> , 266.) (Document n° 75.)	—	209
175. <i>Rivière-du-Sud</i> :—Copie du rapport de l'ingénieur au sujet des travaux à faire sur la Rivière-du-Sud. ( <i>Non imprimé</i> , 295.) (Document n° 53b.)	Par ordre 83	192
176. "Rooth," Remorqueur:—Correspondance concernant la saisie du remorqueur "Rooth," à Amherstburg. ( <i>Non imprimé</i> .) (Document n° 99.)	Par ordre 170	502
177. <i>Sackville, Hôpital de marine de</i> :—Relève du coût primitif de l'hôpital de marine de Sackville.	Par ordre 171	—
178. <i>Saint-Laurent, Fleuve du</i> :—Correspondance concernant l'établissement d'un phare flottant sur le Saint-Laurent, vis-à-vis l'église Sainte-Croix. ( <i>Non imprimé</i> , 501.) (Document n° 83a.)	Par ordre 204	375
179. <i>Saint-Roch des Aulnets</i> :—Correspondance concernant le quai de Saint-Roch des Aulnets. ( <i>Non imprimé</i> , 265.) (Document n° 57.)	Par ordre 11 mars 1889.	166
<i>Sauvages :</i>		
180. Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année 1889. ( <i>Imprimé</i> .) (Document n° 12.)	Par ordre de S. E.	17
181. Etat donnant les noms des personnes appelées devant le magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888-89. ( <i>Non imprimé</i> , 263.) (Document n° 43a.)	Par ordre 11	167
182. Liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba. ( <i>Imprimé</i> , 138.) (Document n° 43.)	Par ordre 82	122
183. Correspondance relative à toute indemnité réclamée par les Sauvages de Caughnawaga, par suite de ce que l'étendue de leur réserve a été considérablement diminuée par des empiètements. ( <i>Non imprimé</i> , 500.) (Document n° 43c.)	Par ordre 170	453
184. Etat de tous les deniers appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga entre les mains du surintendant général des Sauvages, etc. ( <i>Non imprimé</i> , 296.) (Document n° 43b.)	Par ordre 171	222
185. Papiers relatifs aux accusations portées contre S. B. Lucas, agent des Sauvages, Territoires du Nord-Ouest, et du rapport sur l'enquête faite au sujet des dites accusations.	Par ordre 299	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
186. <i>Statistiques criminelles</i> :—Statistiques criminelles pour 1888 et 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 6a.</i> )	—	—
<i>Service civil :</i>		
187. Etat de toutes les pensions et indemnités accordées sous l'acte des pensions pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 28.</i> )	Par acte.	40
188. Liste du service civil du Canada, du 1er juillet 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 7a.</i> )	Par acte.	54
189. Rapport du Bureau des examinateurs du service civil du Canada pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 7b.</i> )	Par acte	44
190. Noms de tous ceux qui ont été nommés dans le service public depuis 1880, sans examen, pour remplir des devoirs spéciaux ou professionnels, et à remplir des fonctions cléricales.	Par ordre 323	—
191. <i>Secrétaire d'Etat</i> :—Rapport annuel du Secrétaire d'Etat pour 1889. ( <i>Imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 7.</i> )	Par ordre de S. E.	37
192. <i>Smith, Juge</i> :—Correspondance concernant la demande pour un congé d'absence, de feu M. Smith, juge de la cour Suprême, Nouvelle-Ecosse.	Par ordre 170	—
193. <i>Steamers, Service entre les ports des Indes Occidentales</i> :—Copies des soumissions, etc., concernant le service des steamers entre les provinces maritimes et les Indes Occidentales. ( <i>Non imprimé, 501.</i> ) ( <i>Document n° 85.</i> )	Par ordre 170	388
<i>Sultana, L'Ile :</i>		
194. Etat indiquant la vente de l'Ile Sultana dans le Lac des Bois. ( <i>Non imprimé, 264.</i> ) ( <i>Document n° 49.</i> )	Par ordre 29 janvier 1889	151
195. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. ( <i>Non imprimé, 296.</i> ) ( <i>Document n° 49a.</i> )	—	274
<i>Tempérance, Cie de colonisation dite de la :</i>		
196. Correspondance avec la Cie de Colonisation dite de la Tempérance, et la Cie des Terres et Homestead de la Saskatchewan, au sujet de la colonisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants. ( <i>Non imprimé, 500.</i> ) ( <i>Document n° 82.</i> )	Adresse 17	297
197. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. ( <i>Non imprimé, 500.</i> ) ( <i>Document n° 82a.</i> )	—	315
198. Correspondance concernant les opérations de la Cie de Colonisation de Tempérance. ( <i>Non imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 82b.</i> )	Par ordre 193	504

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
199. <i>Terres fédérales</i> :—Copie des règlements de l'Acte des Terres Fédérales sanctionnés par le Conseil privé. ( <i>Non imprimé</i> , 67.) ( <i>Document n° 26.</i> )	Par acte	35
<i>Territoires du Nord-Ouest :</i>		
200. Copie de toutes résolutions de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant l'affectation des deniers votés pour l'usage des dits Territoires. ( <i>Non imprimé</i> , 38.) ( <i>Document n° 33.</i> )	Adresse 32	72
201. Copie législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis. ( <i>Non imprimé</i> , 138.) ( <i>Document n° 33c.</i> )	Adresse 32	106
202. Etat indiquant le coût de l'impression en français des ordonnances et autres documents et publications officielles. ( <i>Imprimé</i> , 137.) ( <i>Document n° 33e.</i> )	Par ordre 20	109
203. Correspondance, etc., concernant la démission du conseil des aviseurs des Territoires du Nord-Ouest. ( <i>Non imprimé</i> , 139.) ( <i>Document n° 33d.</i> )	Adresse 32	109
204. Copie de tous mémoires ou résolutions de l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, passés à sa dernière session. ( <i>Non imprimé</i> , 138.) ( <i>Document n° 33a.</i> )	Adresse 55	73
205. Copie des pétitions présensées au conseil contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest. ( <i>Non imprimé</i> , 138.) ( <i>Document n° 33b.</i> )	—	80
206. Etat donnant le chiffre de la population de la partie du district de la Saskatchewan appelé Batoche, et aussi de Kinistino. ( <i>Non imprimé</i> , 266.) ( <i>Document n° 71.</i> )	Par ordre 113	192
207. Relevé des recettes et dépenses de chacun des bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, de 1887 à 1889. ( <i>Non imprimé</i> , 296.) ( <i>Document n° 33g.</i> )	Par ordre 113	222
208. Copie des mémoires adressés par MM. Joseph Holden et John Shera, concernant la concession de seconds homesteads dans les Territoires du Nord-Ouest. ( <i>Non imprimé</i> , 296.) ( <i>Document n° 33f.</i> )	Par ordre 113	222
209. Etat donnant le nombre d'acres de terres à pâturage affermés dans les Territoires du Nord-Ouest. ( <i>Non imprimé</i> , 499.) ( <i>Document n° 33n.</i> )	Par ordre 323	453
210. Liste des écoles congrégationnelles dans les Territoires du Nord-Ouest. ( <i>Non imprimé</i> , 499.) ( <i>Document n° 33o.</i> )	—	459

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
211. <i>Thames, Rivière</i> :—Correspondance concernant le dragage de la rivière Thames. ( <i>Non imprimé</i> , 265.) (Document n° 53a.)	Par ordre 39	166
212. <i>Tignish, Brise-lames</i> :—Relevé des frais de réparation du brise-lames de Tignish, I.P.-E., en 1889. ( <i>Non imprimé</i> , 265.) (Document n° 58.)	Par ordre 32	166
213. <i>Toronto, Havre de</i> :—Etat des soumissions, etc., pour les travaux à la passe est du havre de Toronto. ( <i>Non imprimé</i> , 296.) (Document n° 59d.)	Par ordre 170	272
214. <i>Tracadie, Havre de</i> :—Copie du rapport de l'ingénieur pour l'exploration du havre de Tracadie, I. P.-E. ( <i>Non imprimé</i> , 265.) (Document n° 59b.)	Par ordre 114	208
215. <i>Traité de commerce</i> :—Correspondance avec le gouvernement impérial, au sujet de l'abrogation des articles des divers traités de commerce qui empêchent d'appliquer un tarif différentiel des marchandises provenant de la Grande-Bretagne et de ses colonies.	Adresse 323	—
216. <i>Travaux Publics</i> :—Rapport annuel du ministre des Travaux Publics. ( <i>Imprimé</i> .) (Document n° 18.)	Par ordre de S. E.	57
217. <i>Trent, Commission du canal de la Vallée de la</i> :—Etat donnant la date de la création de la Commission du canal de la Vallée de la Trent, et le nombre de jours qu'elle a consacrés à ses travaux. ( <i>Non imprimé</i> , 264.) (Document n° 46a.)	Par ordre 39	151
<i>Valiquette, Pension de</i> :		
218. Correspondance dans l'affaire de la pension de Valiquette. ( <i>Non imprimé</i> , 264.) (Document n° 51a.)	—	160
219. Copie d'une déclaration par Antoine Valiquette, père du sergent Valiquette, du 65ème Bataillon. ( <i>Non imprimé</i> , 500.) (Document n° 51c.)	—	315
220. <i>Vancouver, Ile de</i> :—Copies des requêtes sur les réclamations des colons de l'Ile de Vancouver demandant le privilège d'obtenir les terres sur les réserves du chemin de fer aux termes ordinaires ; aussi Ordres en Conseil autorisant une commission à faire une enquête sur les réclamations. ( <i>Non imprimé</i> , 297.) (Document n° 76.)	Adresse 39	222
221. <i>Vice-Amirauté, Cour de</i> :—Relevé du nombre de causes inscrites dans la Cour de Vice-Amirauté de Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, depuis 1885 à 1889. ( <i>Non imprimé</i> , 264.) (Document n° 47.)	Par ordre 113	150

DOCUMENTS— <i>Fin.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Welland, Canal :</i>		
222. Copie du rapport de M. A. F. Wood, au sujet de l'enquête sur les questions relatives au canal Welland. ( <i>Non imprimé.</i> ) ( <i>Document n° 46.</i> )	Adresse 104	155
223. Rapport supplémentaire sur le même sujet. ( <i>Non imprimé, 500.</i> ) ( <i>Document n° 46c.</i> )	—	Sénat.
224. <i>Yamachiche, Phare-flottant</i> :—Correspondance concernant l'établissement d'un phare-flottant vis-à-vis Yamachiche, dans le lac Saint-Pierre. ( <i>Non imprimé, 500.</i> ) ( <i>Document n° 83.</i> )	Par ordre. 170	311
<i>Yamaska, Digue dans la rivière :</i>		
225. Correspondance relative aux dommages causés aux terres de la seigneurie d'Yamaska par la digue dans la dite rivière. ( <i>Non imprimé, 264.</i> ) ( <i>Document n° 53.</i> )	Par ordre. 84	166
226. Copie des demandes d'indemnité formulées par E. et J. Cardin et autres pour dommages à leurs terres causés par la digue dans la rivière Yamaska. ( <i>Non imprimé, 265.</i> ) ( <i>Document n° 53c.</i> )	Par ordre 112	208

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS OFFICIELS :—Bill intitulé : "Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels" ; du Sénat, 185. Lui 193. Lu la 2e fois, 286. En comité général ; rapporté ; passé, 316. S. R., 373. (53 Vic., c. 10.)

DON, AMÉLIORATION DANS LA RIVIÈRE :—Voir *Toronto, Cité de.*

DRAINS À TRAVERS LES LIGNES DE CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer*, 6, 7.

DROITS D'AUTEUR :—Bill modifiant l'acte des "droits d'auteur" (M. Carling) ; ordonné ; présenté, 31. 2e lecture ; en comité général, 117. Rapporté ; passé, 178. Par le Sénat avec un amendement, 165. Adopté, 200. S.R., 372. (53 Vic., c. 12.) Voir 74 des documents de la session.

DROITS DE DOUANES :—Voir *Subsides*, 8, 10, 11.

DUNDAS ET WATERLOO, CHEMIN MACADAMISÉ DE :—Voir 75 des documents de la session.

**E**AU CLAIRE ET DE LA RIVIÈRE DES ARCS, CIE D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DE LA RIVIÈRE :—Voir 76 des documents de la session.

EAUX NAVIGABLES :—Bill modifiant le c. 91 des S.R.C., intitulé : "Acte concernant la protection des eaux navigables" (M. Tupper) ; ordonné ; présenté, 58. Ordre pour la 2e lecture rescindé ; bill retiré, 454.

ECHIQUIER, COUR DE L' :—Bill modifiant l'acte de la cour de l'échiquier (sir John Thompson) ; ordonné ; présenté, 267. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 283. Par le Sénat avec un amendement, 368. Adopté, 373. S.R., 504. (53 Vic., c. 35.)



ÉCOLES CONGRÉGATIONNELLES DANS LES TERRITOIRES :—Voir 210 *des documents de la session.*

ÉCOLES SÉPARÉES :—Pétitions demandant de modifier la constitution pour laisser aux diverses provinces la liberté d'abolir les écoles séparées supportées par les taxes prélevées légalement, etc., 289.  
Voir 205 *des documents de la session.* *Territoires du Nord-Ouest*, 5.

ELECTIONS :

1. Jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'appel de Haldimand, 24.
2. Certificats d'élection des députés. Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie.*
3. Mandats émis pour de nouvelles élections. Voir *Orateur.*
4. Bill modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales, c. 8, S.R.C. (M. Joncas) ; Ordonné ; présenté, 11. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté, 131. Passé, 132. Par le Sénat, 177. S. R., 223. (55 Vic., c. 9.)
5. Bill modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales, c. 8., S.R.C. (M. Charlton) ; ordonné ; présenté, 47. Motion pour ajourner la 2e lecture à six mois ; motion pour ajourner le débat ; retirée, 206. Amendement adopté, 207.

ÉMIGRATION DES CANADIENS :—Motion par M. Charlton pour la nomination d'un comité spécial pour s'enquérir de l'étendue de l'émigration des Canadiens aux États-Unis, 74. Rejetée, 75.

ENGRAIS AGRICOLES :

1. Bill intitulé : " Acte concernant les engrais agricoles ; " du Sénat ; lu, 105. Lu la 2e fois ; en comité général, 284. Résolutions renvoyées au comité, (voir ci-dessous, 2) ; bill rapporté avec amendements ; examiné ; passé avec amendements, 285. Sénat concoure, 318. S. R., 372. (53 Vic., c. 24.)
2. Chambre en comité général concernant les engrais agricoles, 146. En comité général ; résolutions pourvoyant à l'enregistrement des noms des personnes vendant des engrais agricoles, et pour le paiement des honoraires de l'inspection ; rapportées, 284. Adoptées ; renvoyées au comité général sur le bill précédent, 285. Voir ci-dessus, 1.

ENGRAIS ARTIFICIELS :—Motion par M. McMillan (Huron) pour l'abolition des droits sur les engrais artificiels ; rejetée, 193.

ENSILAGE :—Voir *Grains de semence.*

ÉRIÉ ET HURON, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition pour un acte autorisant à construire et exploiter de nouvelles lignes de chemins de fer, 36. Avis, 67. Bill, 68. Renvoyé au comité, 85. Rapporté avec des amendements, 116. En comité général ; rapporté ; passé, 127. Par le Sénat avec un amendement, 183. Adopté, 187. S. R., 372. (53 Vic., c. 59.)

ESQUIMALT, BASSIN DE BADOUB D' :—Voir 172 *des documents de la session.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, NAVIRES DE PÊCHES DES :—Voir *Pêcheries*, 2.

ÉTRANGERS, TRAVAILLEURS :—Voir *Aubains.*

**FALSIFICATIONS** :—Bill à l'effet de modifier l'acte des falsifications, c. 107, S.R.C., (M. Costigan) ; ordonné ; présenté, 17. Lu la 2<sup>e</sup> fois ; en comité général ; modifié, 117. Ordre pour considération rescindé ; bill renvoyé de nouveau en comité général avec instructions ; modifié ; examiné ; passé, 200. Par le Sénat, 267. S. R., 372. (53 Vic., c. 26.)  
Voir 77 *des documents de la session*.

**FARINE IMPORTÉE** :—Voir 78 *des documents de la session*.

**FEMME DÉFUNTE, SŒUR DE LA** :—Bill intitulé : " Acte concernant le mariage avec la sœur de la femme défunte " ; du Sénat, 205. Lu, 271. Lu la 2<sup>e</sup> fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 382. S. R., 504. (53 Vic., c. 36.)

**FER EN GUEUSE** :

1. Chambre en comité général concernant le fer en gueuse fabriqué avec du minerai canadien ; recommandation de Son Excellence, 275. Chambre en comité général, 427. Résolution rapportée recommandant une gratuité de deux piastres par tonne pendant cinq ans ; motion pour la 2<sup>e</sup> lecture, 430. Adoptée ; résolution lue la 2<sup>e</sup> fois ; bill, 431. Voir ci-dessous 2.
2. Bill au sujet de la prime sur le fer en gueuse fabriqué avec du minerai canadien (M. Foster) ; ordonné ; présenté, 431. Lu la 2<sup>e</sup> fois, 467. En comité général : rapporté ; passé, 468. Par le Sénat 503. S. R., 505. (53 Vic. c. 22.)  
Voir *pêcheurs*, 2.

**FERMES EXPÉRIMENTALES, RAPPORTS SUR LES** :—Voir 79 *des documents de la session*.

**FICELLE À LIER ET CORDAGE** :—Voir *Subsides* 8.

**FIDÉICOMMIS DU CANADA, CIE IMPÉRIALE DE** :—Pétition demandant des amendements à sa charte, 30. Avis ; bill 47. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 269. En comité général ; rapporté ; passé, 287. Par le Sénat, 319. S. R., 372. (53 Vic., c. 101.)

**FORESTIÈRES** :—Voir *Concessions forestières*.

**FOURRURES CONFISQUÉES PENDANT LA RÉBELLION DE 1885** :—Voir *Bremner, Charles*.

**FRANCHISE, ARTICLES ADMIS EN** :—Pétitions demandant que certaines graines de semence et autres articles soient placés sur la liste des articles admis en franchise, 94.

Voir *Ensilage. Subsides*, 6.

**FRET EN ENTREPÔT DES PORTS AMÉRICAINS À VICTORIA, C.-A.** :—Voir 80 *des documents de la session*.

**FROMAGE POUR L'EXPORTATION** :—Voir *Subsides*, 8.

**GAMBLE, CLARK** :—Voir 81 *des documents de la session*.

**GARNEAU, JOSEPH** :—Voir 82 *des documents de la session*.

**GAZ** :—Bill modifiant l'acte d'inspection du gaz, c. 101 des S. R. C. (M. Costigan) ; ordonné ; présenté, 297. Lu la 2<sup>e</sup> fois, 394. En comité général ; amendé ; examiné ; passé, 395. Par le Sénat avec des amendements, 459. Adopté, 465. S. R., 505. (53 Vic. c. 25.)

Voir 134 *des documents de la session*.

**GÉOLOGIQUE, COMMISSION**:—Bill intitulé: “Acte concernant le département de la commission géologique;” du Sénat, 177. Lu, 178. Lu la 2e fois, 200. En comité général; modifié; examiné; passé avec des amendements, 381. Adopté par le Sénat, 425. S. R., 504. (53 Vic., c. 11).

Voir 61, 62 *des documents de la session.*

**GLOVER, CHRISTIANA FILMAN**:—Pétition demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Christopher C. Glover, 52. Avis, 57. Bill avec les témoignages du Sénat, 183. Lu, 301. Renvoyé au comité, 324. Rapporté, 374. En comité général; rapporté; passé, 381. S. R., 504. (53 Vic., c. 109.)

**GODERICH ET PACIFIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE**:—Voir *Goderich et Wingham, Cie du chemin de fer de.*

**GODERICH ET WINGHAM, CIE DU CHEMIN DE FER DE**:—Pétition demandant un acte pour changer son nom et pour prolonger le délai pour la construction de sa voie, 30. Avis; bill, 34. Renvoyé au comité, 54. Rapporté avec des amendements, 89. En comité général; rapporté; passé, 95. Par le Sénat, 147. S. R., 222. (53 Vic., c. 51.)

#### GOVERNEUR-GÉNÉRAL :

1. Son discours du trône à l'ouverture de la session, 4. Jour fixé pour le prendre en considération, 6.
2. Adresses ordonnées. Voir *Adresses*, 2.
3. Il donne la sanction royale aux bills, 504-506.
4. Son discours à la clôture de la session, 506.
5. Il proroge le parlement, 507.
6. Recommandation de Son Excellence. (Voir 54, *Acte de l'A. B. du Nord* (1867), 275, 394, 447, 459, 465.
7. Il donne avis du jour qu'il prorogera le parlement, 503.

#### *Messages de Son Excellence :*

8. Invitant la Chambre à se rendre au Sénat à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 504.
9. Nomination des commissaires en vertu de l'acte relatif à l'économie interne de la Chambre des Communes, 15.
10. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du trône, 64.
11. Transmettant les budgets, 43, 225, 377, 436.
12. Transmettant le rapport des délégués concernant la pêche du hareng, 73.

**GRANDE LOGE ORANGISTE**:—Pétition demandant une charte, 31. Avis, 34. Bill, 42. Renvoyé au comité, 73. Rapporté avec des amendements, 121. En comité général; rapporté; motion pour la 3e lecture; amendement proposé par M. Curran: “Renvoyé en comité général dans le but de l'amender en prescrivant que cette association ne fera pas de processions publiques dans aucune province où des actes concernant des processions de parti ont été ou pourront être à l'avenir promulgués”; l'heure pour bills privés étant expirée, la chambre se forme en comité des subsides, 134. Débat repris; autre amendement proposé par M. Lavergne, que le bill soit lu la 3e fois à six mois de cette date, 140. Rejeté; 1er amendement rejeté, 141. Bill lu la 3e fois et passé, 142. Par le Sénat, 224. S. R., 372. (53 Vic., c. 105.)

GRAND NORD-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU:—Pétition demandant un acte pour amender sa charte et l'acte qui l'amende, 52. Avis, 57. Bill du Sénat, 136. Lu; renvoyé au comité, 153. Rapporté avec des amendements, 172. En comité général; modifié; examiné, passé avec des amendements; message au Sénat, 179. Sénat concoure, 198. S. R., 223. (53 Vic., c. 81.)

GRAND-ORIENTAL, CHEMIN DE FER:—Voir 52 *des documents de la session*.

GRAND-TONC, BAIE GEORGIENNE ET LAC ERIÉ, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition demandant un acte pour prolonger le délai pour la construction de certains embranchements de son chemin, 87. Avis; bill, 90. Renvoyé au comité, 111. Rapporté, 154. En comité général; rapporté; passé, 161. Par le Sénat, 198. S. R., 223. (53 Vic., c. 63.)

GRAND-TEONC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU:

1. Pétition demandant un acte l'autorisant à construire une certaine voie ferrée pour relier quelques-unes de ses lignes existantes, 66. Avis spécial; bill, 90. Renvoyé au comité, 110. Rapporté avec des amendements, 181. En comité général; rapporté; passé, 188. Par le Sénat avec des amendements, 268. Adopté, 270. S. R., 372. (53 Vic., c. 49.)
2. Pétition pour permission de présenter une pétition pour un acte l'autorisant à aider la Compagnie du tunnel de Saint-Clair à parachever ses travaux et à d'autres fins, 192. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée, 119. Pétition présentée, 200. Avis spécial; 49e et 51e règles suspendues, 203. Bill, 204. Renvoyé au comité, 218. Rapporté avec des amendements, 274. En comité général, 387. Rapporte progrès, 288. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné; passé, 318. Par le Sénat, 382. S. R., 504. (53 Vic., c. 48.)  
 Voir *Port-Stanley, Havre de*, 1.

GRAIN DE SEMENCE: Voir 83, 84 *des documents de la session*.

GRAINS ET SEMENCES:—Motion par M. McMillan (Huron), pour que la Chambre se forme en comité général, pour mettre sur la liste des articles admis en franchise et d'abolir les droits dont ils sont frappés, tous les grains et semences ne parvenant pas à maturité en Canada, mais qui sont importés en grande quantité pour y être semés en vue d'en récolter les produits en vert pour servir à l'alimentation des animaux, d'après le système d'ensilage, 114. Rejetée, 115.

GREFFIER DE LA CHAMBRE:—Dépose des documents sur le bureau, 52, 269.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:—Certificats des membres élus pour les divisions électorales suivantes:—

Page du Journal.	Divisions Electorales.	Membres.
3	Compton.....	Rufus Henry Pope, écr.
3	Richelieu.....	Joseph Aimé Massue, écr.
3	Victoria, C. A.....	Thomas Earle, écr.
4	Stanstead.....	Hon. Charles Carroll Colby.
145	Haldimand.....	Walter Humphries Montague, écr.
435	Ottawa, cité.....	Charles Herbert Mackintosh, écr.

GROSSE ÎLE, QUARANTAINE:—Voir 167 *des documents de la session*.

**HALL'S HARBOUR, N.-E.** :—Voir 85 *des documents de la session.*

**HAMBLY, CHARLES** :—Voir 9 *des documents de la session.*

**HAMILTON, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE** :—Pétition demandant une charte, 72. Avis spécial, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité, 110. Bill retiré; honoraires remboursés, 199.

**HANSARD** :—Voir *Débats.*

**HARENG, INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU, RAPPORT** :—Voir 129 *des documents de la session.*

**HARVEY ET SALISBURY, CHEMIN DE FER** :—Voir 47 *des documents de la session. Subsides, 6.*

**HAUT-COMMISSAIRE** :—Voir 86 *des documents de la session.*

**HAVRE DE QUÉBEC** :—Voir *Québec.*

**HAVRES ET RIVIÈRES, PROPRIÉTÉ DU LIT DES** :—Voir 87 *des documents de la session.*

**HERCHMER, LAWRENCE W.** :—Motion par M. Davin, qu'il est expédient qu'une commission d'enquête ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommée pour s'enquérir de l'administration de la police à cheval du Nord-Ouest et de la conduite de Lawrence W. Herchmer, commissaire de la dite police à cheval, depuis la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 1889, 269. Amendement proposé par W. Watson, que l'enquête soit limitée à la conduite de M. Herchmer seulement; débats sur icelle ajourné, 270. Repris; motion que la Chambre s'ajourne; retirée, 302. Amendement rejeté; motion principale rejetée, 303. Voir, 36 *des documents de la session.*

**HEREFORD, CIE DE CHEMIN DE FER DE.**—

1. Pétition demandant une charte, 42. Avis spécial, 56. Bill, 61. Renvoyé au comité, 74. Rapporté avec des amendements, 98. En comité général; rapporté; passé, 126. Par le Sénat, 152. S. R., 223. (53 Vic., c. 72.)
2. Règles suspendues au sujet d'un bill concernant la cie du Chemin de fer de Hereford et la Cie du chemin de fer Maine Central, 429. Bill renvoyé au comité, 430. Rapporté avec des amendements, 438. Placé immédiatement sur la liste des ordres du jour pour la prise en considération en comité général; bill en comité général; rapporté; passé, 439. Par le Sénat, 459. S. R., 505. (53 Vic., c. 73.)

**HOLDEN T.** :—Voir 208 *des documents de la session.*

**HOMARD, FABRIQUE DE CONSERVES DE, I.P.-E.** :—Voir 127 *des documents de la session.*

**HOMARD, PÊCHE DU** :—

1. Pétition demandant que la pêche du homard au moyen de trappes soit abolie dans la baie de Fundy, 137.
2. Pétitions demandant un changement dans la loi actuelle sur la clôture de la pêche du homard, 184.

**HOME BENEFIT LIFE ASSOCIATION** ;—Pétition demandant une charte sous le nom de "Home Benefit Life Association," 36. Avis spécial, 67. Bill, 69. Renvoyé au comité, 86. Rapporté avec des amendements, 276. En comité général; rapporté; passé et (titre changée en celui de Home Life Association); 288. Passé par le Sénat, 382. S. R., 504. (63 Vic., c. 46.)

HOPITAL DE MARINE :—Voir *Québec*.

HUNGRY BAY, CHAUSSÉE PROJÉTÉE A :—Voir 88 *des documents de la session*.

HURRELL C. J. :—Voir 89–90 *des documents de la session*.

ILE WOOD, HAVRE DE L' :—Voir 132 *des documents de la session*.

IMMIGRATION ET ÉMIGRATION :—Voir 91 *des documents de la session*.

IMPÉRIALE, CIE :—Voir *Fidécimmis du Canada*.

IMPRIMERIE, BUREAU DE L' :—Voir 92 *des documents de la session*.

IMPRIMERIE PUBLIQUE :—

1. Rapport annuel du département de l'imprimerie publique, 503. Voir 93 *des documents de la session*.
2. Nomination du comité conjoint sur les impressions, 6, 14. Membres de la Chambre des Communes, 15. Membres du Sénat, 18. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre, 168. Rapports recommandant l'impression de certains documents, 66, 137, 262, 295, 313, 497. Concours, 182, 502. Premier rapport recommandant la réduction du quorum; concours, 64. Quatrième rapport des comptes publics, 214, 216. Sixième rapport soumettant le rapport du sous-comité sur les services des impressions et les changements nécessaires à faire dans la distribution, 290, 295. Concours, 453. Huitième rapport concernant l'impression de cartes qui établissent la comparaison entre l'Ontario et 9 Etats des Etats-Unis; aussi recommandant que l'Université de Toronto reçoive des exemplaires de tous les statuts et archives depuis la confédération, et que le salaire de John Wiltchire soit augmenté, 313. Concours, 453. Neuvième rapport, recommandant l'impression de certains exemplaires pour distribution, et que des valises ne seront données aux membres que lors de la première session de chaque parlement, et qu'à l'avenir la papeterie devra être de meilleure qualité, 501. Concours, 502.

INDIAN PATH, N.-E. :—Pétition demandant qu'il ne soit pas placé de tablier tournant au pont d'Indian Path, N.-E., 109.

INSPECTEURS DE COQUES DE STEAMERS :—Voir 94 *des documents de la session*.

INSPECTION :—Bill intitulé "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection générale, c. 99, S.R.C.;" du Sénat, 177. Lu, 178.

INSPECTION :—Voir *Bateaux à vapeurs*.

INSTITUTION PROVINCIALE DE PRÉVOYANCE DU CANADA :—Pétition demandant une charte, 45. Avis spécial, 133. 49e règle suspendue; bill, 139. Renvoyé au comité, 153. Bill retiré; honoraires remboursés, 269.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER DE L' :—Voir 39–46 *des documents de la session*.

INTÉRÊT :—Bill intitulé "Acte pour amender le c. 120, des S. R. C., intitulé: 'Acte concernant l'intérêt'" ; du Sénat, 314. Lu, 315. Lu la 2e fois, 394. En comité général, 433. Rapporte progrès, 434. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné; passé tel que modifié, 496. Sénat concoure, 503. S. R., 505. (53 Vic., c. 34).

INTÉRIEUR, DÉPARTEMENT DE L' :—Voir 8-97 *des documents de la session.*

INTÉRIEUR, REVENU DE L' :

1. Rapport annuel du département du Revenu de l'Intérieur, 10. Voir 98 *des documents de la session.*
2. Bill pour amender de nouveau l'acte concernant le revenu de l'intérieur, c. 34. S. R. C. (M. Costigan) ; ordonné ; présenté, 283. Lu la 2e fois ; en comité général ; modifié ; examiné ; passé, 319. Par le Sénat, 425. S. R., 504. (53 Vic., c. 23.)

INTERPRÉTATION, ACTE D' :—Bill pour amender " l'Acte d'interprétation," (sir John Thompson) ; ordonné ; présenté, 274. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporte progrès, 283. Chambre de nouveau en comité général ; bill rapporté ; passé, 316. Par le Sénat, 425. S. R., 504. (53 Vic., c. 7.)

INTERPROVINCIAL, CIE DU PONT :—Pétition demandant une charte, 52. Avis, 57. Bill, 64. Renvoyé au comité, 85. Rapporté avec des amendements, 146. En comité général ; rapporté ; passé, 152. Par le Sénat avec un amendement, 292. Adopté, 205. S. R., 372. (53 Vic., c. 92.)

INVERNESS, CIE DE CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant une charte, 100. Avis ; bill, 116. Renvoyé au comité, 144. Préambule non prouvé ; honoraires remboursés, 281.

**J**ESUITES, BIENS DES :—Voir 99 *des documents de la session.* *Subsides*, 6.

JOUR DE TRAVAIL :—Pétitions demandant la passation d'un acte choisissant un jour à être appelé " Jour de travail," 24.

**K**AMOURASKA, QUAI À .—Voir 81 *des documents de la session.*

KEEFER, HUGH FORBES :—Pétition pour un acte déclarant son mariage dissous avec Rebecca Keefer, 52. Avis, 57. Bill avec témoignages du Sénat, 183. Lu, 301. Renvoyé en comité général, 323. Rapporté, 374. En comité général ; rapporté ; passé, 381. S. R., 504. (53 Vic., c. 108.)

KINGSTON, NAPANEE ET ORIENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Napanee, Tamworth et Québec, Cie du chemin de fer de.*

KOOTENAY-OUEST, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 65. Avis spécial, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité, 91. Fait rapport que le préambule n'est pas prouvé, 146. Honoraires remboursés, 155.

KOOTENAY-SUD, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 65. Avis spécial, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité, 91. Préambule n'est pas prouvé, 146. Honoraires remboursés, 155.

**L**ABRIE, CHARLES :—Voir 101 *des documents de la session.*

LAC MANITOBA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE CANAL DU :—Pétition demandant une charte, 52. Avis spécial, 68. Bill, 69. Renvoyé au comité, 85. Rapporté avec des amendements, 154. En comité général ; rapporté ; passé, 162. Par le Sénat, 198. S. R., 223. (53 Vic., c. 79.)

LAITIERS, ASSOCIATION DES :—Rapport à être imprimé, 501.

LANGUE FRANÇAISE :—Voir 202-204 *des documents de la session*. *Territoires du Nord-Ouest*, 4.

LA PLUIE, CIE D'ESTACADES DE LA RIVIÈRE À :—Pétition demandant une charte, 61. Avis 67. Bill, 69. Rapporté avec des amendements, 154. En comité général; rapporté; passé, 162. Par le Sénat, 210. S. R., 372. (53 Vic., c. 97).

LETTRE DE CHANGE :—Voir *Billets à ordre*.

LETTRE DE CHANGE, CHÈQUES ET BILLETS :—Bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre (Sir John Thompson); ordonné; présenté, 11. Lu la seconde fois; renvoyé au comité; rapporte progrès, 35, 69, 118, 146. Chambre de nouveau en comité général; bill rapporté avec des amendements; examiné, 155; passé, 160. Par le Sénat avec des amendements, 382. Examiné, 394, 431. Les quatre derniers amendements sont adoptés; le cinquième amendement est modifié; motion pour modifier de nouveau le dit amendement, 432. Adoptée; les amendements subséquents sont adoptés, 433. Le Sénat adopte l'amendement avec un amendement, 445. La Chambre adopte le dit amendement, 448. S. R., 505. (53 Vic., c. 33.)

LÉVIS, BUREAU DE POSTE À :—Voir 157 *des documents de la session*.

LICENCES, ACTE DES :—Voir 102, 103 *des documents de la session*.

LIGNE COURTE, SECTION DE HARVEY, MONCTON, DU CHEMIN DE FER DE LA :—Voir 47 *des documents de la session*. *Subsides*, 6.

LINCOLN ET NIAGARA, DÉPUTÉ POUR :—Voir *Députés*, 6.

LINDSAY, BOBCAYGEON ET PONTYPOL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 30. Avis; bill, 34. Renvoyé au comité, 55. Rapporté avec des amendements, 89. En comité général; rapporté; passé, 96. Par le Sénat, 146. S. R., 222. (53 Vic., c. 55.)

LIQUEURS ENIVRANTES :—Voir 101 *des documents de la session*.

LIQUEURS :—Voir *Licences, Acte des*.

LISTES DE VOTEURS :—Voir *Cens électoral*, 1, 2.

LIT DES HAVRES ET RIVIÈRES, PROPRIÉTÉ DU :—Voir 87 *des documents de la session*.

LITTLE DOVER, BUREAU DE POSTE À :—Motion pour papiers concernant l'établissement d'un bureau de poste à Little Dover, N.-E.; retirée, 31.

LOI CRIMINELLE :—

1. Bill modifiant de nouveau la loi criminelle (Sir John Thompson); ordonné; présenté, 69. Lu la 2e fois, 283. En comité général; rapporte progrès, 284. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné, 305. Motion pour la 3e lecture; amendements proposés pour renvoyer le bill en comité; 1. Par M. Bergin, pour modifier la clause 2, 307. Rejeté. 2. Par M. Mitchell, afin de retrancher les mots "dans une fabrique, un moulin ou un atelier" mentionnés dans la 2e clause, etc. 3. Sous-amendement proposé par M. Tisdale de substituer l'âge de 30 ans dans la ligne 12, section,



LOI CRIMINELLE—*Fin.*

2, 308. Rejeté, 309. Amendement de M. Mitchell rejeté, 310. 4. Par M. Blake, pour modifier la clause 18, nulle poursuite ne pourra être maintenue contre aucune personne pour conspiration, à moins que cet acte ne soit une offense poursuivable par voie d'accusation, etc.; rejeté. 5. Par M. McNeil pour amender la clause 2, etc.; rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 311. Par le Sénat avec des amendements, 434. Examiné, 440. Certains amendements adoptés, et considérations des autres amendements ajournés, 442. Considération reprise, 447. 15e amendement adopté; 18e, 20e et 21e amendements désapprouvés en partie pour raisons mentionnées; 24e amendement désapprouvé en partie pour les mêmes raisons; message au Sénat, 448. Sénat n'insiste pas, 469. S. R., 505. (53 Vic., c. 37.)

2. Pétitions demandant certains amendements au bill précédent, 314, 438.

LOIS EXPIRANTES :—Nomination du comité des lois expirantes, 6, 13.

LOUISBOURG ET RICHMOND, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 39. Avis; bill, 116. Renvoyé au comité, 144. Comité fait rapport; préambule non prouvé; honoraires remboursés, 281.

LOYAUTÉ DU PEUPLE CANADIEN :—Voir *Peuple Canadien*.

LOYER DE POUVOIRS D'EAU :—Voir *Pouvoirs d'eau*.

LUCAS, S. B. :—Voir 185 *des documents de la session*.

LUNDY'S LANE :—Motion par M. Ferguson (Welland), que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient que le gouvernement prenne, aussitôt que possible, des mesures de nature à honorer et perpétuer le souvenir des hommes qui ont perdu la vie en défendant leur patrie à la bataille de Lundy's Lane, etc., 178. Amendement proposé par sir A. P. Caron, que tous les mots après le mot "patrie" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"pendant la guerre de 1812, et de mettre à l'abri de toute profanation les endroits où reposent les cendres des braves qui ont sacrifié leurs vies sur les champs de bataille du Canada"; adopté; motion principale ainsi modifiée, adoptée, 179.

## MACHINES À VAPEUR STATIONNAIRES :—

1. Pétition pour un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur stationnaires, 16, 20, 23, 29, 37, 42, 45, 51, 60, 63, 65, 72, 82, 94, 103, 109, 129, 137, 214.
2. Pétition en faveur du bill précédent (ci-dessous, 3), 278.
3. Bill pourvoyant à l'examen et à l'octroi des licences aux personnes ayant charge de machines stationnaires ou autres appareils fonctionnant sous pression, (M. Cook); ordonné; présenté, 37.

MACHINES DESTINÉES AUX MANUFACTURES, DROITS SUR LES :—Voir 104 *des documents de la session*, 88.

MAINE CENTRAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE HEREFORD ET CIE DE CHEMIN DE FER :—Voir *Hereford, Chemin de fer*, 2.

MANDATS ÉMIS PAR LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—Voir 105 *des documents de la session*.

**MANITOBA ET DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—**Pétition demandant un acte pour compléter une certaine partie de son chemin pendant l'année 1890, 42. Avis, 57. Bill, 61. Renvoyé au comité, 70. Rapporté avec des amendements, 98. En comité général; rapporté; passé, 126. Par le Sénat, avec des amendements, 156. Adopté, 161. S. R., 223. (53 Vic., c. 78.)

**MANITOBA ET DU SUD-EST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—**

1. Pétition demandant des modifications à sa charte, 63. Avis, 98. Bill, 99. Renvoyé au comité 111. Rapporté avec des amendements, 159. En comité général; rapporté; passé, 169. Par le Sénat, 210. S. R., 372. (53 Vic., c. 77.)
2. Pétitions pour un octroi pour venir en aide au chemin de fer, 81, 103.

**MANITOBA, RÉSERVES DES SAUVAGES :—**Voir 182 *des documents de la session.*

**MANUFACTURIERS ET LÉGISLATION, CORRESPONDANCE DES :—**Voir 5 *des documents de la session.*

**MANUFACTURES :—**Pétitions demandant la passation d'un acte pour régler les manufactures, 30.

**MARINE, DÉPARTEMENT DE LA :—**Voir 106 *des documents de la session.*

**MARINE INTÉRIEURE DU CANADA :—**Pétition demandant que personne autre qu'un sujet anglais n'aura droit à recevoir un certificat de patron, second, ou ingénieur mécanicien de navire dans la marine intérieure du Canada, 133.

**MARQUES DE COMMERCE :—**Bill modifiant l'acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique (M. Carling); ordonné; présenté, 31. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 117. Par le Sénat, 165. S. R., 223. (53 Vic., c. 14.)

**MATANE, EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER DE :—**Voir 53 *des documents de la session.*

**MATELOTS, ENGAGEMENTS DES :**

1. Pétitions demandant des modifications à l'acte concernant l'engagement des matelots, 20, 23, 29, 36, 42, 45, 51, 60, 63, 65, 72, 82, 89, 94, 103, 108, 129, 137, 214.
2. Bill modifiant l'acte des matelots, c. 64 des S.R.C. (M. Colby); ordonné; présenté, 283. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté, 427. Motion pour la 3e lecture; amendement proposé pour renvoyer le bill en comité général afin de pourvoir au droit d'appel dans les convictions sommaires; rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 430. Par le Sénat avec un amendement, 464. Adopté, 468. S.R., 505. (53 Vic., c. 16.)

**MAYBEE, DELLE :—**Voir 157 *des documents de la session.*

**MAY, SAMUEL :—**Pétition pour un acte renouvelant et confirmant certaines lettres patentes, 16. Avis, 26. Bill, 27. Renvoyé au comité, 110. Rapporté avec des amendements, 150. En comité général; rapporté; passé, 161. Par le Sénat avec un amendement, 314. Adopté, 317. S. R., 372. (53 Vic., c. 106.)

**McGIRR, WILLIAM :—**Voir 107 *des documents de la session.*

McGREGOR'S CREEK :—Voir 108 *des documents de la session*.

MENACES ET INTIMIDATION :—Pétitions demandant certains amendements à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses, 16, 20, 23, 29, 36, 42, 45, 50, 60, 63, 65, 72, 81, 89, 94, 103, 108, 129, 159, 203, 214, 221.

MÉTIS, ASSISTANCE DONNÉE AUX :—Voir 109 *des documents de la session*. *Territoires du Nord-Ouest*, 8.

MEUNIERS CANADIENS, CIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE :

1. Pétition pour un acte lui donnant des pouvoirs pour étendre ses opérations dans tout le Canada, 10. Avis spécial, 68. Bill, 69. Renvoyé au comité, 85. Préambule rapporté non prouvé, 121. Honoraires remboursés, 178.
2. Pétition en faveur du bill précédent, 120.

MIDDLETON, LT.-GÉNÉRAL, SIR F. :—Voir *Bremner Charles*.

MILICE :

1. Rapport annuel du département de la Milice, 64. Voir 110 *des documents de la session*.
2. Pétitions pour accorder une rémunération plus forte aux volontaires qui font leurs exercices annuels, 63.
3. Bill modifiant "l'Acte de la milice," c. 41, des S.R.C., (M. Mulock); ordonné; présenté, 392.

Voir 111, 112 *des documents de la session*.

MILLE-ÎLES, CIE DE PONT ET DE CHEMIN DE FER DES :—Pétition demandant une charte, 42. Avis spécial, 90. Bill, 104. Renvoyé au comité, 112. Préambule n'est pas prouvé; honoraires remboursés, 199.

MINES DU CANADA, CIE DES :—Pétition pour permission de présenter une pétition pour un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions; lue et reçue immédiatement, 172. Comité des O.P. recommande que permission soit accordée; pétition présentée, 181. Avis spécial, 184. 49<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> règles suspendues; bill, 185. Renvoyé au comité, 206. Rapporté, 281. En comité général; rapporté; passé, 288. Par le Sénat, 319. S.R., 372. (53 Vic., c. 99.)

MINISTRES DE LA COURONNE :

1. Motion pour un état donnant les noms de chaque ministre de la Couronne, Haut-Commissaire, etc., depuis la Confédération, le montant des deniers retirés par chacun d'eux; amendement proposé d'ajouter certaines explications concernant les dépenses, etc.; motion pour ajourner le débat; retirée; motion principale et amendement retirés, 21.
2. Motion pour un état donnant les noms de chaque ministre de la Couronne depuis la Confédération, et le montant des deniers retirés par chacun d'eux; rejetée, 33.

MONCTON ET DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRAVERSE DE :—Pétition demandant une charte, 61. Avis, 67. Bill, 69. Renvoyé au comité, 86. Rapporté avec des amendements, 146. En comité général; rapporté; passé, 153. Par le Sénat, 183. S.R., 223. (53 Vic., c. 75.)

MONNAIE LÉGALE :—Motion par M. Casey, que le gouvernement devrait garantir la validité de tout papier monnaie émis en circulation comme argent, et devrait faire de ce papier une monnaie légale; retirée, 55.

Voir *Monnaie*.

MONNAIE :—Pétition que le gouvernement seul émette tout l'argent nécessaire pour les besoins de la circulation, etc., 262.

Voir *Papier-monnaie*.

MONTAGNE-DE-BOIS ET QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Toutes règles et ordres suspendus au sujet d'un bill concernant la Cie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle; bill; renvoyé au comité, 469. Rapporté, 481. En comité général (immédiatement); rapporté; passé, 482. Par le Sénat, 502. S.R., 505. (53 Vic., c. 83.)

MONTAGNES ROCHEUSES, PARC DES :—Voir 113 *des documents de la session*.

MONTRÉAL, CIE DE CHARBON, D'ÉLEVATEURS ET D'ENTREPÔT DE :—Pétition demandant une charte, 103. Comité des O.P. fait un rapport défavorable sur l'avis, 133.

MONTRÉAL, CIE DU PONT A :

1. Pétition demandant une charte, 81. Avis spécial, 99. 52<sup>e</sup> règle suspendue, 100. Bill, 109. Renvoyé au comité, 153. Rapporté avec des amendements, 262. En comité général, 286. Rapporté; passé, 287. Par le Sénat, 319. S.R., 372. (53 Vic., c. 93.)
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 191, 214, 268, 306.
3. Pétitions contre le bill, 191, 276.
4. Pétition demandant des amendements au dit bill, 269.

MONTRÉAL ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte pour confirmer certains arrangements avec la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, 63. Avis; bill, 90. Renvoyé au comité, 111. Rapporté avec des amendements, 155. En comité général; rapporté; passé, 162. Par le Sénat, 210. S.R., 372. (53 Vic., c. 67.)

MONTRÉAL ET OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant que la Cie du chemin de fer de Prescott et Vaudreuil change son nom en celui du titre ci-dessus, 42. Avis spécial, 67. Bill, 68. Renvoyé au comité, 85. Rapporté, 130. En comité général; rapporté; passé, 143. Par le Sénat, 152. S.R., 223. (53 Vic., c. 58.)

MONTRÉAL, PALAIS DE JUSTICE DE :—Voir 123 *des documents de la session*.

MONTRÉAL :—Voir *Palais de justice de*.

MONT SAINT-NICHOLAS, BUREAU DE POSTE DE :—Voir 158 *des documents de la session*.

MOUNT FOREST, MARKDALE ET MEAFORD, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 71. Avis spécial, 57. Bill, 58. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 116. En comité général; rapporté; passé, 126. Par le sénat, 152. S. R., 223. (53 Vic., c. 140.)

MUNITIONS PUBLIQUES :—Bill modifiant l'acte concernant les munitions publiques (sir John Thompson); ordonné; présenté, 61. Lu la 2<sup>e</sup> fois; en comité général; rapporté; passé, 118. Par le Sénat, 152. S. R., 223. (53 Vic., c. 38.)

## NAPANEE, TAMWORTH ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant un acte modifiant sa charte et ses amendements, 61. Avis spécial, 98. Bill, 104. Renvoyé au comité, 112. Rapporté avec des amendements, 262. En comité général ; rapporté ; passé (titre changé en celui de la Cie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Occidental d'Ontario), 287. Par le Sénat, 319. S. R., 372. (53 Vic., c. 62.)
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 191, 214.
3. Pétition contre le bill, 192.

NATIONALE DE CONSTRUCTION, CIE :—Pétition demandant une charte, 36. Avis, 47. Bill, 54. Renvoyé au comité, 74. Rapporté avec des amendements, 262. En comité général ; rapporté ; passé, 287. Par le Sénat, 219. S. R., 372. (53 Vic., c. 102.)

NAVIGATION INTÉRIEURE :—Voir *Navires*.

### NAVIRES :

1. Pétitions demandant la passation d'un acte pour obliger tous les navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, 16, 20, 23, 29, 37, 42, 45, 51, 60, 63, 65, 72, 81, 89, 94, 103, 109, 129, 137, 214.
2. Bill autorisant la réciprocité dans le sauvetage et le remorquage des navires et radeaux (M. Charlton) ; ordonné ; présenté, 11. Ordre pour la 2e lecture rescindé ; bill retiré, 326.
3. Bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes (M. Kirkpatrick) ; ordonné ; présenté, 11.
4. Bill à l'effet d'admettre les navires enregistrés aux Etats-Unis aux privilèges du sauvetage, du remorquage et du cabotage dans les eaux canadiennes (M. Patterson, Essex) ; ordonné ; présenté, 11. Voir *Pêcheries*, 2. *Chemins de fer*, 8.

NAVIRES PERDUS DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT :—Voir 114 *des documents de la session*.

NEW-LONDON, HAVRE DE :—Voir 132 *des documents de la session*.

NORD, DÉBENTURES DE LA CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Voir 54 *des documents de la session*.

NORD ET DE L'OUEST DU NOUVEAU-BRUNSWICK, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Voir *Canada-Est, Cie du chemin de fer du*.

NORD-OUEST, CIE DE HOUILLE ET DE NAVIGATION DU :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai pour la construction de sa ligne entre Lethbridge et Fort McLeod, 30. Avis, 34. Bill, 35. Renvoyé au comité 55. Rapporté avec des amendements, 115. En comité général ; rapporté ; passé, 126. Par le Sénat, 152. S.R.C., 223. (53 Vic., c. 89.)

NOUVEAU-BRUNSWICK, CIE DE CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un acte l'autorisant à émettre des actions-débetures consolidées, 45. Avis spécial, 57. Bill, 61. Renvoyé au comité, 85. Rapporté avec des amendements, 116. En comité général ; rapporté ; passé, 126. Par le Sénat, 183. S.R., 223. (53 Vic., c. 71.)

**O**BLIGATIONS ET GARANTIES ENREGISTRÉES :—Voir 115 des documents de la session.

OCTROIS DE TERRES :—Voir *Chemins de fer*, 11, 12, 14, 18.

ŒUFS IMPORTÉS :—Voir 116 des documents de la session.

ONTARIO, CIE DU CAEMIN DE FER DU PACIFIQUE D' :—Pétition demandant qu'il lui soit permis de soumettre sa pétition pour un acte amendant sa charte, 121. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée ; pétition, 133. Avis spécial, 150. 49e règle suspendue ; bill, 193. Renvoyé au comité, 218. Rapporté avec des amendements, 374. En comité général, 380. Rapporté ; passé, 381. Par le Sénat, 435. S. R., 504. (53 Vic., c. 57.)

ONTARIO OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Voir *Napanee, Tanworth et Québec, Cie du chemin de fer de*.

ORATEUR :

1. Se rend avec la Chambre auprès de Son Excellence dans la salle du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 504. Auprès du député-gouverneur pendant la session, 222, 373.
2. Il fait rapport du discours du trône à l'ouverture de la session, 4.
3. Communique le rapport des bibliothécaires-conjoints, 6. Comptes courants du comptable, 52.
4. Son discours en présentant le bill des Subsidés à Son Excellence demandant sa sanction, 505.
5. Qu'il a reçu avis des vacances survenues dans la représentation des districts suivants, savoir : Compton, 2. Kent, N.-B., 327. New-Westminster, 307. Ottawa, cité, 281. Richelieu ; Steanstead ; Victoria, C.-B., 2.
6. Informe la Chambre que le greffier a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie, les certificats pour l'élection des députés pour les districts suivants, savoir : Compton, 3. Haldimand, 145. Ottawa, cité, 435. Richelieu ; 3. Stanstead, 4. Victoria, C.-B., 3.
7. Jugement de la Cour Suprême dans l'appel de l'élection de Haldimand, 24.
8. Fait rapport que la sanction royale a été donnée par le député-gouverneur aux bills passés par les deux Chambres pendant la présente session, 221, 368.
9. Que le député-gouverneur a donné la sanction royale à certains bills, 222, 372.
10. Qu'il a adressé ses mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour certains districts électoraux suivants, savoir : Haldimand, 26. Kent, N.-B., 327. Lincoln et Niagara, 429. New-Westminster, 307. Ottawa, cité, 281.

ORATEUR SUPPLÉANT :—John Fisher Wood, écuier, membre pour Brockville, nommé orateur suppléant et président des comités généraux, 15.

ORDRES DU JOUR :—Ordre pour la 2e lecture d'un bill ayant préséance à certains jours, 47. Ordre pour reprendre le débat sur une question ajournée, 86, 185. Ordres du gouvernement ayant priorité les jeudis, 117. Les mercredis, 209, Les lundis, 375. Les ordres du lundi devront être sur la liste des ordres des mercredis, 209.

**ORDRES PERMANENTS** :—Nomination du comité des ordres permanents, 6, 13. Rapports sur pétitions, 26, 34, 47, 57, 67, 76, 90, 98, 116, 133, 150, 181, 184, 199, 203, 217, 266, 313, 315. Recommandant une prolongation du temps pour la réception des pétitions pour bills privés, 26, 76. Pour présenter des bills privés, 26, 76. Suspension de la 49<sup>e</sup> règle, 133, 150. Aussi 51<sup>e</sup> règle, 116, 184, et de la 52<sup>e</sup> règle, 58, 99. Que la 51<sup>e</sup> règle ne soit pas suspendue, 133. Que l'avis requis par la 60<sup>e</sup> règle soit réduit d'une semaine à trois jours, 185. Que permission soit accordée pour présenter une pétition pour bill privé après l'expiration du temps, 133, 181, etc. Que telle permission ne soit pas accordée; que certaines pétitions ne sont pas de nature à exiger d'avis (voir *Bills*, 24), 26, 34, 67. Que certains avis soient jugés insuffisants, 98. Que les pouvoirs accordés soient limités aux districts où l'avis a été publié, 68, 76, 90. Sujet à être approuvé par les actionnaires en assemblée générale, 68, 185. Partie de l'application n'est pas mentionnée dans l'avis, 98. voir *Bills*, 22, 28.

**OTTAWA, CITÉ** :—Voir 117 *des documents de la session*.

**OTTAWA, MORRISBURG ET NEW-YORK, CIE DE CHEMIN DE FER D'** :—Pétition demandant une charte, 24. Avis, 34. Bill, 35. Renvoyé au comité, 55. Rapporté avec des amendements, 89. En comité général; rapporté; passé, 96. Par le Sénat avec des amendements, 155. Adopté, 161. S.R., 223. (53 Vic., c. 66.)

**OTTAWA, RIVIÈRE** :—Voir 119, 121 *des documents de la session*.

**OUTILLAGE ET MACHINES** :—Motion par M. Platt, que l'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douane quand ils sont importés en Canada pour cet objet; amendement proposé par M. Mulock, d'insérer les mots suivants "après machine" "de tous genres non fabriqués en Canada"; sous-amendement proposé par M. Mara, que "la discussion relative à l'admission en franchise des machines servant à l'exploitation des mines en Canada, ne devra se faire qu'après que les changements projetés dans le tarif douanier seront soumis à la Chambre par le gouvernement," 124. Dernier amendement adopté; motion principale ainsi modifiée, adoptée, 125.

**OUVRIERS OCCUPÉS À LA CONSTRUCTION DES CHEMIES DE FER** :—Voir *Chemins de fer*, 3, 15.

**OUVRIERS, PROTECTION DES** :— Voir *Chemins de fer*, 3, 15,

**OWEN-SOUND ET LAC HURON, CIE DU CHEMIN DE FER D'** :—Pétition demandant une charte, 89. Avis, 116. Renvoyé au comité, 144. Rapporté avec des amendements, 172. En comité général; rapporté, 179. Passé, 180. Par le Sénat, 210. S.R., c. 372. (53 Vic., c. 61.)

**OYSTER POND, BUREAU DE POSTE D'** :—Motion pour correspondance concernant la réouverture du bureau de poste d'Oyster Pond, N.-E.; motion retirée, 31.

**PACIFIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER DU** :—Pétition pour un acte modifiant l'acte 52 Vic., concernant son chemin de fer et pour autres fins, 61. Avis, 67. Bill, 68. Renvoyé au comité, 85. Rapporté avec des amendements, 116. En comité général; rapporté; passé, 127. Par le Sénat, 147. S.R., 223. (53 Vic., c. 47.)

Voir 35-38 *des documents de la session*. Voir *Montréal et Occidental, Cie de chemin de fer de Pontiac du Pacifique, Cie de chemin de fer de Jonction de, 2, Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan, Cie de chemin de fer de*.

PAGE, JOHN, M. :—Motion par M. Bergin, que la lettre écrite au secrétaire du département des Chemins de fer par M. John Page, ingénieur, soumise à cette Chambre en date du 17 avril 1889, est scandaleuse, fautive et malicieuse et constitue un libelle envers un membre de cette Chambre, etc., 122. Motion retirée, 124.

PAIENS INSCRITS DANS LE RAPPORT DU RECENSEMENT :—Voir 122 *des documents de la session*.

PALMER ROAD, BUREAU DE POSTE À :—Voir 149 *des documents de la session*.

PARIS, EXPOSITION UNIVERSELLE, RAPPORT DE LA SECTION D'ÉCONOMIE SOCIALE :— Voir 124 *des documents de la session*.

PARLEMENT, INDÉPENDANCE DU :—Bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement (M. Casgrain); ordonné; présenté, 20. Lu la 2e fois; renvoyé au comité des privilèges et élections, 206.

PATRONS ET EMPLOYÉS :

1. Pétitions demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement, 16, 20, 23, 29, 36, 42, 45, 51, 60, 63, 66, 72, 82, 89, 94, 103, 120, 129.
2. Pétition demandant un acte établissant un bureau d'arbitrage, pour régler les différends entre employés et patrons, 24, 29, 66.

PÊCHERIES :

1. Rapport annuel du département des Pêcheries, 311. Voir 125 *des documents de la session*.
2. Bill concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique, (sir John Thompson); ordonné; présenté, 283. Lu la 2e fois; en comité général; rapporte progrès, 316. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné; passé, 373. Par le Sénat, 391. S. R., 504. (53 Vic., c. 19.)
3. Bill modifiant de nouveau l'acte des pêcheries (M. Tupper); ordonné; présenté, 95. Ordre pour la 2e lecture rescindé; bill retiré, 454. Voir 126-130 *des documents de la session*.

PÊCHEURS :

1. Bill intitulé: "Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs"; du Sénat, 105. Lu, 130. Lu la 2e fois, 154. Motion pour que la Chambre se forme en comité général, 434. Amendement pour ajourner la considération à six mois; adopté, 435.
2. Motion par M. Eisenhauer, etc., vu les faits qui précèdent, cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait augmenter la prime actuellement accordée à nos pêcheurs proportionnellement à l'augmentation accordée à la fabrication du fer en gueuse, ce qui, dans une certaine mesure, indemniserait les dits pêcheurs des droits élevés imposés sur leur poisson dans les marchés étrangers; débat interrompu par l'appel des bills privés, 179. Repris; interrompu de nouveau par la reprise d'un ordre spécial, 194.



PEMBROKE, BUREAU DE POSTE À :—Voir 145 *des documents de la session.*

PÉNITENCIERS :—Voir 131 *des documents de la session.*

PÉTITIONS :—Lues et reçues immédiatement, 82, 99. Non reçues, parce que l'octroi des conclusions entraîneraient la dépense de deniers publics, 46. Pétition demandant permission de présenter une pétition, 192.

PEUPLE CANADIEN, LOYAUTÉ DU :—Voir *Adresses*, 1.

PICTON, HAVRE DE :—Voir 133 *des documents de la session.*

PICTOU, HAVRE DE :—Bill modifiant les actes concernant le havre de Pictou (M. Colby); ordonné, 446. Présenté, 447. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 467. Par le Sénat, 502. S. R., 505. (53 Vic., c. 18.)

PIERREVILLE, BUREAU DE POSTE DE :—Voir 148 *des documents de la session.*

PIGEONS :—Voir *Cruauté envers les animaux.*

PILOTAGE, ACTE DU :—Bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte du pilotage, c. 80, S. R. C."; du Sénat, 497. Lu, 497.

PINETTE, HAVRE DE :—Voir 132 *des documents de la session.*

POIDS ET MESURES :—Voir 134 *des documents de la session.*

POINTE ENRAGÉE, N.-E. :—Pétitions pour la construction d'un brise-lames à la Pointe Enragée, N.-E., 60.

POLICE FÉDÉRALE :—Voir 137 *des documents de la session.*

POLICE MONTÉE DU N.-O. :—Voir 136 *des documents de la session.* *Herchmer, Lawrence W.*

PONTIAC ET PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :

1. Pétition demandant des modifications à sa charte, 81. Avis spécial, 98. Bill, 99. Renvoyé au comité, 111. Rapporté avec des amendements, 208. En comité général; rapporté, 217. Passé, 218. Par le Sénat avec des amendements, 305. Examiné 316. Adopté avec des amendements, 317. Sénat concoure, 368. S. R., 504. (53 Vic., c. 68.)
2. Pétition pour demander la permission de présenter une pétition pour un acte pour enlever tout doute quant à l'effet de l'acte du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'achat final d'une certaine partie de sa ligne, 307. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée; pétition présentée, 313. Avis spécial; 49e et 51e règles suspendues; bill, 315. Renvoyé au comité, 325. Rapporté, 374. En comité général; rapporté; passé, 380. Par le Sénat, 435. S. R., 504. (53 Vic., c. 69.)

PONT DU SUD DU :—Voir *Canada.*

PORT-ARTHUR, DULUTH ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour compléter ses travaux et construire certains embranchements, 16. Avis, 26. Bill, 27. Renvoyé au comité, 31. Rapporté avec des amendements, 89. En comité général; rapporté; passé, 95. Par le Sénat, 146. S. R., 222. (53 Vic., c. 76.)

PORTAGE-LA-PRAIRIE ET DE LA BUTTE AUX CANARDS, CIE DU CHEMIN DE FER DE :— Pétition demandant une charte, 52. Avis spécial, 76. Bill, 88. Renvoyé au comité, 110. Rapporté avec des amendements, 208. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général, rescindé; bill renvoyé de nouveau au comité des chemins de fer, 300. Comité fait rapport que le préambule n'est pas prouvé; honoraires remboursés, 374.

PORT-STANLEY, HAVRE DE :

1. Pétitions demandant que des mesures soient prises pour forcer la Cie du Grand-Tronc à tenir le havre de Port-Stanley en bon état, 89.
2. Pétitions pour creuser et améliorer le Port-Stanley, 191. Voir 165 *des documents de la session*.

POUVOIRS D'EAU, LOYERS DE :—Voir 159 *des documents de la session*.

PRIEUR, ARTHUR :—Voir 160 *des documents de la session*.

PRINCE-ÉDOUARD, ILE DU :—Voir 127, 142, 161, 162 *des documents de la session*.

PRIVILÈGES ET ELECTIONS :—Nomination du comité des privilèges et élections, 6, 13. Questions renvoyées au comité. Lettres et documents publiés dans les Procès-verbaux du 14, 18 février, et du 10 mars concernant la conduite de G. C. Rykert, écuyer, député pour Lincoln et Niagara, en rapport avec l'octroi d'une concession forestière dans les Territoires du Nord-Ouest, 198. Bill pour mieux assurer l'indépendance du parlement, 206. Pour examiner les témoins sous serment, 198. Pour employer un sténographe, 200. Message au Sénat pour permettre à sir D. L. Macpherson à comparaître devant le comité; témoignages à être imprimés (règle 94 suspendue), 217. Message du Sénat permettant la comparaison de sir D. L. Macpherson, 224. Rapport, 429. (*Appendice n° 4*), Concours, 459.

PRODUCTEURS DE FRUITS, ASSOCIATION DES :—Rapport à être imprimé, 501.

PROPRIÉTÉS DU GOUVERNEMENT, DOMMAGES CAUSÉS AUX :—Voir 163, 164 *des documents de la session*.

PROPRIÉTÉS PUBLIQUES :—Bill autorisant le transfert de certaines propriétés publiques (M. Thompson); ordonné; présenté, 155. Ordre pour la 2e lecture déchargé; bill retiré, 496.

**Q**U'APPELLE, LAC LONG ET SASKATCHEWAN, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE BATEAUX À VAPEUR DE :—Pétition pour un acte ratifiant un certain arrangement avec la Cie du Pacifique Canadien, 41. Avis; bill, 47. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 130. En comité général, rapporté; passé, 143. Par le Sénat, 183. S. R., 323. (53 Vic., c. 82.)

QUÉBEC, BUREAU DE POSTE À :—Voir 143, 157 *des documents de la session*.

QUÉBEC, CITADELLE DE :—Voir 168 *des documents de la session*.

QUÉBEC, COMMISSAIRES DU HAVRE DE :—Bill intitulé: "Acte ayant pour objet d'amender de nouveau les actes concernant les commissaires du havre de Québec;" du Sénat, 152. Lu, 153. Lu la 2e fois en comité général; rapporté, 156. Motion pour la 3e lecture; amendement pour renvoyer le bill en comité général afin de l'amender en imposant aux commissaires du havre l'obligation de louer, par adjudication publique, et en lots appropriés, les quais et entrepôts appartenant aux dits commissaires du havre; débat sur celui ajourné, 160. Voir 172 *des documents de la session*.

QUÉBEC, HÔPITAL DE MARINE DE :—Voir 169, 170 *des documents de la session.*

QUÉBEC, INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS À :—Voir 95 *des documents de la session.*

QUESTIONS :—

1. Débats ajournés, 86. Ordres du jour pour reprendre le débat ajourné ayant préséance un jour ultérieur, 86.
2. Débat sur une question différée par la prise en considération des bills privés par la Chambre, 62. Reprise d'un ordre spécial, 174.
3. Motions modifiées, 107, 178.
4. Motions retirées, 21, 83. Rejetées, 33, 83.
5. Amendement rejeté, 21, 182. Motion pour ajourner le débat retirée, 21.
6. Division sur questions, 107. Questions de forme et d'ordre.
7. Que cinq cents exemplaires du bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, soient imprimés et mis à la disposition du comité spécial auquel le bill a été référé, et que la règle 94 de cette Chambre soit suspendue à ce sujet. Objection étant faite à la dite proposition pour la raison qu'aucun avis n'en a été donné; M. l'Orateur décide "que la motion ne peut être proposée," 276.
8. Que tous les mots après "maintenant" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"renvoyées en comité général afin de les amender en prescrivant que tout fromage importé en Canada pour l'exportation, sera marqué, en entrepôt, tant sur le fromage que sur la boîte, des mots suivants : "Fromage pour exportation, de provenance des Etats-Unis." M. l'Orateur déclare l'amendement hors d'ordre comme ne se rattachant pas à la question sous considération, et ne venant pas strictement dans la limite des résolutions du tarif, 367. Questions résolues dans l'affirmative.
9. Que le gouvernement prenne des mesures pour perpétuer le souvenir des hommes qui ont défendu leur patrie pendant la guerre de 1812-15, 179. Questions résolues dans la négative.
10. Etat donnant les noms de chaque ministre de la couronne depuis la confédération, et le montant d'argent retiré par chacun d'eux, 33. Que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour engraisser les animaux aient une remise de droit, 56.

"QUINTÉ," STEAMER :—Voir 171 *des documents de la session.*

**R**APPORTEURS, SALAIRES DES :—Voir *Débats.*

RECETTES ET DÉPENSES :—Voir 173, 174 *des documents de la session.*

RÉSERVES DES SAUVAGES :—Voir *Manitoba.*

RIMOUSKI, DISTRIBUTION DES MALLES À :—Voir 152 *des documents de la session.*

RIVE, CIE DU PONT DE CHEMIN DE FER DE LA LIGNE DE LA :—Pétition demandant une charte, 45, 58. Avis spécial, 58. Bill, 64. Renvoyé au comité, 85. Rapporté avec amendements, 146. En comité général; rapporté; passé, 153. Par le Sénat, 198. S. R., 223. (53 Vic., c. 94.)

RIVIÈRE DU SUD :—Voir 175 *des documents de la session.*

RÔLES D'ÉVALUATION :—Pétitions demandant un acte pour obliger les cités, villes d'Ontario, à publier tous les ans les rôles d'évaluation, 30.

“ROOTH,” REMORQUEUR :—Voir 176 *des documents de la session*.

RYKERT, JOHN CHARLES :—Voir *Députés*, 6. *Privilèges et élections*.

SACKVILLE, HÔPITAL DE MARINE DE :—Voir 177 *des documents de la session*.

SAINT-ALBERT, PONT DE :—Voir 138 *des documents de la session*.

SAINTE-CATHERINE ET DE NIAGARA, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE :—Pétition demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de la voie, etc., 30. Avis, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité, 91. Rapporté avec des amendements, 130. En comité général; rapporté; passé, 152. Par le Sénat avec un amendement, 198. Adopté, 205. S. R., 372. (53 Vic., c. 54.)

SAINT-LAURENT, CIE INTERNATIONALE DE CHEMIN DE FER ET DE PONT ET DU :—Pétition demandant une charte, 45. Avis spécial, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité, 91. Préambule non prouvé; honoraires remboursés, 199.

SAINT-LAURENT, FLEUVE :—Pétition demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser la construction d'un pont sur le Saint-Laurent à aucun point à l'ouest de la ville de Cornwall, 184, 192.

Voir, 178, 114 *des documents de la session*.

SAINT-PIERRE, LAC :—Pétition demandant qu'il soit placé une bouée à gaz sur la rive du lac Saint-Pierre, vis-à-vis Yamachiche, 65. Voir 224 *des documents de la session*.

SAINT-ROCH DES AULNETS :—Voir, 179 *des documents de la session*.

ST-ALBERT :—Voir *Pont de St.-Albert*.

ST-CLAIR, CIE DU TUNNEL DE :—Voir *Grand-Tronc, Chemin de fer du*, 2.

ST-EDOUARD, P. Q. :—Pétitions demandant des améliorations dans les communications postales entre Québec et Saint-Edouard, 103.

ST-STEPHEN'S, BANQUE DE :—Pétition demandant un acte pour changer son nom et étendre sa charte; avis spécial; bill, 34. Renvoyé au comité, 55. Rapporté, 72. En comité général; rapporté; passé, 84. Par le Sénat avec un amendement, 136. Adopté, 142. S. R., 223. (53 Vic., c. 43.)

SANTÉ, DÉPARTEMENT DE :—Motion par M. Roome, qu'un département de santé soit établi, et dirigé par un ministre, etc.; motion retirée, 170.

SASKATCHEWAN, CIE DE CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE :—Pétition demandant une charte, 20. Avis spécial, 26. Bill, 27. Renvoyé au comité, 31. Rapporté avec des amendements, 208. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général, rescindé. Bill renvoyé de nouveau au comité des chemins de fer, 300. Comité fait rapport que le préambule n'est pas prouvé; honoraires remboursés, 374.

SASKATCHEWAN, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE MINES DE LA:—Pétition demandant que sa charte soit modifiée, 42. Avis; bill, 47. Renvoyé au comité, 55. Rapporté avec des amendements, 208. En comité général; rapporté; passé, 218. Par le Sénat avec un amendement, 311. Adopté, 317. S.R., 373. (53 Vic., c. 88.)

SASKATCHEWAN, CIE DES TERRES ET HOMESTEADS:—Voir 196 *des documents de la session*.

SAULT SAINTE-MARIE ET ATLANTIQUE, CIE DE CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant une charte, 94. Avis, 99. Bill, 104. Renvoyé au comité, 112. Préambule non prouvé; honoraires remboursés, 160.

SAULT SAINTE-MARIE ET BAIED'HUDSON, CIE DE CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant une charte, 30. Avis, 34. Bill, 35. Renvoyé au comité, 55. Rapporté avec des amendements, 89. En comité général; rapporté; passé, 96. Par le Sénat, 146. S. R., 222. (53 Vic., c. 64.)

SAUVAGES :—

1. Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, 17. Voir 180 *des documents de la session*.
2. Bill modifiant l'acte de l'avancement de Sauvages, c. 44, des S.R.C. (M. Doyon); ordonné; présenté, 54. Motion pour la seconde lecture; amendement proposé pour ajourner la seconde lecture à six mois, 270. Débat sur icelle ajourné, 271.
3. Bill modifiant l'acte de l'avancement des Sauvages, c. 44, des S. R. C. (M. Dewdney); ordonné; présenté, 283. Lu la 2e fois, 316. En comité général; rapporte progrès, 318. Chambre de nouveau en comité général, 281. Bill modifié; examiné; passé, 282. Par le Sénat avec des amendements, 436. Adopté, 453. S.R., 505. (53 Vic., c. 30.)
4. Bill intitulé "Acte pour amender de nouveau l'acte des Sauvages, c. 43, S.R.C."; du Sénat; lu 451. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné; passé tel que modifié, 481. Sénat concoure, 503. S.R., 505. (53 Vic., c. 39.)

Voir 181-185 *des documents de la session*.

SAUVETAGE ET REMORQUAGE DES NAVIRES :—Voir *Navires*, 2, 3, 4.

SCRUTIN :—Voir *Bulletin de votation, etc.*

SECRÉTAIRE D'ÉTAT, RAPPORT ANNUEL DU :—Voir 191 *des documents de la session*.

SÉNAT :

MESSAGES AU SÉNAT :—

1. Désignant ceux des députés de la Chambre qui font partie des comités conjoints, 15.
2. Informe le Sénat que le nom d'un membre a été substitué à celui d'un autre sur un comité mixte, 168.
3. Adopte les amendements du Sénat aux bills des Communes sans amendement, 503. Avec amendement, 448.
4. Désapprouvant les amendements du Sénat, 448.
5. Désire le concours du Sénat aux amendements de la Chambre à leurs bills, 469.

SÉNAT—*Fin.*MESSAGES DU SÉNAT—*Fin.*

6. Demandant que permission soit donnée à un de leurs membres pour rendre témoignage devant un comité spécial de la Chambre, 217. A un de leurs officiers, 104.
7. Désignant les sénateurs devant faire partie des comités mixtes, 18.
8. Transmettant les bills et demandant le concours de la Chambre, 105, 136.
9. Annonçant qu'il accepte les bills des Communes (ou les amendements aux bills) avec ou sans amendement, 136.
10. N'insiste pas à leurs amendements aux bills des Communes, 469.
11. Communiquant les témoignages pris devant le comité spécial du Sénat, et demande qu'ils soient remis, 183.
12. Permission accordée aux membres du Sénat de rendre témoignage devant un comité des Communes, 224.
13. Résolu, qu'en réponse au message de la Chambre des Communes priant le Sénat " de permettre aux officiers en charge de la papeterie et des comptes contingents du Sénat de comparaître devant le comité des comptes publics de la Chambre des Communes, à sa prochaine séance, pour donner des renseignements au sujet de la distribution de la papeterie et des dépenses contingentes, etc., 136.
14. Transmettant copie du 5e rapport du comité des comptes contingents, 502.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill concernant la prestation des serments d'office (Sir John Macdonald) ; ordonné ; lu la 1re fois, *pro forma*, 4.

## SERVICE CIVIL :

1. Bill modifiant l'acte du service civil (M. Cook) ; ordonné ; présenté, 37. Motion pour la seconde lecture ; bill retiré, 270.
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 214, 278.  
Voir 187-190 *des documents de la session.*

## SERVICE POSTAL :

1. Pétitions demandant qu'il soit pris des mesures pour établir un service postal entre Campbellton et Gaspé, 137, 159, 166, 184, 221.
2. Pétitions demandant un service postal quotidien, entre North Bay' Burk's Falls, Powassan, etc., tout le long de la ligne du Grand-Tronc, 289.  
Voir 140, 141, 142, 146, 150, 153, 154 et 156 *des documents de la session.*

SMITH, GEORGE T., MIDLINGS PURIFIER COMPANY (limited) :—Pétition demandant un acte accordant une extension de leur brevet, 100. Avis spécial ; 51e règle suspendue ; bill 116. Renvoyé au comité, 153. Rapporté avec des amendements, 181. Motion pour que la Chambre se forme en comité général ; amendement proposé pour remettre la considération du bill en comité général à 6 mois ; débat sur icelui ajourné, 270. Repris : amendement rejeté ; bill en comité général ; modifié ; examiné, 286. Motion pour la 3e lecture ; amendement pour ajourner la 3e lecture à 6 mois, 299. Rejeté ; bill lu la 3e fois et passé, 300. Par le Sénat avec un amendement, 382. Adopté, 427. S. R., 505. (53 Vic., c. 107.)

SMITH, JUGE :—Voir 192 *des documents de la session.*

STATISTIQUES CRIMINELLES :—Voir 186 *des documents de la session.*

STATISTIQUES DU TRAVAIL :—

1. Bill pour pourvoir à la compilation de la statistique du travail (M. Chapleau); ordonné; présenté, 430. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné, 468. Passé, 469. Par le Sénat, 503. S.R., 505. (53 Vic., 15.)
2. Chambre en comité général concernant le Bureau des statistiques du travail; recommandation de Son Excellence, 447. Chambre en comité général; résolution demandant une somme annuelle de \$10,000, pour la dépense applicable au bureau des statistiques; rapportée; adoptée; renvoyée au comité sur le bill précédent, 468. Voir ci-dessus, 1.

STEAMERS, LIGNE DE :—Voir 36, 193 *des documents de la session.*

STEAMERS, SERVICE ENTRE LES PORTS DES INDES OCCIDENTALES :—Voir 193 *des documents de la session.*

STONEY CREEK :—Pétition demandant qu'il soit pris des mesures pour conserver la mémoire des braves tombés sur le champ de bataille de Stoney Creek. 24

SUBSIDES :

1. Prise en considération du discours de Son Excellence, 6. La Chambre décide de se former en comité des subsides; en comité des voies et moyens, 9. Budgets renvoyés au comité des Subsidés, 43, 225, 377, 436.
2. La Chambre en comité des subsides, 47, 58, 70, 79, 92, 118, 133, 134, 147, 157, 163, 182, 187, 188, 201, 210, 217, 218, 222, 223, 319, 367, 370, 377, 383, 388, 393, 443, 449, 456, 459, 480.
3. Le comité des subsides fait rapport de progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, 49, 183.
4. Résolutions rapportées du comité des subsides, 395, 396, 397, 399, 400, 401, 403, 405, 407, 408, 410, 411, 412, 414, 415, 417, 422, 425, 434, 485, 487, 489, 493. Adopté, 396, 397, 399, 400, 401, 403, 405, 407, 408, 410, 411, 412, 414, 415, 417, 422, 425, 485, 487, 489, 493.
6. Amendements proposés à la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides : 1. Par M. Laurier, que nulle remise de droit ne devrait être accordée sur le maïs importé pour la fabrication de spiritueux; débat ajourné, 71. Débat repris, 78. Amendement rejeté, 79. 2. Par M. Laurier, que la mesure présentée pour la construction d'une voie ferrée entre Harvey et Salisbury a été rejetée par le parlement, etc., 156. Rejeté, 157. 3. Par M. Fisher, que le maïs devrait être mis sur la liste des articles admis en franchise, 160. Rejeté, 163. 4. Par M. Mills (Bothwell), que le choix des localités pour la construction des bureaux de poste, etc., soit subordonné au montant des recettes et à la somme des affaires transigées; adopté; motion ainsi amendée, adoptée, 182. 5. Par M. Laurier, que le fait du gouvernement de ne pas présenter le budget, etc., est très préjudiciable aux intérêts publics, 185. Rejeté, 186. 6. Par M. Amyot, qu'il appartient exclusivement à la législature locale et à l'exécutif de chaque province de nommer des conseillers de la reine pour toutes les cours établies par telle province, etc.; amendement retiré, 201. 7. Par M. Blake, qu'il est expédient de prendre des mesures qui permettent à l'exécutif, dans les circonstances graves qui requièrent l'exercice du pouvoir de désaveu ou du pouvoir d'appel en ce qui concerne la législation en matière d'éducation, de référer des points importants de droit ou de fait à un haut tribunal de justice pour y

SUBSIDES—*Suite.*

être entendus et considérés en telle manière que les autorités et les parties intéressées puissent y être représentées, et qu'une opinion raisonnée puisse être obtenue pour l'information de l'exécutif; adopté, 388. 8. Par M. Charlton, que la question de la constitutionnalité de l'acte concernant le règlement des biens des Jésuites aurait dû être soumis à la Cour Suprême du Canada, etc., 392. Rejeté, 393. 9. Par M. Hickey, M.P. "Que considérant que le 4 mai 1886, John Charlton, le député d'alors pour Norfolk-Nord a prononcé un discours en cette Chambre dans lequel il a déclaré, en faisant allusion à une réponse présentée le 21 mars 1886, au sujet de licences de coupes de bois, que "je l'ai parcouru avec soin et je communiquerai plus tard à cette Chambre quelques-uns des résultats de cette étude," etc., 442. Retiré, 443. 10. Par M. McMullen, qu'aucun député ou sénateur ne devrait retirer des frais de route lorsqu'il se rend pour remplir ses devoirs parlementaires d'un endroit en dehors des limites du Canada; rejeté, 449.

7. Résolution modifiée, 399.

8. Chambre en comité des voies et moyens, 225-243. Résolutions rapportées pourvoyant à divers changements dans le tarif des droits de douane, etc., 243-261. Motion pour la 2e lecture des résolutions; amendement par sir Richard J. Cartwright, que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs; débat sur icelui ajourné, 261. Repris et ajourné de nouveau, 267, 272, 275, 277. Débat repris, 278. Amendement rejeté; amendement proposé par M. Bowell de renvoyer les résolutions au comité pour plus ample considération; adopté; résolutions renvoyées de nouveau au comité; rapporte progrès, 280, 282, 289, 306, 311, 314. Chambre de nouveau en comité général, 328-346. Résolutions rapportées pourvoyant à divers changements dans le tarif des droits de douane, etc., 347-465. Motion pour 2e lecture, 365. Amendements proposés de renvoyer les résolutions au comité: 1. Par M. McMullen, pour réduire le droit sur la ficelle à lier et le cordage; rejeté. 2. Par M. Charlton, pour retrancher le droit sur les produits de pépinière, 366. Rejeté. 3. Par M. Platt, pour enlever le droit sur l'huile de charbon raffiné et employé pour l'éclairage; rejeté. 4. Par M. Taylor, prescrivant que tout fromage importé pour l'exploitation sera marqué; déclaré hors d'ordre; (voir Questions, 8). Résolutions lues la 2e fois et adoptées; bill, 367. Voir ci-dessous, 10. Chambre de nouveau en comité général; résolutions, prescrivant qu'un droit de deux centins par livre soit imposé sur les pores sur pied, et qu'un droit de dix centins soit imposé sur les gants de chevreau; rapportées; adoptées; renvoyées au comité général sur le bill des douanes (ci-dessous, 10), 437. Chambre de nouveau en comité général; résolution rapportée modifiant l'item 203 du bill des douanes pour la présente session, concernant les tablettes de levain et poudre à pâtisserie; adopté; bill 483. Voir ci-dessous 11. Chambre de nouveau en comité général; résolutions accordant \$2,038,168.96 pour l'exercice 1889-90, et \$25,564,941.95 pour l'exercice 1890-91; adoptées; bill, 494. Voir ci-dessous 12.

9. Résolutions rapportées du comité des voies et moyens renvoyées de nouveau au comité pour plus ample considération, 280.



SUBSIDES—*Fin.*

10. Bill concernant les droits de douane (M. Foster); ordonné; présenté, 367. Lu la 2e fois; en comité général; modifié, 437. Examiné, 438. Motion pour la 3e lecture; amendement par sir Richard J. Cartwright, que vu le surplus de revenu, le surcroît de taxe que l'on propose d'imposer sur le peuple est injustifiable et sans nécessité, 439. Rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 440. Par le Sénat, 502. S. R., 505. (53 Vic., c. 20.)
11. Bill pour modifier l'acte de la présente session intitulé: "Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane (M. Foster); ordonné; présenté; lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 483. Par le Sénat, 503. (53 Vic., c. 21.)
12. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1890 et le 30 juin 1891; et, pour autres fins se rapportant au service public. (M. Foster); ordonné; présenté; lu la 2e et 3e fois et passé, 494. Par le Sénat, 503. S. R., 505. (53 Vic., c. 1.)

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER:—Voir 31, 32, 33, 34, 49 *des documents de la session. Chemins de fer*, 9, 10, 19.

SUD:—Voir *Rivière du Sud*.

SULTANA, ILE DE:—Voir 194, 195 *des documents de la session*.

SUMMERSIDE, BANQUE DE:—Pétition demandant un acte pour étendre sa charte, 65. Avis, 76. Bill, 77. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 121. En comité général; rapporté; passé, 143. Par le Sénat, 224. S. R., 372. (53 Vic., c. 44.)

**T**ABLEAUX:—Voir *Commerce et navigation*.

TARIF DES DROITS DE DOUANE:—Voir *Subsides*, 8.

TARIF POSTAL DE DEUX CENTINS:—Pétitions demandant qu'il soit établi un tarif postal uniforme de deux centins dans tout l'empire britannique, 166.

TEMPÉRANCE, CIE DE COLONISATION DE:—Voir 196-198 *des documents de la session*.

TEMPÉRANCE DU CANADA, ACTE DE:

1. Bill modifiant de nouveau l'acte de tempérance du Canada (M. Dickey); ordonné; présenté, 130.
2. Bill modifiant de nouveau l'acte de tempérance du Canada (M. Lavergne); ordonné; présenté, 130. Lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 326. Par le Sénat, 382. S. R., 504. 53 Vic., c. 27.)

TERRES FÉDÉRALES:—Voir 199 *des documents de la session*.

TERRES PUBLIQUES:

1. Bill intitulé: "Acte concernant les concessions des terres publiques"; du Sénat, 299. Lu, 315. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 382. S. R., 504. (53 Vic., c. 6.)
2. Motion par M. Davin qu'il est juste et expédient que la clause 43 de l'acte des terres fédérales soit amendée en étendant ses dispositions du 2 juin 1887 au 2 juin 1889; rejetée, 299.

Voir 119, 210 *des documents de la session*.

## TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

1. Bill modifiant les S. R. C., c. 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest (M. McCarthy); ordonné; présenté, 17. Ordre pour la 2e lecture ayant préséance, 47. Motion pour la deuxième lecture; amendement par M. Davin que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par ordonnance ou mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits territoires, amendement proposé par M. Beausoleil, que l'usage officiel des langues française et anglaise dans la législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien entendu de la population de ces territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines; débat sur icelui ajourné; ordre pour la reprise du débat ayant préséance, 86, 88, 92, 97. Débat repris et ajourné de nouveau, 88, 90, 92, 96. Repris, 100. Dernier amendement rejeté, 101. Amendement proposé par Sir John Thompson, "que cette Chambre ayant égard à l'usage constant depuis longtemps de la langue française dans l'ancien Canada et aux stipulations à ce sujet renfermées dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ne peut accéder à la déclaration contenue dans le dit bill et sur laquelle il est fondé, qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays"; débat sur icelui ajourné; ordre pour la reprise du débat ayant préséance, 102, 105. Débat repris et ajourné de nouveau, 104. Repris, 106. Dernier amendement adopté, 107. Motion telle qu'amendée adoptée, 108.
2. Bill intitulé "Acte modifiant les actes relatifs aux Territoire du Nord-Ouest," du Sénat; lu, 438. Lu la deuxième fois; en comité général; rapporte-progrès, 436.
3. Pétitions en faveur du bill précédent (ci-dessus, 1); lues et reçues immédiatement, 82, 95, 104, 109.
4. Pétitions demandant qu'aucune loi ne soit passée pour abolir l'emploi du français comme langue officielle, 30, 42, 61.
5. Pétitions demandant qu'il ne soit pas passé de loi affectant la liberté de conscience et les droits de la minorité au sujet des écoles séparées dans les Territoires, 60 et 61.
6. Motion par M. Davin,—Que les compagnies de chemins de fer dans les Territoires devraient être obligées de labourer chaque année comme garde contre les feux de prairie une lisière continue de pas moins de six pieds de largeur, et de faire brûler l'herbe de la prairie entre ces lignes, etc., 298. Motion retirée, 299.
7. Motion par M. Davin,—Que des terres pour une université dans les Territoires devraient être choisies; rejetée, 298.
8. Motion par M. Davin,—Que les réclamations des Métis du Nord-Ouest devraient être réglées de la même manière que celles des Métis du Manitoba, etc.; rejetée, 298.
9. Motion par M. Davin,—Qu'un système d'irrigation devrait être établi dans les Territoires; rejetée, 298.

Voir 200, 208 *des documents de la session.*

TERRITOIRES, PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES :—Bill modifiant de nouveau le c. 51 des S.R.C., intitulé: "Acte de la propriété foncière dans les Territoires" (M. Thompson); ordonné, 276. Présenté, 287. Lu la 2e fois, 286. Ordre pour que la Chambre se forme en comité rescindé; bill retiré, 496.

THAMES, RIVIÈRE :—Pétitions demandant des mesures pour assurer le dragage de la rivière Thames à son embouchure, 89. Voir 211 *des documents de la session*.

TIGNISH, BRISE-LAMES :—Voir 212 *des documents de la session*.

TILSONBURG, DU LAC ERIÉ ET DU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 41. Avis spécial, 57. Bill, 58. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 98. En comité général; rapporté, 109. Passé, 110. Par le Sénat, 146. S. R., 222. (53 Vic., c. 56.)

TORONTO, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition demandant un acte pour augmenter ses pouvoirs, pour posséder des terres et emprunter de l'argent, 30. Avis, 34. Bill du Sénat; lu, 147. Renvoyé au comité, 153. Rapporté, 178. En comité général; rapporté, 187. Passé, 188. S. R., 372. (53 Vic., c. 39.)

TORONTO, CONSEIL MUNICIPAL DE LA CITÉ DE :—Pétition demandant la passation d'un acte confirmant la partie de l'acte de la législature de l'Ontario, 49 Vict., chap. 66, qui l'autorise à faire certaines améliorations dans la rivière Don et à l'Esplanade, et lui en assure le contrôle, 71. Avis spécial; bill 90. Renvoyé au comité, 111. Comité fait rapport que le bill est retiré; honoraires remboursés, 374.

TORONTO, HAVRE DE :—Voir 213 *des documents de la session*.

TORONTO SAVINGS BANK CHARITABLE TRUST :—Pétition demandant un acte l'autorisant à placer les produits d'un hypothèque sur biens-fonds, 30. Avis spécial, 76. Bill du Sénat, 156. Lu, 158. Renvoyé au comité, 162. Rapporté, 178. En comité général; rapporté; passé, 188. S. R., 372. (53 Vic., c. 40.)

TORONTO, UNIVERSITÉ DE :—Voir *Impressions publiques*, 2.

TRACADIE, HAVRE DE :—Voir 214 *des documents de la session*.

TRADUCTEURS FRANÇAIS :—Voir *Débats*.

TRAVAUX PUBLICS, DÉPARTEMENT DES :—Voir 216 *des documents de la session*.

TRENT, CANAL DE LA VALLÉE DE LA :—Voir 217 *des documents de la session*.

UNIVERSITÉ :—Voir *Toronto*.

UNIONS OUVRIÈRES :—Voir *Arts et métiers*.

VACANCES DANS LA CHAMBRES DES COMMUNES :—Voir *Orateur*, 5.

VALIQUETTE SERGENT :—Voir 218, 219 *des documents de la session*.

VANCOUVER, ILE DE, RÉSERVES DU CHEMIN DE FER :—Voir 220 *des documents de la session*.

VAUDREUIL ET PRESCOTT, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Montréal et Ottawa, Cie du chemin de fer de*.

## VEITCH, WILLIAM HENRY :

1. Pétition demandant une pension pour mauvaise santé occasionnée par ses services pendant l'insurrection du Nord-Ouest, 45. Ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 46.
2. Pétition demandant que les conclusions de la pétition précédente soient accordées, refusée pour les mêmes raisons, 46.

VIANDE FRAÎCHE:—Motion donnant la quantité de viande fraîche de boucherie importée des États-Unis pendant l'année expirée le 30 juin dernier, jusqu'au 31 décembre dernier; motion retirée, 28.

VICE-AMIRAUTÉ, COUR DE :—Voir 121 *des documents de la session*.

VICTORIA ET SAULT SAINTE-MARIE, CIE DE JONCTION DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 87. Avis, 90. Bill, 95. Renvoyé au comité, 111. Rapporté avec des amendements, 155. En comité général; rapporté; passé, 162. Par le Sénat, 210. S. R., 372. (53 Vic., c. 53.)

VINGT-QUATRE HEURES, MODE DE DIVISION DU JOUR EN :—Pétition demandant que le mode de division du jour en 24 heures soit sanctionné par une loi du Canada, 221.

VIVIAN H. H. & Co., (Limited):—Pétition demandant une charte, 181. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée, 185. Pétition présentée, 192. Avis spécial, 199. 49<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> règles suspendues; bill présenté, 200. Renvoyé au comité, 218. Rapporté avec des amendements, 281. En comité général; rapporte progrès, 288. Chambre de nouveau en comité général; bill rapporté; passé, 318. Par le Sénat, 425. S. R., 504. (53 Vic., c. 104.)

VOL DES BESTIAUX :—Pétition demandant un acte pour mieux prévenir et punir le vol des bestiaux; 104.

WALKER, EMILY:—Pétition demandant un acte déclarant son mariage dissous avec Alfred P. Walker, 52. Avis, 67. Bill et témoignages du Sénat; lu, 318. Motion pour la 2<sup>e</sup> lecture; amendement pour ajourner la 2<sup>e</sup> lecture à 6 mois, 324. Adopté, 325.

WELLAND, CANAL :—Pétitions demandant l'adoption de mesures pour abolir les taux imposés sur les chargements de charbon passant par le canal Welland, 121, 136, 166. Voir 222, 223 *des documents de la session*.

WINNIPEG À LA BAIE D'HUDSON, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—

1. Pétition demandant d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, 262, 268, 273, 278, 282, 306, 371, 391, 433, 451.
2. Toutes règles suspendues au sujet d'un bill modifiant l'acte concernant la Cie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson; bill, 464. Renvoyé au comité, 465. Rapporté avec des amendements, 481. En comité général (immédiatement); rapporté; passé, 482. Par le Sénat avec un amendement; adopté, 502. S. R., 505. (53 Vic., c. 80.)

WOOD, JOHN F. :—Voir *Député-Orateur*.

WOOD'S HARBOUR :—Voir *Ile Wood*.

---

**Y** AMACHICHE, PHARE-FLOTTANT:—Voir 124 *des documents de la session*.

YAMASKA, DIGUE DANS LA RIVIÈRE:—Voir 225, 226 *des documents de la session*.

YORK, BANQUE DU COMTÉ DE:—Pétition demandant une charte, 16. Avis, 47. Bill, 54. Renvoyé au comité, 70. Rapporté avec des amendements, 269. En comité général; rapporté; passé, 287. Par le Sénat avec un amendement, 496. Adopté, 497. S. R., 505. (53 Vic., c. 41.)